



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

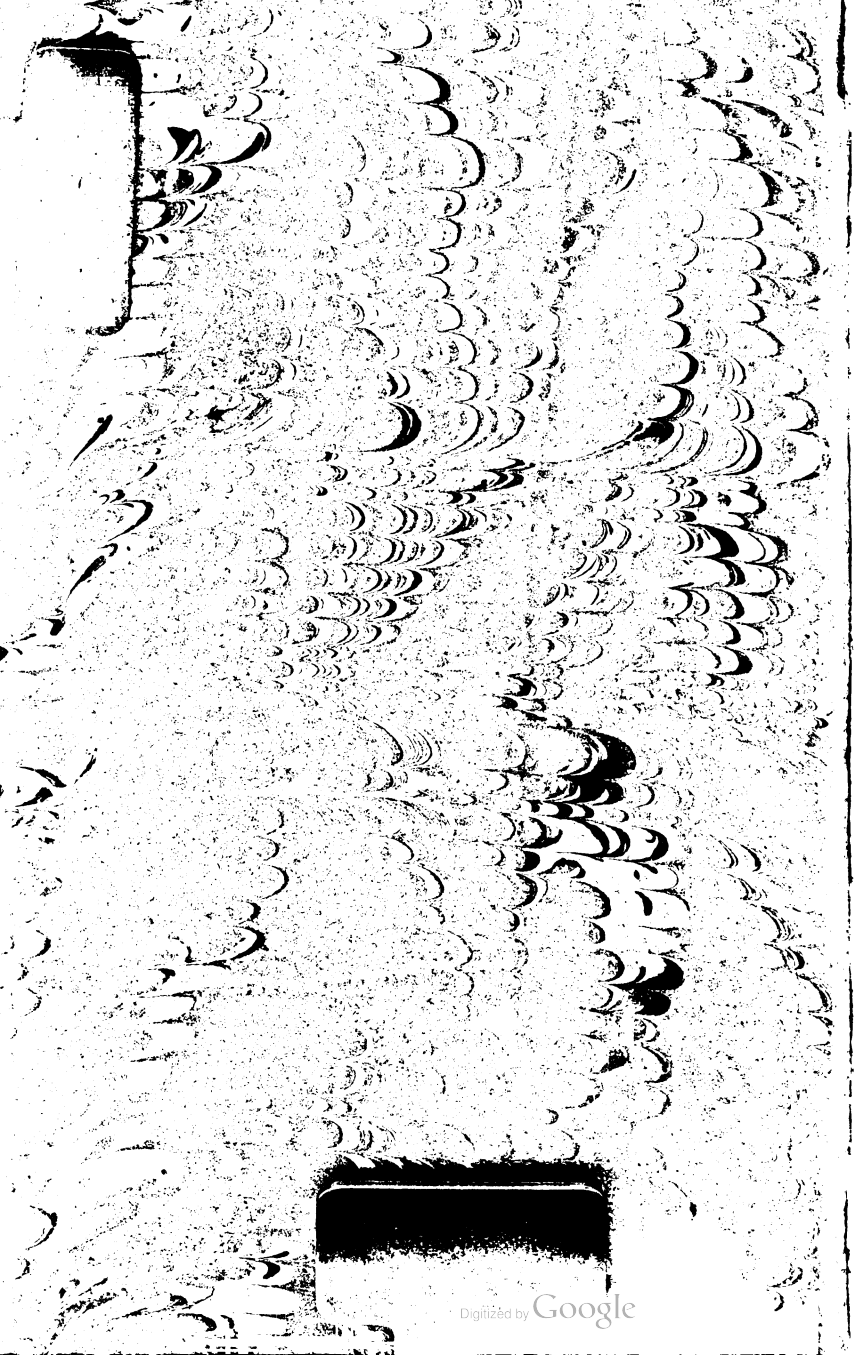
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





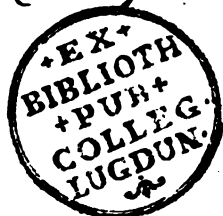


VERSION EXPLIQUEE
DES EPISTRES
DE L'APOSTRE
S^T PAUL

Aux Romains.	Aux Theſſaloniens. II.
Aux Corinthiens. II.	A Timothée. II.
Aux Galates.	A Tite.
Aux Ephéſiens.	A Philemon.
Aux Philippiens.	Aux Hebreux.
Aux Coloſſiens.	

Par Meſſire ANTOINE GODEAU, Evêſque
& Seigneur de Vence.

*Collegii Lugdunensis 1^{ma} Trinitatis Societatis Jesu
Catalogo Inſcriptus 1678*



A PARIS,

Chez François Muguet Imprimeur - Libraire ordinaire du Roy
& de Monſieur l'Archevêque, rue de la Harpe,
à l'Adoration des trois Roys.

M. DC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



A R G U M E N T
 DE L'ÉPISTRE
 DE S. PAUL
 AUX ROMAINS.



'Intelligence de cette Epître si obscure, & la resolution de toutes les difficultez qui naissent de ses passages, dépendent de la connoissance du sujet qui a obligé saint Paul à l'écrire. Ce que je tâcheray d'expliquer en peu de paroles. Lors que l'Evangile fut receu à Rome, le Diable, qui voyoit l'empire de l'idolatrie proche de sa ruine, s'avisâ de deux ruses pour le raffermir. L'une fut d'empêcher que ceux qui n'avoient pas receu la foy, en fissent profession, & l'autre de faire que ceux qui l'avoient receüe, y renonçassent. Simon le Magicien fut un grand instrument pour faire reüssir la premiere. Car portant le nom de Chrestien, & s'adonnant comme il faisoit aux plus execrables superstitions de la Magie, il fit croire que tous les Chrestiens estoient Magiciens; & dans les Actes de la passion des Martyrs, on ne voit rien de plus ordinaire que cette reproche. Apres que le Demon eut jetté cette mauvaise impression dans les esprits

A ij

4 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE

de ceux qui ne connoissoient point le fonds de nôtre religion, il troubla la paix de l'Eglise naissante par l'ambition & l'opiniastreté des Juifs nouvellement convertis. Car non seulement ils vouloient retenir l'observation de quelques ceremonies legales, comme l'abstinence de certaines viandes, & la solemnité de certaines Festes; Mais ils ne pouvoient souffrir que les Romains s'en dispensassent, & portoient impatiemment qu'ayant esté idolâtres, ils fussent neantmoins appelez à la connoissance de la verité.

Ils leurs reprochoient leurs sacrileges passez, & disoient qu'ils n'avoient aucune part dans les promesses qui avoient esté faites à leurs ancestres. Ils se vantoient d'estre le peuple bien-aimé de Dieu, & pensoient que la lumiere de l'Evangile leur estoit deuë pour recompense de l'observation de la loy. Les Romains leurs répondoient, que pour ce qui regardoit les graces de JESUS-CHRIST, ils s'en estoient rendus indignes par leur ingratitude, l'ayant crucifié au lieu de le reconnoistre; qu'ils avoient rônjours violé la loy dont ils faisoient profession, & qu'eux sans cette loy avoient vécu dans l'innocence morale, ce qui l'avoit obligé à leur reveler la verité de son Evangile. De ces reproches ils passoient au mépris, & se glorifiant de leur élection, ils les consideroient comme une nation maudite & reprouvée. Saint Paul adverty de ce dangereux schisme, écrivit cette Epistre. Dans la premiere partie, qui dure jusques au douzième chapitre, son dessein general est de reprimer l'insolence des Juifs & des Romains, montrant que les uns & les autres estoient tombez dans un abysme de pechez épouvantables, d'où JESUS-CHRIST seul les a retirez. Que les œuvres de la loy, tant morale que ceremoniale,

faites par les seules forces de la nature & de la loy, ne peuvent justifier les Juifs ; & qu'elles n'ont point esté le motif qui a obligé Dieu à les appeller à la connoissance de son nom. Quant à ce qui concerne les Gentils, il montre que leurs actions n'ont pas eu plus de valeur & de force pour meriter la justification, & que tous également l'ont receüe par la misericorde de Dieu, & la foy en JESUS-CHRIST. Que les Gentils ont esté preferez aux Juifs, parce qu'il a voulu les preferer, & que toutesfois leur salut n'est pas desesperé, ni leur perte generale ; qu'ils ont esté arrachez du bon olivier, & que derechef ils y seront entez & se convertiront. Dans la dernière partie de l'Epistre il enseigne aux fideles quels ils doivent estre envers Dieu, envers eux-mesmes, envers leurs ennemis, envers les Princes, & envers leurs freres. Il conclud par les advertissemens qu'il leur donne touchant l'usage des viandes permises ou défendües par la loy de Moÿse, & la celebration de certaines Festes.

Dans le premier Chapitre l'Apostre d'abord se concilie l'attention, la docilité, & la bien-veillance des Romains ausquels il écrit. L'attention, disant qu'il est Apostre de JESUS-CHRIST, d'où s'ensuit qu'il peut prêcher, & qu'il doit estre écouté. La docilité, disant qu'il annonce l'Evangile, lequel il recommande par les promesses qui en avoient esté faites par les Prophetes, & par le sujet dont il traite, à sçavoir du Fils de Dieu. La bien-veillance, expliquant que son Apostolat s'adresse à eux, leur souhaitant la paix & la grace du Pere Eternel, les loüant de la fermeté de leur foy, les assurant qu'il prie Dieu pour eux, leur promettant de les visiter bien-tost, non par une simple curiosité, mais pour leur profit spirituel, & rejet-

6 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE

tant le delay de son voyage sur les empêchemens de son ministere. Apres il rend raison pourquoy il ne craint point d'annoncer l'Evangile, & propose le sujet principal dont il traite en toute l'Épistre, à sçavoir la justification par la foy. Et voicy de quelle façon il argumente.

Les Juifs & les Gentils doivent estre justifiez, ou par les œuvres, ou par la foy. Or ils ne le peuvent estre par les œuvres. Il faut donc qu'ils le soient par la foy. Premièrement il prouve sa seconde proposition, à l'égard des Gentils, jusques au deuxième chapitre. Ceux qui sont coupables de l'ire de Dieu ne peuvent estre justifiez, par les œuvres. Or les Gentils, qui font mal contre leur conscience, & consentent à ceux qui font mal, sont coupables de l'ire de Dieu, parce qu'ayant eu assez de lumiere pour connoistre Dieu, toutefois ils ne l'ont pas glorifié comme tel, & qu'au contraire ils se sont souillez de toutes sortes de crimes. Donc les Gentils ne peuvent estre justifiez par leurs œuvres.

Dans le chapitre deuxième son argumentation est telle. Ceux qui se condamnent eux-mesmes ne peuvent dire que Dieu en les condamnant aussi leur fasse tort, parce qu'il n'est pas à presumer qu'aucun se voulust faire une injustice à soy-mesme. Or les Juifs se condamnent eux-mesmes. Donc &c. Il prouve la seconde proposition de cette sorte. Ceux qui condamnent dans les autres ce qu'ils font, se condamnent eux-mesmes. Or les Juifs condamnent dans les Gentils ce qu'ils font. Donc &c. Apres il refute l'opinion de ceux qui se servoient de la bonté de Dieu pour perseverer dans leur peché, disant qu'ils amenassent un tresor de malediction, c'est à dire, qu'ils mettent crimes sur crimes, pour lesquels enfin Dieu les abandonne, & dont

ils seront punis comme ils méritent au jour épouvantable, où le Seigneur rendra à chacun selon ses œuvres. Ensuite il dit que ce n'est pas assez de faire profession de la loy pour estre justifié, mais qu'il la faut observer, & qu'il n'y a que ceux qui gardent ses preceptes qui soient justes devant Dieu. Cette proposition pouvoit donner lieu de luy faire cette objection. Vous dites que ceux-là seulement qui garderont la loy seront justifiés. Or les Gentils n'ont jamais gardé la loy de Moÿse. Ils ne seront donc pas justifiés, c'est à dire, reputez justes devant Dieu. Car en ce passage il faut entendre de cette façon le mot de justifiés. Il répond que quand ceux à la connoissance desquels la loy n'est point parvenue, soit qu'ils ayent vécu devant son établissement, soit qu'ils ayent vécu apres sa promulgation vivent naturellement selon ses preceptes moraux, c'est à dire, sans un maistre qui leur enseigne exterieurement comme aux Juifs ce qui est bon ou ce qui est mauvais, qu'alors en telles personnes la lumiere naturelle tient lieu de loy écrite, non pas toutefois de telle sorte, qu'elle puisse seule les rendre capables de l'observation de la loy de nature, & en suite de cette observation les rendre justes devant Dieu. Car par ce mot, naturellement, il veut seulement exclurre les aides exterieures des promesses & des menaces de la loy & non l'aide de la grace interieure, sans laquelle il n'y a point d'observation de la loy, ny de parfaite justice, au regard de Dieu.

En passant, on observera que ce passage ne se doit pas entendre des Gentils idolâtres, mais de tous ceux qui n'ont point de loy écrite, que les Juifs appelloient Gentils. Apres cette solution, il adresse sa parole aux Juifs, & par une eloquente enumeration de leurs avantages sur les Gentils, il mon-

tre que leur ingratitude est plus grande , & qu'ils sont moins excusables. Il conclut que le véritable Juif n'est pas celui qui fait une extérieure profession du Judaïsme , mais celui qui porte la circoncision en son cœur , c'est à dire , qui n'est point attaché à l'amour des choses de la terre , qui ne cherche que Dieu , & qui ne s'arrête pas à la lettre qui tue , mais à l'esprit qui vivifie.

Dans le chapitre troisième , il répond d'abord , qu'il ne prétend point éгалer en tout les Gentils aux Juifs , puis que c'est à eux que les promesses divines ont été adressées. Il prouve en suite la stabilité de ces promesses par deux passages de David. Du dernier titre du Pseaume cinquante , quelques-uns mal affectionnez à la Religion , tiroient deux abominables conséquences. L'une , que Dieu estoit injuste de punir ceux qui par leur infidélité contribuoient à la manifestation de sa gloire. L'autre , qu'il estoit permis de faire du mal , quand il devoit estre suivi d'un bien. Il répond à ces deux calomnies , premièrement en les repoussant comme des blasphemes , & puis par cet argument. Ceux que Dieu condamne , il les condamne justement. Or il condamnera les pecheurs , bien que de leur peché il tire occasion de faire voir sa bonté ou sa justice. Donc &c. En suite , il dit que les Juifs n'ont point sujet de se glorifier des promesses faites à leurs peres , parce qu'ils sont chargez de mille pechez. Ce qu'il prouve par diverses auctoritez de l'Écriture. Apres il rend raison pourquoy Dieu a permis qu'ils y tombassent ; & conclut que nul ne peut estre justifié par les œuvres de la loy. Voicy sa raison. La loy ne produit que la connoissance du peché. Or la justification n'est point la connoissance du peché , mais la remission d'iceluy , & en

suite l'infusion de la grace. Donc &c. A cette conclusion negative il en adjouste une affirmative, à sçavoir, que l'on est justifié par la foy, & explique en consequence de cela toutes les causes de la justification. Il dit que tous pour l'obtenir ont besoin de la grace, parce que tous ont peché, & que Dieu est également le Dieu de tous les hommes. En dernier lieu, il répond à ceux qui l'accusoient d'abolir la loy, qu'il la perfectionne. Ce qu'il prouve dans les chapitres suivans.

Le quatrième chapitre se peut reduire à ce raisonnement. Tous les enfans d'Abraham doivent estre justifiez de la mesme sorte que leur pere a esté justifié. Or Abraham a esté justifié par la foy, & non pas par ses œuvres. Donc les fideles, qui sont ses enfans, seront justifiez par la foy, & non par leurs œuvres. Il prouve ainsi sa seconde proposition. Si Abraham a esté justifié par ses œuvres, il n'a point esté juste aux yeux de Dieu; parce que la justice des œuvres n'est qu'une justice extérieure, qui ne reconcilie point l'homme avec Dieu. Il n'a pas glorifié Dieu, ayant receu un payement de ses bonnes œuvres, & non pas un don gratuit. Or il a esté justifié aux yeux de Dieu, & il l'a glorifié. Donc &c. Pour preuve de sa seconde proposition, il apporte le passage de la Genese, où il est dit que sa foy luy fut reputée à justice, c'est à dire, qu'il fut justifié par sa foy. Sa troisième raison est telle. La recompense est donnée à celuy qui travaille, comme une chose deuë. Or la justice n'a point esté donnée à Abraham comme une chose deuë. Autrement l'Ecriture n'auroit pas dit que sa foy luy fut imputée à justice par la grace. Donc elle ne luy a point esté donnée pour avoir travaillé. Apres cet exemple d'Abraham, il allegue un passage où Da-

vid sans faire aucune mention des œuvres, dit que ceux-là sont bien-heureux, c'est à dire justes, dont les pechez sont couverts, c'est à dire effacez. Car Dieu ne se contente pas de cacher une playe sous le bandeau de sa miséricorde, il l'a guerit si parfaitement que mesme la cicatrice ne demeure pas. Or à cause que quelqu'un pouvoit dire que cette justification gratuite ne regardoit que les Juifs, il montre que les Gentils y ont part aussi bien qu'eux, par cette raison. Les Gentils peuvent estre justifiez dans le mesme estat où Abraham estoit tors qu'il fut justifié. Or Abraham n'estoit pas circoncis. Donc &c. En suite il rend raison pourquoy la justification a esté conferée à Abraham lors qu'il avoit encore le prepuce, & montre qu'il est le pere de tous les croyans, & que l'heredité a esté promise à sa foy, & à ceux qui imitoient sa foy, & non pas à ceux qui observoient la loy. Voicy son raisonnement. La foy d'Abraham est inutile, & la promesse de Dieu aneantie, si l'heredité appartient aux observateurs de la loy. Or c'est un blasphesme de dire que la foy d'Abraham a esté inutile, & que la promesse de Dieu est aneantie. Donc &c. Il ad-jouste une seconde raison. Ce qui produit l'ire de Dieu, ne peut produire la justification, qui est la paix avec Dieu. Or la loy produit l'ire de Dieu. Donc &c. Apres il releve la paternité d'Abraham, & montre qu'elle est semblable à celle de Dieu. Car au lieu qu'en la version on lit, Ante Deum, devant Dieu, j'ay tourné suivant le Grec, Ad instar Dei, à l'exemple de Dieu. Il remarque toutes les circonstances de la foy de ce Patriarche, pour en faire paroistre la merveille, & dit: Que Moÿse l'a remarquée dans ses écrits, pour nous apprendre que nous serons justifiez à son exemple, si nous croyons

DE S. PAUL AUX ROMAINS. II
en JESUS-CHRIST livré pour nos pechez , &
ressuscité pour nostre justification.

Dans le cinquième chapitre il traite des effets de la justification , qui sont ou intérieurs , à sçavoir la paix avec Dieu, le repos de la conscience , & la ferme esperance de l'heritage celeste ; ou extérieurs , à sçavoir la patience dans les afflictions. Il prouve que l'esperance des Chrestiens n'est point mal fondée, par plusieurs raisons. Voicy la première. Il faut croire tout ce dont le saint Esprit nous assure intérieurement. Or il nous assure intérieurement (j'entens d'une assurance morale) que nous sommes enfans de Dieu , & que nous avons part en l'heritage celeste. Donc &c. Secondement, si le Pere Eternel nous a donné plus que l'heritage celeste , il ne nous refusera pas l'heritage celeste. Or il nous a donné son Fils, qui est un present plus grand que le Paradis. Donc il ne nous refusera pas le Paradis. Tiercement , si Dieu nous a aimez lors que nous estions ses ennemis jusques au point de livrer son Fils à la mort , à plus forte raison maintenant que nous sommes reconciliez avec luy nous donnera-t-il la gloire. De là l'Apostre passe au discours de l'office de JESUS-CHRIST , comme Mediateur ; & parce qu'il consistoit à effacer le peché , il remonte à la source du peché originel, qui a esté introduit dans le monde par Adam, non pas par imitation , comme a crû Pelagius , mais par propagation. Apres avoir dit que tous ont peché en Adam, parce que les volontez de tous les hommes estoient renfermées en celles d'Adam , comme chef de la nature humaine on luy pouvoit objecter que la mort estoit la punition des pechez de chaque particulier. Il répond, que le peché n'a esté puny de la mort temporelle , que depuis l'establissement de la loy , & neantmoins que de-

vant cette loy, les hommes sont morts, & non seulement les hommes, mais les enfans, qui ne peuvent estre dits imitateurs de la prevarication actuelle d'Adam. D'où il conclud, que la mort est la peine du peché d'Adam, & non pas des pechez actuels. De là il compare le peché d'Adam avec la grace de JESUS-CHRIST, & montre par une difference ressemblance que l'un ne nous a pas tant fait sentir de maux que l'autre nous a donnez de biens. Sur la fin du chapitre il dit que la loy n'a pas esté inutile ; premierement, parce qu'elle apprenoit à connoistre le peché, c'est à dire, qu'elle enseignoit que beaucoup de choses qui estoient creuës licites, estoient neantmoins des pechez tres-enormes, & que la nature du peché consiste proprement en la desobeïssance à Dieu, en l'éloignement de ce premier principe, & en la conversion vers la creature. Secondement, parce qu'ayant esté l'occasion de plusieurs pechez, elle a fait paroistre davantage l'abondance des graces qui nous ont esté conferées dans l'Evangile qui l'a suivie.

Dans le sixième chapitre, il conclud d'abord, qu'il n'est pas permis de demeurer dans le peché, sous pretexte de faire abonder la grace. Qui estoit la consequence que quelques esprits impies tiroient de son discours precedent.

La premiere raison qu'il allegue est l'absurdité de leur proposition. La seconde est, que les Chrétiens sont morts au peché, & par consequent qu'ils ne doivent plus vivre au peché. Or vivre au peché dans la langue de saint Paul, veut dire avoir commerce avec le peché, commettre le peché, estre esclave du peché ; comme au contraire estre mort au peché, veut dire n'avoir plus de commerce avec le peché, ainsi que les morts n'en ont plus

DE S. PAUL AUX ROMAINS. 13
avec les vivans , ne faire plus le peché, comme les
morts ne sont capables d'aucune action. Or il prou-
ve que les fideles sont morts au peché, parce qu'ils
ont receu le baptesme , qui est la figure de la mort
de IESUS-CHRIST, en ce qu'ils sont plongez
dans l'eau , ainsi qu'il a esté mis dans le sepulchre;
& la figure de la resurrection , en ce qu'ils sont
retirez de l'eau , de mesme qu'il est sorty du sepul-
chre. Il adjouste , que la resurrection corporelle de
IESUS-CHRIST, est une figure de la resurrection
spirituelle de nostre ame ; mais que comme en luy
elle a esté precedée de la mort du corps , de mesme
en nous elle doit estre precedée de la mort au pe-
ché. Il répond en suite à ceux qui pouvoient s'ex-
cuser sur leurs mauvaises inclinations , que le vieil
homme qui les faisoit pecher a esté attaché à la
Croix , c'est à dire, que si le Fils de Dieu par sa
mort n'avoit pas tout à fait esteint la concupiscence
(laquelle en tout ce discours est nommée peché , à cau-
se qu'elle est la source & l'occasion du peché , com-
me elle en est l'effect & la peine), que du moins il
avoit appaisé sa fureur, & apporté des remedes
pour la vaincre. Aussi l'Apostre ne dit pas, Que le
peché ne soit plus en vous, mais, Qu'il ne regne
plus en vous. Apres il montre que cela est facile,
honneste, & avantageux ; facile, à cause qu'ils ne
sont plus sous une loy dépourveuë d'assistance, mais
sous l'Evangile qui donne la force d'accomplir ce
qu'il commande ; honneste, parce que la servitude
de la justice est honorable & avantageuse , à cause
que la mort est le fruit des mauvaises actions , &
la vie, le fruit des bonnes œuvres.

Dans le septième chapitre il prouve ce qu'il
avoit dit auparavant, que les hommes ne sont plus
sous la loy, par l'exemple de la femme mariée , qui

14 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE

est sujette à son mary durant sa vie, & affranchie de sa sujection apres sa mort..

De là il s'objecte à luy mesme: La loy est donc cause du peché? Il répond que cela est absurde; premierement, parce qu'elle enseigne à connoistre le peché; secondement, parce qu'elle ordonne la mort à celuy qui commet le peché. Or nulle cause ne destruit son effect. Il confesse neantmoins que la loy a esté une occasion pressante du peché, à cause de la malice des hommes, qui ont pris sujet de desobeir, des preceptes qui leur estoient donnez. En suite, parce qu'il sembloit avancer une contradiction, disant que la loy estoit sainte, & qu'elle causoit la mort, il rend la raison pourquoy elle irrite le peché, dont il fait en ce chapitre un Roy puissant, armé, & capable de tuer. Apres, pour oster aux Chrestiens tout sujet de se glorifier, & d'estre negligens, sous l'assurance de vivre dans une loy de perfection, il represente la guerre civile qui est dans l'homme entre la raison & l'appetit concupiscible, & pour se faire mieux entendre il parle en sa personne, comme estans sous la loy de IESUS-CHRIST, afin que ceux à qui il écrivoit ne püssent s'imaginer que son discours ne le touchoit pas. J'ay suivy cette opinion de l'estat de l'Evangile, encore que tous les Grecs entendent ce passage de l'estat de la loy. Saint Augustin l'avoit interpreté comme eux, dans le Traité de l'explication de quelques propositions de l'Épistre aux Romains. Mais l'heresie des Pelagiens estant née, & ayant receu de Dieu plus de lumiere sur le sujet de la Grace, il retraicta sa premiere opinion, & s'arresta à celle que j'ay suivie.

Dans le huitième Chapitre, pour aßeurer ceux qu'il avoit effrayez par son discours precedent, il dit qu'encores qu'ils sentent dans eux-mesmes

les mouvemens de la concupiscence, ils ne sont pas sujets à la condamnation pour cela, s'ils sont entez en IESUS-CHRIST, & s'ils ne consentent point à la tentation. Il prouve cette proposition avec sa premiere restriction. Premièrement, parce que l'Evangile nous assure que IESUS-CHRIST nous a delivrez de la loy de mort, & de peché. Secondement, parce qu'il est venu tout exprés pour exécuter ce que la loy ne pouvoit faire, à sçavoir, pour nous justifier. Apres il passe à la seconde restriction, & dit que ceux qui sont ennemis de Dieu, sont indignes des consolations de Dieu. Or ceux qui marchent selon la chair, sont ennemis de Dieu. Donc &c. En suite il applique son discours aux Gentils convertis, & dit qu'ils sont à IESUS-CHRIST, & qu'ils ne vivent plus selon la chair, s'ils ont l'esprit de IESUS-CHRIST, c'est à dire, le saint Esprit. Outre la sainteté de la vie presente, il dit que le saint Esprit habitant en eux, ressuscitera leur corps apres avoir vivifié leurs ames. De là il prend sujet de les exhorter à ne plus pecher. Voicy ses raisons. 1. Vous devez estre fideles à Dieu, dont vous avez receu tant de graces. Or vous ne luy pouvez estre fideles en marchant selon la chair. Donc vous ne devez plus marcher selon la chair. Secondement, vous devez éviter ce qui vous cause du mal, & faire ce qui vous apporte du bien. Or la vie selon la chair vous donne la mort, & la vie selon l'esprit vous donne l'heritage celeste. Donc &c. Il prouve sa seconde proposition, quant à la recompense de cette sorte. Ceux qui sont freres adoptifs de IESUS-CHRIST, ont droit comme luy en l'heritage celeste. Or vous estes freres adoptifs de IESUS-CHRIST. Donc &c. Ensuite, il les exhorte à souffrir les tribulations. Pre-

16 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
 mièrement, parce qu'endurant la persecution, ils
 sont compagnons de JESUS-CHRIST, qui a esté
 le premier persecuté. 2. Parce que la recompense
 qui suit la tribulation est grande. 3. Par l'avan-
 tage du salaire en comparaison du travail. 4. Par
 la consideration des creatures insensibles qui atten-
 dent la consommation du monde pour estre délivrées
 de la loy de corruption, à laquelle elles sont assu-
 jetties depuis le peché d'Adam. 5. Par ces senti-
 mens & ces desirs interieurs d'immortalité que le
 saint Esprit excite en nous, lesquels ne sont pas en
 vain. 6. Par la nature de l'esperance, qui est d'at-
 tendre patiemment. 7. Par les consolations que
 nous donne le saint Esprit. 8. Par les biens qui
 nous arrivent de l'affliction en general & en par-
 ticulier. Dans la dernière partie du chapitre il
 montre que cette recompense que Dieu a promise à
 ses Eleus, est indubitable. De là il conclut, que les
 fideles ne doivent rien craindre ny dans leurs tenta-
 tions, ny dans leurs afflictions, parce que rien ne
 peut esteindre l'amour que Dieu leur porte.

Dans le neuvième chapitre, auparavant que
 d'entrer dans le discours de la reprobation des Juifs,
 il leur proteste qu'il sent une grande douleur dans
 son ame, de ce qu'ils ne jouyssen pas des avanta-
 ges qui sembloient leur appartenir, & souhaite d'e-
 stre anatheme pour eux. Il ne veut dire autre
 chose, sinon que si en perdant la gloire du Para-
 dis, il eust pu sauver ses freres les Juifs, il y eust
 renoncé de bon cœur. Car ce souhait procedoit d'un
 admirable motif de charité pour son prochain ; &
 il ne le faut entendre que de la possession de JESUS-
 CHRIST par la gloire, & non pas par la grace, de la-
 quelle il n'est jamais permis de souhaiter d'estre privé.

Après leur avoir temoigné qu'il les aime, parce
 qu'ils

qu'ils sont ses frères, qu'ils sont le peuple de Dieu, & que JESUS-CHRIST est descendu de leurs ancêtres, il se fait à luy-mesme cette objection : Dieu a rejezté les Juifs, auxquels il a fait de si avantageuses promesses. Il est donc trompeur & inconstant ? Il répond qu'encore que les Juifs soient exclus de ses benedictions, que neanmoins ses promesses sont fidellement accomplies. La raison qu'il vend est, que tous ceux qui descendent d'Abraham ne sont pas les vrais Israelites, mais ceux qui sont appelez sa semence dans l'Ecriture, à sçavoir ceux qui imitent sa foy. Il montre que cette preference des Gentils aux Juifs avoit esté figurée par l'exemple d'Isaac preferé à Ismael, & de Jacob preferé à Esau. De là il passe à la raison de l'élection du cadet, & de la reprobation de l'aîné, qu'il dit n'avoir esté autre que la volonté de Dieu. En passant, je remarque que cette election & cette reprobation doit estre entendue des benedictions temporelles, & qu'elle s'est effectuée en leur posterité, & non pas en leurs personnes. Car il ne paroist point que jamais Esau ait obey à Jacob, & on ne peut dire sans temerité qu'il soit damné. Car l'Apostre ne l'introduit pas comme reprouvé pour la gloire, mais comme figure des Juifs reprouvez, pour la grace de l'Evangile. Or parce que de ce traitement inégal les profanes pouvoient prendre occasion d'accuser Dieu de quelque injustice, il répond qu'en la reprobation des uns il fait paroistre sa justice, & en l'élection des autres sa misericorde ; qu'il est le maître de ses creatures, & que comme le potier fait de son argile ce qui luy plaist, ainsi qu'il trouve dans une mesme masse de corruption & une pareille indignité pour la grace & pour la gloire, selon sa volonté, qui est toujours juste, quoy qu'elle ne

nous soit pas toujours connue, & de laquelle les hommes ne peuvent demander la raison sans une grande temerité. Il conclut par diverses auctoritez de l'Écriture pour montrer que les Gentils sont éiens à la participation des graces de l'Évangile, & dit que ce qui leur a fait rencontrer la justice qu'ils ne cherchoient pas, est qu'ils ne la cherchoient point dans eux-mêmes comme faisoient les Juifs.

Il commence encore le dixième chapitre par la protestation de l'amour qu'il porte aux Juifs, & du soin qu'il a de leur salut, afin d'adoucir leurs esprits, qu'il craignoit d'avoir offenzés par ce qu'il avoit dit sur la fin du chapitre précédent; & ne pouvant excuser leurs actions, il excuse en quelque sorte le zele qui les a trompez. Il montre toutefois qu'il n'a pas esté selon la science, c'est à dire, legitime. 1. Parce qu'il y a eu de l'orgueil mêlé. 2. Parce qu'il alloit au mépris de JESUS-CHRIST. De là il passe à l'explication de la justice qui est de la loy, & de la justice de la foy, & raisonne ainsi. La justice que nous devons chercher est celle que Moïse & les Prophetes nous ont enseigné estre la seule & véritable justice. Or telle est la justice de la foy. Donc &c. Il prouve sa seconde proposition. 1. Parce que JESUS-CHRIST est la fin de la loy de Moïse, & que la justice de la foy est la justice de JESUS-CHRIST. 2. La véritable justice doit estre accompagnée de la vie. Donc &c. 3. La véritable justice doit mettre la paix dans la conscience. Or la loy n'y met que du trouble. La loy n'est donc pas la véritable justice. 4. La véritable justice doit estre aisée: La loy est difficile. Donc &c. 5. La véritable justice doit mettre son assurance en quelque chose qui ne puisse faillir: La justice de la foy met son assurance en JESUS-CHRIST,

qui ne peut faillir. Donc &c. La sixième raison est tirée du passage d'Isaïe, qui promet le salut à tous ceux qui auront la foy. La septième dépend de la précédente, & montre que tous ont besoin de mesme grace, & que tous seront sauvez de mesme sorte, par l'invocation du nom de Dieu. La huitième est une autorité du Prophete Joel, que je reduis ainsi. Tous ceux qui invoqueront seront sauvez. Or il n'y a que ceux qui ont la foy qui puissent invoquer. Donc &c. Apres il propose une gradation des moyens pour arriver au salut, les derniers desquels dépendent des premiers, mais non pas au contraire. Car l'invocation ne peut estre sans la creance, la creance sans la predication, la predication sans mission: mais la predication n'est pas toujours suivie de la creance, comme cela s'est veu dans les Juifs qui ont oüy, & qui n'ont pas crû par malice & endurcissement de cœur plustost que par ignorance, suivant les Prophetes d'Isaïe & de Moÿse, par lesquelles l'Apostre ferme ce chapitre.

Dans l'onzième chapitre son dessein est de consoler les Juifs sur leur reprobation, & de montrer aux Gentils qu'ils ont tort de se glorifier de leur élection à la grace Evangelique; c'est à dire, de ce que l'Evangile leur a esté annoncé, de ce qu'ils ont receu la foy que les Juifs ont refusée. D'abord il se fait à luy mesme cette objection: Est-il possible que tout le peuple Juif soit entierement reprové? Il répond que non, & en apporte deux raisons. La première est que luy qui parle est Juif, & que toutesfois il est du nombre des élus, c'est à dire, de ceux qui croient. 2. Que Dieu de toute eternité a aimé le peuple Juif, & que cette amitié ne peut estre ni trompense, ny inutile. En suite il apporte l'exemple.

20 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
d'Elie, dont il forme ce raisonnement. Elie pensoit estre tout seul serviteur de Dieu, comme vous pensez, peut-estre, ô Gentils, que je suis tout seul de ma nation du nombre des Eleus. Mais Dieu luy revela qu'il s'estoit reservé 7000. hommes qui n'avoient point flechy le genouil devant Baal. Ainsi vous devez croire que le mesme Dieu s'est reservé plusieurs personnes qui vous sont inconnues, qui toutesfois sont du nombre de ses serviteurs. Après cet exemple, il dit que l'élection de ce petit nombre vient de la pure misericorde de Dieu, & montre que la reprobation des autres avoit esté prédite long temps auparavant qu'elle s'accomplist par Isaïe & par David, dont il rapporte les passages. De là passant à son sujet principal, qui est de montrer aux Gentils qu'ils ne doivent point mépriser les Juifs, il dit 1. Qu'ils ne sont pas tombez pour ne se relever jamais. 2. Qu'ils sont exclus pour donner entrée aux Gentils à l'Évangile. 3. Que Dieu a choisi les Gentils, afin de donner une sainte jalousie aux Juifs, & les porter à l'imitation de leur foy. 4. Que la conversion des Juifs doit attirer sur les Gentils de plus grandes benedictions qu'ils n'en ont receu par leur exclusion. 5. Que si luy qui parle n'estant que leur frere, travaille toutesfois pour leur salut, que Dieu qui est leur pere à plus forte raison en prendra du soin. 6. Que leur condamnation a esté la réconciliation du monde. 7. Que leur conversion sera suivie de l'heureux changement du monde. 8. Qu'ils sont tirez d'une masse pure, & qu'ils sont les rameaux d'une sainte racine. 9. Que les Gentils ne sont que des sauvagions entez en leur place. 10. Que la nation Juive est la racine qui les porte. 11. Que de mesme qu'ils ont esté arrachez, ils peuvent estre entez une seconde fois.

12. *Que si Dieu n'a pas pardonné aux rameaux naturels, il pardonnera bien moins aux rameaux estrangers.* 13. *Que les Gentils n'ont esté entez que par la bonté de Dieu.* 14. *Que Dieu entrera un jour les Juifs sur l'arbre dont ils sont arrachez.* 15. *Que Dieu ne souffrira pas dans les Gentils l'insolence qu'il a punie dans les Juifs.* 16. *Que les Gentils n'ont esté entez que sous condition de demeurer dans l'humilité.* 17. *Que la reprobation des Juifs n'est pas universelle.* 18. *Qu'ils sont chers à Dieu à cause de leurs peres.* 19. *Que comme les Gentils ont receu la foy par l'incrudulité des Juifs, ainsi les Juifs doivent recevoir la foy par la sainte jalousie & l'imitation de la foy des Gentils.* Apres toutes ces raisons l'Apostre ferme la premiere partie de cette Epistre par une admirable exclamation sur la profondeur des Jugemens de Dieu.

Dans le 12. chapitre, l'Apostre passant de la doctrine aux mœurs, exhorte les fideles à changer de vie, à s'offrir à Dieu comme une Hostie sainte & immaculée, à ne rechercher point trop curieusement les veritez divines, à se servir des graces receües dans le baptesme pour le bien commun de l'Eglise, à s'acquiescer fidèlement de leurs charges, à souffrir patiemment les injures, & en laisser la vengeance à Dieu, qui la sçaura bien faire en sa saison.

Il commence la premiere partie du treizième chapitre par la proposition de ce qu'il veut enseigner, à sçavoir l'obeyssance aux Souverains. Voicy ses preuves. Les Chrestiens doivent obeyr à l'ordre que Dieu a estably. Or les Princes sont establis par l'ordre de Dieu. Donc &c. 2. Il faut éviter ce qui nous peut apparter du mal. Or la desobeyssance nous en peut apparter. Donc &c. Il prouve la seconde proposition ainsi. Ils ne por-

rent pas le glaive sans sujet, c'est à dire, ils n'ont pas en vain la puissance de la vie & de la mort sur leurs sujets : Or ils l'auroient en vain s'ils ne pouvoient châtier la desobeyssance. Donc &c. 3. Il faut faire de bonne volonté ce qu'aussi bien on est contraint de faire. Or on est contraint d'obeyr. Donc &c. 4. On doit obeyr à ceux auxquels on est sujet. Or vous estes sujets aux Princes. Donc &c. Il prouve ainsi sa seconde proposition. Vous estes sujets à ceux à qui vous payez justement des tribus. Vous payez justement des tribus aux Princes, parce qu'ils vous conservent. Donc &c. 5. Il faut rendre à chacun ce qui luy est deub. Or l'obeyssance est deüe aux Princes. Donc &c.

Dans la 2. partie, il les exhorte à la dilection mutuelle. Voicy ses raisons. 1. Vous devez payer vos debtes. La dilection mutuelle est une dette. Donc &c. 2. Vous devez accomplir la loy. Or qui aime son prochain accomplit la loy. Donc &c. Il prouve sa seconde proposition. Celuy là accomplit la loy qui garde tous les preceptes de la loy. Or tous les preceptes de la loy sont compris en la dilection mutuelle. Donc &c.

Dans la 3. partie, il les exhorte à changer de vie, parce qu'ils ont changé de condition, & qu'ils ne sont plus dans les tenebres.

Dans le 14. chapitre, il traite du second sujet qui l'avoit obligé d'écrire aux Romains, à sçavoir de la difference des opinions qui estoient entre eux pour l'abstinence des viandes défendues par la loy de Moysé, & l'observation de certaines festes. Premièrement il fait cette proposition. Vous ne devez pas, vous qui estes bien informez de la liberté Evangelique, troubler la paix de l'Eglise pour voir les autres dans les scrupules & l'ignorance de cette

sainte franchise. Apres il apporte ces raisons. 1. Celuy qui est de la famille de Dieu ne doit estre jugé que de Dieu. Les infirmes (il appelle ainsi ceux qui s'abstenoient de certaines viandes, & solempnisoient certaines festes) sont de la famille de Dieu. Donc &c. 2. Nul ne doit juger les serviteurs d'un autre, sur lesquels il n'a point de puissance. Or les infirmes sont serviteurs de Dieu. Donc &c. 3. La charité défend de condamner celuy qui est sur le point de se corriger. Or les infirmes sont sur le point de se corriger. Donc &c. 4. Celuy qui fait quelque chose pour la gloire de Dieu ne doit pas estre condamné. Les infirmes font ce dont vous les reprenez pour la gloire de Dieu. Donc &c. Il prouve sa seconde proposition. La mort & la vie des Chrestiens appartient à Dieu. Donc ces actions indifferentes luy appartiennent pareillement. 5. On blesse la charité en condamnant ses freres. Les infirmes sont vos freres. Donc &c. 6. Il ne faut point usurper l'office de IESUS-CHRIST. Or en jugeant des infirmes vous usurpez son office. Donc &c. 7. Celuy qui doit estre jugé, ne doit pas juger autrui : Vous devez estre jugés. Donc &c.

Dans la seconde partie, il leur remontre qu'ils ne doivent point scandaliser les infirmes, mangeant en leur presence de ce qu'ils abhorrent. 1. L'usage d'une chose, quoy qu'indifferente, est défendu, quand il peut scandaliser le prochain. Or l'usage des viandes peut scandaliser le prochain. Donc &c. 2. La charité vous défend de scandaliser vos freres. Or vous les scandalisez, par cet usage. 3. C'est une chose impie que de perdre ceux pour lesquels IESUS-CHRIST est mort. Or cet usage les perd. Donc &c. 4. S'il est mort pour les Juifs, à plus forte raison devez vous vous abstenir de quelque chose

24 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
 pour l'amour d'eux. Or il est mort pour eux. Donc
 &c. 5. Il faut s'abstenir de ce qui donne occasion
 aux Gentils de blasphémer contre l'Évangile. Or
 cet usage leur donne cette occasion. Donc &c.
 6. Il n'y a point de danger de s'abstenir de ce en
 quoy le Royaume de Dieu ne consiste pas. Or il ne
 consiste pas en cet usage, mais en la justice, en
 la paix, & en la joye. Donc &c. 7. Il faut estre
 soigneux d'entretenir la paix. Or en s'abstenant
 des viandes que les infirmes abhorrent, on entre-
 tient la paix. Donc &c. 8. C'est un grand crime
 que détruire l'image de Dieu. Or cet usage la dé-
 truit, parce qu'il porte les infirmes à pecher. Donc
 &c. 9. Il faut toujours faire le bien. Or c'est fai-
 re un bien que de ne point scandaliser ses freres.
 Donc &c.

Dans la dernière partie, il propose une maxime
 générale, à sçavoir que tout ce qui se fait contre
 le jugement intérieur de la conscience, qu'il appelle
 foy, est péché, & par conséquent que celui qui man-
 ge de ce qu'il croit pouvoir manger, ne peche point,
 & qu'au contraire, celui-là fait un péché qui man-
 ge de ce qu'il croit ne luy estre pas permis de
 manger.

Dans le quinzième chapitre, il poursuit le mes-
 me sujet, & apporte des raisons plus puissantes.
 1. Vous devez vous acquitter de vostre devoir. Or
 vostre devoir est de supporter les infirmes. Donc
 2. Vous ne devez pas vous plaire en vous-mesmes,
 c'est à dire, faire vostre volonté. Or condamnant
 les infirmes, vous vous plaisez en vous-mesmes.
 Donc &c. 3. Vous devez imiter JESUS-CHRIST.
 Or il ne s'est pas plu à luy mesme. Donc &c. Il
 prouve sa seconde proposition par l'auctorité de Da-
 vid au Pseaume 68. 4. Vous devez faire pour les

Juifs ce que JESUS-CHRIST a fait pour vous. Or il a supporté vos infirmités. Donc &c.

Dans la dernière partie, il gagne la bienveillance des Romains avec beaucoup d'adresse. 1. Il les loue. 2. Il leur dit qu'il leur écrit seulement pour leur remettre en mémoire ce qu'ils savent. 3. Qu'il leur écrit librement, parce qu'il est assuré de leur bienveillance, qu'il est Apôtre, & que la fin de son ministère est de sanctifier les Gentils. En suite, il leur parle de ce qu'il a fait dans la prédication de l'Évangile, & leur rend la raison pour laquelle il ne les a pas visités. Ce qu'il promet de faire aussi-tôt qu'il aura été en Jérusalem porter les aumônes des Églises de Macédoine & de l'Achaïe, dont il parle dans les deux Épîtres aux Corinthiens. Il conclut en les conjurant de prier Dieu pour luy.

Le dernier chapitre ne contient que des salutations à diverses personnes, & n'a pas besoin d'être expliqué.





VERSION EXPLIQUE'E
 DE L'EPISTRE
 DE SAINT PAVL
 AUX ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

1 **P**aulus, servus Iesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei,



AUL serviteur de JESUS-CHRIST, appelé pour estre Apostre, & separé (*par un choix particulier de Dieu*), pour annoncer

l'Evangile de Dieu,

2 Quod antè promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis,

2 Que long-temps auparavant il avoit promis par ses Prophetes dans les Ecritures saintes,

3 De Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundùm carnem,

3 Touchant son Fils (*notre Seigneur JESUS-CHRIST*), qui a esté fait (*qui est né*) de la semence (*de la posterité*) de David selon la chair,

4 Qui a esté déclaré (*qui s'est fait reconnoître*) Fils de Dieu par la vertu (*la puissance de ses miracles*), par la plénitude du saint Esprit, (*qui habitoit en luy, & qu'il a donné à son Eglise*) & par sa resurrection des morts,

5 Par lequel nous avons receu la grace & l'Apostolat pour faire connoître son nom aux Gentils, & les porter à l'obeissance de la foy,

6 Entre lesquels vous estes aussi, ayant esté appellez par JESUS-CHRIST,

7 A vous tous (*dis-je*) qui estes à Rome, qui estes les bien-aimez de Dieu, & qu'il a appellez pour estre Saints, que la grace & la paix soient avec vous de la part de Dieu nostre Pere, & de nostre Seigneur JESUS-CHRIST.

8 En premier lieu, je rends graces à mon Dieu par JESUS-CHRIST, pour vous tous, de ce que vostre foy est publiée (*renommée*) par tout le monde.

9 Car Dieu que je fers en mon esprit, (*par un culte interieur*) selon (*la verité de*) l'Evangile de son Fils, m'est témoin que je me souviens continuellement de vous,

10 Le conjurant continuellement dans toutes mes prieres, que si c'est son bon plaisir, il me fasse par quelque voye favorable, arriver

4 Qui predestinatus est Filius Dei in virtute secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Iesu Christi Dominum nostrum,

5 Per quem accepimus gratiam & Apostolarum ad obediendum fidei in omnibus Gentibus pro nomine eius,

6 In quibus estis & vos vocati Iesu Christi,

7 Omnibus qui estis Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis, Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Iesu Christo.

8 Primum quidam gratias ago Deo meo per Iesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo.

9 Testis enim mihi est Deus, cui servo in spiritu meo in Evangelio filii eius, quod sine intermissione memoriam vestri facio,

10 Semper in orationibus meis obsecrans, si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

heureusement auprès de vous :

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratie spiritualis ad corroborandos vos,

11 Car je desire de vous voir (*non pas par curiosité, mais*) pour vous faire part de quelques graces spirituelles, afin de vous fortifier & vous affermir (*dans la creance de la verité.*)

12. Id est, simul consolari in vobis per eam que invicem est, fidem vestram atque meam.

12 Je veux dire, pour me consoler avec vous par (*les marques reciproques & la connoissance de*) votre foy & (*de*) la mienne.

13. Nolo autem vos ignorare fratres, quia saepe proposui venire ad vos, (& prohibitus sum usque adhuc) ut aliquem fructum habeam & in vobis, sicut & in ceteris gentibus.

13 Car je ne veux pas, mes Freres, que vous ignoriez que j'ay souvent resolu de vous aller voir, pour faire quelque fruit parmi vous, (*en vous prêchant l'Evangile,*) comme j'ay fait parmi les autres peuples, & que j'en ay esté empesché jusqu'à cette heure.

14. Graecis ac barbaris, sapientibus & insipientibus debitor sum.

14 (*Je sçay que*) je suis debiteur (*que je doy annoncer la verité*) aux Grecs & aux barbares, aux foux & aux sages.

15. Ita quod in me promissum est & vobis, qui Romae estis, evangelizare.

15 Ainsi je suis tout prest, quant à moy, d'aller vous annoncer aussi l'Evangile, à vous qui estes à Rome.

16. Non enim esse subsecro evangelium. Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Iudaeo primò, & Graeco.

16 Car je n'ay point de honte de l'Evangile, parce qu'il est la vertu de Dieu (*ou la puissance de Dieu se manifeste*) pour le salut de tous ceux qui croyent, premierement des Juifs, (*qui ont esté appellez les premiers*), & puis des Grecs, (*des Gentils.*)

17 Car c'est par luy qu'est revelée la justice de Dieu (*sa misericorde*), qui justifie les hommes par la foy, & qui augmente cette foy (*laquelle est la vie du juste, jusques à sa perfection*) selon qu'il est écrit: Le juste vit de la foy.

Abacuc
ch. 2.

18 Il apprend aussi la colere de Dieu, qu'il fera éclater du Ciel, pour punir toute impieté & toute injustice de ces hommes qui déraisonnent la verité de Dieu en injustice. (*estouffant dans leurs cœurs la connoissance du vray Dieu, que la nature y a gravée. En quoy ils sont inexcusables.*)

19 Parce que ce qui se peut connoître de Dieu, leur est connu, & Dieu le leur a manifesté. (*il a imprimé naturellement la creance de son estre dans leur esprit.*)

20 Car ses grandeurs invisibles sont connus des hommes par les choses visibles qu'il a créées dans le monde, & elles découvrent sa puissance éternelle & sa divinité; tellement qu'ils sont inexcusables.

21 Parce qu'ayant connu (*le vray*) Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ny rendu les actions de graces (*qu'ils luy devoient*), mais ils se sont égarés en leurs pensées, (*en la subtilité de leurs raisonnemens*), & leur cœur dépourveu d'intelligence s'est remply de tenebres.

17 Iustitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est: Iustus autem ex fide vivit.

18 Revelatur enim ira Dei de caelo, super ornant impietatem & injustitiam hominū eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent.

19 Quia quod notum est Dei, manifestum est in illis. Deus enim illis manifestavit.

20 Invisibilia enim ipsius, à creatura mundi, per ea quae facta sunt, intellecta, conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus, & divinitas, ita ut sint inexcusabiles.

21 Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt; aut gratias egerunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor eorum.

22 Dicentes enim se esse sapientes, itulit facti sunt.

22 Et en se disant sages, ils sont devenus fous.

23 Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, & volucrum, & quadrupedum, & serpentium.

23 Et ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible en l'image d'un homme corruptible, (ils ont représenté Dieu, qui est un Esprit, par des idoles materielles, & leur ont rendu des honneurs divins), & encore en des figures d'oiseaux, de bestes à quatre pieds, & de serpens.

24 Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumelias afficiant corpora sua in semetipsis.

24 C'est pourquoy (en punition de cet outrage) Dieu les a livrez (les a abandonnez) aux desirs de leurs cœurs, (de leurs mauvaises convoitises); & il a permis qu'ils soient tombez dans toutes sortes d'impudicitez, & que par elles ils ayent deshonoré eux-mesmes leur (propre) corps.

25 Qui commutaverunt veritatem Dei in mentacium, & coluerunt & servierunt creature potius quam Creatori, qui est benedictus in secula. Amen.

25 Eux qui ont changé la verité de Dieu en mensonge, & qui ont servy (ont adoré) la creature plustost que le Createur, qui est beny dans tous les siecles. Ainsi soit-il.

26 Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie. Nam femine eorum immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam.

26 Pour cela (pour punition de cette idolatrie) Dieu les a abandonnez à des passions honteuses. Car leurs femmes ont changé l'usage naturel (de leur sexe) en un usage qui est contre la nature (se corrompant les unes les autres d'une façon detestable.)

27 Similiter autem & masculi, relicto naturali usu femine, exarserunt in desideris suis in invicem, masculi in masculos

27 Semblablement les masles laissant l'usage naturel des femmes ont brûlé les uns pour les autres

(*d'un amour detestable*), & ont commis ensemble des vilainies infames, recevant (*par ces actions*) la (*juste*) recompense (*la punition*) qui estoit deüë à leur erreur.

28 Et comme ils n'ont pas voulu reconnoître le vray Dieu , Dieu aussi les a livrez en un sens reprové, pour commettre des choses qui ne sont point convenables, (*qui sont indignes de l'homme.*)

29 Ils ont esté remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de malignité, (*ils ont esté*) pleins d'envie, de meurtres, de querelles, de fraude, & de méchanceté.

30 (*Ils ont esté*) médisans, & detracteurs, ils ont eu la haine de Dieu dans le cœur, ils ont esté calomnieux, superbes, vains, inventeurs de nouveaux crimes, & desobeissans à peres, & à meres.

31 (*Ils ont esté*) insensés, dereglez, sans amitié, sans foy, sans misericorde.

32 (*En quoy ils ne sont pas excusables*) parce qu'ayant connu que Dieu estoit juste (*par la lumiere naturelle, par les remords de leur conscience, & par leur raisonnement*), ils n'ont pas voulu comprendre que non seulement ceux qui font de telles choses, mais que ceux qui y consentent, sont dignes de mort.

(*ils*

curpitudinem operantes, & mercedem, quâ oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.

28 Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt,

29 Repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate,

30 Surrones, detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,

31 Insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

32 Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte, & non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

CHAPITRE II.

1 **P**ropter quod
inexcusabilis
es, ô homo omnis
qui judicas. In quo
enim judicas alterû,
teipsum cõdemnas.
Eadẽ enim agis que
judicas.

2 Scimus enim
quoniam judicium
Dei est secundum
veritatem in eos qui
cõtra agunt.

3 Existimas autẽ
hoc, ô homo qui ju-
dicas eos qui cõtra
agunt, & facis ea,
quia tu effugies judi-
cium Dei?

4 An divitias bo-
nitas ejus & pa-
tientie & longani-
mitatis contemnis?
Ignoras quoniam
benignitas Dei ad
põnitentiam te ad-
ducit?

5 Secundum autẽ
duriciam tuam &
impõnitens cor
thesaurizas tibi irã
in die iræ & revela-
tionis justij judicij
Dei.

1 **C**'Est pourquoy, ô homme qui
que tu sois (*ô Juif, qui re-
proches ces crimes aux Gentils*)
qui juges (*de ces pecheurs*), tu
es sans excuse. Car en jugeant les
autres, tu te condamnes toy mes-
me, faisant les mesmes choses que
tu condamnes.

2 Or nous sçavons que le ju-
gement de Dieu est selon sa verité
sur ceux qui font de telles choses.
(*qu'il condamne en verité ceux qui
font de telles choses.*)

3 Et toy, ô homme qui condam-
nes ceux qui commettent de telles
actions, & qui les fais aussi bien
qu'eux, penses-tu éviter le juste ju-
gement de Dieu?

4 Est-ce ainsi que tu méprises
les richesses de sa bonté, de sa lon-
gue patience, & de sa lenteur à te pu-
nir? Ignore-tu que sa benignité
t'invite à la penitence?

5 Mais toy par la dureté & l'im-
penitence de ton cœur, tu t'amasses
un thresor de colere pour le jour de
la colere & de la revelation du juste

C

jugement de Dieu. (*Tu fais un amas de pechez, qui feront tomber les effets de son ire sur toy au jour de son jugement.*)

6 Qui rendra à chacun selon ses œuvres,

7 (*Donnant*) la vie eternelle à ceux qui perseverent patiemment dans les bonnes œuvres, cherchent (*aspirent à*) la gloire, l'honneur, & l'incorruption du siecle à venir.

8 Et (*répandant les effets de*) la colere & l'indignation sur ceux qui sont contentieux & opiniaftres, qui n'acquiescent pas à la verité, & qui s'abandonnent à l'injustice.

9 L'affliction & l'angoisse (*d'esprit*) seront pour quiconque fait mal, premierement pour le Juif, (*qui a plus de lumiere pour bien vivre*) & puis pour le Gentil.

10 Mais au contraire, la gloire, l'honneur, & la paix (*de conscience*) seront pour quiconque fait le bien, premierement pour le Juif, & puis pour le Gentil.

11 Car en Dieu il n'y a point acceptation de personnes. (*il punit & recompense esgalement les bons & les meschans, de quelque nation qu'ils soient.*)

12 Ceux qui ont peché sans avoir eu la loy, periront sans la loy (*estant condamnez pour avoir violé la loy de nature*), & ceux qui ont

6 Qui reddet unicuique secundum opera ejus.

7 Ille quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam, & honorem, & incorruptionem querant vitam eternam.

8 Et illi autem qui sunt ex contentione, & qui non acquiescunt veritati, crederunt autem iniquitati, ira & indignatio.

9 Tribulatio & angustia in omnem animam hominum operantis malum, Iudei primum, & Græci.

10 Gloria autem, & honor, & pax omni operanti bonum, Iudeo primum, & Græco.

11 Non enim est acceptio personarum apud Deum.

12 Quicumque enim sine lege peccaverit, sine lege peribunt; & quicumque in lege peccaverit, per legem judicabitur.

peché dans la loy, (*donnée à Moïse & qui font profession de la suivre*), seront jugez par la loy. (*seront chastiez comme violateurs de la loy.*)

13 Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur.

13 Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loy, (*qui en font une profession extérieure*) qui sont justes devant Dieu ; mais ceux qui gardent la loy, seront justifiez devant luy.

14 Cum enim Gentiles quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, eiusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex.

14 Et quand les Gentils qui n'ont point (*reçu*) la loy, gardent naturellement les preceptes de la loy (*par la lumière naturelle*), quoy qu'ils n'ayent point connoissance de la loy, ils sont (*ils servent de*) loy à eux-mêmes,

15 Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, & inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus.

15 Et ils montrent que l'œuvre de la loy (*que ce que commande la loy*) est écrite dans leur cœur, leur conscience (*par ses remords, ou sa satisfaction secrète*) leur rendant témoignage (*de ce qui est bon, ou mauvais*). & leurs pensées les accusant, ou les excusant. (*selon qu'ils font bien ou mal.*)

16 In die, cum iudicabit Deus occultata hominum, secundum Evangelium meum, per Iesum Christum.

16 (*Comme il paroistra*) en ce jour, où Dieu jugera par IESUS-CHRIST. les actions & les pensées les plus secretes des hommes, selon l'Évangile que je presche.

17 Si autem tu Iudæus cognominaris, & requiescis in lege, & gloriaris in Deo,

17 Mais (*si les Gentils sont jugez de cette sorte*) toy qui te nommes Juif, qui te reposes sur la loy, & te glorifies en Dieu, (*de sa con-*

36 EPISTRE DE S. PAUL
noissance & des faveurs que tu en
as reçues)

18 Qui connois sa volonté, & à
qui l'instruction de la loy fait dis-
cerner les choses meilleures, (*le
bien d'avec le mal.*)

19 Qui te vantes d'estre le gui-
de des aveugles, la lumiere de ceux
qui sont dans les tenebres,

20 Le docteur des ignorans, &
le maistre des enfans, qui as la for-
me (*la regle*) de la science & de
la verité dans la loy,

21 Toy (dis-je) qui enseignes
les autres, tu ne t'enseignes pas
toy-mesme? Tu presches qu'il ne
faut pas dérober, & tu dérobes?

22 Tu dis qu'il ne faut pas com-
mettre d'adultere, & tu commets
des adulteres? Tu abhorres les ido-
les, & tu fais des sacrileges?

23 Tu te glorifies en la loy, &
par tes prevarications contre la loy,
tu deshones le Dieu de la loy?

24 Car comme il est écrit, le
nom de Dieu est blasphémé entre
les Gentils à cause de vous. (*vostre
méchante vie porte les Gentils à
blasphemer le Dieu que vous vous
vantez de servir.*)

25 La circoncision est utile à la
verité, si tu gardes la loy. Mais si
tu en es prevaricateur, ta circoni-
sion devient prepuce. (*il vaudroit
autant que tu fusses incirconcis.*)

18 Et nostri voluntatem ejus, & probas utiliora, instructus per legem,

19 Confiditis teipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt.

20 Eruditorum insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ & veritatis in lege,

21 Qui ergo alios doces, teipsum non doces? Qui predicas non furandum, furaris.

22 Qui dicis non mœchandum, mœcharis? Qui abominaris idola, sacrilegium facis?

23 Qui in lege gloriaris, per prevaricationem legis Deum inhonoras?

24 Nomen enim Dei per vos blasphematur inter Gentes, sicut scriptum est.

25 Circumcisio quidem prodest, si legem observes, Si autem prevaricator legis sis, circumcisio tua preputium facta est.

26 Si igitur præputiū iustitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumfisionem re-putabitur?

26 (*De mesme*) si celuy qui a le prepuce (*le Gentil*) garde les justices de la loy, le prepuce luy fera imputé pour circoncision. (*c'est comme s'il estoit Iuif de naissance.*)

27 Et iudicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram & circumfisionem prævaricator legis es?

27 Et celuy qui de naissance a le prepuce (*qui est Gentil*) te jugera en gardant la loy, toy qui ayant la circoncision & la lettre de la loy, en es prevaricateur.

28 Non enim qui in manifesto, Iudeus est, neque qui in manifesto, in carne, est circumfiso.

28 Car le vray Iuif n'est pas celuy qui l'est seulement au dehors (*exterieurement*); ny la vraye circoncision n'est pas celle qui est visible dans la chair.

29 Sed qui in abscondito, Iudeus est, & circumfiso cordis in spiritu, non littera, cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

29 Mais le (*veritable*) Iuif est celuy qui l'est au dedans (*interieurement*), & la veritable circoncision est celle qui se porte dans le cœur, & se fait en esprit, & non selon la lettre, & elle tire sa loüange (*& son approbation*) non pas des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE III.

1 Quid ergo amplius Iudeo est? Aut que utilitas circumfisionis?

1 Q Vel avantage a doncques le Iuif (*sur le Gentil*)? Et quelle est l'utilité de la circoncision?

1 Multū per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei.

2 Elle est grande en toutes façons. Car premierement les oracles

38 EPISTRE DE S. PAUL
de Dieu leur ont esté confiez. (*ils
ont receu la loy de Dieu.*)

3 Que si quelques-uns d'entre-
eux, n'ont pas crû, est-ce que leur
incrédulité aneantira la foy (*la fide-
lité des promesses*) de Dieu ? Non
certes.

4 Or Dieu est veritable, & tout
homme est menteur, comme il est
écrit, (*au cinquantième Pseaume*) :
Afin que tu paroisses juste en tes
paroles, & que tu ayes gain de cau-
se, quand on examine ta conduite.
(*puis que mes pechez, n'empeschent
pas que tu ne sois fidelle aux pro-
messes que tu m'as fait.*)

5 Mais si nostre malice sert à
faire paroistre la justice de Dieu,
que dirons-nous ? Dieu qui nous
punit en sa colere, est-il inju-
ste ? (*punissant des actions qui re-
levent sa gloire.*)

6 Je parle en homme. Arriere de
nous telle pensée. Car autrement,
comment Dieu pourroit-il juger le
monde ?

7 Mais (*dira-on*) si mon men-
songe retourne à la gloire de Dieu,
comment puis-je estre jugé comme
pecheur ?

8 Et pourquoy (*si les actions
mauvaises contribuent à la gloire de
Dieu*) ne faisons-nous pas le mal,
afin qu'il en arrive du bien ? com-

3 Quid enim si
quidam illorum non
crediderunt ? Num-
quid incredulitas il-
lorum fidem Dei e-
vacuabit ? Absit.

4 Est autem Deus
verax, omnis autem
homo mendax, sicut
scriptum est : *Ut ju-
stificeris in sermoni-
bus tuis, & vincas
cum judicaris.*

5 Si autem ini-
quitas nostra justitiam
commendat, quid
dicemus ? Numquid
iniquus est Deus, quia
infert iram ?

6 Secundum ho-
minem dico. Absit.
Alioquin quomo-
do judicabit Deus
hunc mundum ?

7 Si enim veritas
Dei in meo menda-
cio abundavit in
gloriam ipsius, quid
adhuc & ego tan-
quam peccator judi-
cor,

8 Et non (sicut
blasphemamur, &
sicut aiunt quidam
nos dicere) facia-
mus mala ut veniant
bona, quorum dam-
natio justa est.

me nous sommes accusez à tort d'enseigner par quelques-uns, dont la condamnation est juste. (*pour cette calomnie.*)

9 Quid ergo? Præcellimus eos? Nequaquam. Causati enim sumus Iudæos & Græcos omnes sub peccato esse.

9 Quoy donc? Leur sommes-nous preferables (*aux Gentils*)? Nullement. Car nous avons vaincu les Juifs & les Gentils d'estre tous dans le peché. (*coupables de peché.*)

10 Sicut scriptum est: Quia non est justus quisquam.

10 N'est-ce pas ce qui est écrit? Il n'y a point de juste.

11 Non est intelligens, non est requirens Deum.

11 Il n'y a pas un qui ait de l'intelligence, ou qui recherche Dieu.

12 Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

12 Tous se sont égarés de la bonne voye. Tous sont devenus inutiles. Il n'y a personne qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13 Sepulchrū patens est guttur eorum, linguis suis dolosè agebant, venenum aspidum sub labiis eorum.

13 Leur gorge est comme un sepulchre ouvert, ils ne se servent de leurs langues que pour tromper, le venin des aspics est (*caché*) sous leurs langues.

14 Quorum os maledictione & amaritudine plenum est.

14 Leur bouche est remplie (*de paroles*) de malediction & d'aigreur.

15 Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

15 Leurs pieds sont légers (*à marcher*), quand il faut répandre le sang.

16 Contritio & infelicitas in viis eorum.

16 Il n'y a qu'oppression & que mal-heur dans leurs voyes.

17 Et viam pacis non cognoverunt.

17 Le chemin de la paix leur est inconnu.

Psal. 35.

18 Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

18 Non est timor Dei ante oculos eorum.

19 Or nous sçavons que tout ce que dit la loy, elle le dit pour ceux qui sont sous la loy (& l'Écriture parle ainsi); afin que toute bouche demeure muete, & que tout le monde soit assujetty à Dieu. (reconnoisse qu'il merite d'estre condamné de Dieu.)

19 Scimus autem quoniam quæcûque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur, ut omne os obstruatur, & subditus fiat omnis mundus Deo.

20 Parce que personne ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loy. Car par la loy, la connoissance du peché est donnée.

20 Quia ex operibus legis non iustificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.

21 Mais maintenant la justice de Dieu nous est manifestée sans la loy, dont la loy & les Prophetes rendent témoignage.

21 Nunc autem sine lege iustitia Dei manifestata est, testificata à lege & Prophetis.

22 Or cette justice de Dieu (qui nous vient) par la foy en JESUS-CHRIST, se répand sur tous ceux qui croient en luy. Car il n'y a aucune distinction (de nation.)

22 Iustitia autem Dei per fidem Iesu Christi, in omnes & super omnes qui credunt in eum. Non enim est distinctio.

23 Parce que tous ont peché, & que tous ont besoin de la gloire de Dieu. (de sa grace.)

23 Omnes enim peccaverunt, & egēt gloria Dei,

24 Les uns & les autres sont justifiés gratuitement par sa grace, & rachetez par la redemption faite en JESUS-CHRIST, (opérée par JESUS-CHRIST,)

24 Iustificati gratia per gratiā ipsius, per redemptionem quæ est Christo Iesu,

25 Que Dieu a proposé pour estre nostre propitiation, par l'effusion de son sang, & pour donner par la foy en luy la remission de

25 Quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem iustitiæ suæ, propter remissionem præcedentiū delictorum,

tous les pechez qui se font jamais commis, & faire paroître sa justice, (*qu'il donne luy-mesme.*)

26 In sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore, ut sit ipse justus, & justificans eum qui est ex fide Iesu Christi.

26 Et le support de sa patience, pour la gloire de sa justice, (*de sa misericorde*), afin qu'en ce temps on connoisse qu'il est juste en luy-mesme, & qu'il justifie celuy qui a la foy en JESUS-CHRIST.

27 Vbi est ergo gloriatio tua? Exclusa est Per quam legem? Factorum? Non, sed per legem fidei.

27 Où est donc le sujet de ta vanterie? (*quel sujet as-tu, ô Juif, de te glorifier?*) Il est exclus. Et par quelle loy? Par celle des œuvres? Non, mais (*c'est*) par la loy de la foy.

28 Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis.

28 Doncques nous concluons que l'homme est justifié par la foy sans les œuvres de la loy.

29 An Iudæorum Deus tantum? nonne & Gentium? Immo & Gentium.

29 Quoy? Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? N'est-il pas aussi le Dieu des Gentils? Certes, il l'est aussi des Gentils.

30 Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcissionem ex fide, & præputium per fidem.

30 Parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie la circoncision (*le Juif*) par la foy, & le prepuce (*le Gentil*) par la foy.

31 Legem ergo destruximus per fidem? Absit. Sed legem statuimus.

31 Quoy? Ancantissons-nous la loy par la foy? Nullement. Aucontraire, nous établissons la loy.



C H A P I T R E I V.

1 **Q** Vel avantage dirons-nous doncques qu'ait trouvé nôtre pere Abraham selon la chair ?

2 (Certes) si Abraham a esté justifié par ses œuvres, il a dequoy se glorifier, mais non pas devant Dieu.

Gen. c. 15

3 Et que dit l'Escriture (*sur ce sujet, voyez comme elle parle*) ? Abraham crût à Dieu, & il luy fut imputé à justice.

4 Or la recompense n'est pas donnée à celuy qui fait quelque œuvre, comme une grace, mais comme une chose due.

5 Mais quant à celuy qui n'opere point, & qui croit simplement en celuy qui justifie l'impie, (*à celuy-là dis-je*) sa foy luy est imputée à justice selon le decret de la grace de Dieu.

6 Ainsi que David declare la beatitude de l'homme (*que l'homme est bien-heureux*) auquel Dieu impute la justice sans les œuvres (*en disant*) :

7 Bien-heureux ceux dont les iniquitez sont remises, & les pechez sont couverts.

8 Bien-heureux l'homme auquel Dieu n'a point imputé son peché.

Q Vjd ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem ?

2 Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.

3 Quid enim dicit Scriptura ? Credidit Abraham Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

4 Ei autem qui operatur merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.

5 Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratie Dei.

6 Sicut & David dicit beatitudinem hominis cui Deus accepto fert iustitiam sine operibus:

7 Beati quorum remissa sunt iniquitates, & quorum repta sunt peccata.

8 Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

9 Beatitudo ergo hæc in circumcissione tantum manet, an etiam in præputio? Dicitur enim quia reputata est Abraham fides ad iusticiam.

10 Quomodo ergo reputata est? in circumcissione, an in præputio? Non in circumcissione, sed in præputio.

11 Et si signum accipit circumcissionis, signaculum iusticie fidei, quæ est in præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur & illis ad iusticiam,

12 Et si pater circumcissionis, non iis tantum qui sunt ex circumcissione, sed & iis qui sectantur vestigia fidei quæ est in præputio patris nostri Abraham.

13 Non enim per legem promissio Abraham, aut semini ejus, ut heres esset mundi, sed per iusticiam fidei.

9 Or cette beatitudo est elle seulement pour la circoncision? (*pour le Juif?*) Ou bien s'estend-elle aussi au prepuce (*au Gentil?*) Car nous disons que la foy d'Abraham luy fut imputée (*alloüée*) à justice.

10 Comment (*quand*) doncques luy a-elle esté imputée? Est-ce durant qu'il avoit le prepuce, ou lors qu'il fut circoncis? Certes ç'a esté en l'estat du prepuce (*lors qu'il estoit encore incirconcis*), & non pas en l'estat de la circoncision.

11 Et (*ainsi*) il receut le signe de la circoncision, comme un sceau (*confirmatif*) de la justice de la foy qu'il avoit receüe, ayant encore le prepuce, afin qu'il fust pere de tous ceux qui dans l'estat du prepuce croiroient en luy (*de tous les Gentils*), & que leur foy leur fust aussi imputée à justice.

12 (*Depuis il receut la circoncision, & ce fut*) pour estre aussi pere de tous ceux qui seroient circoncis, & non seulement d'eux, mais de ceux qui suivroient les vestiges de la foy de nostre pere Abraham qu'il avoit obtenuë estant encore dans le prepuce.

13 Car ce n'a pas esté par la loy qu'il a esté promis à Abraham & à sa posterité d'estre heritier (*maistre*) du monde, mais par la justice de la foy.

14 Car si ceux qui sont de (*qui appartiennent à*) la loy, sont heritiers; la foy est aneantie, & la promesse est abolie (*deviendrait inutile, puis que les nations n'en recevront pas l'effect par la foy, mais les Juifs seulement par la loy.*)

15 Car la loy (*bien loin de justifier*) est ouvriere d'ire (*est cause que Dieu se met en colere & qu'il punit*); la prevarication ne se trouvant point, où il n'y a point de loy.

16 Et partant, c'est de la foy (*que l'on doit attendre la justice*), afin que la promesse faite par grace (*gratuitement*) demeure ferme pour toute la posterité d'Abraham; & non seulement pour ceux qui sont de (*qui ont receu*) la loy, mais aussi pour ceux qui ont receu la foy de ce Patriarche, qui est le pere de nous tous

17 (Comme il est écrit: *Je t'ay estably pere de plusieurs nations*) devant Dieu (*à l'exemple de la paternité de Dieu*), auquel il a crû, comme à celui qui donne la vie aux morts, & appelle (*tire du neant*) les choses qui ne sont pas comme si elles estoient.

18 Qui espera contre toute raison d'esperer, qu'il seroit le pere de plusieurs nations, comme il luy avoit esté dit: *Ainsi sera ta semence. (elle sera innombrable.)*

14 Si enim qui e lege, heredes sunt, abolita est promissio.

15 Lex enim iram operatur. Vbi enim non est lex, nec prevaricatio.

16 Ideo ex fide, ut secundum gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed & ei qui ex fide Abraham, qui pater est omnium nostrum

17 Sicut scriptum est: Quia pater multarum gentium posui te) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, & vocat ea que non sunt tanquam ea que sunt,

18 Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei: Sic erit semen tuum.

19 Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suū emortuum, cum jam ferē cētum esset annorum, & emortuā vulvam Saræ.

20 In repromissione etiam Dei non hesitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo,

21 Plenissimè sciēs quia quæcūque promissit, potens est & facere.

22 Ideo & reputatum est illi ad justitiam.

23 Non est autē scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam,

24 Sed & propter nos, quibus reputabitur creditibus in eum qui suscitavit Iesum Christum Dominum nostrum à mortuis,

25 Qui traditus est propter delicta nostra, & resurrexit propter justificationem nostram.

19 Et il ne fut point debile en sa foy, & ne considera point que son corps estoit à demy mort, étant âgé de près de centz ans, & que la vertu de concevoir estoit éteinte dans la matrice de Sara.

20 Il n'hesita point, & n'eut aucune défiance de l'effect de la promesse de Dieu; mais il fut fortifié par la foy, donnant gloire à Dieu,

21 Estant pleinement persuadé, que celuy qui luy avoit promis, pouvoit accomplir sa promesse.

22 Et cela luy fut imputé à justice.

23 Or il n'est pas seulement écrit que cela luy fut imputé à justice pour l'amour de luy,

24 Mais aussi pour l'amour de nous, à qui il sera aussi imputé à justice, si nous croyons en celuy, qui a ressuscité des morts **JESUS-CHRIST** nostre Seigneur,

25 Lequel a esté livré (à la mort) pour (effacer) nos pechez, & est ressuscité pour nostre justification. (pour nous justifier.)



CHAPITRE V.

Estant doncques justifiez par la foy, ayons la paix avec Dieu par nostre Seigneur IESUS-CHRIST,

2 Par qui nous avons esté amenez par la foy à cette grace (*de la justification*), dans laquelle nous nous tenons fermes, & nous nous glorifions en l'esperance de la gloire des enfans de Dieu. (*promise aux enfans de Dieu, comme si des-jà nous la possedions.*)

3 Et non seulement nous nous glorifions en cette esperance, mais aussi dans les tribulations (*dans les maux que nous souffrons pour l'amour de luy*), sçachant que la tribulation produit la patience.

4 Et la patience l'épreuve (*de nostre foy*), & l'épreuve l'esperance.

5 Or cette esperance ne nous confond point (*ne nous trompe point*), parce que la charité (*l'amour*) de Dieu a esté répanduë dans nos cœurs par le saint Esprit, qui nous a esté donné.

6 (*Qui pourra douter que Dieu ne nous aime, quand il considera que Iesus*) Christ, lors que nous estions encore foibles (*impuißans pour faire le bien*), a voulu mourir pour des

1 Iustificati ergo ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Iesum Christum,

2 Per quem & habemus accessum per fidem in gratiam istã, in qua stamus, & gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.

3 Non solum autem, sed & gloriamur in tribulationibus, sciens quod tribulatio patientiã operatur,

4 Patientia autem probationem, probatio verò spem.

5 Spes autem non confundit, quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctũ, qui datus est nobis.

6 Vt quid enim Christus, cũ adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?

impies (*comme nous*), au temps déterminé (*par son Pere.*)

7 Vix enim pro justo quis moritur. Nam pro bono forsitan quis audeat mori.

7 (*Cela est tout à fait admirable.*) Car à peine se trouvera-t'il quelqu'un qui voudrât mourir pour (*sauver*) un homme juste, (*seulement pour la consideration qu'il est juste.*) Car peut-estre il s'en pourroit trouver quelqu'un, qui auroit assez de courage pour souffrir la mort pour un homme de bien, (*dont il connoistroit la probité.*)

8 Commendat autem charitatem suam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.

8 Mais Dieu fait paroître en en cela la grandeur de sa charité, parce que lors que nous estions pecheurs, (*Iesus*) Christ est mort pour nous dans le temps.

9 Multo igitur magis nunc iustificati in sanguine ipsius salvi erimus ab ira, per ipsum.

9 A plus forte raison estant maintenant justifiez en son sang, serons-nous délivrez par luy de la colere de Dieu.

10 Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filij eius; multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

10 Car silors que nous estions ses ennemis, nous avons esté reconciliez avec Dieu par la mort de son Fils; à plus forte raison estant (*ainsi*) reconciliez, nous serons sauvez par sa vie.

11 Non solum autem, sed & gloriamur in Deo per Dominum nostrum Iesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

11 Et non seulement cela (*ce n'est pas assez d'avoir esté reconciliez*), mais nous nous glorifions en Dieu, par nostre Seigneur JESUS-CHRIST, par lequel nous avons obtenu cette reconciliation.

12 Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes ho-

12 Partant comme le peché est entré dans le monde par un homme, & par le peché la mort; ainsi la mort est pas-

fée à tous les hommes, (*tous les hommes ont esté condamnez à la mort*), d'autant que tous ont peché en luy, (*comme dans le chef de la nature, en la volonté duquel toutes les volontez des hommes estoient enfermées.*)

*inanes mors pertrās-
sit, in quo omnes
peccaverunt.*

13 Car le peché estoit (*regnoit*) dans le monde avant la loy; mais il n'estoit pas imputé, parce qu'il n'y avoit point de loy. (*il n'estoit pas reconnu pour peché, ni puny comme une transgression de la loy, qui n'estoit pas donnée; & on le commettoit sans le connoître, à cause qu'il n'y avoit point de loy qui le defendit.*)

*13 Usque ad legē
enim peccatum erat
in mundo. Peccatū
autem non imputa-
batur, cūm lex non
esset.*

14 Mais (*pour montrer que le peché estoit dans le monde avant la loy, c'est qu'il estoit puny, & que*) la mort a regné depuis Adam jusqu'à Moysé, mesme sur ceux qui n'ont pas peché à la façon d'Adam, (*sur les enfans, qui n'ont jamais commis de peché actuel*), luy qui est l'exemple de celuy qui doit venir. (*de Iesus-Christ, le second Adam.*)

*14 Sed regnavit
mors ab Adam usq;
ad Moysen etiam in
eos qui non pecca-
verunt in similitudi-
nem pravaricationis
Adæ, qui est forma
futuri.*

15 Mais il n'en est pas de mesme du don (*de la grace par le second homme,*) comme du peché (*du premier*). Car si par le peché d'un seul plusieurs sont morts, le don & la grace de Dieu s'est répandue avec plus d'abondance sur plusieurs pour l'amour d'un seul homme, à sçavoir
I E S U S - C H R I S T .

*15 Sed non sicut
delictum, ita & do-
num. Si enim unius
delicto multi mor-
tui sunt, multo ma-
gis gratia Dei & do-
num in gratia unius
hominis Iesu Christi
in plures abundavit.*

16 Et

16 Et

16 Et non sicut per unum peccatū, ita & donum, nam iudicium quidem ex uno in condemnationem, gratia autem ex multis delictis in justificationem.

17 Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ & donationis & iustitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Iesum Christum.

18 Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic & per unius iustitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

19 Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita & per unius obedientiam, iusti constituentur multi.

20 Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Vbi autem abundavit delictum, superabundavit gratia.

21 Ut sicut regnavit peccatum in

16 Et il n'en est pas du don (*que nous recevons par la grace*), comme du peché ; car un seul peché a esté la condamnation des hommes (*a fait condamner les hommes*), & le don (*la grace*) a esté la remission de plusieurs pechez pour la justification. (*a remis aux hommes tous les pechez dont ils estoient coupables, & les a justifiez.*)

17 Car si par le peché d'un seul, & par un seul homme, la mort a regné sur tous les hommes ; à plus forte raison les hommes recevant une plus grande abondance de graces, plus de dons spirituels, & une plus excellente justice, regneront-ils dans la vie (*eternelle*) par un seul I E S U S - C H R I S T (*qui est Dieu & homme.*)

18 Comme donc par le peché d'un seul la condamnation est venuë sur tous les hommes, ainsi par la justice d'un seul tous les hommes ont receu la vie & la justification.

19 Car comme par la desobeïssance d'un seul, plusieurs (*tous*) sont devenus pecheurs, ainsi par l'obeïssance d'un seul plusieurs seront faits justes. (*seront justifiez.*)

20 Or la loy a esté donnée, afin que le peché abondast (*se multipliait, cela par l'evenement, & non pas pour cette intention*), & où le peché a abondé, la grace a surabondé (*pareillement.*)

21 Afin que comme le peché a re-

gné par la mort (*en donnant la mort*), la grace regne par la justice, pour (*en nous donnant*) la vie éternelle par JESUS-CHRIST notre Seigneur.

mortem, ira & gratia regnet per justitiam in vitam æternam per Iesum Christum Dominum nostrum.

CHAPITRE VI.

1 **Q**UE dirons-nous donques ? (*que conclurons-nous des choses que nous venons de dire ?*) Demurerons-nous dans le péché, afin que la grace surabonde ?

1 QUID ergo dicemus ? Pernanebimus in peccato, ut gratia abundet ?

2 A Dieu ne plaise. Car comment nous, qui sommes morts au péché, vivrons-nous encore en luy ? (*Comment le commettrons-nous encore ?*)

2 Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ?

3 Ignorez-vous, mes freres, que nous tous qui avons été baptisez en JESUS-CHRIST, nous avons été baptisez en sa mort ? (*Que le baptême est la figure de sa mort ?*)

3 An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Iesu, in morte ipsius baptizati sumus ?

4 Par le baptême nous avons été ensevelis avec luy en sa mort (*pour signifier nostre mort*) ; afin que comme (*Iesus*) CHRIST est ressuscité des morts par la gloire de son Pere, ainsi nous marchions dans une nouveauté de vie.

4 Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita & nos in novitate vitæ ambulemus.

5 Car si nous avons été entez en luy par la ressemblance de sa mort, nous luy ressemblerons aussi en sa Resurrection.

5 Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul & resurrectionis erimus.

6 Sçachant que nostre vieil homme a été crucifié avec luy ; afin que

6 Hoc scientes, quia verus homo noster simul crucifixus est, ut destrueretur

corpus peccati, & ultra non serviamus peccato.

le corps du peché (*la concupiscence qui est en nous*) soit détruit en nous, & que nous ne servions plus au peché.

7 Qui enim mortuus est, justificatus est à peccato.

7 Car celuy qui est mort, est quitte du peché. (*n'est plus capable de pecher.*)

8 Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo,

8 Que si nous sommes morts avec (*Iesus*) CHRIST, nous croyons que nous vivrons aussi avec (*Iesus*) CHRIST.

9 Scientes quòd Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

9 Sçachant que (*Iesus*) CHRIST ressuscitant des morts, ne meurt plus, que la mort n'aura plus de domination sur luy.

10 Quòd enim mortuus est peccato, mortuus est semel. Quòd autem vivit, vivit Deo.

10 Car quant à ce qu'il est mort, il est mort une fois seulement par le peché (*pour détruire le peché*); mais ce qu'il est maintenant vivant, il est vivant en Dieu. (*& c'est pour toujours.*)

11 Ita & vos estimare, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Iesu Domino nostro.

11 Ainsi pensez, que vous estes morts au peché, & que vous estes vivans pour Dieu en JESUS-CHRIST nostre Seigneur.

12 Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis eius.

12 Que le peché donques (*qui doit estre détruit en vous par la mort de Iesus-Christ*) ne regne point en vostre corps mortel, pour obeir à ses convoitises.

13 Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato, sed exhibete vos Deo, tanquàm ex mortuis viventes, & membra vestra arma justitiis Deo.

13 Et n'abandonnez point vos membres au peché comme des instrumens pour operer l'iniquité; mais offrez-vous à Dieu comme de morts que vous estiez, ayans esté faits vivans (*comme des personnes qui de l'estat de la mort du peché ont passé à celuy*

de la vie de la grace); & faites servir vos membres comme des armes à la justice de Dieu. (comme des instrumens pour faire des œuvres de Justice.)

14 (Ne craignez point.) Le péché ne dominera point sur vous. Car vous n'estes plus sous la loy (qui faisoit regner le péché), mais sous la grace (qui vous en délivre.)

15 Quoy donc? Pecherons-nous (plus hardiment) parce que nous ne sommes plus sous la loy, mais sous la grace? A Dieu ne plaife.

16 Ne sçavez-vous pas que vous estes esclaves de ceux auxquels vous vous estes engagez d'obeir, soit du péché qui cause la mort, soit de la justice qui donne la vie?

17 Or graces soient renduës à Dieu de ce qu'ayant esté esclaves du péché, vous avez obey (du fond) du cœur à la doctrine (de l'Evangile qui vous a esté annoncée) sur le moule de laquelle vous avez esté formez.

18 Et ayant esté delivrez de la servitude du péché, vous avez esté faits esclaves de la justice.

19 Je parle humainement, & je m'acommode à vostre foiblesse. Comme vous avez fait servir vos membres à l'impudicité & à l'iniquité pour commettre l'iniquité, de mesme faites servir maintenant vos membres à la justice pour vostre sanctification. (pour mener une vie sainte.)

14 Peccatum enim vobis non dominabitur. Non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15 Quid ergo? Peccabimus quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Abs.

16 Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obediens ad justitiam?

17 Gratias autem Deo, quod fuisit servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrine in quam traditi estis.

18 Liberati autem à peccato, servi facti estis justicie.

19 Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestre. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditie & iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justicie in sanctificationem.

20 Cum enim ser-
vi effectis peccati, li-
beri fuistis iustitiæ.

20 Car tandis que vous estiez es-
claves du peché, vous estiez libres à
l'égard de la justice. (*Vous n'obeyssiez
point à la Justice, & vous jouissiez
d'une fausse liberté à l'égard de ses
preceptes, à qui vous ne vous soumet-
tiez pas.*)

21 Quem ergo fru-
ctum habuistis tunc
in illis in quibus
nunc erubescitis ?
Nam finis illorum
mors est.

21 Or quel fruit avez-vous recueil-
ly de ces actions dont maintenant
vous rougissez ? Leur fin (*leur fruit*)
est la mort.

22 Nunc verò li-
berati à peccato,
servi autem facti
Deo, habetis fructū
vestrum in sanctifi-
cationem, finem ve-
rò vitam eternam.

22 Mais maintenant que vous estes
delivrez du peché, & que vous estes
asservis à Dieu, vous avez pour fruit
(*vous avez pour recompense*) la sancti-
fication, qui a pour sa fin la vie eter-
nelle.

23 Stipendia enim
peccati, mors. Gra-
tia autem Dei vica-
eterna in Christo
Iesu Domino nostro.

23 Car la solde (*le payement*) du
peché, c'est la mort, & la vie eternal-
le est (*un don de*) la grace de Dieu
par JESUS-CHRIST nostre Sei-
gneur.

CHAPITRE VII.

1 AN ignoras
fratres (scien-
tibus enim legem
loquor) quia lex in
homine dominatur
quante tempore vi-
vir ?

1 NE sçavez-vous pas, mes fre-
res, (Car je parle à ceux qui
ont connoissance de la loy) que la loy
n'oblige l'homme (*à qui elle est don-
née*) que durant sa vie.

2 Nam que sub
viro est mulier, vi-
vente viro alligata
est legi. Si autem
mortuus fuerit vir
ejus, soluta est à lege
viri.

2 Ainsi une femme mariée est liée
à son mary par la loy (*du mariage*);
tant qu'il est en vie. Mais dès qu'il est
mort, elle est delivrée de la loy de son

mary. (de la loy qui l'assujettissoit à luy.)

3 Donques si durant la vie de son mary elle épouse un autre homme, elle sera nommée (*tenuë pour*) adultere. Mais si son mary vient à mourir, elle est delivrée (*affranchie*) de cette loy (de la loy qui l'assujettissoit à luy), & ne sera point adultere si elle épouse un autre mary.

4 Ainsi, mes freres, vous estes morts à la loy (*qui vous tenoit sous sa puissance comme un mary fascheux*) par le corps de (*Iesus*) CHRIST (*offert en sacrifice sur la croix*), afin que vous apparteniez à un autre (*mary*) qui est resuscité des morts, & que vous fructifiez pour Dieu. (*que vos œuvres, qui sont comme les enfans qui viennent de ce second mariage, appartiennent à Dieu, & le glorifient.*)

5 Car tandis que nous estions en la chair (*que nous vivions d'une vie charnelle*), les affections (*les mouvemens*) du peché que la loy (*par l'occasion de ses défenses*) excitoit en nous, agissoient en nos membres pour les faire fructifier à (*la*) mort. (*pour leur faire produire des œuvres dignes de mort.*)

6 Mais maintenant nous sommes delivrez de la loy de mort, sous laquelle nous estions detenus (*comme esclaves*), afin que nous servions Dieu en nouveauté d'esprit, & non

3 Igitur vivens viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro. Si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est à lege viri, ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

4 Itaque, fratres mei, & vos mortificati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

5 Cum enim essemus in carne, passionibus peccatorum, quae per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.

6 Nunc autem soluti sumus à lege mortis, in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, & non in vecustate litterarum.

plus selon la vieillesse de la lettre.

7 Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem. Nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret: Non concupisces.

7 Que dirons-nous donc? La loy est-elle peché? A Dieu ne plaise. Au contraire, je n'ay connu le peché que par la loy. Car je ne sçavois ce que c'est que la concupiscentie, si la loy n'avoit dit: Tu ne convoiteras point.

8 Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sane lege enim peccatum mortuum erat.

8 Or le peché (*la concupiscentie, qui est l'effect & la cause du peché, & que pour cette raison je nomme peché*), a pris occasion du commandement (*de la défense que faisoit la loy*) de produire en moy toute mauvaise convoitise (*toutes sortes de mauvais desirs*). Car sans la loy le peché estoit (*comme*) mort. (*Je commettois le peché, avant que la loy me le défendist, sans le reconnoistre.*)

9 Ego autem vivebam sine lege eligendo. Sed cum venisset mandatum, peccatum revixit.

9 Et pour moy, autrefois je vivois sans loy. (*je croyois vivre, & n'avois point de remords de conscience*). Mais quand la loy m'a esté donnée, le peché a repris vie. (*la concupiscentie qui estoit comme morte en moy, s'est réveillée.*)

10 Ego autem mortuus sum, & inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam; hoc esse ad mortem.

10 Et moy je suis mort (*commettant le peché qui m'a subjettit à la mort éternelle*); & le commandement (*de la loy*), qui m'estoit donné pour la vie (*pour me faire vivre de la vie de justice*), m'est tourné à mort (*m'a causé la mort par sa transgression.*)

11 Nam peccatum occasione accepta per mandatum se-

11 Car le peché (*la concupiscentie*) prenant occasion (*de s'échauffer*) du

commandement (*qui m'obligeoit de n'en pas suivre les mouvemens*), m'a seduit, & par luy (*-mesme*) m'a mis à mort.

duxit me, & per il-
lud occidit.

12 La loy est donc sainte (*en foy*), & le commandement est saint, juste, & bon.

12 Itaque lex qui-
dem sancta, & man-
datum sanctum, &
iustum, & bonum.

13 Donques (*dira quelqu'un*) la loy qui est bonne, m'a causé la mort? Nullément. Mais le peché (*la concupiscence*) s'est servy de la loy qui est bonne pour me donner la mort, afin que le peché apparust (*tel qu'il estoit*) peché, & devint par le commande- ment même une source plus abondante de peché. (*afin que la malignité de la concupiscence fust reconnüe, & que l'on sceust jusqu'à quel excès peut aller sa perversité & sa violence par le nombre & l'enormité des pechez qu'elle faisoit commettre aux hommes en suite des défenses de la loy qui l'irritoit.*)

13 Quod ergo bo-
num est, mihi facti
est mors? Abstr. Sed
peccatum, ut appa-
reat peccatum, per
bonum operatum
est mihi mortem, ut
fiat supra modum
peccans peccatum
per mandatum.

14 Car nous sçavons que la loy est spirituelle; & pour moy je suis charnel, & vendu (*pour estre assujetty*) sous le peché. (*sous la concupiscence.*)

14 Scimus enim
quia lex spiritualis
est; ego autem car-
nalis sum, venumda-
tus sub peccato.

L'Apostre parle en sa personne pour faire mieux entendre la violence & les mauvais effets de la concupiscence dans l'homme par le peché originel.

15 (*Et pour montrer cette domination violente de la concupiscence en moy, c'est que*) je n'approuve pas ce

15 Quod enim ope-
ror, non intelligo.
non enim quod volo
bonum, hoc ago, sed
quod odi malum,
illud facio.

que je fais , parce que je ne fais pas le bien que je veux faire , & que je fais le mal que je hay , (*que je ne voudrois pas faire.*)

16 Si autem quod nolo , illud facio , consensio legi , quoniam bona est.

16 Que si je fais ce que je ne veux pas faire , je consens à la loy , (*& je reconnois*) qu'elle est bonne.

17 Nunc autem jam non ego operor illud , sed quod habitat in me peccatū.

17 Maintenant donc , ce n'est pas moy qui fais le mal , mais le peché (*la concupiscence*) qui habite en moy.

18 Scio enim quia non habitat in me , hoc est in carne mea , bonum . Nam velle adjacet mihi ; perficere autem bonum , non invenio .

18 Car je sçay que le bien n'habite point en moy , c'est à dire en ma chair , (*qu'en moy , qui suis corrompu par la concupiscence , il n'y a point de bonne inclination.*) Car le vouloir est bien en moy de faire le bien , mais je ne trouve point en moy (*le moyen*) pour le parfaire . (*I'ay bien quelque volonté , quelque desir de faire le bien ; mais je ne puis executer ce desir . & faire le bien parfaitement , c'est à dire , sans repugnance de ma concupiscence.*)

19 Non enim quod volo bonum , hoc facio , sed quod nolo malum , hoc ago .

19 Car (*pour le repeter encore*) je ne fais pas le bien que je veux , & je fais le mal que je ne veux pas .

20 Si autem quod nolo , illud facio , jam non ego operor illud , sed quod habitat in me peccatum .

20 Que si je fais ce que je ne veux pas , ce n'est pas moy qui le fais , mais c'est le peché (*la concupiscence*) qui habite en moy .

21 Invenio igitur legem , volenti mihi facere bonum , quoniam mihi malum adjacet .

21 Je trouve donc en moy , voulant faire le bien , une loy (*contraire à ma bonne volonté*) qui me fait voir que le mal est attaché à moy . (*que la concupiscence est en moy , m'emportant au*

peché contre la défense de la loy.)

22 Car je prens plaisir à la loy de Dieu, selon les sentimens de l'homme interieur.

23 Mais je voy (*je sens*) une autre loy dans mes membres contraire à la loy de mon entendement, & qui me captive sous la loy du péché (*de la concupiscence*) qui est dans mes membres.

24 Mal-heureux que je suis! Qui est-ce qui me delivrera de ce corps de mort? (*de ce corps sujet à la loy si honteuse de ressentir ce combat interieur, & d'obeir à la concupiscence?*)

25 Ce fera la grace de Dieu par IESUS-CHRIST nostre Seigneur. Donques (*je conclus que*) selon l'esprit j'obeis à la loy de Dieu, & selon la chair (*que selon les mouvemens de la concupiscence*) j'obeis à la loy du péché.

22 Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem.

23 Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meae, & captivantem me in lege peccati quae est in membris meis.

24 Infelix ego homo! Quis me liberabit de corpore mortis huius?

25 Gratia Dei per Iesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei, carne autem legi peccati.

CHAPITRE VIII.

1 IL n'y a donc plus maintenant aucune condamnation pour ceux qui croyent en IESUS-CHRIST, qui ne cheminent plus (*ne vivent plus*) selon (*les mouvemens de*) la chair.

2 Parce que la loy de l'esprit de vie qui est en IESUS-CHRIST m'a delivré de la loy (*de la servitude*) du péché, & de la mort.

1 NIHIL ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Iesu, qui non secundum carnem ambulant.

2 Lex enim spiritus vitae in Christo Iesu liberavit me à lege peccati & mortis.

3 Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus filium suum mittens in similitudinē carnis peccati, & de peccato damnavit peccatum in carne.

3 Car ce qui estoit impossible à la loy à cause de sa foiblesse en la chair, (*ce que la loy ne pouvoit faire par l'homme charnel, sçavoir nous délivrer du peché*) Dieu l'a fait par son fils, l'envoyant avec une chair qui avoit la similitude (*l'apparence*) du peché (*estant sujette aux infirmités humaines, qui sont les peines du peché*), & par le peché (*par cette chair en apparence pechereffe*) il a condamné (*il a détruit*) le peché en la chair. (*de Iesus-Christ immolée pour le peché.*)

4 Ut justificatio legis impieretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

4 Afin que la justice de la loy fust accomplie en nous (*que nous puissions faire ce que la loy ordonne*), nous qui ne cheminons plus selon la chair, mais selon l'esprit. (*qui ne vivons plus selon les sentimens de la chair, mais selon l'esprit.*)

5 Qui enim secundum carnem sunt, que carnis sunt sapiunt. Qui vero secundum spiritum sunt, que sunt spiritus sentiunt.

5 Car ceux qui vivent selon la chair, sont affectionnez aux choses de la chair (*ont des sentimens charnels*); & ceux qui vivent selon l'esprit, sentent les choses de l'esprit. (*goustent les choses spirituelles.*)

6 Nam prudentia carnis, mors est; prudentia autem spiritus, vita & pax.

6 Or la prudence de la chair est une mort (*ne conduit qu'au peché, & qu'à la mort éternelle*); & la prudence de l'esprit produit la vie & la paix.

7 Quoniam sapientia carnis inimica est Deo. Legi enim Dei non est subiecta. Nec enim potest.

7 Parce que la sagesse de la chair est ennemie (*est l'inimitié*) de Dieu, (*& ainsi elle ne peut parvenir à la vie*)

que Dieu donne à ses amis,) & n'est point soumise à la loy de Dieu, & ne le peut estre (*de sa nature.*)

8 Ceux donc qui sont dans (*les sentimens de*) la chair, ne peuvent plaire à Dieu.

9 Mais pour vous, vous n'êtes point dans (*les sentimens de*) la chair, mais dans ceux de l'esprit (*dans une loy charnelle, mais sous l'Evangile*), si toutefois l'esprit de Dieu habite en vous. Or si quelqu'un n'a point l'esprit de (*Iesus*) CHRIST (*qui est l'esprit de Dieu*), il n'est point à luy.

10 Mais si (*Iesus*) CHRIST est en vous (*par sa grace*), vostre corps à la verité demeure sujet à la mort à cause du peché (*qui y a assujetty le genre humain*). Mais vostre esprit est vivant par la justice (*que vous avez receüe de luy.*)

11 Que si l'esprit de celuy qui a ressuscité IESUS des morts habite en vous, celuy qui a ressuscité IESUS-CHRIST des morts vivifiera (*ressuscitera aussi*) vos corps mortels par (*la force de*) son esprit qui habite en vous.

12 Donques, mes freres, nous ne sommes point debiteurs à la chair, pour vivre selon la chair. (*nous ne sommes point assujettis à la chair, pour vivre selon ses sentimens.*)

13 Car si vous vivez selon (*les affections de*) la chair, vous mourrez. Et

8 Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

9 Vos autem in carne non estis, sed in spiritu, si tamen spiritus Dei habitet in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

10 Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11 Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Iesum à mortuis, habitat in vobis, qui suscitavit Iesum Christum à mortuis, vivificabit & mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12 Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13 Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini. Si autem spiritu facta

varnis mortificaveritis, vivetis.

si vous mortifiez les affections de la chair, vous vivrez.

14 Quicumq; enim spiritu Dei aguntur, ij sunt filij Dei.

14 Car tous ceux qui sont conduits (*qui sont meus*) par l'esprit de Dieu, sont enfans de Dieu. (*& peuvent pretendre à cette vie, dont je vous parle, comme à leur heritage.*)

15 Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus Abba, Pater.

15 Aussi vous n'avez point reçu l'esprit de servitude pour vivre dans la crainte, mais l'esprit d'adoption & d'enfans, par lequel nous crions (*nous appellons Dieu*) Abba, Pere.

16 Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filij Dei.

16 Et cét esprit rend luy-mesme témoignage (*interieurement*) à nostre esprit (*nous assure*) que nous sommes enfans de Dieu.

17 Si autem filij & heredes, heredes quidem Dei, coheredes aurem Christi. Si tamen compatimur, ut & conglorificemur.

17 Or si nous sommes enfans, nous sommes heritiers de Dieu, & coheritiers de (*Iesus*) CHRIST. Mais c'est si nous participons à ses souffrances, afin d'estre glorifiez avec luy.

18 Existimo enim quod non sunt condigne passiones hujus temporis ad futuram gloriam que revelabitur in nobis.

18 Et je suis assuré que toutes les persecutions du temps present (*que nous pouvons souffrir en cette vie*) ne sont point dignes de la gloire future (*n'ont point de proportion avec la gloire*) qui sera (*un jour*) revelée en nous. (*qui nous est preparée.*)

19 Nam expectatio creature revelationem filiorum Dei expectat.

19 Car les creatures corporelles mesme attendent (*impatiamment*) cette manifestation (*glorieuse*) des enfans de Dieu.

20 Vanitati enim creatura subiecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe.

20 Parce que la creature (*corporelle*) n'est pas assujettie de son bon gré à la vanité (*aux alterations, & à*

la corruption qu'elle souffre maintenant); mais elle y demeure pour obeir à celuy qui l'y a soumise dans l'esperance d'en estre delivrée.

21 (*Esperance qui ne la trompera point.*) Car la creature sera delivrée (*dégagée*) de la servitude de la corruption à laquelle elle est maintenant sujette, & participera (*en sa maniere*) à la liberté glorieuse des enfans de Dieu:

22 Car nous sçavons que jusques à maintenant toute creature gemit, & est comme dans le travail de l'enfantement. (*souffre des tranchées d'une femme preste d'accoucher.*)

23 Et ce n'est pas elle seule (*qui gemit de la sorte*); mais nous aussi qui avons receu les premicés (*les arbres*) de l'esprit (*de Dieu*), nous gemissons en nous-mêmes, attendant l'accomplissement de l'adoption des enfans de Dieu, c'est à dire la delivrance de nostre corps. (*attendant l'immortalité qui le delivrera de la sujettion aux misereres. & à la mort.*)

24 Car nous sommes sauvez en esperance. Or ce qui se voit, n'est point esperance. Car qui est-ce qui espere ce qu'il voit?

25 Mais si nous esperons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience:

26 Pareillement aussi l'Esprit (*de Dieu*) vient au secours de nostre foi-

21 Quia & ipsa creatura liberabitur à servitute corruptionis, in libertatem gloria: filiorum Dei.

22 Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, & paritur usque adhuc.

23 Non solum autem illa, sed & nos ipsi primitias spiritus habentes, & ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

24 Spe enim salvi facti sumus. Spes autem que videtur, non est spes. Nam quo videt quis, quid sperat?

25 Si autem quod non videmus speramus, per patientiam expectamus.

26 Similiter autem & spiritus adjuvat infirmitatem

nostram. Nam quid
oremus sicut oportet,
nescimus; sed ipse
Spiritus postulat pro
nobis gemitibus inenarrabilibus.

27 Qui autem scrutatur
corda, scit quid desideret
Spiritus, quia secundum
Deum postulat pro
sanctis.

28 Scimus autem quoniam
diligentibus Deum omnia
cooperantur in bonum,
iis qui secundum
propositum vocati sunt
sancti.

29 Nam quos præscivit,
& prædestinavit conformes
fieri imagini filij sui, ut
sit ipse primogenitus
in multis fratribus.

30 Quos autem prædestinavit,
hos & vocavit; & quos
vocavit, hos & justificavit;
quos autem justificavit,
illos & glorificavit.

31 Quid ergo dicemus
ad hæc? Si

bleffe (*nous fortifie durant le temps que nous attendons cette delivrance, & nous instruit à prier*). Car nous ne sçavons pas prier comme il faut. Mais cét esprit prie pour nous avec des gémissemens inexplicables.

27 Et celui qui sonde les cœurs sçait ce que desire l'Esprit, qui demande pour les Saints, selon Dieu. (*qui demande pour les fideles les choses qui sont conformes à sa volonté.*)

28 Or nous sçavons que toutes choses tournent à bien à ceux qui aiment Dieu; (*que tout contribue au salut de ceux qui aiment Dieu.*) à ceux, dis-je, qui selon le bon propos de Dieu (*selon le decree de Dieu*) sont appelez pour estre Saints. (*aux predestinez.*)

29 Car ceux qu'il a préveus, il les a predestinez pour estre conformes à l'image de son fils (*pour ressembler à son fils en ses souffrances, & par elles parvenir au Royaume celeste comme il a fait*), afin qu'il soit le premier né entre plusieurs freres. (*afin que la gloire des freres retourne à l'honneur de Jesus-Christ, qu'il a éably leur aîné.*)

30 Et ceux qu'il a predestinez, il les a (*aussi*) appelez; & ceux qu'il a appelez, il les a (*aussi*) justifiez; & ceux qu'il a justifiez, il les a (*aussi*) glorifiez.

31 Que conclurons-nous de ces

choses (*sinon que nous ne devons craindre aucuns ennemis*) ? Si Dieu est pour nous (*comme il est indubitablement en suite de sa predestination*), qui sera contre nous ?

Deus pro nobis, qui
contra nos ?

32 Luy qui n'a pas épargné son propre fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous, comment ne nous donnera-t'il pas toutes les autres choses avec luy ? (*toutes les graces dont nous avons besoin, qui sont moindres sans comparaison.*)

32 Qui etiam proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?

33 Qui accusera les élus de Dieu ? (*Sera-ce*) Dieu qui les justifie ?

33 Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui iustificat ?

34 Qui est-ce qui les condamnera ? (*Sera-ce*) JESUS-CHRIST qui est mort ? Que dis-je, qui est ressuscité, qui est assis à la droite de Dieu son Pere, & qui intercede pour nous ?

34 Quis est qui condemnet ? Christus Iesus qui mortuus est, immo qui & resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis ?

35 Qui nous separera donc de la dilection de JESUS-CHRIST ? (*de l'amour qu'il nous porte, & de celui que nous luy devons ?*) Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim, ou la nudité, ou le peril, ou la persecution, ou le glaive ?

35 Quis ergo nos separabit à charitate Christi tribulatio ? an angustia ? an fames ? an nuditas ? an periculum ? an persecutio ? an gladius ?

36 (*Toutes ces choses nous arriveront à son service*) Comme il est écrit : Pour l'amour de toy nous mourons tous les jours, nous sommes traitez comme des brebis nées pour (*estre menées à*) la boucherie.

36 (Sicut scriptum est : Quia propter te moriamur tota die, estimati sumus sicut oves occisionis.)

37 Mais en toutes ces afflictions nous sommes plus que victorieux par (*la grace de*) celui qui nous a ayez.

37 Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38 Car

38 Certus

38 Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque Principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

39 Neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare à charitate Dei que est in Christo Iesu Domino nostro.

38 Car (*pour moy*) je suis assuré que ny la mort, ny la vie, ny les Anges, ny les Principautez, ny les Vertus, ny les choses presentes, ny les choses futures,

39 Ny hauteur, ny profondeur, (*ny puissance du Ciel, ou de la terre, ou des enfers*) ny quelque creature que ce soit ne me pourra jamais separer (*me priver*) de la dilection de Dieu en IESUS-CHRIST (*qu'il nous a montrée, nous donnant Iesus-Christ*) nostre Seigneur.

CHAPITRE IX.

1 Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibete conscientia mea in Spiritu sancto,

2 Quoniam tristitia mihi magna est, & continuus dolor sordi meo.

3 Operabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis qui sunt cognati mei secundum carnem,

1 JE dis la verité en (Iesus) CHRIST, je ne mens point, & ma conscience me rend (*ce*) témoignage (*intérieurement*) par le saint Esprit, (*qui ne peut mentir.*)

2 Que je sens une grande tristesse & une douleur continuelle en mon cœur. (*voyant que les Juifs ne consentent pas aux veritez que je viens d'enseigner, & qu'ainsi ils demeurent dans la condamnation. ce qui m'afflige extremement pour l'amour que je leur porte.*)

3 Car je souhaitois d'estre moy-mesme anatheme de (Iesus) CHRIST, (*d'estre separé de la gloire de Iesus-Christ*) pour mes freres (*les Juifs*), qui sont mes proches selon la chair,

E

(*estant comme je suis de leur nation , si cela pouvoit servir à leur salut .*)

4 Qui sont les Israélites , que Dieu a adoptez pour ses enfans , à qui la gloire , l'alliance , la loy , (*la connoissance de*) son culte , & les promesses appartiennent .

5 Et dont les ancestres sont ceux de qui (*Iesus*) CHRIST est descendu selon la chair , lequel est Dieu (*élevé*) au dessus de tout , (*& digne d'estre*) beny éternellement . Ainsi soit-il .

6 Ce n'est pas que pour cela la promesse de Dieu soit aneantie (*soit sans effect*) . Car tous ceux qui sont de (*la race*) d'Israël , ne sont pas (*pour cela vrais*) Israélites ,

7 Ny tous ceux qui descendent d'Abraham , ne sont pas les (*vrais*) enfans (*heritiers de ses promesses*) ; mais (*bien ceux que Dieu luy promet , quand il luy dit*) : Ceux qui descendront d'Isaac , seront appelez ta race .

8 C'est à dire que les enfans selon la chair , ne sont pas (*pour cela*) enfans de Dieu ; mais ceux qui sont enfans selon la promesse (*qui naissent par la foy , comme Isaac*) , sont reputez pour sa posterité (*pour les heritiers des promesses qui luy ont esté faites .*)

9 Car voicy les termes de la promesse (*que Dieu luy fit*) : Le viendray en ce mesme temps , & Sara aura un fils .

4 Qui sunt Israëlites , quorum adoptio est filiorum , & gloria , & testamentum , & legislatio , & obsequium , & promissa .

5 Quorum patres , & ex quibus est Christus secundum carnem , qui est super omnia Deus benedictus in secula . Amen .

6 Non autem quod exciderit verbi Dei . Non enim omnes qui ex Israël sunt , ij sunt Israëlites ,

7 Neque qui semen sunt Abraham , omnes filii , sed in Isaac vocabitur tibi semen .

8 Id est , non qui filij carnis , hi filij Dei , sed qui filij sunt promissionis , estimantur in femine .

9 Promissionis enim verbum hoc est : Secundum hoc tempus veniam , & erit Saræ filius .

10 Non solum autem illa, sed & Rebecca ex uno concubitu habens Isaac patris nostri.

10 Et non seulement elle (*conceut ainsi par la promesse de Dieu*), mais (*pour montrer le choix particulier que fait Dieu d'un enfant, à l'exclusion d'un autre*) Rebecca conceut tout à la fois (*deux enfans*) de nostre pere Isaac.

11 Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali, ut secundum electionem propositum Dei merneret,

11 Car avant qu'ils fussent nez, & qu'ils eussent fait ny bien, ny mal, afin que l'élection que Dieu avoit faite selon le decret de sa volonté, fortist son effet,

12 Non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei :

12 (*Élection faite*) Non pas par les œuvres (*en la venue d'aucunes œuvres*), mais par la seule volonté de celui qui le choissoit, il luy fut dit :

13 Quia major serviet minori, sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

13 L'aîné servira au cadet, comme il est écrit : J'ay aymé Jacob, & j'ay hay (*j'ay rejetté*) Esau. (*pour les benedictions temporelles.*)

14 Quid ergo dicemus? Numquid iniquitas apud Deum Absit.

14 Que dirons-nous donc? Y a-t'il quelque injustice en Dieu (*d'en user de la sorte*)? Dieu nous garde d'avoir cette pensée.

15 Moysi enim dixit : Miserebor cujus misereor, & misericordiam prestabo cujus miserebor.

15 Il dit à Moïse : J'auray pitié de celui de qui il me plaira d'avoir pitié, & je feray misericorde à celui à qui je feray misericorde.

16 Igitur non volens, neque currentis, sed miserentis est Dei.

16 Ce n'est donc point de celui qui veut, ny de celui qui court, mais de Dieu qui fait misericorde (*que dépend cette election gratuite que Dieu fait de qui il luy plaist, sans considerer auparavant ses bonnes œuvres, rejetant & punissant justement les au-*

tres, comme il paroist dans l'exemple suivant.)

17 Car l'Escriture dit à Pharaon: Je t'ay suscitè (je t'ay fait monter sur le thronè), afin de montrer en toy quelle est ma puissance, & de rendre (par ta punition) mon nom celebre par toute la terre.

18 Donques il fait misericorde à ceux à qui il luy plaist, & il endurecit ceux qu'il luy plaist. (non pas en mettant l'endurcissement dans leur cœur; mais ne leur faisant pas misericorde.)

19 Mais si cela est ainsi, me dira quelqu'un: Pourquoi se plaint-il? (de ceux qui pechent, & qu'il endurecit de la sorte.) Car qui est-ce qui résiste à sa volonté? (qui peut faire autre chose que ce qu'il veut qu'on fasse?)

20 O homme qui es-tu, qui (parlant de la sorte) veux faire rendre raison à Dieu de ce qu'il fait? L'ouvrage a-t'il droit de dire à l'ouvrier: Pourquoi m'as-tu formé de cette façon?

21 Le potier n'a-t'il pas le pouvoir de faire de la mesme masse d'argille un vase pour servir à des usages honnestes, & un vase pour servir à des usages honteux?

22 (Et si cela est, si un ouvrier de vases de terre peut faire de son argille ce qu'il luy plaist, dois-tu trouver à redire) Si Dieu voulant montrer sa

17 Dicit enim Scriptura Pharaoni: Quia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, & ut annuntietur nomen meum in universa terra.

18 Ergo cuius vult miseretur, & quem vult indurat.

19 Dicis itaque mihi: Quid adhuc queritur? Voluntas enim ejus quis resistit?

20 O homo! tu quis es qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit: Quid me fecisti sic?

21 Annon habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud verò in contumeliam?

22 Quòd si Deus volens ostendere iram, & noxam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iram apta in interitum,

(*juste*) colere, & faire connoître sa puissance, supporte avec patience les vases d'ire préparez (*destinez*) à perdition. (*c'est à dire, les reprouvez destinez à perdition pour leurs pechez.*)

23 Ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam.

23 Pour faire éclater les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde (*sur les élus*) qu'il a préparez (*destinez*) pour la gloire. (*à qui il a préparé la gloire éternelle.*)

24 Quos & vocavit nos, non solum ex Judæis, sed etiam ex Gentibus.

24 Et qu'il a appellez, non seulement d'entre les Juifs, mais qu'il a choisis aussi entre les Gentils.

25 Sicut in Osee dicit: Vocabo non plebem meam, plebem meam, & non dilectam, dilectam, & non misericordiâ consecutam, misericordiam consecutam.

25 Comme il est écrit dans (*le Prophete*) Osee: J'appelleray mon peuple celuy qui n'estoit pas mon peuple. Ma bien-aymée celle qui n'estoit pas ma bien-aymée. Et celle qui n'avoit pas reçu miséricorde, celle qui a reçu miséricorde.

26 Et eris, in loco, ubi dictum est eis: Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filij Dei vivi.

26 Et il adviendra que dans le lieu où il leur avoit esté dit (*autrefois*) Vous n'estes point mon peuple, là ils feront appellez les enfans du Dieu vivant.

27 Isaias autem clamat pro Israël: Si fuerit numerus filiorum Israël tanquam arena maris, reliquæ salvæ fient.

27 Et Isaïe parlant d'Israël, s'écrie: Quand le nombre des enfans d'Israël seroit égal à celuy du sable de la mer, il n'y en aura que fort peu de sauvez.

28 Verbum enim consummans & abbrevians in equitate, quia verbum brevium faciet Dominus super terram.

28 Car le Seigneur fera dans sa justice (*par un rigoureux jugement*) une grande consumpcion (*une grande destruction des Israélites*). Il fera un abrégé (*un grand retranchement*) sur la terre.

29 Et si comme l'a dit le mesme Isaïe, le Seigneur des armées n'eust épargné quelque petit reste de nostre race, nous eussions tous pery comme (*les habitans de*) Sodome, & nous eussions esté exterminés comme (*ceux de*) Gomorre.

30 Que dirons-nous donc? sinon que les Gentils qui ne cherchoient point la justice, ont trouvé la justice, & la justice (*qui vient*) de la foy.

31 Et qu'Israël (*les Juifs*) suivant la loy (*extérieure*) de la justice, n'est point parvenu à la loy de la justice (*véritable*.)

32 Pourquoi? Parce que ce n'a pas esté par la foy (*qu'ils y ont voulu arriver*); mais comme par les œuvres (*de la loy*), & qu'ils se sont heurtez contre la pierre d'achopement (*que Jesus-Christ qui est la pierre angulaire de l'edifice de l'Eglise, a esté pour eux, par leur incredulité, une pierre d'achopement, & de scandale.*)

33 Comme il est écrit (*en Isaïe*): Voila que je mets en Sion une pierre d'achopement, & une pierre de scandale, (*que j'envoie le Messie*); mais quiconque croira en luy, ne sera point confondu (*en son esperance.*)

29 Et sicut prædixit Isaias: Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti effemus, & sicut Gomorrha similes fuissimus.

30 Quid ergo dicemus? Quod gentes quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam, justitiam autem quæ ex fide est.

31 Israël verò sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32 Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus. Offenderunt enim in lapidem offensionis.

33 Sicut scriptura est: Ecce pono in Sion lapidem offensionis, & petram scandali, & omnis qui credit in eum, non confundetur.



CHAPITRE X.

1 **F**ratres, voluntas quidem cordis mei, & obsecratio ad Deum, sit pro illis in salutem.

2 Testimonium enim perhibeo illis quod emulationem Dei habent, sed non secundum scientiam.

3 Ignorantes enim iustitiam Dei, & suam querentes statuere, iustitiae Dei non sunt subiecti.

4 Finis enim legis Christus ad iustitiam omni credenti.

5 Moyses enim scripsit quoniam iustitiam quae ex lege est qui fecerit homo, vivet in ea.

6 Quae autem ex fide est iustitia, sic dicit: Ne dixeris in corde tuo, Quis ascendet in caelum? id est, Christum deprecere.

1 **M**es freres, (quand je fais ces reproches aux Juifs, ne vous imaginez pas que j'aye aucune aversion pour eux,) le souhait le plus ardent de mon cœur & ma priere continue à Dieu est pour leur salut,

2 Car je leur rens ce témoignage qu'ils ont (en ce qu'ils font pour la défense de leur loy contre l'Evangile) le zele de Dieu, mais non pas selon la science, (mais qui n'est ny juste, ny prudent.)

3 Car ignorant la justice (qui vient) de Dieu, & cherchant à établir leur propre justice, ils ne sont point soumis à la justice de Dieu,

4 Car (Jesus) CHRIST est la fin de la loy pour la justice (pour la justification) de quiconque croit en luy.

5 Or Moïse parlant de la justice qui vient de la loy, a écrit, que celui qui la gardera (qui observera ses preceptes), y trouvera la vie. (conservera sa vie, qu'il perdroit, s'il venoit à la transgresser.)

6 Mais pour la justice qui vient de la foy, voyez comme il en parle: Ne dis point en ton cœur, Qui montera au Ciel? (pour y aller chercher la justice.) Ce seroit vouloir faire redesc.

cendre IESUS-CHRIST. (*croire qu'il ne te l'a pas apportée, & qu'il n'est pas ressuscité, ny monté au Ciel pour t'en préparer la demeure.*)

7 Ou qui descendra dans l'abyssme (*au fonds de la terre*)? Ce seroit retirer IESUS-CHRIST d'entre les morts. (*témoigner que tu ne crois pas que Iesus-Christ soit mort pour effacer tes pechez, & te donner la vie comme il a fait.*)

8 Mais, que dit l'Ecriture? La parole de Dieu est près de toy en ta bouche, & en ton cœur. (*Tu n'as qu'à ouvrir la bouche & le cœur pour recevoir la justice.*) & cette parole est la parole de la foy que nous preschons.

9 Que si tu confesses de bouche le Seigneur IESUS, & que tu croyes de cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé.

10 Car on croit de cœur pour (*obtenir*) la justice (*par la creance du cœur on reçoit la justice*), & de bouche on fait (*une*) confession pour (*obtenir*) le salut. (*& par la confession de la bouche, on reçoit le salut, la vie éternelle promise à ceux qui confesseront le fils de Dieu devant les hommes.*)

11 C'est pourquoy l'Ecriture dit : Quiconque croit en luy, ne sera point confondu. (*en l'esperance qu'il aura conceuë des biens promis à la foy.*)

12 Et il n'y a point en cecy de distinction entre le Juif & le Gentil.

7 Aut quis descender in abyssum? hoc est, Christum à mortuis revocare.

8 Sed quid dicit Scriptura? Prope est verbum in ore tuo, & in corde tuo, hoc est verbum fidei, quod predicamus.

9 Quia si confitearis in ore tuo Dominum Iesum, & in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit à mortuis, salvus eris.

10 Corde enim creditur ad iustitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

11 Dicit enim Scriptura: Omnis qui credit in illum, non confundetur.

12 Non enim est distinctio Iudæi & Græci. nam idem Dominus omnium,

dives in omnes qui invocant illum.

Car les uns & les autres ont le mesme Seigneur, qui est riche (*pour répandre ses thresors*) sur tous ceux qui l'invoquent.

13 Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

13 Car quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé.

14 Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine predicante?

14 Or comment invoqueront-ils celuy en qui ils n'ont pas creu? Ou comment croiront-ils en celuy de qui ils n'ont pas oüy parler? Et comment en entendront-ils parler, si quelqu'un ne leur presche?

15 Quomodo verò predicabunt nisi mittantur? Sicut scriptum est: Quàm speciosus pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!

15 Et comment (*les Predicateurs leur*) prescheront-ils s'ils ne sont envoyez? Comme il est écrit (*par le Prophete, qui dit*): O que les pieds de ceux qui evangelisent la paix sont beaux! de ceux qui annoncent les vrais biens!

16 Sed non omnes obediunt Evangelio. Isaias enim dicit: Domine, quis credidit auditui nostro?

16 Mais tous n'obeyssent pas à l'Evangile. Car Isäie dit: Seigneur, qui est-ce qui a creu à nostre predication?

17 Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

17 La foy vient donc de l'ouye (*la foy vient de ce qu'on a oüy la predication*), & l'oüye de la parole de (*Iesus*) CHRIST. (*de ce que la parole de Dieu est preschée.*)

18 Sed dico: Nūquid non audierunt? Er quidem in omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terra verba eorum.

18 Mais que dis-je? Ne l'ont-ils pas tous entenduë? Ouy certes, leur son (*la voix des Predicateurs Evangeliques*) a couru par toute la terre, & leurs paroles sont allées jusqu'au bout du monde. (*pour me servir des termes du Psalmiste, parlant des Cieux.*)

19 Sed dico: Nūquid Israël non cog-

19 Mais, je demande, Israël n'en

a-t'il point eu de connoissance ? (*Il l'a eue. Car*) Moyse le premier (*parlant en esprit de l'incredulité des Juifs d'aujourd'huy*) a dit : Je vous rempliray de jalousie contre un peuple qui n'est point (*mon*) peuple ; & je vous émouvray à colere à l'occasion d'une nation destituée d'intelligence.

20 Mais Isaïe (*parlant en la personne de Dieu*) dit hardiment : J'ay esté trouvé par ceux qui ne me cherchoient pas , j'ay apparu manifestement à ceux qui ne s'enquestoient pas de moy.

21 Et parlant au peuple d'Israël, il dit : J'ay étendu mes mains tout le jour vers un peuple incredule & contredisant. (*je l'ay continuellement infruit de mes veritez , comblé de fa-veurs , & convié à la penitence , & il m'a toujours contredit.*)

novit ? Primus Moy-
ses dicit : Ego ad
emulationem vos
adducam in non
gentem , in gentem
insipientem , in iram
vos mittam.

20 Isaias autem
audet , & dicit : In-
ventus sum à non
querentibus me , pa-
lam apparui ijs qui
me non interroga-
bant.

21 Ad Israël au-
tem dicit : Tota die
expãdi manus meas
ad populum non
credentem , & con-
tradicentem.

CHAPITRE XI.

1 **M**Ais que diray-je ? Dieu a-t'il (*tout à fait*) rejezté son peuple ? Nullement. Car je suis Israélite , de la race d'Abraham , de la tribu de Benjamin.

2 Dieu n'a point rejezté son peuple , qu'il a choisi dans sa prescience. Ne sçavez-vous pas comment parle Elie dans l'Ecriture , & de quelle façon il demande justice à Dieu du peuple d'Israël ?

1 **D**ICO ego :
Numquid
Deus repulit popu-
lum suum ? Absit.
Nam & ego Israëli-
ta sum ex semine
Abraham , de tribu
Benjamin.

2 Non repulit
Deus plebem suam
quam præcivit. An
nescitis in Elia quid
dicit Scriptura ,
quemadmodum in-
terpellat adversum
Israël ?

3 Domine, Prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt, & ego relictus sum solus, & querunt animam meam.

4 Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia viro-rum qui non curva-verunt genua ante Baal.

5 Sic ergo & in hoc tempore, reli-quie secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.

6 Si autem gratia jam non ex operibus, alioquin gratia jam non est gratia.

7 Quid ergo? quod quærebatur Israël, hoc non est consecutus, electio autem consecuta est, ceteri vero excæcati sunt.

8 Sicut scriptum est: Dedit illis Deus spiritum compun-ctiõnis, oculos ut non videant, & au-res ut non audiant usque in hodiernum diem.

9 Et David dicit: Fiat mensa eorum in laqueum, & in captionem, & in scandalum, & in re-tributionem illis.

10 Obscurentur oculi eorum ne videant, & dorsum eorum semper incurva.

3 Seigneur, ils ont tué tes Prophe-tes, ils ont démoly tes Autels. Je suis demeuré seul (*qui te serve*), & en-core ils veulent m'oster la vie.

4 Mais quelle réponse Dieu luy fait-il? Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchy le ge-nou devant Baal. (*lesquels tu ne con-nois pas.*)

5 Ainsi au temps present, Dieu a sauvé selon l'élection de sa grace un petit nombre. (*quelques-uns entre les Juifs, & leur a donné la foy.*)

6 Or si c'est par grace (*que cette election s'est faite*), ce n'est donc pas par (*le merite des*) les œuvres. Au-trement la grace n'est plus grace. (*si elle n'est gratuite.*)

7 Qu'est-il donc arrivé? Israël n'a pas trouvé ce qu'il cherchoit, & l'ele-ction (*le peuple ében*) l'a trouvé, & les autres ont esté aveuglez.

8 Comme il est écrit: Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement (*d'in-sensibilité*); des yeux, afin qu'ils ne voyent pas; & des oreilles, afin qu'ils n'entendent pas jusqu'à ce jour.

9 Et David (*auparavant avoit*) dit: Que leur table leur soit un lacs & un piege (*où ils soient pris*); qu'elle leur soit une pierre de scandale pour la retribution (*la juste punition de leurs pechez.*)

10 Que leurs yeux s'obscurcissent afin qu'ils ne voyent point, & courbe

toûjours leur dos. (*qu'ils n'élèvent point leur esprit en haut pour penser aux choses celestes; mais qu'il demeure toûjours courbé vers la terre.*)

11 Mais je demande : Sont-ils tellement tombez qu'ils ne puissent jamais se relever ? A Dieu ne plaise. Mais leur peché (*leur cheute*) est devenuë une cause (*une occasion*) de salut aux Gentils, afin que ceux-cy les touchent de jalousie. (*qu'ils deviennent jaloux voyant les Gentils se sauver, & eux se perdre.*)

12 Or si leur cheute est la richesse du monde (*a donné occasion à Dieu de répandre les richesses de sa grace sur le genre humain*), si leur diminution (*le petit nombre des fideles parmy les Juifs*) est la richesse des Gentils; combien plus leur plenitude le fera-t'elle ? (*à plus forte raison leur totale conversion tournera-t'elle à la gloire & au salut des nations ?*)

13 Car je vous dis à vous qui estes Gentils : Puisque je suis vostre Apostre, j'honoraray toûjours mon ministère, (*je tascheray de le rendre illustre par les soins que je prendray de vostre salut.*)

14 Pour tascher en quelque façon de provoquer ceux de ma chair (*mes compatriotes*) à une sainte jalousie, afin d'en sauver quelques-uns d'entre eux.

15 Car si leur reprobation a donné occasion à la reconciliation du monde

11 Dico ergo: Nô- quid sic offenderunt ut caderent? Absit. Sed illorum delicto, salus est Gentibus, ut illos emularentur.

12 Quòd si delictum illorum divitiæ sunt mundi, & diminutio eorum divitiæ Gentium, quanto magis plenitudo eorum?

13 Vobis enim dico Gentibus: Quamdiu quidem ego sum Gentium Apostolus, ministerium meum honorificabo,

14 Si quomodo ad emulandum provocem carnem meam, & salvos faciam aliquos ex illis.

15 Si enim amissionem eorum, reconciliatio

est mundi ; quæ af-
sumptio, nisi vita ex
mortuis ?

(*au choix des Gentils*) ; leur rappel ne
fera-t'il pas (*comme*) une resurrection
de la mort à la vie (*pour ceux qui se
convertiront ?*)

16 Quòd si deli-
batio sancta est, &
massa ; & si radix
sancta, & rami.

16 Or si les premices (*de ce peuple,
tels qu'ont esté Abraham, Isaac, &
Iacob*) sont saintes, la masse l'est aussi ;
& si la racine est sainte, les branches
le sont aussi.

17 Quòd si aliqui
ex ramis fracti sunt,
tu autem cum olea-
ster effes, infertus es
in illis, & socius ra-
dicis & pinguedinis
olivæ factus es,

17 Que si quelques-unes de ces bran-
ches s'estant rompuës, toy qui n'estois
qu'un olivier sauvage, as esté enté à
leur place, & as participé à la racine &
à la graisse (*à la seve*) du franc oli-
vier,

18 Noli gloriari
adversus ramos.
Quòd si gloriaris,
non tu radicem por-
tas, sed radix te.

18 Ne te glorifie pas contre les bran-
ches (*naturelles*). Car ce n'est pas toy
qui portes la racine (*le tronc*) ; mais
c'est la racine qui te porte. (*Ce n'est
pas toy qui vivifies le peuple Juif, qui
est comme le tronc ; mais c'est le tronc
qui te donne la vie. C'est le peuple Juif
qui est cause que tu as receu la vie.*)

19 Dices ergo :
Fracti sunt rami ut
ego inferar.

19 Mais tu diras peut-estre : Les
branches ont esté rompuës, afin que je
fusse enté (*à leur place sur leur tronc.*)

20 Bene, propter
incredulitatem fra-
cti sunt. Tu autem
fide stas. Noli altum
sapere, sed time.

20 A la bonne heure, elles se sont
rompuës (*Les Juifs ont esté retranchez*)
à cause de leur incredulité. Et toy par
la foy tu demeres debout (*tu demeu-
res ferme*) ? Ne t'éleve point par or-
gueil ; mais tremble.

21 Si enim Deus
naturalibus ramis
non pepercit, ne
forte nec tibi par-
ceat.

21 Car si Dieu n'a pas épargné les
branches naturelles, tu dois craindre
qu'il ne t'épargne pas aussi.

22 Considere donc la bonté & la severité de Dieu, sa severité sur ceux qui sont tombez, & sa bonté sur toy; mais c'est si (à condition que) tu demeures dans la bonté (dans l'estat où sa bonté t'a mis), autrement tu seras retranché (comme eux.)

23 Mais si eux-mêmes (les Juifs) ne demeurent point dans leur incredulité, ils seront de nouveau entez (sur le bon arbre de la foy.) Car Dieu a le pouvoir de les enter de nouveau.

24 Car si tu as esté arraché de l'olivier sauvage qui estoit ta tige naturelle, pour estre enté contre nature sur le franc olivier; combien plus aisément les branches naturelles seront-elles de nouveau entées selon leur nature sur leur propre olivier?

25 Car je ne veux pas, mes freres, que vous ignoriez ce secret, afin que vous ne vous plaisiez pas trop en vôtre propre sagesse. C'est que l'aveuglement est tombé sur une partie d'Israël, jusques à ce que la multitude des Gentils soit entrée dans (le bercail de) l'Eglise. (jusques à ce que les Gentils aient receu la foy.)

26 Et apres cela, tout Israël sera sauvé (tous les Juifs se convertiront), selon qu'il est écrit: Il viendra de Sion un Libérateur qui bannira l'impiété de Jacob.

22 Vide ergo bonitatem & severitatem Dei, in eos quidem qui ceciderunt severitatem, in te autem bonitatem Dei, si permanferis in bonitate. alioquin & tu excideris.

23 Sed & illi, si non permanferint in incredulitate, inferentur. Potens est enim Deus iterum inferere illos.

24 Nam si tu ex naturali es oleastro & contra naturam inferus es in bonam olivam, quanto magis ij qui secundum naturam inferentur tue olivæ?

25 Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc, ut non sitis vobis ipsis sapientes, quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo Gentium intraret,

26 Et sic omnis Israël salvus fiet, sicut scriptum est: Veniet ex Sion qui eripiat & avertat impietatem à Jacob,

27 Ex hoc illis à me testamentum, cum abstulero peccata eorum.

27 Et cette delivrance de leurs pechez est l'alliance que je fais avec eux.

28 Secundùm Evāgelium quidem inimici propter vos, secundùm electionem autem charissimi propter Patres.

28 Ils sont à present ennemis de Dieu à cause de (*leur resistance* à) l'Evangile, ce qui tourne à vostre avantage (*parce que Dieu vous a choisis à leur place*); mais ils sont tres-chers à Dieu, si on regarde l'election qu'il en a faite (*pour les convertir*) pour l'amour de leurs Peres.

29 Sine poenitentia enim sunt dona & vocatio Dei.

29 Car les dons & la vocation de Dieu sont sans repentance (*de sa part, & par consequent elle est infaillible en ses effects.*)

30 Sicut enim aliquando & vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiâ consecuti estis propter incredulitatem illorum,

30 Car comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu, & que maintenant leur incredulité est cause que Dieu vous a fait misericorde, (*vous donnant la foy*)

31 Ita & isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut & ipsi misericordiam consequantur.

31 Ainsi les Juifs ne croient pas maintenant à la misericorde que Dieu vous a faite (*vous donnant la foy*), afin qu'un jour ils obtiennent eux-mesmes misericorde comme vous.

32 Concluser enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium miseretur.

32 Car Dieu a enclos tous les hommes dans l'incredulité (*a permis qu'ils fussent incredules*), afin de faire misericorde à tous.

33 O altitudo divitiarum sapientiæ & scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, & investigabiles viæ ejus!

33 (*Mais apres tout le discours que je viens de faire de l'election des Gentils, & de la reprobation des Juifs, que je ne puis comprendre, il ne me reste qu'à m'écrier:*) O

hauteur (*ô profondeur*) des richesses de la sagesse, & de la science de Dieu ! que ses jugemens sont incomprehensibles, & ses voyes impossibles à découvrir ! (*à l'esprit humain !*)

34 Car qui a connu les desseins du Seigneur ? Ou qui a esté son Conseiller ?

34. Quis enim cognovit sensum Domini? Aut quis consiliarius ejus fuit?

35 Ou qui luy a donné le premier quelque chose, & il luy sera rendu ? (*& il luy sera redevable ?*)

35. Aut quis prior dedit illi, & retribuetur ei?

36 Au contraire, tout est de luy, tout est par luy, tout est (*subsiste*) en luy. À luy soit gloire dans (*tous*) les siècles. Ainsi soit-il.

36. Quoniam ex ipso, & per ipsum, & in ipso sunt omnia, ipsi gloria in secula. Amen.

CHAPITRE XII.

1 **I**E vous conjure donc, mes freres, par la misericorde de Dieu, que vous luy offriez vos corps comme une hostie vivante, sainte, & agreable à ses yeux. Ce qui est le culte raisonnable (*& spirituel que vous luy devez.*)

1. Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum.

2 Et ne vous conformez pas (*dans vos sentimens*) au siècle présent ; mais reformez-vous par le renouvellement de vostre esprit, afin que vous appreniez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agreable à ses yeux, & parfaite.

2. Et nolite conformari huic saeculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quae sit voluntas Dei bona, & beneplacens, & perfecta.

parfaite. (afin que vous connoissiez que Dieu ne veut rien de vous que de bon & de parfait.)

3 Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos: Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem, & unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.

3 Car je vous dis à vous tous par la grace (par l'auctorité de l'Apostolat) qui m'a esté donnée, qu'il ne faut point estre sages plus qu'on ne doit, (qu'il ne faut pas raisonner & vouloir penetrer les mysteres plus qu'on ne doit), mais estre sages (vouloir sçavoir) avec sobriété (avec moderation), & chacun selon la mesure de sa foy. (selon la capacité & intelligence qu'il a receüe.)

4 Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent,

4 Car comme dans un seul corps (humain) nous avons plusieurs membres, & que tous les membres n'ont pas la mesme fonction,

5 Ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.

5 Ainsi quoy que nous soyons plusieurs, nous ne composons qu'un seul corps (mystique) de JESUS-CHRIST, & nous en sommes membres les uns à l'égard des autres.

6 Habentes autem donationes secundum gratiam quæ data est nobis, differentes, sive prophetiam secundum rationem fidei,

6 Or si nous avons des dons differens, selon la diversité de la grace qui nous est donnée, soit le don de prophetie (d'enseigner) que l'on en use selon l'analogie (selon la regle) de la foy;

7 Sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina.

7 Soit le ministere (de l'Eglise), que l'on s'en aquitte fidelement; Soit le don de doctrine, que l'on l'enseigne purement.

8 Qui exhortatur in exhortando, qui

8 Que celuy qui a le don pour

exhorter, exhorte (*sagement*); que celui qui distribue (*les aumosnes*), les distribue en simplicité; que celui qui gouverne les autres, les gouverne soigneusement; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde (*vers les pauvres, & les malades*), les exerce gayement.

tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

9 Que vostre charité soit sans feintise. Haïssez-le mal, & attachez-vous au bien.

9 Dilectio sine simulatione. Odientes malum, adherentes bono.

10 Aimez-vous les uns les autres comme freres. Prevenez - vous les uns les autres (*par des témoignages*) d'honneur.

10 Charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes.

11 Ne soyez point paresseux dans les devoirs que vous vous devez les uns aux autres. Conservez la ferveur de l'esprit, & souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez.

11 Sollicitudine non pigri. Spiritu ferventes, Domino servientes.

12 Réjouissez-vous dans l'esperance (*du loyer qui vous est promis*). Endurez patiemment la tribulation. Perseverez en l'oraïson.

12 Spe gaudentes. In tribulatione patientes, orationi instantes.

13 Secourez les necessitez des Saints (*des fideles*). Exercez l'hospitalité.

13 Necessitatibus sanctorum communicantes, hospitalitatem sectantes.

14 Benissez ceux qui vous persecutent. Benissez-les (*dis-je*) & gardez-vous bien de les maudire.

14 Benedicite persecuentibus vos. Benedicite, & nolite maledicere.

15 Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent.

15 Gaudete cum gaudentibus, flete cum flentibus.

16 Ayez des memes sentimens,

16 Idipsum invicem sentientes. Non alia

sapientes, sed humilibus contentientes. Nolite esse prudētes apud vosmetipsos.

ne vous laissez point emporter à des pensées de vanité, mais que vos pensées soient humbles. Ne soyez point sages à vos propres yeux.

17 Nōlli malū pro malo reddētes, providētēs bonā non tantū coram Deo, sed etiam corā omnibus hominibus.

17 Ne rendez à personne le mal pour le mal, & ayez soin de faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes.

18 Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacē habētēs.

18 S'il est possible, soyez en paix avec tous les hommes.

19 Non vosmetipsos defendētēs, charissimī, sed date locum iræ. Scriptum est enim: Mihi vindicta, ego retribuā, dicit Dominus.

19 Ne vous defendez pas, (*ne vous vangez pas vous mesme, quand on vous attaquera*), mes tres-chers Freres, mais laissez passer la colere (*de vos ennemis*), vous souvenant qu'il est écrit: A moy la vengeance (*est reservée*), & je feray la retribution (*la punition*), dit le Seigneur.

20 Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum. Si sitit, potū da illi. hoc enim faciēs, carbonēs ignis congerēs super caput ipsius.

20 Si doncques ton ennemy a faim, donne-luy à manger; s'il a soif, donne-luy à boire. Car en faisant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa teste. (*qui le réveilleront, & luy feront connoître sa faute, & le porteront par vostre patience à la penitence.*)

21 Noli vinci à malo, sed vince in bono malum.

21 Enfin ne sois pas vaincu par le mal, mais surmonte le mal par le bien.

CHAPITRE XIII.

1 **Q**ue toute personne soit soumise aux puissances supérieures. Car il n'y a point de puissance qui ne soit établie de Dieu; & les puissances qui sont (dans le monde), sont ordonnées de Dieu.

2 C'est pourquoy quiconque résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu. Or ceux qui y résistent, attirent sur eux la condamnation. (que mérite leur désobéissance.)

3 Car les Princes ne sont pas redoutables lors que l'on fait de bonnes œuvres, mais lors que l'on en fait de mauvaises. Veux-tu ne point craindre la puissance, fay-bien, & tu en recevras de la louange.

4 (Le Prince) est ministre de Dieu pour te faire du bien (pour te défendre, & te faire vivre en repos). Mais si tu fais mal, crains (qu'il ne te punisse). Car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive. Car il est ministre (de la colère) de Dieu, pour châtier celui qui fait mal.

5 C'est pourquoy soyez soumis, non seulement pour l'ire (par la crainte du châtiment), mais par (obligation de) conscience.

6 C'est pour cela que vous leur

1 Omnis anima potestatis sublimioribus subdita sit. Non est enim potestas nisi à Deo. Quae autem sunt, à Deo ordinatae sunt.

2 Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistit, ipsi sibi damnationem acquirunt.

3 Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? Bonum fac, & habebis laudem ex illa.

4 Dei enim minister est tibi in bono. Si autem malum feceris, time. Non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit.

5 Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

6 Ideo enim & tributa praestatis. Mi-

nistri enim Dei sunt,
in hoc ipsum ser-
vientes.

payez les tributs. Car ils sont les ministres de Dieu, s'employant (*sans cesse*) à cela. (*à vous défendre, & à vous conserver.*)

7 Reddite ergo omnibus debita; cui tributum, tributum; cui vectigal; vectigal; cui timorem, timorem: cui honorem, honorem.

7 Rendez donc à chacun ce que vous luy devez: Le tribut à qui (*vous devez*) le tribut: Le peage à qui (*vous devez*) le peage: La crainte à qui (*vous devez*) de la crainte: L'honneur à qui (*vous devez*) de l'honneur.

8 Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis. Qui enim diligit proximum, legem implevit.

8 Ne soyez redevables à personne de rien, sinon que vous vous aimiez les uns les autres, (*si ce n'est de la dette de la charité, que vous devez avoir les uns pour les autres, laquelle oblige toujours*), & sçachez que celui qui aime son prochain a accompli la Loy.

9 Nam, Non adulterabis, Non occides, Non furaberis, Non falsum testimonium dices, Non concupisces, & si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.

9 Car (*tous les preceptes*), Tu ne commettras point d'adultere, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu ne diras point faux témoignage, Tu ne convoiteras point (*le bien d'autrui*), & s'il y a quelque autre commandement, tout est compris en abrégé en celui-cy: Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme.

10 Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

10 Or la dilection du prochain ne fait point de mal. Doncques l'accomplissement de la Loy (*qui défend de faire du mal*) consiste en la dilection. (*du prochain.*)

11 (*Ne remettons pas à bien faire à un autre temps, mais*)
 sçachons que le temps (*de bien faire*) est venu, & que l'heure est arrivée, de nous réveiller du sommeil (*du peché*), d'autant que le salut est maintenant plus proche de nous, que lors que nous avons commencé à croire à l'Evangile. (*Vous estes mieux instruits des veritez de l'Evangile, qui vous ont esté continuellement prêchées, que quand vous avez commencé à croire.*)

12 La nuit (*de l'infidelité*) est passée, & le jour s'est approché. Laissons doncques les œuvres de tenebres, & revestons-nous des armes de lumiere.

13 Marchons honnestement (*& avec bien-seance*), comme en plein jour, & ne nous plongeans point, ni dans la bonne chere, ni dans l'yvrognerie, ni dans les impudicités, ni dans les querelles, ni dans l'envie.

14 Mais revestez-vous de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & ne consentez point aux mauvais desirs de vostre chair.

11 Et hoc scientes tempus, quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam cum credidimus.

12 Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, & induamus arma lucis.

13 Sicut in die honestè ambulemus, non in comessationibus, & ebrietatibus, non in cubilibus, non in contentione, & emulatione.

14 Sed induimigi Dominum Iesum Christum, & carnis curam ne feceritis in desideriis.



CHAPITRE XIV.

¹ *Infirmum autē in fide assumere, non in disceptationibus cogitationum,*

OR quand à celui qui est foible en la foy, (qui n'a pas la parfaite connoissance de la foy), supportez le (charitablement), & ne vous amusez pas à (des disputes inutiles) contre luy. (sur les viandes dont il use, ou qu'il rejette.)

² *Alius enim credit se manducare omnia. Qui autem infirmus est, oīus manducet.*

2 L'un croit qu'il peut manger de toutes choses ; & l'autre qui est foible (scrupuleux), ne mange que des herbes.

³ *Is qui manducet, non manducantem non spernat. Et qui non manducet, manducantem non iudicet. Deus illum assumpsit.*

3 Que celui qui mange (de tout), ne méprise point celui qui ne mange pas (de tout). Et que celui qui ne mange pas (de tout), ne condamne point celui qui mange (de tout). Car Dieu l'a pris à son service.

⁴ *Tu quis es, qui iudicas alicuium servum ? Domino suo stat, aut cadit. Stabit autem. Potens est enim Deus statuerē illum.*

4 Qui es-tu, toy qui condamnes le serviteur d'autrui ? C'est pour son maistre seul qu'il tombe, ou qu'il demeure debout. Or il demeurera ferme (un jour il sera affermy). Car Dieu peut l'affermir. (Il luy donnera la connoissance entiere de la liberté evangelique, qui luy osterā le scrupule dans l'usage des viandes.)

⁵ *Nam alius iudicat dūm inter dicit,*

5 Il en est de mesme de la di-

stinction des jours.) Les uns respectent (*solemnisent*) un jour plus que l'autre (*comme les jours de Sabbath, & des nouvelles lunes*), & les autres ne font point distinction des jours. Que chacun en cela abonde en son sens. (*qu'il agisse selon le jugement de sa conscience.*)

6 Celuy qui fait distinction des jours, a intention de plaire au Seigneur. Celuy qui mange (*de tout*), a intention d'honorer le Seigneur. Car il luy rend graces (*de toutes les viandes dont il use*). Et celuy qui ne mange pas (*de tout*), a dessein aussi d'honorer le Seigneur. (*qu'il croit luy défendre les choses dont il s'abstient*). Et il rend graces à Dieu. (*pour les choses dont il luy laisse l'usage.*)

7 Car nul de nous ne vit pour soy-mesme, & nul (*de nous*) ne meurt pour soy-mesme.

8 Car soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur. Doncques soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes (*toujours*) au Seigneur.

9 Car (*Iesus*) Christ est mort, & est ressuscité pour dominer sur les vivans, & sur les morts.

10 Pourquoi doncques (*toy qui suis la loy*) entrepris - tu de con-

alius autem iudicat omnem diem. Vnusquique in suo sensu abundet.

6 Qui sapit diem, Domino sapit. Et qui manducat, Domino manducat. gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, & gratias agit Deo.

7 Nemo enim nostrum sibi vivit, & nemo sibi moritur.

8 Sive enim vivimus, Domino vivimus: sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.

9 In hoc enim Christus mortuus est, & resurrexit, ut & mortuorum & vivorum dominetur.

10 Tu autem quid iudicas fratrem tuum? aut tu quare spernis fratrem tuum? On-

nes enim itabimus
ante tribunal Chri-
sti.

damner ton frere ? ou pourquoy
(*toy qui ne la suis plus*) le mépri-
fes-tu (*parce qu'il la suit*). Il fau-
dra que nous paroissions tous de-
vant le tribunal de (*Iesus*) Christ.
(*pour estre jugez. Et ainsi ce n'est pas
à nous à juger.*)

11 Scriptum est
enim : Vivo ego, di-
cit Dominus, quo-
niam mihi flectetur
omne genu, & om-
nis lingua confitebi-
tur Deo.

11 Car il est écrit : Le jure par ma
vie , dit le Seigneur , que tout ge-
nou fléchira devant moy , & que
toute langue glorifiera Dieu. (*tous
les hommes seront soumis à ma puis-
sance , & me reconnoistront pour leur
souverain.*)

12 Itaq; unusquis-
que nostrum pro se
ratione reddet Deo.

12 Doncques chacun de nous ren-
dra compte à Dieu pour soy-mesme.

13 Non ergo am-
plius invicem judi-
cemus, sed hoc ju-
dicare magis, ne
ponatis offendiculū
fratri, vel scanda-
lum.

13 Ne nous jugeons donc plus
les uns les autres , mais jugez plu-
stost qu'il ne faut jamais donner
à nostre frere occasion d'achope-
ment, & de scandale.

14 Scio, & confi-
do in Domino Iesu,
quia nihil commune
per ipsum, nisi ei
qui existimat quid
commune esse, illi
commune est.

14 Je sçay, & je suis assésurément
persuadé par la connoissance que le
Seigneur J E S U S m'a donnée, qu'il
n'y a point de viande soüillée d'el-
le-mesme, si ce n'est pour celuy qui
(*par un sentiment erronée de reli-
gion*) la croit soüillée.

15 Si enim propter
cibum frater tuus
contristatur, jam
non secundum cha-
ritatem ambulas,
Noli cibo tuo illum
perdere pro quo
Christus mortuus
est.

15 (*Il faut toutefois que la cha-
rité t'empesche de te servir de cette li-
berté.*) Car si ton frere est contristé
(*se scandalise*) pour ta viande
(*pour te voir manger des viandes
qu'il croit défendues*), tu ne te com-
portes pas selon la charité. Ne sois

point cause, pour ton manger, de la perte de celuy pour qui (*Iesus*) Christ est mort. (*le portant par ton exemple à manger de ce que sa conscience luy défend, ce qui sera cause qu'il fera un peché.*)

16 Ne donnons point occasion (*aux Gentils*) de blasphemer nôtre bien. (*la liberté que nous donne l'Évangile.*)

17 Car le Royaume de Dieu n'est ni viande, ni breuvage (*ne consiste ni en viande, ni en breuvage*), mais il est justice, paix, & joye par le saint Esprit. (*il consiste dans la justice, la paix, & la joye.*)

18 Qui sert IESUS-CHRIST en ces choses, est agreable à Dieu, & est approuvé des hommes.

19 Doncques recherchons tout ce qui peut entretenir la paix (*parmy nous*), & pratiquons les uns envers les autres tout ce qui peut servir à l'édification commune.

20 Ne détruy point l'ouvrage de Dieu pour ton manger. Toutes les viandes à la verité sont pures, mais elles sont mauvaises pour celuy qui en mangeant, scandalise son frere.

21 Il est bon de ne manger jamais de chair, & de ne boire jamais de vin, & de ne faire aucune autre chose par laquelle ton frere (*qui est scrupuleux*) bronche, se

16 Non ego blasphemetur bonum nostrum.

17 Non est enim regnum Dei, esca & potus, sed justitia, pax, & gaudium in Spiritu sancto.

18 Qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, & probatus est hominibus.

19 Itaque quæ pacis sunt se ctemur, & quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.

20 Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda, sed malum est homini qui per offendiculum manducât.

21 Bonum est non manducare carnem, & non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut inârmatur.

scandalife, & devient foible.

21 Tu fidem habes. Penes te ipsum habe coram Deo. Beatus, qui nō judicat semetipsum in eo quod probat.

22 Tu as la foy? (*qui t'enseigne que tu peux manger de tout*) Garde - là dans ton cœur, devant Dieu. Bien-heureux celuy qui ne se juge point luy mesme, en ce qu'il approuve. (*que sa conscience ne condamne point en ce qu'il fait.*)

23 Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est, quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.

23 Mais celuy qui est en doute s'il peut manger de quelque viande, peche, s'il en mange, parce qu'il n'agit pas selon la foy (*selon le jugement de sa conscience*). Or tout ce qui ne se fait point selon la foy (*selon le jugement de la conscience*), est peché.

CHAPITRE XV.

1 D Ebenus autem nos firmiores imbecillitates inferiorum sustinere, & non nobis placere.

1 N Ous donc qui sommes plus forts (*qui aurons plus de connoissance*), nous devons supporter les foibles, & ne nous pas complaire en nous-mesmes.

2 Vnusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad edificationem.

2 (*Au contraire*) il faut que chacun tâche de plaire à son prochain, en ce qu'il est bon, pour son edification. (*qu'il l'edifie par de bons exemples.*)

3 Etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est: Improperia improperantium tibi ceciderunt super me.

3 (*Car (Iesus) Christ ne s'est pas plu à luy-mesme (n'a pas cherché sa gloire, & sa satisfaction,*

mais la seule volonté de son pere), mais comme il est écrit : Les outrages qui vous ont esté faits sont retombez sur moy. •

4 Car tout ce qui est écrit (*dans les livres sacrez*), a esté écrit pour nostre instruction ; afin que par la patience & la consolation que nous donnent les Ecritures (*saintes*), nous ayons esperance. (*nous nous fortifions en l'esperance de la beatitude qui nous est promise.*)

5 (*Et je souhaite que*) le Dieu (*qui est l'auteur*) de (*la*) patience & de toute consolation, vous donne de mesmes sentimens en JESUS-CHRIST. (*conformes à la doctrine de Jesus-Christ.*)

6 Afin que vous honoriez (*vous glorifiez*) unanimement, & d'une mesme bouche, Dieu le Pere de nostre Seigneur JESUS-CHRIST.

7 Partant recevez-vous les uns les autres (*unissez-vous*), comme JESUS-CHRIST vous a receus (*vous a unis avec les Juifs & les Gentils*) pour la gloire de Dieu. (*pour vous faire entrer en la société de Dieu.*)

8 Car je (*vous*) dis que JESUS-CHRIST a esté ministre de la circoncision (*est venu annoncer luy-mesme l'Evangile aux Juifs qui estoient circoncis*), pour confirmer la verité

4 Quæcunque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam & consolationem Scripturarum spem habeamus.

5 Deus autem patientiæ & solatii deus vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Iesum Christum.

6 Ut unanimes, uno ore honorificetis Deum & patrem Domini nostri Iesum Christi.

7 Propter quod suscipite invicem, sicut & Christus suscepit vos in honorem Dei.

8 Dico enim Christum Iesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei ad confirmandas promissiones patrum.

des promesses que Dieu a faites à leurs peres.

9 Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est: Propterea confitebor tibi in Gentibus Domine, & nomini tuo cantabo.

10 Et iterum dicit: Laetamini Gentes cum plebe ejus.

11 Et iterum: Laudate omnes Gentes Dominum, & magnificate eum omnes populi.

12 Et rursus Isaias ait: Erit radix Jesse, & qui exsurgat regere Gentes, in eum Gentes sperabunt.

13 Deus autem spem repleat vos omni gaudio & pace in credendo, ut abundetis in spe & virtute Spiritus sancti.

14 Certus sum autem, fratres mei, & ego ipse de vobis, quoniam & ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.

15 Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos

9 Et pour les Gentils, il leur a aussi donné sujet d'honorer sa misericorde (leur faisant connoître la vérité), selon qu'il est écrit: Je te loueray entre les nations, ô Seigneur, & je chanteray (des Cantiques) en l'honneur de ton nom.

10 Et en un autre lieu: Réjouissez-vous, ô Gentils, aussi bien que son peuple.

11 Et derechef, il dit: Nations, louiez toutes le Seigneur; Peuples, magnifiez-le tous.

12 Isaïe dit encore: La racine de Jessé fleurira, & celuy qui en sortira, gouvernera les nations, & les nations espereront en luy.

13 Que le Dieu, qui est l'object de vostre esperance, vous comble de joye & de paix, fortifiant vostre foy, afin que vous abondiez en esperance (que vostre esperance s'augmente de jour en jour) par la puissance du saint Esprit.

14 Pour moy je suis assuré, mes freres, que vous estes pleins de charité, & que vous estes remplis de toute science, en telle sorte que vous estes capables de vous admonester (de vous instruire) les uns les autres.

15 Et si je vous ay écrit avec liberté, ce n'a esté que pour vous

remettre en memoire ce que vous sçaviez, (*des-ja*), selon la grace (*pour m'acquiter du ministere de l'Apostolat*) qui m'a esté donnée de Dieu.

reducens, propter gratiam, quæ data est mihi à Doo.

16 D'estre le ministre de IESUS-CHRIST vers les Gentils, sanctifiant l'Evangile de Dieu, (*sacrifiant à Dieu les Gentils convertis par l'Evangile*), afin que l'oblation des Gentils luy soit agreable, estant sanctifiée par le saint Esprit. (*travaillant à mettre les Gentils en estat par la predication de l'Evangile de s'offrir à Dieu, comme une hostie agreable & sainte.*)

16 Ut sim minister Christi Iesu in Gentibus, sanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio Gentium accepta & sanctificata in Spiritu sancto.

17 J'ay donc sujet de me glorifier en IESUS-CHRIST, vers Dieu. (*pour les choses qu'il a faites par moy, qui regardent le service de Dieu.*)

17 Habeo igitur gloriam in Christo Iesu ad Deum.

18 Car je n'oserois parler des choses que (*Iesus*) Christ n'a pas faites par moy, pour amener les Gentils à son obeïssance par mes paroles & par mes œuvres.

18 Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam Gentium, verbo & factis.

19 Mais je ne parle que de ce qu'il a fait par moy) par la vertu des miracles, & des prodiges, (&) par l'assistance du saint Esprit; en telle sorte que depuis Ierusalem, & aux environs jusques en l'Illyrie, j'ay annoncé par tout l'Evangile de (*Iesus*) Christ,

19 In virtute signorum & prodigiorum, in virtute Spiritus sancti, ita ut ab Ierusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi.

20 Et je me suis conduit de telle

20 Sicut autem predicavi Evangelium

hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienū fundamentum edificarem, sed sicut scriptum est :

21 Quibus non est annunciatum de eo, videbunt, & qui non audierunt, intelligent.

22 Propter quod & impediabar plurimum venire ad vos, & prohibitus sum usque adhuc.

23 Nunc verò ulterius locum nō habens in his regionibus, cupiditatē autem habens veniendi ad vos ex multis jam precedentibus annis,

24 Cū in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, & à vobis deducar illuc, si vobis primū ex parte fructus fuero.

25 Nunc igitur proficiscar in Ierusalem ministrare sanctis.

26 Probaverunt enim Macedonia & Achaïa collationem aliquam facere in pauperes sanctorū qui sunt in Ierusalē.

forte en la predication de l'Evangelile, que je ne l'ay annoncé que dans les lieux où on n'avoit point entendu parler de (*Iesus*) Christ, pour ne pas bastir sur le fondement jetté par d'autres, selon ce qui est écrit:

21 Ceux à qui on ne l'a point annoncé, le verront, & ceux qui n'en ont point ouy parler, l'entendront. (*le connoistront par la predication de l'Evangile.*)

22 C'est ce qui est cause que je n'ay encore pû aller vers vous, & que j'en ay esté empesché jusques à present.

23 Mais maintenant n'ayant plus lieu (*de m'arrester*) en ces quartiers, & desirant depuis plusieurs années de vous voir,

24 Lors que j'iray en Espagne, j'espere de vous visiter en passant, & que quelques-uns d'entre-vous m'y voudront bien conduire, apres que j'auray esté en quelque façon rassasié de vostre presence. (*apres que j'auray un peu joüy du bien de vostre presence.*)

25 Mais pour le present, je m'en vas en Ierusalem servir les Saints. (*porter aux fideles les aumosnes que j'ay recueillies pour eux.*)

26 Car ceux de (*les Eglises de*) Macedoine & de l'Achaïe, ont trouvé bon de faire quelque contribution pour les pauvres qui sont en Ierusalem.

27 Il leur a plû, dis-je, (*de faire cette contribution*), & en effect, ils leur sont redevables. Car si les Gentils ont participé à leurs graces spirituelles, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28 Quand donc je me seray acquité de cette commission, & que je leur auray mis entre les mains ce fruit (*de la charité des fideles*), je prendray mon chemin par vostre pais, m'en allant en Espagne.

29 Or je sçay que quand je viendray vers vous j'y viendray avec une abondance de benedictions de l'Evangile de (*Iesus*) Christ. (*je vous apporteray de nouvelles benedictions.*)

30 Je vous conjure donc, mes freres, par IESUS-CHRIST nostre Seigneur, & par la charité du saint Esprit, que vous m'aidiez de vos prieres envers Dieu. (*de combattre avec moy, par vos prieres, selon le Grec.*)

31 Afin qu'il me delivre des infideles qui sont dans la Judée, & que les Saints (*les fideles*) de Ierusalem reçoivent favorablement la collecte que j'ay pris soin de leur porter.

32 Et que si c'est la volonté de Dieu, je puisse arriver près de vous avec joye, pour me rafraîchir (*me reposer*) un peu avec vous.

33 Cependant je souhaite que le Dieu de paix soit avec vous tous. Ainsi soit-il.

CHA-

27 Piacuit enim eis, & debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt Gentiles, debent & in carnalibus ministrare illis.

28 Hoc igitur cum consummavero, & assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.

29 Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelij Christi veniam.

30 Obsecro ergo vos, fratres per, Dominum nostrum Iesum Christum, & per charitatem sancti Spiritus, ut adjusetis me in orationibus vestris pro me ad Deum.

31 Ut liberet ab infidelibus qui sunt in Iudaea, & obsequij mei oblatio accepta fiat in Ierusalem sanctis.

32 Ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, & refrigeret vobiscum.

33 Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

CHAPITRE XVI.

1 **C** Ommédo autē vobis Phœben sororem nostrā, quæ est in ministerio Ecclesiæ quæ est in Cenchris,

2 **V**t eam suscipiatis in Domino dignè sanctis, & assistatis ei in quocunque negotio vestri indigerit. Etenim ipsa quoque assistit multis, & mihi ipsi.

3 **S**alutate Priscā & Aquilam adjucores meos in Christo Iesu,

4 **Q**ui pro anima mea suas cervices supposuerunt, quibus non solus ego gratias ago, sed & cunctæ Ecclesiæ Gentili.

5 **E**t domesticam Ecclesiam eorum. Salutate Epenetum dilectum mihi, qui est primitivus Asia in Christo.

6 **S**alutate Mariā, quæ multum laboravit in vobis.

7 **S**alutate Andronicum & Iuniam,

1 **I**E vous recommande nostre sœur Phœbé, qui est Diaconisse de l'Eglise (*de Corinthe qui est au port*) de Cenchrée,

2 Afin que vous la reteviez (*vous l'accueilliez*) en nostre Seigneur d'une façon digne de Saints (*comme vous estes*), & que vous l'assistiez dans toutes les affaires où elle aura besoin de vous, comme elle a assisté plusieurs autres fideles, & moy-mesme.

3 **S**aluez (*de ma part*) Prisque & Aquila, mes Coadjuteurs en la predication de (*l'Evangile de Iesus*) Christ,

4 **Q**ui ont exposé leur teste pour défendre ma vie, & à qui je ne rends point graces moy seul, mais toutes les Eglises des Gentils (*qui leur sont obligées, aussi bien que moy.*)

5 (*Saluez*) leur Eglise domestique (*leur famille*). Saluez aussi mon bien-aimé Epenete, qui est un des premiers convertis de l'Asie. (*mineure.*)

6 **S**aluez Marie, qui a beaucoup travaillé parmy vous.

7 **S**aluez Andronique & Iunie,

G

mes cousins, qui ont été prisonniers avec moy, & qui sont notables entre les Apostres (*entre les predicateurs de l'Evangile*), & qui ont crû en IESUS-CHRIST avant moy.

8 Salüez Ampliatus, qui m'est tres-cher en nostre Seigneur.

9 Salüez Urbain, nostre compignon en l'œuvre de IESUS-CHRIST, & mon bien-aimé Stachys.

10 Salüez Apelles, qui est un fidele serviteur de (*Iesus*) Christ. Salüez les fideles de la famille d'Aristobule.

11 Salüez Herodion, mon cousin, & ceux qui sont de la famille de Narcisse, qui appartiennent au Seigneur.

12 Salüez Triphene & Tryphose, qui travaillent pour le (*service du*) Seigneur. & nôtre chere Perfide, qui a (*aussi*) beaucoup travaillé pour le (*service du*) Seigneur.

13 Salüez Rufus qui est (*qui fait bien voir par sa pieté qu'il est*) élu du Seigneur, & sa mere & la mienne (*que je regarde comme la mienne, pour les assistances que j'en ay receües.*)

14 Salüez Assyncrite, Phlegon, Hermas, Patrobe, Hermés, & les freres qui sont avec eux.

15 Salüez Philologue, & Iulie, Nerée & sa sœur, & Olympiade, & tous les Saints (*les fideles*) qui sont avec eux.

16 Salüez-vous les uns les autres

cognatos & concipivos meos, qui sūt nobiles in Apostolis, qui & ante mē fuerunt in Christo.

8 Salutate Ampliatum dilectissimū mihi in Domino.

9 Salutate Urbanum adiutorem nostrum in Christo, & Stachya dilectum meum.

10 Salutate Apellen probum in Christo. Salutate eos, qui sunt ex Aristoboli domo.

11 Salutate Herodionem cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12 Salutate Tryphanam & Tryphosam, quę laborant in Domino. Salutate Perfidem charissimam, quę multum laboravit in Domino.

13 Salutate Rufum electum in Domino, & matrem ejus, & meam.

14 Salutate Assyncritū, Phlegontem, Herman, Patrobam, Hermen, & qui cum eis sunt fratres.

15 Salutate Philologonem & Iuliam, Nereum & sororem ejus, & Olympiadē, & omnes qui cum eis sunt sanctos.

16 Salutate invicē in osculo sancto.

Salutate vos omnes
Ecclesie Christi.

17 Rogo autem
vos fratres, ut obser-
vetis eos qui diffen-
siones & offendicu-
la, præter doctrinã
quam vos didicistis,
faciunt, & declina-
te ab illis.

18 Hujuscemodi
enim Christo Domi-
no nostro non ser-
viunt, sed suo ventri,
& per dulces sermo-
nes & benedictio-
nes seducunt corda
innocentium.

19 Vestra enim
obedientia in omnẽ
locum divulgata est.
Gaudeo igitur in vo-
bis. Sed volo vos sa-
pientes esse in bono,
& simplices in malo.

20 Deus autem
paciẽ conterat Sata-
nam sub pedibus ve-
stris velociter. Gra-
tia Domini nostri
Jesu Christi vobiscũ.

21 Salutate vos Ti-
motheus adjutor
meus, & Lucius, &
Iason, & Sosipater,
cognati mei.

22 Salutate vos ego
Tertius, qui scripsi
epistolam, in Do-
mino.

23 Salutate vos
Caius hospes meus,
& universa Ecclesia.
Salutate vos Erastus

par un saint baïser. Toutes les Egli-
ses de (*Jesus*) Christ vous saluent.

17 Je vous prie, mes freres, de
prendre garde à ceux qui sement
parmy vous des dissensions, & vous
donnent des sujets de scandale, par
la nouvelle doctrine qu'ils enseignent
contre celle que vous avez apprise, &
de vous separer d'eux.

18 Car telles personnes ne servent
point J E S U S - C H R I S T nostre Sei-
gneur, mais à leur ventre, & ils se-
duisent le cœur des innocens (*des sim-
ples*) par leurs paroles douces & par
leurs flateries.

19 Votre obeïssance (*à la foy*)
est divulguée par tout. Je m'en ré-
jouis pour l'amour de vous, mais
je desire que vous soyez prudens
pour faire le bien, & simples (*sans
aucune habileté*) pour faire le mal.

20 Que le Dieu de paix brise
bien-tost Satan, sous vos pieds. La
grace de nostre Seigneur J E S U S -
C H R I S T soit avec vous. Ainsi
soit-il.

21 Timothée, mon compagnon
(*en la predication de l'Evangile*) vous
saluë, comme font Lucius, Iason, &
Sosipatre, mes cousins.

22 Et moy, Tertius, qui ay écrit
cette Epistre, je vous saluë en nostre
Seigneur.

23 Caius, mon hoste, & toute l'E-
glise (*de Corinthe*), Eraste rece-

veur de la ville, & le frere Quartus, vous salüent.

arcarius civitatis, & Quartus frater.

24 La grace de nostre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Ainsi soit-il.

24 Gratia Domini nostri Iesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25 (*Gloire soit*) à celuy qui peut vous affermir dans la foy de l'Evangile, & de la doctrine de JESUS-CHRIST que je presche, selon la revelation du mystere, lequel estant demeuré caché dans tous les siecles passez,

25 Si autem qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum & predicationem Iesu Christi, secundum revelationem mysterij temporibus eternis taciti,

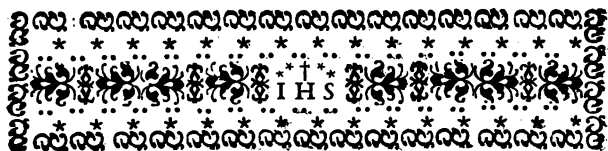
26 Est maintenant découvert par les Escritures des Prophetes suivant l'ordre de Dieu Eternel, afin que toutes les nations obeissent à la foy.

26 Quod nunc patefactum est per Scripturas Prophetarum secundum preceptum aeterni Dei, ad obediendum fidei in cunctis Gentibus cogniti,

27 A Dieu (*qui*) seul (*est*) sage, soit honneur, & gloire par JESUS-CHRIST, aux siecles des siecles. Ainsi soit-il.

27 Soli sapienti Deo, per Iesum Christum, cui honor & gloria in secula seculorum. Amen.

Fin de l'Epistre de S. Paul aux Romains.



A R G V M E N T
DE LA I. EPISTRE
DE S. P A V L
AVX CORINTHIENS.



PRES que saint Paul eut presché l'Evangile dans Athenes, il vint à Corinthe, qui estoit la ville Metropolitaine de l'Achaïe. Il y demeura un an & demy, & durant ce long sejour, il convertit un grand nombre de Gentils à la foy Chrestienne. Ce qui luy avoit esté promis dans une vision qui est rapportée au dix-huitième chapitre des Actes des Apostres. Mais quand le ministère de l'Evangile l'appella dans les autres villes de la Grece, les Corinthiens, qui estoient riches & voluptueux à cause du grand commerce qu'ils faisoient, & de l'abord des estrangers en leur ville, ne tarderent pas long-temps à perdre leur premiere ferveur, & à oublier la doctrine qui leur avoit esté annoncée. Ils se laisserent tromper par les nouveaux predicateurs, qui se mêlerent de les instruire, dont les discours estoient plus fleuris & plus delicats que ceux de saint Paul, qui parloit d'une façon convenable à

G iij

la dignité de l'Évangile. Ils commencèrent principalement à le mépriser, lors qu'ils eurent entendu Apollo, qui estoit fort sçavant dans l'Écriture sainte, & fort eloquent. La corruption neantmoins n'ayant pu gaster tous les fideles de cette Eglise, il s'entrouvoit quelques-uns qui soustenoient la cause de saint Paul contre ces predicateurs, qui tâchoient de le ravalier dans l'estime publique. De là nâquit un schisme dangereux, & une fausse opinion, que le baptesme estoit plus ou moins excellent, selon la dignité & la vertu de ceux qui l'administroient. C'est dequoy il les reprend dès le commencement de cette Epistre. 2. Il les blâme fortement de ce qu'ils tolerent parmy eux un homme coupable d'un inceste. 3. De ce qu'ils plaidoient les uns contre les autres devant les tribunaux des juges infideles. 4. Il parle du mariage, de la virginité, & de la viduité, & donne sur tous ces estats des preceptes & des conseils admirables. 5. Il traite des viandes immolées aux idoles, & de leur usage. 6. Il parle de luy-mesme, & represente aux Corinthiens de quelle façon il leur a presché l'Évangile sans leur estre à charge. 7. Il les exhorte à vivre sainement, & à éviter les pechez où sont tombez les Israélites. 8. Il enseigne la maniere dont les hommes & les femmes se doivent comporter dans les assemblées des fideles, pour celebrer les saints mysteres. 9. Il les reprend des abus qui s'estoient glissez dans leurs agapes, c'est à dire dans les repas de charité qu'ils prenoient ensemble avant que de communier; & il leur apprend comme il se faut approcher de la sainte Eucharistie, dont il rapporte l'institution. 10. Il montre quel usage on doit faire des graces gratuites, comme est le don de parler plusieurs langues. 11. Il explique admirablement la

question de la resurrection, dont quelques-uns trompez par les Philosophes, & qui se disoient Chrestiens, estoient entrez en doute. Il conclud l'Epistre par la recommandation des collectes pour les pauvres. Elle a esté envoyée d'Ephese par Timothée; & elle s'adresse aux Juifs convertis à la foy, aussi bien qu'aux Gentils.

Dans le premier chapitre, apres les salutations accoustumées, il blâme les divisions qui estoient parmi eux, lesquelles naissoient d'un amour aveugle qu'ils portoient à leurs Predicateurs, & de l'opinion que le baptesme prenoit sa force de celuy qui l'administroit. Il les exhorte à fuir le schisme, & leur montre que ceux qui se servoient de paroles recherchées & de subtilitez curieuses en prêchant, ignoroient la vraie façon d'annoncer l'Evangile. Que Dieu avoit voulu choisir des Apostres ignorans, afin de confondre l'orgueil de la sagesse humaine; & que la foy estant tout à fait contraire aux maximes de la Philosophie, elle se devoit aussi publier d'une façon differente, c'est à dire, sans artifice, & avec la preuve des miracles.

Dans le second chapitre versets 1. 2. 3. & 4. il descend de la These à l'hypothese, & fait souvenir les Corinthiens de la façon dont il a presché l'Evangile, qui est tres-éloignée de celle qu'ils estiment. Il dit que ce n'a point esté avec des paroles recherchées, & des raisonnemens Philosophiques, mais en la vertu du saint Esprit, c'est à dire, par sa conduite, par son mouvement, & par son operation dans les cœurs. Il rend verset 5. la raison de sa maniere de prescher, qui est la gloire de l'Evangile, afin qu'on n'en pût attribuer la creance qu'à Dieu, & qu'à l'efficace de sa grace, & non pas à la force de l'eloquence du predicateur.

Il nomme versets 6. & 7. la doctrine Evangelique, c'est à dire, la predication de IESUS-CHRIST incarné, sagesse, non de ce siecle, ni connue aux Princes du siecle, c'est à dire, aux demons & aux sçavans, & aux grands du monde; mais sagesse cachée en Dieu avant tous les siecles, selon le decret eternel qu'il avoit fait, que IESUS-CHRIST s'incarneroit dans la plénitude des temps, & revelée par son saint Esprit aux fideles. Il prouve verset 8. qu'elle a esté inconnue aux Princes du siecle, c'est à dire aux demons, parce qu'ils ont fait crucifier IESUS-CHRIST. Or s'ils eussent sceu ce que la sagesse de Dieu vouloit tirer de la mort de IESUS-CHRIST pour le bien des hommes, jamais ils ne l'eussent procurée.

Verset 9. il applique à ces biens, qui devoient estre communiqué aux hommes par l'Incarnation, le passage d'Isaïe dont il cite plustost le sens que les paroles. Il prouve verset 11. & 12. que le seul esprit de Dieu peut enseigner ces veritez, par la comparaison de celui de l'homme, qui seul connoist ses propres pensées; & il dit que les fideles ont reçu cet esprit pour croire, & pour connoistre les graces que Dieu leur fait en l'incarnation de son Fils. Sur la fin du chapitre, il montre la difference de l'homme spirituel & de l'homme charnel en leur jugement & en la connoissance des choses.

Dans le troisieme chapitre, il dit au commencement qu'il a traité les Corinthiens comme des enfans, à qui il ne faut donner que du lait, c'est à dire des instructions faciles à comprendre, & qu'au lieu d'estre forts, ils sont encore foibles & charnels, parce qu'il y a des divisions entre eux pour les predicateurs qui les charmoient par

leur façon de parler, plus dignes de Sophistes que de ministres Evangeliques. Il leur dit que c'est Dieu auquel ils dorvent attribuer toutes les graces qu'ils possèdent ; que les hommes ne sont que les instrumens dont il se sert, & qu'il donne la perfection à leur ouvrage. Apres cela, il parle de la difference des bons & des mauvais predicateurs, de l'examen qui se fera de leur conduite, de la recompense des uns, & de la punition des autres. Ce qu'il explique sous l'allegorie du feu, dont la nature est d'éclairer, de separer les choses mêlées, & de purifier celles qui ont quelque souilleure.

Dans le quatrième chapitre, il enseigne quel est le respect que l'on doit porter aux ministres de l'Evangile. Il défend aux Corinthiens d'en faire aucun mauvais jugement. Il les reprend de ce qu'ils se glorifient des dons qu'ils avoient recus par le baptesme, au lieu d'en remercier Dieu. Il se moque de leurs predicateurs, & fait voir par une eloquente ironie, la difference des vrais & des faux Apostres. Il conclud par les assurances de son amitié paternelle en leur endroit, & les assure qu'il les verra dans peu de temps, pour faire mentir ceux qui disoient qu'il ne reviendroit plus à Corinthe. Il les conjure de reformer sous les desordres qui l'obligeroient à user d'une severité qu'il ne voudroit pas employer ; & par avance il avertit les predicateurs qui avoient excité le desordre, qu'il examinera non seulement leurs beaux discours, mais leurs œuvres, & leur conduite, & qu'il sçaura bien se servir de l'auctorité que Dieu luy a donnée pour les remettre dans l'ordre.

Dans le cinquième chapitre, il parle contre l'incestueux qu'ils toleroient parmi eux avec scandale. Il prend sujet de les reprendre de ce que bien loin

de le retrancher de leur communion, ils sont remplis de vanité, & se persuadent d'estre fort recommandables, pour certaines graces exterieures dont il parlera apres. Il leur déduit les raisons qui les obligent à cette separation; sçavoir que comme le levain, quoy qu'il soit en tres-petite quantité, fait lever toutefois une grande masse de paste, & l'aigrit, ainsi un seul pecheur, comme estoit l'incestueux, est capable de corrompre toute leur Eglise, par son mauvais exemple.

Dans le sixième chapitre, il reprend les Corinthiens de ce qu'ils plaidoient les uns contre les autres devant les juges infideles, qu'il appelle ἀδικοί injustes, parce que les idolâtres ne rendent pas au vray Dieu le culte qu'ils luy doivent. ce qui est la plus grande injustice qui se puisse commettre. La premiere raison dont il se sert pour leur montrer la faute qu'ils commettent, est, qu'ils ravalent leur dignité, en ce que les Saints, c'est à dire, les Chrestiens, doivent juger le monde, & par le monde il entend les pecheurs, tels que sont ceux par qui ils se font juger. L'argument est du plus au moins. Si vous devez juger le grand procès des hommes du monde, où il s'agit de la vie eternelle, à plus forte raison devez-vous juger des petits differens qui peuvent survenir entre-vous pour toutes les choses necessaires à l'entretien de la vie temporelle. C'est ce que signifie le mot βιωτικά, que la version latine explique par le mot sæcularia.

Mais comme il falloit que les differens des Corinthiens fussent terminez, il leur dit qu'ils doivent plustost choisir entre eux ceux qui sont les moins considerables, que de recourir aux juges idolâtres.

Il presse davantage les Corinthiens. Car il adjouste: Vous deviez plustost souffrir le tort que l'on

vous fait pour obeir à ce que dit nostre Seigneur dans l'Evangile : Si quelqu'un te veut emporter ta robe , donne -luy encore ton manteau. Mais tant s'en fait que vous pratiquiez ce conseil, qu'au contraire vous fraudez vos freres , & leur faites injustice.

On luy pouvoit dire: Mais n'est-il pas permis de redemander son bien par les voyes de la justice? Il répond que ce qui est permis n'est pas toujours à propos, & qu'il faut considerer l'edification du prochain, & l'honneur de la Religion Chrestienne, à laquelle les procès entre les Chrestiens font tort.

Dans le septième chapitre, il répond à plusieurs questions sur lesquelles il avoit esté consulté. Premièrement, il parle du mariage, & de quelle façon les personnes mariées se doivent gouverner pour ce qui regarde le devoir conjugal. Il conseille le celibat, & le recommande par son exemple, comme un estat avantageux & excellent. Toutefois il veut que pour éviter la fornication, chaque homme ait sa femme, & chaque femme son mary. Il défend aux mariez de se separer, si ce n'est pour quelque-temps, & d'un commun consentement, afin de vaquer à l'oraison. Apres quoy il veut qu'ils reprennent leur façon de vivre accoustumée, de peur que le Diable ne les tente d'incontinence. Mais il adjouste verset 6. qu'il leur dit cela secundum indulgentiam. Le grec signifie secundum veniam, non secundum præceptum. De ce passage saint Augustin tire la doctrine qu'il enseigne en plusieurs endroits de ses livres, que l'action du mariage faite par intemperance est peché veniel, n'estant regulierement permise & exempte de toute faute que quand elle se fait pour la fin du mariage, qui est la generation des enfans.

Ensuite, il défend aux femmes mariées de la part de Dieu, Non ego, sed Dominus, de se séparer de leurs maris. Mais comme il pouvoit y avoir des causes legitimes de separation, il dit que la femme qui se separe, doit demeurer sans se marier. Et il fait le mesme commandement aux maris.

De là il passe à enseigner en quel cas le mary fidele, qui a épousé une femme infidele, peut demeurer avec elle, & la femme fidele avec le mary infidele. Il dit que c'est quand reciproquement, ils tombent d'accord d'habiter ensemble. La raison qu'il en donne verset 14. est, que le mary infidele est sanctifié par la femme fidele, & la femme idolâtre par le mary qui est Chrestien.

Au verset 17. il passe à un autre discours, qui est, que chacun doit demeurer dans la condition où il se trouve, quand il est appelé à l'Evangile. La raison qu'il apporte est, qu'aucune condition ne nuit à la sainteté, & que Dieu ne prend garde qu'à l'observation de ses commandemens.

Mais il adjouste pour les Vierges, qu'il n'a point recen de commandement de Dieu pour les obliger à demeurer dans la virginité, & qu'en ce point il ne leur donne qu'un conseil, mais que ce conseil est bon & fidele. Il se sert du mot existimo ροπιζω par modestie, & dit qu'il pense qu'il est bon que les vierges demeurent dans leur estat. 1. propter instantem necessitatem, pour les incommoditez & les inquietudes temporelles qui suivent le mariage. 2. Parce que le temps est court, & qu'il faut tâcher de l'employer tout entier au service de Dieu. 3. Que la femme divise le cœur de son mary, & le mary le cœur de sa femme. De sorte que l'un pour l'amour de l'autre sont plus distraits du ser-

vice de Dieu. 4. Que la vierge, ou celle qui n'est point mariée, n'a autre chose à faire qu'à songer à plaire à Dieu, & à se conserver chaste de cœur & de corps.

Dans le huitième chapitre, il répond à la question qui luy avoit esté faite pour l'usage des viandes présentées aux idoles, qu'en un mot composé il nomme idolothytes. Ces viandes estoient ou les entrailles ou quelque partie de la victime, qu'on rendoit à ceux qui l'avoient offerte, & dont ils faisoient un banquet avec leurs amis, ou dans le temple mesme, ou chez eux. Dans Corinthe, ceux qui avoient vaincu aux jeux Isthmiques estoient obligés, apres le sacrifice public, de faire un festin au peuple, & ce festin faisoit une partie du culte idolâtre rendu au Demon. Il y avoit parmy les Corinthiens des personnes qui soustenoient que l'usage de ces chairs n'estoit point mauvais, parce que les idoles auxquelles ils avoient esté offertes, n'estoient rien, c'est à dire, n'avoient ni vie, ni sentiment, ni puissance; & par consequent que ce qu'on leur offroit, ne pouvoit avoir aucune qualité bonne ou mauvaise. L'Apostre, qui avoit esté adverty de ce desordre, tâche d'y remedier.

Il reprend verset 1. & 2. ceux qui abusoient de la connoissance qu'ils avoient de la vanité des idoles, & de l'indifference de l'usage des idolothytes, dont ils se servoient avec le scandale des freres infirmes, c'est à dire, de ceux qui n'avoient pas cette connoissance.

Verset 4. & suivans, il demeure d'accord que l'idole n'est rien, & que ceux à qui on donne le nom de dieux ne le sont point, & qu'il n'y a qu'un seul Dieu, de qui toutes choses procedent, & un seul Seigneur, par qui toutes choses ont esté faites. mais

par qui les Chrestiens particulierement ont esté razi-
chetez.

Au verset 7. il dit que tous ne sçavent pas què
par ces raisons l'usage des idolothytes est indifferents
que les foibles s'offencent quand ils en voyent man-
ger à quelqu'un, & qu'eux mesmes en mangent
dans une conscience erronée avec quelques senti-
mens de religion & d'opinion que l'idole soit quel-
que chose, (ce qu'il appelle cum conscientia idoli)
& qu'il se fasse quelque changement dans la vian-
de qu'on leur a immolée. D'où vient qu'ils la man-
gent comme idolothyte. C'est pourquoy il conclud
qu'il faut s'en abstenir.

Verset 8. il allegue une autre raison; sçavoir;
qu'il ne faut point faire de difficulté de s'abstenir de
ce qui ne nous peut rendre recommandables devant
Dieu, ni nous priver d'aucune grace. Or la vian-
de, quelle qu'elle soit, est de cette nature. Donc
&c. 3. Demeurant d'accord qu'on peut manger des
idolothytes, il dit qu'il faut avoir égard à la foi-
blesse du frere infirme, & en donne une troisième
raison bien forte, sçavoir que par cette action lici-
te en soy, on fait perir une ame pour laquelle Ie-
sus-Christ est mort.

Pour quatrième raison, il dit verset 11. que ce
n'est pas seulement contre le prochain qu'on peche
usant de ces viandes, mais contre Iesus-Christ mes-
me, à cause que ces infirmes qu'on scandalise sont
ses membres, & luy appartiennent, & que le tort
fait aux membres retourne contre le chef.

Cinquièmement il propose sa resolution pour leur
servir de regle, qui est, de ne manger jamais
aucune chair; (le grec porte *κρέατα*, qui comprend
mesme la chair des poissons) si cet usage scandalise
le prochain.

Dans le neuvième chapitre, il continue le discours dont il avoit jetté les fondemens dans les precedens par ces paroles, *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt, & montre qu'il n'a pas usé de beaucoup de choses, comme il le pouvoit, & entre les autres, d'une qui estoit la plus juste de toutes, sçavoir, de recevoir des Corinthiens les choses necessaires à la vie durant le temps qu'il leur prêchoit l'Evangile. D'où il infere une tacite consequence, que soit pour les procès, soit pour l'usage des idolothytes, soit pour d'autres choses, il ne faut pas toujours faire ce qu'on peut faire dans la rigueur du droit.* 1. Il prouve qu'il a pû tirer son entretien, parce qu'il a cette permission, *non sum liber?* 2. Parce qu'il est Apôstre. Ses envieux disoient qu'il n'estoit pas Apôstre, parce qu'il n'avoit point esté envoyé par JESUS-CHRIST, comme les autres. Il répond à cette objection, qu'il a vu JESUS-CHRIST comme eux. 3. Il dit aux Corinthiens : *Je veux que je ne sois pas Apôstre pour les autres; je suis toutefois le vostre, parce que je vous ay annoncé l'Evangile; & vous estes, comme Chrestiens, le sceau qui marque la verité de mon Apostolat.*

Verfet 5. il joint une autre permission dont il ne s'est point servy, sçavoir de mener avec luy une femme sœur, qui le suive, & qui l'assiste dans ses necessitez, comme c'estoit la coustume parmy les Juifs.

Au verset 6. & suivans, il allegue les preuves de la permission qu'il avoit de vivre aux dépens des Corinthiens, par des comparaisons familiares, & un usage recéu dans le monde comme naturel & equitable. 1. *Que nul soldat ne combat à ses dépens.* 2. *Que nul vigneron ne plante une vigne qui ne gouste de son fruit.* 3. *Que nul berger ne conduit*

un troupeau, qui ne boive de son lait.

Verse 8. il allegue le texte de la loy faite selon la lettre, le bœuf qui laboure, & qui bat le blé, mais qu'il applique aux ministres de l'Evangile.

Verse 11. il employe une autre raison du plus au moins, & dit. Celuy qui donne beaucoup, a droit de recevoir ce qui est moins. Or nous vous donnons les biens spirituels, en vous preschant, qui sont sans comparaison plus excellens que les ali-mens corporels. Donc nous avons droit de recevoir ceux-cy de vous, puis que vous recevez ceux-là de nous.

Le verset 12. les presse davantage, & dit. Ceux à qui ces choses ne sont pas deuës, les reçoivent, & les exigent de vous, bien qu'ils n'ayent pas tant travaillé que nous pour vostre instruction, nous pouvons donc à meilleur titre qu'eux recevoir les mesmes choses.

Verse 13. il prouve la mesme chose par le droit de ceux qui servoient au temple durant la loy, & dit que comme ils avoient pouvoir de manger des victimes offertes à Dieu sur l'Autel, qu'ainsi JESUS-CHRIST a permis aux Evangelistes de vivre de l'Evangile.

Ensuite, il dit au verset 15. qu'il n'a point usé de ce droit si legitime, & qu'il ne leur écrit pas comme pretendant en user, estant plustost prest de souffrir la mort que de perdre cet avantage qu'il a d'avoir evangelisé les Corinthiens à ses dépens. Dequoy il attend une recompense particuliere du Seigneur, comme d'une action à laquelle il n'estoit point obligé.

Verse 19. Il rend la raison de cette conduite, qui est, premierement le dessein d'oster tout pretexte de dire qu'il abusoit de sa puissance & de son droit,

droiét en la predication de l'Evangile. 2. Parce qu'il vouloit s'accommoder à la foiblesse de chacun pour gagner tout le monde à IESUS-CHRIST. 3. Il adjouste, qu'il le fait encore pour la gloire de l'Evangile, afin de participer avec ceux qui le reçoivent aux biens qu'il promet. Où nous lisons particeps, le Grec porte comparticeps ; & en cette façon de parler saint Chrysostome remarque la modestie & l'humilité de saint Paul, qui s'égalé à tous les fideles en l'espoir de la recompense. Il conclut qu'il faut faire toutes choses pour parvenir à cette recompense evangelique, par l'exemple de ceux qui courent dans la lice en des jeux publics. Car s'ils s'abstiennent, dit-il, de toutes les choses qui peuvent les empêcher de gagner le prix, qui n'est qu'une couronne fragile ; à plus forte raison nous, qui attendons la couronne d'immortalité, devons-nous nous abstenir de toutes les actions qui nous peuvent priver d'un si grand bien.

Il se donne pour exemple dans cette abstinence, & dit qu'il chastie son corps, qu'il le rend timide par les coups qu'il luy donne ; de peur qu'ayant conduit les autres au terme de la predestination, qui est la gloire, il ne se trouve reprouvé.

Dans le dixième chapitre il avertit les Corinthiens de ne se flater pas à cause des graces qu'ils avoient receues, comme s'ils n'avoient plus à craindre les jugemens de Dieu, pour les faire entrer dans une sainte apprehension, ne se contentant pas de leur avoir témoigné à la fin du chapitre precedent qu'il craignoit luy-mesme pour son salut. Il leur apporte l'exemple des Israélites, lesquels ayant receu tant de bien-faits signalez de Dieu, ne laisserent pas de pe-
rir tous dans le desert en diverses manieres. Et com-

me ces bien-faits estoient la figure de ceux que les Chrestiens ont receu dans l'estat de l'Evangile, la punition de l'ingratitude des uns est un avertissement de celle qui arrivera aux autres, s'ils tombent dans de mesmes fautes.

Aux versets 18. 19. 20. 21. & suivans, il revient au discours des Idolothytes, & exhorte les Corinthiens de se gouverner en leur usage par la regle de la charité; & conclut au verset 31. qu'il faut faire toutes ses actions pour la gloire de Dieu, mesme les naturelles, comme sont le boire & le manger.

Dans le chapitre onzième, l'Apostre traite de plusieurs abus qui s'estoient glissez parmy les Corinthiens dans les assemblées qu'ils faisoient pour celebrer les saints mysteres. 1. Il dit que IESUS-CHRIST est le Chef de l'homme, & que l'homme est le Chef de la femme, & Dieu le Chef de IESUS-CHRIST. D'où il conclut que l'homme qui prie ou qui prophetise la teste couverte, deshonne son Chef, qui est IESUS-CHRIST, & que la femme qui fait la mesme chose dans l'Eglise, sans avoir le voile sur sa teste, deshonne son Chef, qui est son mary, c'est à dire, comme il l'explique apres, que l'ordre de Dieu estant que la femme soit sujette à son mary, & le voile signifiant cette sujettion, quand elle ne le porte pas, elle semble protester publiquement qu'elle ne reconnoist point son mary pour son maistre. Ce qui est deshonnorer son Chef, & luy faire honte.

La seconde raison qu'il apporte contre la femme, est, que pour elle, paroistre sans voile dans l'Eglise, est une chose aussi contraire à la bien-seance, & aussi honteuse, que de paroistre rasée & sans cheveux. Or nulle femme ne voudroit paroistre rasée. Donc il ne faut pas que les femmes paroissent sans voile.

La troisième raison est une alternative qu'il donne à la femme de souffrir d'estre rasée, si elle ne veut pas porter le voile, qui est le signe moral de sa sujétion. Or elle ne voudroit pas se faire raser. Donc qu'elle soit voilée.

Au verset 8. il adjouste une autre raison pour établir la dignité de l'homme, qui est, que la femme a esté tirée de luy, & non pas l'homme de la femme.

Au verset 9. que la femme a esté faite pour l'homme, & non pas l'homme pour la femme.

Au verset 10. il allegue une autre raison pour laquelle les femmes doivent porter le voile dans l'Eglise, qui est, propter Angelos. Quelques Interpretes expliquent ce passage des Prestres, qui sont les Anges de Dieu. D'autres l'expliquent des Anges mesmes; & ce sens est plus naturel. David dit de luy: In conspectu Angelorum psallam tibi. Pсалme 137. L'Ecclesiaste chap. 5. Ne dicas coram Angelo, non est providentia. Et nostre Seigneur, dans l'Evangile, défend de scandalizer les petits, c'est à dire les élens, Matt. ch. 18. pour le respect de leurs Anges. Saint Ierosme expliquant ce passage, dit, qu'il faut entendre celui de ce chapitre, des Anges gardiens des hommes. Clement Alexandrin l'entend des hommes justes, pour le respect desquels l'Apostre veut que les femmes soient voilées, de peur de les exposer à quelque tentation d'impureté.

Aux versets 11. & 12. il oste aux hommes le sujet de mépriser les femmes à cause de leur superiorité, par deux raisons. La première est, que l'homme a besoin de la femme, & la femme de l'homme, pour la conservation de l'espece & les autres necessitez de la vie. La seconde est, que si la première femme

a esté tirée de l'homme, maintenant tous les hommes naissent des femmes.

Au verset 14. il adjouste une dernière raison aux précédentes, pour prouver que la femme doit porter le voile en signe de sujétion. Sçavoir, que cela est conforme à l'ordre de la nature, qui luy a donné de plus grands cheveux qu'à l'homme, & qui sont comme une espece de voile : Quia coma pro velamine ei data est. On pourroit demander pourquoy l'Apostre ne se contente pas de ce voile. Saint Chrysostome répond, que c'est afin que la femme témoigne sa sujétion par éléction & par acceptation, aussi bien que par nature. Or quand S. Paul adjouste, Vir si comam nutriat, ignominia est illi, il n'entend pas que les hommes se doivent faire razer entièrement, mais seulement qu'ils ne doivent pas porter leurs cheveux aussi grands que ceux des femmes.

Au verset 18. il passe à la reprehension des desordres que les Corinthiens commettoient dans leurs agapes, c'est à dire, dans les repas qu'ils faisoient ensemble, dans lesquels ils participoient à l'Eucharistie. Car en ce temps-là ils la prenoient apres avoir mangé, à l'imitation de nostre Seigneur, qui l'institua apres le souper naturel, & le souper legal. Le dernier verset où l'Apostre permet à celuy qui ne peut attendre, de manger dans son logis avant que de venir à l'assemblée, prouve clairement cette coutume. Si le repas n'eust precedé la reception du S. Sacrement, l'Apostre n'eust pas blasmé les Corinthiens de communier indignement. Car cette indignité estoit que les riches le recevoient apres avoir fait bonne chere, sans attendre les pauvres.

Pour mieux graver dans leur esprit le respect qu'ils doivent porter à l'Eucharistie, & leur ap-

prendre l'union qu'elle devoit produire entre eux, dans les versets 23. 24. 25. 26. il rapporte son institution qu'il dit avoir apprise du Seigneur. Du discours de l'institution de l'Eucharistie, il prend sujet de faire apprehender aux Corinthiens la grandeur du peché que commettent ceux qui communient indignement. Ce qu'il exprime par estre coupables du corps & du sang du Seigneur, comme s'ils l'avoient vendu & livré à la mort. Il adjouste que les infirmités & les morts subites de plusieurs d'entr'eux sont des punitions de leurs communions indignes.

Au verset 32. pour les consoler dans les tribulations qui leur peuvent arriver, il leur dit que par elles Dieu les instruit, & que ses chastimens sont d'un bon Pere.

Dans le douzième chapitre, il traite de l'unité de l'Eglise, & montre que ce n'est pas sans raison que les dons du S. Esprit sont differens. Pour le faire mieux entendre il se sert au verset 12. de la comparaison du corps humain, lequel est composé de plusieurs membres, qui ont chacun leur place particuliere, & leur office separé. Il exhorte les Corinthiens à se contenter des graces qu'ils ont receuës, sans envier celles qu'ils n'ont pas. Car dans la naissance de l'Eglise, les fideles en recevant le baptesme, recevoient ces graces que dans l'Echote on appelle gratuites, qui ne rendent pas l'homme plus saint, comme la connoissance des langues, le pouvoir de faire des miracles, l'intelligence des Escritures, & autres semblables. Or les Corinthiens, qui avoient l'esprit vain & curieux, estimoient davantage le don des langues que les autres, parce qu'il estoit plus éclatant. De sorte que ceux qui ne l'avoient pas, murmuroient ordinairement contre ceux qui le possedoient. C'est

l'abus dont S. Paul les reprend, & la raison pour laquelle sur la fin de ce chapitre il les exhorte à rechercher principalement les graces qui sanctifient leur possesseur, & qui pouvoient servir à l'edification du prochain.

Dans le treizième chapitre, il fait une excellente peinture de la charité, dont il marque tous les effets & la conduite vers Dieu & vers le prochain. Il montre que sans elle tous les avantages de la science sont inutiles, & toutes les autres œuvres, fust-ce le martyre, infructueuses devant Dieu. Sur la fin, il traite de la connoissance que nous avons de Dieu, tandis que nous sommes au monde, & de celle que nous aurons dans le Paradis.

Dans la premiere partie du quatorzième chapitre, il reprend ceux lesquels ayant le don de parler plusieurs langues, en concevoient trop de vanité, & méprisoient les autres. Il prouve que la grace d'expliquer les Ecritures, & de pouvoir enseigner les veritez de la foy, est beaucoup plus excellente, parce que le prochain en retire du fruit, & que c'est en vain qu'un homme parle, s'il n'est entendu.

Au verset 14. il allegue l'interest de celuy qui parle sans s'entendre, & sans estre entendu; & dit, que son esprit ne reçoit point de fruit de ce qu'il dit, ou de la priere qu'il fait; parce que c'est seulement son esprit qui prie, c'est à dire, le son de sa voix.

Au verset 16. il touche l'interest du prochain, & dit, que celuy qui n'entend pas la langue que je parle, ne peut répondre Amen, c'est à dire, approuver par cette parole ce qui s'est dit.

Versets 21. & 22. il prouve par le don mesme des langues qu'il n'en faut pas tenir tant de compte, à

cause qu'il est plustost accordé pour l'amour des Infideles, afin de les convertir par ce miracle, que pour l'amour de ceux qui le possèdent. Il prouve cela par un passage d'Isaïe au chap. 28. où Dieu dit, qu'il parlera à son peuple en langues étrangères. Ce qui s'accomplit au jour de la Pentecoste.

Au verset 28. il apporte un scandale qui naistroit si tous les fideles d'une Eglise parlant diverses langues à la fois, quelque infidele, ou quelque Chrestien nouvellement converty & encore ignorant, (ce que signifie le mot idiota) entroit dans l'Eglise; qui est, qu'il ne pourroit juger de cette confusion autre chose sinon que tous auroient perdu l'esprit. Mais si tous prophetisent, c'est à dire, ou revelent les pensées secretes de ceux qui entrent, ou plustost interpretent les mysteres divins & les saintes Ecritures, les Infideles ou les Neophytes qui surviendront, seront convaincus en eux-mesmes de la verité des choses qu'ils entendront. Car connoissant la regle veritable des actions de l'homme, ils reconnoistront ce qui est en eux contraire à cette regle; & cette connoissance, qu'on peut aussi étendre à celle de leurs plus secretes pensées que les Prophetes leur témoignent avoir, les portera à adorer Dieu, & à reconnoistre qu'il se trouve veritablement dans l'assemblée des Chrestiens, & qui les fait parler. De ce discours il passe à celui de l'ordre qu'il prescrit pour l'usage du don des langues & de prophetie, afin que tous apprennent & soient edifiez & consoléz. Car c'est la fin qu'il recommande aux Corinthiens de regarder en l'usage de ces graces.

Au verset 31. il apporte une raison de l'ordre qu'il établit à l'égard des Prophetes, sçavoir, que l'esprit des Prophetes leur est sujet. On interprete diverse-

ment ce terme (Esprit); les uns du saint Esprit, mais cela ne se peut soutenir; les autres du don de la prophetie, ou de l'impetuosité du mouvement qui porte le Prophete à prophetizer; & ces deux dernieres explications me semblent les veritables. Le don de la prophetie n'estant point une habitude comme la science, ne peut dépendre de l'homme pour l'avoir, mais de Dieu seul; & estant une illumination particuliere qu'il donne comme il luy plaist. Son usage est ordinairement sujet au Prophete, à cause qu'il peut retarder la manifestation de ce qui luy est revelé; comme fit Ionas, qui ne voulut pas aller à Ninive, & comme ont fait plusieurs autres Prophetes, non pour desobeir à Dieu, mais pour prendre le temps propre à publier ses volontez.

Les faux Prophetes que les Demons inspiroient, estoient transportez de fureur, & parloient en dépit qu'ils en eussent. Mais les Prophetes du vray Dieu ne sentoient point ces transports furieux. Et saint Paul en ce passage veut montrer obliquement aux Corinthiens que les Prophetes dans l'Eglise ne ressemblent point aux faux Prophetes des Idolâtres, & aller au devant de l'objection qu'on luy pouvoit faire, sçavoir que les Prophetes n'estoient pas maîtres de leurs mouvemens.

Au verset 32. il rend la raison de ce domaine des Prophetes sur le don de prophetie, de sa sujettion au jugement des autres, & de son usage en la forme qu'il ordonne, & dit, que Dieu, qui est l'auteur de ce don, est un Dieu de paix, & non de dissension. D'où il laisse à conclurre qu'il se faut servir de ses graces, non pour causer du desordre dans l'Eglise, mais pour y entretenir la paix.

Au verset 34. & 35. il ordonne aux femmes de

se taire dans les assemblées, où il ne leur est pas permis regulierement de parler. Car il excepte celles dont il a fait mention au paravant, qui avoient le don ou des langues, ou de la prophetie. La raison qu'il en rend est, qu'elles doivent estre sujettes. Mais afin de ne les priver pas d'instruction, il adjouste, qu'estant dans leurs maisons elles peuvent interroger leurs maris sur les choses dont elles desirerent d'estre éclaircies.

Au verset 36. il conclud que ceux qui veulent passer parmy eux pour spirituels, c'est à dire, pour personnes qui ont des graces extraordinaires, doivent recevoir les regles qu'il leur prescrit comme des commandemens de Dieu, & que celuy qui voudra ignorer, sera ignoré, ignorabitur, dans le sens que le fils de Dieu dira un jour aux mauvais ministres de l'Evangile, Nescio vos, c'est à dire, Je ne vous reconnois point pour vrais ministres de mon Evangile.

Dans le chapitre quinzième, il traite de la Resurrection, dont il y avoit plusieurs entre les Corinthiens qui doutoient, par les subtilitez de quelques uns de leurs Docteurs, & par les raisons de la Philosophie, auxquelles ils estoient encore trop attachez. 1. Il dit qu'il leur veut rafraichir la memoire de l'Evangile qu'il leur a presché. Il appelle ainsi la doctrine de la Resurrection, comme si elle estoit tout l'Evangile. 2. Il adjouste qu'ils l'ont receüe. Donc ils ne doivent pas maintenant en douter. 3. Il dit qu'ils demeurent dans cette creance, pour les preparer au discours qu'il leur en veut faire, & ne leur témoigner pas qu'il les accuse d'infidelité en cet article. 4. Que c'est par la foy de ce mystere qu'ils sont sauvez, se servant du present pour le futur, à cau-

se de la certitude du salut pour ceux qui demeureront dans la vraie foy.

Au verset 3. il entre en matiere, & les assure de leur avoir enseigné ce qu'il a appris de JESUS-CHRIST mesme touchant la Resurrection. Ce qui leur doit oster tout sujet de craindre que ce qu'il leur en a dit ne soit une invention de son esprit.

Au verset 5. il rapporte plusieurs apparitions du Sauveur faites aux Apostres, dont l'Evangile ne parle point, comme celle à saint Pierre en particulier, & à saint Jacques nommé le frere du Seigneur. En dernier lieu, il parle de celle qu'il avoit eüe, & ce témoignage oculaire est pressant pour les Corinthiens.

Au verset 12. & suivans. De la Resurrection de JESUS-CHRIST, il conclut celle des Chrestiens, parce qu'il est leur chef, & que les membres d'un chef ressuscité ne peuvent demeurer dans la mort.

Au verset 14. il dit que s'il n'y a point de Resurrection des morts, la predication de l'Evangile, & la foy en cét Evangile, sont inutiles & sans fruit. Or cela ne peut estre. Donc il y a une Resurrection.

Au verset 15. il prouve que la predication est inutile, parce que les Predicateurs auront annoncé un mensonge, & seront de faux témoins, ayant dit qu'il y a une Resurrection. Il adjouste qu'ils auront fait Dieu menteur, assurant qu'il a ressuscité JESUS-CHRIST, ce qu'il n'aura point fait. Or ces choses sont manifestement absurdes. Donc &c.

Au verset 17. il prouve que leur foy est vaine, parce que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, ils sont encore dans leurs pechez. Car n'estant point ressuscité, il n'est point le Redempteur, & ils ne

sont point justifiez, IESUS-CHRIST estant ressuscité pour la justification des pecheurs.

Au verset 18. il joint une autre consequence absurde, que les fideles qui dorment au Seigneur, c'est à dire, qui sont morts, ont esté trompez en leurs esperances. Ce qui est contraire au mot de dormans qu'on leur donne dans le langage de l'Eglise, qui signifie qu'ils dorment en esperance de se réveiller du sommeil de la mort par la Resurrection.

Au verset 19. il allegue une raison qui touche les Chrestiens en leur personne. C'est que s'il n'y a point de Resurrection, ils sont les plus mal-heureux des hommes, n'estant point heureux en la vie presente. Or il est injuste que ceux qui sont miserables en cette vie pour la foy de IESUS-CHRIST, n'ayent pas quelque bon-heur à esperer apres la mort.

Au verset 20. il revient à son premier discours de la resurrection de IESUS-CHRIST, & il dit, qu'il est ressuscité le premier, comme les premices des dormans. Or les fruiets sont de la nature de leurs premices. Il fait encore allusion à la ceremonie legale de l'oblation des premices, dans lesquelles toute la moisson de l'année estoit comme consacrée à Dieu, & il fait entendre qu'ainsi tout le corps nouveau des fideles a esté comme dédié en la resurrection de IESUS-CHRIST.

Au verset 21. il prouve la Resurrection par la comparaison qu'il fait du premier homme & du second. Et comme la mort estoit entrée au monde par celuy-là, il dit de mesme que par celuy-cy la Resurrection des morts a commencé, & que comme en Adam tous sont morts, tous en IESUS-CHRIST seront vivifiez.

Au verset 24. il commence un discours beaucoup

124 ARGUMENT DE LA I. EPISTRE

plus relevé de ce que fera IESUS-CHRIST de tous ses Eleus qu'il aura ressuscitez, lesquels comme un Royaume entier il offrira à Dieu son Pere, les mettant, & luy-mesme avec eux, sous sa sujétion, & luy rapportant tout ce qu'il a fait en eux, afin de faire connoistre sa puissance & sa grandeur.

Au verset 26, l'Apostre dit, que la mort ennemie sera détruite la dernière, novissima inimica mors. Mais selon le Grec on peut tourner plus intelligiblement, ultimus inimicus aboletur mors. Or de cét admirable empire de IESUS-CHRIST, & de ce regne parfait, il tire une conclusion que les Eleus ressusciteront; parce que s'ils ne ressuscitoient point, ce regne ne seroit pas accompli, la mort, qui est le principal ennemy de IESUS-CHRIST, demeurant victorieuse. Mais par la resurrection des corps, sur qui elle aura exercé sa puissance si long-temps, elle sera glorieusement vaincûe.

Au verset 30, l'Apostre apporte pour argument de la Resurrection, comme je viens de remarquer, les perils où il s'expose, & les maux qu'il souffre tous les jours pour la cause de l'Evangile. Ce qu'il ne feroit pas, s'il ne croyoit la Resurrection. C'est ainsi que j'explique le baptisme pour les morts, ut quid baptizantur pro mortuis?

Au verset 35, il commence à expliquer la maniere de la Resurrection par des preuves tirées de la nature du grain de blé, qui ne fructifie point s'il ne se corrompt, & qui en produit d'autres.

Aux versets 39. 40. & 41. par la diversité des animaux terrestres & aquatiques, & par la différence de la clarté du soleil, de la lune, & des étoiles, il enseigne la différence qui sera entre ceux qui

ressusciteront pour les degrez de gloire qui répondront à la difference des merites de chaque personne ressuscitée. Car il ne parle en ce chapitre que de la resurreccion des bons.

Aux versets 43. & 44. il enseigne quelle sera la qualité des corps par la difference de l'estat où ils sont quand on les met en terre, & de celui où ils seront quand la resurreccion les en retirera.

Aux versets 45. 46. 47. & 48. il compare le premier Adam au nouveau dans des choses contraires, & montre que celui-cy est la source de la vie des fideles qui ressusciteront; celui-là ayant esté créé vivant, mais non pas vivifiant, c'est à dire, capable de produire la vie dans les autres.

Aux versets 49. & 50. il tire une instruction morale de la doctrine qu'il vient d'enseigner, & de la difference de deux hommes, terrestre & celeste; & exhorte les Corinthiens à porter l'image, c'est à dire, à imiter celui-cy comme ils ont imité celui-là.

Sur la fin du chapitre, il conclut par une exhortation qu'il fait aux Corinthiens de perseverer en la foy, avec assurance que leurs travaux ne seront point inutiles, parce que par la resurreccion ils en recevront la recompense de celui qui leur fera vaincre la mort.

Dans le dernier chapitre il les excite à faire l'aumosne aux fideles qui estoient en Jerusalem. Car il faut remarquer que le Zele des premiers convertis fut si grand qu'ils apportèrent tous leurs biens aux pieds des Apostres pour estre distribuez aux pauvres. De sorte qu'eux-mesmes eurent besoin à leur tour de la charité des autres pour vivre. Les Apostres considerant cela, ordonnerent qu'il se feroit des questes par toutes les Eglises, afin de subvenir à leur

nécessité. C'est pour cette raison qu'au commencement de ce chapitre il prescrit aux Corinthiens le mesme ordre qu'il avoit établi dans les Eglises de Galatie. En suite il promet de les visiter. Il excuse Apollo de ce qu'il n'est point encore allé vers eux, & leur fait esperer que ce sera bien-tost. Sur la fin du chapitre, il leur recommande d'honorer Timothée, par lequel il leur écrit. Enfin il conclut son Epistre par les salutations accoustumées, & prononce anatheme contre ceux qui n'aymeront point JESUS-CHRIST.



VERSION EXPLIQUE'E
DE LA
PREMIERE EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1 PAULVS vocatus Apostolus Iesu Christi per voluntatem Dei, & Sosthenes frater,

I



AUL appelé à la charge d'Apostre de JESUS-CHRIST, par la volonté de Dieu,

& Sosthenes nostre frere,

2 Ecclesie Dei quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Iesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Iesu Christi, in omni loco ipsorum & nostro,

2 A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui sont sanctifiez en JESUS-CHRIST, & appelez à estre Saints, & à tous ceux qui invoquent le nom de nostre Seigneur JESUS-CHRIST leur Seigneur & le nostre, en quelque endroit de la terre qu'ils habitent,

3 Gratia vobis & pax à Deo patre no-

3 La grace & la paix soient avec

vous de la part de Dieu nostre Pere, & de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

stro, & Domino Iesu Christo.

4 Je rends des continuelles actions de graces à mon Dieu pour la grace qu'il vous a donnée en IESUS-CHRIST,

4 Gratiarum ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei; quae data est vobis in Christo Iesu,

5 De ce que vous avez esté enrichis en luy en toutes choses, soit en parole, soit en science. (*soit pour parler des mysteres, soit pour les connoistre.*)

5 Quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, & in omni scientia.

6 Ce qui a confirmé le témoignage (*l'Evangile*) de (*Iesus*) CHRIST, qui vous a esté presché.

6 Sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis;

7 De sorte qu'il ne vous manque aucune grace, tandis que vous attendez la revelation de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, (*le jour du Jugement dernier, où il se manifestera en sa gloire.*)

7 Ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Iesu Christi;

8 Qui vous fortifiera jusques à la fin, & vous préservera de tout crime pour comparoistre innocens au jour de l'advenement de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

8 Qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine in die adventus Domini nostri Iesu Christi.

9 Dieu, par lequel vous avez esté appellez à la société de son fils IESUS-CHRIST nostre Seigneur, est fidele. (*Il achevera ce qu'il a commencé en vous, comme il vous l'a promis.*)

9 Fidelis Deus; per quem vocati estis in societatem filij eius Iesu Christi Domini nostri.

10 Or je vous conjure, mes freres, par le nom de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, que vous disiez tous la mesme chose, & qu'il n'y ait point de schismes (*de divisions*) entre vous; mais

10 Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Iesu Christi, ut idipsum dicatis omnes, & non sint in vobis schismata, sitis autem perfecti in eodem sensu, & in eadem sententia.

mais que vous soyez parfaitement unis dans un mesme esprit, & dans un mesme sentiment.

11 Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab his qui sunt Chloës, qu'il contentiones sunt inter vos.

11 Car j'ay appris, mes freres, par quelques personnes de la maison de Chloë, qu'il y a des dissensions parmi vous.

12 Hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli, ego autem Apollos, ego verò Cephas, ego autem Christi.

12 Ce que je veux dire est, qu'entre vous l'un dit: Pour moy, je suis de Paul, & moy d'Apollo, & moy de Cephas, & moy de (*Iesus*) Christ.

13 Divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

13 (*Iesus*) Christ est-il divisé? Paul a-t'il esté crucifié pour vous? Ou avez-vous esté baptizez au nom de Paul?

14 Gratias ago Deo, quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum & Caium,

14 Je rends graces à Dieu de ce que je n'ay baptizé aucun parmi vous, si ce n'est Crispe, & Caius,

15 Ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

15 Afin que personne ne dise que vous avez esté baptizez en mon nom.

16 Baptizavi autem & Stephanæ domum. Ceterum nescio si quem illum baptizaverim.

16 J'ay aussi baptisé la famille de Stephane. Au reste, je ne me souviens pas d'en avoir baptisé d'autres.

17 Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare; non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

17 Car (*Iesus*) Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour evangelizer (*seulement*), non avec (*l'apparat d'*) un discours eloquent, de peur d'aneantir la vertu (*la force*) de la croix.

18 Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est, his autem qui salvi fiunt, id est, nobis, Dei virtus est.

18 Car la parole (*la predication*) de la croix paroist une folie pour ceux qui (*par l'orgueil de leur esprit*) se perdent. Mais pour ceux qui se sauvent (*par la creance de la croix*), c'est

à dire pour nous, elle est la vertu (*la puissance*) de Dieu.

19 Car il est écrit (*dans le Prophete Isaïe*): Je perdray (*je détruiray*) la sagesse des sages, & je reprou-veray (*je confondray*) la prudence des prudens.

20 Où est le sage (*le philosophe*)? où est le scribe? où est le disputeur du siecle? (*celuy qui cherche avec tant de curiosité les sciences de ce siecle? Que sont-ils devenus?*) Dieu n'a-t'il pas infatué (*convaincu de folie*) la sagesse de ce monde? (*tenant pour le salut des hommes une conduite toute contraire à celle de la prudence du monde.*)

21 Car parce que le monde (*les sages & les doctes*) n'a pas reconnu Dieu par la sagesse humaine dans sa sagesse (*qui paroist en la creation & en la conservation de toutes choses*), il a plû à Dieu de sauver par la folie de la predication ceux qui croiroient en luy.

22 Les Iuifs demandent des signes (*des miracles*), & les Grecs (*les Gentils*) cherchent la sagesse. (*des raisonnemens sçavans qui les convainquent.*)

23 Et pour nous, nous preschons IESUS-CHRIST crucifié; ce qui est un (*sujet de*) scandale pour les Iuifs, & une folie pour les Gentils.

24 Mais ce CHRIST qui est pour les Iuifs & les Grecs qui sont appelez à la foy, la vertu (*la puissance*) & la

19 Scriptum est enim: Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobo.

20 Vbi sapiens ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi?

21 Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam predicationis salvos facere credentes.

22 Quoniam & Iudei signa petunt, & Greci sapientiam querunt.

23 Nos autem predicamus Christum crucifixum, Iudeis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.

24 Ipsi autem vocatis Iudeis, atque Grecis, Christum Dei virtutem, & Dei sapientiam.

sagesse de Dieu. (*Ils adorent Iesus-Christ, dont les Gentils infideles se moquent, comme la puissance & la sagesse de Dieu.*)

25 Quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus, & quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.

25 Parce que ce qui paroist une folie en (*la conduite de*) Dieu, est plus sage que la sagesse de tous les hommes, & ce qui semble estre une foiblesse en luy, est plus puissant que toute la force des hommes.

26 Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

26 Considerez vostre vocation, mes freres, (*qui sont ceux qui sont appelez à la foy*). Ce ne sont pas beaucoup de personnes sages, puissantes, & nobles selon la chair.

27 Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes, & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.

27 Mais Dieu a choisi ceux qui passoient pour fols dans le monde, afin de confondre les sages. Il a choisi les personnes foibles, afin de confondre les fortes.

28 Et ignobilia mundi & contempnibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret.

28 Il a choisi les personnes viles & contempnibles de ce monde, & celles qui ne sont rien, pour détruire celles qui sont. (*qui paroissent puissantes, & fermement établies.*)

29 Ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus.

29 Afin que nulle chair (*nul homme*) ne se glorifie en sa presence.

30 Ex ipso autem vos estis in Christo Iesu, qui factus est nobis sapientia, & Deo, & iustitia, & sanctificatio, & redemptio.

30 Car c'est par luy que vous appartenez à I E S U S - C H R I S T, qui par luy a esté fait nostre sagesse, nostre justice, nostre sanctification, & nostre redemption. (*que Dieu nous a donné pour nous instruire, nous justifier, nous sanctifier, & nous racheter.*)

31 Afin que, comme il est écrit, celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur. (*qu'il reconnoisse que tout le bien qui est en luy, vient du Seigneur.*)

31 Ut quemadmodum scriptum est, qui gloriatur in Domino glorietur.

CHAPITRE II.

1 **P**OUR moy, mes freres, quand je suis venu vers vous pour vous annoncer le témoignage (*l'Évangile*) de (*Iesus*) Christ, ce n'a point été avec la sublimité d'un discours & d'une sagesse humaine. (*Je n'ay affecté de paroître ny éloquent, ny sçavant.*)

1 ET ego cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2 Car je n'ay crû sçavoir autre chose parmy vous que IESUS-CHRIST, & iceluy crucifié.

2 Non enim iudicavi me scire aliquid inter vos, nisi Iesum Christum, & hunc crucifixum.

3 Et j'ay conversé parmy vous dans un estat de foiblesse, de crainte, & de tremblement. (*pour le succes de l'Évangile, auquel je voyois tant d'obstacles.*)

3 Et ego in infirmitate, & timore, & tremore multo fui apud vos.

4 Et je ne me suis pas servy dans mon discours & dans ma predication des paroles persuasives de la sagesse humaine (*propres à persuader les hommes humainement*) ; mais j'ay confirmé ce que je disois par la force de l'esprit de Dieu, & par les miracles faits par sa puissance.

4 Et sermo meus, & predicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus & virtutis.

5 Ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

5 Afin que vostre foy ne puisse estre attribuée à la sagesse humaine, (*que l'on ne prenne pas vostre foy pour un effect des beaux & eloquens discours que l'on a employez pour vous persuader,*) mais à la vertu (à la puissance) de Dieu.

6 Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam verò non hujus seculi, neque principum hujus seculi, qui destruantur.

6 Or nous preschons la sagesse aux parfaits (*qui sont capables de la comprendre*), & non pas la sagesse de ce siecle, ny des Princes de ce siecle (*des sçavans du siecle, & des demons qui les instruisent*), lesquels maintenant sont aneantis, (*dont la science est détruite par nostre predication.*)

7 Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante secula in gloriam nostram,

7 Mais nous preschons la sagesse de Dieu en mystere, qui est cachée, que Dieu a predestinée (*a ordonnée*) avant tous les siecles pour servir à nostre gloire, (*pour nous conduire à la gloire eternelle.*)

8 Quam nemo principum hujus seculi cognovit, si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.

8 Que nul des Princes de ce siecle (*nul Sage entre les Payens, & nul Docteur entre les Juifs*) n'a connuë. Car s'ils l'eussent connuë, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire.

9 Sed sicut scriptum est: Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus ijs qui diligunt illum.

9 Mais dont il est écrit, Que l'œil n'a point veu, ny l'oreille n'a point entendu, ny l'entendement de l'homme n'a jamais compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'ayment. (*la grace de l'adoption par l'incarnation de son fils, & la gloire eternelle, qui en est une suite.*)

10 Et c'est ce que Dieu nous a revelé par son esprit. Car l'Esprit penetre toutes choses, & mesme la profondeur (*des secrets*) de Dieu.

10 Nobis autem revelavit Deus per spiritum suum. Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11 Car qui entre les hommes sçait ce qui se passe dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Ainsi il n'y a que l'esprit de Dieu qui connoisse ce qui est en Dieu.

11 Quis enim hominum scit que sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est? Ita & que Dei sunt, nemo cognovit, nisi spiritus Dei.

12 Et pour nous, nous n'avons pas receu l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits.

12 Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est, ut sciamus que à Deo donata sunt nobis.

13 Et nous les annonçons, non pas avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec la doctrine du saint Esprit, parlant spirituellement des veritez spirituelles.

13 Que & loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina spiritus, spiritalibus spiritalia comparantes.

14 Or l'homme animal (*qui vit d'une façon animale, & suit seulement les sentimens humains*) ne goûte point les choses de l'esprit de Dieu. Car elles luy paroissent une folie, & il ne les peut comprendre, à cause qu'il en faut juger spirituellement. (*& il n'est pas spirituel. Il n'a pas l'esprit de Dieu.*)

14 Animalis autem homo non percipit ea que sunt spiritus Dei, stultitia enim est illi, & non potest intelligere, quia spiritaliter examinatur.

15 Mais l'homme spirituel juge (*connoist*) de toutes choses, & n'est jugé de personne. (*à cause que sa conduite doit estre examinée par une autre lumiere que par celle des hommes, sçavoir par la lumiere de Dieu.*)

15 Spiritalis autem judicat omnia, & ipse à nemine judicatur.

16 Car qui connoist (*par soy-mesme*) les pensées du Seigneur, & qui

16 Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum?

Nos autem sensum Christi habemus.

le peut instruire? Mais pour nous (*qu'il éclaire de la lumiere de la foy, nous pouvons dire que*) nous connoissons les pensées de (*Iesus*) Christ. (*la voye par laquelle Iesus-Christ veut que nous nous sauvions.*)

CHAPITRE III.

1 **E**T ego, freres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus, tanquam parvulis in Christo.

1 **E**T pour moy, mes freres, je n'ay pû vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels, comme à ceux qui sont encore de petits enfans en JESUS-CHRIST. (*qui ne sont point avancez en la connoissance de Iesus-Christ.*)

2 Lac vobis potum dedi, non escam. non enim poteratis, sed nec nunc quidem potestis. adhuc enim carnales estis.

2 Je vous ay donné du lait à boire, & non pas une viande solide. Car alors vous ne la pouviez pas digerer; & à present mesme vous ne le pouvez pas, parce que vous estes encore charnels. (*Vous estes peu instruits aux veritez de l'Evangile.*)

3 Cum enim scinter vos zeus & contentio, nonne carnales estis, & secundum hominem ambulatis?

3 Car puis qu'il y a entre vous des jalousies & des disputes, n'estes-vous pas charnels, & ne marchez-vous pas selon l'homme? (*Vostre conduite n'est-elle pas toute humaine?*)

4 Cum enim quis dicat, Ego quidem sum Pauli, alius autem, Ego Apollo, nonne homines

4 Quand l'un dit, Je suis de Paul, & l'autre, Je suis d'Apollo, n'estes-vous pas des hommes? (*Ne parlez-*

vous pas en hommes charnels ?) Que pensez-vous donc que soit Apollo, & que soit Paul ?

estis : Quid igitur est Apollo ? quid verò Paulus ?

5 Ils sont ministres de celui en qui vous avez creu, (*qui ont agy*) chacun selon le don qu'il a receu du Seigneur.

5 Ministri ejus cui credidistis, & unicuique sicut Dominus dedit.

6 C'est moy qui ay planté, Apollo a arrosé ; mais Dieu a donné l'accroissement. (*Dieu a fait fructifier nostre travail en la predication.*)

6 Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit.

7 C'est pourquoy, & celui qui plante n'est rien, & celui qui arrose n'est rien ; mais cest Dieu qui donne l'accroissement. (*qu'il faut regarder comme l'auteur de tout le bien qui se fait.*)

7 Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus.

8 Or celui qui plante & celui qui arrosé, ne sont qu'un (*en office & en intention*). Mais chacun recevra la recompense selon son travail.

8 Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem.

9 Car nous sommes les aides (*les cooperateurs*) de Dieu, & vous estes le labourage & l'edifice de Dieu. (*le champ où il veut semer ses grâces, & le lieu où il veut habiter.*)

9 Dei enim sumus adjuvatores, Dei agricultura estis, Dei edificatio estis.

10 Pour moy j'ay mis le fondement (*de cet edifice*) comme (*doit faire*) un sage architecte, selon la mesure de la grace qui m'a esté donnée, & un autre a basti dessus. Mais que chacun examine de quelle façon il bastit (*sur son fondement.*)

10 Secundum gratiam Dei quae data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui, alius autem superedificat. Unusquisque autem videat quomodo superedificet.

11 Car personne ne peut mettre un

11 Fundamentum enim aliud nemo

potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Iesus.

autre fondement que celui qui est desja posé, sçavoir J E S U S - C H R I S T.

11 Si quis autem superædificat super fundamentum hoc aurum, argenteum, lapides preciosos, ligna, fœnum, stipulam,

12 Si quelqu'un bastit sur ce fondement (*un edifice*) d'or, d'argent, ou de pierres precieuses, (*presche une bonne & saine doctrine*) ou (*un edifice*) de bois, de foin, & de paille, (*mesle à la predication de l'Evangile ses inventions, & les ornemens de l'eloquence humaine,*)

13 Uniuscujusque opus manifestum erit. Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur, & uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

13 L'œuvre de chacun sera manifestée. Car le jour du Seigneur (*du jugement dernier*) éprouvera comme un feu l'œuvre de chacun.

14 Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

14 Si l'œuvre que quelqu'un aura bastie (*sur le fondement*) subsiste (*est approuvée*), il en recevra la récompense.

15 Si cujus opus arserit, detrimentum patietur, ipse autem salvus erit. Sic tamen quasi per ignem.

15 Mais si l'œuvre est consumée (*n'est pas trouvée pure à ce jugement*), celui qui l'a faite perdra son travail. Toutefois il se sauvera comme par le feu. (*comme un homme qui passe au travers du feu, il sera sauvé, parce qu'il aura annoncé la bonne doctrine. Mais ce qu'il y a meslé d'impur sera détruit, comme un homme qui se sauve d'un embrasement, mais de qui les cheveux & les habits sont brûlez.*)

16 Nescitis quia templum Dei estis, & Spiritus Dei habitat in vobis?

16 Ne sçavez-vous pas que vous estes le Temple de Dieu, & que l'esprit de Dieu habite en vous?

17 Or si quelqu'un détruit (*profane*) le Temple de Dieu, Dieu le détruira (*le punira grièvement*). Car le Temple de Dieu est saint, & c'est vous qui estes ce Temple.

17 Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illū Deus. Templū enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18 Que personne ne se trompe soy-mesme. Si quelqu'un parmy vous pense estre sage (*se flate de la science & de la sagesse humaine qu'il croit posseder*), qu'il devienne fou (*de la sainte folie de la croix*), pour devenir (*veritablement*) sage.

18 Nemo se seducat. Si quis viderit iner vos sapiens esse in hoc seculo, stultus fiat ut sit sapiens.

19 Car la sagesse de ce siecle est folie devant Dieu, & il est écrit: l'attraperay (*je surprendray*) les sages en leurs finesses. (*en leur fausse prudence.*)

19 Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. Scriptum est enim: Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20 Et derechef le Seigneur connoist que les pensées (*les raisonnemens*) des Sages sont vaines.

20 Et iterum: Dominus novit cogitationes sapientium quoniam vanae sunt.

21 Que personne donc ne se glorifie dans les hommes. (*de sa sagesse & de sa science.*)

21 Nemo itaque gloriatur in hominibus.

22 Car toutes choses sont à vous (*sont pour servir à vostre salut*), soit Paul, soit Apollo, soit Cephass, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses presentes, soit les choses futures. Toutes choses (*dis-je*) sont à vous.

22 Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephass, sive mundus, sive vita, sive mors, sive presentia, sive futura. Omnia enim vestra sunt.

23 Mais vous estes à IESUS-CHRIST, & IESUS-CHRIST est à Dieu. (*& par consequent c'est à Iesus-Christ que vous vous devez attacher, & non à*

23 Vos autem Christi, Christus autem Dei.

CHAPITRE IV.

1 SIC nos estimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei.

2 Hic jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3 Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer, aut ab humano die, sed neque meipsum judico.

4 Nihil enim mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum. Qui autem judicat me, Dominus est.

5 Itaque nolite ante tempus iudicare, quoad usq; veniat Dominus, qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia eorum, & tunc laus erit unicuique à Deo.

6 Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo propter vos, ut in vobis discatis, ne supra quam scriptum est, unus adversus alterum intetur pro alio.

1 QUE chacun nous considere comme les ministres de (*Iesus*) Christ, & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.

2 Or ce que l'on requiert des dispensateurs, est que chacun d'eux soit fidelle. (*en son ministere.*)

3 Pour moy, il m'importe fort peu d'estre jugé par vous, ou par qui que ce soit. Je n'ose pas mesme me juger moy-mesme.

4 Car encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas justifié pour cela (*je ne m'estime pas juste*); mais le Seigneur est celuy qui me juge.

5 Ne jugez donc personne avant le temps, jusques à ce que le Seigneur vienne, qui éclairera les tenebres, & manifestera les secrettes pensées des cœurs, & alors chacun recevra de Dieu la loüange (*qu'il merite.*)

6 Or, mes freres, j'ay parlé de la sorte en ma personne & en celle d'Apollon pour l'amour de vous (*& de vos Pasteurs*), afin que vous (*& eux*) appreniez en nous à ne presumer point

au delà de ce qui est écrit (*au delà des bornes que donne l'Écriture*), en telle façon que l'on ne s'enfle point (*d'orgueil*) contre l'un pour l'amour d'un autre. (*pour l'amour de ceux qui vous ont instruit ou baptisez, & qui ne sont, comme je viens de vous dire, que ministres du Seigneur pour travailler à vostre salut.*)

7 Car qui est-ce qui met de la différence entre toy & un autre? Qu'as-tu que tu n'ayes reçu (*de Dieu*)? Et si tu l'as reçu, pourquoy est-ce que tu t'en glorifies comme s'il ne t'avoit pas esté donné (*liberalement, & sans aucun mérite de ta part?*)

8 Maintenant (*ô Docteurs presomptueux, dans la bonne opinion que vous avez de vous-mêmes*) vous estes rassasiés (*remplis de science & de sagesse*), vous estes riches, vous regnez sans nous (*sur les esprits*); & Dieu veuille que vous regniez comme il faut, afin que (*par la part que nous prendrons en vostre auctorité*) nous regnions aussi avec vous.

L'Apostre parle ironiquement des faux Docteurs de l'Eglise de Corinthe.

9 Car je pense que Dieu nous a mis en montre, nous qui sommes les derniers entre les Apostres, (*moy qui, comme on me le reproche, ay esté appelé des derniers à l'aposto-*

7 Quis enim se discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?

8 Iam saturati estis, iam divites facti estis, sine nobis regnatis, & urinam regnetis, ut & nos vobiscum regnemus.

9 Puto enim quod Deus nos Apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos, quia spectaculum facti sumus mundo, & Angelis, & hominibus.

lat), comme des gens destinez à la mort, afin que nous servions de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes. (*devant les yeux de qui nous souffrons toute sorte d'ignominies.*)

10 Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo. Nos infirmi, vos autem fortes. Vos nobiles, nos autem ignobiles.

10 Nous passons pour foux pour l'amour de (*Iesus*) Christ (*pour imprudens en la conduite de la predication de Iesus-Christ, au dire de quelques-uns*), & vous estes estimez prudens en (*Iesus*) Christ (*dans le ministère de la predication.*) Nous sommes foibles, & vous estes forts. Vous estes traitez de nobles (*vous estes en honneur*), & nous passons pour des personnes viles & contemptibles.

11 Usque in hanc horam & esurimus, & nudi sumus, & colaphis cadimur, & instabiles sumus,

11 Jusques à present nous endurons la faim & la soif. Nous sommes nuds, on nous soufflete & meurtrit de coups, & nous n'avons point de demeure assurée.

12 Et laboramus operantes manibus nostris, maledicimur, & benedicimur, persecutionem patimur, & sustinemus.

12 Et nous travaillons de nos mains; nous sommes maudits, & nous benissons ceux qui nous maudissent. Nous souffrons la persecution, & nous l'endurons (*patiamment.*)

13 Blasphemamur, & obsecramus, tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripicinia usque adhuc.

13 On nous charge d'injures, & nous répondons par des prieres (*pour ceux qui nous traitent de la sorte*). On nous traite comme si nous estions les balieures du monde, & l'excrement de la terre.

14. Je ne vous écris pas ces choses pour vous confondre (*pour vous faire des reproches*). Mais je vous avertis de vostre devoir comme mes tres-chers enfans.

14. Non ut confundā vos hæc scribo, sed ut filios charitissimos moneo.

15. Car quand vous auriez dix mille pedagogues en (*Iesus*) Christ, vous n'avez pas plusieurs Peres. Et moy je vous ay engendrez en IESUS-CHRIST par (*la predication de*) l'Evangile.

15. Nam si decem millia pedagogorum habentis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Iesu per Evangelium ego vos genui.

16. Je vous prie donc (*puisque les enfans doivent imiter leurs Peres*) d'estre mes imitateurs comme je suis imitateur de (*Iesus*) Christ. (*d'estre humbles à mon exemple, & d'éviter toute division les uns avec les autres.*)

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut & ego Christi.

17. Pour cét effect je vous ay envoyé Timothée (*attendant que je puisse moy-mesme vous exhorter de bouche à faire ce que je vous dis*), qui est mon tres-cher fils, & tres-fidele en nostre Seigneur, qui vous fera sçavoir quelle est ma conduite en IESUS-CHRIST (*en la predication de l'Evangile*), & de quelle façon j'enseigne dans toutes les Eglises.

17. Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus, & fidelis in Domino, qui vos comm. nesciat vias meas quæ sunt in Christo Iesu, sicut ubique in omni Ecclesia doceo.

18. Je sçay bien que quelques-uns parmi vous se sont enflés (*se sont portez à faire beaucoup de choses par vanité*), comme si je ne devois point retourner vers vous.

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Mais je vous iray bien-toft voir,

19. Veniam autem ad vos cito, si Do-

minus voluerit, & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20 Non enim in sermone est regnum Dei sed in virtute.

21 Quid vultis? in virga veniam ad vos, an in charitate & spiritu mansuetudinis?

s'il plaist à Dieu; & alors j'examineray, non pas les beaux discours de ces hommes enflés de vanité, mais leurs œuvres. (*les effets de la puissance de Dieu en eux.*)

20 Car le Royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en vertu. (*dans l'efficace de l'esprit de Dieu, & en bonnes actions.*)

21 Que voulez-vous donc? Iraij-je vous voir la verge à la main (*pour vous chastier*), où avec l'esprit de charité & de mansuetude?

CHAPITRE V.

1 Omnino auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter Gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

2 Et vos inflati estis, & non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3 Ego quidem absens corpore, praesens autem spiritu, jam iudicavi ut pra-

1 LE bruiet est par tout qu'entre vous il se commet une fornication qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de pareille parmi les Infideles mesmes, qui est qu'un fils abuse de la femme de son pere. (*de sa belle-mere.*)

2 Et (*cependant*) vous estes enflés de vanité (*vous vous flattez de l'opinion d'estre parfaits*), au lieu que vous devriez plustost pleurer (*la perte de vostre frere*), & separer d'entre vous celuy qui a commis une telle (*une si méchante*) action.

3 Pour moy (*afin de remedier à ce scandale*), quoy qu'absent de

corps , mais estant present en esprit avec vous , j'ay déjà jugé celuy qui a commis ce crime,

4 Et estant assemblez , vous & mon esprit , au nom de nostre Seigneur IESUS-CHRIST,

5 De livrer par la puissance de nostre Seigneur IESUS , cét homme à Satan (*pour le posseder & le vexer corporellement*), afin que son ame (*par la vexation du corps*) soit sauvée au jour (*du Jugement*) de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

6 Vostre vanterien'est pas bonne. Ne sçavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la masse (*de la paste.*)

7 Purifiez-vous donc du vieux levain (*separez-vous de cét incestueux qui est parmi vous comme un levain capable de vous corrompre*); afin que vous soyez une nouvelle paste, comme (*par la profession de l'Evangile*) vous estes (*vous devez estre*) sans levain. Car IESUS-CHRIST, qui est nostre nouvelle Pasque (*nostre agneau Paschal*), a esté immolé pour nous.

8 C'est pourquoy celebrons cette Feste (*cette Pasque*) non avec le vieux levain de malice & de tromperie, mais avec les pains sans levain de sincerité & de verité. (*Comme dans*

sens eum qui sic operatus est,

4 In nomine Domini nostri Iesu Christi, congregatis vobis & meo spiritu, cum virtute Domini nostri Iesu,

5 Tradere huiusmodi satanae in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Iesu Christi.

6 Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

7 Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus.

8 Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiae & nequitiæ, sed in azymis sinceritatis & veritatis.

(Dans la feste de Pasque parmy les Juifs, qui figuroit la Pasque Chrestienne, on ne mangeoit point du pain avec du levain. Ainsi, qu'il n'y ait point de levain parmy vous, point de peché.)

9 Scripsi vobis in epistola: Ne commisceamini fornicariis.

10 Non utiq; fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus. alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11 Nunc autem scripsi vobis non commisceri, si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut inaledicus, aut ebriofus, aut rapax, cum eju'modi nec cibum sumere.

12 Quid enim mihi de iis qui foris sunt judicare? Nonne de iis qui intus sunt vos judicatis?

13 Nam eos qui foris sunt Deus judicabit. Auferte malū ex vobis ipsis.

9 Le vous ay desja écrit de ne vous mêler point avec les fornicateurs. (de ne les frequenter point.)

10 Mais je n'entens pas parler des fornicateurs de ce monde, des avares, des voleurs, ou des idolâtres; autrement il faudroit que vous sortissiez du monde. (qui en est tout remply.)

11 Maintenant je vous écris, si quelque frere est fornicateur, avare, idolâtre, médisant, yvrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, de ne vous point mêler, & mesme de ne pas manger avec luy.

12 Car pourquoy entreprendrois-je de juger ceux qui sont dehors? (de l'Eglise)? Ne devez-vous pas juger ceux qui sont dedans? (dans sa communion, & les chastier quand ils sont scandaleux.)

13 Car Dieu jugera ceux qui sont dehors (hors de son Eglise. Pour vous), bannissez le mal, qui est entre vous. (retranchez ce membre corrompu, de peur qu'il ne gaste tout le corps.)

CHAPITRE VI.

1 **Q**uelqu'un parmy vous ayant un different contre un autre, ose-t-il bien s'adresser à des iniques, (à des juges infideles), & non pas aux Saints. (aux fideles.)

2 Ne sçavez-vous pas que les Saints (les Chrestiens) un jour jugeront le monde ? Et si vous devez juger le monde, n'estes-vous pas capables de juger de moindres choses ? (des affaires qui naissent entre-vous, que vous devez regarder comme petites ?)

3 Ne sçavez-vous pas que nous jugerons les (mauvais) Anges (comme estant assessours de JESUS-CHRIST) ? A plus forte raison pouvons-nous juger des choses seculieres (de ce qui regarde la vie presente.)

4 Donc si vous avez des procès pour des interests temporels, choisissez les moindres personnes de l'Eglise pour les juger.

5 Je parle ainsi pour vous faire honte, comme s'il ne se trouvoit personne parmy vous (qui fust) assez sage pour juger entre ses freres.

6 Mais (au contraire) le frere (le Chrestien) plaide contre son

1 **A** Vdet aliquis vestrum, habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, & non apud sanctos?

2 An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis judicabitur mundus, indigni estis qui de minimis judicetis?

3 Nescitis quoniam angelos judicabimus? quanto magis secularia.

4 Secularia igitur judicia si habueritis, contempribiles qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad judicandum.

5 Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum.

6 Sed frater cum fratre judicio contendit, & hoc apud infideles?

frere, & ce pardevant les infideles.

7 *Iam quidem omnino delictum est in vobis, quia judicia habetis inter vos. Quare non magis Injuriam accipitis? Quare non magis fraudem patimini?*

7 Certes c'est tout à fait une faute de plaider les uns contre les autres. Pourquoy ne recevez-vous pas plustost injure? Pourquoy ne souffrez-vous pas plustost que l'on vous fasse tort?

8 *Sed vos injuriam facitis, & fraudatis, & hoc fratribus.*

8 Mais (*bien loin de cela*), c'est vous qui faites l'injure & la tromperie, & cela à vos freres.

9 *An nescitis quia Iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare. Neque fornicarij, neque idolis servientes, neque adulteri,*

9 Ne sçavez-vous pas que les iniques ne possederont point le Royaume de Dieu? Ne vous trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres,

10 *Neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.*

10 Ni les mols (*ceux qui se polluent*), ni les corrupteurs des garçons, ni les larrons, ni les avares, ni les yvrognes, ni les médifans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne possederont point le Royaume de Dieu.

11 *Et hæc aliquando fuistis; sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed iustificati estis, in nomine Domini nostri Iesu Christi, & in Spiritu Dei nostri.*

11 Et certes, vous avez esté autrefois tout cela: mais maintenant vous estes lavez par le baptesme (*de toutes ces taches*): vous estes sanctifiez au nom (*par la grace*) de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, & par l'esprit de nostre Dieu.

12 *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.*

12 Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas expedient; tout m'est loisible, mais je ne me rendray esclave de qui que ce soit. (*je ne seray attaché à rien servilement & qui m'oste la liberté de l'Evangile.*)

13 Les viandes sont faites pour (*nourrir*) le ventre , & le ventre est pour les viandes (*pour en estre nourri*). Mais Dieu détruira celuy-cy, & celles-là. (*ostera cette nécessité de manger par l'estat de la resurrection. Il ne faut donc pas que vous plaidiez les uns contre les autres, pour les choses qui regardent vostre nourriture.*) Or le corps n'est pas (*fait*) pour (*commettre*) la fornication, mais pour le Seigneur (*pour estre le temple du Seigneur*), & le Seigneur est pour le corps. (*pour y habiter comme dans son temple.*)

14 Car (*comme*) Dieu a ressuscité le Seigneur (*Iesus-Christ*), il nous ressuscitera aussi par sa puissance.

15 Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les membres de (*Iesus*) Christ? Raviray-je donc à (*Iesus*) Christ ses membres, pour en faire les membres d'une paillarda? A Dieu ne plaife.

16 Ignorez-vous que celuy qui s'attache à une paillarda (*par l'acte de fornication*), devient un mesme corps avec elle; comme il écrit (*& qu'il arrive de cette conjonction illegitime ce qui a esté écrit de la conjonction legitime du mary & de la femme*) : Ils seront deux en une chair.

17 De mesme, celuy qui s'atta-

13 Esca ventri, & venter escis. Deus autem & hęc & has destruet, corpus autem non fornicationi, sed Domino, & Dominus corpori.

14 Deus verò & Dominũ suscitavit, & nos suscitabit per virtutem suam.

15 Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit.

16 An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unũ corpus efficitur? Erunt enim (inquit) duo in carne una.

17 Qui autem adhæret Domino, unus

spiritus est.

che au Seigneur, devient un mesme esprit avec luy.

18 Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est. Qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

18 Fuyez la fornication. Tout autre peché que l'homme commet, est hors du corps (*ne souille & ne deshonore point le corps*), mais celui qui paillard, peche contre son propre corps. (*en corrompt la sainteté, qu'il a receüe au baptesme.*)

19 An nescitis quoniam membra vestra templum sunt spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri.

19 Ne sçavez-vous pas que vos membres sont les temples du saint Esprit, qui habite en vous, & que vous avez receu de Dieu, & que vous n'estes pas à vous-mêmes ? (*pour disposer de vostre corps comme il vous plaira ?*)

20 Empti enim estis precio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro.

20 Car vous avez esté achetez d'un grand prix. (*par le sang de Iesus-Christ.*) Glorifiez doncques & portez Dieu en vostre corps, (*évitant le peché qui en souille la pureté.*)

CHAPITRE VII.

1 De quibus autem scripsit mihi, bonum est homini mulierem non tangere.

1 **O**R pour répondre aux questions que vous m'avez faites par vostre lettre, je vous diray que ce seroit une bonne chose (*avantageuse*) à l'homme de ne toucher point de femme.

2 Propter fornicationem autem uniusquisque suam uxorem habeat, & unaque-

2 Toutefois (*comme cette continence est tres-rare & tres-difficile*)

K iij

pour éviter la fornication, que chaque homme ait sa femme, & que chaque femme ait son mary.

3 Que le mary rende à sa femme ce qu'il luy doit (*le devoir conjugal*), & que la femme le rende au mary.

4 La femme n'a pas la puissance de son corps, (*n'est pas maîtresse de son corps, pour en disposer comme il luy plaist*), mais c'est son mary: Comme le mary n'a pas la puissance de son corps, mais la femme.

5 Ne vous déniez pas l'un à l'autre le devoir du mariage, si ce n'est d'un commun consentement, & pour un certain temps, afin de vaquer à l'oraison; mais apres cela retournez ensemble (*à vostre premiere façon de vivre*), de peur que Satan ne vous tente, à cause de vostre incontinence.

6 Ce que je vous dis par indulgence (*par condescendance à vostre foiblesse*), & non pas par commandement.

7 Car je voudrois que vous fussiez tous (*continens*) comme moy; mais chacun a receu son propre don de Dieu; celui-cy d'une façon, & celui-là d'une autre.

8 Je dis donc à ceux qui ne sont point mariez, & aux veuves, qu'il leur est bon de demeurer (*dans le celibat*) comme moy.

que scum virum habeat.

3 Vxori vir debitū reddat, similiter autem & uxor viro.

4 Mulier sui corporis potestatem nō habet, sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potestatem non habet, sed maritus.

5 Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus ut vacetis orationi, & iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Sathanas propter incontinentiam vestram.

6 Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7 Volo enim omnes vos esse sicut meipsum. Sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic.

8 Dico autem non nuptis, & viduis, bonum est illis si sic permanent, sicut & ego.

9 Quod si non se continent, nubant. Melius est enim nubere, quam uri.

10 Iis autem qui matrimonio juncti sunt, precipio, non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere.

11 Quòd si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari. Et vir uxorem non dimittat.

12 Nam ceteris ego dico, non Dominus: Siquis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.

13 Et si qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum.

14 Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fideliem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem. alioquin filij vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

9 Que s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient. Car il vaut mieux se marier que brûler.

10 Et pour ceux qui sont mariez, je leur commande, non pas moy, mais le Seigneur, que la femme ne se separe point d'avec son mary.

11 Que si elle s'en separe (*pour quelque cause legitime*), qu'elle ne se remarie point, ou qu'elle se reconcilie avec son mari. Et de mesme, que le mari ne quitte point sa femme,

12 Pour ce qui est des autres, je dis moy, & non pas le Seigneur: Si quelque mari fidele a une femme infidele, & que celle-cy consente d'habiter avec luy, qu'il ne la quitte point.

13 Et si quelque femme fidele a un mari infidele, & que celuy-cy consente d'habiter avec elle, qu'elle ne le quitte point.

14 Car le mari infidele est sanctifié par la femme fidele: comme la femme infidele est sanctifiée par le mary fidele. (*La foy de l'une des parties attire la grace de Dieu sur l'autre pour sa conversion, & rend l'usage du mariage saint à son égard*). Autrement vos enfans seroient immondes, & maintenant ils sont saints. (*vos enfans, qui sont ou fideles, ou disposez à la foy par l'exemple & par l'instruction de leur pere, ou de leur mere, courent fortune de perdre la*

foy, ou de ne la recevoir jamais?)

15 Que si la partie infidele quitte, que la partie fidele quitte aussi. Car en ce cas, le frere, ni la femme fidele, ne sont pas dans la servitude, mais Dieu nous a appellez pour vivre en paix.

16 Car que sçais-tu, ô femme (*fidele*) si tu ne sauveras pas (*tu ne convertiras point*) ton mary? ou que sçais-tu, ô homme (*fidele*) si tu ne sauveras pas ta femme (*infidele*?)

17 Mais quoy qu'il en soit, que chacun demeure en l'estat où Dieu l'a appellé, & selon le partage qu'il luy a fait de sa grace, & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises.

18 Quelqu'un a-t'il esté appellé à la foy estant circoncis? qu'il ne tâche point de se faire un prepuce (*pour ne paroistre plus Juif*). Quelqu'un a-t'il esté appellé ayant le prepuce (*estant Gentil*): qu'il ne se fasse point circoncire.

19 La circoncision n'est rien, & le prepuce n'est rien (*pour le salut eternal*), mais c'est l'observation des commandemens de Dieu. (*par laquelle on sera sauvé.*)

20 Que chacun demeure en la vocation (*en l'estat*) en laquelle il a esté appellé.

21 As-tu esté appellé (*à la foy*) estant esclave? Ne t'en soucie point, & si tu peux devenir libre, use bien de ta liberté.

15 Quod si infidelis discedat, discedat. Non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi, in præce autem vocavit nos Deus.

16 Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? unde scis, vir, si mulierem salvam facies?

17 Nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.

18 Circumcisus aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19 Circumcisio nihil est, & præputiū nihil est, sed observatio mandatorum Dei.

20 Vnusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21 Servus vocatus es? Non sit tibi cura, sed & si potes fieri liber, magis utere.

22 Querere in Domino vocatus est servus, libertus est Domini. Similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23 Pretio empti estis. Nolite fieri servi hominum.

24 Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25 De virginibus autem præceptum Domini non habeo. Consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino, ut sua fidelis.

26 Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniã bonum est homini sic esse.

27 Alligatus es uxori? Noli querere solutionem. Solutus es ab uxore? Noli querere uxorem.

28 Si autem acceperis uxorem, non peccasti. Et si nupserit virgo, non peccavit. Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vobis parco.

22 Car celui qui est appelé à la foy, estant esclave, devient l'affranchy du Seigneur, & celui qui est appelé estant libre, devient esclave de (*Iesus*) Christ.

23 Vous estes rachetez d'un (*grand*) prix. Ne vous rendez pas esclaves des hommes.

24 Que chacun, mes freres, demeure dans l'estat où il a esté appelé, & qu'ils s'y tienne devant Dieu.

25 Pour ce qui regarde les vierges, je n'ay point receu de commandement du Seigneur. Je donne seulement (*en ce point*) un conseil, comme celui qui par la misericorde de Dieu a esté appelé à son ministère (*à l'Apostolat*), afin que je sois fidele. (*en mes avis*.)

26 J'estime donc qu'à cause des inquietudes fâcheuses de la vie presente (*qui se trouvent en l'estat du mariage*), il est bon à l'homme de demeurer ainsi. (*sans se marier*.)

27 Es-tu lié avec une femme? Ne cherche point à te délier. N'es-tu point lié avec une femme? Ne cherche point de femme. (*à te marier*.)

28 Que si tu as pris une femme, tu n'as point peché. Et si la vierge se marie, elle ne peche point. Mais l'un & l'autre sentiront la tribulation de la chair (*les soins & les fâcheries qui sont inseparables du mariage*). Et moy je voudrois vous en voir exempts.

29 Je vous dis donc, mes freres, le temps (*pour operer nostre salut*) est court, & il reste que ceux qui ont des femmes, soient comme s'ils n'en avoient point. (*qu'ils n'y soient point attachez par un amour desordonné.*)

30 Et que ceux qui pleurent, soient comme s'ils ne pleuroient point; & ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissoient point; & que ceux qui achètent, soient comme s'ils ne possédoient rien.

31 Et que ceux qui usent (*des commoditez*) de ce monde, soient comme s'ils n'en usoient point (*n'en fassent point d'usage illicite*). Car la figure de ce monde passe. (*Il n'y a rien de solide & qui ne passe comme une ombre.*)

32 Or je desire que vous soyez sans sollicitude. Celui qui est sans femme, a soin du service du Seigneur, & de faire les choses qui le rendent agreable à Dieu.

33 Mais celui qui a une femme, s'occupe du soin des choses du monde, & de plaire à sa femme; & (*ainsi*) il est divisé.

34 De mesme la femme qui n'est point mariée, & la vierge, pense aux choses qui regardent le Seigneur, afin d'estre sainte & de corps & d'esprit. Mais celle qui est mariée, pense aux choses du monde, & à plaire à son mary.

29 Hoc iraque dico, fratres. Tempus breve est. Reliquum est ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint.

30 Et qui flent, tanquam non flentes; & qui gaudent, tanquam non gaudentes; & qui emunt, tanquam non possidentes.

31 Et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur. Præterit enim figura hujus mundi.

32 Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat D

33 Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est.

34 Et mulier innupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore & spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35 Porro hoc ad
utilitatem vestram
dico, non ut laqueum
vobis injiciam, sed
ad id quod honestum
est, & quod facultatem
præbeat sine impedimento
Dominum obsecrandi.

36 Si quis autem
turpem se videri existimat
super virgine sua, quod sit
super-adulta, & ira oportet
fieri, quod vult faciat,
non peccat, si nubat.

37 Nam qui statim
in corde suo firmus, non
habens necessitatem,
potestatem autem habens
sue voluntatis, & hoc
judicavit in corde suo,
servare virginem suam,
bene facit.

38 Igitur & qui
matrimonio jungit virginem
suam, bene facit; & qui non
jungit, melius facit.

39 Mulier alligata
est sicut quanto tempore
vir ejus vivit. Quod si
dormierit vir ejus, liberata
est: cui vult nubat, tantum
in Domino.

40 Beatior autem erit
si sic permanerit, secundum
meum consilium. Puro autem
quod & ego spiritum Dei
habeam.

35 Or quand je vous parle ainsi, c'est pour vostre profit, & non pas pour vous dresser un piege; c'est pour vous provoquer à embrasser (*l'estat*) ce qui est (*le plus*) honeste, & pour vous donner moyen de prier le Seigneur sans empeschement.

36 Que si quelqu'un (*quelque pere*) croit que ce luy est une chose honteuse de laisser passer à sa fille la fleur de son âge, sans la marier, & qu'il trouve l'occasion de la donner à un mari; qu'il fasse ce qu'il trouvera bon; il ne peche point, s'il la marie.

37 Car celuy qui n'ayant point de nécessité (*de faire autrement*), mais pouvant faire en cela tout ce qu'il veut, a resolu en son cœur de garder sa fille vierge, fait bien.

38 Donc celuy qui marie sa fille, fait bien; & celuy qui ne la marie pas, fait (*encore*) mieux.

39 La femme est liée à la loy (*du mariage*), tant que son mary est en vie. Que si son mari meurt, elle est libre: Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourveu que ce soit selon le (*les loix du*) Seigneur. (*avec un fidele.*)

40 Mais elle sera plus heureuse, si elle demeure veuve. C'est le conseil que je luy donne, & je pense (*en le donnant*) avoir l'esprit de Dieu.

CHAPITRE VIII.

1 **P**our ce qui regarde les viandes sacrifiées aux idoles, nous sçavons comment il en faut user, nous qui avons la science (*la connoissance de ce point*). Mais la science enfle, & la charité edifie. (*Nous ne nous servons pas de nostre connoissance avec vanité; mais nous songeons à ne pas scandaliser nostre prochain par un usage que nous sçavons nous estre permis.*)

2 Car si quelqu'un se persuade qu'il sçait quelque chose, il ne sçait pas encore comment il faut sçavoir. (*ne se servant pas de sa science avec charité.*)

3 Mais si quelqu'un aime Dieu, (*se sert de sa connoissance pour la gloire de Dieu, & le salut de son prochain*), il est approuvé de Dieu. (*il a receu cette connoissance de Dieu.*)

4 Pour les viandes qui sont immolées aux idoles, nous sçavons que l'idole n'est rien dans le monde, & qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

5 Car encore qu'il y ait plusieurs qui sont appelez dieux, soit au ciel, soit sur la terre, comme en effet il y a plusieurs dieux & plusieurs sei-

1 DE iis autem que idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiâ habemus. Scientia inflat, charitas vero edificat.

2 Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3 Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4 De escis autem que idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quod nullus est Deus nisi unus.

5 Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cœlo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, & domini multi)

gneurs, (*plusieurs à qui l'Écriture donne le nom de Dieux, comme sont les Anges, & les Rois.*)

6 Nobis tamen unus Deus Pater, ex quo omnia, & nos in illo, & unus Dominus Iesus Christus, per quem omnia, & nos per ipsū.

6 Toutefois il n'y a pour nous qu'un seul Dieu, (*qui est le*) Pere, de qui procedent toutes choses, & en qui nous sommes, & il n'y a qu'un seul Seigneur JESUS-CHRIST, par qui toutes choses ont esté faites, & par qui nous sommes.

7 Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cū conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant, & conscientia ipsorum, cū sit infirma, polluitur.

7 Mais tous n'ont pas cette connoissance. Car il y en a quelques-uns qui mangent des viandes offerres aux idoles avec scrupule (*comme les croyant souillées par cette oblation*); & leur conscience estant foible, & mal instruite, se souille. (*du peché, par le mauvais exemple de ceux qui usent sans scrupule de ces choses, comme sçachant qu'elles sont indifferentes.*)

8 Esca autem nos non comendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus, neque si non manducaverimus, deficiemus.

8 Il est vray que ce n'est pas la viande qui nous rend recommandables devant Dieu. Car si nous mangeons, nous n'abonderons pas pour cela davantage (*en grace*), & si nous ne mangeons pas, nous ne perdons rien. (*nous ne sommes pas moins devant Dieu.*)

9 Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

9 Mais prenez garde que la licence que vous prenez (*de manger de tout*) ne soit pas un sujet d'achoppement (*de cheute*) à ceux qui sont foibles.

10 Si enim quis viderit eum qui ha-

10 Car si quelqu'un d'eux te voit,

toy qui as cette connoissance , assis à table dans le temple des idoles, (*assister aux banquets qui se font apres les sacrifices offerts aux idoles*), ne sera - t'il pas induit , estant infirme (*mal instruit*) comme il est , à manger des viandes sacrifiées aux idoles ? (*contre le sentiment de sa conscience ?*)

11 Et de cette sorte , par ta connoissance (*par le mauvais usage de ta connoissance*), ton frere foible , pour lequel (*Iesus*) Christ est mort ; perira.

12 Or pechant de la sorte contre vos freres , & blessant leur conscience, qui est foible , vous pechez contre (*Iesus*) Christ.

13 C'est pourquoy si la viande , que je mange , scandalise mon frere , je n'en mangeray de ma vie , pour ne luy pas causer du scandale :

bet scientiam , in idolo recumbens , nonne conscientia ejus , cum sit infirma , edificabitur ad manducandum idolothyta ?

11 Et peribuit infirmus in tua conscientia frater propter quem Christus mortuus est.

12 Sic autem peccantes in fratres , & percutientes conscientiam eorum infirmam , in Christum peccatis.

13 Quapropter si esca scandalizat fratrem meum , non manducabo carnem in eternum , ne fratrem meum scandalizem.

C H A P I T R E IX.

NE suis-je pas libre (*pour me servir ou m'abstenir de beaucoup de choses*) ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ay - je pas veu nostre Seigneur IESUS-CHRIST ? N'estes-vous pas mon ouvrage en nostre Seigneur ? (*vostre conversion n'est-elle pas l'ouvrage de ma predication ?*)

1 Non sum liber ? Non sum Apostolus ? Nonne Christum Iesum Dominum nostrum vidi ? Nonne opus meum vos estis in Domino.

2 Et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum. Nam signaculum apostolatus mei vobis est in Domino.

2 Car si je ne suis pas Apostre à l'égard des autres, je le suis pour vous. Et vous estes (*vostre conversion est*) le sceau de mon apostolat au Seigneur.

3 Mea defensio apud eos, qui me interrogant; hæc est.

3 Voicy ma défense (*ma réponse*) contre ceux qui me reprennent. (*qui me querellent, & qui veulent par leurs interrogations revoquer en doute mon apostolat.*)

4 Numquid non habemus potestatem manducandi & bibendi?

4 N'avons-nous pas pouvoir de boire & de manger? (*aux dépens de ceux à qui nous prêchons l'Evangile?*)

5 Numquid non habemus potestatem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas?

5 N'avons-nous pas pouvoir de mener avec nous une femme nôtre sœur, (*avec qui nous vivions comme avec nostre sœur, & qui nous assiste en nos neccessitez*), comme font les autres Apostres, les freres du Seigneur, & Cephas?

6 Aut ego solus, & Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?

6 Ou moy seul, & Barnabé, ne pouvons-nous pas faire la mesme chose? (*ne point travailler de nos mains, & nous faire nourrir par ceux à qui nous prêchons?*)

7 Quis militat suis stipendiis unquam? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducatur?

7 Qui est-ce qui va à la guerre à ses dépens? Qui est le vigneron qui plante une vigne, & ne mange point de son fruit? Qui est le pasteur qui conduit un troupeau, & qui ne mange point de son lait?

8 Numquid secundum hominem hæc dico? An & lex hæc non dicit?

8 Et pensez-vous que je parle selon le sens humain? La loy ne dit-elle pas la mesme chose?

9 Car il est écrit en la loy de Moïse : Tu ne lieras point la bouche au bœuf qui foule (*les grains en l'aire*). Et pensons-nous que Dieu prenne soin des bœufs ? (*fasse ce commandement pour l'amour des bœufs?*)

Deut. 25.

10 N'est-ce pas plustost à nostre sujet qu'il parle ainsi ? Car c'est pour l'amour de nous qu'il est écrit que celui qui laboure, doit labourer avec esperance ; & celui qui foule (*en l'aire*), doit fouler avec esperance de percevoir les fruits (*de son travail.*)

11 Si nous avons semé (*dans vos ames*) les choses spiriuelles, est-ce une grande chose, que nous moissonnions vos biens charnels ? (*que nous tirions de vous quelques commoditez temporelles?*)

12 Si les autres (*docteurs*) se servent de cette puissance sur vous, pourquoy n'aurons-nous pas plûtoft droit de faire le semblable ? mais nous n'avons point usé de cette puissance, & nous endurons tout, de peur de mettre quelque obstacle à l'Evangile de (*Iesus*) Christ.

13 Ne sçavez-vous pas que ceux qui servent dans le lieu sacré (*dans le Temple*), mangent de ce qui est sacré (*des choses offertes en sacrifice*), & que ceux qui servent à l'autel, vivent de l'autel ? (*ont part aux oblations de l'autel.*)

9 Scriptum est enim in lege Moyses: Non alligabis os bovis trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?

10 An propter nos utique hoc dicit? Nā propter nos scripta sunt. quoniam debet in spe, qui arat, arare; & qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11 Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?

12 Si alij potestatis vestre participes sunt, quare non potius nos? sed non usi sumus hac potestate. sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi.

13 Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, que de sacrario sunt, edunt; & qui altari deserviunt, cum altari participant?

14 De

14 Ita & Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

15 Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me. Bonum est enim mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet.

16 Nam si evangelizavero, non est mihi gloria: necessitas enim mihi incubit. Væ enim mihi est, si non evangelizavero.

17 Si enim volens hoc ago, mercedem habeo. Si autem invitus, dispensatio mihi credita est.

18 Quæ est ergo merces mea? Vt Evangelium predicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutiar potestate mea in Evangelio.

14 De mesme le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile, vivent de l'Evangile.

15 Pour moy, je ne me suis point servy de ce droit, & je ne vous écris pas maintenant afin que l'on en use ainsi envers moy. Car j'aurois mieux mourir, que si quelqu'un aneantissoit (*m'ostoit*) ma gloire en ce point. (*d'avoir prêché sans rien recevoir de vous.*)

16 Car si je preche l'Evangile, je n'ay point sujet de m'en glorifier, puis que je suis obligé (*par mon ministère*) de precher. Car malheur à moy, si je ne presche point l'Evangile.

17 Mais si je fais cette fonction de bon cœur, & volontairement (*sans en recevoir aucune commodité de vôtre part*), je puis pretendre d'en estre recompensé (*de Dieu*). Mais si je preche à contre cœur, & comme par nécessité (*par quelque consideration interessée*), la dispensation m'est toujours commise. (*je preche comme un mauvais ministre, & intéressé.*)

18 Quelle est donc ma recompense (*de precher gratuitement*)? C'est (*la satisfaction secrete que j'ay*) si prêchant l'Evangile, je le prêche gratuitement, & si je n'abuse point de la puissance que j'ay en la predication de l'Evangile. (*d'exiger de vous mon entretien.*)

19 Car quoy que je fusse libre à l'égard de tous, toutefois je me suis rendu serviteur de tous, afin d'en gagner plusieurs (à Dieu.)

20 Et je me suis fait Juif avec les Juifs, afin de gagner les Juifs. (je me suis quelquefois accommodé à leurs ceremonies exterieures, pour les disposer à recevoir l'Evangile.)

21 Je me suis gouverné avec ceux qui estoient sous la loy, comme si j'eusse esté encore sous la loy, bien que je fusse dégagé de la (servitude de) la loy, afin de gagner ceux qui vivoient sous la loy. Et j'ay vécu comme n'ayant point de loy, avec ceux qui estoient sans loy, bien qu'en effect je ne fusse pas sans la loy de Dieu, mais sous la loy de JESUS-CHRIST, afin de gagner ceux qui estoient sans loy. (les Gentils.)

22 Je me suis rendu foible avec les foibles, afin de gagner les foibles. Je me suis fait toutes choses à tous, afin de les sauver tous. (de travailler utilement au salut de tous.)

23 Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin de participer avec eux au salut qu'il produit.

24 Ne sçavez-vous pas que ceux qui courent dans la lice, courent tous, mais qu'il n'y en a qu'un qui gagne le prix (de la course). Courez (donc) de sorte que vous le temporiez.

19 Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.

20 Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrificerem.

21 Iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege) ut eos qui sub lege erant, lucrificerem. Iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem, sed in lege essent Christi) ut lucrificerem eos qui sine lege erant.

22 Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificarem. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

23 Omnia autem facio propter Evangelium, ut participem eorum efficiar.

24 Nescitis quod ij qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit braviium? Sic currite ut comprehendatis.

25 Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere; & illi quidem corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.

25 Or quiconque entre dans la lice, s'abstient de toutes (*les*) choses (*qui peuvent affoiblir ses forces*); & ils font cela pour (*gagner*) une couronne corruptible, mais nous (*pour gagner la couronne*) incorruptible.

26 Ego igitur sic curro, non quasi in incertum; sic pugno, non quasi aërè verberans.

26 Pour moy, je cours, non pas à l'aventure, (*& doutant de ma récompense*); je combats, non pas comme battant l'air. (*vainement.*)

27 Sed castigo corpus meum, & in servitutem redigo; ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

27 Mais je châtie mon corps (*je le mortifie, & le mâte par les austérités de la pénitence*), & je le reduits en servitude (*sous l'esprit*); de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois moy-mesme reprouvé.

CHAPITRE X.

1 Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, & omnes mare transierunt,

1 Car je ne veux pas que vous ignoriez, mes freres, que nos peres ont tous esté sous la nuée (*qui les conduisoit*), & que tous ont passé la mer,

2 Et omnes in Moyse baptizati sunt, in nube, & in mari,

2 Et que tous ont esté baptisez en Moyse (*sous la conduite de Moyse*), dans la nuée, & dans la mer, (*ont esté baptisez en figure du baptesme des Chrestiens,*)

3 Et omnes eandem escam spiritalem manducaverunt,

3 Et que tous ont mangé la mesme viande spirituelle, (*la manne produite par la puissance extraordinaire de Dieu, qui estoit la figure*

164 LA I. EPISTRE DE S. PAUL
de la chair & du sang de Iesus-
Christ.)

4 Et que tous ont beu le mesme breuvage spirituel. Car ils beuvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit (*qui sortoit du rocher, & qui suivoit le camp*). Or la pierre estoit (*Iesus*) Christ. (*estoit la figure de Iesus-Christ, dans le sang duquel toutes nos offenses ont esté lavées.*)

5 Mais la plus part d'entre eux n'ont pas esté agreables à Dieu, & ils ont péri dans le desert.

6 Or ces choses ont esté des figures pour nous apprendre à ne pas suivre nos mauvaises convoitises, comme ils les ont suivies.

Nomb. 26 7 Afin que vous ne deveniez pas idolatres, comme quelques-uns d'eux ont esté, ainsi qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & (*quand ils furent pleins de viandes & de vin*) ils se font levez pour jouer. (*pour danser en l'honneur du veau d'or, qu'ils avoient fait faire.*)

8 Et que nous ne tombions point dans la fornication, comme quelques-uns d'entre eux y sont tombez; (*par punition dequoy*) vingt-trois mille furent exterminés.

9 Et que nous ne tentions point (*Iesus*) Christ (*que nous ne donnions point de ses promesses*), com-

4 Et omnes eundem potum spiritalem biberunt. Bibebant autem de spiritali, consequente eos petra. Petra autem erat Christus.

5 Sed non in pleribus eorum beneplacitum est Deo. nã prostrati sunt in deserto.

6 Hec autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut & illi concupierunt.

7 Neque idololatre efficiamini, sicut quidam ex ipsis, quemadmodum scriptum est: Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.

8 Neque fornicaturi, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, & ceciderunt una die vigintitres millia.

9 Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentarunt, & à serpentibus perierunt.

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 165

me quelques-uns d'entre eux l'ont tenté, qui perirent par la morsure des serpens.

10 Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.

10 Et que vous ne murmuriez point (*contre Dieu*), comme quelques-uns d'entre eux murmurèrent, & qui perirent par (*l'Ange*) exterminateur.

11 Hæc autem omnia in figura continebantur illis. Scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos sine scelerum de venerunt.

11 Or toutes ces punitions leur arrivoient en figure, & elles ont esté écrites pour nostre correction, de nous qui sommes dans la fin des siècles. (*dans le dernier siècle, où Dieu ayant éclairé les hommes de la connoissance parfaite de sa vérité, & fait une effusion plus grande de ses graces, en demandera un compte plus rigoureux aux Chrestiens qui les auront receüs.*)

12 Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

12 C'est pourquoy, que celuy qui croit estre debout, prenne garde à ne pas tomber.

13 Tentatio vos non apprehendat nisi humana. Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.

13 Jusques à maintenant vous n'avez supporté qu'une tentation humaine (*une persecution ordinaire*), Dieu est fidele (*il est bon & juste*), & il ne permettra pas que vous soyez tentez par dessus vos forces; au contraire, il vous fera supporter vostre tentation, & il vous en fera sortir avec profit. (*pour vostre ame.*)

14 Propter quod, charissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

14 C'est pourquoy, mes tres-chers, fuyez tout culte des idoles.

15 Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicare quod dico.

15 Je vous parle comme à des personnes intelligentes (*qui entendent*)

dent le mystere , dont je vas parler).
Iugez donc vous-mesme de ce que
je vous dis.

16 Le calice de benediction que
nous benissons (*que nous consacrons*),
n'est-ce pas la communion du sang
de (*Iesus*) Christ ? Et le pain que
nous rompons , n'est-ce pas la com-
munion du corps du Seigneur ?

17 Et par cette participation, nous
qui sommes plusieurs, devenons un
mesme pain, & un mesme corps,
participans à un mesme pain (*euc-
charistique, par lequel nous entrons
dans une si grande unité les uns avec
les autres, qu'est celle de tous les grains
de froment, qui composent un pain,
& de tous les membres, qui compo-
sent le corps.*)

18 Voyez ce qui se fait parmy l'Is-
raël charnel. Ceux qui mangent la
chair des sacrifices (*pacifiques, of-
ferts dans le temple*), ne partici-
pent-ils pas à l'autel ? (*ne témoi-
gnent-ils pas reconnoistre pour Dieu,
celuy sur l'autel de qui les hosties
ont esté sacrifiées ?*)

19 Mais que s'ensuit-il de là ? Ce
n'est pas que je dise que ce qui est
immolé aux idoles, ou que l'idole
soit quelque chose.

20 Mais (*ce que je dis est que*)
ce que les Gentils immolent, ils
l'immolent aux Demons, & non à
Dieu. Or je ne veux pas que vous

16 Calix benedi-
ctionis, cui benedi-
cimus, nonne com-
municatio sanguinis
Christi est? Et panis,
quem frangimus,
participatio corpo-
ris Domini est?

17 Quoniam unus
panis, unum corpus
multi sumus, omnes
qui de uno pane
participamus.

18 Videre Israël
secundum carnem.
Nonne qui edunt
hostias, participes
sunt altaris?

19 Quid ergo? Di-
co quod idolis im-
molatum sit aliquid?
aut quod idolum sit
aliquid?

20 Sed que im-
molant Gentes, de-
monis immolant, &
non Deo. Nolo autem
vos socios fieri dae-
moniorum. Non po-
testis calicem Do-

mini bibere, & calicem demoniorum.

ayez aucune société avec les Demons. Car vous ne pouvez boire le calice du Seigneur, & le calice des Demons,

21 Non potestis mensa Domini participes esse, & mensa demoniorum.

21 Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des Demons,

22 An æmulamur Dominum? Nūquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

22 Voulons nous provoquer le Seigneur (*le mettre en colere*)? Sommes-nous plus forts que luy? Tout m'est permis, mais tout n'est pas expedient. (*n'est pas à propos de faire.*)

23 Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

23 Toutes choses me sont licites; mais toutes choses n'édifient pas, (*le prochain.*)

24 Nemo quod suum est querat, sed quod alterius.

24 Que personne ne cherche ce qui luy est propre (*ce qui luy est commode*), mais ce qui est utile au prochain.

25 Omne, quod in macello venit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

25 Mangez de toutes les viandes qui se vendent à la boucherie, ne vous informant de rien par (*scrupule de*) conscience. (*pour sçavoir si elles ont esté sacrifiées aux idoles. Vous pouvez manger de tout, parce que*)

26 Domini est terra, & plenitudo ejus.

26 La terre, & tout ce qu'elle contient, est au Seigneur, Psal. 24.

27 Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire, omne, quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

27 Si quelque Gentil vous convie, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce que l'on mettra devant vous, ne vous informant de rien par (*scrupule de*) conscience,

28 Si quis autem dixerit, Hoc immo-

28 Mais si quelqu'un dit, Ceci

a esté sacrifié aux idoles , n'en mangez pas , pour ne scandaliser point celuy qui vous en advertit , & pour ne pas blesser la conscience.

lati idolis, nolite mādūcare, propter illum qui indicavit, & propter conscientia.

29 Le ne dis pas vostre conscience , mais celle d'un autre. Car il faut prendre garde que la liberté dont tu peux te servir en l'usage des viandes , ne soit pas condamnée par la conscience (*le scrupule*) d'autruy.

29 Conscientiā autē dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea iudicatur ab aliena conscientia?

30 Si je m'en sers avec action de graces (*à Dieu qui les a créés*) , pourquoy est-ce (*dira quelqu'un*) que l'on me traitera comme un impie, moy qui rends graces à Dieu de ses biens?

30 Si ego cū gratia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago?

31 Mais (*quoy que cela ne soit pas juste, il faut prendre garde à ne scandaliser personne, &*) soit que vous beuviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelque autre action que ce soit, faites toutes choses pour la gloire de Dieu.

31 Sive ergo mādūcatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriā Dei facite.

32 Ne donnez point d'occasion de scandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu,

32 Sine offensione estote Iudeis, & Gentibus, & Ecclesie Dei:

33 Comme je fais, tâchant de complaire à tous, en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est utile (*en particulier*) , mais ce qui peut servir à plusieurs, afin qu'ils soient sauvés.

33 Sicut & ego per omnia omnibus placeo, non quærēs quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

CHAPITRE XI.

1 **I**mitatez mes
estote, sicut &
ego Christi.

2 Laudo autem
vos, fratres, quod per
omnia mei memo-
res estis, & sicut tra-
didit vobis, præcepta
mea tenetis.

3 Volo autem vos
scire quod omnis
viri caput Christus
est, caput autē mu-
lieris, vir, caput verò
Christi, Deus.

4 Omnis vir orans
aut prophetans ve-
lato capite, deturpat
caput suum.

5 Omnis autem
mulier orans aut
prophetans non ve-
lato capite, deturpat
caput suum. Vnum
enim est ac si decal-
vetur.

6 Nam si non
velatur mulier, ton-
deatur. Si vero
turpe est mulieri tō-

1 **S**Oyez mes imitateurs, comme
je le suis de (*Iesus*) Christ.

2 Je vous louë, mes freres, de ce
que vous vous souvenez de moy
en toutes choses, & que vous gar-
dez les traditions & les ordonnan-
ces, comme je vous les ay données.

3 Mais je veux que vous sçachiez
que (*Iesus*) Christ est le chef de
de tout homme, & que l'homme est
le chef de la femme, & que Dieu,
est le chef de (*Iesus*) Christ.

4 Tout homme qui prie ou
qui prophetize (*qui enseigne, &
qui parle des choses divines, que
Dieu luy a revelées*) ayant la teste
couverte, deshonne son chef (*qui
est Iesus-Christ, & semble par là se
dèpartir de la dignité qu'il a d'estre
chef de la femme, portant comme
elle une marque de sujèction.*)

5 Mais toute femme qui prie ou
qui prophetise (*chante les loüanges
de Dieu*) n'ayant point la teste
couverte, deshonne son chef (*son
mary*); & c'est tout de mesme (*ce
luy est une chose aussi honteuse*) que
si elle estoit rasée. (*que si elle pa-
roissoit en public avec la teste rasée.*)

6 Car si elle ne veut point por-
ter de voile, (*qui est la marque de sa*

sujction à son mary), qu'elle soit tonduë, (*pour luy estre semblable*); & si c'est une chose honteuse à une femme d'estre tonduë, ou d'estre rasée, qu'elle voile sa teste.

7 Quant à l'homme, il ne doit point se couvrir la teste, parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu, (*qui doit paroistre aux yeux de tout le monde*); mais la femme est la gloire de l'homme. (*de son mary, & par consequent ne doit pas estre veüe d'un autre.*)

8 Car l'homme n'est pas (*tiré*) de la femme, mais la femme est (*tirée*) de l'homme.

9 Et l'homme n'a pas esté crée pour la femme, mais la femme (*a esté créée*) pour l'homme.

10 C'est pourquoy la femme doit porter sur sa teste le signe de la puissance de l'homme sur elle, & cela encore pour le respect des Anges. (*qui conversent dans l'Eglise.*)

11 Toutefois l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme, en nôtre Seigneur. (*l'un & l'autre luy sont également recommandables.*)

12 Car comme la (*premiere*) femme a esté tirée de l'homme, ainsi l'homme est (*maintenant*) tiré de la femme, & toutes choses (*l'un & l'autre*) viennent de Dieu. •

13 Jugez vous-mesmes de ce que je d. s, s'il est bien-seant à une femme

deri aut decalvari,
vel et caput suum.

7 Vir quidem non
debet velare caput
suum, quoniam ima-
go & gloria Dei est,
mulier autem gloria
viri est.

8 Non enim vir,
ex muliere est, sed
mulier ex viro.

9 Etenim non est
creatus vir propter
mulierem, sed mu-
lier propter virum.

10 Ideo debet mu-
lier potestatem ha-
bere supra caput
propter Angelos.

11 Veruntamen
neque vir sine mu-
liere, neque mulier
sine viro, in Domino.

12 Nam sicut mu-
lier de viro, ita &
vir per mulierem,
omnia autē ex Deo.

13 Vos ipsi judica-
te, decet mulierem
velatum orare Deū?

de prier Dieu sans estre voilée.

14 Nec ipsa natura docet vos quod vir quidem si comā nutriat, ignominia est illi.

14 La nature mesme ne vous enseigne-t'elle pas que c'est une chose honteuse (*mal seante*) à l'homme de nourrir sa chevelure?

15 Mulier verò si comam nutriat, gloria est illi, quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

15 Et qu'il est au contraire une chose glorieuse à la femme de nourrir la sienne, parce que les cheveux luy ont esté donnez (*par la nature*) pour luy servir de voile.

16 Si quis autem videretur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

16 Que si quelqu'un conteste sur cela, (*il suffit de dire que*) nous n'avons pas une telle coustume, ni l'Eglise de Dieu. (*de souffrir que les femmes paroissent dans l'Eglise sans estre voilées.*)

17 Hoc autè præcipio, non laudans, quod non in melius, sed in deterius convénitis.

17 Mais je vous avertis d'une (*autre*) chose dont je ne vous loüe point; c'est que vous vous assemblez, non pas pour devenir meilleurs, mais que vous sortez de vos assemblées pires (*que vous n'y estes entrez.*)

18 Primum quidè convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo.

18 Premièrement j'apprens, que quand vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des divisions parmy vous, & je le croy en partie.

19 Nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

19 Car je sçay qu'il faut (*mesme*) qu'il y ait des heresies, afin que ceux dont la foy est éprouvée (*est de mise comme une bonne monnoye*), soient connus entre vous.

20 Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam comam manducare.

20 Quand donc vous vous assemblez (*de la façon que vous faites*), ce n'est pas manger la cene du Seigneur.

21 Car chacun s'avance pour manger son propre souper (*mangeant à part ce qu'il a apporté*), Et ainsi l'un a faim, & l'autre est yvre.

22 N'avez-vous pas des maisons pour y manger, & pour y boire ? Respectez-vous si peu l'Eglise de Dieu, & voulez-vous couvrir de confusion ceux qui ne peuvent rien apporter de chez eux ? Que vous diray-je sur cela ? Je vous louë pour d'autres sujets ; mais en ce point, je ne vous puis louer.

23 Car j'ay appris du Seigneur ce que je vous ay enseigné, qui est, que le Seigneur J E S U S en la nuit où il fut trahi, prit du pain,

24 Et rendant grâces, il le rompit, & dit : Prenez, mangez, Cecy est mon corps, qui sera (*qui est*) livré pour vous, Faites cecy en memoire de moy.

25 Pareillement il prit le calice, apres avoir soupé, disant : Ce calice est le nouveau testament (*la nouvelle alliance*) en mon sang. Faites cecy, toutes les fois que vous en boirez en memoire de moy.

26 Car toutes les fois que vous mangerez ce pain & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne.

27 C'est pourquoy quiconque

21 Vnusquisq; enim suam cenam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22 Numquid domos non habetis ad manducandum & bibendum ? Aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confunditis eos qui non habent ? Quid dicam vobis ? Laudo vos in hoc non laudo.

23 Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Iesus in qua nocte tradebatur, accepit panem.

24 Et gratias agens fregit, & dixit : Accipite, & manducate. Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur. Hoc facite in meam commemorationem.

25 Similiter & calicem, postquam cœnavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine. Hoc facite quotiescunque bibetis in meam commemorationem.

26 Quotiescunque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

27 Itaque quicumque manducaverit

panem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini.

mangera ce pain & boira ce calice indignement, il sera coupable (*de la profanation*) du corps & du sang du Seigneur. (*comme s'il tuoit encore le corps & répandoit le sang du Seigneur.*)

28 Probet autem scriptum homo, & sic de pane illo edat, & de calice bibat.

28 Donc que l'homme s'éprouve (*s'examine*) soy-mesme, & qu'ainsi (*apres cette épreuve*) il mange ce pain, & boive ce calice.

29 Qui enim manducat & bibit indignè, judicium sibi manducat & bibit, non dijudicans corpus Domini.

29 Car celui qui mange & qui boit indignement, mange & boit son jugement (*sa condamnation*), ne faisant point de différence du corps du Seigneur. (*d'avec le pain ordinaire & le vin commun, qui est comme s'il avaloit son arrest de mort.*)

30 Ideo inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.

30 C'est pourquoy (*pour punir cette irreverence*) il y en a plusieurs parmy vous qui deviennent languissans, qui tombent malades, & qui dorment. (*du sommeil de la mort.*)

31 Quòd si nosmetipsos dijudicavimus, non utique judicamur.

31 Que si nous nous jugions nous-mesmes (*si nous nous examinions severement avant que de recevoir l'Eucharistie*), nous ne serions pas jugez. (*condamnez de cette sorte.*)

32 Dum judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo dānemur.

32 Mais quand nous sommes jugez (*chastiez temporellement*), nous sommes corrigez par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés (*eternellement*) avec le monde.

33 Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectare.

33 C'est pourquoy, mes freres, quand vous vous assemblez (*dans l'Eglise*) pour manger (*pour faire*

ces repas de charité, dans lesquels vous prenez le corps du Seigneur), attendez vous les uns les autres.

34 Si quelqu'un a faim (*est pressé de manger*), qu'il mange dans sa maison, afin que vous ne vous asembliez pas pour vostre condamnation. Pour les autres choses qui restent à régler, j'ordonneray de tout, quand je viendray. (*vous visiter.*)

34. Si quis esurir, domi manducet, ut non in judicium conveniatis. Cetera autem, cum venero, disponam.

CHAPITRE XII.

1 **P**our ce qui regarde les graces spirituelles (*les graces exterieures, qui vous ont esté données,*) je ne veux pas, mesfreres, que vous ignoriez. (*l'usage que vous en devez faire.*)

1 **D**E spiritualibus, nolo vos ignorare, fratres.

2 Vous sçavez que durant que vous estiez Gentils, vous alliez aux idoles muetes (*pour les adorer*), comme on vous y vouloit mener. (*vous vous laissez mener comme des bestes.*)

2 Scitis quoniam cum Gentes essetis, ad simulachra muta prout ducebamini, euntes.

3 C'est pourquoy je vous fais sçavoir, que personne parlant par l'esprit de Dieu ne prononce anatheme contre J E S U S, & que personne ne peut dire Seigneur I E S U S (*le reconnoistre pour Seigneur*) que par le saint Esprit.

3 Ideo novum vobis facio, quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Iesu. Et nemo potest dicere, Dominus Iesus, nisi in Spiritu sancto.

4 Or (*outré cette grace de la foy qui est commune à tous les Chre-*

4 Divisiones verò gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

stiens) il y a diversité de dons (*de graces gratuites*), mais il n'y a qu'un mesme Esprit. (*qui en est le distributeur.*)

7 Et divisiones ministracionum sunt, idem autē Dominus.

5 Et il ya difference de ministres , mais c'est le mesme Seigneur. (*qui les distribue.*)

6 Et divisiones operationum sunt, idem verō Deus, qui operatur omnia in omnibus.

6 Et il y a diversité d'opérations (*surnaturelles*), mais c'est le mesme Dieu qui opere toutes choses en tous.

7 Vnicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

7 Or la manifestation de l'esprit est donnée à tous pour l'utilité des autres. (*l'esprit de Dieu communique differemment ses dons, pour le salut du prochain.*)

8 Alij quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ, alij autem sermo scientiæ secundum eundem Spiritum.

8 L'un reçoit du saint Esprit la sapience (*pour connoître & pour parler des mysteres divins*), un autre reçoit la science par le mesme Esprit.

9 Alteri fides in eodem Spiritu, alij gratia sanctorum in uno Spiritu.

9 Celuy-cy la foy (*qui fait faire des miracles*) , par le mesme Esprit. Celuy-là , le don de guerir les maladies , par le mesme Esprit.

10 Alij operatio virtutum, alij prophetia, alij discretio spirituum, alij genera linguarum, alij interpretatio sermonum.

10 Un autre, l'operation des miracles : un autre, la prophetie : un autre, le discernement des esprits : un autre, la diversité des langues : un autre, l'interpretation des langues.

11 Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

11 Or c'est un seul & mesme Esprit qui opere toutes ces choses, distribuant ses dons à chacun comme il luy plaist.

12 Sicut enim corpus unum est, & membra habet multa; omnia autem

12 Car comme le corps (*humain*) est un , & a plusieurs membres , qui

ne font toutefois qu'un mesmè corps; de mesme en est-il (*du corps mystique*) de (*Iesus*) Christ. (*qui est l'Eglise.*)

13 Car nous avotis esté tous baptizez en un mesme esprit, pour ne former qu'un mesme corps; soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves, soit libres; & nous avons tous puisé (*nos graces*) dans un mesme esprit.

14 Car le corps n'est pas un seul membre, mais (*ce qui resulte de l'union de*) plusieurs membres:

15 Si le pied disoit, Je ne suis pas du corps, parce que je ne suis pas la main, pour cela ne seroit-il pas du corps ?

16 Et si l'oreille disoit, Parce que je ne suis pas l'œil, je ne suis pas du corps, pour cela ne seroit-elle pas du corps ?

17 Si tout le corps estoit œil, où seroit l'ouïe ? S'il estoit tout ouïe, où seroit l'odorat ?

18 Or Dieu a placé plusieurs membres dans le corps, & chacun en la place qu'il a voulu.

19 Que si tous (*les membres*) n'étoient qu'un membre, où seroit le corps ?

20 Il y a plusieurs membres, mais il n'y a qu'un corps.

21 Or l'œil ne peut dire à la main, je n'ay pas besoin de toy, ni la teste aux pieds, vous ne m'estes pas nécessaires.

22 Au

membra corporis cū
sint multa, unum ta-
men corpus sumus, ita
& Christus.

13 Et enim in uno
Spiritu omnes nos
in unum corpus ba-
ptizati sumus, sive
Iudei, sive Gentiles,
sive servi, sive liberi,
& omnes in uno spi-
ritu potati sumus.

14 Nam & corpus
non est unum mem-
brum, sed multa.

15 Si dixerit pes,
Quoniam non sum
manus, non sum de
corpore, num ideo
non est de corpore.

16 Et si dixerit au-
ris, Quoniam non
sum oculus, non sū
de corpore, num
ideo non est de cor-
pore?

17 Si totum corpus
oculus, ubi auditus?
Si totum auditus,
ubi odoratus?

18 Nunc autē po-
suit Deus membra,
unumquodque eorū
in corpore sicut vo-
luit.

19 Quōd si essent
omnia unum mem-
brum, ubi corpus?

20 Nunc autem
multa quidem mē-
bra, unum autē cor-
pus.

21 Non potest au-
tem oculus dicere
manui, opera tua nō
indigeo, aut iterum
caput pedibus, non
estis mihi necessarij,

22 Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt.

23 Et quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorum circumdamus, & quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorum honestatem habent.

24 Hæc autem nostra nullius egent, sed Deus temperavit corpus, ei, cui deerat, abundantiorè tribuendo honorè.

25 Ut non sit schisma in corpore, sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra.

26 Et si quid paritur unum membrum, compatiuntur omnia membra: sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

27 Vos autem estis corpus Christi, & membra de membro.

28 Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia primum Apostolos, secundò Prophetas, tertio Doctores, deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera

22 Au contraire, les membres qui paroissent les plus foibles, sont les plus nécessaires.

23 Et nous honorons (*nous parons*) davantage ceux que nous estimons les plus vils, & nous couvrons plus honorablement (*avec plus de soin*) ceux qui sont les moins honnestes.

24 Car les membres qui sont honnestes d'eux-mêmes, n'ont besoin de rien (*d'estre cachez ni parez*). Mais Dieu a tellement temperé (*a mis un tel ordre dans tout*) le corps, qu'il a voulu que les parties à qui l'honneur manquoit en elles-mêmes, fussent plus honorées par le soin des hommes.

25 Afin qu'il n'y eust point de schisme (*de division*) dans le corps, mais que les membres fussent soigneux de se conserver les uns les autres.

26 Et (*ne voyez-vous pas*) que si un membre souffre quelque douleur, tous les autres souffrent avec luy; comme si un membre reçoit quelque honneur, les autres s'en réjouissent.

27 Or vous estes le corps de (*Iesus*) Christ, & les uns & les autres vous estes membres de ce corps.

28 Et (*ainsi*) Dieu a premièrement establi dans son Eglise, les uns Apostres, secondement les Prophetes, troisièmement les Docteurs. Apres il a donné la grace des mira-

cles, la grace de la guerison des maladies, la grace d'aider spirituellement (*de consoler*) les affligés, la grace de gouverner, la diversité des langues, & leur interpretation.

29 Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils Prophetes? Tous sont-ils Docteurs?

30 Tous ont-ils le don de faire des miracles? Tous ont-ils la grace de guerir les maladies? Tous parlent-ils diverses langues? Tous sont-ils interpretes? (*expliquent-ils les langues que parlent ceux qui en ont le don?*)

31 Désirez les dons les plus excellens (*les graces interieures, qui sont les plus excellentes, & qui vous rendront agreables à Dieu*). Mais je vas maintenant vous découvrir une voye plus excellente (*que tous ces dons, pour arriver à la perfection Chrestienne.*)

linguarum, interpretationes sermonum.

29 Numquid omnes Apostoli? Numquid omnes Prophetæ? Numquid omnes Doctores?

30 Numquid omnes virtutes, numquid omnes gratiam habent curationum? Numquid omnes linguas loquuntur? Numquid omnes Interpretantur.

31 Amulamini autem charitatem meliorem. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

CHAPITRE XIII.

1 **Q**Uand je parlerois le langage de tous les hommes & des Anges, si je n'ay point la charité, je suis comme un airain sonant, & une gimbale qui tinte.

2 Et quand j'aurois le don de prophetie, & que je penetrerois tous les mysteres, quand j'aurois toute la

1 Si linguas hominum loquar & angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut aes sonans, aut cymbalum tinniens.

2 Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam, & si habuero omnem fidem, ita ut

montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.

3 Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

4 Charitas patiens est, benigna est. Charitas non emulatur, non agit perperam, non inflatur.

5 Non est ambitiosa, non querit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum.

6 Non gaudet super iniquitate; cogaudet autem veritati.

7 Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8 Charitas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

9 Ex parte cognoscimus, & ex parte prophetamus.

10 Cum autem venerit quod perfe-

science (des choses divines), & que ma foy seroit assez grande pour transporter les montagnes (d'un lieu à un autre); si je n'ay point la charité, je ne suis rien.

3 Et quand je distribuerois tous mes biens pour nourrir les pauvres, & livrerois mon corps au feu pour estre brûlé (pour la défense de l'Evangile); si je n'ay point la charité, cela ne me profite de rien.

4 La charité est patiente, elle est benigne. La charité n'est point envieuse, elle n'agit point temerairement, elle ne s'enfle point de vanité.

5 Elle n'est point ambitieuse, elle ne cherche point ses propres interests, elle ne se met point en colere, elle ne pense point à mal. (elle ne soupçonne point du mal du prochain.)

6 Elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la verité. (elle ne se plaît point au mal, mais à tout ce qui est bon.)

7 Elle tolere tout, elle croit tout, elle espere tout, elle souffre tout.

8 La charité ne se perd point. Le don de prophetie cessera, le don des langues finira, la science (presente des mysteres) sera détruite.

9 Car en partie nous connoissons (les veritez Chrestiennes), & en partie nous prophetisons. (nous les croyons sans les connoistre.)

10 Mais quand la perfection de

la connoissance sera venuë, ce qui est imparfait (*en nous*) finira. (*dans l'estat de la gloire; la foy, qui est un commencement de connoissance, cessera.*)

11 Quand j'estois enfant, je parlois comme un enfant, je raisonnois comme un enfant, j'avois des pensées d'enfant. Mais quand je suis devenu homme, j'ay chassé tout ce qui estoit de l'enfant.

12 Nous voyons maintenant les choses comme dans un miroir, & par enigme; mais alors nous les verrons face à face (*à découvert.*) Maintenant je connois en partie; mais alors je connoistray pleinement (*les veritez de Dieu*), comme je suis maintenant pleinement connu (*de luy.*)

13 Maintenant la foy, l'esperance, & la charité demeurent en nous. Ce sont trois choses (*trois vertus*); mais la plus grande de ces trois, c'est la charité.

stum est, evacuabitur quod ex parte est.

11 Cùm essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

12 Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.

13 Nunc autem manent, fides, spes, charitas, tria hæc. major autem horum est charitas.

CHAPITRE XIV.

Recherchez donc la charité, desirez les dons spirituels (*dont je vous ay parlé*), & sur tout celuy de prophetiser. (*d'expliquer les veritez divines aux autres, en quoy*

1 **S** Examini charitatem, emulamini spiritualia, magis autem ut prophetetis.

vous leurs ferez profitables.)

2 Qui enim loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo. nemo enim audit. Spiritus autem loquitur mysteria.

2 Car celui qui parle une langue (*inconnüe*), ne parle point aux hommes, mais à Dieu. Car personne ne l'entend, & il parle par l'esprit (*divin*), des mysteres.

3 Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, & exhortationem, & consolationem.

3 Mais celui qui prophetise (*qui enseigne*), parle aux hommes pour les edifier, les exhorter, & les consoler.

4 Qui loquitur lingua, semetipsum ædificat. Qui autem prophetat, Ecclesiam Dei ædificat.

4 Celui qui parle une langue (*inconnüe*), s'edifie soy-mesme. Mais celui qui prophetise, edifie l'Eglise de Dieu.

5 Volo autem omnes vos loqui linguis, magis autem prophetare. Nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis; nisi forte interpretetur, ut Ecclesia ædificationem accipiat.

5 Certes, je voudrois que tous eussent le don des langues (*inconnües*), mais j'aime mieux que vous prophetisiez. Car celui qui prophetise, est plus grand (*est plus utile*) que celui qui parle; si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit edifiée.

6 Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

6 Maintenant, mes freres, si je viens vous visiter, vous parlant seulement en langues (*inconnües*), de quoy vous profiteray-je, si je ne vous parle, ou par revelation, ou par science, ou par prophetie, ou par (*la*) doctrine? (*des mœurs? Si je ne vous explique les mysteres qui m'ont esté revelez, ou si je ne vous apprens ce qui est necessaire pour la conduite de vostre vie.*)

7 Tamen que sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo

7 Considerez les instrumens inanimés, qui produisent quelque son, soit la flute, soit la harpe, si leur son

n'est distinct, comment connoistrat'on ce qui est chanté sur la flute, ou sur la harpe ?

8 Car si la trompette ne sonne pas d'une façon distincte, qui se preparera pour aller au combat ?

9 De mesme, si parlant une langue (*inconnüe*), vostre discours n'est pas intelligible, comment entendra-t'on ce que vous voulez dire ? Ne parlerez-vous pas en l'air ?

10 Il y a tant de sortes de langues (*tant de choses qui ont un son*) dans le monde, mais il n'y a aucun son qui ne signifie quelque chose.

11 Si je ne sçay donc pas ce que signifie la parole, dont je me fers, parlant à quelqu'un, je luy seray barbare ; & s'il me parle (*de la mesme sorte*), il me fera barbare pareillement. (*nous nous parlerons un langage que nous n'entendrons point.*)

12 Donc, puis que vous estes desirieux des dons spirituels, recherchez d'abonder en ceux qui peuvent servir à l'edification de l'Eglise.

13 Et ainsi que celuy qui parle une langue (*inconnüe*), demande à Dieu le don d'interpreter ce qu'il dit.

14 Car si je prie en une langue (*inconnüe*), ma priere n'est qu'un peu d'air batu, & mon esprit n'en tire point de fruit. (*n'entendant pas ce que je dis.*)

15 Qu'y a-t'il donc à faire ? Je

Sciatur id quod canitur, aut quod citharizatur ?

8 Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum ?

9 Ita vos & per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo sciatur id quod dicitur ? Eritis enim in aëra loquentes.

10 Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo, & nihil sine voce est.

11 Si ergo nescio virtutem vocis, ero ei, cui loquor, barbarus, & qui loquitur, mihi barbarus.

12 Sic & vos, quoniam emulatores estis spirituum, ad ædificationem Ecclesie querite ut abundetis.

13 Et ideo qui loquitur lingua, oree ut interpretetur.

14 Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

15 Quid ergo est ? Orabo spiritu, ora-

be & mente: psallā
spiritu, psallam &
mente.

16 Ceterum si benedixeris spiritu, qui suplet locum idiotarum, quomodo dicit Amen super tuam benedictionem? quoniam quid dicas, nescit.

17 Nam tu quidem bene gratias agis, sed alter non edificabitur.

18 Gratias ago Deo meo quod omnium vestrum linguā loquor.

19 Sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut & alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.

20 Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitia parvuli estote, sensibus autem perfecti estote.

21 In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis & labiis aliis loquor populo huic, & nec sic exaudient me, dicit Dominus.

prieray de la langue, & je prieray avec intelligence; je psalmodieray de la langue, & je psalmodieray avec intelligence.

16 Autrement si tu benis (*si tu chantes les loüanges de Dieu*) avec le seul son de la voix (*parlant une langue inconnüe*); Comment celuy qui est ignorant pourra répondre (*à la fin de ce que tu auras dit*) Ainsi soit-il, n'entendant pas ce que tu dis?

17 Pour toy, tu rends (*des actions de*) graces à Dieu (*qui luy sont agreables*), mais ton prochain n'en est pas edifié.

18 Je rends graces à mon Dieu, de ce que je parle autant de langues (*differentes*) que vous tous.

19 Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles, qui soient entendües (*& utiles*), que d'en proferer dix mille en langue (*inconnüe, que personne n'entende.*)

20 Mes freres, ne foyez point enfans en ce qui est des sens & de l'esprit (*desirant des dons, qui sont plus éclatans qu'utiles*), mais foyez plus malicieux que des enfans, & montrez vous hommes parfaits en raisonnement.

21 Car il est écrit: Je parleray à ce peuple en des langues inconnües, & en des levres estrangeres, & encore ainsi ils ne m'entendront pas, dit le Seigneur.

22 C'est pourquoy la diversité des langues (*inconnuës*) est un signe (*une grace miraculeuse*) pour les infideles, (*elle est donnée pour les convertir*), & non pour les fideles; mais la prophetie (*le don de l'interpretation*) n'est pas pour les infideles, mais pour les fideles.

23 Si donc toute une Eglise estant assemblée, tous parlent ensemble en langues (*inconnuës*), & qu'il entre des ignorans ou des infideles, ne diront-ils pas que vous estes hors du sens?

24 Mais si tous prophetisent (*parlent intelligiblement des choses divines*), & qu'il entre quelque ignorant (*du simple peuple*), ou quelque infidele, il sera convaincu de tous, il sera repris de tous.

25 Les secrets de son cœur (*ses fautes secretes*) seront manifestées à luy-mesme; & ainsi prosternant sa face contre terre, il adorera Dieu, & dira que veritablement Dieu est parmy vous.

26 Que faut-il donc faire, mes freres? Quand vous vous assemblez, (*& que*) l'un a le don (*de composer*) des pseumes (*sur le champ*), l'autre a le don de la doctrine (*d'enseigner*), celui-cy a des revelations, celui-là a (*le don de parler*) les langues (*inconnuës*), ou la grace de l'interpretation; que tous s'en

22 *Uaque lingua in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus; prophetia autem non infidelibus, sed fidelibus.*

23 *Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, & omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ, aut infideles, nonne dicent quod insanitis?*

24 *Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiotæ, convincitur ab omnibus, & dijudicatur ab omnibus.*

25 *Occulta enim cordis ejus manifesta fiunt; & ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod verè Deus in vobis sit.*

26 *Quid ergo est, fratres? Cùm convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet: omnia ad ædificationem fiant.*

servent pour l'edification. (*publique.*)

27 Sive lingua suis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, & per parsea, & unus interpreterur.

27 Que si quelques-uns ont le don des langues (*inconnues*), que deux ou trois au plus parlent, mais que ce soit l'un apres l'autre, & qu'il y ait quelqu'un qui interprete. (*ce qu'ils diront.*)

28 Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur & Deo.

28 Que s'il n'y a personne qui interprete, que (*celuy qui a ce don*) se taise dans l'Eglise, & y parle tout seul avec Dieu.

29 Prophetæ autem duo aut tres dicant, & ceteri dijudicent.

29 Pour les Prophetes (*ceux qui ont le don d'enseigner, & d'expliquer*), qu'ils parlent, & que les autres en jugent. (*de ce qu'ils diront.*)

30 Quod si alij revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

30 Que si tandis que l'un parle, il est revelé quelque chose (*de meilleur*) à un autre qui est assis (*dans l'assemblée*), que le premier se taise.

31 Potestis enim omnes per singulos prophetare, ut omnes discant, & omnes exhortentur.

31 Car vous pouvez tous prophetiser (*discourir les uns apres les autres*), afin que tous apprennent, & que tous soient exhortez. (*soient consolez.*)

32 Et spiritus Prophetarum Prophetis subjecti sunt.

32 Et les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes. (*ils se peuvent servir du don qu'ils ont recen, comme il leur plaist, & comme ils le trouvent à propos.*)

33 Non enim est dissensionis Deus, sed pacis, sicut & in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.

33 Car Dieu (*qui distribuë ces dons*) n'est pas un Dieu de dissension (*de confusion*), mais de paix, comme j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints. (*des fideles.*)

34 Mulieres in Ecclesiis taceant. Non

34 Que les femmes se taisent dans

Rom. 13.

l'Eglise. Car il ne leur est pas permis de parler (*d'enseigner*); mais il faut qu'elles demeurent sujetes, comme la loy l'ordonne.

35 Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris dans la maison. Car c'est une chose mal-seante qu'une femme parle dans l'Eglise.

36 Est-ce de vous que l'Evangile est forté? Ou n'est-ce qu'à vous qu'il a esté annoncé?

37 Si quelqu'un parmy vous pense estre Prophete, ou (*l'homme*) spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des preceptes du Seigneur.

38 Or si quelqu'un veut ignorer (*malicieusement ce que je dis*), il sera ignoré (*rejeté de Dieu.*)

39 C'est pourquoy, mes freres, soyez desireux du don de prophetiser, & n'empêchez pas de parler en langues (*inconnuës.*)

40 Mais que toutes choses se fassent honnestement, & dans l'ordre. (*parmy vous.*)

enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut & lex dicit.

35 Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent. Turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.

36 An à vobis verbum Dei processit? aut in vos solos peruenit.

37 Si quis videret Prophetam esse, aut spirituales, cognoscat que scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38 Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39 Itaque, fratres, emulamini prophetare, & loqui linguis nolite prohibere.

40 Omnia autem honeste & secundum ordinem fiant.

C H A P I T R E X V,

1 **O**R, mes freres, je veux (*maintenant*) vous declarer (*plus particulièrement*) l'Evangile que je

1 **N**Orum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod predicavi vobis, quod & accepistis, in quo & statis,

vous ay annoncé, que vous avez reçu, & dans lequel vous demeurez fermes, (*sur le point de la resurrection, qui fait partie de l'Evangile que je vous ay annoncé.*)

1 Per quod & salvamini, qua ratione predicaverim vobis, si teneris, nisi frustra credidistis.

2 Par lequel vous estes sauvez, pourveu que vous n'avez pas oublié de qu'elle sorte je vous l'ay prêché, & qu'ainsi vous n'avez crû en vain (*le reste que je vous ay prêché, qui vous seroit inutile, si vous doutez du point de la resurrection.*)

3 Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi, quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum Scripturas.

3 Car je vous ay enseigné avant toutes choses, ce que j'avois aussi appris (*de Dieu*), sçavoir que (*Jesus*) Christ est mort pour nos pechez, selon (*que l'avoient prophetisé*) les Escritures.

4 Et quia sepultus est, & quia resurrexit tertia die secundum scripturas.

4 Qu'il a esté ensevely, & qu'il est resuscité le troisieme jour selon les Escritures.

5 Quia visus est Cepha, & post hoc undecim.

5 Qu'il a esté veu par Cephas (*en une apparition particuliere*), & par les onze Apostres.

6 Deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.

6 Et apres cela, qu'il a esté veu de plus de cinq cens freres assemblez, dont plusieurs sont encore en vie, & quelques-uns sont morts.

7 Deinde visus est Iacobo, deinde Apostolis omnibus.

7 Et encore qu'il a esté veu par Iacques, & puis par tous les Apostres ensemble.

8 Novissimè autè omnium tanquam abortivo, visus est & mihi.

8 En dernier lieu, qu'il s'est fait voir à moy-mesme, qui ne suis que comme un avorton. (*qui meritoirois d'estre rejetté des fideles, comme un*

avorton est rejeté des hommes.)

9 Car je suis le dernier des Apôtres, & je ne suis pas même digne d'estre appelé Apôtre, ayant perfectionné l'Eglise de Dieu.

10 Mais je suis par la grace de Dieu ce que je suis (*sa grace m'a élevé à l'apostolat*), & sa grace n'a pas été oisive en moy; mais j'ay plus travaillé qu'eux tous, non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy.

11 Soit donc moy, soit eux; nous prêchons de la même sorte (*la doctrine de la resurrection*), & vous l'avez ainsi crû.

12 Que si l'on prêche que (*Iesus*) Christ est ressuscité des morts, comment se trouve-t'il parmi vous des personnes qui disent qu'il n'y a point de resurrection des morts?

13 Or s'il n'y a point de resurrection des morts, (*Iesus*) Christ n'est point ressuscité.

14 Et si (*Iesus*) Christ n'est point ressuscité, nostre predication est vaine (*frivole*), & vostre foy est vaine. (*infructueuse.*)

15 Nous nous trouvons estre de faux témoins à l'égard de Dieu, ayant dit un faux témoignage de sa part, sçavoir qu'il a ressuscité (*Iesus*) Christ, qu'il n'a pas (*neantmoins*) ressuscité, si les morts ne ressuscitent point.

16 Car si les morts ne ressuscitent

9 Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam perfectus sum Ecclesiam Dei.

10 Gratia autem Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit, sed abundantius illis omnibus laboravi, non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11 Sive enim ego, sive illi; sic predicamus, & sic credidistis.

12 Si autem Christus predicatur quod resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

13 Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus surrexit.

14 Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo predicatio nostra, inanis est & fides vestra.

15 Invenimur autem & falsi testes Dei, quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum, quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.

16 Nam si mortui non resurgunt, neque

Christus resurrexit.

17 Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra, adhuc enim estis in peccatis vestris.

18 Ergo & qui dormierunt in Christo, perierunt.

19 Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20 Nunc autem Christus resurrexit à mortuis, primicie dormientium.

21 Quoniam quidem per hominem mors, & per hominē resurrectio mortuorum.

22 Et sicut in Adā omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.

23 Vnusquisque autem in suo ordine, primicie Christus, deinde ii qui sunt Christi, qui in adventū ejus crediderunt.

point, (je le repete encore, Iesus) Christ n'est point resuscité.

17 Que si (Iesus) Christ n'est point resuscité, vostre foy est vaine, & vous estes encore dans vos pechez. (dont la remission meritée par sa mort, nous est appliquée par sa resurrection,)

18 Ceux qui sont morts au Seigneur, sont donc peris. (sont perdus, estant morts dans l'esperance de la resurrection, & elle n'est point.)

19 Certes si nous n'avons d'autres esperances par la foy en (Iesus) Christ, que pour ce monde (si nous n'esperons que les biens de cette vie), nous sommes les plus miserables de tous les hommes.

20 Mais maintenant (Iesus) Christ est resuscité des morts comme les premices de ceux qui dorment. (des morts ; & la masse estant de mesme nature, que les premices, sa resurrection est un gage de la nostre.)

21 Car comme la mort est venuë par un homme, ainsi la resurrection des morts est venuë par un homme.

22 Et comme tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiez en (Iesus) Christ.

23 Mais chacun resuscitera en son ordre ; (Iesus) Christ le premier, comme celuy qui est les premices (de tous) ; & apres, ceux qui sont à (Iesus) Christ, & qui ont crû en son avènement.

24 Apres quoy sera la fin (de toutes choses), quand (Iesus) Christ aura remis son Royaume (l'Eglise) entre les mains de Dieu son Pere, & détruit toute principauté, toute puissance, & toute vertu. (qu'il aura ruiné l'empire que les demons, qui sont tombez de divers ordres angeliques, avoient dans le monde.)

Pf. 109.

25 Car il faut qu'il regne jusques à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.

(Le mot de jusques ne signifie pas qu'il ne regnera plus, quand il aura mis ses ennemis sous les pieds; mais que quand cette soumission sera faite, son regne sera parfaitement établi pour jamais.)

26 Or la mort son ennemie, sera la dernière qui sera détruite. Car Dieu son Pere a tout soumis sous ses pieds. Et quand il dit,

27 Que toutes choses luy sont assujeties, c'est sans doute à l'exception de celuy qui luy a assujeti toutes choses.

28 Or quand toutes choses luy seront assujeties, alors le Fils qui se fera assujeti toutes choses, luy sera aussi assujeti, afin que Dieu soit toutes choses en tout. (qu'il soit en tous tout ce qui est nécessaire pour les rendre heureux, & qu'il regne sans contradiction.)

29 Autrement que feroient (quel profit retireroient) ceux qui sont bap-

24 Deinde finis, cum tradiderit regnum Deo & Patri, cum evacuaverit omnem principatum, & potestatem; & virtutem.

25 Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26 Novissima autem inimica destruetur mors. Omnia enim subjecit sub pedibus ejus. Cum autem dicat,

27 Omnia subiecta sunt ei, sine dubio præter eum qui subjecit ei omnia.

28 Cum autem subiecta fuerint illi omnia, tunc & ipse Filius subiectus erit ei qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29 Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non

resurgunt? ut quid & baptizantur pro illis?

tifez pour les morts, (*qui sont plongez dans les souffrances, comme ceux que l'on baptise le sont dans l'eau*), s'il est vray que les morts ne ressuscitent point? Pourquoi sont-ils baptifez pour eux?

30 Ut quid & nos periclitamur omni hora?

30 Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de perils?

31 Quotidie morior propter vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Iesu Domino nostro.

31 Pour moy, je meurs tout les jours (*par les continuelles souffrances que j'endure*) pour vostre gloire que j'ay en IESUS-CHRIST nostre Seigneur. (*pour m'acquitter de mon ministère d'Apostre, qui est ma gloire, & la vostre en Iesus-Christ.*)

32 Si (secundum hominem) ad bestias pugnavi & periclitatus sum, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? Manducemus & bibamus. Cras enim moriemur.

32 Mais que me sert-il d'avoir courageusement combatu contre (*des hommes, qui estoient aussi cruels que*) les bestes farouches dans Ephese, si les morts ne ressuscitent point? (*Il vaut mieux dire sans prendre tant de peine*): Mangeons, beuvons. Car nous mourrons demain.

33 Nolite seduci. Corruptunt mores bonos colloquia mala.

33 Ne vous laissez pas tromper (*à ces discours que tiennent ceux qui nient la resurrection*). Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

34 Evigilate justis, & nolite peccare. Ignorantiam enim Dei quidam habent, ad reverentiam vobis loquor.

34 Réveillez-vous, justes, & ne pechez point. Car il y en a parmy vous, qui sont dans une grande ignorance de Dieu. Et je vous parle ainsi pour vous faire honte.

35 Sed dicit aliquis: Quomodo resurgit?

35 Mais quelqu'un me demande-

ra : Comment les morts ressusciteront-ils ? en quels corps viendront-ils ?

mortui? qualive corpore venient?

36 Insensé que tu es ! (*Ne sçais-tu pas que*) ce que tu sèmes (*dans la terre*), n'est point vivifié, s'il ne meurt auparavant ?

36 Insipiens, tu quod feminas non vivificatur, nisi prius moriatur.

37 Et ce que tu sèmes, n'est pas le corps (*n'est pas ce*) que tu dois recueillir; mais c'est un pur grain de froment, ou de quelque autre sorte de bled.

37 Et quod feminas, non corpus, quod futurum est, feminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

38 Mais Dieu luy donne le corps (*la forme*) tel qu'il luy plaist, & (*il donne*) à chaque semence son propre corps.

38 Deus autem dat illi corpus sicut vult, & unicuique feminum proprium corpus.

39 Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bestes, autre la chair des oiseaux, autre la chair des poissons.

39 Non omnis caro, eadem caro; sed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40 Et il y a des corps celestes, & des corps terrestres; mais autre est la gloire des corps celestes, & autre la gloire des corps terrestres.

40 Et corpora caelestia, & corpora terrestria; sed alia quidem caelestium gloria, alia autem terrestrium.

41 Autre est la clarté du soleil, autre la clarté de la lune, autre la clarté des estoilles. Car une estoille est différente en clarté d'une autre estoille.

41 Alia claritas solis, alia claritas lune, & alia claritas stellarum. Stella enim à stella differat in claritate.

42 Il en est ainsi de la résurrection des morts. Le corps est semé en corruption (*corrompu*); & il ressuscitera en incorruption. (*incorruptible.*)

42 Sic & resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

43 Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. Seminatur in infirmitate, surget in virtute.

43 Il est semé en ignominie, (*difforme & sans éclat*), & il ressuscitera en gloire (*tout glorieux*). Il est semé en infirmité, & il ressuscitera plein de force. (*Il n'y a rien de si vil & de si foible qu'un corps mort, & rien de si glorieux & de si fort qu'un corps ressuscité.*)

44 Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est & spiritale, sicut scriptum est:

44 Il est semé un corps animal, & il ressuscitera un corps spirituel. Car s'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, comme il est écrit :

45 Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

45 Le premier homme, Adam, fut créé vivant, & le dernier Adam a été formé vivifiant. (*pour être le principe d'une nouvelle vie.*)

46 Sed non prius quod spiritale est, sed quod animale, deinde quod spiritale.

46 Mais ce qui est (*le corps qui a existé*) le premier, n'est pas ce qui est (*l'homme*) spirituel, mais ce qui est animal, & après (*vient*) ce qui est spirituel. (*l'homme spirituel.*)

47 Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de caelo, caelestis.

47 Le premier homme, comme formé de terre, étoit terrestre; le second homme, comme venant du Ciel, est celeste.

48 Qualis terrenus, tales & terreni; & qualis caelestis, tales & caelestes.

48 Tel qu'est le (*premier homme*) terrestre, tels ses enfans sont terrestres (*comme luy*); & tel qu'est le (*ouvel Adam*) celeste, tels (*ses enfans*) sont celestes.

49 Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem caelestis.

• 49 Donc, comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre,

N

194 LA I. EPISTRE DE S. PAUL
portons de mesme l'image de l'homme celeste.

50 Or je vous dis, mes freres, que la chair & le sang ne peuvent posseder le Royaume de Dieu, & que la corruption n'heritera point l'incorruption. (*que le corps de l'homme en l'estat qu'il est vivant de la vie animale d'Adam, ne peut jouir de la vie eternelle.*)

51 Voicy un mystere (*un secret*) que je vous dis. Nous ressusciterons tous; mais nous ne serons pas tous changez (*en meilleur estat.*)

52 (*Cela se fera*) en un moment, en un clin d'œil, au son de la derniete trompette. Car la trompette sonnera, & les morts ressusciteront incorruptibles, & (*alors*) nous serons changez. (*nos corps deviendront glorieux.*)

53 Car il faut que ce corps corruptible reveste l'incorruption, & que ce corps mortel reveste l'immortalité.

54 Or quand ce corps mortel aura revestu l'immortalité, alors s'accomplira ce qui est écrit: La mort a esté engloutie par la victoire.

55 O mort, où est ta victoire? ô mort, où est ton aiguillon?

56 Or l'aiguillon de la mort, c'est le peché; & la force du peché, c'est la loy. (*qui par sa défense irrite*

50 Hoc autem dico, fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptiâ possidebit.

51 Ecce mysterium vobis dico. Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52 In momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canes enim tuba, & mortui resurgent incorrupti, & nos immutabimur.

53 Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, & mortale hoc induere immortalitatem.

54 Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est: Absorpta est mors in victoria.

55 Vbi est mors victoria tua? ubi est mors stimulus tuus?

56 Stimulus autem mortis peccatum est, virtus vero peccati lex.

la concupiscence qui fait commettre le peché.)

17 Deo autē gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Iesum Christum.

18 Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles, abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

57 Mais graces soient renduës à Dieu, qui nous a donné la victoire par IESUS - CHRIST nostre Seigneur.

58 C'est pourquoy, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables en la foy, & au service du Seigneur. Abondez toujours en bonnes œuvres ; & sçachez que vostre travail pour le Seigneur n'est pas inutile.

CHAPITRE XVI.

1 DE collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita & vos facite.

2 Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod ei bene placuerit, ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3 Cum autē præsens fuero, quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Ierusalem.

4 Quod si dignum fuerit ut & ego eam, mecum ibunt.

5 Veniam autem ad vos, cum Mace-

1 POur les questes qui se font pour les saints (*pour les pauvres fideles qui sont en Ierusalem*), faites comme j'ay ordonné que l'on fist dans les Eglises de Galatie.

2 Qu'au premier jour de la semaine chacun mette à part ce qu'il veut donner, afin que les questes ne se fassent point quand je viendray.

3 Et quand je seray arrivé, j'en voyeray porter vostre liberalité en Ierusalem par ceux que vous aurez choisis, à qui je donneray des lettres (*de recommandation.*)

4 Et s'il est necessaire que j'y aille, ils viendront avec moy.

5 Or je viendray vous voir, quand

196 LA I. EPISTRE DE S.
j'auray passé par la Macedoine. Car
je veux passer par là.

6 Et peut estre que je séjourneray avec vous, & que j'y passeray l'hiver, afin que vous me conduisiez où je voudray aller.

7 Car je ne veux pas vous voir (*seulement*) en passant, & j'espere de demeurer quelque-temps avec vous, si le Seigneur (*me*) le permet.

8 Je demeureray à Ephese jusques à la Pentecoste.

9 Car je voy une grande & belle porte ouverte (*à la predication de l'Evangile, une grande occasion de travailler, & d'esperer un grand succès de la predication*), & beaucoup d'adversaires.

10 Que si Timothée vient, (*vous vatrouver*) faites en sorte qu'il soit en assurance parmy vous. Car il travaille comme moy à l'œuvre du Seigneur.

11 Que personne donc ne le méprise. Mais conduisez-le en paix, afin qu'il me vienne trouver. Car je l'attens avec d'autres freres.

12 Pour Apollo, nostre frere, je vous fais sçavoir que je l'ay prié fort instamment de vous aller voir avec nos freres. Mais il n'a pas voulu aller presentement. Ce sera quand il en aura la commodité.

13 Veillez, demeurez en la foy, agissez courageusement, & fortifiez-vous.

PAUL

doniam pertransiero. Nam Macedoniâ pertransibo.

6 Apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo, ut vos me deducatis quocunque iero.

7 Nolo enim vos modo in transitu videre. Spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.

8 Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

9 Ostium enim mihi apertum est magnum & evidens, & adversarj multi.

10 Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos. Opus enim Domini operatur, sicut & ego.

11 Ne quis ergo illum supernat. Deducite autem illum in pace, ut veniat ad me. Expecto enim illum cum fratribus.

12 De Apollo autem fratre vobis notum facio quoniam multum rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus. Et utique non fuit voluntas ut nunc veniret. Veniet autem, cum ei vacuum fuerit.

13 Vigilate, stete in fide, viriliter agite, & confortamini.

14 Omnia vestra
in charitate fiant.

14 Que toutes choses parmy vous
se fassent en charité.

15 Obsecro autem
vos, fratres, nostris
domum Stephanæ,
& Fortunati, & A-
chaïci, quoniam sūt
primitiæ Achaïæ, &
in ministerium or-
dinaverunt seipfos,

15 Je vous conjure, mes freres,
vous qui connoissez la maison de Ste-
phane, & de Fortunat, & d'Achai-
que, qui sont les premices des conver-
tis d'Achaïe, & qui se consacrent au
service des fideles,

16 Ut & vos sub-
diti sitis ejusmodi &
omni cooperanti &
laboranti.

16 De leur estre soûmis, & à qui-
conque coopere & travaille avec
nous en la predication de l'Evangile.

17 Gaudeo autem
in præsentia Step-
hanæ, Fortunati, & A-
chaïci, quoniam id
quod vobis decerat,
ipsi suppleverunt.

17 Je me réjouy d'avoir veu Ste-
phane, Fortunat, & Achaïque. Car ils
ont supplée envers moy aux choses
aufquelles vous aviez manqué.

18 Refecerunt e-
nim & meum spiri-
tum, & vestrum. Co-
gnoscite ergo qui
hujusmodi sunt.

18 Car ils ont recrée mon esprit,
& le vostre, (*qui vous réjouissez de ce
qui me réjouit*). Connoissez (*honne-
rez*) donc de telles personnes.

19 Salutant vos
Ecclesiæ Asiæ. Salu-
tant vos in Domino
multum Aquila &
Priscilla, cum do-
mestica sua Ecclesia,
apud quos & hospita-
ter.

19 Les Eglises d'Asie vous salu-
ent. Aquilla & Priscilla avec toute
leur Eglise domestique (*leur famil-
le*), chez qui je loge, vous saluent
avec beaucoup d'affection en nostre
Seigneur.

20 Salutant vos
omnes fratres. Salu-
tate invicem in of-
culo sancto.

20 Tous nos freres vous saluent
pareillement. Salüez-vous les uns les
autres par un saint baiser.

21 Salutatio, mea
manu Pauli.

21 Moy Paul j'ay écrit mon salut
particulier de ma main.

22 Si quis non a-
nathemat Dominum no-
strum Iesum Christum,
sic anathema, Ma-
ranatha.

22 Si quelqu'un n'aime point nô-
tre Seigneur I E S U S - C H R I S T, qu'il
soit anatheme, Maranatha, (*c'est à
dire, en execration.*)

(C'estoit le terme dont se seruoient les Iuifs, quand ils excommunioient quelqu'un, pour montrer qu'il deuenoit execrable. Il signifie, Le Seigneur vient. Et ils vouloient dire : Voila le Seigneur qui vient pour t'exterminer.)

23 La grace de nostre Seigneur
I E S U S - C H R I S T, demeure avec
vous.

23 Gratia Domini nostri Iesu Christi vobiscum.

24 Ma dilection soit avec vous
tous en J E S U S - C H R I S T. Ainsi
soit-il. (Aimez-moy comme je vous
aime, & que tous les biens que je
vous souhaite dans l'amour que j'ay
pour vous, vous arrivent.)

24 Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Iesu. Amen.

Fin de la I. Epistre de S. Paul aux Corinthiens.



ARGUMENT
 DE LA
 SECONDE EPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PAVL
 AVX CORINTHIENS.



L'Apostre saint Paul ayant esté obligé de differer son retour à Corinthe plus long-temps qu'il ne pensoit, quelques faux Docteurs, qui vouloient mester les observations de la loy de Moÿse avec l'Evangile (erreur qui estoit née dans Antioche de Syrie, & dont Cerinthe estoit l'aucteur, & le principal defenseur), vinrent prêcher en cette ville. Ils le firent d'une façon si injurieuse à l'honneur de l'Apostre, qu'en estant adverty, il fut contraint de leur écrire cette seconde Epistre. Son principal sujet est donc la défense de sa personne, pour défendre son apostolat, & par une consequence necessaire

N iiij

la doctrine qu'il leur avoit prêchée. Car du mépris de l'un, ces mauvais predicateurs tâchoient de les porter au mépris & au doute de l'autre. Pour cela, apres avoir parlé des avantages communs qu'il possède avec eux, d'estre Juifs de nation, & de la tribu de Benjamin, il parle des avantages particuliers de son ministère apostolique; qui sont les persecutions extraordinaires qu'il a souffertes en la predication de l'Évangile, & sa façon desintéressée de prêcher, n'ayant tiré de tous les habitans de l'Asie aucune subsistence pour sa vie, ce que faisoient tous les autres Apostres. Enfin il rapporte en particulier son ravissement au troisième Ciel, dans lequel il luy fut revelé des mysteres qu'il ne luy estoit ny permis ny possible d'expliquer. Mais avant que d'en venir à cette manifestation, il montre bien par les parenthèses dont il use, dans lesquelles il s'accuse luy-mesme de parler comme un insensé, que ce n'est pas la vanité qui le porte à se louer soy-mesme, mais la nécessité de défendre l'honneur de son ministère, & la charité pour les Corinthiens. Voilà le principal dessein de cette Epistre.

Dans le 1. chapitre, apres la salutation accoustumée, dans laquelle il joint son disciple Timothée, il leur apprend les grandes persecutions qu'il a souffertes dans l'Asie en prêchant l'Évangile, depuis le quatrième verset jusques à l'onzième, & dit qu'elles ont esté si grandes, que la vie luy estoit devenue ennuyeuse. Il reconnoist que cela a esté permis de Dieu, afin qu'il n'eust aucune confiance en soy-mesme, mais en son assistance seule, qui l'a delivré de tant d'ennemis, & qui l'en delivrera encore.

2 Verset 16. & 17. il va au devant du doute qu'on pouvoit former, que comme il paroissoit de la legereté, & de l'inconstance dans le dessein de son

voyage, qu'il n'avoit pas executé, il pouvoit y en avoir aussi en la doctrine qu'il leur avoit enseignée. Il les assure qu'en l'Evangile qu'il leur a presché, & en IESUS-CHRIST, il n'y a pas ouy & non, c'est à dire, que l'Evangile n'est pas une doctrine incertaine & problematique, mais solide, constante, & sans aucune raison de douter, & que toutes les promesses faites par IESUS-CHRIST, sont immuables, & qu'elles auront leur accomplissement, verset 20.

3. Verset 23. & 24. Il leur rend la raison pour laquelle il ne les est pas venu visiter, comme il leur avoit promis; qui est, que ç'a esté pour les épargner, *Parcens vobis*; parce que sachant qu'il y avoit beaucoup de desordres parmy eux, il eust esté contraint de les corriger severement, ce qui les eust affligés. Or il ne vouloit pas se servir de son auctorité apostolique pour les fâcher, ni donner sujet à leurs mauvais Docteurs de dire qu'il se servoit du pretexte de la foy pour exercer une domination tyrannique sur eux.

1. Dans le deuxiême chapitre, versets 1. 2. 3. 4. il repete qu'il ne les est pas venu visiter pour ne les pas attrister, & il leur dit qu'il leur a écrit sa premiere Epistre, qui estoit severe & forte, en pleurant, non pas pour leur donner de la tristesse, mais par le motif de la charité qu'il a pour eux, & pour les porter à la penitence.

2. Versets 6. 7. & 8. il ordonne aux Corinthiens de recevoir le fornicateur incestueux, qu'il avoit excommunié par sa premiere Epistre. 1. Parce que la confusion qu'il a soufferte jusques alors d'avoir esté excommunié suffit pour sa correction. 2. Parce qu'il est à craindre que s'il demouroit

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE

plus long-temps en cette penitence, il ne se laissa aller à une trop grande tristesse, qui le pourroit porter au desespoir. 3. Pour n'estre pas surpris des artifices du Diable, qui tente les pecheurs de desespoir, dans une trop longue penitence, ver-
set 11.

3. Au verset 10. il se joint à eux en l'absolution de l'excommunication de l'incestueux, Cui aliquid &c. comme il les avoit joints avec luy en le frappant de cette peine. Le Grec & la version Syriaque & quelques vieux exemplaires Latins portent donatis, au present, au lieu que nostre version porte donetis. Et comme l'Apostre l'avoit excommunié in persona Christi, de l'auctorité de IESUS-CHRIST, de mesme il le délie in persona Christi, par la mesme auctorité.

1. Dans le troisième chapitre, aux trois premiers versets, l'Apostre commence à les preparer au discours qu'il vouloit faire de soy-mesme, & leur dit qu'il n'a pas besoin de se recommander soy-mesme, leur estant assez recommandable par son office d'Apostre qu'il a exercé vers eux; de sorte qu'ils sont pour luy une lettre vivante de recommandation. D'où il leur laisse tirer la conclusion, que c'est donc pour leur salut, & par charité, qu'il se recommande luy-mesme, & non pas par vanité.

2. De là il passe au discours du ministere de l'Evangile, verset 4. 5. 6. 7. & suivans, & il le compare avec la loy ancienne.

3. Il montre l'avantage de l'Evangile sur la loy. 1. Parce que dans la loy ancienne il n'y a qu'une lettre qui tuë, & dans l'Evangile il y a un esprit qui vivifie. 2. Parce que la loy ancienne

estoit une loy de rigueur , punissant de mort les transgresseurs de ses preceptes , & que l'Evangile est une loy de grace. 3. Parce que la loy estoit passagere , & que l'Evangile est eternel. 4. Parce que dans la loy il y avoit de l'obscurité , estant remplie de figures. Ce que signifioit le voile que Moÿse fut contraint de mettre sur son visage , qui estoit devenu si lumineux dans l'entretien qu'il avoit eu avec Dieu sur la montagne , que les enfans d'Israël n'en pouvoient soutenir l'éclat. Il dit que maintenant il y a encore un voile sur l'esprit des Juifs , qui les empesche de reconnoistre les veritez de l'Evangile , qui est une loy de lumiere , & que l'esprit des fideles est illuminé & transformé en la clarté de Dieu.

Dans le 4. chapitre , versets 1. & 2. il dit qu'il a fidelement & courageusement exercé le ministere evangelique , dont il vient de représenter l'excellence. 2. On luy pouvoit objecter : Vous dites que l'Evangile est une loy de lumiere , manifestée à tout le monde. D'où vient donc qu'il y a tant de personnes à qui il est caché ? Il respond verset 4. que l'incrudulité de plusieurs ne vient pas du defaut de clarté dans l'Evangile , mais du defaut de ceux à qui il est annoncé , qui se laissent aveugler au Prince du siecle , c'est à dire au Diable , & à leurs mauvaises convoitises. Il prouve encore que l'Evangile est lumineux , parce qu'il l'appelle l'Evangile de Christ ; qui estant l'image de Dieu , necessairement est lumiere en soy , parce que Dieu est lumiere. 3. Versets 5. 6. 7. 8. il parle de la maniere avec laquelle il exerce son ministere ; qui est , sans se chercher soy-mesme , ni prescher par vanité , ni par desir d'empieter aucun empire sur leurs es-

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE.

prits, se confessant leur serviteur pour l'amour de IESUS-CHRIST. 4. Pour montrer que l'Evangile est une loy de lumiere, & qu'il ne l'a pas inventée, il dit que c'est Dieu qui le luy a revelé par IESUS-CHRIST, comme au commencement du monde il a tiré la lumiere des tenebres par son Verbe. Car ainsi que Dieu ne fait rien sans son Verbe incréé, qui est son Fils eternal, de mesme il ne peut estre connu que par son Verbe incarné, qui est IESUS-CHRIST, verset 6.

4. Il previent encore une autre objection qu'on luy pouvoit faire, sur ce que sa personne estoit vile & contemptible, luy qui se disoit ministre evangelique. Il dit que les Apostres portent la grace de l'apostolat dans des vaisseaux de terre qui sont fragiles, c'est à dire, que les ministres de cet Evangile sont vils, qu'ils n'ont aucune force d'eux-mesmes, & qu'ils sont persecutez en toutes manieres, afin qu'on ne puisse attribuer à leur force le progres de l'Evangile, mais à la puissance de Dieu. Depuis le verset 7. 8. 9. 10. & 11.

5. Au verset 12. il ajoute une autre raison des persecutions qu'il souffre; qui est, l'utilité des Corinthiens, lesquels voyent éclater la puissance de Dieu, en ce qu'il conserve les predicateurs de son Evangile contre tant d'ennemis qui les persecutent.

6. Versets 13. 14. & 15. il parle de la confiance avec laquelle il annonce l'Evangile, qu'il dit venir de sa foy: Credidi propter quod locutus sum. 2. De l'assurance qu'il a que Dieu, qui a ressuscité IESUS-CHRIST, le ressuscitera pareillement, & le fera entrer dans sa gloire avec eux.

7. Verset 15. il proteste qu'il souffre toutes ses persecutions, & qu'il agit comme il fait pour l'amour d'eux, Omnia autem propter vos; & afin que plusieurs en rendent graces à Dieu, & le glorifient.

8. Versets 16. 17. & 18. il les exhorte à la patience à son exemple, & dit que toutes les persecutions de ce monde sont legeres & momentanées, mais qu'elles produisent un poids eternel de gloire. Qui est une façon de parler Hébraïque. On peut reduire son discours à ce syllogisme. Il faut endurer patiamment des peines legeres & momentanées, quand on est assuré qu'elles seront recompensées par un bon-heur qui ne finira point. Or les peines de ce monde sont telles. Donc il les faut endurer patiamment. Ces mots, le poids eternel de gloire, signifient encore que la gloire celeste est si grande, que l'homme ne la pourroit pas porter, si Dieu ne luy en donnoit la force. Qui est-ce que les Theologiens appellent la lumiere de gloire, sans laquelle les bien-heureux ne pourroient pas voir Dieu.

Dans le cinquième chapitre, l'Apostre continuë à expliquer la recompense promise aux vrais ministres Evangeliques; qui est, l'immortalité dont ils seront revestus apres avoir souffert la mort pour l'amour de JESUS-CHRIST. Depuis le 1. verset jusques au 12. c'est une argumentation tacite pour prouver aux Corinthiens que luy & ses compagnons, Sylvain, & Timothée, s'acquittent fidelement de leur ministere, qui peut estre ainsi reduite. Ceux qui souhaitent continuellement d'aller à Dieu, & de sortir de cette vie mortelle, pour recevoir de luy la recompense de la vie eternelle, de luy qui

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE

est un juste Iuge, lequel rendra à chacun selon ses œuvres, asseurement marchent selon Dieu en l'exercice de leur ministere. Or moy & mes compagnons souhaitons continuellement d'aller à Dieu, & de sortir de cette vie mortelle, pour recevoir la recompense de nostre travail en l'exercice du ministere Evangelique, ce que nous n'oserions faire si nous y faisons quelque faute. Donc nous nous acquittons comme il faut de nostre ministere; & vous ne devez pas nous mépriser par la persuasion des faux Docteurs qui sont parmi vous.

2. Verset 12. il leur repete, que s'il parle ainsi de luy-mesme, ce n'est pas pour se glorifier, mais pour leur donner sujet de se glorifier de l'avoir pour leur Apostre, & leur dit, verset 13. & 14. que soit qu'il parle sobrement de soy-mesme, soit qu'il se louë, en quoy il semble estre hors du sens, c'est la charité qui le presse d'en user ainsi.

3. Versets 15. & 16. il apporte la raison de cette conduite. Qui est, que IESUS-CHRIST est mort, & ressuscité, afin que ceux qui croient en luy, ne meurent ni ne vivent plus pour leur propre interest, ou pour leur satisfaction particuliere, mais pour la gloire de leur maistre, qu'ils doivent seule considerer d'une façon toute spirituelle & degagée de tout mouvement sensible & charnel. Pour cela il ajouste, que si luy & les Apostres ont autrefois esté attachez à IESUS-CHRIST selon la chair, c'est à dire à sa presence corporelle, & d'une façon sensible; maintenant ils ne luy sont plus attachez de cette sorte, parce qu'ils le servent, & l'ayment en l'estat de la vie ressuscitée, qui est degagée des sens, & qui le retire d'entre les hommes. Il veut encore par cette façon de parler respon-

dre à l'objection que luy faisoient les faux Docteurs des Corinthiens , qu'il n'avoit pas veu IESUS-CHRIST vivant au monde , & conversé avec luy, & par consequent , qu'il n'estoit pas Apostre. Car cette presence corporelle ne servoit de rien au ministère Evangelique , puis qu'il estoit question d'annoncer IESUS-CHRIST ressuscité & regnant dans le Ciel.

5. Il conclud ce chapitre par une exhortation à recevoir l'effect de cette reconciliation par l'amendement de leur vie. Il dit que IESUS-CHRIST a esté fait peché , c'est à dire , victime pour expier le peché , selon la façon de parler de l'Escriture Exode 29. & 30. Levitique 4. & 8. chapitres , & en plusieurs autres lieux.

1. Dans le sixième chapitre , il expose encore de quelle façon il a exercé son ministère. Premièrement , versets 3. & 4. il dit qu'il a eu soin de ne scandaliser jamais personne. Versets 5. 6. 7. & 8. Que ça esté avec beaucoup de perils & de travaux , & par la pratique de toutes les vertus. Versets 9. & 10. il touche les jugemens differens que l'on fait de la conduite des Apostres , qui a paru autre aux yeux du monde qu'elle n'estoit en effect: Quasi morientes , & ecce vivimus &c.

2. Il exhorte les Corinthiens à l'aymer , de mesme qu'il les ayme , rien n'estant si juste que les Disciples rendent à leurs maistres amitié pour amitié. Versets 11. 12. 13. il leur prouve l'amitié qu'il a pour eux par la peine qu'il a prise à les instruire , Os nostrum patet ad vos , la bouche parlant de l'abondance du cœur.

3. Dans le 1. & le 2. versets de ce chapitre , il avoit commencé à les exhorter de ne recevoir

ARGUMENT DE LA II. EPISTRÉ

point la grace de Dieu en vain , c'est à dire , d'y correspondre. Il reprend ce discours verset 14. & il leur dit qu'ils ne doivent point avoir de société, de conversation familiere, & d'amitié avec les infideles. Il en rend la raison versets 15. & 16. Qui est, que les fideles ne doivent point avoir de société pour la vie civile avec ceux entre lesquels il ne peut se rencontrer aucune société pour la religion, & qui sont diametralement opposez. Or tels sont les infideles & les idolatres. Donc &c. Il prouve la mineure de cet argument, disant que les fideles sont enfans de la lumiere, & appartiennent à JESUS-CHRIST, & les idolatres sont enfans de tenebres, & appartiennent à Belial. Or il ne peut se trouver aucun accord entre la lumiere & les tenebres, entre Christ & Belial. Il conclud cette exhortation versets 17. & 18. par un passage d'Isaïe & de Ieremie au chapitre 52. & 31. par lequel Dieu commande à son peuple de sortir d'entre les idolatres, & leur promet pour recompense, s'ils les quittent, d'estre leur pere, & de les tenir pour ses fils & ses filles.

1. Dans le chapitre septième, au 1. verset, il tire du passage d'Isaïe & de Ieremie, qu'il venoit d'alleguer, une conclusion; qui est, que puis que Dieu promet aux fideles d'estre leur Pere, il faut que les Corinthiens se purifient de toute souillure, afin de meriter le nom de ses enfans.

2. 3. Il leur oste l'opinion qu'ils pouvoient concevoir, qu'en se loüant d'innocence dans sa conduite, & qu'en les exhortant à se purifier, il les estimast tous coupables, & il leur dit verset 3. & 4. qu'il ne parle pas ainsi pour les condamner, & qu'il les porte dans son cœur. Or il ne les y

† pourroit

porteroit pas, s'il les estimoit criminels, luy qui les exhorte à se separer des pecheurs. Il ajouste verset 4. qu'il se glorifie à leur occasion, c'est à dire, d'avoir esté leur Apostre. Or il ne s'en pourroit glorifier, s'il les reputoit méchans. Donc &c.

1. Dans le huitième chapitre, il exhorte les Corinthiens à faire l'aumosne aux pauvres fideles de Ierusalem, & il commence son exhortation verset 1. 2. par l'exemple des fideles de Macedoine, qui ont fait une grande contribution, & qui l'ont fait, bien qu'eux-mesmes fussent en nécessité, & par dessus leurs forces, verset 3. Et que ç'a esté promptement, agreablement, & ardamment, verset 4.

2. Il ajouste pour une seconde raison, que puis qu'ils ont commencé à faire cette collecte, ils la doivent achever. Verset 6. Que c'est pour leur bien qu'il les porte à cela, afin que comme ils excellent dans les autres dons spirituels, ils excellent aussi en l'exercice de la vertu de charité pour les pauvres. Verset 8. il rejette l'opinion que quelques-uns pouvoient concevoir de luy, qu'il vouloit tirer d'eux cette contribution par auctorité, & il dit que ce n'est que pour faire paroistre qu'ils ne sont pas moins charitables que les autres.

3. Il apporte l'exemple de JESUS-CHRIST pour troisième raison verset. 9. lequel estant infiniment riche, s'est fait infiniment pauvre pour nous enrichir.

4. Il explique versets 12. 13. 14. & 15. de quelle façon il entend que cette aumosne se fasse. Que ce doit estre à proportion de leurs facultez.

2. Que ce n'est pas afin que les pauvres vivent dans l'abondance à leurs despens. 3. Mais afin

†

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE

que comme il est bien-seant, il se trouve de l'égalité entre ceux qui ont une mesme foy, & que comme les uns communiquent aux autres leurs richesses spirituelles, ceux-cy communiquent à ceux-là leurs richesses materielles. Il prouve cela par l'exemple de la manne qui tomboit dans le desert, de laquelle Dieu ne vouloit pas qu'aucun recueillist que ce qui luy estoit necessaire pour sa nourriture, & dont il deffendoit de faire des reserves, voulant que la manne superflüe se corrompist. D'où il laisse à tirer cette conclusion, que les fideles ne doivent pas garder des richesses superflües, mais assister les pauvres qui n'ont pas le necessaire; & que les pauvres ne doivent pas desesperer de l'assistance de Dieu en leur necessité, qui inspirera aux riches la volonté de les secourir.

Dans le neuvième chapitre, il continué à les exhorter de faire l'aumosne dont il leur a parlé. Il se sert, verset 1. d'une figure adroite pour gagner leur bien-veillance; qui est, qu'il n'a pas besoin de leur en escrire davantage, qu'il tient la chose faite, qu'il s'en est vanté parmy les autres peuples, & que leur exemple les a portez à faire le semblable.

2. Toutefois verset 3. 4. & 5. il ne laisse pas de leur marquer qu'il a envoyé vers eux Tite, & d'autres freres, afin qu'il se trouve que ce n'est pas à tort qu'il s'est glorifié de leur charité pour les pauvres.

3. Verset 6. il leur enseigne qu'ils doivent faire cette aumosne liberalement par la raison de la recompense qu'ils en recevront de Dieu, laquelle sera proportionnée à ce qu'ils auront donné. Ce qu'il explique par la metaphore de la semence &

de la moisson, qui respondent l'une à l'autre. En second lieu, il marque verset 7. que ce doit estre volontairement & gayement, & par le seul motif de la charité, sans contrainte, & sans respect humain.

4. Il les assure qu'ils ne doivent point craindre, s'ils font l'aumosne largement, de tomber en necessité, & que Dieu leur donnera abondance des biens spirituels, & des biens temporels. Verset 8. 9. 10. & 11. Il touche une autre raison verset 12. qui est, que leur aumosne fera rendre des actions de graces à Dieu, & le glorifiera. Or les fideles doivent pratiquer tout ce qui donne sujet de glorifier Dieu.

Dans le dixième chapitre, il commence à se defendre, & à refuter les choses que luy objectoient les faux Docteurs, qu'il reduit à trois chefs. Le 1. Qu'il estoit aussi timide & foible en presence, comme il estoit dur & hardy dans ses lettres. Le 2. Qu'il estoit inepte & grossier en sa façon de parler. Le 3. Qu'il avoit tiré adroitement de l'argent d'eux par les mains de ses Disciples, feignant par hypocrisie de n'en vouloir point accepter.

1. Verset 1. & 2. Il conjure les Corinthiens de ne l'obliger pas par la continuation de leurs desordres à leur faire voir par experience qu'il n'est pas foible quand il est present, comme leurs faux Docteurs l'accusent d'estre. Verset 3. 4. il proteste qu'il ne se conduit point selon la chair, c'est à dire, d'une façon humaine, & il parle de son ministere, selon la phrase ordinaire, comme d'une milice qui est spirituelle, & par consequent qui demande des armes spirituelles, & qui doit estre conduit selon l'esprit de Dieu, & non pas selon l'esprit des hommes.

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE

2. Il explique l'effect de ces armes dont il use Qui est 1. de manifester la puissance de Dieu, & de destruire tous les desseins & toutes les oppositions de la prudence humaine contre l'établissement de l'Evangile. 2. Et de reduire les entendemens des hommes, naturellement ennemis de toute sujétion, sous la captivité de la foy. 3. De punir exemplairement toute desobeissance à ses preceptes.

3. Versets 12. 13. 14. & 15. il proteste qu'il ne veut pas se comparer aux faux Docteurs, qui se vantent eux-mesmes sans mesure. Mais il dit, qu'il se compare luy-mesme à luy-mesme. D'où il s'ensuit, qu'on ne peut l'accuser d'orgueil & de mespriser les autres, puis qu'il ne se mesure que sur la mesure de la grace que Dieu luy a faite de leur avoir annoncé l'Evangile, sans rien pretendre à la gloire des autres Apostres qui ont evangelisé en d'autres endroits. Or de là il laisse à inferer aux Corinthiens, que les predicateurs qui le blasment, sont des insensez, puis qu'ils se glorifient outre mesure, & des choses qu'ils n'ont pas faites. Ce qui est contre la sagesse, & contre la verité.

Dans l'onzième chapitre, il répond aux deux autres chefs d'accusation que les faux predicateurs propoisoient contre luy; qu'il estoit inepte en sa façon de parler, & qu'il avoit par adresse tiré des Corinthiens de l'argent pour sa subsistance.

1. Ayant à se louer soy-mesme, il se sert d'un exorde par lequel il repousse l'opinion que l'on pouvoit concevoir de luy qu'il le fit par vanité, priant les Corinthiens de le supporter en sa folie. Verset 1. Il adjouste verset 2. que ce qu'il en

fait, est pour l'amour qu'il leur porte, comme celuy qui leur annonçant l'Évangile, les a mariez avec IESUS-CHRIST, pour luy estre une épouse chaste & fidele. Or de ce qu'il a procuré ce mariage, il s'ensuit qu'il doit avoir un soin particulier que les Corinthiens gardent à leur époux la foy à laquelle ils sont obligez.

2 Aux versets 2. 3. & 4. il prouve qu'ils n'ont pas raison de luy preferer d'autres Docteurs, parce qu'ils n'ont pas receu d'eux un autre Évangile, ni un autre saint Esprit, que celuy qu'ils ont receu par son ministère.

3 Il adjouste pour seconde raison, qu'il n'a pas moins utilement travaillé que les autres Apôtres. Verset 5.

4 Au verset 9, il demeure d'accord qu'il est grossier en son discours, ineptus sermone. Mais il soutient qu'il n'est pas inepte & idiot en science. Or la science est plus nécessaire à un ministre Evangelique, que n'est le beau discours. Donc vous ne devez pas me mépriser, encore que je ne sois pas eloquent.

5 Les Corinthiens luy pouvoient dire: Vous n'avez rien voulu recevoir de nous, parce que vous ne nous aimez pas.

Au verset 11. il va au devant de cette objection, & prend Dieu à témoin que ce n'est pas faute d'amitié pour eux qu'il en use de la sorte. 2. Il leur dit que ce qu'il en a fait, a esté pour oster à leurs faux docteurs l'occasion de s'égalér à luy, eux qui tiroient largement leur subsistance de ceux à qui ils annonçoient l'Évangile. 3. Il adjouste qu'il a eu raison de craindre cela d'eux, parce que ce sont des fourbes, qui veulent se transfigurer en Apôtres.

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE
de JESUS-CHRIST, bien qu'ils ne le soient pas,
comme Satan se transfigure en Ange de lumiere.
Versets 13. 14. & 15.

6 Il vient à l'enumeration des maux qu'il a soufferts en la predication de l'Evangile versets 24. 25. 26. & 27. & par là il montre qu'il a de grands avantages, non seulement sur ceux qui le calomnient, mais mesme sur les autres Apostres.

Dans le 12. chapitre, il raconte en particulier la vision extraordinaire dans laquelle il a esté ravy jusques au troisiéme Ciel, c'est à dire, dans le Paradis. Mais avant que de la rapporter, il demande pardon aux Corinthiens, & proteste qu'il ne va pas parler selon Dieu, c'est à dire, selon l'esprit de l'Evangile, qui estant un esprit d'humilité, défend de se louer soy-mesme, c'est à dire, selon le jugement ordinaire que l'on fait de ceux qui se vantent eux-mesmes. Ces excuses si frequentes font bien voir que l'Apostre n'estoit poussé d'aucune vanité en parlant de soy; mais qu'il y estoit obligé pour défendre l'honneur de son ministere, & pour le salut des Corinthiens, à qui il avoit annoncé l'Evangile.

2 Au verset 2. il marque le temps de son ravissement, qui est arrivé quatorze ans auparavant. Ce qui fait bien voir qu'ayant caché durant un si long-temps une si insigne faveur, maintenant il ne la publie pas par vanité, mais par nécessité. Saint Thomas croit que ces quatorze ans se doivent entendre depuis les trois premiers jours de sa conversion, lesquels il passa, comme il est remarqué dans les Actes, sans boire & sans manger. Mais le plus grand nombre des Interpretes a compté ces quatorze ans, de la huitième année apres sa conversion, en laquelle il fut envoyé par l'Eglise d'Antioche pour

prescher l'Evangile aux Gentils. Et certes il estoit fort convenable qu'avant que de commencer une entreprise si grande & si difficile, Dieu luy revelast les veritez qu'il devoit annoncer d'une façon toute particuliere, non seulement pour les prescher aux infideles, mais pour composer ces admirables Epistres qui devoient instruire l'Eglise dans tous les siecles.

3 Pour rabaisser ce qu'il venoit de dire de son ravissement au troisieme Ciel, il dit que Dieu luy avoit donné un Ange de Satan pour le soufleter. Ce que j'explique, apres tous les saints Peres, si on excepte saint Chrysostome & quelques Grecs, d'une forte tentation contre la pureté, qui estoit la chose la plus humiliante que pouvoit endurer un Apostre tel que saint Paul.

4 Il se purge de la troisieme accusation que faisoient contre luy les faux Docteurs, qu'il avoit tiré de l'argent des Corinthiens par ses Disciples verset 16. 17. & 18. & il avouë qu'il leur a envoyé Tite & un autre frere; mais il leur demande à eux-mesmes, si Tite & l'autre frere n'ont pas presché gratuitement comme luy.

Dans le 13. chapitre, verset 1. & 2. il les advertit qu'il les doit visiter bien-tost pour la troisieme fois, & qu'ils ne le tromperont pas; mais qu'il les jugera sur le rapport de deux ou trois témoins, & ne leur pardonnera pas. En quoy ils verront qu'il n'est pas timide & foible lors qu'il est absent, comme le calomnient les faux Docteurs.

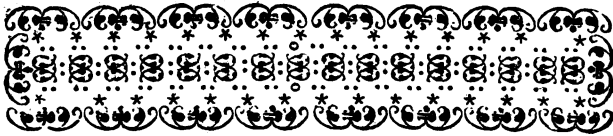
2 Aux versets 3. & 4. pour faire valoir sa menace, il leur fait valoir l'auctorité de IESUS-CHRIST qui parle en luy, & qui peut parmi eux appuyer les chastimens qu'il fera, ne vivant plus d'une vie sujete à la mort, mais estant ressuscité, & vivant en Dieu.

ARG. DE LA II. EP. DE S. PAUL AUX COR.

3 Versets 5. & 6. il les aduertit de s'examiner eux-mesmes, pour reconnoistre s'ils sont dans la vraye foy, & non pas de s'amuser à examiner en luy de petites choses qui ne sont rien, & que leurs faux docteurs font beaucoup valoir pour avoir sujet de les porter de le mesestimer.

Au verset 6. il fait une priere pour eux; qui est, qu'ils menent une vie innocente; non pas afin que sa conduite vers eux soit approuvée & qu'il soit plus estimé; mais afin qu'ils soient plus agreables à Dieu, & qu'ils ne l'obligent pas de se servir de la puissance que Dieu luy a donnée.

VERSION




VERSION EXPLIQUE'E
 DE LA
 SECONDE EPISTRE
 DE SAINT PAVL
 AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1 PAVLVS Ap-
 itolus IESV
 Christi per volun-
 tatem Dei, & Timo-
 theus frater, Ecclē-
 ſiæ Dei quæ eſt Co-
 rinthi, cum omnibus
 ſanctis qui ſunt in
 univerſa Achaja.

2 Gratia vobis &
 pax à Deo patre no-
 ſtro, & Domino
 Ieſu Chriſto.

3 Benediſtus Deus
 & Pater Domini no-
 ſtri Ieſu Chriſti, Pa-
 ter miſericordiæ,
 & Deus totius con-
 ſolationis,

1  AUL, par la volon-
 té de Dieu Apôſtre de
 JESUS-CHRIST,
 & le frere Timothée,
 à l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe,
 & à tous les Saints (*à tous les fideles*)
 qui ſont dans toute l'Achaye.

2 La grace & la paix ſoient avec
 vous de la part de Dieu noſtre Pere, &
 de noſtre Seigneur JESUS-CHRIST.

3 Beni ſoit Dieu & le Pere de nô-
 tre Seigneur JESUS-CHRIST, le
 Pere des miſericordes, & le Dieu de
 toute conſolation,

O

4 Qui nous console dans toutes nos tribulations, afin que nous puissions aussi consoler ceux qui souffrent, par la même consolation dont Dieu nous console nous-mêmes.

5 Parce que comme les souffrances (*que nous endurons*) pour JESUS-CHRIST abondent (*se multiplient*) en nous, de même nos consolations abondent aussi (*s'accroissent dans nos âmes*) par (*Jesus*) Christ.

6 Or soit que nous soyons affligés, nous le sommes pour votre instruction & pour votre salut. Soit que nous soyons consolés, nous le sommes pour votre consolation & pour votre salut. Nos souffrances vous servent d'exhortation à souffrir, & produisent en vous la patience dans les mêmes afflictions que nous endurons.

7 Ce qui affermit l'espérance que nous avons conceüe de vous, sçachant que comme vous estes compagnons de nos souffrances, vous le serez aussi de nos consolations.

8 Car, mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez la persécution que j'ay soufferte en Asie: qui a esté si grande qu'elle a surpassé nos forces, jusques au point que la vie nous estoit devenuë ennuyeuse.

9 Et que nous avons eu en nous-mêmes comme une sentence de mort, (*que nous nous sommes veus aussi pro-*

4 Qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus & ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur & ipsi à Deo.

5 Quoniam sicut abundant passioncs Christi in nobis, ita & per Christū abundant consolatio nostra.

6 Sive autem tribulamur, pro vestra exhortatione & salute; sive consolamur, pro vestra consolatione; sive exhortamur, pro vestra exhortatione & salute, quæ operant tolerantiam earundem passionum quas & nos patimur.

7 Ut spes nostræ firma sit pro vobis, scientes quod sicut socij passionū estis, sic eritis & consolationis.

8 Non enim velimus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra quæ facta est in Asia, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut cederet nos etiam vivere.

9 Sed ipsi in nobis metipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitavit mortuos.

ches de la mort, & aussi assurez de la souffrir, que si la sentence nous en eust esté prononcée) afin que nous ne nous tions pas en nous-mêmes, mais en Dieu, qui ressuscite les morts. (qui seul nous en pouvoit delivrer.)

9 Qui de tantis periculis nos eripuit & eruit, in quem speramus, quoniam & adhuc eripiet.

11 Adjuvantibus & vobis in oratione pro nobis, ut ex multorum personis, ejus que in nobis est donationis, per multos gratis agatur pro nobis.

12 Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientie nostræ, quod in simplicitate cordis & sinceritate Dei, & non in sapientia carnali, sed in gratia Dei conversati sumus in hoc mundo, abundantius autem ad vos.

13 Non enim alia scribimus vobis quæ legistis & cognovistis, spero autem quod usque in finem cognoscetis.

14 Sicut & cognovistis nos ex parte quod gloria vestra sumus, sicut & vos nostra in die Domini nostri Jesu Christi.

10 Qui nous a delivrez de si grands dangers; & qui, comme je l'espere, nous delivrera encore de tous ceux qui nous peuvent arriver,

11 Nous aydant vous-mêmes par vos prieres, afin que comme plusieurs personnes nous ont obtenu la grace qu'il nous a faite, plusieurs personnes aussi luy en rendent des actions de grâces. (& pour celles encore que nous recevrons de luy.)

12 Car le sujet de nous glorifier est le témoignage que nous rend nostre conscience de nous estre compoortez dans le monde, & principalement parmy vous, dans la simplicité (de cœur), & dans la sincerité de Dieu, & de ne nous estre point servis de la prudence de la chair, mais d'avoir suivi le mouvement de la grace de Dieu.

13 Et maintenant nous ne vous écrivons que ce que vous avez déjà leu & connu de nous (par nos epistres), & j'espere que vous ne connoistrez autre chose jusques à la fin.

14 Comme (dés maintenant) vous reconnoissez en partie que nous sommes (le sujet de) vostre gloire, ainsi que vous ferez la nostre au jour (de

212 LA II. EPISTRE DE S. PAUL
Jugement dernier) de nostre Seigneur
JESUS-CHRIST.

15 Et dans cette confiance je vou-
lois vous aller voir, afin que vous re-
ceussiez une seconde grace. (*dans une
seconde visite.*)

16 Et passer par chez vous, allant
en Macedoine, & de Macedoine re-
venir encore chez vous, pour estre con-
duit par vous en Judée.

17 Mais si je n'ay pas executé cet-
te resolution, pensez-vous qu'en cela
je me sois conduit par legereté, ou que
j'aye agi avec inconstance comme les
hommes charnels ont accoustumé, &
qu'il y ait en moy Ouy & Non?

18 Dieu m'est témoin que dans les
discours que je vous ay tenus, il n'y a
point eu d'Ouy, & de Non. (*que tan-
tost je n'affirme pas une chose, & tan-
tost je la nie.*)

19 Car en JESUS-CHRIST fils
de Dieu, qui vous a esté presché par
nous, par Sylvain, & par Timothée, il
n'y a ni Ouy, ni Non; mais en luy
tout Est Ouy. (*tout ce que nous vous
avons presché de Iesus-Christ, &
tout ce qui est en luy, est constant &
veritable.*)

20 Toutes les promesses que Dieu
nous a faites par luy sont infailibles,
& nous pouvons répondre confidem-
ment par luy Ainsi soit-il. (*comme
nous aseyrant de la gloire qu'elles
nous font esperer*) pour la gloire de

15 Et hac confi-
dentia volui prius
venire ad vos, ut se-
cundam gratiam ha-
beretis.

16 Et per vos tran-
sire in Macedoniam,
& iterum à Mace-
donia venire ad vos,
& à vobis deduci in
Iudæam.

17 Cùm ergo hoc
voluissim, numquid
levitate usus sum,
aut quæ cogito se-
cundum carnem co-
gito, ut sit apud me
Est & Non?

18 Fidelis aurem
Deus, quia sermo
noster qui fuit apud
vos, non est in illo
Est & Non.

19 Dei enim filius
Christus, qui in vo-
bis per nos prædica-
tus est, per me, &
Silvanum, & Timo-
theum, non fuit Est
& Non, sed Est in
illo fuit.

20 Quotquot enim
promissiones Dei
sunt, in illo Est. Ideo
& per ipsum Amen
Deo ad gloriam no-
stram.

Dieu. (*qui s'avance par nostre ministère.*)

21 Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, & qui unxit nos Deus,

21 Or celuy qui nous confirme (*nous affermit*) avec vous en (*Iesus*) Christ, & qui nous oingt (*qui nous consacre par une onction divine*), c'est Dieu,

22 Qui & signavit vos, & dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

22 Qui nous a marquez de son sceau, & qui a versé dans nos cœurs l'arrhe de son esprit. (*les dons de son saint Esprit, comme un gage de la félicité qu'il nous a promise.*)

23 Ego autem rethem Deum invoco in animam meam, quod parcens vobis non veni ultra Corinthum. Non quia dominamur fidei vestrae, sed adjuutores sumus gaudij vestri. Nam fide statis.

23 Mais je prens Dieu à témoin contre moy-mesme (*voulant bien qu'il me punisse si je ments*), que ç'a esté pour vous épargner (*pour n'estre pas obligé d'user parmi vous de mon auctorité, & pour vous donner le temps de faire penitence*) que je ne suis pas venu derechef à Corinthe. Car ce n'est pas que nous usions de domination sur vostre foy; mais nous voulons (*au contraire*) contribuer à vostre joye. (*Nous sommes bien-aises de ne rien faire qui vous trouble & qui vous déplaïse en l'exercice de nostre ministère*). Car c'est par la foy que vous demeurez debout. (*que vous subsistez en Iesus-Christ.*)



C H A P I T R E II.

I'A VOIS donc resolu en moy-mesme de ne vous aller point voir, de peur de vous apporter de la tristesse.

2 Car si je vous ay attristez (*par ma premiere epistre*), qui est-ce qui me pourroit rejoür, sinon celuy qui aura esté attristé par moy? (*à qui mes remonstrances auront donné de la tristesse & de la douleur.*)

3 Et je vous ay écrit de cette sorte (*avec rigueur*), afin qu'arrivant parmi vous je n'aye pas tristesse sur tristesse (*voyant la continuation de vos desordres*), au lieu d'y trouver des sujets de joye (*en vostre amendement & en vostre penitence*), me confiant en vous (*en vostre amitié*) que ma joye est la joye d'un chacun de vous.

4 Car (*il est vray que*) je vous ay écrit (*ma premiere epistre*) avec beaucoup de douleur & d'angoisse de cœur, & avec une grande abondance de larmes, non pas pour vous attrister, mais afin que vous connoissiez l'extreme charité que j'ay pour vous.

5 Or si quelqu'un (*de vous, si l'incestueux que j'ay excommunié*) m'a causé de la tristesse, ce n'a pas esté moy seul qu'il a attristé, mais vous tous

1 **S** Tarni autem hoc ipsi apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2 Si enim ego contristo vos, & quis est qui me lætificet, nisi qui contristatus ex me?

3 Et hoc ipsam scripsi vobis, ut non cum venero tristitia super tristitiam habeant, de quibus oportuerat me gaudere, confidens in omnibus vobis quia meum gaudium omnium vestrum est.

4 Nam ex multa tribulatione & angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas, non ut contristemini, sed ut scialis quam charitatem habeam abundantius in vobis.

5 Si quis autem contristavit, non me contristavit, sed ex parte, ut non omnem vos.

(*aussi*), au moins en quelque sorte; ce que je dis pour ne pas vous surcharger (*ne vous pas accuser*) tous.

6 Sufficit illi qui ejusmodi est, objuratio hæc quæ fit à pluribus.

6 Il suffit pour la punition du pecheur dont je parle, d'avoir souffert la confusion qui luy a esté faite par plusieurs personnes. (*l'excommunication dont il a esté frappé.*)

7 Ita ut è contrario magis donetis, & consolimini, ne forte abundantiori tristitia absorbeat qui ejusmodi est.

7 Il est temps maintenant de luy accorder le pardon (*de lever l'excommunication*), afin que vous soyez consolez (*en sa reconciliation*), & de peur qu'il ne soit englouti (*accablé*), par une trop grande tristesse.

8 Propter quod obsecro vos, ut confirmetis in illi charitatem.

8 C'est pourquoy je vous prie de luy témoigner vostre charité en cette occasion.

9 Ideo enim & scripsi ut cognoscam experimentum vestrum in omnibus obedientiæ suis.

9 Car je vous écris cecy afin que je connoisse par experience si vous estes obeissans en toutes choses. (*comme vous l'avez retranché de vostre communion quand je l'en ay séparé, ainsi vous l'y recevrez quand je vous écris de le recevoir.*)

10 Cui autem aliquid donastis, & ego. Nam & ego quod donavi, siquid donavi, propter vos, in persona Christi.

10 Pour moy, je luy accorde la grace (*de la reconciliation*) que vous luy accordez, & ce que je luy accorde au nom & en la personne de (*Jesus*) Christ, est pour l'amour de vous.

11 Vt non circumveniamur à satana. non enim ignoramus cogitationes ejus.

11 Afin que nous ne soyons point surpris par les ruses de Satan. Car nous n'ignorons pas ses (*mauvais*) artifices, (*qui seroient de se servir du pre-texte de ma severité pour nuire à vostre salut.*)

12 Or étant venu à Troade pour annoncer l'Évangile de (*Iesus*) Christ, quoy que le Seigneur m'y eust ouvert une porte favorable à la predication,

13 Je n'ay point eu de repos en mon esprit, n'y rencontrant pas mon frere Tite; mais leur disant Adieu, incontinent je suis allé en Macedoine.

14 Or graces soient rendües à Dieu qui nous fait touÿours triompher en JESUS-CHRIST, & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance (*de son nom.*)

15 Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de (*Iesus*) Christ à ceux qui se sauvent, & à ceux qui perissent.

16 Pour les uns nous sommes une odeur de mort (*une odeur mortelle*) pour les faire mourir, & pour les autres une odeur de vie (*une odeur vivifiante*) pour les faire vivre (*par la differente façon dont ils reçoivent l'Évangile*). Et qui est (*de soy-mesme*) capable de fournir à ce travail? (*Pour moy, je n'ay pas cette bonne opinion de moy-mesme.*)

17 Car nous ne sommes pas comme plusieurs qui frelatent (*qui alterent*) la parole de Dieu (*par le meslange de leurs inventions, & par les ornemens de l'éloquence humaine*); mais nous la preschons avec sincérité comme nous la recevons de Dieu, &

12 Cùm venissem autem Troadem propter Evangelium Christi, & ostium mihi apertum esset in Domino,

13 Non habui requiem (spiritui meo, eo quod non invenirem Titum fratrem meum; sed valefaciens eis, profectus sum in Macedonia.

14 Deo autem gratias qui semper triumphat nos in Christo Iesu, & odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco.

15 Quia Christi bonus odor sumus Deo in ijs qui salvati fiunt, & in ijs qui percutiunt.

16 Alijs quidem odor mortis in mortem, alijs autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus?

17 Non enim firmus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo coram Deo, in Christo loquimur,

CHAPITRE III.

1 Incipimus iterum nosmetipsos commendare? Aut numquid egemus, sicut quidam, commendaticijs epistolis ad vos, aut ex vobis?

2 Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris que scitur & legitur ab omnib' hominibus.

3 Manifestari quod epistola estis Christi ministrata à nobis, & scripta non atramento, sed spiritu Dei vivi, non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4 Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum.

5 Non quod sufficientes simus cogitare aliquid à nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est,

1 COMMENÇONS-nous encore à nous recommander nous-mêmes? (*Suis-je obligé de nouveau, par les calomnies des faux Docteurs, de me recommander moy-mesme*)? Ou avons-nous besoin, comme quelques-uns, de lettres de recommandation vers vous, ou de vostre part vers les autres?

2 Vous estes (*vous-mesmes*) nôtre lettre de recommandation; (*mais une lettre*) écrite dans nostre cœur, qui est sçeuë & leuë de tous les hommes.

3 Vous estes reconnus pour estre la lettre de (*Iesus*) Christ que nous avons écrite (*vous preschant l'Evangile*), non pas avec de l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non pas sur des tables de pierre, mais sur les tables charnelles de vos cœurs.

4 I'en parle avec cette confiance en Dieu par JESUS-CHRIST, (*qui m'ayant appelé à l'Apostolat, m'a fait agir utilement parmi vous pour vostre salut.*)

5 Non que nous soyons capables de former une bonne pensée de nous-mêmes, comme de nous-mêmes;

mais toute nostre capacité vient de Dieu ,

6 Qui nous a rendus capables d'estre les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit. Car la lettre tue, & l'esprit vivifie. (*donne la vie.*)

7 Que si la loy de mort (*qui punissoit de mort ses transgresseurs*) écrite sur les pierres, a esté accompagnée d'une telle gloire que les enfans d'Israël ne pouvoient regarder le visage de Moïse qui la portoit (*dans les tables de pierre*), à cause de la lumiere qui en sortoit, laquelle devoit prendre fin,

8 Comment la loy (*vivante*) de l'esprit (*de l'Evangile*) ne sera-t'elle pas plus glorieuse ?

9 Car si la loy (*qui ne prononçoit que des arrests*) de condamnation a esté accompagnée de gloire (*en sa publication*), à plus forte raison la loy de la parfaite justice sera-t'elle davantage glorifiée.

10 Et mesme (*on peut dire que*) cette loy ancienne n'a pas esté glorifiée en comparaison de la gloire sublime de la loy nouvelle. (*ne l'ayant esté que d'une façon extérieure & passagere.*)

11 Or si une loy qui devoit prendre fin a esté glorifiée (*de la sorte*), à plus forte raison la loy qui durera toujours le sera-t'elle beaucoup davantage.

6 Qui & idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non littera, sed spiritu. Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

7 Quòd si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria, ita ut non possent intendere filij Israël in faciem Moysi, propter gloriam vultus ejus quæ evacuat,ur,

8 Quomodo non magis ministratio Spiritus erit in gloria ?

9 Nam si ministratio damnationis gloria est, multo magis abundat ministerium justitiæ in gloria.

10 Nam nec glorificatum est quod claruit in hac parte propter excellentem gloriam.

11 Si enim quod evacuat per gloriam est, multo magis quod manet in gloria est.

12 Habentes igitur
salem spem, multa
fiducia utimur.

13 Et non sicut
Moïses ponebat ve-
lamen super faciem
suam, ut non inten-
derent filij Israël in
faciem ejus quod
evacuatur.

14 Sed obtusi sunt
sensus eorum. Vtique
in hodiernum enim
diem idipsum vela-
men in lectione ve-
teris testamenti ma-
net non revelatum,
quoniam in Christo
evacuatur.

15 Sed usque in
hodiernum diem,
cum legitur Moïses,
velamen positum est
super cor eorum.

16 Cum autem
conversus fuerit ad
Dominum, auferet-
ur velamen.

17 Dominus au-
tem spiritus est. Vbi
autem spiritus Do-
mini, ibi libertas.

18 Nos verò om-
nes revelata facie
gloriam Domini spe-
culantes, in eandem
imaginem transfor-
mamur à claritate
in claritatem tan-
quam à Domini spi-
ritu.

12 Ayant donc une telle esperan-
ce, nous parlons avec une grande
confiance,

13 Et nous ne mettons point un
voile sur nostre visage comme Moïse
en mettoit un sur le sien que les Israë-
lites ne pouvoient regarder, à cause
de la clarté (*passagere*) qui en sortoit,

14 Mais (*cela signifioit que*) leur
entendement devoit demeurer aveu-
glé. Car jusqu'à maintenant il y a
pour eux un voile sur les écritures de
l'ancien Testament qui ne peut estre
levé que par (*Iesus*) Christ. (*auquel*
ils ne croient pas)

15 Et jusques à aujourd'huy, quand
on lit les livres de Moïse, il y a un
voile sur leur cœur (*qui empesche*
qu'ils ne les entendent.)

16 Mais quand Israël se convertira
au Seigneur, le voile sera osté (*de leur*
cœur.)

17 Or le Seigneur est esprit; & où
est l'esprit du Seigneur, là est la li-
berté.

18 Pour nous, nous (*ne regardons*
pas nostre législateur au travers d'un
voile, mais nous) contemplons (*par*
l'Evangile) comme en un miroir la
gloire de Dieu (*ses veritez*) à face
découverte; & nous sommes trans-
formez en sa ressemblance, & con-
duits de lumière en lumière par l'Es-
prit du Seigneur.

CHAPITRE IV.

1 C'EST pourquoy ayant receu ce miniftre par la mifericorde de Dieu, nous ne defaillons point. (*nous ne perdons point courage.*)

2 Mais nous nous éloignons de toutes les actions honteufes qui fe font en cachette, ne marchant point (*ne nous conduifant point*) avec finneffe, & ne corrompant point la parole de Dieu, (*n'y meflant point nos inventions, ce qui eft une efpece d'adultere contre fa pureté*); mais fongant à nous rendre recommandables (*irreprochables*) devant Dieu & devant tous les hommes, par la manifeftation (*sincere*) que nous faisons de la verité. (*prefchant l'Evangile.*)

3 Que fi (*nonobftant cette claire manifeftation*) notre Evangile eft encore caché, il ne l'eft que pour ceux qui periffent (*qui veulent perir volontairement*),

4 (*Que pour les Infdeles,*) Dont le Dieu de ce fiecle (*le Diable qui fe fait adorer dans le monde comme un Dieu*) a obscurcy l'entendement; fi bien que la lumiere de l'Evangile qui nous apprend la gloire de (*Iefus*) Christ, lequel eft l'image de Dieu, ne leur reluit pas.

1 I Deo habentes hanc adminiftrationem juxta quod mifericordiam confecuti fumus, non deficimus.

2 Sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbū Dei, sed in manifeftatione veritatis comendantes nosmetipsos ad omnem conficiendam hominum coram Deo.

3 Quod si etiam opertum est Evangelium nostrum, in ijs qui pereunt est opertum,

4 In quibus Deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio Evangelij gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5 Non enim noi-
meriptos predica-
mus, sed Iesū Chri-
stum Dominum no-
strum, nos autem
fervos vestros per
Iesum.

5 Car nous ne nous preschons pas nous-mêmes, mais IESUS-CHRIST nôtre Seigneur. Et pour nous, nous sommes vos serviteurs pour l'amour de IESUS. (*bien loin de vouloir faire les maîtres parmi vous.*)

6 Quoniam Deus,
qui dixit de tenebris
lucem splendescere,
ipse illuxit in cordi-
bus nostris ad illu-
minationem scien-
tiæ claritatis Dei in
facie Christi Iesu.

6 Parce que Dieu, qui (*au commencement du monde*) a fait sortir la lumière des tenebres, a fait reluire la clarté de sa connoissance dans nos cœurs pour illuminer les vôtres de la connoissance de la gloire de Dieu en IESUS-CHRIST. (*en la personne de Iesus-Christ, dans lequel il se manifeste & fait reluire toutes ses perfections.*)

7 Habemus autem
thesaurum istum in
vasis fictilibus, ut su-
blimitas sit virtutis
Dei, & non ex no-
bis.

7 Or nous portons ce thresor dans des vaisseaux de terre (*nous autres qui annonçons ces grandes veritez, sommes infirmes*), afin que la gloire (*de l'heureux succes de la predication*) en soit rapportée à la puissance de Dieu, & non pas à nous.

8 In omnibus tri-
bulatione patimur,
sed non angustiamur;
aperiamur, sed non
desertimur.

8 Nous souffrons persecution en tout (*en toutes manieres*), mais nous n'en sommes pas resserrez si à l'étroit que nous ne trouvions quelque moyen d'échaper. Nous nous trouvons engagez en de grandes difficultez (*nous ne sçavons souvent ce que nous devons faire*), mais nous ne sommes pas entierement delaissez (*de l'ayde de Dieu, qui nous delivre.*)

9 Persecutionem
patimur, sed non
derelinquimur. Deji-

9 Nous sommes persecutez, mais nous ne sommes pas abandonnez.

Nous sommes abatus (*par la violence de nos adversaires*), mais nous ne perissons pas pour cela,

10 Portant continuellement en nôtre corps la mortification (*l'image de la mort*) de I E S U S, afin que la vie de I E S U S soit manifestée dans nos corps. (*afin que nous voyant vivre parmi tant de maux, on connoisse que Iesus, qui nous soutient, doit estre vivant.*)

11 Car nous, qui vivons, nous sommes tous les jours livrez à la mort pour (*la cause de*) I E S U S, afin que la vie de I E S U S soit manifestée en nostre chair mortelle (*qu'il soutient parmi tant de maux.*)

12 Doncla mort (*de Iesus-Christ*) opere en nous (*la constance avec laquelle nous endurons les continuelles persecutions qui nous sont faites, & qui representent sa mort*); & la vie opere en vous (*la foy & les graces qu'il vous donne.*)

13 Et ayant le mesme esprit de la foy (*qu'avoit David quand il disoit*), selon qu'il est écrit: j'ay creu, c'est pourquoy j'ay parlé (*me confiant en la promesse de l'assistance de Dieu, je l'ay hardiment publiée*), nous croyons aussi nous autres. C'est pourquoy nous parlons. (*nous annonçons hardiment l'Evangile.*)

14 Sçachant que celui qui a ressuscité I E S U S, nous ressuscitera aussi, &

10 *cimur, sed non perimus,*

10 *Semper mortificationem Iesu in corpore nostro circumferentes, ut & vita Iesu manifestetur in corporibus nostris.*

11 *Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Iesum, ut & vita Iesu manifestetur in carne nostra mortali.*

12 *Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.*

13 *Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptura est, Credivi propter quod locutus sum, & nos credimus, propter quod & loquimur.*

14 *Scientes quoniam qui suscitavit Iesum, & nos cum*

Iesu suscitabit, & constituet vobiscum.

15 Omnia enim propter vos, ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

16 Propter quod non deficimus. Sed licet is qui toris est, noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem.

17 Id enim quod in presenti est momentaneum & leve tribulationis nostrae, supra modum in sublimitate aeternum gloriae pondus operatur in nobis.

18 Non contemplantibus nobis quae videntur, sed quae non videntur. Quae enim videntur, temporalia sunt. Quae autem non videntur, aeterna sunt.

nous mettra (dans un mesme lieu de gloire) avec vous.

15 Car toutes choses sont pour vous (nous recevons toutes les graces qui nous sont données pour travailler à vostre salut), afin que la grace vous estant abondamment communiquée, il en soit rendu de plus grandes actions de graces à Dieu, & qu'il en soit davantage glorifié.

16 C'est pourquoy nous ne perdons point courage. Mais quoy que nostre homme exterieur se détruise, toutefois nostre homme interieur se renouvelle de jour en jour. (quoy que nostre vie mortelle se détruise continuellement par les maux que nous souffrons, nostre vie spirituelle se fortifie, & prend tous les jours une nouvelle vigueur.)

17 Car nos persecutions presentes qui sont momentanées & legeres, produisent pour nous un poids eternel d'une souveraine & incomparable gloire. (nous conduisent à une gloire sublime, incomprehensible, & permanente à jamais.)

18 Pour nous (dis-je) qui ne regardons pas les choses qui se voyent, mais celles qui ne se voyent pas. Car les choses qui se voyent sont temporelles, & celles qui ne se voyent pas sont éternelles.



CHAPITRE V.

1 **C**AR nous sçavons que si nostre maison terrestre est détruite (*si nostre corps meurt*), nous attendons de Dieu une autre maison qui n'est point faite de la main des hommes, mais qui est éternelle dans les Cieux.

2 Et nous soupirons sans cesse apres cette habitation celeste, desirant d'en estre revestus. (*d'estre revestus de l'immortalité, qui est cette maison celeste.*)

3 Si toutefois nous sommes trouvez revestus (*de bonnes œuvres*), & non pas nuds.

4 Car tant que nous sommes dans ce corps mortel (*comme dans une tente*), nous gemissons sous sa pesanteur, parce que (*naturellement*) nous ne voudrions pas estre dépouillés, mais estre revestus par dessus, afin que ce qui est en nous de mortel fut englouti par la vie. (*nous voudrions recevoir l'incorruption du corps sans passer par la mort, selon les inclinations de la nature.*)

5 Or Dieu qui nous a formez pour un si grand bien, nous a donné l'Esprit (*saint*) pour gage de sa promesse.

1 **S**imus enim quoniam & terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus domum non manufactam, æternam in caelis.

2 Nam & in hoc ingemiscimus, habitationem nostram quæ de cælo est, susperindui cupientes.

3 Si tamen vestiti non nudi inveniamur.

4 Nam & qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati, eò quòd nolumus expoliari, sed supervestiri, ut absorbeat quod mortale est à vita.

5 Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus spiritus.

6 Nous

6 Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino.

7 Per fidem enim ambulamus, & non per speciem.)

8 Audemus autem & bonam voluntatē habemus magis peregrinari à corpore, & presentes esse ad Dominum.

9 Et ideo contendimus, sive absentes, sive presentes, placere illi.

10 Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gesserit, sive bonum, sive malum.

11 Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus. Deo autem manifesti sumus. Spero autem & in conscientijs vestris manifestos nos esse.

12 Non iterum commendamus nos vobis; sed occasionem damus vobis glorificandi pro nobis, ut

6 Nous sommes donc toujours remplis de courage, sçachant que tandis que nous sommes dans le corps, nous sommes pelerins (éloignez) du Seigneur.

7 (Car nous marchons dans (les tenebres de) la foy, & non pas dans la veuë. (dans la connoissance claire des mysteres.)

8 Dans cette confiance nous ayons mieux estre pelerins (separez) de nostre corps mortel, pour jouir de la presence du Seigneur.

9 C'est pourquoy nous nous efforçons de luy estre agreables, soit que nous demeurions dans cette vie, soit que nous en sortions.

10 Car il faut que nous comparoissions tous devant le tribunal de (Jesus) Christ, pour recevoir la recompense ou la punition du bien & du mal que chacun aura fait (pendant qu'il estoit) en son propre corps.

11 Estant donc touchez de la crainte (de ce terrible jour) du Seigneur, nous taschons de la donner aux hommes (pour les porter à la penitence). Dieu connoist de quelle façon nous procedons, & j'espere que vous nous connoistrez aussi en vos consciences. (que vous connoistrez nostre maniere de proceder.)

12 Ce n'est pas que nous nous voulions recommander de nouveau nous-mesmes auprès de vous. Nous

fongons plustost à vous donner matière de vous glorifier à nostre occasion (*de nous avoir pour maistre*) contre ceux qui tirent vanité de quelque pieté apparente qu'ils ont sur le visage, & non pas dans le cœur.

13 Car soit qu'il semble que nous forçons hors du sens (*nous loüant nous-mesmes*), c'est pour la gloire de Dieu, soit que nous soyons de sens rassis (*parlant sobrement de nous-mesmes; & tenant une conduite douce & humble*), c'est pour vostre instruction, & pour vostre salut.

14 Car la charité de (*Iesus*) Christ (*pour les hommes*) nous presse, considerant que si un (*seul*) est mort pour tous, donc tous sont morts.

15 Et (*Iesus*) Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mesmes, mais pour celuy qui est mort & ressuscité pour eux.

16 De là vient que nous ne connoissons plus personne selon la chair, (*nous ne considerons plus les qualitez naturelles*); & si nous avons autrefois connu (*Iesus*) Christ (*mesme*) selon la chair, nous ne le connoissons plus à present de cette sorte. (*nous le regardons dans l'estat nouveau de sa resurrection.*)

17 Si donc quelqu'un est à (*Iesus*) Christ, il est une nouvelle creature. Les choses vieilles sont passées; &

habebatis ad eos qui in facie gloriantur; & non in corde.

13 Sive enim merite excedimus, Deo; sive sobrij sumus, vobis.

14 Caritas enim Christi urget nos, estimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt.

15 Et pro omnibus mortuus est Christus, ut & qui vivunt, jam non sibi vivant; sed ei qui pro ipsis mortuus est & resurrexit.

16 Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

17 Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova.

tout a esté fait nouveau. (*Nous ne devons plus ny agir ny raisonner selon le vieil homme.*)

18 Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, & dedit nobis ministerium reconciliationis.

18 Et tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés à luy-mesme par (*Iesus*) Christ, & qui nous a chargés du ministère de cette reconciliation. (*de publier cette reconciliation.*)

19 Quoniam quidem Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum, & posuit in nobis verbum reconciliationis.

19 Parce que Dieu estoit (*habitoit*) en (*Iesus*) Christ, reconciliant le monde avec soy, & n'imputant pas aux hommes leurs pechez. Et il nous a mis dans la bouche les paroles de cette reconciliation.

20 Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.

20 Nous faisons donc l'office d'ambassadeurs de (*Iesus*) Christ vers vous, & c'est Dieu mesme qui vous exhorte (*à la penitence & aux bonnes œuvres*) par nostre bouche. Nous vous conjurons donc par (*l'amour de Iesus*) Christ de vous reconcilier avec Dieu,

21 Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur iustitia Dei in ipso.

21 Qui a fait péché pour nous (*qui a fait victime expiatoire du péché, & portant la similitude du péché pour nous*) celuy qui ne connoissoit point le péché (*qui ne le pouvoit commettre*); afin qu'en luy nous fussions participans de sa justice. (*de sa sainteté.*)



CHAPITRE VI.

1 **T**R AVA ILLANT donc avec luy (*en cette œuvre de la reconciliation*), nous vous exhortons de ne recevoir pas la grace de Dieu en vain. (*d'y cooperer.*)

2 Car il dit (*par son Prophete, parlant du temps où nous sommes*): Je t'ay exaucé en un temps propice, & je t'ay assisté au jour de salut. Voicy maintenant le temps favorable, voicy les jours de salut.

3 Nous essayons à ne scandalizer personne, de peur que nostre ministère ne soit blâmé.

4 Mais nous, taschons de nous gouverner nous-mêmes comme doivent faire des (*fidelles*) ministres de Dieu, avec une grande patience dans les tribulations, dans les necessitez, & dans les angoisses (*qui nous arrivent.*)

5 Dans les playes, dans les prisons, dans les seditions, dans les travaux, dans les veilles, & dans les jeufnes,

6 Par la chasteté, par la science, par la longue tolerance de nos maux, par la bonté, par la conduite de l'esprit saint, par une charité qui n'est point feinte,

7 Par la parole de verité, par la

1 **A** Djuvantes ad-tem exhortamur, ne in vacuū gratiam Dei recipiamus.

2 **A**it enim: Tempore accepto exaudivi te, & in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

3 **N**emini danes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrū.

4 **S**ed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia in tribulationibus, in necessitatibus, in angustijs,

5 **I**n plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigilijs, in jejunijs,

6 **I**n castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta,

7 **I**n verbo veritatis, in virtute Dei,

per arma justitiæ à dextris & sinistris ,

puissance de Dieu , par les armes de la justice , (*combattant*) à droit & à gauche , (*dans l'adversité & dans la prospérité.*)

8 Per gloriam & ignobilitatē , per infamiam & bonam famam , ut seductores & veraces , sicut qui ignoti & cogniti .

8 Par la gloire & par la bassesse , (*soit que l'on nous traite avec honneur , ou que l'on nous méprise.*) par l'infamie , & par la bonne renommée , (*soit dans la bonne ou mauvaise réputation.*) comme des séducteurs , quoy que nous soyons predicateurs de la vérité ; comme des gens inconnus (*de neant*) , quoy que nous soyons bien connus , (*avouez de Dieu & de vous.*)

9 Quasi morientes , & ecce vivimus , ut castigati , & non mortificati ,

9 Comme des gens prests de mourir (*à toute heure*) , & toutefois nous vivons ; comme chastiez (*abbatus par les afflictions*) , mais n'estant pas encore mis à mort ,

10 Quasi tristes , semper autem gaudentes , sicut egenes , multos autem locupletantes , tanquam nihil habentes , & omnia possidentes .

10 Comme tristes , quoy que nous soyons toujourns dans la joye . Comme pauvres , quoy que nous enrichissons plusieurs . Comme n'ayant rien , & possédant tout .

11 Os nostrum patet ad vos , ô Corinthij , cor nostrum dilatatum est .

11 Nostre bouche s'ouvre pour vous , ô Corinthiens . Nostre cœur s'élargit (*pour vous recevoir tous par l'amour que je vous porte.*)

12 Non angustiāmini in nobis , angustiāmini autem in visceribus vestris .

12 Vous n'estes point resserrez dans nostre cœur (*vous le possédez tout entier*) ; mais vos entrailles sont resserrees pour nous . (*vous n'avez pas la mesme ouverture de cœur pour moy que j'ay pour vous.*)

13 Pour nous rendre donc la pareille, je vous parle comme à mes enfans, élargissez aussi vos cœurs pour nous. (*aymez-moy comme je vous aime.*)

13 Eandem autem habentes remunerationem, tanquam filijs dico, dilatamini & vos.

14 Ne vous mettez point sous un joug (*inégal*) avec les infidelles, (*ne vous associez point avec eux par un commerce familier*). Car que peut-il y avoir de commun entre la justice & l'iniquité? Ou quelle société se peut-il trouver entre la lumière & les tenebres?

14 Nolite jugum ducere cum infidelibus. Que enim participatio justitie cum iniquitate? Aut que societas luci ad tenebras?

15 Et quel rapport y a-t'il entre (*Iesus*) Christ & Belial? Ou quelle communion peut-il y avoir entre le fidelle & l'infidelle?

15 Que autem conventio Christi ad Belial? Aut que pars fidei cum infidei?

16 Quelle ressemblance peut-il y avoir entre le temple de Dieu & les idoles? Car vous estes le temple du Dieu vivant, comme Dieu dit luy-mesme: J'habiteray au milieu d'eux, & je marcheray parmy eux, & je seray leur Dieu, & ils seront mon peuple.

16 Qui autem consensus templo Dei cum idolis? Vosenim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus: Quoniam inhabitabo in illis, & inambulabo inter eos, & ero illorum Deus, & ipsi erunt mihi populus.

17 C'est pourquoy sortez du milieu d'eux (*d'entre les infidelles*), & separez-vous-en, dit le Seigneur, & ne touchez rien qui soit souillé.

17 Propter quod exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis.

18 Et je vous recevray, & je seray vostre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

18 Et ego recipiam vos, & ero vobis in patrem, & vos eritis mihi in filios & filias, dicit Dominus omnipotens.



CHAPITRE VII.

1 HAS ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.

2 Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, neminem circumvessimus.

3 Non ad condemnationem vestram dico. Prediximus enim quod in cordibus nostris estis ad commoriendum, & ad vivendum.

4 Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloria pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

5 Nam & cum venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passus sumus, foris pugnatibus, foris timores.

1 M Es bien-aymez, puisquo nous avons (*reçu de Dieu*) ces promesses (*si avantageuses*), purifions-nous de toute souillure de la chair & de l'esprit, achevons l'ouvrage de nostre sanctification dans la crainte de Dieu.

2 Prenez en bonne part ce que nous vous allons dire. Nous n'avons offensé personne, nous n'avons corrompu personne (*par une fausse doctrine*), nous n'avons trompé personne.

3 Je ne vous dis pas cecy pour vous condamner. Car je vous ay déjà asseurez que vous estes dans nostre cœur à la vie & à la mort. (*que je veux vivre & mourir avec vous, & pour vous.*)

4 Je vous parle avec grande confiance, je tire beaucoup de gloire (*d'estre vostre Apostre*), je suis rempli d'une extreme consolation, & je suis rempli de joye au milieu de mes tribulations. (*apprenant vostre changement & vostre penitence.*)

5 Car quand je suis venu en Macedoine, je n'ay eu aucun repos; mais j'ay souffert toutes sortes de tribulations; au dehors les combats (*avec*

les adversaires de l'Évangile), & au dedans (*dans mon cœur*) les frayeurs & les allarmes. (*pour les empêchemens que je trouvois à la prédication.*)

6 Mais Dieu qui console les humbles, nous a consolez par l'arrivée de Tite.

7 Et non seulement par son arrivée, mais par la consolation qu'il a luy-mesme receuë de vous, nous ayant rapporté vos bons desirs (*d'effacer vos desordres par une bonne penitence*), vos pleurs, & le zèle dont vous estes portez pour moy. Ce qui a fait que je me suis réjoui davantage (*de ce changement, que je ne m'estois affligé de vos desordres.*)

8 De sorte que si je vous ay attristez par ma lettre, je ne m'en repens point. Et quand je pourrois me repentir de vous avoir donné quelque faiblesse pour un peu de temps,

9 Maintenant je me réjouis, non pas de ce que vous avez esté attristez, mais de ce que vous l'avez esté pour faire penitence. Car vous avez esté attristez selon Dieu. De sorte qu'en cela vous n'avez receu aucune injure de nous. (*la tristesse que nous vous avons donnée, ne vous a point esté nuisible.*)

10 Car la tristesse qui est selon Dieu, produit une penitence stable pour le salut; comme la tristesse du siècle (*la tristesse, qui est une passion*

6 Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi.

7 Non solum autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione qua consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum letum, vestram emulationem pro me, ita ut magis gaudeam.

8 Quoniam etsi contristavi vos in epistola, non me poenitet. Et si poeniteret, videns quod epistola illa, etsi ad horam, vos contristavit,

9 Nunc gaudeo, non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad poenitentiam. Contristati enim estis secundum Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10 Quae enim secundum Deum tristitia est, poenitentiam in salutem stabilem operatur. Saeculi autem tristitia mortem operatur.

humaine) produit la mort. (portant le pecheur au desespoir.)

11 Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristari vos, quam in vobis operatur sollicitudinem, sed defensionem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed emulationem, sed vindictam; in omnibus exhibuistis vos, incontaminatos etc negotio.

11 Car voyez combien cette tristesse selon Dieu vous a portez à une (*plus grande*) sollicitude pour vostre salut, combien elle vous a donné de vigueur pour ma défense (*contre mes adversaires*), d'indignation (*contre l'incestueux que j'ay corrigé*), de crainte (*de la colere de Dieu*), de desir de me revoir, de zele pour moy, & d'ardeur à venger (*le scandale commis dans vostre Eglise*). De sorte que vous vous estes montrez purs & innocens en toute cette affaire (*de l'incestueux, que vous avez témoigné ne vouloir pas souffrir parmy vous.*)

12 Igitur, et si scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est, sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis coram Deo.

12 Donc si je vous ay écrit (*d'une façon si severe*), ce n'a esté ni pour (*la consideration de*) celui qui avoit fait l'injure, ni de celui qui l'a receuë; mais pour vous montrer le soin que nous avons de vostre salut devant Dieu.

13 Ideo consolati sumus. In consolatione autem nostra abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia reffectus est spiritus ejus ab omnibus vobis.

13 C'est pourquoy nous avons esté consolez; & nous avons eu par dessus cette consolation un surcroist de joye voyant celle de Tite, de qui vous avez réjouy l'esprit. (*par vostre conduite.*)

14 Et si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus; sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ira & gloriatio nostra que fuit ad Titum, veritas facta est.

14 Et si je me suis glorifié à luy de quelque chose à vostre égard (*de l'affection que vous avez pour moy, & de vostre obeissance*), je suis bien aise de ne me trouver pas en estat

d'en avoir de la confusion ; mais que comme je vous ay dit toutes choses dans la verité, ainsi le sujet pour lequel parlant à luy, je me suis glorifié de vous, se soit trouvé veritable.

15 Ses entrailles sont attendries pour vous, (*son affection s'est accrûe & s'accroist,*) quand il se ressouvient de l'obeïssance de vous tous, & avec quelle crainte & quel tremblement (*avec quelle humilité*) vous l'avez reçu.

16 Je me réjouis de voir par là que je puis prendre confiance en vous, (*m'asseurer de vostre obeïssance & de vostre fidelité.*)

15 Et viscera ejus abundantius in vobis sunt, reminiscens omnium vestrum obedienciam, quomodo cum timore & tremore excepistis illum.

16 Gaudeo quod in omnibus confido in vobis.

CHAPITRE VIII.

1 **A**U reste, mes freres, je vous veux faire sçavoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine,

2 De ce que leur joye a esté grande dans l'épreuve des tribulations (*qu'ils ont souffertes*), & que leur extreme pauvreté ne les a pas empêchez de répandre les richesses de leur charité (*sincere pour les pauvres.*)

3 Car il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils ont donné non seulement selon leur pouvoir, mais par dessus mesme leur pouvoir,

1 **N**oram autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quae data est in Ecclesiis Macedoniae,

2 Quod in multis experimento tribulationis, abundantia gaudij ipsorum fuit, & altissima paupertas eorum abundavit in divitiis simplicitatis eorum.

3 Quia secundum virtutem testimonium illis reddo, & supra virtutem voluntarij fuerunt,

4 Cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam & communionem ministerij quod sit in sanctos.

4 Nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir ce qu'ils nous apportent, pour les faire participer (à cette grace) à cet office de charité qui se fait pour le soulagement des Saints. (des pauvres fideles de Jerusalem.)

5 Et non sicut speravimus, sed semetipsos dederunt primum Domino, deinde nobis per voluntatem Dei.

5 Et ils ont fait au delà de ce que nous esperions, se donnant premierement eux-mêmes au Seigneur, & puis à nous selon la volonté de Dieu, (qui leur a inspiré ce desir.)

6 Ita ut rogaremus Tirsi, ut quem admodum coepit, ita & perficiat in vobis etiam gratiam istam.

6 C'est ce qui m'a porté à prier Tite (d'aller vers vous), afin que comme il a (déjà) commencé, il paracheve de vous rendre parfaits en cette grace. (il acheve la collecte parmy vous, & vous fasse participer à la grace de cette bonne œuvre.)

7 Sed sicut in omnibus abundatis fide, & sermone, & scientia, & omni sollicitudine, insuper & charitate vestra in nos, ut & in hac gratia abundetis.

7 Afin que comme vous abondez (vous excellez) dans toutes choses en la foy, & au discours des veritez divines, en science, en sollicitude pour vostre salut, & par dessus tout cela, en charité pour nous, vous abondiez aussi en cette grace (particuliere de l'aumosne vers vos freres.)

8 Non quasi imperans dico, sed per aliorum sollicitudinem etiam vestre caritatis ingenium bonum comprobas.

8 Je ne vous parle point ainsi pour vous rien commander; mais en vous parlant du soin des autres (pour les pauvres), je mets à l'épreuve la naïveté (la verité) de vostre charité. (je vous presente une occasion de faire paroître vostre charité.)

9 Car vous sçavez la grace que nostre Seigneur IESUS-CHRIST vous a faite ; lequel estant riche , s'est fait pauvre pour vous , afin de vous enrichir par sa pauvreté.

9 Scitis enim gratiam Domini nostri Iesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites efficiat.

10 Et je vous donne un conseil en cecy qui vous sera utile. Car dès l'année precedente vous avez formé de vous-mesme le dessein de faire cette charité (*aux pauvres*), & témoigné avec ardeur que vous la voulez achever.

10 Et consilium in hoc do. Hoc enim vobis utile est, qui non solum facere, sed & velle coepistis ab anno priore.

11 Maintenant mettez en effect ce dessein , afin que comme vous avez eu une si bonne volonté (*d'assister vos freres*), vous l'executiez effectivement, selon les moyens que vous en avez.

11 Nunc verò & facto perficite, & quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit & perficiendi ex eo quod habeis.

12 Que si la volonté (*de donner*) est grande , Dieu la reçoit agreablement, se contentant de ce que vous pouvez donner , & ne demandant pas ce que vous ne pouvez donner.

12 Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est, non secundum id quod non habet.

13 Car nostre intention n'est pas que les autres soient soulagez (*en leurs necessitez*), & que vous soyez surchargez ; mais qu'il y ait quelque égalité (*entre les pauvres & les riches.*)

13 Non enim ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex aequalitate.

14 Et que presentement vostre abondance (*temporelle*) supplée à leur indigence (*temporelle*), & que leur abondance (*spirituelle*) remplisse vostre indigence (*spirituelle*, qu'ils

14 In presenti tempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat, ut & illorum abundantia vestrae inopiae sit supplementum, ut fiat aequalitas, sicut scriptum est.

obtiennent pour vous de nouvelles graces de Dieu), afin que l'égalité se trouve entre vous, comme il est écrit (*des enfans d'Israël en la distribution de la manne.*)

14 Qui multum, non abundavit; & qui modicum, non minoravit.

15 Celuy qui en cueilloit plus qu'il ne luy en faloit (*pour sa subsistance*), n'en avoit pas davantage; & celuy qui en cueilloit peu, n'en avoit pas moins. (*il avoit tout ce qui luy estoit nécessaire pour vivre.*)

16 Gratias autem Deo qui dedit eandem sollicitudinem pro vobis in corde Titi:

16 Graces soient rendues à Dieu de ce qu'il a mis dans le cœur de Tite, le mesme soin (*que j'ay pour vous.*)

17 Quoniam exhortationem quidem suscepit; sed cum sollicitior esset, sua voluntate profectus est ad vos.

17 A la verité, je l'ay exhorté de vous aller voir; mais comme il a un grand soin de vostre salut, il a receu mon exhortation de bon cœur, & il est parry de son propre mouvement pour vous aller voir.

18 Misimus etiam cum illo fratrem cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias,

18 Nous avons aussi envoyé avec luy un frere qui est loué par toutes les Eglises pour (*la predication de*) l'Evangile,

19 Non solum autem, sed & ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ; in hanc gratiam que ministratur a nobis ad Domini gloriam, & destinatum voluntatem nostram.

19 Et qui outre cette recommandation, nous a esté donné pour compagnon de nos voyages par toutes les Eglises, pour nous assister en la cueillette des aumosnes que nous faisons pour la gloire du Seigneur, & pour servir à l'exécution de vostre bonne volonté.

20 Prenant garde à ne donner occasion à personne de nous blâmer sur le sujet de l'administration de cette grande somme (*des charitez des fideles.*)

21 Car nous ne songeons pas seulement à bien faire devant Dieu, nous songeons aussi à bien faire devant les hommes.

22 Nous avons encore envoyé un autre frere avec eux dont nous avons éprouvé la diligence en beaucoup d'occasions, & qui maintenant augmente son zele pour vostre salut, voyant la confiance que je prens en vous.

23 Soit donc à l'endroit de Tite, qui est mon (*fidele*) compagnon, & mon associé au ministère de l'Evangile vers vous, soit à l'égard de nos autres freres, qui sont les Apostres (*les deputez*) des Eglises & la gloire de IESUS-CHRIST,

24 Donnez-leur à la face des Eglises des preuves de vostre charité, & montrez que ce n'est pas vainement que nous nous sommes glorifiés à eux de vostre affection.

20 Devirantes hoc; ne quis nos vituperet in hac plenitudine que ministratur à nobis.

21 Providemus enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22 Misimus autem cum illis & fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpe sollicitum esse, nunc autem multo sollicitiorem, confidentia multa in vos.

23 Sive pro Tite, qui est socius meus, & in vos adiutor, sive fratres nostri, Apostoli Ecclesiarum, gloria Christi,

24 Ostemonem ergo que est charitatis vestre, & nostre glorie pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.



CHAPITRE IX.

1 **N** Am de ministerio quod sit in sanctos, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2 Scio enim promptum animum vestrum : pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam & Achaia parata est ab anno praeterito, & vestra emulatio provocavit plurimos.

3 Misi autem fratres : ut ne quod gloriamur de vobis, evacuetur in hac parte, ut (quemadmodum dixi) parati sitis.

4 Ne cum venerint Macedones vestrum, & invenerint vos imparatos, emulbecamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

5 Necessarium ergo existimavi rogare fratres ut praevenerint ad vos, & pra-

1 **C**ERTES il seroit superflu de vous écrire davantage sur le subject de la subvention pour les Saints. (*les pauvres.*)

2 Car je sçay la promptitude de vostre bonne volonté (*pour ce subject*). Dequoy je me glorifie devant les Macedoniens, auxquels je dis que les contributions de l'Achaie sont prestes depuis l'année passée, & vostre exemple a provoqué plusieurs (*par une sainte jalousie*) à faire le semblable.

3 Or je vous ay envoyé nos freres, afin que je ne sois point confondu en ce qui m'a donné subject de me glorifier de vous. Je veux dire, afin que vos contributions se trouvent prestes, comme je m'en suis vanté.

4 De peur que les Macedoniens venant avec moy, & ne trouvant pas vos questes faites, je ne reçoive de la confusion (pour ne pas dire vous-mesmes) de m'estre glorifié d'une chose qui ne se trouvera pas véritable.

5 C'est pourquoy j'ay estimé qu'il estoit nécessaire de vous envoyer nos

freres par avance, afin de preparer chez vous cette benediction (*cette contribution*) promise, & qu'elle se fasse comme une benediction (*liberalement & gayement*), & non pas (*comme par force, &*) avec avarice.

6 Or je vous avertis que celui qui seme chichement, moissonne aussi chichement, & qui seme en benediction (*avec largesse*), moissonne aussi en benediction. (*largement.*)

7 Ainsi que chacun fasse cette aumosne selon qu'il l'a propose en son cœur, non avec tristesse, ni avec contrainte. Car Dieu ayme celui qui donne avec joye.

8 Et Dieu est puissant pour repandre sur vous toutes les graces; afin qu'ayant en tout temps & en toutes choses la suffisance des biens temporels (*tout ce qui vous sera necessaire pour vostre subsistance*), vous abondiez en toutes sortes de bonnes œuvres.

9 Comme il est écrit: Il a distribué, il a donné aux pauvres, sa justice demeure au siecle des siecles.

10 Or Dieu qui fournit la semence à celui qui seme, vous fournira du pain pour manger (*vous donnera les choses necessaires à la vie*).

II

parane repromissam benedictionem hanc paratam esse sic quasi benedictione, non tanquam avaritiam.

6 Hoc autem dico. Qui parvè seminat, parvè & metet; & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet.

7 Vnusquisq; pro ut destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate, hilarem enim datorè diligit Deus.

8 Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis; ut in omnibus semper omnem sufficientiâ habentes, abundetis in omni opus bonum.

9 Sicut scriptum est: Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi.

10 Qui autem administrat semen seminanti, & panem ad manducandum prestabit, & multiplicabit semen vestrum, & auget in-

cremena frugum
justitiæ vestre.

il fera multiplier vostre semence
(vous fera recueillir une moisson
abondante), & augmentera les fruits
de vostre justice. (vous fera croistre
de vertu, & abonder en bonnes œu-
res pour recompense de vostre cha-
rité.)

11 Ut in omnibus
locupletati abundan-
tius in omnem simpli-
citatē, quæ opera-
tur per nos gratiarū
actionē Deo.

11 Afin qu'estant enrichis en
tout, vous fassiez deormais l'aumos-
ne avec un cœur simple (& avec
confiance que rien ne vous manque-
ra), ce qui nous donnera sujet
de rendre des actions de graces à
Dieu.

12 Quoniam mi-
nisterium hujus offi-
cij non solum sup-
plet ea quæ defunt
sanctis, sed etiam a-
bundat per multas
gratiarum actiones
in Domino,

12 Car cet office de charité sup-
plée non seulement aux besoins des
saints (des pauvres fideles), mais il
redonde envers nostre Seigneur,
par beaucoup d'actions de gra-
ces, (qu'il leur donne sujet de luy
rendre,)

13 Per probationē
ministerij hujus
glorificantes Deum
in obedientia con-
fessionis vestre, in
Evangelium Christi,
& simplicitate com-
municationis in il-
los & in omnes.

13 Et de glorifier Dieu par l'ex-
perience de vostre charité, de ce que
vous obeïssiez à l'Evangile de (Je-
sus) Christ, & de ce que vous leur
communiquiez si liberalement vos
biens, & à tous les autres (pau-
vres.)

14 Et in ipsorum
obsecratione pro vo-
bis, desiderantium
vos propter eminentem
gratiam Dei in
vobis.

14 Ce qui les oblige à prier ardam-
ment pour vous, & à avoir un grand
desir de vous voir à cause de l'ex-
cellente grace que Dieu vous a fai-
te. (de vous avoir appellez à la
sonnoissance de la verité.)

Q

15 Graces soient renduës à Dieu pour le don qu'il nous a fait (*de nous avoir rachetez*), que nulles paroles ne peuvent exprimer.

15 Gracias Deo
super inenarrabili
dono ejus.

C H A P I T R E X.

1 **M**Ais, moy Paul, que l'on dit estre timide en vôtre presence, & hardy en vostre absence (*dans mes lettres*), je vous conjure par la douceur & la debonnaireté de (*Iesus*) Christ,

1 I Pse autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem & modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis,

2. Je vous prie (*dis-je de reformer tellement toutes choses parmy vous*), que je ne sois point obligé, quand je seray present, d'employer avec confiance cette hardiessé dont on m'accuse, contre quelques-uns, qui pensent que nous marchons (*nous nous gouvernons*) selon les mouvemens de la chair. (*selon la prudence charnelle.*)

2 Rogo autem vos ne praesens audeam per eam confidentiam qua existimor aude- re, in quosdam, qui arbitrantur nos tanquam secundum carnem ambulemus.

3 Car quoy que nous vivions selon la chair (*d'une vie corporelle*), nous ne combatons pas (*nous ne nous conduisons pas*) selon la chair.

3 In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

4 Les armes de nostre milice ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu pour la demolition des forts (*de tout ce que*

4 Nam arma militie nostrae non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes,

fait le Diable contre l'Evangile), & la destruction de tous ses desseins,

5 Et omnem altitudinem extollem te se adversus scientiam Dei, & in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

5 Et pour l'abaissement de toute hauteur (*de la science humaine*), qui s'éleve contre la science de Dieu; & pour reduire tout entendement sous la captivité de la foy de (*Iesus*) Christ,

6 Et in promptu habentes ultionem inobedientiâ, cum impleta fuerit vestra obedientia.

6 Estant prests (*ayant tout pouvoir*) de venger toute desobeissance (*des pecheurs obstinez*), lors que vostre obeissance sera parfaite. (*lors qu'ayant obey entierement à ce que je vous ay ordonné, vous ne serez plus mêlez parmy ceux que je seray obligé de chastier pour leur opiniastreté en leurs pechez.*)

7 Quæ secundum faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se, quia sicut ipsæ Christi est, ita & nos.

7 Iugez - vous des choses selon l'apparence exterieure? Si quelqu'un se confie en soy-mesme d'estre à (*Iesus*) Christ, il faut aussi qu'il pense, que nous sommes à (*Iesus*) Christ, aussi bien que luy.

8 Nam & si amplius aliquid glorietus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificatione, & non in destructionem vestram, non erubescam.

8 Car quand je me glorifieray un peu d'avantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour vostre edification, & non pas pour vostre destruction, je n'en rougiray point.

9 Ut autem non existimet tanquam terrene vos per epistolas.

9 Mais afin qu'on ne pense point, que je vous veux épouvanter par mes lettres,

10 Quoniam quidem existole, inquit, graves sunt & fortes, præsentia

10 (Comme quelques-uns disent, que mes lettres sont graves & fortes,

Qij

mais que ma presence est foible (*ma mine est basse*), & ma façon de parler contemptible.)

autem corporis infirma, & sermo contemptibilis.)

11 Que celui qui parle ainsi sçache que tels que nous sommes dans nos lettres estant absens, tels nous serons en effect estant presens.

11 Hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas absentes, tales & praesentes in facto.

12 Car nous ne voulons pas nous égalier ou ressembler à quelques-uns qui se recommandent eux-mêmes; mais nous nous mesurons, & nous nous comparons avec nous-mêmes. (*nous jugeons de nous-mêmes par la connoissance veritable que nous avons de nous-mêmes, & non pas par la bonne opinion que nous concevons de nous-mêmes, ainsi que font ceux dont je parle.*)

12 Non enim audemus inferere aut comparare nos quibusdam qui seipso commendant, sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, & comparantes nosmetipsos nobis.

13 Pour nous, nous ne nous glorifierons point au delà de toute mesure, mais nous nous renfermerons dans les bornes que Dieu nous a luy-mêmes posées, nous faisant parvenir jusqu'à vous. (*pour vous annoncer l'Evangile.*)

13 Nos autem non in immensum gloriabimur, sed secundum mensuram regulæ qua mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14 Car nous ne nous estendons point au delà de ce que nous devons, comme si nous n'estions point venus jusques à vous (*pour vous prêcher*), puis qu'en effect nous vous avons annoncé l'Evangile de (*Iesus*) Christ.

14 Non enim quasi non pertingentes ad vos, superextendimus nos. Usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi.

15 Nous ne nous glorifions point au delà de toute mesure (*nous attribuant les travaux des autres*), mais

15 Non in immensum gloriantes in alienis laboribus, sed autem habentes crescentis fidei vestrae, in vobis magnificam

secundum regulam
nostram in abun-
dantiam,

nous esperons , en voyant croistre
vostre foy de plus en plus , que nous
aurons sujet de nous glorifier en vous,
de l'abondance (*de grace*) que vous
aurez receu par nous, selon la mesu-
re (*des graces que Dieu nous aura
données*) pour travailler.

16 Etiam in illa
qua ultra vos sunt
evangelizare, non in
aliena regula, in iis
qua preparata sunt
loriari,

16 Nous nous disposons d'evan-
geliser au delà de vostre contrée,
mais dans des lieux où personne n'est
encore allé, afin de ne nous glorifier
point d'avoir basti sur ce qu'un autre
avoit préparé.

17 Qui autem glo-
riatur, in Domino
glorietur.

17 Donc que celuy qui se glorifie,
se glorifie au Seigneur. (*raporte la
gloire de toutes ses actions à Dieu.*)

18 Non enim qui
seipsum commēdat,
ille probatus est sed
quem Deus com-
mendat.

18 Car celuy qui se recommande
(*qui se loüe*) soy-mesme, n'est pas
pour cela recommandable ; mais c'est
celuy que Dieu recommande. (*que
Dieu trouve digne de son appro-
bation.*)

C H A P I T R E X I.

1 V Tinam susti-
neretis mo-
dicum quid insipien-
siae meae, sed & sup-
portate me.

1 **A** La mienne volonté que
maintenant vous voulussiez
souffrir quelque chose de ma folie
(*dans le discours que je vas faire de
moy-mesme*), mais je vous prie de
la supporter. (*puis que ce n'est que
pour vostre salut que je parle de la
sorte.*)

Q iij.

2 Car je suis jaloux de vous, de la jalousie de Dieu ; vous ayant fiancé à cet unique Epoux, qui est (*Jesus*) Christ, comme une vierge chaste.

3 Et je crains que comme autrefois le serpent trompa Eve par sa finesse, ainsi vos esprits ne soient corrompus, & ne décheent de la simplicité de la foy en IESUS-CHRIST.

4 Car si celuy qui vous vient prêcher vous annonçoit un autre Christ que celuy que nous vous avons annoncé, si vous receviez un autre (*saint*) Esprit, que celuy que vous avez reçu (*plus de graces que vous n'en avez reçu*), ou un autre Evangile (*plus saint*) que celuy qui vous a esté annoncé, vous feriez fort bien d'y consentir. (*Mais on ne vous peut rien enseigner par delà de ce que je vous ay enseigné, qui ne soit ou superflu, ou dangereux.*)

5 Pour moy, j'estime n'avoir pas moins fait (*en la predication de l'Evangile*) que les plus grands Apôtres.

6 Car si je suis grossier pour la parole, je ne le suis pas pour la science, & nous sommes connus parmy vous en toutes choses.

7 Quoy? Ay-je fait un crime de m'estre humilié pour vous relever? parce que je vous ay annoncé l'Evangile de Dieu gratuitement.

8 J'ay dépouillé (*s'il faut ainsi*)

1 Anulor enim vos Dei amulatione. Respondi enim vos uni viro virginem casu exiubere Christo.

3 Timeo autem, ne sicut serpens Eva seduxit astutia sua, ita corrumpantur sensus vestri, & excidant à simplicitate quæ est in Christo.

4 Nam si is qui venit, alium Christum prædicat quem nos prædicavimus, aut alium spiritum accipitis quem non accepistis, aut aliud Evangelium quod non recepistis, rectè patere mini.

5 Existimo enim nihil me minus fecisse à magnis Apostolis.

6 Nam et si impericus sermone, sed non scientia: in omnibus autem manifestati sumus vobis.

7 Aut nunquid peccatum feci, me ipsum humilians, ut vos exaltarem? Quoniam gratis Evangelium Dei evangelizavi vobis.

8 Alias Ecclesias expoliavi, accipiens

Stipendium ad ministerium vestrum.

dire) les autres Eglises, recevant d'elles l'assistance que m'estoit deuë par vous, à cause de mon ministère.

9 Et cum essem apud vos, & egerem, nulli onerosus fui. Nam quod mihi deerat, suppleverunt fratres qui venerunt à Macedonia; & in omnibus sine onere me vobis servavi, & leservo.

9 Et estant parmy vous, & me trouvant en necessité, je n'ay esté neantmoins à charge à personne. Car les freres qui sont venus de Macedoine, m'ont fourny tout ce qui m'estoit nécessaire; & en toutes choses, je me suis gardé & me garderay (à l'avenir) de vous estre à charge.

10 Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

10 Je proteste par la verité de (Iesus) Christ qui est en moy (qui est dans ma bouche), que ce sujet de gloire (de vous evangeliser gratuitement) ne me fera point ravi dans les contrées de l'Achaïe. (où je n'ay rien receu de ceux à qui j'ay prêché, ni ne veux rien recevoir.)

11 Quare? Quia non diligo vos? Deus scit.

11 Pourquoi cela? Est-ce parce que je ne vous aime pas? Dieu le sçait.

12 Quod autem facio, & faciam, ut amputem occasionem eorum qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inveniantur sicut & nos.

12 Mais ce que je fais, & ce que je feray en cela, est pour oster l'occasion de se glorifier à ceux qui voudroient en avoir une de paroistre semblables à nous. (& pour les obliger de se conduire vers vous, comme je me suis conduit.)

13 Nam ejusmodi pseudoapostoli, sunt operarii subdoli, transfigurantes se in Apostolos Christi.

13 Car ces faux Apostres sont des ouvriers trompeurs, qui se déguisent en Apostres de (Iesus) Christ.

14 Et non mirum. Ipse enim satanaa

14 Et ce n'est pas merveille. Car

Q.iii

Satan luy-mesme se transfigure en Ange de lumiere.

15 Il ne faut donc pas s'estonner si ses ministres se transfigurent comme luy en ministres de justice, dont la fin répondra à leurs œuvres.

16 Je vous le dis encore une fois, (Que personne ne me tienne pour insensé, ou bien, si vous voulez, prenez moy pour un insensé, & souffrez que je me glorifie.) (que je me vante quelque peu moy-mesme.)

17 Ce que je dis, je ne le dis pas selon (les regles ordinaires de) Dieu, mais je le dis comme par (un mouvement de) folie, me glorifiant moy-mesme (des choses dont il me seroit honteux de me glorifier, si on ne regarde la fin pour laquelle je le fais, qui est vostre salut.)

18 Puis que plusieurs se glorifient de leurs avantages charnels, je m'en glorifieray aussi.

19 Car vous, qui estes sages, vous souffrez volontiers ceux qui parlent comme des foux.

20 Vous souffrez qu'on vous reduise en servitude (qu'on empiete une domination superbe sur vous), qu'on devore vostre bien, qu'on prenne de vous (à toutes mains), qu'on s'éleve sur vous, & mesme qu'on vous frappe au visage.

21 J'ay honte de parler ainsi, comme si nous avions esté trop foibles

transfiguratur se in Angelum lucis.

15 Non est ergo magnum si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitie, quorū finis erit secundū opera ipsorum.

16 Iterum dico, (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut & ego modicū quid glorier.)

17 Quod loquor, non loquor secundū Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.

18 Quoniam multi gloriantur secundū carnem, & ego gloriabor.

19 Libenter enim sufferis insipientes, cum sitis ipsi sapientes.

20 Sustinetis enim si quis vos in servitutem redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in facie vos cœdit.

21 Secundū ignobilicarem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In

quo quis audeat (in
inſipientia dico)
audeo & ego.

en ce point (*comme ſi nous n'avions pas oſé en uſer de meſme façon que vos mauvais Docteurs*). Mais puis que quelques-uns oſent ſe vanter (*de leurs avantages*), (ce diſcours tient un peu de la folie) j'oſeray me vanter auſſi bien, qu'eux. (*des miens.*)

22 Hebraei ſunt? &
ego. Iſraëlitæ ſunt? &
ego. Semen Abrahæ
ſunt? & ego.

22 Sont-ils Hebreux ? je le ſuis auſſi : Sont-ils Iſraélites ? je le ſuis auſſi ? Sont-ils de la poſterité d'Abraham ? je le ſuis auſſi.

23 Miniſtri Chriſti ſunt (ut minus ſapiens dico), plus ego, in laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis ſupra modum, in mortibus frequentior.

23 Sont-ils miniſtres de (*Jeſus*) Chriſt ? (je parle comme un inſenſé), je le ſuis plus qu'eux. J'ay ſouffert plus de travaux, j'ay eſté plus ſouvent en priſon, j'ay reçu plus de playes, je me ſuis veu plus ſouvent expoſé au peril de la mort.

24 A Iudæis quin-
quies quadragenas
una minus accepi.

24 J'ay reçu des Juifs, par cinq fois, trente-neuf coups de fouët.

25 Ter virgis caſus ſum, ſemel lapidatus ſum, ter naufragium feci, nocte & die in profundo maris fui.

25 J'ay eſté batu de verges par trois fois, on m'a lapidé une fois. J'ay fait naufrage trois diverſes fois. J'ay demeuré un jour & une nuit au fond de la mer.

26 In itinere ſus ſepe, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex Gentibus, periculis in civitate, periculis in ſolitudine, periculis in mari, periculis in falſis fratribus.

26 J'ay continuellement voyagé, je me ſuis veu dans les perils ſur les rivières, dans les perils des voleurs, dans les perils parmi les gentils, dans les perils (*au milieu*) des villes, dans les perils de la ſolitude, dans les perils ſur la mer, dans les perils parmi les faux freres.

27 In labore & ærumna, in vigiliis quæſis, in fame &

27 J'ay ſouffert de grands travaux & beaucoup d'angoiſſes, j'ay fait de

longues veilles, j'ay enduré la faim, & la soif, de longs jeufnes, le froid & la nudité.

firi, in jejuniis multus, frigore & nuditate.

28 Mais par dessus tous ces maux extérieurs, ce qui m'a donné plus de peine, a esté le soin de toutes les Eglises.

28 Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum.

29 Qui est infirme (entre les fideles), que je ne fois infirme avec luy (par compassion)? Qui est scandalisé (qui souffre quelque chose), que je ne souffre avec luy?

29 Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uor?

30 S'il faut se glorifier, je me glorifieray de mes foibleffes. (de mes souffrances.)

30 Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

31 Dieu & le Pere de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est beny aux siecles des siecles, sçait que je ne mens point. (dans toutes les choses que je viens de dire.)

31 Deus & Pater Domini nostri Iesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quòd non mentior.

32 Le Gouverneur de Damas pour le Roy (d'Arabie) Aretas, faisoit garder soigneusement la ville, pour se saisir de ma personne.

32 Damasci prepositus Gentis Aretæ Regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet.

33 Et on me descendit dans une corbeille par une fenestre, qui répondoit sur la muraille; & ainsi j'échappay de ses mains.

33 Et per fenestram in sporta dimissus sum per murum, & sic effugi manu ejus.

CHAPITRE XII.

1 S'il faut me glorifier (y estant obligé par la charité), encore que cela ne soit pas expedient, je passeray (du recit de mes persecu-

1 Si gloriari oportet (non expedir quidem), veniam autem ad visiones & revelationes Domini.

tions) aux revelations, & aux visions divines. (*que j'ay eues.*)

2 Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim, (*sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit*) raptum hujusmodi usque ad tertium caelum.

2 Je connois un homme (*fidele*) en (*Iesus*) Christ, qui fut ravy, il ya quatorze ans ; (*si ce fut en corps, ou hors du corps, je ne le sçay pas; Dieu le sçait*), qui fut ravy (*dis-je*), jusqu'au troisieme Ciel.

3 Et scio hujusmodi hominem (*sive in corpore sive extra corpus, nescio, Deus scit*)

3 Et je sçay que cet homme; (*si ce fut avec son corps, ou hors de son corps (en extase)*), je ne sçay ; Dieu le sçait.

4 Quoniam raptus est in Paradisum, & audivit arcana verba quae non licet homini loqui.

4 (*Que cet homme dis-je*) fut ravi en Paradis, & qu'il a entendu des paroles secretes (*des veritez*) qu'il n'est pas permis à un homme (*mortel*) de redire.

5 Pro hujusmodi gloriabor. Pro me autem nihil gloriabor nisi in infirmitatibus meis.

5 Je me glorifieray pour cet homme-là. Car pour moy, je ne me glorifieray de rien que de mes foiblesses. (*de mes souffrances.*)

6 Nam, & si vovero gloriari, non ero insipiens. Veritatem enim dicam. Parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

6 Et quand je me voudrois glorifier (*de ce ravissement*), je ne serois pas insensé. Car je dirois la verité. Mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime estre quelque chose plus que ce qu'il voit en moy, ou ce qu'il entend dire de moy.

7 Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae angelus Sathanae, qui me colaphizet.

7 Et de peur que la grandeur de mes revelations ne m'eleve trop, il m'a esté donné un éguillon de la chair, un ange de Satan (*un Diable tentateur*), qui me soufflete (*qui me tente d'impureté sans relasche.*)

8 Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet à me,

8 C'est pourquoy (*cette tentation estant si violente*), j'ay prié le Sei-

gneur par trois fois (*tres-souvent*) de l'éloigner de moy.

9 Et il m'a répondu : Ma grace te suffit (*pour résister à cette tentation*). Car la vertu se perfectionne dans la foiblesse. Je me glorifieray donc volontiers de mes foiblesse, afin que la vertu (*la force de la grace*) de (*Iesus*) Christ habite en moy.

10 C'est pourquoy je me plais dans mes infirmités (*dans mes souffrances*), dans les ignominies que je souffre, dans mes persecutions, dans mes angoisses, pour (*Iesus*) Christ. Car lors que je suis foible, c'est alors que je suis puissant.

11 J'ay parlé comme un insensé, mais vous m'y avez contraint. Car je devois estre loüé par vous (*& non pas estre obligé de me louer moy-mesme*), puis que je n'ay esté inferieur en rien à ceux qui sont les plus eminens entre les Apostres, encore que je ne sois rien.

12 Toutefois les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute la patience (*avec laquelle j'ay souffert*), dans les miracles, & dans les prodiges que j'ay faits, & dans les vertus. (*dans les effets extraordinaires que la puissance divine a opérés par moy.*)

13 Carqu'avez-vous eu de moins que les autres Eglises, si ce n'est que je ne vous ay point esté à charge? Pardon-

9 Et dixit mihi Sufficit tibi gratia mea. Nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

10 Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo: Cum enim infirmor, tunc potens sum.

11 Factus sum insapiens, vos me coegistis. Ego enim à vobis debui commendari. Nihil enim minus fui ab iis qui sunt supra modum Apostoli, tamen nihil sum.

12 Signa tamen apostolatus mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, & prodigiis, & virtutibus.

13 Quid est enim quod minus habuistis præ ceteris Ecclesiis, nisi quod ego ipse non gravavi vos?

Donare mihi hanc injuriam.

14. Ecce, reitio hoc paratus sum venire ad vos, & non ero gravis vobis. Non enim quero que vestra sunt, sed vos. Nec enim debent filij parentibus thesaurizare, sed patres filiis.

15. Ego autem libentissimè impendā, & superimpendar ipse pro animabus vestris, licet plus vos diligens, minus diligar.

16. Sed esto, ego non gravavi; sed cū essem astutus, dolo vos cepi.

17. Numquid per aliquem corū quos misi ad vos, circumveni vos?

18. Rogavi Titum, & misi cum illo fratrem. Numquid Titus vos circumvenit? Nonne eodem spiritu ambulavimus? Nōne iisdem vestigiis?

19. Olim putatis quod excusemus nos apud vos? Coram

nez-moy cette injure. (*cette offence.*)

14. Voila que pour la troisième fois je suis prest de vous aller voir, & je ne vous seray point à charge. Car je ne cherche pas vos biens, mais c'est vous-mesmes. Aussi les enfans ne doivent pas thesaurizer pour leurs peres; mais ce sont les peres qui doivent thesaurifer pour leurs enfans.

15. Et pour moy j'employeray librement tout ce que j'ay, & (*par dessus le bien*) je me donneray moy-mesme (*pour vostre salut*), quoy que vous aimant beaucoup, je sois moins aimé de vous.

16. Mais soit (*dira peut-estre quelqu'un*), je ne vous ay pas esté à charge, mais estant fin, je vous ay trompez par une ruse. (*assez subtile, qui a esté de tirer par autruy ce que je feignois de ne vouloir pas prendre moy-mesme.*)

17. Vous ay-je circonvenus (*vous ay-je pillé*) par quelqu'un de ceux que j'ay envoyez vers vous?

18. J'ay prié Tite (*de vous aller voir*), & j'ay envoyé un (*autre*) frere avec luy. Tite vous a-t'il circonvenus? (*A-t'il extorqué quelque chose de vous*)? N'avons-nous pas suivi le mesme esprit? N'avons-nous pas suivi les mesmes vestiges? (*Ne nous sommes-nous pas conduits de mesme sorte?*)

19. Pensez-vous encore que (*parlant ainsi*) ce soit pour nous excuser

devant vous. Nous vous parlons devant Dieu, en (*parlant de l'esprit de Jesus*) Christ; & toutes nos paroles, mes tres-chers, ne sont que pour vôtre edification.

20 Car je crains qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je desire, & que vous aussi ne me trouviez pas tel (*aussi doux*) que vous desireriez, & que je ne rencontre parmi vous des disputes, des jalousies, des medifances, des animositez, des dissensions, des murmures, des vanitez, & des seditions.

21 Et qu'à ce voyage Dieu ne m'humilie parmi vous, & que je ne sois contraint de pleurer (*de mener dueil sur*) plusieurs, qui ayant peché, n'ont point fait penitence de leurs violencies, de leurs fornications, & de leurs impudicitez.

Deo in Christo loquimur. Omnia autē charitimi, propter edificationem vestram.

20 Timeo enim ne fortè cum venero, non quales volo inveniam vos, & ego inveniar à vobis qualem non vultis; ne fortè contentiones, & emulationes, animositates, dissensiones, detractiones, susurationes, inflationes, seditiones sint inter vos.

21 Ne iterum cum venero, humiliet me Deus apud vos, & lugeam multos ex iis qui antè peccaverāt, & non egerunt penitentiam super immunditia, & fornicatione, & impudicitia quā gesserunt.

CHAPITRE XIII.

1 C'Est pour la troisième fois, que je suis prest de vous aller visiter. Tout sera jugé sur le témoignage de deux ou trois témoins.

2 Je vous l'ay déjà dit étant present, & je dis maintenant que je suis absent; à ceux qui avoient peché auparavant (*ma premiere Epistre*), & à tous les autres (*qui ont peché depuis*); que si je reviens encore une fois (*à Corinthe*), je ne leur pardonneray point.

1 Ecce tertio hoc venio ad vos: In ore duorum vel trium testium stabit omnē verbum.

2 Prædixi, & prædico, ut præsens, & nunc absens, iis qui antè peccaverunt, & cæteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.

3 An experimentum queritis ejus qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

4 Nam etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei. Nam & nos infirmi sumus in illo, sed vivimus cum eo virtute Dei in vobis.

5 Vosmetipsos tentate si estis in fide, ipsi vos probate. An cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Iesus in vobis est? nisi forte reprobi estis.

6 Spero autem quod cognoscetis quia non sumus reprobi.

7 Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis, non ut nos probati appareamus, sed ut vos quod bonum est faciatis, nos autem ut reprobi simus.

8 Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

3 Voulez-vous faire (à vos dépens) l'expérience de la puissance de (Iesus) Christ, qui parle en moy, & qui n'est pas foible, mais puissant parmy vous?

4 Car encore qu'il ait esté crucifié selon la foiblesse de la chair (par la foiblesse volontaire à laquelle il s'étoit soumis), il est maintenant vivant par la vertu (la puissance) de Dieu; & nous sommes de mesme, foibles avec luy, quant à nos personnes; mais nous vivons en luy par la puissance de Dieu (que nous exerçons) sur vous, (s'il en est besoin.)

5 Sondez-vous vous-mêmes (pour voir) si vous estes dans la (vritable) foy. Epreuvez-vous vous-mêmes (examinez quelles sont vos œuvres). Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que IESUS-CHRIST habite en vous, si ce n'est que vous fussiez (digne d'estre) rejetez?

6 Mais j'espere que vous connoîtrez que nous ne sommes pas rejetez. (privez de l'auctorité de Iesus-Christ, dont je vous ay menacez.)

7 Or nous prions Dieu que vous ne fassiez aucun mal, non pas afin que parmy vous nous paroissions ce que nous sommes, mais afin que vous fassiez le bien; & nous aimons mieux mesme paroître rejetez. (sans auctorité. & que vous soyez dans l'innocence.)

8 Car nous ne pouvons rien contre la verité, mais (nous n'avons aucune auctorité, que) pour maintenir la verité.

9 Car nous nous réjouissons de paroître foibles (*sans auctorité*), & que vous soyez puissans (*en bonnes œuvres*); & nos (*plus ardentes*) prières sont, que vous atteigniez la perfection.

10 C'est pourquoy je vous écris ces choses, étant absent; afin de n'être point obligé étant présent de vous traiter plus durement, & d'user de la puissance que Dieu m'a donnée pour l'édification (*de vos âmes*), & non pas pour leur destruction.

11 Au reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits. Exhortez-vous les uns les autres, ayez mesmes sentimens, entretenez la paix entre vous, & le Dieu de paix sera parmy vous.

12 Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints (*les fideles du lieu d'où je vous écris*) vous saluent.

13 Que la grace de nostre Seigneur **I E S U S - C H R I S T**, & la charité de Dieu, & la communication du saint Esprit, demeurent avec vous tous. Ainsi soit-il.

9 Gaudemus enim quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc & oramus, vestram consummationem.

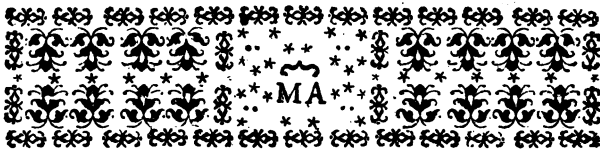
10 Ideo hæc absens scribo, ut non presens durius agam, secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, & non in destructionem.

11 De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & dilectionis erit vobiscum.

12 Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13 Gratia Domini nostri Iesu Christi, & charitas Dei, & communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

Fin de la II. Epistre de S. Paul aux Corinthiens.



ARGUMENT
 DE L'ÉPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PAUL
 AUX GALATES.



LES anciens Gaulois, après avoir ravagé la Macedoine & la Thessalie, passerent en Asie; & le pays dont ils se rendirent maistres, fut nommé de leur nom, Galatie. L'Apostre y ayant presché l'Évangile, fut obligé d'aller evangeliser ailleurs. Les nouveaux convertis perdirent incontinent leur premiere ferveur & la pureté de leur foy, se laissant persuader à quelques faux docteurs qui vinrent leur prêcher que l'observation des ceremonies legales estoit necessaire au salut. Saint Paul apprenant ces nouvelles, leur écrit cette Epistre; où son principal dessein est de leur enseigner que l'Évangile les a délivrez de l'observation de loy de Moÿse, & que ce n'est pas par ses œuvres, mais par la foy en IESUS-CHRIST, que le pecheur est justifié. C'est le mesme Argument qu'il

R

avoit traité dans l'Épître aux Romains ; & on peut dire que l'Épître aux Galates en est un abrégé.

Dans le premier chapitre, verset 1. il saluë les Galates à son ordinaire. Pour établir son auctori-té parmi eux contre les faux docteurs qui les abu-soient, il dit : Qu'il n'est Apostre, ni de la part des hommes, ni par la mission d'aucun homme, mais par sa mission immédiate de Dieu le Pere & de JESUS-CHRIST. Ce qui répond à l'objection que luy fai-soient ses adversaires, qu'il n'avoit pas esté envoyé par JESUS-CHRIST vivant sur la terre, com-me les autres Apostres, & par conséquent qu'il ne devoit pas faire les fonctions de l'apostolat.

2 Dès le verset 5. il entre en matière, & il propose le sujet principal de son Épître, qui est l'abandonnement qu'ils ont fait de la doctrine qu'il leur avoit enseignée, c'est à dire l'Évangile de JESUS-CHRIST, pour en embrasser un autre, qui ne peut estre que fausse, si elle est autre que celle de JESUS-CHRIST. Or il assure qu'elle est autre, & que l'Évangile que leurs faux docteurs leur annoncent, ne va qu'à les troubler. Ce que ne peut faire l'Évangile de Christ, qui est un Évangile de paix.

3 Il confirme que l'Évangile ne peut estre autre que celui qu'il leur a prêché par une supposition im-possible, que quand luy ou un Ange du Ciel vien-droit prêcher une autre doctrine que celle qu'il leur a enseignée, il devoit estre réputé anathème, c'est à dire, execrable. Or il n'arrivera jamais que luy se contrarie soy-mesme, ni qu'un bon Ange puisse ensei-gner une fausseté. Donc les Galates ne doivent pas croire un autre Évangile.

4 Il proteste qu'en leur prêchant il ne cherche pas à leur plaire, mais à Dieu seul, & qu'ainsi il n'y a point de legereté en sa predication, & que

tantost il ne parle pas contre les ceremonies de la loy, & tantost il les approuve. La raison qu'il en rend, est, que s'il plaisoit aux hommes, il ne seroit pas vray serviteur de JESUS-CHRIST. Or il fait profession d'estre son serviteur, & il montre qu'il l'est en effect, parce qu'il n'a point appris l'Evangile d'aucuns hommes, mais par la revelation de JESUS-CHRIST mesme.

Versef 12. pour leur prouver cela, versefs 13. 14. & suivans, il raconte de quelle façon il persecutoit contre l'Eglise avant sa conversion, & comment il a esté converti par JESUS-CHRIST, qui l'a appellé non pas à cause de ses bonnes œuvres versef 15. mais par sa pure grace. Ce qui est desja une preuve que l'homme n'est pas justifié par ses bonnes œuvres, comme les faux docteurs vouloient leur persuader.

5 Versef 17. il dit qu'il n'alla point en Ierusalem trouver les Apostres qui y demeueroient. Ce qui montre qu'il n'a pas receu d'eux sa mission. Mais qu'il alla en Arabie, où il demeura quelque-temps, & apres, qu'il revint à Damas, où il commença à prêcher. Saint Luc n'a point parlé de ce voyage d'Arabie; & on ne sçait pas si l'Apostre y alla aussi-tost apres sa conversion, ou si ce fut quelque-temps apres, & ayant commencé a prêcher à Damas. On ignore aussi ce qu'y fit l'Apostre; s'il y prêcha l'Evangile, ou s'il y fit comme une retraite spirituelle, pour se preparer par la penitence & par l'oraison au ministère de la parole divine. Car quoy qu'ayant esté appellé à l'apostolat d'une façon si admirable, & qu'ayant receu dant le baptesme une si grande abondance de graces, il pût hardiment aussi-tost annoncer l'Evangile; toutefois il est aussi fort-vray-semblable qu'estant vivement touché du repentir d'un

voir persecuté l'Eglise de Dieu, il se voulut preparer par la priere, & par quelque exercice de penitence, à la predication.

6 Il raconte que trois ans s'estant écoulés, il vint en Ierusalem pour voir Pierre. Le verbe Grec *ιστορῆσαι*, signifie autre chose que voir; il veut dire observer soigneusement, estudier, & honorer. Car il n'y a pas d'apparence que saint Paul ait fait ce voyage pour sçavoir, comme dit saint Ierosme, si Pierre estoit grand ou petit, gras ou maigre; mais qu'il l'entreprit premierement pour témoigner aux fideles, que bien qu'il eust esté appelé extraordinairement par JESUS-CHRIST, il ne méprisoit pas ses Apôtres. Secondement, pour honorer celuy qu'il avoit estably chef du college apostolique. Troisièmement, il remarque qu'oultre luy, il n'a veu aucun autre Apostre, si ce n'est Iacques surnommé le frere du Seigneur, qui comme Evesque de Ierusalem ne parloit pas de cette ville.

Dans le second chapitre versets 1. 2. 3. 4. & 5. il raconte un second voyage qu'il fit à Ierusalem, quatorze ans apres le premier, ou quatorze ans à compter depuis sa conversion. Car en cette Chronologie, les opinions des Peres & des interpretes sont differentes. Mais il explique assez luy-mesme que ce voyage est celuy qu'il fit avec Barnabé, au sujet du differend qui s'étoit émeu dans l'Eglise d'Antioche, sur l'observation des ceremonies de la loy, pour maintenir ce qu'il avoit avancé, qu'il n'avoit point receu son Evangile des hommes, ni par les hommes. il remarque expressément verset 6. que les Apostres qu'il a veus en ce voyage, quelques grands qu'ils fussent, ne luy ont rien donné, ni connoissance des mysteres, ni nouvelle auctorité; mais que voyant, versets 7. 8. 9. & 10. que

l'apostolat des nations luy avoit esté donné par JESUS-CHRIST, comme celuy des Juifs l'avoit esté à Pierre, ils luy donnerent les mains d'association, c'est à dire, ils le reconnurent pour vray Apostre, & qu'ils ne luy enjoignirent autre chose, sinon que d'avoir soin des pauvres. Pour oster tout sujet de dire qu'il prêchoit un autre Evangile dans Jerusalem, & un autre parmy les Gentils, il dit, qu'il conféra avec eux de son Evangile. Or conférer est autre chose qu'apprendre. Et que ce fut pour ne pas courir en vain dans la carrière du ministère de l'Evangile, c'est à dire, afin que les Gentils connussent qu'il leur avoit prêché le mesme Evangile que les autres Apostres prêchoient, & qu'ainsi son travail parmy eux ne fut pas inutile.

Ensuite, il raconte le differend qu'il eust avec saint Pierre dans Antioche, apres qu'il y fust revenu, & dit qu'il estoit reprehensible, parce qu'avant l'arrivée des Juifs il vivoit avec les Gentils, selon que le Concile qui venoit de se tenir l'avoit ordonné, c'est à dire, sans s'abstenir des viandes que la loy condamnoit: mais qu'apres leur arrivée, pour ne les scandaliser pas, il s'estoit separé des Gentils, & avoit recommencé à vivre à la Judaïque. Or son exemple estoit d'une fort dangereuse consequence, & alloit à remettre dans l'Eglise d'Antioche le schisme qui venoit d'estre éteint. L'Apostre, qui voyoit cette mauvaise suite, s'opposa publiquement à saint Pierre, qui en effect estoit digne de reprehension, non pas en son intention, laquelle il ne faut point douter qui ne fust bonne, mais en sa conduite, qui portoit les fideles à Judaïzer.

Troisièmement, il se propose pour exemple de la doctrine qu'il prêchoit, que nul n'est justifié par les œuvres de la loy, & dit que s'il prêchoit le contraire,

il détruiroit ce qu'il a edifié, & seroit contraire à luy mesme. Ce qui est tout à fait absurde.

Il adjouste verset 19, qu'il est mort à la loy par la loy mesme, parce qu'il a appris de la loy, qu'elle ne justifioit personne, & qu'elle estoit une loy de condamnation, obligeant à des preceptes qu'elle ne donnoit pas la force de garder. Mais que cette mort est suivie de la vie en Dieu, par la Croix de IESUS-CHRIST, à laquelle il declare qu'il est attaché avec luy. Or IESUS-CHRIST estant mort une fois, ne meurt plus. Donc ceux qui sont morts avec luy ne meurent plus au peché, c'est à dire, ne commettent plus le peché, & par consequent ne sont plus sujets à la loy, qui est l'aiguillon du peché.

Quatrièmement, il conclut s'adressant aux Galates, que puis qu'eux qui font Juifs ne cherchent pas la justification dans les œuvres de la loy, qu'ils ne doivent pas contraindre les Gentils de l'y chercher. Verset 17.

Cinquièmement, il apporte une raison puissante pour prouver que l'on n'est point justifié par les œuvres de la loy. Qui est, que si cela estoit, IESUS-CHRIST seroit mort inutilement, c'est à dire, sa mort n'auroit pas esté nécessaire. Or c'est un blasphème épouventable que d'avancer cette proposition. Donc &c.

Dans le chapitre troisième, l'Apostre continuë à prouver que la justification se fait par la foy; & il commence cette preuve par une forte reprehension des Galates verset 1. qu'il appelle insenséz, parce qu'ils se sont laissez seduire à de mauvais Docteurs, qui leur ont enseigné une fausse doctrine. Mais il tempere cette injure, leur disant qu'on les a fascinez & trompez: il adjouste que IESUS-CHRIST a esté crucifié devant leurs yeux, c'est à dire, qu'en

préchant il leur a aussi vivement représenté IESUS-CHRIST crucifié pour leur salut, & qu'ils l'ont aussi véritablement crû, que s'ils l'eussent veu expirer sur la Croix.

2 Verset 2. il argumente par eux-mêmes contre eux-mêmes, & leur demande s'ils ont receu le saint-Esprit par l'observation des œuvres de la loy, ou par la foy. Or ils ne pouvoient dire qu'ils l'eussent receu par la loy, puis qu'alors que l'Apostre leur avoit donné le saint Esprit par l'imposition de ses mains, ils n'observoient pas la loy. Or Dieu ne donne son saint Esprit qu'à ses amis, qui sont justifiez. Donc la justification n'est pas donnée par les œuvres de la loy.

3 Il apporte un second argument par forme de reproche. Ce seroit une folie à vous d'avoir commencé vostre conversion par une doctrine spirituelle; telle qu'est celle de la justification par la foy, pour l'achever par une doctrine charnelle de la justification par les œuvres charnelles de la loy de Moysé. Car la prudence veut que l'on commence par les choses les moins parfaites. Or je ne veux pas vous accuser de folie & d'imprudence, & vous ne devez pas vous en rendre coupables. Donc vous ne devez pas croire que la justification se fasse par la loy, comme vous enseignent les faux Docteurs que vous avez écouté.

Verset 4. il adjouste une raison qui les doit toucher davantage. Qui est, que s'ils croient cette nouvelle doctrine, tous les maux que jusqu'icy ils ont soufferts pour la cause de l'Evangile, ne leur serviront de rien, parce que la corruption de leur foy les rendra inutiles pour leur salut. Or ils ne doivent pas estre si foux que de s'exposer au hazard de perdre tout le fruit de leurs souffrances. Donc ils ne

doivent pas croire que l'homme soit justifié par les œuvres de la loy.

4 Il commence à argumenter par les témoignages de l'Écriture sainte, & propose versets 6. 7. 8. & 9. l'exemple d'Abraham, que l'Écriture dit clairement & formellement avoir esté justifié par la foy. Les fideles sont les enfans d'Abraham. Or les enfans ne doivent pas pretendre d'estre justifiéz d'une autre façon que leur pere. Donc ils seront justifiez, par la foy comme luy.

5 Les fideles sont les enfans d'Abraham, & heritiers de la benediction qui luy a esté promise par ces paroles, En ta semence les nations seront benies, Genese 15. Or ceux qui sont sous la loy, sont sujets à la malediction. Car il est écrit au Deuteronomie chapitre 17. Maudit celuy qui ne gardera pas tous les preceptes de la loy. Donc &c. Ce passage est un second argument qu'il employe pour prouver sa proposition de la justification par la foy.

6 Il apporte verset 11. & 12. un autre passage du Prophete Abacuc, qui est, Le juste vit de la foy. Or la foy ne vient pas de la loy, & la vie que donne la loy n'est que negativement, c'est à dire, qu'elle n'oste pas la vie à ceux qui observent ses preceptes, comme elle fait à ses transgresseurs; mais elle ne donne point la vie de la justice, ni la vie eternelle.

7 Verset 13. C'est un autre argument pour la justification par la foy. Qui est tel. Si la loy est une malediction, elle ne peut pas justifier. Or elle est une malediction, comme il a prouvé auparavant par le passage du Deuteronomie; & IESUS-CHRIST nous a rachetez, s'estant rendu luy mesme la malediction de Dieu, c'est à dire, ayant voulu estre traité de Dieu son Pere comme un homme maudit,

mourant sur la Croix, qui estoit un supplice de malediction parmy les Juifs, & selon les paroles de la loy au Deuteronomie chapitre 21. En ce passage tout le mystere de la redemption est expliqué. 1. C'est JESUS-CHRIST qui rachete. Voila l'aucteur. 2. Nous. Voila les sujets rachetez. 3. De la malediction de la loy. Voila dequoy il nous delivre. 4. S'estant fait malediction. Voila le moyen, qui est la mort de la Croix. 5. Afin que les Gentils receussent la benediction d'Abraham. Verset 14. Voila la fin de cette mort.

8 *Il continuë à prouver versets 15. 16. 17. & 18. que la justification n'est point par les œuvres de la loy, parce qu'elle a esté promise à Abraham avant que la loy fut establie de Dieu. Mais Dieu, qui est aucteur de cette loy, comme d'une nouvelle alliance, est incapable de changement. Il ne peut pas par cette alliance posterieure avoir aneanti la premiere alliance qu'il avoit faite avec Abraham, & la promesse de sa benediction. Or si elle est donnée par la loy, elle n'est pas donnée par la promesse, ces deux choses estant contraires. Donc elle est donnée par la foy que reçoit cette promesse. Or il argumente du moins au plus. S'il n'est pas permis verset 15. de changer le testament d'un homme apres sa mort, à plus forte raison la loy qui vient apres la promesse faite à Abraham, ne la pourra-elle pas aneantir?*

9 *On luy objectoit qu'en vain Dieu auroit donné la loy, si la loy ne suffisoit pas. Or il est impie de dire que Dieu ait donné la loy en vain. Donc la loy doit justifier.*

Il répond verset 19. que bien que la loy n'ait pas esté establie pour justifier les hommes, toutefois elle

n'a pas esté établie en vain, mais que ç'a esté 1. pour empêcher les hommes de tomber dans les pechez. 2. Pour leur faire connoître ceux qu'ils commettent sans les connoître, propter transgressionem posita est. 3. Pour les chastier, & 4. pour leur apprendre l'impuissance de ceste loy à les en préserver. Il adjouste que Dieu l'a ordonné ainsi, afin de les faire soupirer apres la venue de celuy qui avoit esté promis à Abraham, comme la semence en laquelle les nations seront benies. Or si la loy n'a esté établie que jusques à la venue de celuy qui avoit esté promis à Abraham; quand il est venu, il ne faut plus en observer les ceremonies. Il dit que ceste loy a esté donnée par le ministère des Anges, & d'un mediateur, qui fut Moÿse. Il s'ensuit de là qu'il y avoit division entre Dieu & les hommes, la mediation supposant par nécessité differend entre deux parties. Donc la loy n'a pas reconcilié Dieu & les hommes. De ce que le mediateur est entre deux parties, & que Dieu est un, il conclud que Dieu est immuable, & par consequent qu'il ne peut pas avoir détruit sa promesse faite au Patriarche Abraham, en établissant la loy.

10. De ce qu'il avoit dit que la loy a esté donnée pour manifester les transgressions, quelqu'un pouvoit tirer cette consequence: Donc elle est contraire à la promesse, pource que les transgressions & la promesse sont deux choses opposées.

Il répond versets 22. & 23. que la consequence ne vaut rien; & pour raison de sa negation, il alloue la fin de la loy, qui n'est pas de vivifier, c'est à dire, de justifier. Car si sa fin estoit telle, la justification viendroit de la loy. Or elle n'en peut venir, parce que la loy convainc tous les hommes, qu'ils

sont pecheurs, & que par sa foiblesse ils ne peuvent faire ce qu'elle leur commande. Voila son premier effect. Et en second lieu, parce que la loy renvoye tous les hommes à IESUS-CHRIST, comme à celuy qui seul leur peut remettre leurs pechez, & leur donner la force d'accomplir ce que la loy leur commandoit:

II On pouvoit encore objecter à l'Apostre: Vous dites que la loy mene à IESUS-CHRIST. Or ce qui mene à IESUS-CHRIST, est toujours. Donc il faut toujours observer la loy.

Il répond verset 24. qu'à la verité la loy renvoyoit les hommes à IESUS-CHRIST, mais que c'estoit un pedagogue qui les enseignoit qu'ils avoient besoin de luy pour ne commettre plus le peché que la loy leur defendoit, & leur donner la force d'accomplir ce que la loy leur commandoit. Or quand IESUS-CHRIST est venu, le pedagogue n'a plus esté nécessaire. Verset 25. Parce quand on est à la fin, on n'a plus besoin des moyens qui estoient nécessaires pour y arriver. Or IESUS-CHRIST est la fin de la loy.

Enfin versets 26. & 27. il apprend aux Galates la dignité où les eleve la foy, qui est la qualité d'enfans de Dieu qu'elle leur donne. Il enseigne que c'est par le baptesme qu'ils obtiennent cette qualité, & que ceux qui l'ont receüe sont revestus de IESUS-CHRIST, c'est à dire, qu'ils ne sont pas des enfans que leur pere laisse nus, mais qu'il les revest & les comble de ses graces.

Verset 28. il dit que cette d'adoption s'estend à toutes les nations, & qu'elle n'est plus renfermée dans le seul peuple d'Israël, comme estoit la loy ancienne.

Il conclud verset 49. que s'ils sont enfans de IESUS-CHRIST, ils sont enfans d'Abraham, & par consequent heritiers par la foy des promesses qui luy ont esté faites.

Dans le quatrième chapitre versets 1. 2. 3. 4. & 5. il répond à la demande qu'on luy pouvoit faire si les Iuifs qui avoient vécu sous la loy n'estoient pas enfans de Dieu & ses heritiers. Il dit qu'ils estoient véritablement enfans & heritiers, mais qu'ils estoient enfans mineurs; & que tandis que les mineurs sont en tutelle, ils ne jouissent non plus de leur bien que s'ils estoient esclaves. D'où il leur laisse à conclurre, qu'estant sous la loy, ils n'ont pas jouy du bien qui leur appartenoit. Ce que toutefois il ne leur dit pas expressement, de peur de les effranchir. Mais aussi il dit que comme les enfans sortant de minorité entrent dans la plene jouissance de leur bien & de la liberté, de mesme les hommes, quand le Fils de Dieu est venu au monde, sont sortis de servitude, & ont receu l'esprit d'adoption. Misit Deus. Voilà la cause efficiente principale. Filium. Voilà la cause instrumentale. Ut eos qui sub lege erant redimeret. Voilà le premier effect de cette mission, qui est de la delivrance de la loy. Ut adoptionem reciperemus. Voilà le second, qui est l'adoption. Quoniam autem &c. Voilà le troisième qui est le S. Esprit, qui crie en nos cœurs Abba, Pere.

Verset 27. il conclud de là que les fideles sont de parfaits enfans de Dieu, & par consequent heritiers. Or quand l'Apostre dit que IESUS-CHRIST nous a rachetez de la loy, il ne faut pas conclurre de là que la loy fust mauvaise; mais il faut entendre qu'il y avoit dans la loy deux choses, la charge des

preceptes ceremoniaux de la loy, qui accabloit ses observateurs, & la malediction à laquelle par accident elle les soumettoit, les obligeant à fuir le peché, & ne leur donnant pas la grace de s'abstenir par elle-mesme, parce qu'elle n'estoit establie que pour faire connoistre le peché, & non pas pour l'oster, comme dit saint Augustin en tant de lieux de ses livres. Or IESUS-CHRIST par l'Evangile a delivré les hommes de cette charge, ostant tout ces preceptes ceremoniaux, & de cette malediction, & donnant la grace d'accomplir ce qu'il ordonne.

Versez 8. 9. & 10. Il commence à reprendre les Galates de ce qu'ils ont abandonné la veritable creance de l'Evangile. Eux luy pouvoient dire. Nous n'avons jamais esté sous la servitude de la loy de Moïse. Donc ce que vous venez de dire des Juifs ne nous touche pas. Il leur dit, que s'ils n'ont pas esté sous la servitude de la loy de Moïse, ils ont esté sous une pire, qui est celle des idoles, & qu'ils ignoroient le vray Dieu, & que maintenant ils le connoissent, & en sont connus, c'est à dire, approuvez comme ses serviteurs. Par là il les convainc d'ingratitude pour un si grand bien-fait, & d'aveuglement, en ce qu'ayant esté delivrez de la servitude de la loy des idoles, ils veulent se reduire sous la servitude des preceptes de la loy, qu'il nomme elemens ou rudimens du monde, parce qu'ils sont comme l'alphabet de la doctrine Chrestienne. Or ceux qui veulent apprendre une science, ne demeurent pas dans ses rudimens.

3 Il tempere verset 11. la reprehension qu'il leur leur vient de faire, & leur dit qu'il craint que sa predication ne se trouve inutile pour leur salut, s'ils viennent à croire que l'observation de la loy soit necessaire avec celle de l'Evangile. 2. Il les presse par

son exemple, qui ne leur doit pas estre suspect. Or apres avoir quitté la loy, il ne l'a pas reprise; mais il est demeuré dans la profession sincere, & pure de l'Évangile. Donc ils y doivent demeurer comme luy. On peut encore entendre par ces paroles Estote sicut ego, que l'Apostre conjure les Galates de demeurer unis avec luy d'amitié, comme il est uni avec eux, & les versets suivans montrent que c'est le veritable sens.

4 Apres avoir protesté qu'ils ne l'ont point offensé, & que par consequent ils ne doivent pas croire qu'il les reprenne par ressentiment, il les louë verset 13. & 14. de ce que bien qu'ils l'ayent veu foible parmi eux, & marchant avec simplicité, ils ne l'ont pas méprisé, mais au contraire ils l'ont receu comme un Ange de Dieu, & comme IESUS-CHRIST mesme, & que s'il eut eu besoin de leurs yeux, ils se les fussent arrachez pour les luy donner. D'où il leur laisse à conclurre qu'ils n'ont pas deu passer si viste d'une extremité d'honneur qu'ils luy ont porté, à une extremité de mépris. Verset 16. il va au devant de l'objection que quelques-uns luy pouvoient faire, qu'il les avoit obligez d'en user ainsi par quelque raison; & il leur dit qu'il ne sçache point d'autre raison pour laquelle il ait pû devenir leur ennemy, si ce n'est parce qu'il leur a dit la verité. Verset 17. il transfere cette faute sur leurs faux Docteurs qui les aiment d'une mauvaise maniere, afin de les détourner de suivre la doctrine de l'Apostre, & de se les attacher par affection.

5 Il appelle les Galates ses petits enfans, Filioli, verset 19. comme saint Jean appelle souvent les fideles dans sa premiere Epistre, pour leur montrer par ce terme de tendresse & d'amour qu'il les reprend sans animosité, & par le seul desir de leur salut. Mais il

leur témoigne qu'ils ne sont pas parfaits, puis qu'il les enfante encore, avec peine : *Quos iterum parturio.* Ce qui demande d'eux de la gratitude, & du respect comme à leur pere, & que **IÉSUS-CHRIST** n'est pas encore formé parfaitement en eux.

6 Il commence à traiter de la loy ancienne & de son insuffisance versets 22. & suivans, & leur propose l'histoire d'Abraham, qui eut deux fils de deux femmes; l'un, qui fut Isaac, de Sara sa femme legitime; & l'autre, qui fut Ismaël, de sa servante Agar, avec laquelle Sara luy permit d'habiter estant sterile. Il dit que ç'a esté une figure de l'Evangile & de la loy ancienne; que celle-cy engendre des enfans esclaves, comme Ismaël naquit de la servante, & fut esclave d'Isaac dans sa posterité; mais que celuy-là engendre des enfans libres, comme fut Isaac. De là il laisse à conclurre que puis qu'ils sont enfans de la libre, ils ne doivent point s'assujétir à l'esclavage, c'est à dire, garder les ceremonies de la loy, dont par leur condition ils sont delivrez.

Dans le cinquième chapitre, l'Apostre poursuit son sujet, & par quatre raisons il prouve aux Galates qu'ils ne doivent pas s'assujétir à la loy. 1. Il use de son auctorité d'Apostre. 2. Il leur allegue verset 2. un grand malheur qui leur arrivera, s'ils s'assujétissent à la loy, qui est que la foy de **IÉSUS-CHRIST** ne leur profitera de rien. Or ils ne veulent pas que la foy de **IÉSUS-CHRIST** leur soit inutile. Donc &c. 3. Il leur declare que s'ils se font circoncire, comme leurs faux Docteurs les veulent obliger de faire, ils s'obligent à observer tous les preceptes de la loy, la circoncision en estant le premier paëte. Or ils ne veulent ni ne doivent pas s'obliger à une chose aussi rude qu'est l'observation de tous les preceptes de

la loy. Donc &c. Le quatrième inconvenient est que s'ils cherchent la justification dans la loy, ils abandonnent JESUS-CHRIST, & s'excluent eux-mesmes de la grace.

2 Il les fait souvenir verset 7. de la maniere dont ils ont commencé à courir dans la carrière de l'Evangile, & leur demande par forme d'interrogation; pour diminuer la force de sa reprehension, qui les a empeschez de continuer à obeyr à la verité. Or les gens sages, quand ils ont commencé à se bien conduire, ne changent pas de conduite. Donc vous devez continuer à croire comme vous avez crû au commencement. Or vous n'avez pas crû au commencement que l'on fust justifié par les œuvres de la loy. Donc vous ne devez pas maintenant avoir cette creance.

2 Il les assure au verset 8. que ces nouvelles opinions qu'ils se sont laissez persuader, ne viennent pas de Dieu qui les appelle. Or ils ne doivent pas se laisser persuader à d'autres. Donc &c.

Verset 9. il va au devant de la plainte que les Galates pouvoient faire contre luy, qu'il les traitoit comme s'ils avoient entierement abandonné la foy, & il dit que bien qu'ils n'ayent receu qu'une mauvaise opinion, & qu'il n'y ait que quelques-uns parmi eux qui s'y soient laissez aller; toutefois que cette seule erreur suffit pour gaster leur foy, comme un peu de levain suffit pour aigrir toute une masse de paste. C'est la mesme façon de parler dont il se sert dans la premiere Epistre aux Corinthiens, parlant de l'incestueux qu'ils retenoient dans leur Eglise.

Verset 10. il leur témoigne qu'il a bonne opinion d'eux. C'est pourquoy ils y doivent répondre. Et il prononce que qui que ce soit qui les trouble par les
erreurs

erreurs qu'il leur presche, il sera puni de Dieu. 3. Les faux Docteurs disoient que S. Paul preschoit contre la circoncision parmi les Galates, & cependant qu'il preschoit ailleurs son observation, & que mesme il avoit circoncis Timothée, son Disciple. L'Apostre répond, qu'il ne presche point la circoncision, & le prouve par la persécution que les Juifs continuent à luy faire. Or ils ne le persécutent, que parce qu'il est contraire à la circoncision, & qu'il enseigne qu'elle est inutile. 2. Parce que les Juifs sont toujours ennemis de l'Evangile, & que la Croix est toujours pour eux un scandale. Or s'il preschoit la circoncision, ils ne seroient plus ennemis de l'Evangile, ni ne se scandaliseroient plus de la Croix, qui n'osteroit pas la circoncision. Donc &c.

4. Verset 12. il jette une imprecation sur les faux Docteurs de la circoncision; & faisant allusion au petit retranchement de la pellicule qu'on oste en cette ceremonie, il souhaite qu'ils soient retranchez, c'est à dire, separez de l'Eglise, ou exterminex.

5. Il commence verset 13. à exhorter les Galates à bien user de la liberté de l'Evangile. Et 1. il leur dit qu'elle ne leur est pas donnée afin qu'ils s'en servent pour contenter leur sensualité. C'est pour aller au devant de la calomnie des faux Docteurs, & des Infideles, qui pouvoient l'accuser d'enseigner aux Galates une liberté qui les portoit à toute sorte de vices. 2. Il explique que cette liberté doit estre pratiquée avec charité, qui fera qu'ils seront toujours disposez à se servir les uns les autres. 3. Il montre verset 14. que s'ils sont si amoureux de la Loy, ils la garderont, s'ils gardent la charité, parce qu'elle est comprise & ramassée en ce seul precepte, Tu aymeras ton prochain comme toy-mesme.

6. Il leur allegue verset 15. le mauvais effect

274 ARGUMENT DE L'ÉRISTRE
que produira la division parmi eux, soit pour la question de la doctrine, soit pour d'autres sujets; qui fera, qu'enfin ils se ruïneront reciproquement, la fin des grandes querelles ne pouvant estre jamais que la ruïne de ceux qui les entretiennent. Or ils doivent eviter tout ce qui leur peut apporter un si grand dommage. Donc &c.

7. Il reprend verset 16. le discours qu'il avoit commencé au verset 13. de la liberté evangelique à laquelle les Galates avoient esté appellez, & dont ils ne se devoient pas servir, in occasionem carnis; & il dit, que le moyen d'user comme il faut de cette liberté, est de se laisser conduire à l'Esprit de Dieu, qui les empesche de suivre les desirs de la chair. Il en rend la raison au verset 17. qui est que la chair, c'est à dire, la concupiscence qui est en l'homme depuis le peché, est contraire à l'Esprit de Dieu; Mais l'Esprit de Dieu, comme le plus fort, surmonte la concupiscence. Et si vous estes sous la conduite de cet Esprit, qui est libre, vous n'estes donc plus sous la servitude de la Loy.

8. Comme les Galates pouvoient demander ce que c'estoit que cette chair, dont il leur defendoit de suivre les desirs, il leur explique par le menu verset 19. 20. 21. les pechez qu'elle fait commettre: qui sont corporels, comme l'adultere, la fornication; & spirituels, comme les inimitiez, les dissensions, les envies, les jalousies. En suite versets 22. 23. il rapporte les fruits du Saint Esprit, & dit que la Loy ne peut rien contre eux, parce qu'elle n'est donnée que contre les mauvaises actions. Verset 24. il use d'une plus forte expression pour montrer que les fideles ne consentent point aux œuvres de la chair, qui est, qu'ils ont crucifié leur concupiscence. Or si elle est crucifiée, elle est morte. Si elle est morte, elle n'agit plus,

Et ne doit plus agir. C'est ce qu'il conclut verset 25. Tout corps suit le mouvement de l'esprit qui l'anime. Or les fideles sont animez par le Saint Esprit. Donc ils doivent marcher selon le mouvement du S. Esprit. Or ce mouvement verset 26. ne peut nous porter à la vaine gloire, & à aucune dissension. Donc vous devez éviter ces choses.

Dans le sixième chapitre, l'Apostre exhorte les Galates à la mansuetude pour supporter les defauts du prochain par plusieurs raisons. 1. Parce que nous sommes freres, frattes. 2. Parce qu'ils sont spirituels, c'est à dire, plus avancez en connoissance que ceux qui manquent, & par consequent obligez à en avoir compassion. 3. Parce qu'eux-mesmes sont sujets à faillir comme eux. 4. Parce que la Loy de IESUS-CHRIST les oblige à ce support mutuel.

2. Il passe du precepte de la douceur vers les autres, au precepte de l'humilité que chacun doit avoir pour soy-mesme, verset 3. & parce que l'homme n'est rien de soy, & que s'il s'estime estre quelque chose, il se trompe. 2. Que quand il juge de ses actions, ce ne doit pas estre par comparaison avec les autres, mais par ses actions mesmes. 3. Que chacun portera son fardeau verset 4. c'est à dire, sera puni ou recompensé selon ses œuvres.

3. Verset 6. il exhorte les Galates à l'exercice de la charité vers les autres, & 1. vers ceux qui les instruisent. Il les avertit verset 7. que Dieu ne recevra point les mauvaises excuses de ceux qui ne satisferont pas à ce devoir, parce que l'homme ne peut se moquer de luy, qui connoist toutes choses. Verset 8. il les anime par l'assurance qu'il leur donne que leur aumosne ne sera point perduë, & qu'ils recueilleront à proportion de ce qu'ils auront semé, & les assure verset 9. que cette moisson se recueillera en son temps;

¶ verset 10. que cependant il ne faut pas estre paresseux à faire bien à tout le monde, mais principalement aux domestiques de la Foy.

4. Il vient à l'épilogue de son Epistre, & dit verset 11. qu'il l'a escrite toute entiere de sa main contre sa coûtume, qui estoit de se servir de la main de ses Disciples, pour leur montrer l'estime particuliere qu'il fait d'eux. 1. Pour oster aux faux Docteurs toute occasion de l'accuser d'estre supposée.

Il parle d'eux versets 12. & 13. & dit, qu'ils leur preschent par deux motifs. 1. Pour éviter la persecution des Juifs, qui haïssoient à la verité tous ceux qui preschoient IESUS-CHRIST, mais qui haïssoient & persecutoient moins ceux qui méloient les observations legales avec l'Evangile. 2. Pour avoir sujet de se glorifier en leur chair, parce que la marque corporelle de la circoncision qu'ils leur faisoient porter, estoit une preuve de leur auctorité sur eux. Verset 14. il proteste, au contraire de ces faux Docteurs, qu'il ne cherche point sa gloire sur la terre, ni en aucune chose humaine, mais en la seule Croix de IESUS-CHRIST, qui fait que si le monde a horreur de luy comme d'un pendu, il a horreur aussi du monde comme d'un pendu; & que pour la Foy de IESUS-CHRIST, ni la circoncision ni le prepuce ne servent de rien, c'est à dire, qu'il ne faut, pour plaire à IESUS-CHRIST, estre ni Juif ni Gentil, mais estre un nouvel homme. Verset 17. il acheve par l'auctorité qu'il se donne de devoir estre creu, & non plus obligé à disputer contre ses adversaires; parce qu'il porte les fletrissures de IESUS-CHRIST, c'est à dire, les cicatrices des playes receües pour la confession de son nom, qui sont le sceau de son apostolat.

Cette Epistre a esté escrite de Rome, au dernier voyage de l'Apostre.



VERSION EXPLIQUE'E
DE L'EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX GALATES.


CHAPITRE PREMIER.

1 **P**AVLVS Ap-
stolus non ab
hominibus, neque
per hominem, sed
per Iesum Christum,
& Deum Patrem,
qui suscitavit eum à
mortuis,

2 Et qui mecum
sunt omnes fratres,
Ecclesiis Galatie.

3 Gratia vobis &
pax à Deo Patre, &
Domino nostro Iesu
Christo,

4 Qui dedit se-
metipsum pro pec-
catis nostris, ut eri-
peret nos de præ-
senti sæculo nequæ,
secundùm volunta-
tem Dei & patris
nostri,

I  AUL Apôtre, non par
les hommes, ni par au-
cun homme, mais par
JESUS-CHRIST,
& Dieu le Pere qui l'a ressuscité des
morts,

2 Et tous les freres (*tous les Pa-
stears*) qui sont avec moy, aux Egli-
ses de Galatie.

3 La grace & la paix soient avec
vous de la part de Dieu le Pere, & de
nostre Seigneur JESUS-CHRIST,

4 Qui s'est donné luy-mesme
pour nos pechez, afin de nous retirer
de la malignité du siecle present, sui-
vant la volonté de Dieu nostre Pere,

S iij

5 Auquel soit gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

6 Je m'estonne que vous ayez abandonné si-tost JESUS-CHRIST, qui vous a appellez à sa grace (*à la connoissance de la verité*) pour embrasser la profession d'un autre Evangile.

7 Non qu'il y en ait d'autre ; mais il ya des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Evangile de (*Iesus*) Christ.

8 Mais si nous ou un Ange du Ciel (*par une supposition impossible*) vous annoncions quelque chose outre ce que nous vous avons annoncé (*une doctrine contraire à celle que nous vous avons preschée*), qu'il soit anatheme. (*qu'il vous soit en execration.*)

9 Je vous l'ay déjà dit, & je vous le repete encore. Si quelqu'un vous annonce une doctrine contraire à celle que vous avez receuë, qu'il soit anatheme.

10 Car enseignay-je maintenant à obeir aux hommes plustost qu'à Dieu? Pensez-vous que je songe à plaire aux hommes? Si je plaisois encore aux hommes, je ne serois pas serviteur de (*Iesus*) Christ.

11 Car je vous declare, mes freres, que l'Evangile que je vous ay annoncé n'est point selon l'homme (*ne vient point de l'invention des hommes.*)

5 Cui est gloria in secula seculorum, Amen.

6 Miror quòd sic tam citò transferimini ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium.

7 Quod non est aliud, nisi sunt aliqui qui vos turbant, & volunt convertere Evangelium Christi.

8 Sed licet nos aut Angelus de cælo evangelizet vobis, præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.

9 Sicut prædiximus, & nunc iterum dico. Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.

10 Modò enim hominibus suadeo, an Deo? An quero hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.

11 Notum enim vobis facio, fratres Evangelium quod evangelizatum est à me, quia non est secundum hominem.

12 Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelatione Iesu Christi.

12 Parce que je ne l'ay receu ny appris d'aucun homme, mais par la revelation de IESUS-CHRIST.

13 Audistis enim conversationem meam aliquando in Iudaismo: quoniam supra modum persequabar Ecclesiam Dei, & expugnabam illam,

13 Car vous avez sceu sans doute de quelle façon je me gouvernois dans le Iudaïsme, & avec quelle fureur je perfecutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois,

14 Et proficiebam in Iudaismo supra multos coetaneos meos in genere meo, abundantius emulacor existens paternarum mearum traditionum.

14 M'avançant en la connoissance de la Religion Iudaïque par dessus tous ceux de mon âge & de ma nation, estant plus jaloux (*plus zelé*) qu'aucun (*d'eux*) pour l'observation des traditions paternelles.

15 Cum autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meae, & vocavit per gratiam suam,

15 Or quand il a pleu à celuy qui m'a separé (*m'a chvisi*) dès le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par sa grace,

16 Ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in Gentibus, continuo non acquiesci carni & sanguini,

16 De me reveler la connoissance de son fils, & de me donner la charge de l'evangelizer aux Gentils, (*aussitost je commençay cét office, &*) je n'acquiesçay aux sentimens ni de la chair ni du sang. (*Je ne consultay aucun homme, ni ne suivis point les conseils de la prudence humaine sur ce que j'avois à dire & à faire.*)

17 Neque venisse Ierosolimam ad antecessores meos Apostolos; sed abijt in Arabiam, & iterum reversus sum Damascum.

17 Et je ne montay point en Ierusalem pour voir les Apostres mes anciens; mais je m'en allay en Arabie, & je revins a Damas.

18 Deinde post annos tres veni Ierosolimam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim

18 Trois ans apres, je vins en Ierusalem pour voir Pierre, & je demouray quinze jours avec luy.

19 Alium autem Apostolorum vidi ne-

19 Et je n'ay veu aucun autre Apô-

tre, si ce n'est Jacques le frere du Seigneur.

20 Or Dieu m'est témoin que je ne ments point en ce que je vous écris.

21 Apres cela, je vins dans les contrées de Syrie & de Cilicie.

22 Et j'estois inconnu de visage aux Eglises de Judée qui croyoient en JESUS-CHRIST.

23 Ils avoient seulement ouy dire que celuy qui n'agueres nous persecutoit, presche maintenant la foy qu'il avoit tasché de détruire.

24 Et ils glorifioient Dieu en moy.

minem, nisi Iacobi fratrem Domini.

20 Que autem scribo vobis ecce coram Deo quia non meptior.

21 Deinde veni in partes Syriæ, & Cilicie.

22 Eram autem ignotus facie Ecclesiis Iudææ quæ erant in Christo.

23 Tantùm autem auditum habebam quoniam qui persecubatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem, quam aliquando expugnabat,

24 Et in me clarificabant Deum.

CHAPITRE II.

1 QUATORZE ans s'estant passez, je montay derechef en Ierusalem avec Barnabé, ayant aussi pris Tite en nostre compagnie.

2 Or je fis ce voyage en suite du commandement que j'en avois receu de Dieu dans une revelation, & je conferay (avec les fideles), & en secret avec les principaux (Apostres) de l'Evangile que je preschois aux Gentils, afin de ne courir pas ou de n'avoir couru en vain. (que mon travail dans la predication de l'Evangile ne fust pas inutile, & que l'on ne me

1 D'inde post annos quatuordecim, iterum ascendi Ierosolimam cum Barnaba, assumpto & Tito.

2 Ascendi autem secundùm revelationem, & contuli cum illis evangelium quod predico in Gentibus, secretum autem illis qui videbantur aliquid esse, ne fortè in vacuum currerem aut cucurrissem.

pût accuser d'enseigner une doctrine contraire à la leur. Ce qui eust rendu ma predication inutile pour le passé & pour l'avenir.)

3 Sed neque Titus, qui mecum erat, cui esset Gentilis, compulsum est circumcidi,

3 Mais (*quelque conformité qu'il y eust entre nous*) Tite qui estoit avec moy, encore qu'il fust Grec (*Gentil*), ne fut point contraint de se faire circoncire,

4 Sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram, quam habemus in Christo Iesu, ut nos in servitutem redigerent.

4 Pour ne donner pas cét avantage aux faux freres qui s'estoient glissez parmi nous pour épier la liberté que nous avons en **I E S U S - C H R I S T**, (*pour voir si nous demeurerions fermes à conserver la liberté de l'Evangile*), & nous reduire en la servitude (*de la loy.*)

5 Quibus neque ad horam cessimus subjectioni, ut veritas Evangelij permaneat apud vos.

5 Aufquels nous n'avons pas cédé, mesme pour un moment, afin que la verité de l'Evangile demeure (*toute pure*) parmi vous.

6 Ab ils autem, qui videbantur esse aliquid, (quales aliquando fuerint, nihil mea interest. Deus personam hominis non accipit) mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt.

6 Or ceux qui paroissoient estre les plus considerables, (Il ne m'importe quels ils ayent esté autrefois. Dieu n'a point d'acception de personne) ceux, dis-je, qui paroissoient les plus considerables, ne m'ont rien donné d'avantage. (*ne m'ont conféré aucune nouvelle auctorité.*)

7 Sed è contra cū vidiſſent quòd creditum est mihi Evangelium præputij, sicut & Petro circumcissionis,

7 Mais au contraire, voyant que la charge d'annoncer l'Evangile aux incirconcis (*aux Gentils*) m'avoit esté donnée, comme à Pierre celle de l'annoncer aux circoncis, (*aux Juifs*)

8 (Car celui qui a donné avec efficace à Pierre l'apostolat des circoncis (qui luy a fait exercer l'apostolat avec la puissance des miracles), m'a donné aussi avec efficace celui des incirconcis (pour l'exercer avec la puissance des miracles.)

9 Et Jacques, Cephas, & Jean, qui estoient comme les colonnes de l'Eglise, ayant reconnu la grace qui m'a esté donnée, me donnerent, & à Barnabé, les mains d'association (au ministère apostolique), afin que nous preschassions (l'Évangile) aux Gentils, & eux à ceux de la circoncision.

10 Ils nous recommanderent seulement d'estre soigneux des pauvres. ce que jusques icy j'ay fait avec soin.

11 Or Cephas (Pierre) estant venu à Antioche, je luy resistay en face, parce qu'il estoit reprehensible (en sa conduite.)

12 Car avant que quelques Juifs fussent venus de (Jerusalem) de la part de Jacques, il mangeoit avec les Gentils. Et apres leur arrivée, il se separa de leur compagnie, craignant d'offencer ceux qui avoient la circoncision. (les Juifs, ausquels une telle compagnie est execrable.)

13 Les autres Juifs estimerent aussi qu'il falloit user de cette dissimulation, De sorte que Barnabé mesme y fut entraîné avec eux.

8 (Qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcissionis, operatus est & mihi inter Gentes.)

9 Et cum cognovissent gratiam quae data est mihi, Iacobus, & Cephas, & Ioannes, qui videbatur columna esse, dexteras dederunt mihi & Barnabae sociatis; ut nos in Gentes, ipsi autem in circumcissionem.

10 Tantum ut pauperum memores essemus. quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.

11 Cum autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei resisti, quia reprehensibilis erat.

12 Prius enim quae venirent quidam à Iacobo, cum Gentibus edebat. Cum autem venissent, subtrahebat & segregabat se, timens eos qui ex circumcissione erant.

13 Et simulationi eius consenserunt ceteri Iudaei, ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.

14 Sed cum vidif-
sem quod non rectè
ambularent ad veri-
tatem Evangelij, dixi
Cephae coram om-
nibus: Si tu, cum Iu-
daeus sis, gentiliter
vivis, & non Iudaice,
quomodo Gætes co-
gis Iudaizare?

11 Nos natura Iu-
dæi, & non ex Gentili-
bus peccatores.

16 Scientes autem
quod non iustifica-
tur homo ex operi-
bus legis, nisi per fi-
dem Iesu Christi, &
nos in Christo Iesu
credimus, ac iustifi-
cemur ex fide Chri-
sti, & non ex operi-
bus legis. Propter
quod ex operibus
legis non iustificabi-
tur omnis caro.

17 Quod si que-
rentes justificari in
Christo, inventi sumus
& ipsi peccatores,
numquid Christus
peccati minister
est? Absit.

18 Si enim que
destruxi, hæc hæc

14 Mais quand je vis qu'ils ne mar-
choient pas droitement selon la verité
de l'Evangile, je dis à Cephas (à
Pierre) en présence de tous: Si toy
estant Iuif (*de naissance*), as vescu
jusqu'icy comme les Gentils, & non
pas à la façon des Iuifs, comment est-
ce que maintenant tu contrains (*par
ton exemple*) les Gentils à Iudaïser
(à *s'abstenir de certaines viandes, à
l'exemple des Iuifs, ce qui est contre
la liberté de l'Evangile?*)

15 Nous sommes Iuifs de nation,
& non pas de la race pecheresse des
Gentils.

16 Mais sçachant bien que l'hom-
me n'est point justifié par les œuvres
de la loy, mais par la foy en IESUS-
CHRIST, nous croyons en IESUS-
CHRIST afin d'estre justifiez par la
foy de (*Iesus*) Christ, & non par les
œuvres de la loy; d'autant que nul
homme ne sera justifié par les œuvres
de la loy.

17 Que si cherchant nostre ju-
stification en IESUS-CHRIST,
nous demeurons nous-mêmes pe-
cheurs, (*Iesus*) Christ est-il ministre
du peché? (*S'ensuit-il de ce que l'E-
vangile nous défend de chercher nostre
justification dans les œuvres de la loy,
qu'il défende les bonnes œuvres, &
nous apprenne à pecher?*) nulle-
ment.

18 Pour moy, si je veux rétablir

derechef ce que j'ay détruit, je me montre prevaricateur (*de la cause que j'ay défendue jusqu'icy, si derechef je presche la nécessité des œuvres de la loy.*)

19 Car je suis mort à la loy par la loy mesme, afin de vivre pour Dieu, je suis attaché à la croix avec (*Iesus*) Christ. (*la loy m'enseignant son impuissance pour me garantir du peché, m'a porté à recourir à Iesus-Christ, dont la grace seule m'en peut delivrer.*)

20 Or je vis, non pas moy, mais (*Iesus*) Christ vit en moy. (*je ne vis plus estant mort à la loy de la vie du vieil Adam*); & si je vis encore en la chair (*de la vie corporelle*), c'est en l'esprit de la foy du fils de Dieu qui m'a aymé, & qui s'est livré luy-mesme pour moy.

21 Je n'aneantis point la grace de Dieu. Car si la justice est donnée par la loy, (*Iesus*) Christ est donc mort inutilement. (*il n'a pas esté besoin que Iesus-Christ soit mort, si la loy peut justifier les hommes.*)

ædifico, prevaricatorum me confusor.

19 Ego enim per legem, legi mortuus sum, ut Deo vivam: Christo cõfusus sum cruci.

20 Vivo autem, jam non ego, vivit verò in me Christus. Quòd autem nunc vivo in carne, in fide vivo filij Dei, qui dilexit me, & tradidit semetipsum pro me.

21 Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.

CHAPITRE III.

O Galates insensés! qui vous a enforcez pour (*vous porter à*) n'obeir pas à la verité? Vous,

O insensati Galatæ, qui vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Iesus Christus prescisi-

petus est, in vobis crucifixus ?

devant les yeux desquels (*Jesus*) Christ a esté condamné & crucifié parmi vous. (*à qui j'ay presché si clairement la mort de Jesus-Christ, que c'est comme s'il avoit esté crucifié devant vos yeux.*)

2 Hoc solum à vobis volo dicere : Ex operibus legis Spiritum accepistis, an ex auditu fidei ?

2 Je veux seulement sçavoir de vous une seule chose. Est-ce par les œuvres de la loy que vous avez reçu le saint Esprit, ou par la predication de la foy ?

3 Sic stulti estis, ut cum spiritu cooperitici, nunc carne consummemini ?

3 Estes-vous si insensez qu'ayant commencé par l'esprit (*par la reception d'une doctrine spirituelle*), vous veüillez maintenant achever par la chair ? (*par la doctrine charnelle de la loy ?*)

4 Tanta passi estis sine causa ? si tamen sine causa.

4 Avez-vous souffert en vain tant de choses ? Mais vous ne les avez pas souffertes en vain ?

5 Qui ergo tribuit vobis, Spiritum, & operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei ?

5 Celuy donc qui vous a donné l'Esprit (*saint*), & qui fait des miracles par vous, les fait-il par les œuvres de la loy, ou par la predication de la foy ?

6 Sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

6 Selon qu'il est écrit : Abraham crût à Dieu, & il luy fut imputé (*alloüé*) à justice.

7 Cognoscite] ergo quia qui ex fide sūt, ij sunt filij Abrahæ.

7 Vous voyez donc bien que ceux qui ont la foy, sont enfans d'Abraham.

8 Providens autem scriptura quia ex fide justificat Genes Deus, prænuñciavit Abrahæ : Quia benedicentur in te omnes Genes.

8 Or l'Ecriture prevoyant que Dieu justifie les nations par la foy, predict à Abraham : Toutes les nations seront benies en toy.

9 Igitur qui ex fide sunt, benedicentur

9 Donc ceux qui sont de la foy

(qui s'appuyent sur la foy), seront benis avec le fidele Abraham.

cum fidei Abraham.

10 Car tous ceux qui sont de la loy (qui mettent leur justice dans les œuvres de la loy), sont sujets à la malediction, estant écrit : Maudit celuy qui ne garde pas tous les preceptes qui sont dans le livre de la loy.

10 Quicunque enim ex operibus legis sunt, sub maledictione sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quae scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.

11 Et il est clair que personne n'est justifié devant Dieu par les œuvres de la loy, puisque (l'Écriture dit que) le juste vivra de la foy.

11 Quoniam autem in lege nemo iustificatur apud Deum, manifestum est: quia iustus ex fide vivit.

12 Or la loy n'est point (ne vient point) de la foy; mais qui gardera ses ordonnances, vivra par elles. (ne souffrira pas la peine de mort ordonnée contre les transgresseurs.)

12 Lex autem non est ex fide, sed, Qui fecerit ea, vivet in illis.

13 (Jésus) Christ nous a rachetés de la malediction de la loy, s'estant fait luy-mesme malediction pour nous; (Car il est écrit : Maudit qui-conque est pendu au bois)

13 Christus nos redemit de maledictione legis, factus pro nobis maledictus; (quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno)

14 Afin que la benediction promise à Abraham vint aux Gentils, & que nous recevions par la foy le (saint) Esprit qui nous a esté promis.

14 Ut in Gentibus benedictio Abraham fieret in Christo Iesu, ut pollicitatione Spiritus acciperemus per fidem.

15 Mes freres, je parle selon l'homme, (selon la façon d'agir parmi les hommes), lors qu'un homme a fait un testament (un contrat d'alliance), quand il a esté confirmé, on ne peut ny le casser, ny y adjouster.

15 Fratres (secundum hominem dico), tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.

16 Les promesses ont esté faites à

16 Abraham dictae sunt promissiones, &

femini eius. Non dicit, Et feminibus, quasi in multis, sed quasi in uno: Et femini tuo, qui est Christus.

17 Hoc autem dico testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos & triginta annos facta est Lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

18 Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abraham autem per repromissionem donavit Deus.

19 Quid igitur lex? Propter transgressionem posita est, donec venisset semen, cui promiserat, ordinata per angelos in manu mediatoris.

20 Mediator autem, unus non est: Deus autem unus est.

Abraham & à sa semence. Il n'est pas dit, Aux semences, comme (*parlant*) de plusieurs, mais à ta semence, comme (*parlant*) d'un seul; qui est (*Iesus*) Christ.

17 Or je dis que la loy qui n'est venuë que quatre cent trente ans apres ce testament (*cette alliance faite avec Abraham*) qui avoit esté confirmé de Dieu, n'a pû le rendre nul, ny abolir la promesse (*faite à Abraham.*)

18 Car si l'heritage (*de la justice*) vient de la loy, il ne vient donc pas de la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné (*gratuitement*) à Abraham.

19 Pourquoi donc la loy (*a-t'elle esté donnée*)? ç'a esté pour faire connoistre les transgressions (*les pechez que l'on commettoit en la violant*), jusques à ce que la semence (*le fils d'Abraham*) vint, à laquelle la promesse avoit esté faite. (*Et cette loy*) a esté établie par le ministere des Anges, par la main, (*par la puissance par l'entremise*) d'un mediateur.

20 Or un mediateur n'est pas d'un seul (*mais il est entre plusieurs*), & Dieu est un. (*Il faut donc que le debat soit entre Dieu & les hommes, & que le mediateur tienne de la nature de tous deux, comme cela se trouve en Iesus-Christ, qui est Dieu & homme.*)

21 La loy est-elle donc contraire aux promesses de Dieu ? Nullement. Car si la loy avoit esté donnée avec la puissance de vivifier (*de donner la vie à l'ame*), la justice viendroit veritablement de la loy.

22 Mais l'Escriture a tout renfermé sous le peché (*a fait voir que tous les hommes estoient pecheurs*), afin que (*l'effect de*) la promesse fust donné par la foy de JESUS-CHRIST, à ceux qui croiroient (*en luy.*)

23 Et avant que la foy fust venue, nous estions tenus sous la garde de la loy (*nous estions enfermez comme dans un retranchement pour nous défendre du peché*), attendant la foy qui devoit estre revelée.

24 La loy a donc esté nostre pedagogue (*pour nous mener*) vers JESUS-CHRIST, afin que nous fusions justifiez par la foy.

25 Mais quand la foy est venue, nous n'avons plus esté sous ce pedagogue.

26 Parce que vous estes tous enfans de Dieu par la foy en JESUS-CHRIST.

27 Car vous tous qui avez esté baptisez en (*Iesus*) Christ, vous avez esté revestus de (*Iesus*) Christ. (*vous avez esté faits membres de son corps mystique.*)

28 Il n'y a plus ny Juif, ny Gentil; ny esclave, ny libre; ny masse, ny femelle;

21 Lex ergo adversus promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, verè ex lege esset justitia.

22 Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Iesu Christi daretur credentibus.

23 Prius autem quæ veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat.

24 Itaque lex pedagogue noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25 At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

26 Omnes enim filij Dei estis per fidem quæ in Christo Iesu.

27 Quicunque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.

28 Non est Judæus, neque Græcus: non est servus, neque liber: nō est masculus,

neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Iesu.

29 Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

melle ; mais vous estes tous un en IESUS-CHRIST.

29 Or si vous estes à (*Jesus*) Christ, vous estes donc la semence (*la posterité*) d'Abraham, & les heritiers selon la promesse (*que Dieu luy a faite.*)

CHAPITRE IV.

1 Dico autem: Quanto tempore heres parvulus est, nihil differt à servo, cum sit dominus omnium;

2 Sed sub tutoribus & actoribus est, usque ad præfinicum tempus à patre.

3 Ita & nos, cum essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.

4 At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege,

5 Vt eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.

1 **I**E dis donc : Tant que l'heritier est encore enfant, il ne differe en rien de l'esclave, bien qu'il soit le maistre de tout (*son bien.*)

2 Mais il est sous la puissance de ses tuteurs & de ses curateurs, jusqu'au temps que son pere a ordonné.

3 Ainsi, lors que nous estions encore enfans (*grossiers*), nous estions assujettis sous les elemens du monde. (*sous les preceptes & les ceremonies de la loy, qui estoient des rudimens & des commencemens de la connoissance de la verité que nous devoit donner l'Evangile.*)

4 Mais quand la plenitude des temps est venue, Dieu a envoyé son fils au monde, formé (*du corps*) d'une femme, (*& qui s'est*) assujetti sous la loy, (*laquelle subsistoit encore*)

5 Afin de racheter ceux qui estoient sous la loy, & pour nous rendre enfans adoptifs.

T

6 Or parce que vous estes les enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son fils dans vos cœurs, qui crie (*qui vous fait crier*) : Abba, Pere (*qui vous donne la confiance de le nommer, & le prier comme vostre Pere.*)

7 C'est pourquoy (*chacun de vous*) n'est plus maintenant esclave, mais il est enfant. Que s'il est enfant, il est par consequent heritier de Dieu par JESUS-CHRIST.

8 Autrefois, lors que vous ne connoissiez point le vray Dieu, vous serviez à ceux qui de leur nature ne sont pas Dieux.

9 Mais maintenant que vous connoissez Dieu, Que dis-je ! que vous estes connus de luy ; comment voulez-vous encore vous assujettir sous des elemens (*de la loy*) qui sont foibles & pauvres. (*vides de graces.*)

10 Vous faites distinction des jours, des mois, des saisons, & des ans. (*comme les Juifs le pratiquent en l'observation de leur an sabbathique, & de leurs nouvelles lunes.*)

11 Je crains bien pour vous que je n'aye travaillé inutilement parmi vous, (*en vous preschant l'Evangile.*)

12 Soyez comme moy. Car aussi suis-je comme vous. (*aymez-moy comme je vous ayme*). Je vous en conjure, mes freres. Vous ne m'avez fait aucun tort. (*De sorte que vous ne pouvez pas douter de mon amitié.*)

6 Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum filij sui in corda vestra, clamantem : Abba, Pater.

7 Itaque jam non est servus, sed filius. Quod si filius, & heres per Deum.

8 Sed tunc quidem ignorantes Deum, illi, qui natura non sunt dii, serviebatis.

9 Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cogniti stis à Deo, quomodo convertimini iterum ad infirma & egena elementa, quibus de novo servire vultis ?

10 Dies observatis, & menses, & tempora, & annos.

11 Timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis.

12 Estote sicut ego, quia & ego sicut vos. Fratres, obsecro vos. Nihil me laesit.

13 Scitis aurem quia per infirmitatē carnis evangelizavi vobis jam pridem.

13 Et vous sçavez qu'il y a longtemps que je vous ay annoncé l'Evangile dans un estat de souffrance & d'infirmité,

14 Et tentationem vestram in carne mea. Non sprevisitis, neque respicistis: sed sicut Angelum, Dei excepistis me, sicut Christum Iesum.

14 Et que vous ne m'avez point méprisé ny rejezté (*pour me voir ainsi humilié par les persecutions*), ce qui estoit un sujet de tentation (*pour vous porter à me mépriser*), mais au contraire, vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme IESUS-CHRIST mesme.

15 Vbi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eructis, & dedissetis mihi.

15 Qu'est donc devenu vostre bonheur (*de m'avoir avec vous, & de m'écouter avec tant d'affection vous annoncer l'Evangile*)? Car il faut que je vous rende ce témoignage, que vous vous fussiez arraché les yeux pour me les donner, si cela eust esté faisable. (*si j'en eusse eu besoin.*)

16 Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis?

16 Suis-je donc devenu vostre ennemy, vous disant la verité?

17 Amulantur vos non bene; sed excludere vos volunt, ut illos emulemini.

17 (*Ceux qui vous ont portez à ce changement*) sont jaloux de vous, (*font paroistre beaucoup de zele pour vous*), mais ce n'est pas comme il faut; & ils ne songent qu'à vous exclurre (*de la liberté evangelique*), afin que vous soyez aussi jaloux d'eux. (*que vous soyez passionnez pour eux, que vous dépendiez d'eux, & qu'ils vous tyrannissent.*)

18 Bonum autem amulmini in bono semper, & non tantum cum præsens sum apud vos.

18 Il est bon d'avoir toujours du zele pour les bons, dans les bonnes

choses, & non pas seulement lors que je suis parmi vous.

19 Mes petits enfans, que j'enfante de nouveau (*avec douleur*), jusques à ce que (*Iesus*) Christ soit (*parfaitement*) formé en vous.

20 Je voudrois estre maintenant parmi vous, & changer ma voix (*au lieu de l'Écriture, & agir de vive voix*), parce que je suis en inquietude pour vous. (*je ne sçay ce que je dois faire pour vous retirer de l'erreur où vous estes.*)

21 Dites-moy vous qui voulez estre sous la loy, n'avez-vous pas lû (*les livres de*) la loy?

22 Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la (*femme*) libre.

23 Mais le fils de la servante vint au monde selon la chair (*selon le cours ordinaire de la nature*); & le fils de la libre nâquit selon la promesse (*que Dieu avoit faite à Abraham par les Anges.*)

24 Cela est dit par allegorie. Car ces deux femmes sont les figures des deux alliances (*de Dieu avec les hommes*), l'une faite sur le mont de Sina, qui engendre ses observateurs en estat de servitude. Ce qui estoit encore representé par Agar.

19 Filioli mei, quot iterum parturio, donec formetur Christus in vobis.

20 Vellem autem esse apud vos modò, & mutare vocem meam, quoniam confundor in vobis.

21 Dicite mihi qui sub lege vultis esse, legem non legistis?

22 Scriptum est enim quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, & unum de libera.

23 Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem.

24 Quæ sunt per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo testamenta. Vnum quidem in monte Sina, in servitutum generationem est Agar.

La mesme chose estoit representée par Agar, ser-

vante d'Abraham, & par la montagne de Sina, qui estoit hors de la contrée de Chanaan, à sçavoir la servitude de la loy, dans laquelle naissoient les descendans d'Abraham, & ceux à qui la loy avoit esté donnée hors du país de Chanaan, figure de l'Eglise, dont les enfans sont libres.)

25 Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei que nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis.

25 Car Sina est une montagne d'Arabie, conjointe (non pas par proximité de situation, mais par rapport de signification mystique) à la Jerusalem de maintenant (la Jerusalem terrestre), qui est esclave avec ses enfans. (qui engendre des enfans esclaves de la loy.)

26 Illa autem que sursum est Jerusalem, libera est; que est mater nostra.

26 Mais la Jerusalem d'enhaut (l'Eglise), qui est nostre mere, est libre.

27 Scriptum est enim: Lactare sterilis, que non parit; & clama, que non parituris: quia multi filij deserte, magis quam ejus que habet virum.

27 Car il est écrit: Réjoüis-toy sterile qui n'enfantes point, éclate hautement, & pousse des cris de joye; toy qui n'enfantes point. Car les enfans de celle qui est delaissee, seront plus nombreux que ceux de la femme qui avoit un mari. (que la Synagogue que Dieu avoit éponsee.)

28 Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filij sumus.

28 Or quant à nous, mes freres, nous sommes enfans de la promesse ainsi qu'Isaac. (nous sommes heritiers des promesses de Dieu par sa grace.)

29 Sed quomodo tunc is qui secundum carnem natus fuerat, persequeretur eum qui secundum spiritum, ita & nunc.

29 Mais comme alors celuy (Ismaël) qui estoit né selon la chair (selon le cours ordinaire de la nature) persecutoit celuy (Isaac) qui estoit né selon l'esprit (selon la promesse de

294 L'ÉPISTRÉ DE S. PAUL
 Dieu, & par un miracle), il en arrive encore de mesme maintenant. (*les Juifs, qui sont les enfans charnels, persecutent les Chrestiens, qui sont les enfans spirituels.*)

30 Mais que dit l'Écriture? (*Que fut-il dit à Abraham*)? Chasse la servante & son fils. Car le fils de la servante ne sera point heritier avec le fils de la (*femme*) libre.

31 Donc, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la (*femme*) libre, & nous avons la liberte par laquelle (*Jesus*) Christ nous a delivrez (*de la servitude de la loy & du peché.*)

30 Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam, & filium ejus. Non enim heres erit filius ancille cum filio libre.

31 Itaque, fratres, non sumus ancille filii, sed libre, quia liberare Christus nos liberavit.

CHAPITRE V.

DEMEUREZ donc fermes (*dans cette liberte*), & ne vous remettez pas de nouveau sous le joug de la servitude (*de la loy.*)

2 Moy Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, (*Jesus*) Christ ne vous profitera de rien. (*vous n'aurez aucune part aux promesses de Jesus-Christ, à l'Évangile, auquel vous aurez renoncé.*)

3 Et j'assure de plus tout homme qui se fait circoncire, qu'il est obligé de garder toute la loy.

1 S Tare, & nolite iterum jugo servitutis contineri.

2 Ecce ego Paulus dico vobis quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.

3 Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universę legis faciendę.

4 Evacuati estis à Christo, qui in lege justificamini: à gratiā excidistis.

4 Vous n'avez plus de part en (*Iesus*) Christ, vous tous qui voulez estre justifiez par la loy: vous estes decheus de la grace. (*de la redemption de Iesus-Christ.*)

5 Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus.

5 Car pour nous, nous esperons de recevoir la justice de la foy par l'esprit qui nous est donné.

6 Nam in Christo Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium; sed fides, quæ per charitatem operatur.

6 Car en **I E S U S - C H R I S T**, ni la circoncision, ni le prepuce, ne servent de rien (*il ne considere ni le Juif, ni le Gentil*); mais la foy, qui opere par la charité (*qui fait des bonnes œuvres*), luy est seule considerable.

7 Currebatis bene. Quis vos impedivit veritati non obedire?

7 Vous couriez bien (*dans la voye de l'Evangile*). Qui vous a empeschez d'obeir à la verité (*de la doctrine de l'Evangile*)?

8 Persuasio hæc nõ est ex eo qui vocat vos.

8 Cette persuasion (*cette nouvelle façon d'agir*) ne vient pas de celuy (*de Dieu*) qui vous appelle.

9 Modicum fermentum operam malam corrumpit.

9 Il ne faut qu'un peu de levain pour faire aigrir toute la paste. (*il suffit d'une observation superstitieuse pour corrompre vostre foy.*)

10 Ego confido in vobis in Domino, quod nihil aliud facietis. Qui autem conturbat vos, portabit iudicium, quicumque est ille.

10 J'ay cette confiance pour vous au Seigneur, que vous n'aurez pas d'autres sentimens (*que les miens*). Mais au reste, celuy qui vous trouble (*par sa mauvaise doctrine*), en portera le jugement, (*sera condamné*), quel qu'il soit.

11 Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico,

11 Et pour moy, mes freres, si je presche encore la circoncision (*quand*

je suis parmi les Juifs, comme ces faux Docteurs m'accusent), pourquoy est-ce que je suis toujours persécuté (par les Juifs)? Le leur ay donc osté le scandale (que leur donnoit la predication) de la croix.

12 Plùst à Dieu que ceux qui vous troublent (par leur mauvaise doctrine) fussent retranchez de vostre corps. (comme ils vous veulent obliger à un retranchement corporel par la circonsion.)

13 Car pour vous, mes freres, vous estes appellez à la liberté. Seulement ne vous servez pas de cette liberté pour contenter vostre chair; mais servez-vous les uns les autres par la charité de l'esprit.

14 Car toute la loy s'accomplit en l'observation de ce seul precepte: Tu aymeras ton prochain comme toy-mesme.

15 Que si vous vous entre-mordez & vous vous entre-mangez les uns les autres, prenez garde qu'enfin vous ne vous consumiez (que vous ne vous ruiniez) les uns les autres.

16 Or je vous dis: Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point (vous ne contenterez point) les desirs de vostre chair.

17 Car la chair convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair. Ces deux choses se contrarient l'une l'autre, tellement que vous ne faites pas

quid adhuc persecutionem patior? Bigg evacuatum est scandalum crucis.

12 Utinam & abscindantur qui vos conturbant.

13 Vos enim in libertate vocari estis, fratres. Tantum ne liberatam in occasione detis carnis, sed per charitatem Spiritus servite invicem.

14 Omnis enim lex in uno sermone impletur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.

15 Quod si invicem mordeatis & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.

16 Dico autem: Spiritu ambulate, & desideria carnis non perficietis.

17 Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem. Hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcunque vultis, illa faciat.

ce que vous voudriez. (*vous ne faites pas le bien avec autant de facilité que vous voudriez.*)

18 Quòd si spiritus
de cimini, non estis
sub lege.

18 Que si vous estes conduits par l'esprit, vous n'estes plus sous la loy (*rigoureuse de Moïse.*)

19 Manifesta sunt
autem opera carnis:
quæ sunt, fornicatio,
immunditia, impu-
dicitia, luxuria,

19 Or les œuvres de la chair sont manifestes : qui sont, la fornication, la deshonesteté, l'impudicité, la luxure,

20 Idolorum ser-
vitus, veneficia, ini-
micitie, contentio-
nes, amulationes,
iræ, rixæ, dissensio-
nes, sectæ,

20 La servitude des idoles (*l'idolatrie*), les empoisonnemens, les inimitiez, les disputes, les jalousies, les coleres, les querelles, les dissensions, les sectes,

21 Invidia, homi-
cidia, ebrietates, ce-
mestationes, & his
similia: quæ prædico
vobis, sicut prædixi,
quoniam qui talia
agunt, regnum Dei
non consequentur.

21 Les envies, les homicides, les vyrogneries, les débauches, & autres choses semblables, dont je vous declare, comme je vous l'ay déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne parviendront jamais au Royaume de Dieu.

22 Fructus autem
Spiritus est, chari-
tas, gaudium, pax,
patientia, benigni-
tas, bonitas, longani-
mitas,

22 (*Au contraire*) les fruiçts de l'esprit sont, la charité, la joye, la paix, la patience, la benignité, la bonté, la longanimité, (*la fidele attente des promesses de Dieu, ou la constante perseverance dans les afflictions.*)

23 Mansuetudo, fi-
des, modestia, con-
tinentia, castitas.
Adversus hujusmodi
non est lex.

23 La mansuetude, la foy, la modestie, la continence, la chasteté. Et la loy n'est point établie contre ces choses. (*contre ceux qui ont ces vertus.*)

24 Qui autem sūt
Christi, carnem suā
crucifixerunt cū vi-

24 Or ceux qui sont à IESUS-CHRIST (*quo Iesus-Christ a rache-*

tez, & qui le servent), ont crucifié leur chair avec leurs vices & leurs convoitises.

25 Si nous vivons de l'esprit, marchons aussi selon (les preceptes de) l'esprit.

26 Ne soyons point avides de vaine gloire, nous provoquant à colere les uns les autres, & estant envieux les uns des autres.

tiis & concupiscentiis.

25 Si spiritu vivimus, spiritu & ambulemus.

26 Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.

CHAPITRE VI.

1 **M**ES freres, si quelqu'un parmi vous tombe en quelque faute (ou par malice, ou par surprise), vous qui estes spirituels (plus éclairez que luy), reprenez-le avec un esprit de douceur; & chacun de vous se considerant soy-mesme (combien il est foible), de peur d'estre tenté aussi bien que luy (de tomber, & de faillir comme luy).

2 Supportez (par charité) les fautes (les defauts) les uns des autres; & de cette façon vous accomplirez la loy de (Jesus) Christ, (qui vous a commandé ce support reciproque, vous commandant de vous entr'aymer.)

3 Car si quelqu'un s'estime estre quelque chose, n'estant rien, il se trompe soy-mesme.

4 Que chacun examine (bien) ses

1 Fratres, & si preoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, huiusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans te ipsum, ne & tu tenearis.

2 Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi.

3 Nam si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.

4 Opus autem suum probet unusquisque;

& sic in semetipso
tantum gloriam ha-
bebit, & non in alie-
ro.

5 Unusquisque e-
nim onus suum por-
tabit.

6 Communicez au-
tem is qui catechi-
zatur verbo, ei qui se
catechizat, in omni-
bus bonis.

7 Nolite errare.
Deus non irridetur.

8 Quae enim semi-
navit homo, haec
& metet. Quoniam
qui seminat in carne
sua, de carne & me-
ret corruptionem.
Qui autem seminat
in spiritu, de spiritu
metet vitam aeternam.

9 Bonum autem
facientes, non desi-
ciamus. Tempore e-
nim suo metemus
non desipientes.

œuvres; & ainsi il pourra se glorifier
en luy-mesme (il pourra louer Dieu
& le remercier pour les biens qu'il a
receus), & non pas à l'égard d'autrui.
(-par une comparaison odieuse de ses
vertus imaginaires, avec les defauts
du prochain.)

5 Car chacun portera son propre
fardeau (répondra de ses actions pro-
pres.)

6 Que celui que l'on instruit dans
les choses de la foy, fasse part de tous
ses biens à celui de qui il reçoit l'in-
struction.

7 Ne vous trompez pas, (mes fre-
res, alleguant de fausses excuses de
pauvreté pour vous dispenser de cette
charité). On ne se moque point de Dieu
(impunément. Car il connoist les se-
crets de vos cœurs.)

8 Parce que l'homme ne moisson-
nera que ce qu'il aura semé. Celui
qui sème dans la chair (qui suit les
mouvemens de la chair), moisson-
nera de la chair la corruption, (mour-
ra de la mort éternelle.) Et celui qui
sème dans l'Esprit, moissonnera de
l'Esprit (pour récompense de la vie
spirituelle qu'il aura reçue), la vie
éternelle.

9 Ne nous lassons donc point en
faisant le bien (en donnant l'aumosne
aux pauvres). Car il viendra le temps
(determiné de Dieu) où nous mois-
sonnerons sans nous lasser. (où nous

joürons d'une recompense de nos bonnes œuvres, qui ne nous dégousterá jamais.)

10 Donc, tandis que nous en avons le temps, faisons du bien à tout le monde, mais principalement aux domestiques de la foy.

11 Vous voyez quelle grande lettre je vous ay écrite de ma propre main.

12 Ceux qui ne songent qu'à vous complaire selon la chair (*vous obligeant aux ceremonies charnelles de la loy*), ne vous contraignent de vous circoncire, qu'afin de ne souffrir pas la persecution de la croix de (*Iesus*) Christ.

13 Car ceux-là mesme qui sont circoncis, ne gardent pas la loy; mais ils veulent que vous ayez la circoncision, afin qu'ils se puissent glorifier en votre chair. (*de ce qu'ils vous font porter une marque charnelle, qui est une preuve de leur auctorité sur vous.*)

14 Mais pour moy, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui le monde m'est crucifié, & je suis crucifié au monde. (*j'ay autant d'horreur du monde, que l'on en a d'un corps mort sur le gibet, & je consens que le monde m'ait en la mesme horreur.*)

15 Car en JESUS-CHRIST ny la circoncision ny le prepuce n'est

10 Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.

11 Videre qualibus litteris scripsi vobis mea manu.

12 Quicunque enim volunt placere in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantum ut crucis Christi persecutionem non patiantur.

13 Neque enim qui circumciduntur, legem custodiunt: sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.

14 Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.

15 In Christo enim Iesu neque circumcisio aliquid valet,

neque praputium,
sed nova creatura.

considerable (*n'apporte ny avantage, ny prejudice*), mais la nouvelle creature (*qu'il fait du Juif & du Gentil, amenant l'un & l'autre à la foy.*)

16 Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, & misericordia, & super Israël Dei.

16 Et c'est sur ceux qui suivent cette regle (*qui croyent ces veritez*), que la paix & la misericorde reposeront, comme sur l'Israël de Dieu.

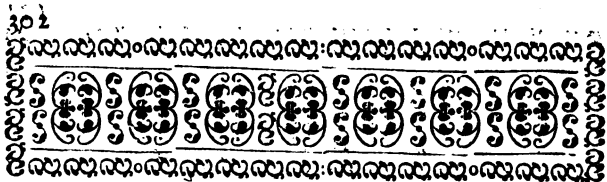
17 De cetero nemo mihi molestus sit. Ego enim stigmata Domini Iesu in corpore meo porto.

17. Au reste, que personne désormais ne me soit importun, (*ne me donne aucun sujet de fâcherie ; il suffit que je sois persecuté par les ennemis de l'Eglise*). Car je porte sur mon corps les flétrissures de (*Iesus*) Christ. (*les cicatrices des playes receuës pour avoir annoncé Iesus-Christ.*)

18 Gratia Domini nostri Iesu Christi cum spiritu vestro, fratres. Amen.

18 Mes frères, la grace de nostre Seigneur JESUS-CHRIST demeure avec vostre esprit. Ainsi soit-il.

Fin de l'Epistre de S. Paul aux Galates.



ARGUMENT
DE L'ÉPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT PAUL
AUX ÉPHÉSIENS.



L' APOSTRE saint Paul avoit fondé une grande & nombreuse Eglise dans Ephese, ville capitale de l'Asie mineure, durant trois ans qu'il y avoit demeuré, & à son depart il leur avoit laissé son disciple Timothée pour Evesque. Depuis ce temps-là il n'avoit pu y retourner; mais il en avoit toujours un soin particulier. C'est pourquoy estant prisonnier à Rome, à son dernier voyage, comme il apprit que Phigelle & Hermogene les troubloient par diverses erreurs qu'ils semoient parmi eux, il leur écrit cette Epistre. Son dessein en general est de les confirmer en la foy qu'il leur a preschée, & il traite en particulier dans les quatre premiers chapitres, de la grace qui leur a esté donnée en IESUS-CHRIST, & de son corps mystique, qui est l'Eglise. Dans les deux derniers chapitres il enseigne à chacun

de quelle façon il se doit comporter en sa condition. Le style en est plus embarrassé que dans aucune autre Epistre, par les longues parentheses dont les versets sont entrecoupez. Nous essayerons d'y donner quelque lumiere par l'analyse que nous ferons de chaque chapitre.

Dans le premier chapitre, après la salutation accoustumée versets 1. & 2. il commence verset 3. à les confirmer en la foy qu'il leur a preschée, par les actions de graces qu'il rend à Dieu Pere de nostre Seigneur IESUS-CHRIST; qui les a gratifiez de toutes sortes de dons spirituels en luy, c'est à dire, pour l'amour de luy : on ce sont deux sujets d'estre reconnoissans de ces graces, de les avoir receuës de Dieu, & de les avoir receuës pour l'amour de IESUS-CHRIST. Car les bien-faits prennent leur valeur de la dignité de ceux qui les font, & de ceux pour l'amour de qui ils sont faits.

Au verset 3. il touche la certitude de l'élection des Ephesiens, qui a esté faite par la predestination éternelle de Dieu. Verset 4. non pas en eux-mesmes, ni pour l'amour d'eux-mesmes, mais en IESUS-CHRIST, & comme ses membres, sicut elegit nos in ipso. 2. Il touche le temps de cette élection, qui est l'éternité, ante mundi constitutionem. 3. L'estat où ils ont esté choisis, qui n'a pas esté celuy de la sainteté, mais afin qu'ils fussent Saints, ut essemus sancti. 4. Le bien qu'ils ont receu, qui est l'adoption, par laquelle ils sont faits ses enfans, & la remission de leurs pechez. Verset 7. 5. Le motif de cette élection, qui n'est autre que la bonne volonté de Dieu, secundum propositum voluntatis suæ. 6. La fin, qui est sa gloire, ou la manifestation de sa bonté, in laudem gloriæ gratiæ suæ. Il semble en cette Epistre que l'Apostre n'a rien tant à cœur que d'esta-

blir la predestination gratuite de Dieu, independante de toute prevision de bonnes œuvres des predestinez; & cela afin de porter les Ephesiens à une plus grande reconnoissance, comme n'ayant rien contribué de leur part au choix que Dieu a fait d'eux, pour les rendre ses enfans, par la foy de l'Évangile. Toute la doctrine de la predestination est contenue en ce chapitre, & toutes ses causes y sont touchées. L'efficente, qui est Dieu le Père. La materielle, qui sont les hommes. La formelle; qui est la predestination éternelle. La finale, qui est la gloire de Dieu.

2. Il marque au verset 9. comment la manifestation de l'Incarnation de IÉSUS-CHRIST a esté faite; & il dit, que c'est Dieu qui l'a manifestée.

2. Que l'object est le mystere de l'Incarnation de son Fils, ut notum faceret sacramentum voluntatis suæ; & que c'est un mystere de sa bonne volonté. 3. Que cette Incarnation a réparé toutes les ruines du Ciel & de la terre; non pas pour sauver les mauvais Anges, comme Origene a creu follement; mais pour remplir la breche que le peché de Lucifer & des Anges de sa suite avoit faite dans les ordres Angeliques; & pour reparer en mesme temps les ruines du peché dans la nature humaine, & ne faire qu'une famille & qu'un corps des Anges & des hommes.

3. Il passe de la communication generale des graces de Dieu à tous les fideles, à celle qui a esté faite aux Gentils, & particulièrement aux Ephesiens. Verset 13. Et il en insinué trois. La premiere est la predication, la seconde est la conversion à la foy, la troisiéme est la justification qu'il entend par le sceau du Saint Esprit, dont ils ont esté marquez, comme des esclaves rachetez de la tyrannie du diable, in redemptionem acquisitionis. Et il marque
 toujours

toûjours la mesme fin , in laudem gloriæ ipsius. Il l'appelle Esprit de promesse , parce qu'il a esté promis en general aux fideles dans le Prophete Ezechiel chapitres 36. & 37. 2. Parce qu'il est promis spécialement pour les faire enfans de Dieu. 3. Parce qu'il les assure de la certitude de la promesse de la vie eternelle qui leur est faite. Il le nomme encore pignus hæreditatis , arre ou gage de nostre heritage ; parce qu'il nous donne la charité en ce monde , qui est un gage & une assurance de celle qui nous demeurera en l'autre , ou plustost parce que par la charité , qui est un don particulier , ou une participation de luy-mesme. Il nous assure que dans l'autre vie il se donnera entierement à nous , & habitera en nous par la gloire , sans que nous le puissions plus perdre.

4. Il parle de l'affection qu'il a pour eux verset 15. & 16. & dit qu'il a oüy des nouvelles de leur foy & de leur charité pour les pauvres. 2. Qu'il en rend graces à Dieu continuellement. 3. Qu'il prie pour eux , versets 17. & 18. afin que Dieu leur continuë les lumieres de sa connoissance , qu'il appelle esprit de sagesse & de revelation , non pas pour contenter leur curiosité , mais afin qu'ils connoissent quel est le bien que leur vocation à l'Evangile leur fait esperer , & quelle a esté la puissance dont il s'est servi pour convertir les hommes infideles , verset 19. Il entre verset 20. dans le détail de cette puissance , & dit qu'elle a esté la mesme dont il s'est servi pour ressusciter JESUS-CHRIST , & le faire asseoir à sa droite au dessus de tous les Anges qui sont dans le Ciel , & l'establir chef de son Eglise. Il l'appelle son corps , & son accomplissement , verset 23. Et ce dernier titre dépend du premier. Car le corps est l'accomplis-

sement du chef, le chef n'estant point parfait en tant que tel, s'il n'a un corps; & parce encore que chaque jour JESUS-CHRIST perfectionne quelques membres nouveaux de son Eglise par l'infusion de son esprit & de ses dons, & que quand son Eglise sera parfaitement formée, ce qui arrivera en la resurrection, elle sera l'accomplissement de ses des-seins.

Dans le second chapitre, apres avoir traité des bien-faits de Dieu communiquez à tous les hommes, il fait souvenir les Ephesiens versets 1. & 2. de l'estat de la mort du peché où ils estoient avant leur vocation à la foy; & pour diminuer cette reprehension, qui estoit forte, il dit qu'ils marchoisent selon le mouvement & l'operation du diable, qu'il appelle Prince de l'air; & il se met luy-mesme du nombre de ces pecheurs, & des enfans d'ire. Verset 3.

2. Aux versets 4. 5. 6. & 7. il explique de quelle façon ils ont esté retirez de cet estat de mort, & dit que c'est Dieu qui est riche en misericorde, & que c'est par sa trop grande, c'est à dire, par son excessive charité. 2. Qu'il les a vivifié avec JESUS-CHRIST, convivicavit, c'est à dire, comme ses membres, & de la mesme vie; ce qui est une nouvelle faveur. 3. Que l'effect de cette vie est de les avoir fait encore asséoir avec JESUS-CHRIST, dans les Cieux. Ce qui arrivera par la resurrection. 4. Que la fin est de faire connoistre les richesses de sa bonté, qui leur sont communiquées pour l'amour de JESUS-CHRIST.

3. Aux versets 8. & 9. il enseigne de quelle façon ces richesses de misericorde ont esté communiquées aux fideles, & dit que c'est par la foy, & non pas pour les bonnes œuvres; Et 2. Que c'est

afin que personne ne se glorifie en elles. Il se sert verset 10. d'une expression tres-forte pour montrer que tout le bien que font les fideles vient de Dieu, qui est, qu'ils sont l'ouvrage & la creature de Dieu, *ipſius factura*. 1. Qu'ils ont esté créez en IESUS-CHRIST, c'est à dire, par les merites de IESUS-CHRIST, *creati in Christo Iesu*. 3. Et que Dieu leur a preparé les bonnes œuvres, afin qu'ils les fissent. C'est ce qu'a voulu dire saint Augustin, quand il a defini la predestination, une preparation des bien-faits de Dieu, par laquelle tous ceux qui sont delivrez du peché, sont certainement delivrez. C'est ce que disent apres luy les Theologiens; que Dieu a predestiné ses élens de toute eternité pour leur donner la gloire eternelle, qui est la fin de la predestination, & que par le mesme decret il a predestiné les moyens pour y arriver, qui sont les bonnes œuvres.

• 4. Il repete encore versets 11. & 12. l'estat où ils estoient quand ils ont receu cette misericorde gratuite. Qui estoit. 1. D'estre Gentils, & de vivre selon la chair. 2. D'estre éloignez de IESUS-CHRIST pour leur infidelité. 3. De n'avoir point de part aux promesses de Dieu. 4. De n'avoir aucune esperance de la vie eternelle. 5. Et enfin de vivre sans Dieu. Verset 13. Apres cela, il explique l'estat où ils sont à present. Qui est, qu'eux qui estoient éloignez de la connoissance de Dieu, & exclus de toute esperance de ses promesses, en sont proches, c'est à dire, qu'ils sont son peuple, & qu'ils luy appartiennent; mais que ce bon-heur leur est avvenu par le Sang de IESUS-CHRIST, qui les a rachetez, & qui non seulement a fait leur paix avec Dieu verset 14. mais qui luy-mesme est leur paix, parce que l'estat de son Incarnation n'est autre chose

que l'union de la nature divine & de la nature humaine faite pour reconcilier les hommes avec Dieu.

5. Versets 15. & 16. il descend au particulier de cette paix faite avec Dieu. Qui est, que de deux peuples des Juifs & des Gentils, IESUS-CHRIST en a fait un peuple. Or il ne peut y avoir de paix plus parfaite, que quand il ne se fait qu'un peuple de deux qui estoient en guerre. 2. Il explique comment il a fait cette paix, qui a esté en détruisant la muraille qui separoit les Juifs d'avec les Gentils, c'est à dire, en déchargeant les hommes des preceptes de la loy, & leur substituant ceux de l'Evangile plus doux, & plus faciles à pratiquer.

3. Verset 16. il touche le moyen de cette paix, qui a esté sa mort sur la croix, par laquelle il a esteint l'inimitié de ces deux peuples aux dépens de sa vie.

4. Il explique la fin de cette reconciliation, qui est de former un nouvel homme subsistant en luy : *Ut duos condant in semetipso in unum novum hominem.* Cela montre aux Ephesiens combien ils sont obligez à la bonté de IESUS-CHRIST. Qui a esté
1. De vouloir mourir pour les reconcilier avec Dieu. 2. Pour en faire son peuple. 3. Pour en former un nouvel homme subsistant en luy.

6. Versets 19. & suivans il conclut ce qu'il a dit, que les Ephesiens ne sont plus maintenant estrangers en l'Eglise de Dieu, mais qu'ils en sont bourgeois. Il se sert de la metaphore d'une cité, dont il dit que les Apostres sont les fondemens, c'est à dire, qui est fondée sur leur doctrine, & sur IESUS-CHRIST comme sur la pierre angulaire. Mais il passe plus outre, adjoustant au verset dernier, que cet edifice fondé sur la pierre angulaire, est un temple du Seigneur, & qu'ils sont ce temple par l'habitation du Saint Esprit en eux.

Dans le 3. chapitre, verset 1. l'Apostre dit que c'est pour annoncer cette vocation des Gentils à la foy, qu'il est prisonnier, & que Dieu l'a chargé de la publier, versets 3. & 4. 8. & 9. & luy a revelé ce mystere, qui n'avoit pas esté connu dans les siècles precedens, comme il l'est maintenant. Que les Gentils forment le corps de IESUS-CHRIST, & sont ses coheritiers. Versets 5. & 6.

2. Ayant à parler de la grandeur du mystere qu'il est chargé de reveler, il se nomme le moindre des Saints, c'est à dire des fideles, afin d'oster tout sujet aux Ephesiens de croire qu'il se voulut vanter luy-mesme. Il dit apres, que la sagesse de Dieu tres-diverse en ses effets, dans l'Incarnation, a esté connue des Principautez & des Puissances celestes c'est à dire, des principaux entre les Anges, par l'Eglise. Les Interpretes sont assez empeschés à expliquer ce passage. Quelques-uns l'ont interpreté des mauvais Anges; quelques autres des mauvais & des bons. Mais je croy que l'explication de saint Thomas est la meilleure, qui estime que l'Apostre veut dire que par les choses qui se font en l'Eglise, & non pas par l'Eglise enseignante, les plus eslevez entre les Anges ont appris quelques circonstances du mystere de l'Incarnation qu'ils ne sçavoient pas; sçavoir, la vocation des Gentils, non seulement à la connoissance de IESUS-CHRIST, mais à la grace de former son corps mystique, & d'estre ses coheritiers. Car il est certain que quelques-uns connoissoient la substance de ce mystere; puisque Dieu par eux l'avoit revelé aux Prophetes. 2. Les Ephesiens apres luy avoir oüy dire qu'il estoit Ministre d'un mystere inconnu aux Anges mesmes, pouvoient en douter, le voyant si fort humilié par les persecutions qu'il souffroit, & par la prison où il estoit de-

tenu. *Verſet 13.* Il les aduertit de ne ſe ſcandalifer point de ſes perſecutions ; parce que c'eſt pour l'amour d'eux qu'il les ſouffre, & qu'elles tournent à leur gloire, Dieu permettant qu'il enduraſt tant de maux pour leur ſalut. On peut rapporter ces dernières paroles aux premières du verſet 13. ne deficiatis, la gloire véritable du fidele eſtant de ne deſaillir point dans les tribulations. L'Apoſtre en ce verſe reprend le ſujet qu'il avoit commencé à traiter au premier verſet, & tout ce qui eſt entre deux eſt une grande parentheſe.

3. Ne point deſaillir dans les perſecutions, & demeurer toujours fidele, eſt une choſe que l'homme ne peut pas faire par ſes ſeules forces. C'eſt pourquoi l'Apoſtre dit au verſet 14. que pour obtenir cette grace pour les Ephéſiens, il fléchit les genoux devant Dieu le Pere de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST. Fléchir les genoux eſt une action d'humilité & d'adoration. Ce qui montre l'importance de la choſe que l'Apoſtre demande en cette poſture extérieure. Il ne dit pas ſeulement que c'eſt devant Dieu qu'il fléchit les genoux ; mais que c'eſt devant Dieu le Pere de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST, duquel deſcend & dépend toute paternité qui eſt au Ciel ou en terre, c'eſt à dire, qui eſt le chef de la famille des Anges & des hommes. Par ces paroles il fait connoiſtre aux Ephéſiens qu'ils ſont la famille de IESUS-CHRIST, & qu'il demande avec confiance pour eux qu'ils faſſent ce que doivent faire ſes enfans. Or comme tels, ils ſont l'homme nouveau & intérieur. IESUS-CHRIST doit habiter dans leur cœur par la foy, & ils doivent eſtre fondez & enracinez en la charité, c'eſt à dire, que leur charité doit eſtre ſolide, & le principe de toutes leurs actions. Mais ils ne peuvent eſtre cela

sans la grace de Dieu. Et c'est ce qu'il demande pour eux aux versets 14. 15. 16. & 17.

4. *Verset 18.* il explique plus distinctement la connoissance qu'il souhaite qu'ayent les Ephesiens de la charité de IESUS-CHRIST dans le mystere de l'Incarnation; se servant des mesures qu'ont les corps materiels; qui sont, la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur. La largeur du mystere de l'Incarnation est son extension sur tous les hommes pour les sauver. Sa longueur est, que depuis le commencement du monde jusques à la fin personne n'a esté & ne peut estre sauvé que par ce mystere. La hauteur est la sublimité des desseins de Dieu en son accomplissement. La profondeur est le secret du choix qu'il a fait des Estes, pour leur en communiquer l'effect final, qui est le salut, comme l'explique saint Augustin.

Versets 20. & 21. il conclut par les actions de graces qu'il rend à Dieu pour les graces qu'il a faites aux hommes dans le mystere dont il vient de parler. Il ne luy rend pas ce remerciement par luy-mesme, mais par IESUS-CHRIST & par l'Eglise, à cause qu'il n'y a que IESUS-CHRIST & l'Eglise qui soient capables & dignes de le remercier. IESUS-CHRIST comme son fils, & l'Eglise comme le corps de ce fils, animé de son esprit.

Dans le 4. chapitre versets 1. 2. 3. & 4. l'Apôtre exhorte les Ephesiens à vivre d'une façon Chrestienne, & à demeurer dans l'unité de l'Eglise. 1. Il se sert du terme de conjurer, obsecro, pouvant dire j'ordonne, pour les presser plus fortement. 2. Il fait mention de ses liens, qu'il porte pour la cause du Seigneur, qui luy doivent donner creance aupres d'eux. 3. Il fait mention de la vocation divine qui les oblige à faire tout ce qu'il leur va dire: Estro

humblés, doux, & patiens, & se supporter les uns les autres, & la fin de toutes ces vertus est la conservation de l'unité & de la paix. La première raison de cette unité verset 4. est, qu'ils sont un corps animé d'un mesme esprit. Or un corps ne doit pas se diviser d'avec luy-mesme. La seconde raison est, qu'ils ont une mesme esperance d'un mesme bien. Or ceux qui ont une mesme pretention, ne doivent pas estre en querelle. La troisième raison est, qu'ils n'ont qu'un mesme Seigneur. Or les serviteurs d'un mesme maître doivent estre dans l'union. Qu'ils ont une mesme foy & un mesme baptesme. Or le mesme objet de leur foy les doit unir, & le mesme baptesme qui les fait enfans d'un mesme Pere. Verset 6.

2. Il passe à l'explication du corps, c'est à dire de l'Eglise, dans l'unité de laquelle il les exhorte à demeurer, versets 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. & dit que **IESUS-CHRIST** a établi les uns Apostres, les autres Prophetes; ceux-cy Evangelistes, ceux-là Pasteurs & Docteurs; mais que ces differens dons de graces particulieres d'Apostolat, de Prophetie, d'Evangile, & de Pastorat, sont pour l'accomplissement du corps de **IESUS-CHRIST**, c'est à dire, pour la sanctification des fideles. Il dit que **IESUS-CHRIST** a fait cette distribution apres qu'il est monté dans le Ciel en triomphe, menant apres soy la captivité captive, c'est à dire ceux qui avoient esté captifs du diable, & triomphant de luy & du peché, pour faire connoistre aux Ephesiens la grandeur & l'auctorité de celuy qui fait cette distribution. Ce n'est pas qu'il n'eust avant son Ascension établi ses Apostres; mais ç'a esté apres son Ascension qu'il leur a envoyé le saint Esprit pour les rendre capables des fonctions de l'apostolat. L'Apostre en ce passage ne veut point parler des degrez de la

Hierarchie ; mais seulement , comme nous venons de dire , des differens dons de graces & de ministeres qu'il a fait aux hommes pour le service de son corps , & pour le reduire à l'unité. Verset 13. Ce qu'il explique par des termes excellens , que tous les hommes ne feront qu'un seul homme semblable en perfection à la pbenitude de l'âge , c'est à dire , à la perfection du corps naturel de IESUS-CHRIST mesme. Ce qui arrivera en la resurrection.

3. De ce qu'il avoit dit que les fideles devoient devenir un homme parfait , il conclut qu'ils ne doivent pas se gouverner comme des petits enfans verset 14. & se laisser alter à toute doctrine qu'on leur propose , qui ne peut estre bonne. 1. parce qu'elle procede de la malice des Docteurs , qui veulent par son moyen usurper une domination sur eux. 2. & qu'elle est proposée avec artifice. 3. que sa fin est d'induire à erreur ceux qui la reçoivent.

4. Apres avoir dit aux Ephesiens qu'ils ne doivent pas demeurer de petits enfans , il leur dit qu'il faut qu'ils croissent , & il leur enseigne comment ils pourront croistre. Verset 15. sçavoir en suivant la verité , & faisant leurs œuvres en charité , & par l'esprit de IESUS-CHRIST , qui est le chef du corps de l'Eglise. Verset 16. Il leur enseigne quel est ce corps sous la figure du corps naturel , & comme en celui-cy on remarque trois choses , 1. l'union des membres , 2. les nerfs & les muscles qui les joignent , 3. & le secours mutuel qu'ils se rendent. De mesme , dans le corps mystique , il y a liaison des membres , laquelle vient du chef , qui est IESUS-CHRIST. 2. Cette liaison se fait par la foy & la charité , qui sont comme les nerfs & les muscles. 3. Il vient dans ces membres une vertu du chef , qui les rend capables d'avoir , chacun selon la place qu'il tient dans le corps.

5. Versets 17. 18. 19. & 20. il touche en particulier de quelle façon les Ephesiens doivent vivre dans ce corps, qui est de vivre selon l'esprit du chef, & non pas selon la vanité de leur propre esprit, comme font les Gentils, qui ont l'entendement obscurcy, & qui ne vivent point de la vie de Dieu, à cause qu'ils ne le connoissent pas, & qui n'ayant aucune esperance des biens de la vie future, s'abandonnent à toutes les voluptez de la vie presente & à tous les desirs de leur sensualité. Or les Ephesiens ont appris à vivre, non pas comme le vieil homme, mais comme le nouveau, versets 22. 23. & 24. C'est pourquoy ils doivent dépouiller ce vieil homme, & revestir ce nouveau qui est créé en justice & en sainteté; c'est à dire, qui est juste & saint, & qui agit justement & saintement.

6. Apres avoir donné des preceptes generaux aux Ephesiens pour vivre comme de vrais membres du corps de IESUS-CHRIST, il leur en donne des particuliers. Le 1. est verset 25. de ne mentir point, parce qu'ils sont membres les uns & les autres d'un mesme corps. Or les membres du corps naturel ne se trompent point les uns les autres, mais s'entr'aistent veritablement; à plus forte raison les membres du corps spirituel ne se doivent-ils pas tromper.

Verset 26. Le 2. precepte est de ne se mettre point en colere, & s'ils s'y mettent, de ne la conserver pas long-temps dans leur cœur, mais de se reconcilier avec leur ennemy avant la fin du jour, & de ne donner pas lieu au diable, c'est à dire, de ne donner pas occasion au diable de les porter au peché par l'entretien de la colere.

Verset 28. Le 3. precepte est de ne dérober point, mais au contraire, de travailler de leurs mains,

afin non seulement de se nourrir, mais d'avoir moyen de faire l'aumosne aux pauvres.

Le 4. precepte est de ne dire point de mauvaises paroles, ni d'oïstives, & de raillerie; mais de ne proferer que celles qui peuvent servir à l'edification des écoutans.

Verset 30. Le 5. precepte est de ne contrister pas le saint Esprit, c'est à dire, de ne fascher pas ceux en qui habite le saint Esprit, qui sont les fideles, 2. Ou de ne forcer pas le saint Esprit de sortir de leurs cœurs, comme ceuy que quelqu'un fasche s'éloigne de luy.

Le 6. precepte touche les vices particuliers qu'ils doivent éviter verset 31. & il leur marque verset 32. les vertus qu'ils doivent practiquer: qui sont, la benignité, la misericorde, & le pardon reciproque des injures, à l'exemple de Dieu qui leur a pardonné leurs pechez en IESUS-CHRIST.

Dans le 5. chapitre verset 1. il propose aux Ephesiens une façon excellente de vivre, qui est l'imitation de Dieu, & au verset 2. quelle doit estre la forme de la charité qu'ils doivent avoir les uns pour les autres, qui n'est autre que IESUS-CHRIST mesme. C'est pourquoy ils se doivent aimer, non pas charnellement, mais spirituellement, sans interest, constamment, & jusques à mourir les uns pour les autres, comme a fait IESUS-CHRIST pour eux.

Versets 3. 4. & 5. Il parle ex particulier des vices corporels qu'il veut que les Ephesiens évitent: qui sont, l'avarice, la fornication, & toute sorte d'impudicité. Jusques-là mesme que ces pechez ne doivent pas estre seulement nommez entre eux, comme il est bien-seant parmy des personnes que leur vocation à la foy appelle à la sainteté. Or s'ils doi-

vent estre saints , ils doivent l'estre en discours aussi bien qu'en actions. Le mot Grec *εὐταπεινία*, dont se sert l'Apostre, signifie urbanité, qui est une vertu de la vie civile, & qui veut dire, estre de bonne & agreable compagnie. Mais nostre version a tourné *scurrilitas*, la bouffonnerie, qui est un défaut mal-seant à un honneste homme. De là nous devons apprendre combien les Chrestiens doivent estre severes & retenus en leurs paroles, qui doivent estre éloignées de l'air des paroles des gens du monde, & qu'il ne se doit trouver dans leurs bouches que des actions de graces à Dieu pour ses bien-faits. Verset 5. Pour les détourner des vices qu'il leur a marquez, il les assure que ceux qui les commettent, n'entreront point au Royaume celeste.

3. Verset 6. il les advertit de ne croire pas les faux Docteurs, qui leur enseignoient que les vices dont il les reprenoit n'estoient pas considerables; & il dit que la colere de Dieu ne manque point de tomber sur les enfans de desiance, c'est à dire, sur ceux qui n'ont pas la foy, & qui sont rebelles à la verité.

4. Il argumente de l'estat de tenebres de leur vie passée, qu'ils ne doivent plus desormais marcher en tenebres, verset 8. mais comme des enfans de lumiere; c'est à dire, faire des œuvres de lumiere, versets 9. & 10. qui sont, la bonté, la justice, la verité, & l'obeissance à la volonté de Dieu. Versets 10. 11. 12. & 13. il dit que les mauvaises actions des Gentils ne peuvent demeurer cachées; mais qu'enfin elles sont découvertes par la Justice de Dieu, qui revele leur hypocrisie. Donc, qu'ils ne doivent pas les imiter sous l'esperance que le mal qu'ils feront demeurera secret.

Il reprend ses exhortations versets 15. 16. &

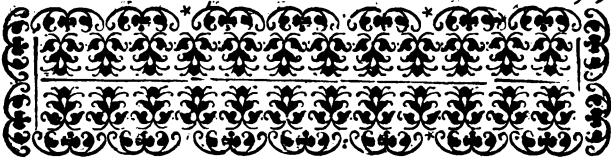
17. *premierement en general pour la conduite de leur vie, qu'il dit devoir estre sage & avisée, & comme des personnes qui ont peu de temps pour operer leur salut. C'est pourquoy ils ne le doivent pas employer inutilement, mais le racheter, redimentes tempus, c'est à dire, abandonner leurs plaisirs & leurs affaires temporelles pour l'employer à leur salut, ou bien le retirer des mains du diable qui s'en est saisi, & qui se sert du temps present pour porter les hommes au peché. Et ces paroles, quoniam dies mali sunt, semblent auctoriser ce sens.*

6. *Il descend au particulier, & leur défend l'usage immodéré du vin. La version latine porte, in quo est luxuria. Mais le mot grec ἀσώτια s'étend bien plus loin, & il comprend toute sorte de dissolution où porte l'yvrognerie.*

Dans le 6. chapitre il propose en general que les Ephesiens doivent estre sujets les uns aux autres par charité. Verset 21. & verset 22. il traite de la sujection des femmes Chrestiennes à leurs maris, qui doit estre toute particuliere, & bien differente de la sujection des femmes Gentiles. Car il faut qu'elle soit comme à IESUS-CHRIST mesme. La raison qu'il en rend au verset 23. & 24. est que l'homme est le chef de la femme, comme IESUS-CHRIST est le chef de l'Eglise. Mais parce que les maris pouvoient prendre occasion de cette sujection si absolue, de traiter leurs femmes tyranniquement, il leur dit qu'ils les doivent aymer comme IESUS-CHRIST a aymé l'Eglise. Ce qui est allé jusques à mourir pour elle, afin de l'embellir, & de la perfectionner, & de la glorifier. Aux versets 25. 26. 27. & 28. il apporte une autre raison de cet amour, versets 29. 30. & 31. qui est qu'en ayant leurs femmes, ils s'ayment eux-mesmes; à cause que le corps de la

318 ARG. DE L'ÉP. DE S. PAUL AUX ÉPHES.
femme est le corps du mari. 2. & à cause que l'homme & la femme sont les membres du corps de IESUS-CHRIST, & par cette étroite union, une mesme chose. 3. Il allegue les paroles de Dieu mesme, quand il établit le premier mariage d'Adam & d'Ève; par où il prouve que l'homme & la femme, par leur conjunction, deviennent un mesme corps. 4. Au verset 31. il conclut ce discours par un avantage admirable qu'a le mariage Chrestien, qui est d'estre le Sacrement, c'est à dire, le mystere & la figure du mariage de IESUS-CHRIST & de son Eglise. Or apres l'union de la nature divine & de la nature humaine en l'Incarnation, il ne peut y en avoir une plus étroite & plus sainte que celle du mariage. Donc les maris Chrestiens & les femmes Chrestiennes doivent vivre dans une parfaite union:





VERSION EXPLIQUE'E
DE L'EPISTRE
DE SAINT PAVL
AUX EPHESIENS.

CHAPITRE PREMIER.

PAVLVS Ap-
stolus IESV
CHRISTI per vo-
luntatem Dei, om-
nibus sanctis qui
sunt Ephesi, & fide-
libus in Christo Iesu.

1 Gratia vobis &
pax à Deo Patre
nostro, & Domino
Iesu Christo.

3 Benedictus Deus
& Pater Domini no-
stri Iesu Christi, qui
benedixit nos in
omni benedictione
spirituali in coele-
stibus in Christo,

4 Sicut elegit nos
in ipso ante mundi
constitucionem, ut
effemus sancti & im-
maculati in conspe-
ctu eius in charitate.



PAUL Apostre de
JESUS-CHRIST
par la volonté de Dieu,
à tous les Saints &
fideles en IESUS-CHRIST qui sont
à Ephese.

2 La grace & la paix soient avec
vous de la part de Dieu nostre Peré,
& de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

3 Beny soit Dieu, Pere de nostre
Seigneur IESUS-CHRIST, qui nous
a benis (*nous a comblez*) de toutes
benedictions spirituelles en (*Iesus*)
Christ pour le Ciel,

4 Comme il nous a éleus en luy avant
la creation du monde, afin que nous
fussions Saints & sans tache en sa
presence par la charité.

5 Qui nous a predestinez pour estre ses enfans adoptifs par IESUS-CHRIST, (& devenir un) en luy selon le bon plaisir (le decret) de sa volonté,

6 Pour la loüange & la gloire de sa grace, de laquelle il nous a gratifiez en son fils bien-aymé.

7 Par le sang duquel nous avons obtenu la redemption & la remission de nos pechez, selon les richesses de sa grace,

8 Qu'il a versée sur nous avec abondance, en nous remplissant de sagesse & de prudence,

9 Nous ayant donné à connoistre le mystere (le secret) de sa bonne volonté (de l'Incarnation), qu'il avoit resolu d'accomplir en son fils, selon son bon plaisir, (l'envoyant pour racheter les hommes)

10 Dans le temps marqué par sa Providence pour recueillir & rassembler en IESUS-CHRIST (comme dans le Chef) tout ce qui est au Ciel, & tout ce qui est sur la terre. (tous les hommes, soit ceux qui vivent sur la terre, soit ceux qui sont dans les Cieux, & en former son corps mystique, qui est l'Eglise.)

11 C'est en luy aussi que nous avons esté appelez, ayant esté predestinez selon le bon plaisir (selon la predestination gratuite) de celuy qui fait toutes choses par le conseil de sa volonté, (librement, & parce qu'il le veut.)

12 Afin

1 Qui predestinavit nos in adoptionem filiorum per Iesum Christum in ipsum, secundum propositam voluntatis suae,

6 In laudem gloriae gratiae suae, in qua gratificavit nos in dilecto filio suo.

7 In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundum divitias gratiae ejus,

8 Quae superabundavit in nobis in omni sapientia & prudentia,

9 Ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suae, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,

10 In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo quae in caelis & quae in terra sunt, in ipso,

11 In quo etiam & nos forte vocati sumus, predestinati secundum propositum ejus, qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suae.

11. Ut finus in laudem gloriæ ejus nos, qui ante speravimus in Christo:

12 Afin que nous autres (*Iuifs*), qui avons les premiers esperé en (*Iesus*) Christ, nous soyons pour la louange de sa gloire: (*nous soyons le sujet de ses louanges & de sa gloire, & de sa misericorde, qui nous a appellez:*)

13. In quo & vos, cum audistis verbum veritatis, (E-vangelium salutis vestræ) in quo & credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,

13 En qui (*vous esperez aussi d'estre faits son heritage*), vous qui avez entendu la parole de verité, l'Evangile de vostre salut, auquel ayant crû, vous avez esté scelez (*du sceau*) de l'Esprit saint qui nous a esté promis (*par les Prophetes pour nous sanctifier.*)

14. Qui est pius hereditaris nostræ, in redemptione acquisitionis, in laudè gloriæ ipsius.

14 Qui est le gage de nostre heritage (*de la gloire qui nous est promise*), jusques à la delivrance parfaite du peuple (*qu'il s'est*) acquis pour la louange de sa gloire. (*pour faire louer la gloire de sa grace.*)

15. Propterea & ego audiens fidem vestram, quæ est in Domino Iesu, & dilectionem in omnibus sanctis,

15 C'est pourquoy apprenant quelle est vostre foy au Seigneur **I E S U S**, & vostre dilection pour les Saints, (*pour les pauvres fideles*)

16. Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis,

16 Je ne manque jamais de remercier Dieu pour vous, & de me souvenir de vous dans mes prieres,

17. Ut Deus Domini nostri Iesu Christi Pater gloriæ det vobis spiritum sapientie & revelationis, in agnitione ejus,

17 Afin que le Dieu de nostre Seigneur **J E S U S - C H R I S T** le Pere de gloire vous donne l'esprit de sagesse, & vous revele sa connoissance,

18. Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocacionis ejus, &

18 Qu'il illumine les yeux de vôtre cœur, & que vous connoissiez

quelle est l'esperance à laquelle il vous appelle par sa vocation , & quelles sont les richesses & la gloire de l'heritage qu'il a préparé aux Saints, (*aux fideles*)

que divitię glorię hereditatis ejus in sanctis,

19 Et quelle est la sureminente puissance qu'il a exercée en nous (*chassant de nos esprits les tenebres de l'erreur; nous, dis-je*), qui croyons par la force de son operation, (*dans nos entendemens*)

19 Et que sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus secundum operationem potentie virtutis ejus,

20 Puissance qu'il a fait paroistre en ressuscitant des morts IESUS-CHRIST son Fils, & le faisant asseoir à sa droite dans les Cieux

20 Quam operatus est in Christo, suscitans illū à mortuis, & constituens ad dexteram suam in cœlestibus

21 Au dessus de toutes les Principautez, de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations, & de tout nom qui est nommé (*de tous autres Esprits angeliques, qui sont connus*) non seulement en ce siecle, mais en l'autre.

21 Supra omnem Principatum, & Potestatem, & Virtutem, & Dominacionem, & omne nomen quod nominatur non solum in hoc seculo, sed etiā in futuro.

22 Et il a mis toutes choses sous ses pieds, & l'a estably chef de toute l'Eglise, (*pour luy rendre en toutes choses, l'office de chef*)

22 Et omnia subjecit sub pedibus ejus, & ipsum dedecit caput supra omnem Ecclesiam,

23 Qui est son corps, & son accomplissement, (*le chef n'estant pas parfait sans le corps, ni le corps sans le chef. C'est luy*), qui accomplit toutes choses en tous. (*qui fait tout ce qui est necessaire, pour conduire les membres de son corps, à la gloire qu'il leur a préparée.*)

23 Que est corpus ipsius, & plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur:

CHAPITRE II.

1 ET vos, convi-
vificavit cum
effetis mortui deli-
ctis & peccatis ve-
stris,

2 In quibus aliqua-
do ambulastis secu-
dum seculum mun-
di hujus, secundum
principem potesta-
tis aeris hujus,
spiritus, qui nunc
operatur in filios
diffidentie,

3 In quibus & nos
omnes aliquando
conversati sumus in
desideriis carnis no-
strae, facientes volu-
tatem carnis & cog-
itationum, & eram-
us natura filij irae,
sicut & caeteri.

4 Deus autem,
qui dives est in mi-
sericordia, propter
nimiam charitatem
suam, qua dilexit
nos,

5 Et cum essemus
mortui peccatis, co-
vivificavit nos in
Christo, (cujus gra-
tia estis salvati.)

6 Et conresuscita-
vit, & condescendere
fecit in caelestibus
in Christo Iesu.

1 (**I** L vous a aussi ressuscitez spi-
rituellement), lors que vous
estiez morts par vos crimes & par
vos pechez,

2 Dans lesquels vous avez vescu au-
trefois, marché selon (*l'esprit de*) ce
monde, & selon le Prince des puissan-
ces de l'air, (*selon les mouvemens du*
Diable) qui opere maintenant (*qui*
exerce son pouvoir) sur les enfans
rebelles à la foy.

3 Nous avons tous vescu aussi au-
trefois (*nous autres Juifs*) de la mes-
me sorte, obeissant aux desirs de nô-
tre chair, faisant sa volonté, & con-
sentant à toutes nos mauvaises pen-
sées, & nous estions par la nature
(*par nostre naissance criminelle*)
enfans d'ire, comme les autres
(*hommes.*)

4 Mais Dieu qui est riche en mi-
sericorde, par la charité extrême dont
il nous a aimez,

5 Lors que nous estions morts par
nos pechez, il nous a fait vivre en
(*Iesus*) Christ, par la grace duquel
vous estes sauvez,

6 Et il nous a ressuscitez avec luy,
& nous a fait asseoir ensemble (*en*
esperance) dans les Cieux, en (*par*)

324 EPISTRE DE S. PAUL
IESUS-CHRIST. (*qui nous y a precedez, comme nostre chef, pour nous en preparer la demeure.*)

7 Afin de montrer dans les siecles avenir les richesses abondantes de sa grace, par la bonté qu'il a eue pour nous en IESUS-CHRIST.

8 Car c'est par la grace que vous estes sauvez par la foy. Et cela ne vient point de vous, mais c'est un don de Dieu.

9 Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie.

10 Car nous sommes son ouvrage, (*nous ayant*) créez en IESUS-CHRIST, pour (*faire*) les bonnes œuvres que Dieu nous a préparées, afin que nous y marchions. (*nous preparant la grace necessaire, pour faire les bonnes œuvres, qui sont les moyens necessaires pour arriver à la fin de nostre predestination.*)

11 C'est pourquoy souvenez-vous qu'autrefois vous estiez Gentils selon la chair (*par vostre origine*), estant appelez prepuce (*incirconcis par derivation*) par ceux qui estoient appelez circoncision (*par les Juifs à cause de la circoncision*), faite sur la chair, par la main. (*des hommes*)

12 Que vous estiez en ce temps-là sans (*connoissance de Iesus*) Christ, que vous n'aviez aucune société avec Israël, que vous n'aviez aucune part aux promesses de l'alliance, qui luy

7 Vt ostenderet in sæculis supervenientibus abundantem divitiarum gratiam suam in bonitate super nos in Christo Iesu.

8 Gratia enim estis salvati per fidem. Et hoc non ex vobis. Dei enim donum est.

9 Non ex operibus, ut ne quis gloriatur.

10 Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Iesu in operibus bonis, quæ preparavit Deus ut in illis ambulemus.

11 Propter quod memores estote quod aliquando vos eratis Gentiles, qui dicebamini preputium ab ea que dicitur circumcisio in carne, manu facta,

12 Quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati à conversatione Israël, & hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, & sine Deo in hoc mundo.

ont esté faites , sans esperance des biens promis (*de la vie éternelle*) , & vivant en ce monde sans (*connoissance du vray*) Dieu.

13 Nunc autem in Christo Iesu , vos qui aliquando eratis longè , facti estis propè in sanguine Christi.

13 Mais maintenant estant en IESUS-CHRIST, vous qui autrefois estiez éloignez (*de Dieu*) ; vous vous en estes approchez , par le (*merite du*) sang de Christ.

14 Ipse enim est pax nostra , qui fecit utraque unum , & medium parietem solvens , inimicitias in carne sua ,

14 Car il est nostre paix , luy qui des deux peuples (*des Juifs, & des Gentils*) n'en a fait qu'un, rompant la muraille de separation (*changeant la loy, cause de leur division*) , & finissant l'inimitié (*qui les divisoit*) par l'oblation de sa chair , (*par sa mort sur la Croix*)

15 Legem mandatorum decreveris evacuans , ut duos condat in semetipso in unum novum hominem , faciens pacem.

15 Abolissant la loy chargée de tant de commandemens , par de nouveaux preceptes, afin de faire en soy-mesme des deux peuples un homme nouveau , en faisant la paix (*entre-eux,*)

16 Et reconciliat ambos in uno corpore Deo per crucem , interficiens inimicitias in semetipso.

16 Les reconciliant ensemble & avec Dieu, n'en formant qu'un corps, par (*le sacrifice de*) la Croix , & faisant mourir (*par sa mort*) les inimitiez (*qui estoient entre'eux.*)

17 Et veniens evangelizavit pacem vobis , qui longè fuistis , & pacem iis qui propè.

17 Et venant au monde , il a annoncé la paix , à vous qui estiez éloignez de luy, & à ceux (*aux Juifs*) qui estoient proches. (*par la profession de loy, qu'il leur avoit donnée.*)

18 Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

18 Car c'est par luy que nous avons accès les uns & les autres auprès du

Pere (celeste), en un mesme esprit.
(d'adoption qu'il nous a donné.)

19 Vous n'êtes donc plus ni étrangers, ni forains, mais vous êtes concitoyens des Saints, & domestiques de (la maison) de Dieu,

20 Estant edifiez sur le fondement des Apostres & des Prophetes, sur IESUS-CHRIST (mesme), qui est la pierre angulaire, (la principale pierre de l'edifice,)

21 Sur lequel tout l'edifice se rassemble, & s'accroît (se forme) en un temple saint (consacré) au Seigneur,

22 Et sur qui vous aussi (ô Gentils) vous estes edifiez, pour devenir ensemble l'habitation de Dieu par le saint Esprit. (pour estre l'habitation dans laquelle Dieu demeure par son saint Esprit.)

19 Ergo jam non estis hospites & advenæ, sed estis cives sanctorum, & domestici Dei,

20 Superedificati super fundamentum Apostolorum & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Iesu,

21 In quo omnis edificatio constructa crevit in templum sanctum in Domino,

22 In quo & vos coedificamini in habitaculum Dei in Spiritu sancto.

C H A P I T R E I I I .

1 C'Est pour ce sujet que moy Paul suis prisonnier de IESUS-CHRIST pour l'amour de vous autres Gentils. (pour vous avoir prêché ces veritez, & travaillé à vostre conversion.)

2 Si toutefois vous n'ignorez pas la charge qui m'a esté donnée de la dispensation de la grace de Dieu

1 Hujus rei gratia ego Paulus vincus Christi Iesu pro vobis Gentibus;

2 Si tamen auditis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis;

(de l'apostolat pour publier son Evangile) parmy vous ;

3 Quoniam secundum revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi:

3 Ce mystere m'ayant esté découvert par revelation, comme je vous l'ay déjà écrit en peu de mots,

4 Prout potest legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,

4 Et vous aurez pû connoistre en lisant (*ma lettre*), quelle est l'intelligence que j'ay du mystere de (*Jesus*) Christ,

5 Quod aliis generationibus non est agnitus filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus & Prophetis in Spiritu,

5 Qui dans les temps passez n'a point esté connu des enfans des hommes, comme il a esté revelé maintenant à ses saints Apostres & aux Prophetes par le saint Esprit.

6 Genes esse coheredes, & corporales, & comparticipes promissionis ejus in Christo Iesu per Evangelium.

6 Qui est, que les Gentils sont coheritiers (*avec les Juifs*), & (*font*) un mesme corps en *IESUS-CHRIST*, & participent avec eux aux promesses de Dieu par l'Evangile.

7 Cujus factus sum minister secundum donum gratie Dei quae data est mihi secundum operationem virtutis ejus.

7 Duquel j'ay esté estably le ministre, selon le don (*la mesure*) de la grace de Dieu, qui m'a esté donnée par l'operation de sa puissance.

8 Mihi omnium sanctorum minimo haec est gratia haec, in Gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,

8 Car j'ay receu, moy qui suis le moindre entre les Saints (*les fideles*), la charge d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de (*Jesus*) Christ,

9 Et illuminare omnes quae sit dispensatio sacramenti adconditi à saeculis in Deo, qui omnia creavit.

9 Et d'éclairer tous les hommes, (*leur faisant voir*) quelle est la dispensation (*l'admirable œconomie*) du mystere caché avant tout les siècles en Dieu, qui a crée toutes choses.

10 Ut innorescat principibus & po-

10 Afin que la sagesse de Dieu

(- admirable en la diversité des effets dans l'Incarnation) fut connuë aux principautez & aux puissances qui sont dans les Cieux (à tous les Anges) par l'Eglise, (par ce qui s'en enseigne dans l'Eglise, que les Anges ne sçauroient pas par le menu)

11 Selon le dessein eternel qu'il en a fait en IESUS-CHRIST nôtre Seigneur,

12 Par la foy duquel nous avons libre accès auprès de luy, & la liberté de nous en approcher avec confiance.

13 C'est pourquoy je vous demande que vous ne perdiez point courage, en voyant les afflictions que je souffre pour l'amour de vous, ce qui est (puis qu'elles retournent) à vôtre gloire.

14 Et pour ce sujet (pour obtenir cette grace) je fléchis les genoux devant le Pere de nostre Seigneur IESUS-CHRIST,

15 De qui vient toute paternité, (qui est le principe de toute la famille) qui est au Ciel & sur la terre; (de l'Eglise celeste, & de l'Eglise terrestre)

16 Afin que selon les richesses de sa gloire (de sa grace), vostre homme interieur se fortifie par son (saint) Esprit,

17 Et que (Iesus) Christ habite

testatibus in caelestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei,

11 Secundis provisionem saeculorum quam fecit in Christo Iesu Domino nostro,

12 In quo habemus fiduciam, & accessum in confidentia per fidem ejus.

13 Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quae est gloria vestra.

14 Hujus rei gratia flexo genua mea ad Patrem Domini nostri Iesu Christi,

15 Ex quo omnis paternitas in caelis & in terra nominatur;

16 Ut det vobis fecundum divitias gloriae suae, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorum hominem,

17 Christum habitare per fidem in

cor libus vettris, in
charitate radicati,
& fundati.

18 Ut possitis cõ-
prehendere cõ om-
nibus sanctis, quæ sit
largitudo, & longitu-
do, & sublimitas, &
profundum.

19 Scire etiã su-
pereminentem sci-
entiæ charitatẽ Chri-
sti, ut impleamini in
omnem plenitudinẽ
Dei.

20 Ei autem qui
potens est omnia fa-
cere superabundan-
ter quàm petimus,
aut intelligimus, se-
cundum virtutem
quæ operatur in no-
bis,

21 Ipsi gloria in
Ecclesia, & in Chri-
sto Iesu, in omnes
generationes sæculi
sæculorum. Amen.

par la foy dans vos cœurs, & que vous
soyez enracinez & fondez dans la
charité.

18 Pour pouvoir comprendre avec
tous les Saints, quelle est la largeur,
la longueur, la hauteur & la profon-
deur (*du mystere de l'Incarnation.*)

19 Et pour sçavoir combien est e-
minente (*combien est grande*) la cha-
rité de (*Jesus*) Christ envers nous,
laquelle surpasse toute connoissance,
afin que vous soyez remplis de la ple-
nitude (*des graces*) de Dieu.

20 Que celui qui peut faire beau-
coup plus que nous ne demandons,
& que nous ne pouvons comprendre,
par sa puissance qui opere en nous,

21 Soit glorifié par l'Eglise, & par
I E S U S - C H R I S T, dans tous les âges,
& dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

C H A P I T R E I V.

1 O Bsecro itaq;
vos ego vin-
dus in Domino, ut
digne ambuletis vo-
catione qua vocati
estis,

2 Cum omni hu-
militate, & mansue-
tutine, cum pacien-
tia, supportantes in-
vicem in charitate,

1 I E vous conjure donc, moy qui
suis prisonnier pour le Seigneur,
de marcher (*de vivre*) d'une façon
digne de la vocation à laquelle vous
avez esté appelez,

2 Pratiquant l'humilité, la man-
suetude, & la patience en toutes
choses, vous supportant les uns les
autres (*dans vos defauts*) avec cha-
rité,

3 Et estant soigneux de garder l'unité d'esprit par le lien de la paix.

4 Ne foyez qu'un corps, & qu'un esprit, comme vous avez (*esté appelez à*) une mesme esperance, en vostre vocation.

5 Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foy, & qu'un baptesme.

6 Il n'y a qu'un Dieu, Pere de tous, qui est au dessus de tous, en toutes choses, & en nous tous, (*à qui vous estes tous soumis, & qui habite parmy vous, & en vous, par sa puissance, sa providence, & son amour.*)

7 Or la grace est donnée à chacun de nous, selon la mesure du don (*de la liberalité*) de (*Jesus*) Christ.

8 C'est pour cela qu'il est dit (*de Jesus-Christ dans le Pseaume*) : Lors qu'il est monté en haut, il a mené la captivité captive (*un grand nombre de captifs*), il a distribué ses dons aux hommes.

9 Mais il n'est monté qu'apres estre descendu dans les plus basses parties de la terre. (*dans le sepulchre.*)

10 Et celuy qui est descendu, est celuy qui est monté au dessus de tous les Cieux, afin de remplir toutes choses (*des marques de sa puissance ; la terre, de grace ; l'enfer, de sa crainte ; le Ciel, de sa gloire.*)

11 Et luy mesme a estably les uns (*pour estre*) Apostres, les autres (*pour estre*) Prophetes, les autres

3 Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

4 Vnum corpus, & unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestre.

5 Vnus Dominus, una fides, unum baptesma.

6 Vnus Deus & Pater omnium, qui est super omnes, & per omnia, & in omnibus nobis.

7 Vnicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.

8 Propter quod dicit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona nobis.

9 Quod autem ascendit, quid est, nisi quia & descendit primum in inferiores partes terre.

10 Qui descendit, ipse est & qui ascendit super omnes caelos, ut impleteret omnia.

11 Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alias vero Evangelisti-

Etas, alios autem Pastores & Doctores.

11 Ad consummationem sanctorum in opus ministerij, in edificatione corporis Christi.

13 Donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis filij Dei, in virum perfectum, in menturam aetatis plenitudinis Christi.

14 Ut jam non simus parvuli fluctantes, & circumferamur omni vento doctrinae in nequitia hominum in astutia ad circumventionem erroris.

15 Veritatem autem facientes in charitate, crescemus in illo per omnia, qui est caput Christus.

16 Ex quo totum corpus compactum,

(pour estre) Evangelistes, les autres (pour estre) Pasteurs & Docteurs.

12 Pour consommer les Saints (pour assembler les fideles), par le ministere Evangelique, & (pour) achever l'edifice du corps de (Jesus) Christ. (pour former parfaitement son corps.)

13 Jusques à ce que nous devenions tous un homme parfait dans l'unité de la foy, & de la connoissance de son Fils, & que nous arrivions à la mesure & à la plénitude de l'âge de (Jesus) Christ. (afin que comme Jesus-Christ par les années est arrivé à la parfaite stature de son corps, ainsi tous les fideles qui doivent estre, arrivent à une mesme foy, que le nombre des élus s'accomplisse, & que le corps de Jesus-Christ se forme parfaitement.)

14 Et afin que nous ne soyons plus agitez comme des petits enfans ça & là, & que nous ne nous laissions pas emporter à tous les vents des doctrines nouvelles, par la tromperie & l'artifice des hommes, qui nous engagent dans l'erreur.

15 Mais que suivant la verité par la charité, nous croissions de jour en jour en toutes choses en IESUS-CHRIST, qui est nostre chef. (nous nous perfectionnions de jour en jour en la vertu Chrestienne.)

16 Et par l'infusion de l'esprit

duquel tout le corps ayant ses membres bien joints & unis à luy, (*comme le corps naturel a les siens unis par les nerfs & les muscles*), prend un continuel accroissement, chacun des membres agissant selon la mesure de la grace qui luy est donnée, & la place qu'il tient dans le corps, lequel de cette sorte se forme par la charité.

17 *Je vous dis donc maintenant, & vous exhorte au nom du Seigneur, de ne plus vivre comme les Gentils, qui suivent la vanité de leurs pensées, (de leur raisonnement)*

18 *Qui ont l'entendement obscurcy de tenebres, éloignez qu'ils sont de la vie de Dieu, par l'ignorance & l'aveuglement (l'endurcissement) de leur cœur.*

19 *Qui n'ayant point d'esperance (d'une vie future), se sont abandonnez à l'impudicité, pour se plonger dans toutes sortes de vilenies, & à l'avarice.*

20 *Mais pour vous, vous n'avez pas appris une telle doctrine de (Jesus) Christ. (de ceux qui vous ont annoncé l'Evangile de Jesus-Christ.)*

21 *Pourveu que vous l'avez écouté, & que vous vous soyez laissez instruire à I E S U S, qui est la verité,*

22 *Et qui vous enseigne à quitter l'ancienne maniere de faire du vieil homme, qui se laisse corrompre en*

& connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentū corporis facit in edificationem sui in charitate.

17 Hoc igitur dico, & testificor in Domino, ut jam nō ambuletis, sicut & Gentes ambulant in vanitate sensus sui,

18 Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienatū à vita Dei per ignorantiam quæ est in illis propter cœcitate[m] cordis ipsorum.

19 Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitie, in operationem immunditiæ omnis, in avaritiam.

20 Vos autem nō ita didicistis Christum.

21 Si tamen illud audistis, & in ipso edocui estis, sicut est veritas in Iesu,

22 Deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundū desideria cordis,

suivant les desirs de l'erreur. (*suivant les desirs erronez de sa convoitise.*)

23 Renovamini autem spiritu mentis vestrae.

23 Renouvelez-vous donc dans l'esprit de vostre entendement. (*en vostre interieur. Que le saint Esprit illumine vostre entendement.*)

24 Et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia & sanctitate veritatis.

24 Et revestez-vous de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans la justice & la sainteté véritable.

25 Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus invicem membra.

25 C'est pourquoy éloignez-vous de tout mensonge. Parlez dans la vérité les uns aux autres, parce que nous sommes membres les uns des autres. (*d'un mesme corps, qui par consequent ne se doivent pas tromper.*)

26 Irascimini, & nolite peccare. Sol non occidat super iracundiã vestram.

26 Si vous vous mettez en colere, ne pechez pas. Que le soleil ne se couche point sur vostre colere.

27 Nolite locum dare diabolo.

27 Ne donnez point de prise sur vous au Diable.

28 Qui furabatur, jam non furetur, magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem parienti.

28 Que celui qui déroboit, ne dérobe plus, mais au contraire, qu'il travaille de ses mains, afin d'avoir (*& dequoy vivre &*) dequoy assister la nécessité de ceux qui sont dans l'indigence.

29 Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat. Sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

29 Que nul mauvais discours ne sorte de vostre bouche, mais qu'on n'en entende de vous que de bons, qui servent à l'edification (*à l'accroissement*) de la foy, afin qu'ils profitent à ceux qui les écoutent.

30 Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo si-

30 Et n'attristez pas le saint Esprit (*qui habite en vous, vous a-*

*bandonnant au peché, ce qui luy don-
neroit de la tristesse, s'il en estoit ca-
pable), duquel vous avez esté scel-
lez pour le jour de la redemption.
(pour estre conservez ; comme sous
un cachet, jusques au jour du juge-
ment, où vous recevrez l'effect de vô-
tre redemption; sçavoir la gloire eter-
nelle.*

gnati estis in diem
redemptionis.

31 Que toute aigreur (*de cœur*),
toute indignation, toute crierie, tous
blasphemes, enfin que toute ma-
lice soit banie d'entre-vous.

31 Omnis amari-
tudo, & ira, & indi-
gnatio, & clamor,
& blasphemia tolla-
tur à vobis cū omni
malitia.

32 Soyez benins les uns pour les
autres, doux & tendres, vous entre-
pardonnant reciproquement, comme
Dieu vous a pardonné en IESUS-
CHRIST:

32 Estote autē in-
vicem benigni, mi-
sericordes, donantes
invicē, sicut & Deus
in Christo donavit
vobis.

CHAPITRE V.

1 **S**oyez donc les imitateurs de
Dieu, comme estant les tres-
chers enfans:

1 Estote ergo imi-
tatores Dei, si-
cut filij charissimi.

2 Et marchez dans la dilection
(*aymez-vous les uns les autres*),
comme (*Jesus*) Christ nous a aimez,
& s'est offert à Dieu pour nous, com-
me une oblation & une hostie en
odeur de suavité. (*qui luy a esté par-
faitement agreable.*)

2 Et ambulate in
dilectione, sicut &
Christus dilexit nos,
& tradidit semetipsum
pro nobis oblationē
& hostiam Deo in
odorem suavitatis.

3 Qu'on ne nomme pas seulement
parmy vous, ni la fornication, ni l'im-

3 Fornicatio autē,
& omnis immundi-
tia, aut avaritia, nec
nominetur in vobis,

licet decet sanctos,

4 Aut turpitudinis, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet, sed magis gratiarum actio.

5 Hoc enim scientè intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi & Dei.

6 Nemo vos seducat inanibus verbis. Propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentie.

7 Nolite ergo effici participes eorum.

8 Gratias enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filij lucis ambulare.

9 Fructus enim lucis est in omni bono.

puéricité, ni l'avarice, comme il est bien seant parmy des Saints.

4 Qu'il n'y ait dans vos paroles, ni saleté, ni folie, ni bouffonnerie, ce qui n'est pas à propos (*qui ne convient pas à la sainteté de vostre vocation*); mais plustost (*que l'on vous entende rendre*) des actions de graces à Dieu.

5 Car sçachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est estre esclave des idoles, (*l'avare adorant ses richesses comme son Dieu, & mettant en elles son esperance*) n'heriteront point le Royaume de (*Iesus*) Christ, & de Dieu.

6 Que personne ne vous trompe par de vains discours, (*vous persuadant que les vices que je viens de nommer, ne sont rien*). Car c'est pour ce sujet, que la colere de Dieu tombe sur les enfans de desobeissance. (*sur ceux qui desobeissent à Dieu, qui les defend.*)

7 N'ayez donc rien de commun avec eux. (*Ne les imitez pas en leurs pechez.*)

8 Car autrefois vous n'estiez que tenebres, (*n'ayant pas la connoissance du vray Dieu*). Mais maintenant vous estes (*devenus*) lumiere en nôtre Seigneur. (*le Seigneur vous a illuminez, vous donnant la foy*). Marchez comme des enfans de lumiere.

9 Or le fruit de la lumiere (*de*

l'esprit de lumiere) est la bonté, la justice, & la verité.

care, & iusticia & veritate.

10 Recherchez soigneusement ce qui est agreable à Dieu.

10 Probantes quid sit beneplacitū Deo;

11 Et ne communiquez point (*ne prenez point de part*) aux œuvres infructueuses des tenebres; au contraire, condamnez-les plustost. (*par l'innocence de vostre vie.*)

11 Et nolite communicare operibus infructuosus tenebrarum, magis autem redarguite.

12 Car il est honteux de dire les choses que font ces personnes en cachete.

12 Quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est & dicere.

13 Or toutes ces choses qui sont à reprendre, sont manifestées par la lumiere (*de Dieu, qui les découvre*), comme la lumiere (*du jour*) découvre toutes les choses (*que la nuit avoit cachées.*)

13 Omnia autem quæ arguuntur, à lumine manifestantur. Omne enim quod manifestatur, lumen est.

14 C'est pourquoy (*Dieu*) dit (*maintenant à ceux qui sont dans les tenebres & dans le sommeil du peché*): Toy qui dors, relève-toy, & te relève d'entre les morts, & (*Iesus*) Christ t'illuminera.

14 Propter quod dicit: Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus.

15 Prenez donc garde, mes freres, de vous conduire avec prudence, & non pas comme des personnes insensées.

15 Videre itaque, fratres, quemodo cautè ambuletis, nõ quasi insipientes.

16 Mais comme des personnes sages, rachetant le temps (*usant bien du temps*), parce que les jours sont mauvais. (*sont remplis de diverses fascheuses affaires, qui vous ostent le moyen de travailler à vostre salut.*)

16 Sed ut sapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

17 C'est pourquoy ne foyez pas imprudens, mais tâchez de connoître quelle

17 Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.

quelle est la volonté de Dieu.

18 Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria, sed implemini Spiritu sancto.

18 Et ne vous enyvrez pas du vin, dans lequel est la luxure (*qui porte à diverses dissolutions*), mais remplissez-vous du saint Esprit.

19 Loquentes vobismetipsis in psalmis, & hymnis, & canticis spiritualibus, cantantes & psallentes in cordibus vestris Domino.

19 Vous entretenant ensemble par des pseaumes, des hymnes, & des cantiques spirituels, & chantant & psalmodiant dans vos cœurs en l'honneur du Seigneur.

20 Gratas agentes semper pro omnibus in nomine Domini nostri Iesu Christi, Deo & Patri.

20 Rendant toujours graces pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

21 Subiecti invicem in timore Christi.

21 Vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de (*Iesus*) Christ.

22 Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino.

22 Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur.

23 Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesie, ipse, salvator corporis eius.

23 Parce que l'homme est le chef de la femme, comme IESUS-CHRIST est le chef & le Sauveur de l'Eglise, qui est son corps.

24 Sed sicut Ecclesia subiecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.

24 Mais comme l'Eglise est soumise à (*Iesus*) Christ, qu'ainsi les femmes soient soumises à leurs maris en toutes choses.

25 Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea.

25 Maris, aimez vos femmes, comme (*Iesus*) Christ a aimé l'Eglise, & s'est livré luy-mesme (*à la mort*) pour elle.

26 Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aque in verbo vite,

26 Afin de la sanctifier, la purifiant par l'eau (*du baptesme*), & par la parole de vie,

27 Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid huiusmodi, sed ut sit sancta & immaculata.

27 Et la rendre (*un jour*) pleine de gloire, & dans laquelle il n'y ait plus ni tache, ni ride, ni autre semblable défaut, mais qu'elle soit sainte &

Y

338 EPISTRE DE S. PAUL
immaculée. (*ce qui arrivera apres le
jour du jugement.*)

28 Ainsi les maris doivent aimer
leurs femmes, comme leurs propres
corps. Celuy qui aime sa femme, s'aime
soy-mesme.

29 Car personne n'a jamais hay sa
chair; mais il la nourrit & l'entretient,
comme (*Iesus*) Christ fait son Eglise.

30 Parce que nous sommes les mem-
bres de son corps, (*estant formez.*) de
sa chair, & de ses os.

31 Pour cela (*pour sa femme*) l'hom-
me abandonnera son pere & sa mere,
& s'attachera à sa femme, & ils feront
deux en une mesme chair.

32 Ce sacrement est grand; vous dis-
je en IESUS-CHRIST, & en son
Eglise. (*figurant l'union de Jesus-
Christ & de son Eglise, qui est une
chose tres-grande.*)

33 Donc, que chacun de vous ayme
sa femme, comme soy-mesme, & que
la femme craigne (*honore*) son mary.

28 Ita & viri debent
diligere uxores suas
ut corpora sua. Qui
suam uxorem diligit,
seipsum diligit.

29 Nemo enim
unquam carnem suam
odio habuit; sed nu-
trit, & fovet eam, si-
cut & Christus Ec-
clesiam.

30 Quia membra
sumus corporis ejus;
de carne ejus, & de
ossibus ejus.

31 Propter hoc re-
linquet homo patrem
& matrem suam, &
adhaerebit uxori suae,
& erunt duo in car-
ne una.

32 Sacramentum
hoc magnum est, ego
autem dico in Chri-
sto & in Ecclesia.

33 Verumtamen &
vos singuli, ut quisque
uxorem suam si-
cut, seipsum diligit,
uxor autem timeat
virum suum.

CHAPITRE VI.

1 VOUS, enfans, obeïssiez à vos pe-
res & meres, en ce qui est se-
lon le Seigneur (*dans les choses qui
ne sont pas contre la loy de Dieu.*).
Car cela est juste.

2 Honore ton pere & ta mere. Cest
le premier commandement auquel est

1 Filij, obedite pa-
rentibus vestris
in Domino. Hoc e-
nim justum est.

2 Honora patrem
tuam, & matrem
tuam. Quod est man-
datum primum in
promissione.

atachée la promesse *(de la longue vie.)*

3 Vt bene sit tibi,
& sis longavus super
terr. m

3 Afin que toute sorte de bien t'arrive, & que tu vives long-temps sur la terre.

4 Er vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina & correptione Domini.

4 Et vous, peres, ne provoquez point vos enfans à colere *(par un trop rude traitement)*, mais élevez-les dans la discipline & dans la crainte du Seigneur.

5 Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo.

5 Et vous, serviteurs, obeïſſez à vos maîtres temporels avec crainte & avec respect, dans la simplicité de vostre cœur, comme à IESUS-CHRIST.

6 Non ad oculū servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatē Dei ex animo.

6 Ne les servez pas seulement à l'œil *(quand ils ont les yeux sur vous)*, comme pour complaire aux hommes; mais comme des serviteurs de *(Jesus)* Christ, faisant de bon cœur la volonté de Dieu. *(en la condition servile où il vous a mis.)*

7 Cum bona voluntate servientes, sicut Domino, & non hominibus.

7 Les servant de bonne volonté *(avec affection)*, non pas comme à des hommes, mais comme à *(Jesus)* Christ. *(qu'il faut que vous considériez en eux, & pour l'amour duquel vous les devez servir.)*

8 Scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.

8 Vous assurant que chacun recevra du Seigneur la recompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, soit qu'il soit libre.

9 Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas, scientes quia & illorum & vester Dominus est in caelis, & personarū acceptio non est apud eum.

9 Et vous, maîtres, faites de même envers vos serviteurs, leur relâchant les peines, dont vous les avez menacez, sçachant que vostre maître & le leur est dans les cieus, &

qu'il n'y a point d'acceptation de personnes devant Dieu. (*qu'il ne considere la condition de personne.*)

10 Au reste, mes freres, (*prenez bon courage*) ; fortifiez-vous dans le Seigneur, & (*assurez-vous sur la force &*) la puissance de sa protection.

11 Revestez-vous des armes de Dieu, afin que vous puissiez resister aux embusches du Diable.

12 Car nous n'avons pas à luter (*à combattre*) contre la chair & le sang, (*contre des ennemis corporels*), mais contre les princes & les puissances, contre les gouverneurs de ce monde de tenebres, contre les esprits de malice, (*qui sont répandus*) dans l'air.

13 Et pour cela prenez les armes de Dieu, afin que vous puissiez resister au jour mauvais (*de la tentation*), & demeurer fermes, & estre parfaits en toutes choses. (*n'ayant oublié rien pour vous bien défendre.*)

14 Demeurez donc fermes, que vos reins soient ceints de la verité (*comme d'un baudrier*), que la justice soit vostre cuirasse.

15 Que vos pieds soient chauffez (*soient toujours disposés à marcher*) pour annoncer l'Evangile de paix.

16 Mais sur tout prenez le bouclier de la foy, avec lequel vous puissiez éteindre (*repousser*) tous les traits de feu que vous lancera le malin esprit.

17 Prenez le casque (*qui est l'espe-*

10 De cetero, fratres, confortamini in Domino, & in potētia virtutis ejus.

11 Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12 Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinem, sed adversus principes, & potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in caelestibus.

13 Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, & in omnibus perfecti stare.

14 Stare ergo succincti lumbos vestros in veritate, & induti lorica[m] justitiae.

15 Et calceati pedes in preparatione Evangelij pacis.

16 In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea exinguere.

17 Et galeam salutis adsumite, &

gladium spiritus ,
(quod est verbū Dei).

rance) de salut, (que Dieu vous deliv-
vrera de tout dangers , & les fera
tourner à vostre salut), & le glaive
de l'esprit, qui est la parole de Dieu.

18 Per omnem
orationem & obse-
crationem orantes
omni tempore in
spiritu , & in ipso
vigilantes in omni
instantia, & obse-
cratione pro omnibus
sanctis.

18 Invoquant (Dieu) en esprit, en
tout temps, & par toute sorte de sup-
plications & de prieres, veillant (con-
tinuellement), & priant avec perseve-
rance & avec ardeur pour tous les
Saints, (pour les fideles)

19 Et pro me ut
deur mihi sermo in
aperitione oris mei
cum fiducia, norum
facere mysterium
Evangelij:

19 Et pour moy aussi, afin que
Dieu ouvrant ma bouche, me donne
des paroles pour annoncer hardiment
le mystere de son Evangile:

20 Pro quo lega-
tione fungor in ca-
tena, ita ut in ipso
audeam, prout oportet
me, loqui.

20 Dont j'exerce l'office d'Ambassa-
deur, dans les chaines. C'est ce qui me
donne la hardiesse de parler comme il
faut, (comme je doy.)

21 Ut autem & vos
sciatis que circa me
sunt, quid agam,
omnia vobis nota
faciet Tychicus, cha-
rissimus frater, & fi-
delis minister in
Domino.

21 Et afin que vous appreniez toutes
les particularitez de l'estat où je me
trouve, & ce que je fais, Tychique
nostre tres-cher frere, & tres-fidele
ministre en nostre Seigneur, vous en
informera.

22 Quem misi ad
vos in hoc ipsum, ut
cognoscatis que cir-
ca nos sunt, & con-
soleretur corda vestra.

22 Je l'ay envoyé tout exprés, afin
que vous sçachiez tout ce qui m'est
arrivé, & que vos cœurs soient con-
solez.

23 Pax fratribus,
& charitas cum fi-
de, à Deo Patre, &
Domino Iesu Chri-
sto.

23 La paix, & la charité, avec la
foy, demeurent avec vous, de la part
de Dieu vostre Pere, & de nostre Sei-
gneur IESUS-CHRIST.

24 Gratia cum om-
nibus, qui diligunt
Dominum nostrum
Iesum Christum in
incorruptione. Amē.

24 La grace soit avec tous ceux qui
aiment nostre Seigneur IESUS-CHRIST
d'un pur amour.



ARGUMENT
 DE L'ÉPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PAUL
 AUX PHILIPPIENS.



Histoire des Actes nous apprend que les habitans de la ville de Philippes furent les premiers convertis à la foy dans la Macedoine, par le ministère de saint Paul. Depuis sçachant qu'il estoit prisonnier à Rome, ils luy envoyerent par Epaphrodite un secours d'argent, assez considerable, pour survenir à ses necessitez. L'Apostre leur récrivit cette Epistre par le mesme Epaphrodite: dans laquelle, apres les avoir loüez de leur charité, il les advertit de se donner de garde des faux Docteurs, qui les vouloient faire Judaïzer, & qui méloient avec l'Evangile beaucoup d'observations legales, quoy qu'elles fussent abolies. Saint Hierosme estime qu'elle a esté écrite en mesme-temps que celle aux Ephesiens, aux Colossiens, & à Philemon.

Dans le premier chapitre, apres la salutation & les souhaits ordinaires, il leur proteste qu'il reconnoist la liberalité de laquelle ils ont usé envers luy par les prieres & les actions de graces qu'il en rend à Dieu. Il demande pour eux à nostre Seigneur la perseuerance & la discretion, afin qu'ils n'assistent de leurs aumosnes que ceux qui en sont dignes, & qu'ils se trouvent chargez des fruits de justice (au jour de l'aduenement de IESUS-CHRIST, soit en general, soit en particulier), c'est à dire, de bonnes œuvres. Apres il les assure que ses liens ont avancé la predication de l'Evangile au lieu de la retarder, que de là plusieurs ont pris sujet d'en parler plus librement; & il remarque les differentes intentions des predicateurs, les uns preschant par zele de la gloire de IESUS-CHRIST, les autres par vanité, & afin d'acquiescer de la reputation. Apres il leur témoigne qu'il a une si grande passion pour leur salut, qu'il veut bien demeurer en vie, s'il y peut travailler, encore qu'elle luy soit ennuyeuse, & qu'il desire la dissolution de son corps pour estre avec son Seigneur. Sur la fin il les exhorte à perseuerer, & à ne craindre point les menaces ni les persecutions de leurs ennemis; & leur fait considerer qu'ils sont beaucoup obligez à Dieu, de ce que non seulement il leur a donné la foy, mais de ce qu'il leur a fait la grace de souffrir pour luy.

Dans le chapitre second, il leur donne plusieurs avis pour leur conduite, & leur recommande l'humilité & la charité les uns envers les autres, par ce raisonnement. Puis que vous estes Chrestiens, vous devez imiter IESUS-CHRIST. Or IESUS-CHRIST estant Fils de Dieu, a pris la forme d'un esclave pour l'amour des hommes, & est mort

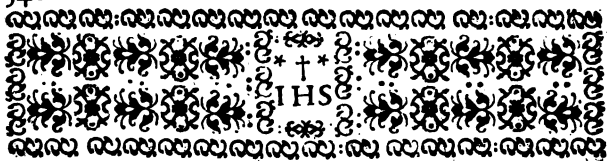
sur la Croix. Donc vous devez estre dans la mesme disposition à l'égard de JESUS-CHRIST & de vos freres, c'est à dire, estre prests de vous dépouiller de vostre honneur & de vos biens pour l'amour d'eux. Ensuite il adjouste que cette humiliation ne leur sera pas inutile ; parce que comme JESUS-CHRIST a esté élevé au dessus de toutes les puissances du Ciel, de la terre, & des enfers, ils doivent attendre la mesme recompense à proportion, apres leur abaissement.

Dans le troisiéme chapitre, il les advertit de prendre garde aux faux Docteurs, qui les veulent engager aux observations legales. Il les nomme chiens, à cause de leur rage, de leur médisance, & de leur gourmandise. Apres il dit que s'il y avoit lieu de se glorifier de la circoncision & de la nation Judaïque, il le pourroit faire plus avantageusement que personne ; mais qu'il n'estime pas davantage son origine, sa naissance, sa reputation, sa science, & toutes les bonnes œuvres qu'il a exercées durant la loy, que du fumier. Il ne reconnoist point d'autre justice que celle de JESUS-CHRIST, de laquelle il veut estre trouvé revestu, non par une simple imputation, comme prétendent les heretiques, mais par une réelle & veritable inherence & possession. Il adjouste qu'il ne se croit pas parfait, qu'il avance toujours vers le bout de la carrière, & qu'il ne tourne point la teste vers le chemin qu'il a passé, c'est à dire, qu'il songe seulement aux bonnes actions qui luy restent à faire. Apres il se propose pour estre imité, & accuse ceux qui preschoient une nouvelle doctrine, de n'avoir pour Dieu que leur ventre, & d'estre ennemis de la croix. Il conclud par ce raisonnement. Vous devez servir celuy qui vous peut punir ou vous récompenser. Or JESUS-CHRIST

seul a ce pouvoir, comme celuy qui doit descendre de la droite de son pere, & faire part à vos corps de la gloire du sien. Donc vous luy devez estre fideles, Or vous luy manquez de foy, si vous croyez ceux qui vous veulent faire Judaïzer, Donc il ne vous est pas permis de leur adjouster aucune creance.

Dans le quatrième chapitre, il les exhorte à la joye Chrestienne, & à la perseverance dans les bonnes œuvres. Il les loüe de la charité qu'ils ont exercée en son endroit, & conclud par les salutations accoustumées.





VERSION EXPLIQUEE
DE L'ÉPISTRE
DE SAINT PAUL
AVX PHILIPPIENS.

CHAPITRE PREMIER.



PAUL & Timothée, ser-
viteurs de IESUS-CHRIST,
à tous les Saints (*à tous
les fideles*), en IESUS-
CHRIST, aux Evêques, & aux Dia-
cres, qui sont dans l'Eglise de Philipes.

2 La grace, & la paix soient avec
vous de la part de Dieu nostre Pere, &
de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

3 Je rends graces à mon Dieu toutes
les fois que je me ressouviens de vous,
(*pour les biens dont il vous a comblez.*)

4 Priant sans cesse pour vous tous
dans toutes mes prieres ayant une
grande joye,

5 De la communication que vous
avez faite (*de vos biens*), pour la predi-
cation de l'Evangile de (*Iesus*) Christ,

PAVLVS & Ti-
morheus, ser-
vi Iesu Christi, om-
nibus sâctis in Chri-
sto Iesu, qui sunt Phil-
ippis, cum Episco-
pis, & Diaconibus.

2 Gratia vobis &
pax à Deo Patre no-
stro, & Domino Ie-
su Christo.

3 Gratas ago Deo
meo in omni me-
moria vestri,

4 Semper in cun-
ctis orationibus
meis pro omnibus
vobis cum gaudio
deprecationem fa-
ciens,

5 Super commu-
nicatione vestra in
Evangelio Christi à
prima die usq; nûc.

depuis le jour qu'il vous a esté annoncé, jusques à maintenant.

6 Confidens hoc ipsum, quia qui cooperatur in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Iesu.

6 Car j'ay une ferme confiance, que celui qui a commencé cette bonne œuvre en vous (*qui vous a inspiré de faire l'aumosne si libéralement*), la perfectionnera jusques au jour (*du jugement*) de JESUS-CHRIST.

8 Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eo quod habeam vos in corde, & in vinculis meis, & defensione, & confirmatione Evangelij, socios gaudij mei omnes vos esse.

7 Et il est bien juste que j'aye ce sentiment de vous tous, (*que j'aye cette opinion*) moy qui vous porte dans mon cœur, & qui vous ay veus participer à la joye de mes liens, (*que j'ay veu louer & remercier Dieu de la grace qu'il me faisoit de porter des liens*), & qui avez pris part en la défense & en la confirmation (*que j'ay faite*) de l'Evangile.

8 Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Iesu Christi.

8 Car Dieu m'est témoin, avec quelle cordiale affection je vous ay tous aimez dans les entrailles de JESUS-CHRIST.

9 Et hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia, & in omni sensu.

9 Et ce que je luy demande est, que vostre charité abonde de plus en plus. (*que vous croissiez*) de jour en jour en science, & en toute intelligence, (*en ressentiment de son amour pour vous.*)

10 Ut probetis potentiora, ut sitis sinceri, & sine offensa in die Christi.

10 Afin que vous sçachiez connoître ce qui est le meilleur, & que vous soyez sinceres sans donner scandale à personne, jusques au jour de (*Jesus*) Christ. (*au jour du jugement.*)

11 Repleti fructu justitiæ per Iesum Christum, in gloria & laudem Dei.

11 Et que vous soyez remplis des fruits de justice (*de toutes bonnes œuvres*) par JESUS-CHRIST, pour la gloire & la louange de Dieu.

12 Or je veux que vous sçachiez, mes freres, que les choses qui me sont arrivées, ont servy à l'avancement de l'Evangile.

12 Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelij.

13 De sorte que mes liens ont esté connus (dans toute la Cour de l'Empereur), & dans les tribunaux, & les autres lieux (de Rome), à la gloire de (Iesus) Christ.

13 Ita ut vincula mea manifesta fuerint in Christo in omni prætorio, & in ceteris omnibus.

14 Et que plusieurs freres prenant courage par mes liens, & se confiant au Seigneur, ont esté plus hardis à annoncer la parole de Dieu sans aucune crainte.

14 Et plures ex fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui.

15 Mais de ceux-là, quelques-uns l'annoncent par envie, & par (esprit de) contention, & les autres preschent (Iesus) Christ avec une bonne volonté. (avec un bon zele & une intention droite.)

15 Quidam quidè & propter invidiam & contentionem, quidam autem & propter bonam voluntatem Christum prædicant.

16 Quelques-uns preschent (Iesus - Christ) par (motif de) charité, sçachant que ma charge est de dé fendre l'Evangile.

16 Quidam ex charitate, scientes quoniam in defensionè Evangelij positus sum.

17 Et quelques autres préchent (Iesus) Christ par esprit de contention (pour diminuer l'honneur de mon ministere), & d'une façon qui n'est point sincere, pensant adjouster une nouvelle affliction à celle de mes liens, (augmenter l'ennuy de ma detention, par la jalousie qu'ils croyent qu'ils me donneront.)

17 Quidam autem ex contentione Christum annunciant, nõ sincerè existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18 Mais que m'importe? Pourveu que I E S U S - C H R I S T soit annoncé en quelque façon que ce soit, par occa-

18 Quid enim? Dè omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntiatur, & in

hoc gaudeo, sed & gaudebo.

19 Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, & subministracionem Spiritus Iesu Christi.

20 Secundum expectationem & spem meam, quia in nullo confundar, sed in omni fiducia sicut semper, & nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.

21 Mihi enim vivere Christus est, & mori lucrum.

22 Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, & quid eligam ignoro.

23 Coartor autem a duobus, desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo, multo magis melius.

24 Permanere autem in carne, necessarium propter vos.

25 Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, & gaudium vestrum.

26 Ut gratulatio vestra abundet in

sion (*de quelque interest*) ou en verité (*par un vray zele*), je m'en réjouïs, & m'en réjouiray (*toûjours.*)

19 Car je sçay que tout retournera à mon salut, par l'aide de vos prières, & par l'infusion (*continue*) de l'esprit de I E S U S - C H R I S T.

20 Selon l'attente & la ferme espérance que j'ay de n'estre confondu en rien, mais que parlant avec toute liberté (*Iesus*) Christ fera encore maintenant glorifié dans mon corps, comme il l'a toûjours esté, soit par la vie, soit par la mort.

21 Car I E S U S - C H R I S T est ma vie, & mourir pour luy, est pour moy un grand gain.

22 Or s'il m'est utile de demeurer en la chair (*en cette vie mortelle*), je suis bien empêché à choisir.

23 Car je suis pressé de deux costez (*de deux mouvemens*), desirant d'une part la dissolurion de mon corps, & d'estre avec (*Iesus*) Christ, ce qui est beaucoup meilleur pour moy.

24 Et de l'autre, de demeurer encore parmy vous. Ce que je voy vous estre necessaire.

25 Et sçachant cela, je me confie que je demeureray encore parmy vous, & assez long-temps mesme, pour vostre avancement, & pour la joye (*la consolation*) de vostre foy.

26 Afin qu'en une seconde en-

treuvé vous ayez sujet de vous glorifier en moy, en IESUS-CHRIST, (de m'avoir pour *Apostre.*)

27 Cependant vivez seulement d'une façon digne de l'Evangile de (*Iesus*) Christ, afin que soit que je vienne vous voir, soit que je sois absent, j'entende dire de vous que vous demeurez fermes dans un mesme esprit, & que vous travaillez (*que vous combattez*) ensemble pour la propagation de la foy de l'Evangile;

28 Et que vous n'estes point épouvantés par (*les menaces de*) vos adversaires, ce qui est (*dont la conduite est*) pour eux la cause de leur perte, & pour vous le sujet de vostre salut, & cela (*vous vient*) par la misericorde de Dieu.

29 Parce qu'il ne vous a pas seulement donné (*la grace*) de croire en (*Iesus*) Christ, mais encore de souffrir pour luy:

30 Soustenant le mesme combat que vous m'avez veu soustenir, & que vous avez oüy dire, que je soustiens encore maintenant.

Christo Iesu in me, per meum adventum iterum ad vos.

27 Tantum dignè Evangelio Christi conversamini, ut si ve cum venero, & videro vos, si ve absens audiam de vobis quia statis in uno spiritu unanimè, collaborantes fidèi Evangelij,

28 Et in nullo terreamini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, & hoc à Deo.

29 Quia vobis donatum est pro Christo, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini.

30 Idem certamè habentes, quale & vidistis in me, & nunc audistis de me.

CHAPITRE II.

1 **S**I doncy a quelque consolation
En (*Iesus*) Christ (*que vous vouliez me donner*), s'il y a quelque soulagement de charité (*que vous me vouliez fournir dans mes chaisnes*),

1 **S**I quæ ergo consolatio in Christo, si quod solatiû charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis,

s'il ya quelque société d'esprit entre vous, si vous avez des entrailles (*capables*) de miséricorde, (*de compassion pour moy*)

1 Implete gaudium, ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes, unanimes, id ipsum sentientes.

2 Accomplissez ma joye (*rendez la entiere*), ayant mesmes pensées, & mesme charité les uns pour les autres, qu'un mesme esprit vous anime, & foyez de mesme sentiment.

3 Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes.

3 Ne faites rien par (*un esprit de*) contention, ni par vaine gloire; mais chacun par humilité de cœur estime son compagnon plus excellent que soy.

4 Non que sua sunt singuli considerantes, sed ea que aliorum.

4 Ne considerant pas vos interests particuliers, mais ce qui est du bien des autres.

5 Hoc enim sentite in vobis, quod & in Christo Iesu:

5 Car vous devez avoir les mesmes sentimens qu'a en IESUS-CHRIST.

6 Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se aequalem Deo.

6 Lequel estant en la forme de Dieu (*estant veritablement Dieu*), pouvoit bien, sans faire aucune usurpation, se traiter comme égal à Dieu. (*prendre tous les avantages deus à sa qualité de Fils de Dieu, égal à luy.*)

7 Sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitus in vinctus ut homo.

7 Mais il s'est aneanti foy-mesme, prenant la forme d'un serviteur, & se rendant semblable aux hommes. (*par le corps humain qu'il a pris, & se soumettant aux infirmités de la nature humaine*), & estant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de luy au dehors.

8 Humiliavit semetipsum factus obedientis usque ad

8 Il s'est humilié foy-mesme, se rendant obeissant (*à son Pere*) jus-

ques à la mort, & jusques à la mort de la Croix.

9 Et pour cela (*pour recompense de cette profonde humiliation*) Dieu l'a élevé (*a une souveraine grandeur*), & luy a donné un nom au dessus de tout nom, (*une puissance au dessus de toute puissance*)

10 Afin qu'au nom de I E S U S, tout ce qui est au Ciel, sur la terre, & dans les enfers, fléchisse le genou,

11 Et que toute langue (*tous les hommes*) confesse que le Seigneur I E S U S-CHRIST est dans la gloire de Dieu son Pere.

12 C'est pourquoy, mes tres-chers, comme vous m'avez toujours obey, obeïssiez-moy encore, & non seulement en ma presence, mais encore plus en mon absence, travaillez à vôtre salut avec crainte & tremblement.

13 Car c'est Dieu qui selon son bon plaisir produit (*efficacement*) en vous le vouloir & le faire. (*le desir des bonnes œuvres, & la force de les faire parfaitement.*)

14 Or faites toutes choses sans murmures, & sans disputes,

15 Afin que vous soyez sans reproche, & que vous soyez simples (*comme doivent estre des*) enfans de Dieu, que vous soyez irreprehensibles, au milieu d'une race (*d'hommes*) perverse & corrompue, entre lesquels vous reluïsez comme des astres dans le monde.

16 Con-

mortem, mortent
autem crucis.

9 Propter quod
& Deus exaltavit il-
lum, & donavit illi
nomen quod est su-
per omne nomen,

10 Vt in nomine
Iesu omne genu fle-
ctatur cœlestium,
terrestrium, & infer-
norum,

11 Et omnis lingua
confiteatur quia
Dominus Iesus Chri-
stus in gloria est Dei
Patris.

12 Itaque, charissi-
mi mei, (sicut sem-
per obedistis) nō ut
in presentia mei tā-
tūm, sed multo ma-
gis nunc in absenti-
a mea, cum metu &
tremore vestram sa-
lutem operamini.

13 Deus est enim
qui operatur in vo-
bis & velle & perficere pro bona vo-
luntate.]

14 Omnia autem
facite sine murmu-
rationibus & hesi-
tationibus,

15 Vt sitis sine que-
rela, & simplices fi-
lij Dei, sine repre-
hensione, in medio
nationis prave &
perverse, inter quos
lucetis sicut lumina-
ria in mundo.

16 Verbum vite continentis ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.

17 Sed & si immobilis supra sacrificiū & obsequium fidei vestre, gaudeo, & congratulor omnibus vobis.

18 Idipsum autem & vos gaudere, & congratulamini mihi.

19 Spero autem in Domino Iesu Timotheum me citò mittere ad vos, ut & ego bono animo sim, cognitis que circa vos sunt.

20 Neminem enim habeo tam unanimem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit.

21 Omnes enim que sua sunt querunt, non que sunt Iesu Christi.

22 Experimentum autem eius cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servavit in Evangelio.

23 Hunc igitur spero me mittere ad

16 Conservant (*pretieusement dans vos cœurs*) la parole de vie. Ce qui tournera à ma gloire au jour (*du jugement*) de (*Iesus*) Christ, & fera voir que je n'ay pas couru ni travaillé en vain parmi vous, (*en la predication de l'Evangile.*)

17 Et s'il faut mesme qu'il se fasse une asperision & une effusion de mon sang, & que je sois sacrifié (*comme une hostie*) pour la défense de vostre foy (*pour vous avoir enseigné la verité*), je m'en estimeray heureux, & je m'en réjoüiray avec vous tous.

18 Réjoüissez-vous aussi de la mesme chose, & conjoüissez-vous-en avec moy.

19 Or j'espere avec la misericorde du Seigneur IESUS que je vous dépêcheray bien-tost Timothée, afin que je prenne aussi bon courage, sachant comme les choses se passent parmi vous.

20 Car je n'ay personne qui me soit plus étroitement uni, & qui prenne soin de vous avec une plus sincere affection.

21 Car tous (*les autres*) cherchent maintenant leurs propres interets, & non pas ceux de IESUS-CHRIST.

22 Mais pour luy, vous connoissez par experience qu'il m'a servi en la predication de l'Evangile comme un fils sert à son pere.

23 J'espere donc de l'envoyer vers

vous, quand j'auray mis ordre à mes affaires.

vos, mox ut videro
quæ circa me sunt.

24 Et je me confie aussi au Seigneur que bien-tost je vous viendray voir moy-mesme.

24 Confido autem
in Domino quoniam
& ipse veniam ad
vos citò.

25 Mais presentement j'ay creu qu'il estoit necessaire de vous envoyer mon frere Epaphrodite, qui travaille avec moy dans mon ministere, & qui est mon compagnon dans mes combats, & vostre Apostre, & le ministre de vostre charité pour moy. (*qui m'a apporté les aumosnes que vous m'avez faites en mes necessitez.*)

25 Necessarium autem existimavi, Epaphroditum fratrem, & cooperatorem, & commilitonem meum, vestrum autem apostolum; & ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos.

26 Parce qu'il desiroit de vous voir tous, & qu'il estoit triste, ayant appris que vous estiez en peine de luy sur les nouvelles de sa maladie.

26 Quoniam quidem omnes vos desiderabat, & moerens erat, propterea quod audieratis illum infirmatum.

27 Car en effect il a esté malade jusques à la mort; mais Dieu a eu pitié de luy, & non seulement de luy, mais aussi de moy, afin de ne me donner pas tristesse sur tristesse.

27 Nam & infirmatus est usque ad mortem. Sed Deus miseratus est ejus, non solum autem ejus, verum etiam & mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28 Je vous l'ay donc envoyé en diligence, afin que vous vous réjouissiez en le voyant, & que je n'aye plus de tristesse.

28 Festinantiùs ergo misi illum, ut viso eo iterum gaudeatis, & ego sine tristitia sim.

29 Recevez-le donc comme un ministre du Seigneur, avec toute sorte d'honneur & de joye.

29 Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino; & ejusmodi cum honore habetote.

30 Car il est devenu malade jusques à la mort, abandonnant le soin de sa vie pour travailler à l'œuvre de (*Iesus*) Christ, & me rendant pour vous les assistances que vous ne me

30 Quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

CHAPITRE III.

DE cetero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

1 Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.

3 Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, & gloriamur in Christo Iesu, & non in carne fiduciam habentes.

4 Quoniam ego habeam confidentiam & in carne. Si quis alius videatur confidere in carne, ego magis,

5 Circumcisus octavo die, ex genere Israël, de tribu Benjamin, Hebraeus ex Hebraeis, secundum legem Phariseus,

AU reste, mes freres, réjouissez-vous au Seigneur (*quelques maux que vous sçachiez, que je souffre*). Il ne m'est pas fascheux de vous écrire les mesmes choses, & cela vous est necessaire.

2 Prenez garde à ces chiens (*à ces faux Docteurs qui sont parmi vous*). Prenez garde à ces mauvais ouvriers (*qui mettent la division parmi vous*). Prenez garde aux mauvais circoncis (*qui preschent la circoncision, & qui vous y veulent obliger.*)

3 Car c'est nous qui sommes la (*veritable*) circoncision (*les vrais circoncis*), nous qui servons Dieu en esprit, nous glorifiant en IESUS-CHRIST, & ne mettant point nostre confiance en (*une marque sur*) nostre chair.

4 Encore que je puisse me confier aussi bien qu'eux en la chair, & plus que quelque autre que ce soit qui s'y glorifie,

5 Ayant esté circoncis le huitième jour, sortant de la race d'Israël, & estant de la lignée de Benjamin, Hebreu né de peres Hebreux, & Pharisien de secte,

6 Ayant à cause du zèle (*de l'observation*) de la loy, persécuté l'Eglise, & mené, pour ce qui est de la justice de la loy, une vie irréprochable.

7 Mais tout ce qui auparavant me paroïssoit estre pour moy un gain (*profitable, toutes les œuvres faites par l'esprit de la loy*), je le repute maintenant comme des pertes pour moy, pour l'amour de (*Iesus*) Christ.

8 Je considere toutes ces choses comme des pertes en comparaison de l'eminente science qui m'a esté donnée de JESUS-CHRIST mon Seigneur, pour l'amour duquel je les rejette, & ne les considere que comme du fumier, pour gagner JESUS-CHRIST,

9 Et pour estre trouvé en luy (*en son jugement*) n'ayant point la justice de la loy qui me soit propre (*en laquelle j'aye mis ma confiance*), mais la justice de la foy en JESUS-CHRIST, qui est la justice de Dieu (*qui est seule agreable à Dieu, de qui elle vient, & qui nous la donne*) par la foy.

10 Afin que je le connoisse, & la vertu de sa resurrection, & les avantages qui viennent de la communication à ses souffrances, luy estant rendu conforme en sa mort.

11 En telle sorte qu'en quelque maniere que ce soit je puisse parvenir à la resurrection des morts. (*à la gloire qui m'est promise par la resurrection.*)

6 Secundum emulationem persequens Ecclesiam Dei, secundum justitiam quæ in lege est conversatus sine querela.

7 Sed quæ mihi fuerint lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.

8 Veruntamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter quem omnia detrimentum feci, & arbitror ut sit rector, ut Christum lucrificem,

9 Et inveniar in illo non habens meam justitiam quæ ex lege est, sed illam quæ ex fide est Christi Iesu, quæ ex Deo est justitia in fide.

10 Ad cognoscendum illum, & virtutem resurrectionis ejus, & societatem passionum illius, configuratus morti ejus.

11 Si quo modo occurram ad resurrectionem quæ est ex mortuis.

11 Non quòd jam acceperim, aut jam perfectus sum, sequor aurem, si quo modo comprehendam in quo & comprehensus sum à Christo Iesu.

12 Fratres, ego me non arbitror comprehensisse. Vnum autem, quæ quidem retro sunt obliuiscès, ad ea verò quæ sunt priora extendens incipsum,

13 Ad destinatum persequor, ad bravissimam vocationis Dei in Christo Iesu.

14 Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus, & si quid aliter sapitis, & hoc vobis Deus revelabit.

15 Veruntamen ad quod pervenimus ut idem sapiamus, & in eadem permaneamus regula.

16 Imitatores mei estote, fratres, & observate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.

12 Ce n'est pas que j'estime avoir déjà atteint le prix (*de la course*), ny estre parfait (*en la conformité de la mort de Iesus-Christ*); mais je poursuis toujours ma course, pour tâcher de gagner le prix, comme j'ay esté heureusement gagné & prevenu par JESUS-CHRIST, (*par sa grace en ma conversion.*)

13 Mes freres, je ne pense pas estre encore arrivé au bout de la carrière, Mais je sçay une chose, c'est qu'oubliant tout ce que j'ay derriere moy (*tout le chemin que j'ay fait*), je ne regarde que ce que j'ay devant moy, (*que le chemin qui me reste à faire*)

14 Je tens toujours au but (*au prix celeste*) que me propose la vocation de Dieu en JESUS-CHRIST. (*à la recompense à laquelle Dieu m'a appelé par Iesus-Christ.*)

15 Donec, tout ce que nous sommes de parfaits (*qui avons la parfaite connoissance des veritez de l'Evangile*), ayons ce sentiment; & si vous en avez quelqu'autre, Dieu vous fera connoistre ce que vous devez croire.

16 Toutefois demeurons dans la connoissance que nous avons, pour n'avoir qu'un sentiment, & demeurons dans la mesme regle.

17 Mes freres, soyez mes imitateurs, & observez (*la conduite de*) ceux qui se conduisent comme nous, & (*agissez*) selon l'exemple que nous vous donnons.

18 Car il y en a plusieurs qui se conduisent parmi vous d'une façon bien contraire, & que je vous ay dit, comme je vous le dis encore avec larmes, qui sont ennemis de la croix de (*Iesu*) Christ,

18 Multi enim ambulavit quos sæpe dicebam vobis, nunc autem & tunc dico inimicos crucis Christi,

19 La fin desquels est la damnation, dont le ventre est leur Dieu, qui se glorifient de ce qui les devoit confondre, n'ayant que des sentimens terrestres.

19 Quorum finis interitus, quorum Deus ventris est, & gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20 Mais pour nous, nostre conversation (*nostre bourgeoisie & nostre domicile*) est dans les Cieux (*nos sentimens doivent estre celestes*), d'où nous attendons le Sauveur nostre Seigneur IESUS-CHRIST,

20 Nostra autem conversatio in caelis est, unde etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Iesum Christum,

21 Qui (*aujourd'hui de la resurrection*) changera nostre corps, tout vil qu'il est & corruptible, en un corps immortel, & conforme à la clarté (*à l'immortalité*) du sien, par (*l'operation de*) cette puissance par laquelle il peut se soumettre toutes choses.

21 Qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratque corpori claritatis sue, secundum operationem, qua etiam potest subjicere sibi omnia.

CHAPITRE IV.

1 C'Est pourquoy, mes tres-chers & tres-aymez freres, qui estes ma joye & ma couronne, demeurez fermes, mes bien-aymez, dans le Seigneur.

1 Itaque, fratres mei charissimi & desideratissimi, gaudium meum, & corona mea, sic stete in Domino, charissimi.

2 Je conjure Evodie & Syntiche d'avoir les mesmes sentimens en nostre Seigneur.

2 Evodiam rogo, & Syntyche deprecor, id ipsum sapere in Domino.

3 Etiam rogo & te germane compar, adjuva illas, quæ necum laboraverit in Evangelio cum Clemente, & ceteris adjuvatoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ.

3 Je te prie aussi, ô mon fidele compagnon (*en l'œuvre de l'Evangile*), d'assister les personnes qui ont travaillé avec moy en la predication de l'Evangile (*qui ont soutenu plusieurs combats & persecutions*), avec Clement, & mes autres Coadjuteurs, dont les noms sont écrits dans le livre de vie.

4 Gaudete in Domino semper, iterum dico gaudete.

4 Réjouïſſez-vous toujours au Seigneur, je vous dis derechef, réjouïſſez-vous, (*quelques afflictions qui vous arrivent.*)

5 Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. Dominus propè est.

5 Mais que vostre modestie (*dans vostre joye*) soit connue à tous les hommes. Le Seigneur est prest de venir (*pour punir ceux qui vous persecutent.*)

6 Nihil solliciti sitis, sed in omni oratione, & obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestre innotescant apud Deum.

6 Ne foyez point en inquietude (*pour l'entretien de vostre vie*), mais faites connoître vos besoins à Dieu par vos prieres frequentes & vos supplications, luy rendant des actions de graces (*pour tout ce qui vous arrive.*)

7 Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, & intelligentias vestras in Christo Iesu.

7 Et que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment (*qui est inexplicable*), garde vos cœurs & vos esprits en IESUS-CHRIST.

8 De cetero, fratres, quæcunque sunt vera, quæcunque pudica, quæcunque iusta, quæcunque sancta, quæcunque amabilia, quæcunque bonæ fame, si qua virtus, si qua laus disciplina, hæc cogitate.

8 Enfin, mes freres, que tout ce qui est veritable, tout ce qui est honneste, tout ce qui est juste, tout ce qui vous peut rendre aymables, tout ce qui est de bonne odeur (*de bonne edification*), tout ce qui est vertueux, tout ce qui est (*loüable*) dans la discipline

(des mœurs), soit l'occupation de vos pensées, (*& ce que vous taschiez d'acquiescer.*)

9 Faites les choses que vous avez apprises & receuës de moy, ce que vous avez entendu de moy, & que vous avez veu de moy, (*gardez les instructions que je vous ay données, & suivez mes exemples*), & le Dieu de paix sera avec vous.

10 Je me suis réjoui beaucoup en nostre Seigneur, de ce qu'enfin la bonne volonté que vous avez pour moy, est revenuë en sa vigueur, & de ce que vous avez repris vos anciens sentimens ; dont si vous ne m'aviez pas donné des marques, ç'a esté faite d'en trouver d'occasion.

11 Ce que je ne dis point pour me plaindre de la pauvreté où je suis. Car je sçay me contenter de ma condition présente.

12 Je sçay supporter l'abaissement (*le manquement des choses nécessaires à la vie*) aussi bien que l'abondance. Je suis instruit à me trouver bien en quelque maniere que je sois, (*je sçay*) estre rassasié & avoir faim, abonder, & souffrir l'indigence.

13 Je puis tout en celuy qui me fortifie.

14 Et toutefois vous avez bien fait de m'assister dans ma tribulation. (*en mes necessitez.*)

15 Mais vous sçavez, ô Philippiens, qu'ayant commencé à vous prescher

9 Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite, & Deus pacis erit vobiscum.

10 Gavisus autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando restitistis pro me sentire, sicut & sentiebatis, occupati autem eratis.

11 Non quasi propter penuriam dico. Ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.

12 Scio & humiliari, scio & abundare, ubique & in omnibus instruitus sum, & satiari, & esurire, & abundare, & penuriam pati.

13 Omnia possum in eo qui me confortat.

14 Veruntamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.

15 Scitis autem & vos, Philippenses, quod in principio Evangelij, quando

profectus sum à Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dari & accepti, nisi vos soli.

16 Quia & Thessaloniam semel & bis in usum mihi misistis.

17 Non quia quero datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.

18 Habeo autem omnia, & abundo, repletus sum, acceptus ab Epaphrodito quæ misistis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.

19 Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas, in gloria in Christo Iesu.

20 Deo autem & Patri nostro gloria in secula seculorum. Amen.

21 Salutare omnem sanctum in Christo Iesu.

22 Salutant vos qui mecum sunt fratres. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

23 Gratia Domini nostri Iesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

l'Evangile, partant de Macedoine, nulle autre Eglise que la vostre ne m'a rien donné, & que je n'ay rien receu que de vous.

16 Car vous m'avez envoyé par deux fois dans Thessalonique ce qui m'estoit nécessaire.

17 Ce que je ne dis pas pour vous demander de nouveau; mais je desire que le fruit de vostre charité pour moy retourne à vostre avantage.

18 Or rien ne me manque (*presentement*), j'abonde, & je suis rempli (*de vos biens*), ayant receu par Epaphrodite ce que vous m'avez envoyé, comme une oblation de bonne odeur, & comme une hostie qui sera agreable à Dieu.

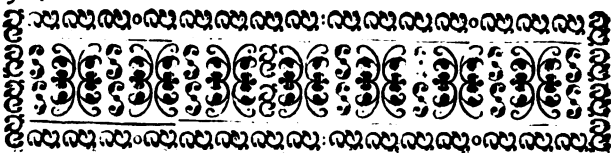
19 Je prie mon Dieu de vouloir contenter tous vos desirs, vous comblant des richesses de sa gloire en IESUS-CHRIST.

20 Gloire soit à Dieu nostre Pere dans tous les siecles des siecles. Ainsi soit-il.

21 Saluez de ma part tous les Saints (*les fideles*) en IESUS-CHRIST qui sont parmi vous.

22 Les freres qui sont avec moy vous saluent. Tous les Saints vous saluent, & principalement ceux qui sont de la maison de Cesar.

23 La grace de nostre Seigneur IESUS-CHRIST soit dans vostre esprit. Ainsi soit-il.



A R G V M E N T
DE L'ÉPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT PAUL
AVX COLOSSIENS.

LES Colossiens, auxquels cette Epistre s'adresse, ne sont pas les Rhodiens, comme quelques-uns ont crû. Car quand on accorderoit que les habitans de Rhodes ont esté appellez de ce nom, à cause du fameux Colosse du Soleil qui a rendu leur ville si celebre, il paroist neantmoins par plusieurs passages que ceux auxquels saint Paul écrit, sont des peuples differens. Il ne leur avoit pas annoncé l'Évangile luy-mesme; comme tous les Latins & les Grecs reconnoissent, si on excepte Theodoret. Mais ayant un soin particulier de toutes les Eglises, quand il apprit que quelques faux Docteurs seduisoient les Colossiens, il leur écrivit aussi-tost pour les assurer & les affermir en la foy. Les erreurs que l'on semoit parmi eux estoient, qu'il falloit adorer les Anges, & que par leur entremise les hommes avoient accès auprès de Dieu; la dignité de IESUS-CHRIST

estant trop grande pour l'employer en qualité de mediateur. Les disciples de Simon le magicien, dont il est parlé dans les Actes, ou ceux de Cerinthus, enseignoient ces blasphemes avec beaucoup d'autres extravagances, selon la pensée de la plupart des Interpretes, que le Cardinal Baronius au premier tome de ses Annales, sous l'an 60. de nostre Seigneur, examine doctement. A ces corrupteurs de la verité Evangelique s'estoient joints d'autres gens, qui vouloient qu'on retinst les observations legales, la distinction des viandes, la celebration des festes, des jeusnes, des nouvelles lunes, & du Sabbath. S. Paul refute leur doctrine dans les deux premiers chapitres: où il enseigne que c'est par IESUS-CHRIST que Dieu a reconcilié les hommes & les Anges, que par ses seuls merites nous avons accez aupres de luy, qu'il est nostre unique mediateur, la source de toutes nos graces, le principe & la fin de nos actions. Que comme sur la croix il est mort à la vie corruptible, de laquelle it avoit vécu jusques alors, ainsi en recevant le Baptesme, nous sommes morts au peché & aux observations legales, qu'il appelle elements terrestres & de ce monde, c'est à dire, les premiers rudimens d'une connoissance grossiere & imparfaite, du tout contraire à la connoissance claire & élevée que nous avons en l'estat de l'Evangile. Dans les deux autres chapitres il traite des mœurs, & donne à chacun des avis pour vivre saintement en sa condition. Voila quel est le sujet & la matiere de l'Epistre en general.

Il commence le premier chapitre par les souhaits ordinaires de la grace & de la paix de nostre Seigneur IESUS-CHRIST. Apres il louë les Colossiens de la fermeté de leur foy, & de leur patience dans les travaux qu'ils soustiennent pour la profession de l'Evangile. Il les assure qu'il ne cesse de prier Dieu pour eux.

364 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
 afin que de jour en jour ils s'avancent en l'intelligence
 des veritez divines, & qu'ils connoissent l'obligation
 qu'ils ont de rendre graces à Dieu, qui les a daignez
 appeller à la participation de l'heritage des Saints,
 c'est à dire, à la gloire celeste; non par les Anges,
 comme on leur donnoit à entendre, mais par IESUS-
 CHRIST, dont il remarque plusieurs admirables
 excellences. Premièrement, que c'est par luy que nous
 sommes rachetez, & que nos pechez nous sont remis,
 2. Qu'il est l'image de Dieu invisible, non pas morte ou
 muette, mais vivante d'une mesme vie, & ayant mes-
 me substance. 3. Il l'appelle premier né de toute crea-
 ture, pour signifier son eternelle generation, qui prece-
 de la creation de toutes les choses, & qui ne peut avoir
 de fin, comme elle n'a point eu de commencement. 4. Il
 dit que c'est en luy, par luy, & pour luy que toutes cho-
 ses ont esté faites; & nommant les Dominations, les
 Principautez & les Puissances, il refute l'erreur de
 ceux qui faisoient les Anges creatures du monde ter-
 restre. De ces qualitez generales il passe aux particu-
 lieres où les hommes ont interest; & la premiere qu'il
 observe est celle de chef du corps mystique, à sçavoir
 de l'Eglise. Ensuite il remarque qu'il est le premier
 ressuscité, & que soit selon la nature divine, soit selon
 la nature humaine, il a la primauté sur tous; que la
 plenitude de la divinité habite en luy; que par luy
 Dieu a reconcilié le Ciel avec la terre, les hommes
 avec les Anges, qui estoient divisez par le peché. D'où
 il laisse à conclurre qu'ils ne sont pas mediateurs de
 ceux ausquels ils faisoient la guerre pour venger
 l'honneur de leur maistre. Il leur represente que lors
 que cette reconciliation s'est accomplie, ils estoient du
 tout separez & alienez de luy par œuvres & par pen-
 sées; que c'est beaucoup qu'il ait voulu faire leur paix;
 de plus, qu'il l'ait faite par son sang; davantage, qu'il

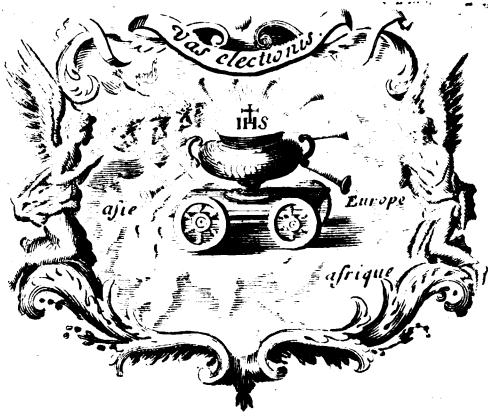
ait répandu ce sang à la croix. Après il les exhorte à perséverer dans la foy & la sincere doctrine, s'ils veulent jouir des fruités de cette reconciliation. Il leur proteste que les persecutions qu'il souffre pour l'amour de IESUS-CHRIST luy sont douces, & qu'il accomplit volontiers ce qui manque à sa Passion. De ces paroles il ne faut pas s'imaginer que l'Apostre crût que la Passion de IESUS-CHRIST fust insuffisante pour effacer les pechez, & luy capable d'en suppléer les defauts. Cette pensée seroit impie. Mais il nous veut apprendre une haute & profonde verité, que j'explique en peu de mots. Le fils de Dieu estant plus jaloux que nous ne pouvons penser de l'honneur de son Pere, desira de le reparer, & de satisfaire à sa justice par toutes les peines & tous les supplices imaginables, tandis qu'il estoit en la terre; & mesme apres sa mort il a cette mesme envie pour le salut des hommes, si nous voulons croire S. Chrysostome en l'explication de ce passage. Or nous sçavons tous qu'encore qu'il ait plus souffert, sans comparaison, que tous les Martyrs ensemble, toutesfois il n'a esté que flagellé, couronné d'épines, & attaché à la croix. Il reste donc plusieurs sortes de tourmens qu'il n'a pas endurez, & qu'il ne peut endurer maintenant par la condition de sa vie impassible. Mais ce qu'il ne peut porter en luy, il le veut porter en ses membres, qu'il s'unit d'un lien si admirable qu'il pâtit quand ils pâtissent, & dans lesquels il reside d'une façon si intime, que l'on peut dire qu'il a esté écorché en S. Barthelemy, mis dans une chaudiere d'huile boüillante avec S. Iean, & qu'en S. Paul il souffroit la prison, les liens, & les autres incommoditez. C'est à mon advis le veritable sens de ces paroles, *adimpleo ea quæ defunt* &c. Il peut encor nommer ses peines les peines de IESUS-CHRIST, à cause qu'il est son ambassadeur. Car incontinent apres il prend cette qualité, & adjouste

366 ARGUMENT DE L'ÉPISTRÉ
que sa charge est de découvrir aux Gentils un mystere
caché aux plus saints personnages des siècles passez,
à sçavoir la vocation des Gentils à la foy, & aux
graces du Messie. Car bien que les Patriarches & les
Prophetes sçeuissent que IESUS-CHRIST devoit ve-
nir, ils ne sçavoient pas tous qu'il deust venir pour les
Nations.

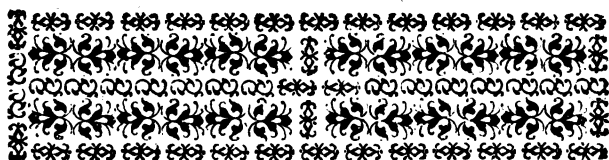
Dans le chapitre second il montre aux Colossiens
qu'il a un soin tout particulier de leur instruction, &
leur souhaite une parfaite connoissance des mysteres
de IESUS-CHRIST, & les aduertit de ne point
écouter ces faux Docteurs qui leur enseignoient leurs
songes & leurs rêveries. Voicy son argument. Vous
devez croire un maistre en qui sont enfermez tous les
thresors de la sagesse divine, parce qu'il ne vous peut
tromper. Or est-il que cela ne se peut dire que de IESUS-CHRIST. Donc &c. Ce mot de thresors, dit
S. Chrysostome, marque l'abondance. Celuy de tous,
montre la plenitude, & qu'il ne luy manque rien. Et
disant, enfermez & cachez en luy, on signifie qu'il
y a des secrets que luy seul peut connoistre. Apres il
les assure d'estre parmy eux en esprit, s'il est absent de
corps. Il se réjouit & les loue de ce qu'ils demeurent
fermes dans leurs rangs, comme des soldats bien a-
guerris, & les conjure de continuer de jeter de pro-
fondes racines en la foy de IESUS-CHRIST, de
bastir sur luy l'edifice de leur salut, comme on leur a
enseigné, & de ne se laisser point tromper par une vai-
ne Philosophie. Par ce mot il denote les erreurs de
ceux qui composoient une Religion de plusieurs opi-
nions de Platon & autres Philosophes du Judaïsme
& du Christianisme. Apres il represente la grandeur
de IESUS-CHRIST, dans lequel il dit que la ple-
nitude de la divinité habite corporellement comme en
son propre corps, en telle sorte que le corps que le Verbe

eternel prend par l'Incarnation, n'est pas moins son propre corps, que s'il l'avoit par sa nature. Il le nomme chef de toute Principauté & Puissance, c'est à dire, des Anges, qu'il gouverne comme leur Roy; & par là il enseigne qu'il ne leur est point deub d'adoration suprême, puisqu'ils sont sujets. Du mot de chef il prend occasion de montrer aux Colossiens de quelles obligations ils luy sont redevables. 1. De la plenitude de leurs graces. 2. D'une circoncision admirable faite par l'operation interieure du S. Esprit, qui les dépouille du vieil homme. 3. De leur sepulture avec luy dans le Baptesme. 4. De leur resurreccion par la foy. 5. Du pardon de leurs pechez. 6. De la rupture de ce contract mal-heureux qui les obligeoit à la mort, & si vous en croyez d'autres Interpretes, de l'abolition de la loy ancienne. 7. De l'humiliation des demons. 8. Du triomphe remporté sur eux. De toutes ces faveurs il conclud qu'ils ne doivent point se laisser séduire à ceux qui les veulent obliger à observer les jeusnes, les festes, les nouvelles lunes, & les sabaths de la loy. Et la raison qu'il adjouste de nouveau est celle-cy. Les figures doivent s'évanouir devant la verité, & l'ombre en presence de la lumiere. Or IESUS-CHRIST est la verité & la lumiere. Donc maintenant qu'il est venu, les ceremonies legales doivent cesser. Ensuite il les advertit de prendre garde à ne se laisser pas surprendre à la fausse humilité de ceux qui deferent aux Anges un culte qui ne leur est point deub. Et de là les heretiques condamnent mal à propos l'honneur legitime que nous leur rendons, bien different de celuy que blasme l'Apôstre. Nous les prenons à la verité comme ceux qui voyent la face de nostre Pere, mais nous ne les nommons point nos mediateurs, & ne pensons point estre purifiez par eux de nos pechez.

Dans le troisième chapitre, il passe à l'exhortation aux bonnes mœurs. Et comme il n'est pas fort difficile, non plus que le quatrième, j'espère qu'on me doit dispenser de faire l'analyse de l'un & de l'autre. Dans la fin du chapitre, il condamne les cérémonies légales. Et voici son raisonnement. Ceux qui sont morts, n'ont aucun usage des éléments. Vous êtes morts à la loi, qui est comme un monde. Donc vous ne devez point user de ses cérémonies, qui sont comme ses éléments. 2. Vous devez vous abstenir de ce qui vous conduit à la mort. Or elles vous y conduisent. Donc &c.



VERSION



VERSION EXPLIQU'É
 DE L'ÉPISTRE
 DE S. PAVL
 AUX COLLOSSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1 PAVLVS Apo-
 stolus Iesu
 Christi per volunta-
 rem Dei, & Timo-
 theus frater,

2 Eis qui sunt Co-
 lossis, sanctis, & fide-
 libus fratribus in
 Christo Iesu.

3 Gratia vobis &
 pax à Deo Patre no-
 stro, & Domino Iesu
 Christo, Gratias agi-
 mus Deo, & Patri
 Domini nostri Iesu
 Christi, semper pro
 vobis orantes,

4 Audientes fidem
 vestram in Christo
 Iesu, & dilectionem
 quam habetis in
 sanctos omnes.



1 PAVL Apostre de IESUS-
 CHRIST, par la volon-
 té de Dieu, & le frere
 Timothée,

2 Aux Saints, & freres fideles en
 IESUS-CHRIST qui sont à Co-
 losses.

3 La grace & la paix soient avec
 vous de la part de Dieu nostre Pere,
 & de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.
 Nous rendons graces à Dieu, le Pere
 de nostre Seigneur IESUS-CHRIST,
 & nous prions sans cesse pour vous,

4 Apprenant (*quelle est*) vostre
 foy en IESUS-CHRIST, & la cha-
 rité que vous avez pour tous les

Aa

Saints. (*pour les pauvres fideles.*)

5 Dans l'esperance des biens qui vous attendent dans les Cieux, dont vous avez déjà receu la connoissance en recevant l'Evangile, qui est la parole de verité,

6 Laquelle est parvenue jusques à vous, comme elle est aussi répendue par tout le monde, où elle fructifie, & elle croit, ainsi qu'elle a fait parmi vous, depuis le jour que vous avez entendu & reconnu la grace de Dieu; par (*la predication de*) la verité,

7 Comme vous l'avez appris par Epaphras, nostre tres-cher compagnon au service du Seigneur, & tres-fidele ministre de I E S U S- C H R I S T pour vous,

8 Qui nous a fait aussi connoître vostre charité toute spirituelle, (*vostre amour sincere pour Dieu, pour nous, & les uns pour les autres*) que le Saint Esprit a formé en vous.

9 C'est pourquoy depuis le jour que nous avons appris ces nouvelles, nous ne cessons de prier pour vous, & de demander à Dieu que vous soyez remplis de la connoissance de sa volonté, de toute la sagesse, & de toute intelligence spirituelle.

10 Afin que vous marchiez d'une façon digne (*d'enfans*) de Dieu, tâchant de luy plaire en toutes choses, fructifiant en toutes sortes de bonnes

5 Propter sp̄ que reposita est vobis in cælis: quam audistis in verbo veritatis Evangelij,

6 Quod pervenit ad vos, sicut & in universo mundo est, & fructificat, & crescit, sicut in vobis, ex ea die qua audistis, & cognovistis gratiã Dei in veritate,

7 Sicut didicistis ab Epaphra charissimo cõservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Iesu,

8 Qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu.

9 Ideo & nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes, & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia & intellectu spiritali.

10 Ut ambuletis dignè Deo per omnia placètes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientia Dei.

œuvres, & croissant (*toijours*) en la connoissance de Dieu.

11 In omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia & longanimitate cum gaudio,

11 Que vous soyez en tout remplis de force, par la puissance de sa gloire (*de sa grace,*) pour vous faire supporter avec une longue patience accompagnée de joye (*tous les maux qui vous arriveront.*)

12 Gratias agētes Deo Patri, qui dignos non fecit in partem sortis sctōrum in lumine,

12 Rendant des actions de graces à Dieu le Pere, qui nous a rendus dignes de l'heritage de lumiere promis aux Saints,

13 Qui eripuit nos de potestate tenebrarum, & transtulit in regnum filij dilectionis suae,

13 Qui nous a arrachez de la puissance des tenebres, & nous a transferez au Royaume de son Fils bien-aimé,

14 In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum,

14 Qui nous a rachetez, & nous a meritē par son Sang la remission de nos pechez,

15 Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturae.

15 Qui est l'image de Dieu invisible, & le premier né de toute creature.

16 Quoniam in ipso cōdita sūt universa in caelis & in terra, visibilia, & invisibilia, sive throni, sive dominationes, sive principatus, sive potestates, omnia per ipsum & in ipso creata sunt.

16 En qui, toutes choses ont esté creées dans les Cieux, & sur la terre, visibles, invisibles, soit les Thrones, soit les Dominations, soit les Principautez, soit les Puissances : Tout a esté crée par luy, & en luy, (*& pour luy.*)

17 Et ipse est ante omnes, & omnia in ipso constant.

17 Et il est avant toutes choses, & toutes choses subsistent en luy.

18 Et ipse est caput corporis Ecclesiae, qui est primus, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primus tenens.

18 Et c'est luy qui est le chef du corps de l'Eglise, le principe, & le premier né des morts, afin qu'il ait la primauté en toutes choses.

19 Quia in ipso complacuit omnem

19 Parce qu'il a plû (*au Pere eter-*

nel) de faire habiter en luy, toute la plénitude, (*de grace*)

plenitudinem inhabitare,

20 Et de reconcilier par luy, & en luy toutes choses, pacifiant par son Sang versé sur la croix tout ce qui est dans la terre & au Ciel, (*faisant la paix entre Dieu, les Anges, & les hommes qui estoient en guerre par le peché.*)

20 Et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in caelis sunt.

21 Et vous aussi, qui estiez autrefois éloignez de Dieu, & ses ennemis par vostre entendement, (*rempliy d'erreur*) & par vos mauvaises œuvres,

21 Et vos, cum effectis aliquando alienari, & inimici sensu in operibus malis,

22 Maintenant il vous a reconcilié par le corps de sa chair, (*par son corps naturel,*) qu'il a soumis à la mort pour vous, afin de vous rendre (*pour vous faire comparoistre*) Saints, sans tache, & irrépréhensibles devant luy.

22 Nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, & immaculatos, & irreprehensibiles coram ipso.

23 (*mais cela s'entend,*) si vous demeurez fermes & inébranlables en la Foy, & en l'esperance de (*que vous donne*) l'Evangile, que vous avez entendu, & qui a esté presché à toutes les creatures qui sont sous le Ciel (*à tous les hommes*), duquel moy Paul ay esté estably ministre.

23 Si tamen permaneris in fide fundati, & stabiles, & immobiles à spe Evangelij, quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura quæ sub celo est, cujus factus sum ego Paulus minister.

24 Moy qui me réjouis maintenant dans les souffrances que j'endure pour l'amour de vous, & qui accomplis en ma chair ce qui manque aux souffrances de (*Iesus*) Christ,

24 Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, & adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia:

AUX COLLOSSIENS. CHAP. I. 373
 pour l'Eglise qui est son corps, (ce qui
 reste à souffrir à l'Eglise:)

Ce n'est pas que rien manque à la Passion de Iesus-Christ, comme si elle estoit defectueuse. Mais l'Apôstre veut dire, qu'il souffre pour assembler l'Eglise, ce que Iesus-Christ n'a pas souffert en sa personne; comme sont les prisons, les naufrages, les persecutions qu'il endure de la part des Gentils, & que Iesus-Christ endurent en son corps mystique, est dit endurer en sa personne.

25 Cujus factus sum ego minister se cū dūm dispensationē Dei, quæ data est mihi in vos, ut imp. eam verbum Dei.

25 De l: quelle j'ay esté fait ministre vers vous, selon l'ordre que Dieu m'en a donné pour accomplir (*le ministère de*) la parole de Dieu, (*pour vous annoncer l'accomplissement des promesses de Dieu faites aux Patriarches, du salut qui devoit estre donné aux Gentils.*)

26 Mysteriū quod absconditum fuit à sæculis, & generationibus, nunc autem manifestarum est sanctis ejus,

26 Mystere qui a esté caché depuis tous les siècles & tous les âges, (*qui ont précédé*), & qui a esté maintenant decouvert à ses Saints, (*à ses fideles*)

27 Quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in Gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ,

27 A qui Dieu a voulu faire connoître les richesses de la gloire de ce secret en la vocation des Gentils, qui n'est autre chose que (*Iesus*) Christ, qui est l'esperance de vostre gloire,

28 Quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, & docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectū in Christo Iesu,

28 Que nous annonçons, reprenant tous les hommes (*de leurs pechez*), & les instruisant dans toute la sagesse, (*enseignant tout ce qui est nécessaire*) pour rendre tous les

Aa iij,

hommes parfaits en IESUS-CHRIST,

29 Pour qui je travaille, & je combats, selon qu'il m'assiste de son secours (*de sa grace*), qui agit avec efficace en moy.

29 In quo & laboro, certando secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.

CHAPITRE II.

1 **C**AR je veux que vous sçachiez combien est grand le soin que j'ay pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & pour tous les autres qui ne m'ont point veu.

2 Afin que leurs cœurs soient consolés, qu'ils soient unis ensemble par la charité, & qu'ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connoître le mystere (*de l'Evangile*) de Dieu le Pere, & de IESUS-CHRIST,

3 Dans qui sont (*renfermez*) tous les tresors de la science & de la Sagesse (*de Dieu.*)

4 Et je vous parle ainsi, afin que personne ne vous trompe par la (*fausse*) sublimité de ses discours.

5 Car encore que je sois absent du corps, je suis présent toutefois avec vous en esprit, & je me réjouis, voyant le bon ordre que vous gardez, & la fermeté de vostre foy en IESUS-CHRIST.

6 Marchez donc dans les voyes

1 Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, & pro iis qui sunt Laodiciae, & quicumque non viderunt faciem meam in carne.

2 Ut consolentur corda ipsorum, instructi in charitate, & in omnes divitias plenitudinis intellectus, in agnitionem mysterij Dei patris & Christi Iesu,

3 In quo sunt omnes thesauri sapientiae & scientiae absconditi.

4 Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

5 Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum, gaudens, & videns ordinem vestrum, & firmitermentum ejus, quae in Christo est, fidei vestrae.

6 Sicut ergo accepistis Iesum Chri-

rum Dominum, in ipso ambulate.

de IESUS-CHRIST nostre Seigneur ainsi que vous l'avez reçu, (*selon l'instruction de l'Evangile que vous avez reçu.*)

7. Radicati, & superedificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

7 Prenez racine en luy, & fondez sur luy l'édifice de vostre salut, vous affermissant dans la foy, comme vous l'avez appris de moy, la faisant croistre de plus en plus par de continues actions de graces.

8 Videre ne quis vos decipiat per philosophiam & inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, & non secundum Christum.

8 Prenez garde que personne ne vous trompe par la Philosophie & par des raisonnemens vains & trompeurs, selon les traditions des hommes, & les elements du monde (*par les mélanges des ceremonies Judaïques, qui ont esté comme les rudimens de l'instruction des hommes*) & non selon (*Iesus*) Christ.

9 Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.

9 En qui toute la plenitude de la divinité habite corporellement.

10 Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus & potestatis.

10 Et vous avez esté en luy remplis (*de toute grace*), luy qui est le chef de toute principauté & de toute puissance. (*de tous les esprits angeliques.*)

11 In quo & circumcisi estis circumcisione non manu facta in exspoliatioe corporis carnis, sed in circumcisione Christi.

11 En qui vous avez esté circoncis, non pas d'une circoncision faite par la main des hommes (*& par le retranchement d'un peu de chair*), mais de la circoncision (*spirituelle*) de (*Iesus*) Christ, qui consiste dans le dépotuillement du corps des pechez (*que produit la concupiscence charnelle.*)

12 Consepulti ei in baptismo, in quo &

12 Ayant esté ensevelis avec luy au

baptême, & estant ressuscitez avec luy par la foy (*que vous avez eue*) de l'operation de Dieu, qui l'a ressuscité morts. (*croyant que Dieu l'a ressuscité par sa puissance.*)

13 Aussi lors que vous estiez morts par vos pechez, dans l'estat de vostre preputee, (*tandis que vous estiez Gentils*) il vous a vivifiez en luy (*il vous a faits revivre avec luy*), vous pardonnant toutes vos offenses.

14 Effaçant par sa doctrine (*par la loy de l'Evangile*) la cedulle (*l'obligation de la loy*) de nostre condamnation, qui nous estoit contraire (*qui nous faisoit encourir la disgrâce de Dieu, parce que nous ne la gardions pas*), & l'abolissant sur sa croix, à laquelle il l'a attachée.

15 Et dépouillant les principautez & les puissances (*de l'Enfer, du pouvoir qu'ils avoient sur les hommes*), il les a couverts de confusion, & les a menez hautement en triomphe, (*les ayant vaincus par sa croix.*)

16 Que personne donc ne vous condamne sur le fait du boire ou du manger, ou sur l'observation de quelques festes, des nouvelles lunes, & des (*jours de*) Sabats: (*lors que vous ne garderez pas toutes ces ceremonies Judaïques*)

17 Qui ne sont que les figures des choses avenir, (*des veritez de l'Evangile, qui s'accomplissent en* JESUS-CHRIST,) lequel est le

resurrexistis per eandem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

13 Et vos, cum mortui essetis in delictis & preputio carnis vestre, convixit cum illo, donans vobis omnia delicta.

14 Delens quod adversus non erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, & ipsum tulit de medio, attingens illud cruci.

15 Et expolians principatus & potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.

16 Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomenia, aut sabbatorum,

17 Quae sunt umbra futurorum. corpus autem Christi.

corps. (*la verité qu'elles signifient.*)

18 Nemo vos seducat volens in humilitate & religione angelorum, quæ non vidit ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ,

18 Que nul ne vous seduise, (*ne vous maistrise, ne prenne trop d'autorité sur vous*), vous enseignant à vous humilier, & à rendre aux Anges un culte religieux (*qui ne leur est pas deu*), & qu'ils n'ont trouvé que dans (*les rêveries de*) leur esprit, enflé de la bonne opinion de soy-mesme,

19 Et non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus & conjunctiones subministratum & constructum crescit in augmentum Dei.

19 Et ne reconnoissant point le veritable Chef (*qui est Iesus-Christ*), auquel tout le corps de l'Eglise estant attaché par la liaison subordonnée des membres, comme par diverses jointures, il prend son accroissement en Dieu. (*il arrive enfin à sa perfection.*)

20 Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi, quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis ?

20 Si donc vous estes morts avec IESUS-CHRIST (*par le Baptême*) aux élémens du monde, (*aux observations legales*), pourquoy voulez-vous vous y soumettre, (*voulez-vous vivre dans la superstitieuse observation des preceptes de la loy.*) comme si vous y viviez dans ce premier estat du monde, (*comme si vous estiez encore sujets à ces premieres & grossieres instructions du monde, c'est à dire, aux ceremonies de la loy.*)

21 Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis.

21 Ne touchez point cecy, ne mangez point de cela, ne maniez pas cela.

22 Toutes ces choses sont selon la doctrine & les preceptes des hommes, & sont reduites à rien par l'usage que l'on en fait, (*dans lesquelles par consequent le royaume de Dieu ne peut consister, mais qui sont nuisibles à ceux qui y mettent une confiance superstitieuse.*)

22 *Quæ sunt omnia in interitū ipsorum usū, secundum præcepta & doctrinam hominum.*

23 (*Ce sont des*) Choses dans lesquelles il y a quelque apparence de sagesse, quelque humilité affectée, & quelque superstition, traitant leur corps (*comme ils font*) avec rigueur, & faisant profession de ne point rassasier la chair. (*luy refusant l'usage de tant de viandes indifferentes; mais tout cela n'est que superstition & qu'hypocrisie; & il est permis de donner au corps quelque soulagement licite, par l'usage de toutes les viandes créées de Dieu.*)

23 *Quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione & humilitate, & non ad parcendum corpori, nõ in honore aliquo ad saturitatē carnis,*

CHAPITRE III.

1 **S**I donc vous estes ressuscitez avec IESUS-CHRIST, recherchez les choses qui sont dans le Ciel, où (*Iesus*) Christ est assis à la droite de Dieu.

1 *Igitur, si surrexistis cū Christo, quæ sursum sunt querite, ubi Christus est in dextera Dei sedens.*

2 Pensez aux choses d'en-haut, & non pas aux choses qui sont sur la terre.

2 *Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.*

3 Car vous estes morts, & vostre vie

3 *Mortui enim estis, & vita vestra*

est abscondita cum Christo in Deo.

est cachée en Dieu avec (*Iesus*) Christ.

4 Cùm Christus apparuerit, vira vestra; tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.

4 Et quand (*Iesus*) Christ, qui est vostre vie, paroistra (*en l'estat de sa gloire*), alors vous paroîtrez aussi avec luy dans la gloire. (*vous serez glorieux comme luy.*)

5 Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terrâ; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, & avaritiã, quæ est simulariorum servitus.

5 Mortifiez donc vos membres charnels qui sont sur la terre. (*Abstenez-vous*) de la fornication, de l'impudicité, de la luxure, de la mauvaise convoitise, & de l'avarice, qui est la servitude des Idoles, (*qui sont comme les membres dont la concupiscence charnelle se sert pour contenter ses mauvais desirs.*)

6 Propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis.

6 C'est pour la punition de ces pechez que la colere de Dieu tombe sur les incredules. (*à la verité.*)

7 In quibus & vos ambulastis aliquando, cùm viveretis in illis.

7 Et vous avez aussi commis autrefois ces crimes, lors que vous passiez vostre vie dans ces desordres.

8 Nunc autem deponite & vos omnia, iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.

8 Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous pechez, la colere, l'aigreur, la malice, le blaspheme, & que nulles paroles deshonestes ne sortent de votre bouche.

9 Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,

9 Ne mentez point les uns aux autres, & despoüillez le vieil homme avec ses actions,

10 Et induetes novum, eum qui renovatur in agnitione, secundum imaginem ejus qui creavit illi.

10 Et revestez-vous du nouveau, qui se renouvelle par la connoissance de Dieu, & par la ressemblance de ce-

luy qui l'a crée. (*laquelle est réparée en vous par le baptême.*)

11 En qui il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncision ni prepuce, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre, (*qui ne regarde point la différence des conditions*), mais (*Jesus*). Christ est tout en tous. (*il opere en tous, tout ce qui est du nouvel homme.*)

12 Revestez vous donc, comme les esleus de Dieu, Saints & bien aimez, des entrailles de misericorde, de bonté, d'humilité, de modestie, & de patience. (*soyez misericordieux, benignes, humbles, modestes, & patients.*)

13 Supportez vos défauts, & pardonnez-vous les sujets de plainte que vous pouvez avoir les uns contre les autres, comme le Seigneur vous a pardonné.

14 Mais par dessus toutes choses ayez la charité, qui est le lien de la perfection. (*le lien parfait qui unit les hommes.*)

15 Et que la paix de (*Jesus*) Christ regne en vos cœurs, à laquelle vous avez esté appellez pour former un mesme corps, & soyez en reconnoissans.

16 Que la parole de (*Jesus*) Christ habite en vous abondamment, avec une parfaite sagesse, vous instruisant & vous exhortant les uns les autres, par des pseumes, des hym-

11 Vbi non est Gentilis & Iudeus, circumcisio & preputium, Barbarus & Scythas, servus & liber: sed omnia & in omnibus Christus.

12 Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti, & dilecti, viscera misericordie, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam.

13 Supportantes invicem, & donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem haberet querelam. Sicut & Dominus donavit vobis, ita & vos.

14 Super omnia autem hæc, charitatem habete, quod est vinculum perfectionis.

15 Et pax Christi exulet in cordibus vestris, in qua & vocati estis in uno corpore, & grati estote.

16 Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes & commoneutes vosmetipsos, psalmis, hymnis, & canticis spiritalibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

nes & des des cantiques spirituels, chantant dans vos cœurs les louanges de Dieu en grace. (*par le mouvement de la grace.*)

17 Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Iesu Christi, gratias agentes Deo & Patri per ipsum.

17 Quoy que vous fassiez, soit de parole, soit d'action, faites le au nom (*pour la gloire*) de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, rendant grâces par luy à Dieu le Pere.

18 Mulieres, sicut estote vobis, sicut oportet, in Domino.

18 Femmes soyez soumises à vos maris, comme il est convenable selon la volonté du Seigneur.

19 Viri, diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas.

19 Maris, aimez vos femmes, & ne soyez point rudes ni fâcheux pour elles.

20 Filij, obedite parentibus per omnia. hoc enim placitum est in Domino.

20 Enfans, obeïssiez en toutes choses à vos parens, Car cela est agreable au Seigneur.

21 Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pufillo animo fiant.

21 Peres, n'obligez point vos enfans de s'indigner (*ne les irritez point*) contre vous (*par un traitement trop severe*), de peur de leur oster le courage.

22 Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placères, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

22 Serviteurs, obeïssiez en toutes choses à vos maîtres temporels, ne les servant pas seulement quand ils vous regardent, & pour plaire à des hommes, mais avec simplicité de cœur & crainte de Dieu.

23 Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, & non hominibus.

23 Et faites de bon-cœur tout ce que vous ferez, comme pour l'amour du Seigneur, & non pour l'amour des hommes.

24 Scientes quod à Domino accipietis retributionem heredi-

24 Vous assurant que vous recevrez de la main du Seigneur l'herita-

ge celeste (*pour recompenses de vos services*). Servez les comme (*Iesus*) Christ le Seigneur. (*servez les pour l'amour de luy, le regardant en leur personnes.*)

tatis. Domino Christo servite.

25 Car celui qui fera tort à quelqu'un, sera puni de ce qu'il aura fait, & il n'y a point acception de personnes devant Dieu.

25 Qui enim iniuria facit, recipiet id quod iniquè gessit: & non est personarum acceptio apud Deum.

CHAPITRE IV.

1 **M**Aistres, gouvernez vos serviteurs avec justice & equité, sçachant que vous avez aussi bien qu'eux un maistre dans le Ciel.

1 Domini, quod justum est & æquum servis præstate, scientes quod & vos Dominum habetis in celo.

2 Soyez assidus à la priere, & veillez-y, l'accompagnant d'action de graces.

2 Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione.

3 Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous donne une ouverture pour annoncer le mystere de (*Iesus*) Christ, pour l'amour duquel je suis prisonnier,

3 Orantes simul & pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (propter quod etiam victus sum)

4 Que je le fasse connoître (*aux hommes*), & que je parle comme il faut.

4 ut manifestem illud ira ut oportet me loqui.

5 Gouvernez-vous sagement avec ceux qui sont hors de l'Eglise, en rachetant le temps. (*ne le laissant pas perdre.*)

5 In sapientia ambulare ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.

6 Que vostre discours soit toujours assaisonné du sel de la prudence, afin que vous sçachiez comment il faut répondre à un chacun.

6 Sermo vester semper, in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.

7 Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Ty-chicus, charissimus frater, & fidelis minister, & conservus in Domino.

8 Quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, & consoletur corda vestra,

9 Cum Onesimo charissimo & fideli fratre, qui ex vobis est. Omnia quæ hic aguntur, nota faciet vobis.

10 Salutat vos Aristarchus cœcaptivus meus, & Marcus cœsobrinus Barnabæ, (de quo accepistis mandata:.) Si venerit ad vos excipite illū

11 Et Iesus, qui dicitur Iustus, qui sunt ex circumcissione: hi soli sunt adjuvatores mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.

12 Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Iesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut steteris perfecti, & pleni in omni voluntate Dei.

13 Testimonium enim illi perhibeo, quod habet multum laborem pro vobis,

7 Tychique nostre tres-cher frere, & tres-fidele ministre, & mon compagnon en nostre Seigneur, vous apprendra l'estat où jè me trouve.

8 Et jè l'ay envoyé tout expres vers vous, afin qu'il apprenne l'estat où vous estes, & que vos cœurs soient consolez.

9 J'ay (*encore envoyé*) avec luy Onezime, nostre tres-cher & fidele frere, qui est des vostres (*un de vos pasteurs*). Ils vous diront tout ce qui se passe icy.

10 Aristarque, qui est prisonnier avec moy vous saluë, & Marc, cousin de Barnabé (en faveur de qui vous avez receu des lettres:.) Si ce dernier vous vient visiter, recevez-le (*honorablement*)

11 Et Iesus qui est surnommé le Juste (*vous saluë*) aussi. Ces trois person-nages sont de la circoncision, (*sont Juifs*) ; & ce sont les seuls qui m'ont aidé & qui m'ont consolé dans l'œuvre du royaume de Dieu. (*dans le ministère Evangelique.*)

12 Epaphras, qui est de vostre ville, vous saluë. C'est un serviteur de JESUS-CHRIST, qui est toujours tres-soigneux de prier pour vous, afin que vous demeuriez parfaits, (*fermes en la foy,*) & que vous accomplissiez la volonté de Dieu.

13 Je luy rends ce témoignage, qu'il travaille beaucoup pour vous, & pour

tous ceux qui sont à Laodicée, & à Hierapolis.

14 Luc le medecin, qui m'est trescher, & Demas vous saluënt.

15 Saluez de ma part les freres qui sont à Laodicée, & Nymphas, & son Eglise domestique. (*les fideles de sa maison.*)

16 Quand cette Epistre aura esté leuë parmi vous, ayez soin qu'elle soit leuë dans l'Eglise de Laodicée, & que celle de cette Eglise soit aussi leuë dans la vostre.

17 Et dites à Archipe (*ce mot de ma part*): Considere le ministere où tu es engagé pour le service du Seigneur, & songe à t'en acquiter.

18 Le salut que je vous envoie est escrit de ma propre main: Souvenez-vous de mes liens. La grace demeure avec vous. Ainsi soit-il.

& pro ijs qui sunt Laodicia, & qui Hierapoli.

14 Salutar vos Lucas medicus charissimus, & Demas.

15 Salutate fratres qui sunt Laodicia, & Nympham, & que in domo ejus est ecclesiam.

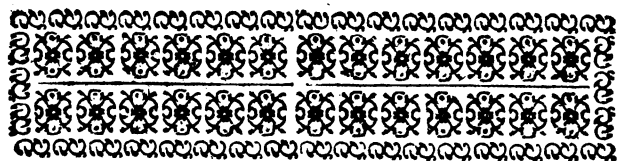
16 Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut & in Laodicensium Ecclesia legatur, & eam que Laodicensium est, vos legatis.

17 Et dicite Archippo: Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

18 Salutatio, mea manu Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

Fin de l'Epistre de S. Paul aux Collossiens.

ARGUMENT



A R G V M E N T

DE LA

PREMIERE EPISTRE

D E S. P A V L

AVX THESSALONICIENS.



*S*AINT Paul, & Sylvain son compagnon, estant sortis de la ville de Philippi, apres avoir passé par Amphipolis & par Apollonie, vinrent à Thessalonique, capitale de la Macedoine. L'Apostre sçachant qu'en ce lieu il y avoit une Synagogue de Juifs, y entra par trois jours de Sabbath consecutifs, & leur expliqua les escritures qui parloient de IESUS-CHRIST. Quelques-uns d'entr'eux receurent l'Evangile. Mais il y eut un grand nombre d'Infidelles qui se convertirent. Les Juifs enragez de ce progres si notable & si inopiné, exciterent une sedition contre luy. Ce qui l'obligea de sortir de la ville. Il vint à Beroé, de là à Athenes: d'où il envoya Timothée à l'Eglise de Thessalonique, pour les consoler & confirmer en la foy. Ce fidelle Disciple l'estant venu retrouver

Bb

ENT

186 ARGUMENT DE L'ÉPISTRÉ
dans Corinthe, où il sejourna long-temps, le recit de l'estat où ils estoient l'obligea d'escire cette Epistre, qui est la premiere de toutes en ordre de temps. Son dessein en general est de les affermir en la profession Evangelique, & de les instruire sur le mystere de la Resurrection, afin de leur donner du courage dans les persecutions presentes & futures.

Dans le premier chapitre, d'abord il les loue de ce qu'ils ont fait un si grand progres en la foy, que le bruit en est respendu par tout, & qu'ils servent d'exemple aux autres Eglises.

Dans le second, il les fait souvenir de la maniere pure, sainte, & des-interessée de prescher dont il s'est seruy, ne les ayant jamais voulu flatter, ni leur estre à charge, bien que comme Apostre de IESUS-CHRIST il eust pû legitimement leur demander les choses necessaires à sa vie.

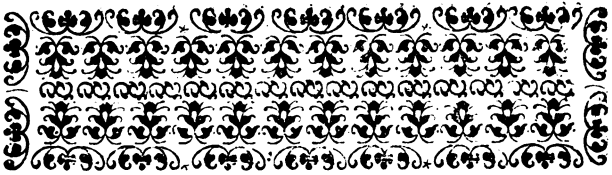
Dans le troisieme, il leur tesmoigne le desir extreme qu'il a de les voir, & la consolation que luy a donné son cher Disciple, luy rapportant de leurs nouvelles.

Dans le quatrieme chapitre, il traite de la resurrection, afin qu'ils ne s'affligent point comme les Gentils, qui sont sans esperance. La premiere preuve qu'il allegue est celle-cy. Les membres d'un chef vivants doivent estre vivants. Or nous sommes les membres de JESUS-CHRIST vivant par la resurrection. Donc &c. Apres, parlant en la personne de ceux qui vivront jusques aux derniers jours, il dit : Nous ne previeudrons point ceux qui seront morts auparavant, mais tous ensemble & en mesme temps nous irons à la rencontre de JESUS-CHRIST. Ensuite, il remarque la solemnité de cet advenement. 1. Que le Seigneur y sera en personne. 2. Que ses Anges l'accompagneront pour executer son Arrest. 3. Que

On entendra le son de la trompette, auquel les fideles ressusciteront les premiers. Apres nous serons ravis avec eux (dit-il) sur les nuës au devant de Christ. Ces paroles ne sont pas sans difficulté; & pour les entendre il faut remarquer que les termes de premiers, ou de premierement, primi vel primùm, & d'apros, deinde, signifient un ordre entre la resurrection de quelques-uns, & l'elevation de tous, & non pas un ordre de temps entre la resurrection de ceux-là, & la resurrection de ceux-cy, des fideles morts au Seigneur, & des autres qui restent en vie.


Le cinquième chapitre n'a rien qui soit difficile, & qui ait besoin d'explication.





VERSION EXPLIQUE'E
DE LA I. EPISTRE
DE SAINT PAUL
AVX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1  AUL, & Sylvain, & Timothée, à l'Eglise des Thessaloniens (*assemblée*) en Dieu le Pere & en nostre Seigneur I E S U S-CHRIST. Que la grace & la paix vous soient données.

2 Nous rendons continuellement graces à Dieu pour vous tous, faisant mention de vous sans intermission dans nos prieres,

3 Nous souvenant devant Dieu, qui est nostre Pere des œuvres de vostre foy, de vos travaux, de vostre charité, & de la fermeté de vostre esperance en nostre Seigneur I E S U S-CHRIST,

1 PAVLVS, & Sylvanus, & Timotheus, Ecclesie Thessalonicensium, in Deo Patre, & Domino Iesu Christo. Gratia vobis, & pax.

2 Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione,

3 Memores operis fidei vestrae, & laboris, & charitatis, & sustententiae spei Domini nostri Iesu Christi, ante Deum & Patrem nostrum,

4 Sciences, freres dilecti à Deo, electionem vestram.

5 Quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed & in virtute, & in Spiritu sancto, & in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

6 Et vos imitatores nostri facti estis & Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti.

7 Ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia, & in Achaïa.

8 A vobis enim difamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia, & in Achaïa; sed & in omni loco vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.

9 Ipsi enim de vobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos, & quomodo conversi estis ad Deum à simulacris, ^{servire} Deo vivo & vero,

10 Et expectare Filium ejus de caelis

4 Sçachant, mes freres bien-amez de Dieu, quelle est vostre élection.

5 Car l'Evangile que nous vous avons annoncé, n'a pas esté seulement en paroles; mais il a esté accompagné des miracles & des dons du Saint Esprit, & d'une pleine persuasion (*des veritez divines*). Et vous sçavez de quelle façon nous nous sommes gouvernez parmi vous, pour l'amour de vous.

6 Vous estes devenus nos imitateurs, & (*les imitateurs*) du Seigneur, recevant la parole, avec la joye du Saint Esprit, nonobstant les grandes persecutions (*qui l'ont suivie.*)

7 De sorte que vous avez servy d'exemple à tous les fideles de la Macedoine, & de l'Achaïe.

8 Car le bruit de l'Evangile du Seigneur, partant de chez vous, s'est répandu non seulement dans la Macedoine & dans l'Achaïe; mais vostre foy est devenuë celebre dans tous ces quartiers, en telle sorte qu'il n'est pas necessaire d'en parler. (*pour la recommander.*)

9 Car ceux de ce pais-là nous racontent à nous-mesmes quel a esté le succès de nostre arrivée parmi vous, & comment vous vous estes convertis à Dieu, ayant quitté les Simulachres, pour servir le Dieu vivant & veritable,

10 Et attendre que son Fils

IESUS vienne des Cieux, qu'il a resuscité des morts, & qui nous a delivrez de la colere à venir.

(quem suscitavit ex mortuis) Iesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

CHAPITRE II.

1 **C**AR vous sçavez vous-mêmes, mes freres, que nostre arrivée parmi vous n'a pas esté inutile.

1 Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit.

2 Mais qu'après avoir souffert beaucoup de maux & d'outrages dans Philippes, (comme vous le sçavez,) nous prîmes la confiance en nostre Dieu, de vous annoncer son Evangile avec beaucoup de soin.

2 Sed ante passus multa & contumeliosos affectus (sicut scitis) in Philippis fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.

3 Car nous ne vous avons point presché une doctrine d'erreur, ni d'impureté, ni en fourbe : (comme si nous cherchions autre chose que la gloire de Dieu & vostre salut.)

3 Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo.

4 Mais comme Dieu nous a daigné approuver pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pas pour plaire aux hommes, mais à Dieu, qui sonde nos cœurs.

4 Sed sicut probati sumus à Deo ut crederetur nobis Evangelium, ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

5 Car nous ne vous avons jamais tenu des discours de flaterie, comme vous le sçavez, & nous ne nous sommes point servis de nostre ministère pour couvrir nostre avarice. Dieu m'en est témoin.

5 Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis, neque in occasione avaritiae. Deus testis est.

6 Et nous n'avons point cherché la gloire des hommes, ni de vôtre part, ni de qui que ce soit.

6 Nec quarentes ab hominibus gloriam, neque à vobis, neque ab alijs.

7 Cùm possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix suveat filios suos.

7 Mais quoy que nous puissions bien vous estre à charge (*tirer nostre entretien de vous*) comme estant Apostres de IESUS-CHRIST, nous avons mieux aimé vivre au milieu de vous avec douceur, & vous traiter comme une nourrice qui flate & qui caresse ses (*propres*) enfans.

8 Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras: quoniam charissimi nobis facti estis.

8 De sorte que vous aymant ardemment, nous ne voulions pas seulement vous donner la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi nostre propre vie pour vous, qui nous estiez devenus tres-chers.

9 Memores enim estis, fratres, laboris nostri, & fatigationis: nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, predicavimus in vobis Evangelium Dei.

9 Car vous vous souvenez bien, mes freres, de la peine que nous prenions, & de la fatigue que nous avons soufferte, & que vous preschant l'Evangile de Dieu, nous travaillions nuit & jour (*de nos mains,*) pour n'estre à charge à personne.

10 Vos testes estis, & Deus, qui sanctè & iustè, & sine que rela, vobis, qui creditistis, assumus,

10 Vous estes tesmoins, & Dieu l'est aussi avec vous, combien saintement, justement & sans reproche nous nous sommes comportez parmi vous qui avez reçu la foy,

11 Sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos)

11 Assistant un chacun de vous, ainsi que vous le sçavez, comme un bon pere (*assiste*) les enfans,

12 Deprecantes vos & consolantes, testificati sumus ut ambuletis dignè Deo, qui vocavit vos in suam rem & gloria.

12 Vous conjurant, vous consolant, & vous advertissant de marcher (*de vivre*) d'une façon digne de Dieu, qui vous a appellez à son royaume, & à sa gloire.

Bb iii

13 C'est pourquoy nous remercions Dieu continuellement, de ce qu'ayant receu par nous la parole de Dieu, vous ne l'avez pas receuë comme la parole des hommes, mais comme la parole de Dieu (ainsi qu'elle l'est en effect), qui opere (*avec efficace*) en vous, qui avez creu (*en luy*.)

14 Car vous avez esté semblables aux (*fideles des*) Eglises de Dieu qui sont dans la Judée (*assemblées*) en IESUS-CHRIST, ayant souffert de vos concitoyens les mesmes persecutions qu'ils ont souffertes de la part des Iuifs,

15 Qui ont mis à mort le Seigneur IESUS & les Prophetes, & qui nous ont persecutez, qui ne plaisent point à Dieu, & qui sont ennemis du salut de tous les hommes,

16 Nous empeschant de prescher (*l'Evangile*) aux Gentils afin qu'ils soient sauvez, remplissant ainsi la mesure de leurs pechez. Ce qui fait voir que l'ire de Dieu est tombée sur eux jusqu'à la fin, (*commence dès ce monde à les chatier, permettant que pour punition des pechez qu'ils ont commis, ils tombent en d'autres, pour lesquels ils seront condamnez au jour du jugement.*)

17 Mais pour nous, mes freres, depuis que pour peu de temps nous avons esté separés de vous de la présence du corps & non pas de cœur,

13 Ideo & nos gratias agimus Deo sine intermissione, quoniam cum accepissetis à nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed sicut est verum) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14 Vos enim imitatores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei quæ sunt in Iudæa in Christo Iesu: quia eadē passi estis & vos à contribulibus vestris, sicut & ipsi à Iudæis,

15 Qui & Dominum occiderunt Iesum & Prophetas, & nos persecuti sūt, & Deo non placent, & omnibus hominibus adversantur;

16 Prohibentes nos Gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper. Pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17 Nos autē, fratres, desolati à vobis ad rēpus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cū multo desiderio.

nous avons desiré plus ardamment de vous voir.

18 Quoniam voluimus venire ad vos, ego quidem Paulus, & semel, & iterum; sed impeditur nos satanas.

18 Et moy Paul, qui vous escriis, j'ay voulu par deux fois vous aller visiter ; mais Satan nous en a empeschez.

19 Que est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona glorie? Nonne vos ante Dominum nostrum Iesum Christum estis in adventu ejus?

19 Car quelle est nostre esperance, nostre joye, & la couronne de nostre gloire? N'est-ce pas vous qui l'estes devant nostre Seigneur IESUS-CHRIST (*& qui l'estes*) au jour de son avnement?

20 Vos enim estis gloria nostra & gaudium.

20 Car vous estes (*veritablement*) nostre gloire & nostre joye.

CHAPITRE III.

1 Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solis.

1 **C'**EST pourquoy ne pouvant demeurer plus long-temps sans avoir de vos nouvelles, il nous a semblé bon de demeurer seuls à Athenes.

2 Et misimus Timotheum fratrem nostrum, & ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandum os vos, & exhortandos pro fide vestra;

2 Et nous vous avons envoyé Timothée nostre frere, & ministre de Dieu dans l'Evangile de (*Iesus*) Christ, pour vous exhorter, & vous confirmer en vostre foy;

3 Ut nemo moveatur in tribulationibus istis. Ipsi enim scitis quod in hoc possumus.

3 Ains que personne ne soit ébranlé pour les persecutions presentes. Car vous sçavez, que c'est à quoy nous sommes destinez.

4 Nam & cum apud vos essemus, predicabamus vobis passuros nos tribulatio-

4 Car lors que nous estions parmi vous, nous vous predions que

nous devons souffrir beaucoup de tribulations; comme en effet il est arrivé, ainsi que vous le sçavez.

5 C'est pourquoy ne pouvant patienter davantage, j'ay envoyé vers vous pour reconnoître l'estat de vôtre foy; de peur que le Tentateur ne vous eust tentez, & que nostre travail pour vous ne soit devenu inutile.

6 Maintenant que Timothée est de retour vers nous, & qu'il nous a assurez du bon estat de vostre foy & de vostre charité, & que vous vous souvenez toujourns de nous, & que vous desirez de nous voir, comme nous avons aussi le mesme desir pour vous;

7 Pour cette cause, mes freres, vostre foy nous a consolez dans toutes nos tribulations & dans toutes nos peines.

8 Car nous vivons maintenant, (*nous croyons pouvoir dire que nous vivons, encore que nous soyons à toute heure menacez de la mort*), si vous demeurez fermes dans le Seigneur, (*vous voyant demeurer fermes en la foy du Seigneur.*)

9 Car quelles actions de graces (*assez ardentes*) pouvons nous rendre à Dieu pour la joye qu'il nous donne devant nostre Dieu, à cause de vous?

10 Le priant ardamment nuit &

nes, sicut & factum est, & scitis.

5 Propterea & ego amplius non suffinens, misi ad cognoscendam fidem vestram; ne forte tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noster.

6 Nunc autem veniente Timotheo ad nos à vobis, & annuntiante nobis fidem & charitatem vestram, & quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut & nos quoque vos;

7 Ideo consolati sumus fratres in vobis, in omni necessitate & tribulatione nostra, per fidem vestram.

8 Quoniam nunc vivimus, si vos statim in Domino.

9 Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis in omni gaudio quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

10 Nocte ac die abundantius oran-

tes, ut videamus faciem vestram & compleamus ea que desunt fidei vestre ?

jour, afin que nous puissions vous aller voir, pour achever ce qui manque à vostre foy. (pour vous apprendre toutes les choses que vous devez sçavoir afin que rien ne manque à vostre foy.)

11 Ipse autē Deus & Pater noster, & Dominus noster Iesus Christus, dirigat viam nostrā ad vos.

11 Que Dieu nostre Pere & nostre Seigneur IESUS-CHRIST nous veuille conduire vers vous !

12 Vos autē Dominus multiplicet, & abundare faciat charitatem vestram in invicē & in omnes, quemadmodum & nos in vobis,

12 Que le Seigneur multiplie (vos biens); & qu'il accroisse vostre charité les uns pour les autres & pour tous les hommes, comme nous en sommes remplis pour vous;

13 Ad confirmanda corda vestra sine querela in sc̄litate, ante Deum & Patre nostrum, in adventu Domini nostri Iesu Christi cū omnibus sanctis ejus. Amen.

13 Afin que vos cœurs se trouvent affermis dans la sainteté, & sans reproche devant Dieu nostre Pere, à l'avenement de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, avec tous les Saints. (en son dernier jugement.) Ainsi soit-il.

CHAPITRE IV.

1 De cetero ergo, fratres, rogamus vos & obsecramus in Domino Iesu, ut quemadmodum accepistis à nobis quomodo oporteat vos ambulare & placere Deo, sic & ambulatis, ut abundetis magis.

1 AU reste, mes freres, nous vous prions & vous conjurons par nostre Seigneur IESUS-CHRIST, qu'ayant appris de nous comment vous devez vous comporter pour plaire à Dieu, vous viviez aussi de telle sorte que vous abondiez (en grace) de plus en plus.

2 Scitis enim que precepta dederim

2 Vous sçavez quels preceptes je

vous ay donnez de la part du Seigneur
IESUS.

vobis per Dominum
Iesum.

3 Car la volonté de Dieu est, que
vous soyez Saints, & que vous vous
abstenez de la fornication,

3 Hæc est enim vo-
luntas Dei, sanctifi-
catio vestra: ut absti-
neatis vos à fornica-
tione,

4 Et que chacun de vous apprenne
à posséder son vaisseau (à *maintenir
son corps*) avec sainteté & avec hon-
nesteté,

4 Ut sciat unus-
quisque vestrum vas
suum possidere in
sanctificatione &
honore,

5 Et non pas ensuivant les mouve-
mens de la convoitise, comme font les
Gentils, qui ne connoissent point Dieu.

5 Non in passionibus
desiderij, sicut &
Gentes, quæ igno-
rant Deum

6 Et qu'aucun ne fasse supercherie
& ne trompe son frere en aucune af-
faire; parce que Dieu est le vangeur de
toutes ces actions, comme nous vous
l'avons déjà dit & assuré (*de sa part.*)

6 Et ne quis super-
grediarur neque cir-
cumveniat in nego-
tio fratrem suum:
quoniam vindex est
Dominus de his om-
nibus, sicut prædixi-
mus vobis, & testi-
ficati sumus.

7 Car Dieu ne nous a pas appellez à
l'impureté, mais à la sainteté. (*non pas
à mener une vie impure, mais honeste.*)

7 Non enim vo-
cavit nos Deus in
immunditiam, sed
in sanctificationem.

8 C'est pourquoy, celuy qui mespri-
se ces enseignemens, ne mesprise pas
un homme (*qui les enseigne*), mais
Dieu, qui nous a donné son S. Esprit.

8 Itaque qui hæc
spernit, non hominẽ
spernit, sed Deũ, qui
etiam dedit Spiritũ
suũ sanctũ in nobis.

9 Quant à ce qui regarde la charité
fraternelle, il n'est pas besoin que je
vous en escrive, puis que vous avez
appris de Dieu mesme à vous aymer
les uns les autres.

9 De charitate au-
tem fraternitatis nõ
necessẽ habemus
scribere vobis. Ipsi
enim vos à Deo di-
didicistis ut diligatis
invicem.

10 Vous en faites voir aussi tous les
jours des preuves aux freres, qui sont
dans la Macedoine. Mais je vous prie,
mes freres, qu'en cela vous alliez tou-
jours en augmentant,

10 Etenim illud fa-
citis in omnes fra-
tres in universa Ma-
cedonia. Rogamus
autem vos fratres ut
abundetis magis,

11 Et de prendre un grand soin de

11 Et operam deis
ut quæriti sitis, & ut

vestrum negotium agatis, & operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis, & ut honestè ambuletis ad eos qui foris sunt, & nullius aliquid desideretis.

vivre en paix, de faire chacun vos affaires, & de travailler de vos mains, comme nous vous l'avons ordonné, afin que vous conversiez honnêtement avec ceux qui sont hors de l'Église (*avec les Gentils*), & que vous ne desiriez rien du bien d'autrui. (*que vous n'avez faite de rien; selon le Grec; c'est à dire, que par vostre travail vous gagniez ce qui est nécessaire pour vostre entretien, sans avoir besoin de recourir aux charitez de l'Église.*)

12 Nolumus autè vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut & ceteri qui spem non habent.

12 Or je ne veux pas, mes freres, que vous ignoriez l'estat de ceux qui dorment (*du sommeil de la mort*), afin que vous ne vous en attristiez pas (*en la perte de vos proches*), comme font les autres (*les Gentils*) qui n'ont point d'esperance (*d'une meilleure vie.*)

13 Si enim creditus quòd Iesus mortuus est & resurrexit, ita & Deus eos qui dormierunt per Iesum, adducet cū eo.

13 Car si nous croyons que IESUS-CHRIST est mort & resuscité, nous devons croire aussi que Dieu amenera avec Iesus ceux qui dorment (*qui sont morts*) en (*la foy de Jesus*) Christ.

14 Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non prævenimus eos qui dormierunt.

14 Car je vous dis comme une parole (*une verité au nom*) du Seigneur, que nous qui nous trouverons en vie, & qui serons réservés à l'avenement du Seigneur (*au jour du dernier jugement*), nous ne previendrons pas ceux qui sont endormis (*qui sont morts*) avant nous, (*pour nous joindre à IESUS-CHRIST.*)

15 Quoniam ipse Dominus in iussu &

15 Parce que le Seigneur luy-mesme

au commandement & au cri de l'Archange & au son de la trompette de Dieu (*divine*) descendra du Ciel; & ceux qui sont morts en (*la foy de Iesus*) Christ, ressusciteront les premiers.

16 Apres cela, nous qui nous trouverons vivans, & (*qui aurons esté*) laissez jusqu'à ce jour, nous serons élevez sur les nuës avec eux, pour aller en l'air au devant de (*Iesus*) Christ, & ainsi nous serons éternellement avec le Seigneur.

17 C'est pourquoy consolez-vous les uns avec les autres par ces paroles. (*par la creance de ces veritez.*)

in voce Archangelis & in tuba Dei descender de celo: & mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi.

16 Deinde nos, qui vivimus, qui relinquitur, simul rapiemur cum illis in nubibus obvia Christo in aëra, & sic semper cum Domino erimus.

17 Itaque consolamini invicem in verbis istis.

CHAPITRE V.

1 **O**R vous n'avez pas besoin, mes freres, que je vous escrivre rien pour ce qui regarde le temps & les momens (*où ce dernier jour arrivera.*)

2 Car vous avez esté soigneusement instruits, que le jour du Seigneur viendra comme un larron, (*lors qu'on le craindra le moins.*)

3 Car lors que les hommes diront, (*Nous sommes en*) paix & (*en*) seureté, la mort viendra soudainement, comme les douleurs de l'enfantement arrivent à la femme grosse, sans qu'ils se puissent sauver.

4 Mais vous, mes freres, vous ne vivez pas dans les tenebres de la nuit,

1 De temporibus autem & momentis, fratres, non indigetis. ut scribamus vobis.

2 Ipsi enim diligenter scitis, quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

3 Cum enim dixerint pax & securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, & non effugient.

4 Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies il-

la equam sur comprehendat.

5 Omnes enim vos filij lucis estis & filij diei : non sumus noctis, neque tenebrarum.

6 Igitur non dormiamus sicut & ceteri; sed vigilemus, & sobrii simus.

7 Qui enim dormiunt, nocte dormiunt : & qui ebrii sunt, nocte ebrii sūt.

8 Nos autem, qui dei sumus, sobrii simus, indui lorica m fidei & charitatis, & galeam spem salutis.

9 Quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Iesum Christum,

10 Qui mortuus est pro nobis : ut sive veilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

11 Propter quod consolamini invicē, & edificate alterutrum, sicut & facitis.

12 Rogamus autē vos, fratres, ut novissis eos qui laborant inter vos, & præsunt vobis in Domino, & monent vos,

pour estre surpris par ce jour comme par un larron.

5 Vous estes tous des enfans de lumiere, & des enfans du jour ; & nous ne sommes point enfans de la nuit & des tenebres.

6 C'est pourquoy ne dormons point comme les autres hommes ; mais veillons, & soyons sobres.

7 Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit : & ceux qui s'enyvrent, s'enyvrent durant la nuit.

8 Mais nous, qui sommes (*enfants*) du jour, soyons sobres, & revestons nous de la cuirasse de la foy & de la charité, & prenons pour casque l'esperance du salut (*que Dieu nous a promis.*)

9 Car Dieu ne nous a pas destinez pour estre de vaisseaux d'ire ; mais il nous veut faire acquerir le salut par IESUS-CHRIST nostre Seigneur,

10 Qui est mort pour nous ; afin que soit que nous veillons, soit que nous dormions, (*soit en la vie, soit en la mort*) nous vivions toujours avec luy. (*nous luy appartenions.*)

11 C'est pourquoy consolez-vous, & edifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous faites.

12 Or nous vous prions, mes freres, de considerer (*d'honorer*) ceux qui travaillent parmy vous (*à vostre instruction*), & qui vous gouvernent au nom du Seigneur, & qui vous exhortent (*de faire vostre devoir.*)

13 Ayez pour eux une grande (*& particuliere*) charité, à cause de l'œuvre où ils s'employent (*pour vostre instruction*), & vivez en paix avec eux.

13 Ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorū, & pacem habete cum eis.

14 Et pour vous, mes freres, (*qui avez le soin des ames*), nous vous conjurons de corriger ceux qui font déreglez (*en leur vie*), de consoler les pusillanimes, de supporter les foibles, & d'estre patiens envers tous.

14 Rogamus autē vos, fratres, corrigite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.

15 Prenez garde que personne ne rende à autrui le mal pour le mal; mais faites-vous toujourns du bien les uns aux autres, & à tous les hommes.

15 Videte ne quis malū pro malo alicui reddat: sed semper quod bonum est sectamini in invicē, & in omnes.

16 Soyez toujourns joyeux.

16 Sēper gaudete.

17 Priez sans intermission.

17 Sine intermissione orate.

18 (*Quoy qu'il vous arrive*), rendez graces à Dieu en toutes choses. Car c'est la volonté de Dieu, que vous en usiez tous de la sorte en IESUS-CHRIST.

18 In omnibus gratias agite. Hæc est enim voluntas Dei in Christo Iesu, in omnibus vobis.

19 N'éteignez point l'esprit (*de la foy & de la charité qui est en vous. Ou: Permettez à chacun de se servir des dons du Saint Esprit, qu'il a reçeus pour l'edification de l'Eglise.*)

19 Spiritum nolite extinguere.

20 Ne mesprifez pas (*la grace de*) la prophetie, (*de l'exposition des Escritures saintes, qui est donnée à quelques-uns.*)

20 Prophetias nolite spernere.

21 Esprouvez toutes choses, & retenez ce qui est bon.

21 Omnia autem probate: quod bonū est tenete.

22 Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal. (*de tout ce qui peut avoir apparence du peché.*)

22 Ab omni specie mænia abstinete vos.

23 Et

21 Ipſe autem
Deus pacis ſanctifi-
cet vos per omnia,
ut integer ſpiritus
veſter, & anima, &
corpus ſine querela
in adventu Domini
noſtri Ieſu Chriſti
ſerverur.

24 Fidelis eſt qui
vocavit vos, qui etiã
faciet.

25 Fratres, orate
pro nobis.

26 Salutate fra-
tres omnes in oſculo
ſancto.

27 Adjuro vos per
Dominum ut lega-
tur epiſtola hec om-
nibus ſanctis fratri-
bus.

28 Gratia Domi-
ni noſtri Ieſu Chriſti
vobiſcum. Amen.

23 Et que le Dieu de paix vous ſanctifie luy-mefme en toutes choſes, afin que voſtre eſprit, voſtre ame, & voſtre corps ſe trouvent ſans reproche (*ſans tache*) au jour de l'avenement de noſtre Seigneur J E S U S - C H R I S T.

24 Celuy qui vous a appelez (*à la foy*) eſt fidele. C'eſt luy qui fera auſſi cela en vous. (*qui vous conſervera dans l'innocence, & qui vous donnera l'accompliſſement de ſa vocation.*)

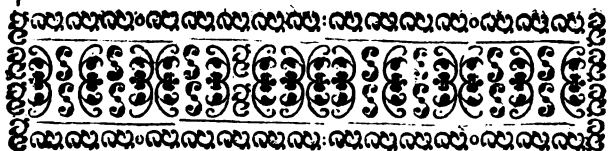
25 Mes freres, priez pour nous.

26 Salüez (*de noſtre part*) tous les freres par un ſaint baiſer.

27 Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette Epiſtre devant tous les ſaints freres. (*devant tous les fideles de voſtre Eglife.*)

28 Que la grace de noſtre Seigneur J E S U S - C H R I S T demeure avec vous. Ainſi ſoit-il.

Fin de la I. Epiſtre de S. Paul aux Theſſaloniens.



ARGUMENT

DE LA

SECONDE EPISTRE

DE S. PAUL

AVX THESSALONIENS.



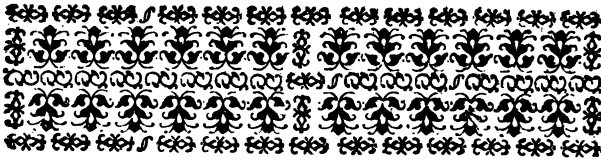
L' APOSTRE ayant promis aux Thessaloniens en l'Epistre precedente de les visiter bien-tost, & plusieurs empeschemens s'opposans à son dessein, il leur écrit pour la seconde fois, afin de les confirmer en la profession de l'Evangile, de les fortifier contre les persecutions presentes & futures, & leur oster les frayeurs qu'ils avoient conceüs du proche advenement du fils de Dieu, pour ne pas bien entendre ses paroles, & pour adjouster trop legerement creance aux discours de certains faux Docteurs, qui leur faisoient croire qu'il arriveroit dans peu de temps. Voilà son dessein en general. Pour le lieu d'où elle a esté envoyée, je ne fais point de doute que ce ne soit de Corinthe, où S. Paul fit un long sejour, & non pas de Rome, comme pense Occumenius.

Dans le premier chapitre, apres les souhaits accomplis, il les assure qu'il rend graces continuellement à Dieu pour les faveurs qu'il leur accorde, pour l'augmentation de leur foy, l'ardeur de leur charité, leur patience dans les tribulations, qu'il nomme image ou exemplaire du juste jugement que Dieu exercera sur ceux qui en sont les auteurs & les autres qui ne le connoissent point. Car de la rigueur avec laquelle il traite ses enfans pour les éprouver, on collige facilement celle avec laquelle il traitera ses ennemis pour les punir. Ensuite il adjoste que cette retribution est juste. Car en cét endroit *τις* est un terme d'affirmation, & non pas de doute; comme en Malachie: Si je suis Pere, où est mon honneur? Si je suis Seigneur, où est ma crainte? Apres il décrit les circonstances de l'advenement de JESUS-CHRIST. 1. Qu'il descendra du Ciel. 2. Qu'il se rendra visible. 3. Qu'il sera accompagné des Anges. 4. Qu'ils recevront la puissance d'executer ses Arrests. 5. Que le feu marchera devant luy. 6. Que la seule majesté qui paroistra sur le visage du Juge, sera capable de faire mourir de peur les reprovez. 7. Qu'il paroistra admirable en ses élus.

Dans le chapitre second, il les conjure de ne s'épouvanter point mal à propos pour ce qu'il venoit de dire, & ce qu'il leur avoit déjà écrit des derniers jours. Et afin de les assurer, il leur donne des marques qui doivent preceder l'advenement de JESUS-CHRIST. 1. L'apostasie generale, c'est à dire, l'abandonnement du vray culte. 2. La revelation de l'Antechrist, qu'il appelle 1. homme de peché, parce qu'il sera le plus grand des pecheurs, qu'il portera presque tous les hommes au peché, & au plus enorme que l'on puisse commettre, à sçavoir, l'idolatrie. 2. Fils de perdition, c'est à dire, tres-digne de perir, destiné à perir, cause de la perte

de plusieurs. Ensuite, pour le faire connoître, il dit, qu'il violera tout ce qui est saint, qu'il s'élevera sur tout ce qui est honoré au Ciel & en la terre, & se fera adorer comme Dieu dans l'Eglise. Car j'explique ainsi le mot de Temple, ita ut in Templo Dei sedeat &c. Il adjouste qu'il operera plusieurs faux miracles, lesquels seduiront la plusspart des hommes; qu'il n'oubliera aucun artifice, aucune ruse pour les tromper, & que par une juste punition, ceux qui n'auront pas voulu croire au véritable Messie, suivront cet insigne ministre de Satan.

Dans le troisieme chapitre, il les conjure de prier Dieu pour luy, afin qu'il puisse prescher l'Evangile sans empeschement. La raison qu'il en rend est celle-cy, parce que la foy n'est pas de tous, non enim est omnium fides, c'est à dire, ou que tous ceux qui se disent fides, ne le sont pas en effect, ou que la foy n'est pas donnée à tous; & ce dernier sens est le meilleur. Apres il leur commande en vertu de l'auctorité apostolique qu'il a receuë de Dieu (Car c'est ainsi que presque tous les Interpretes expliquent ces paroles: Denuntiamus vobis, fratres, in nomine Domini nostri Iesu Christi.) qu'ils se separent de la conversation de ceux qui ne marchent pas selon ses enseignemens. Ce qui emporte une espee d'excommunication au jugement de S. Chrysostome, de Theophylacte, de S. Augustin, & de S. Thomas. Or ces enseignemens principaux estoient, que chacun devoit travailler de ses mains quand il en estoit capable. 1. afin de gagner sa nourriture. 2. pour n'oster point l'aumosne aux vrais pauvres, qui ne pouvoient rien faire à cause de leur âge. 3. pour éviter l'oïsveté la curiosité, & la vie vagabonde, qui cause mille desordres. Il adjouste neantmoins que cette correction se doit faire fraternellement.



VERSION EXPLIQUÉ'E
 DE LA
 SECONDE EPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PAVL
 AVX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

¹ PAVLVS & Silvanus, & Timotheus, Ecclesie Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, & Domino Iesu Christo.

² Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Iesu Christo.

³ Gratas agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum

i



AVL & Timothée, à l'Eglise des Thessaloniens qui est en Dieu (*assemblée au nom de Dieu*) nostre Pere, &

en nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

² Que Dieu nostre Pere & nostre Seigneur IESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix.

³ Nous devons, mes freres, incessamment rendre des actions de grâces

C c iij

à Dieu pour vous, comme il est bien juste, puis que vostre foy s'accroist toujours, & que vostre charité les uns pour les autres s'augmente (*de jour en jour*).

4 De telle sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de vostre patience & de vostre foy dans toutes les persecutions & les tribulations que vous endurez.

5 Ce qui marque la justice du Jugement de Dieu, qui par là vous veut rendre dignes de posséder son Royaume, pour lequel vous souffrez.

6 Comme il est juste à l'égard de Dieu, qu'il rende tribulation pour tribulation à ceux qui vous persecutent,

7 Et qu'il vous mette en repos avec nous, vous qui estes affligés, lors que le Seigneur I E S U S descendra du Ciel & paroistra avec les Anges (*qui sont les ministres*) de sa puissance,

8 Au milieu des flammes de feu, pour prendre vengeance de ceux qui n'auront point connu Dieu, & n'auront point obey à l'Evangile de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T;

9 Qui souffriront les peines de la mort éternelle (*estant confondus*) par (*la majesté de*) la face du Seigneur, & par la gloire de sa puissance,

10. Lors qu'il viendra pour mon-

est, quoniam super-
crescit fides vestra,
& abundat charitas
uniuscuiusq; vestrum
in invicem.

4 Ita ut & nos ipsi
in vobis gloriemur
in Ecclesiis Dei pro
patientia vestra, &
fide, & in omnibus
persecutionibus ve-
stris, & tribulatio-
nibus quas sustine-
tis.

5 In exemplum
iusti iudicij Dei, ut
digni habeamini in
regno Dei, pro quo
& patimini.

6 Si tamen iustum
est apud Deum, re-
tribuere tribulatio-
nem ijs qui vos tri-
bulant,

7 Et vobis qui tri-
bulamini, requiem
nobiscum in revela-
tione Domini Iesu,
de caelo cum Ange-
lis virtutis ejus,

8 In flamma igni
dantis vindictam ijs
qui non noverunt
Deum, & qui non
obediunt Evangelio
Domini nostri Iesu
Christi;

9 Qui poenas da-
bunt in interitu æ-
ternas à facie Do-
mini, & à gloria vir-
tutis ejus,

10 Cum venerit
glorificari in sanctis

fuis, & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

trer sa gloire dans ses Saints, & pour paroître admirable (*pour se faire admirer*) dans tous ceux qui auront creu (*par la gloire dont il les recompensera*) en ce jour-là (*où il vous mettra en son repos*) ; parce que vous avez reçu le témoignage de la vérité que nous vous avons rendu. (*vous avez reçu l'Evangile que nous vous avons annoncé.*)

11 In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, & impleat omnem voluntatem bonitatis & opus sc̄i dei in virtute,

II C'est ce que nous demandons sans cesse à nostre Dieu pour vous, qu'il vous rende dignes (*des effets*) de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tout ce que veut faire sa bonté en vous, & (*qu'il perfectionne*) l'œuvre de vostre foy,

12 Ut clarificetur nomen Domini nostri Iesu Christi in vobis, & vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, & Domini Iesu Christi.

12 Afin que le nom de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T soit glorifié en vous, & vous en luy, par la grace de nostre Dieu, & de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T,

CHAPITRE II.

1 Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Iesu Christi, & nostre congregationis in ipsam,

1 **O**R nous vous conjurons, mes freres, par l'advenement de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T, & par nostre union en luy,

2 Ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terrcamini, neque per spiritum, neque per ser-

2 De ne vous laisser pas facilement ébranler dans vostre (*premier*) sentiment, & de ne vous troubler point

en adjoustant legerement foy aux revelations de quelque esprit (*de quelque faux Prophete*), ou aux discours, ou à quelque lettre que l'on pourroit supposer de nostre part, comme si le jour du Seigneur estoit proche.

3 Que personne ne vous trompe en aucune façon; parce (*que le fils de l'homme ne viendra point*) que la revolte (*l'apostasie universelle contre la foy de Iesus-Christ*) n'arrive auparavant, & que l'homme de peché, le fils de perdition (*l'Antechrist, qui sera un insigne pecheur destiné à perir miserablement*) ne se manifeste,

4 Qui s'oppose (*à Dieu*) & qui s'éleve sur tout ce qui est appelé Dieu, & sur tout ce qui est servi & honoré comme tel (*sur le vray Dieu, & sur les faux Dieux, & surtout les Roys de la terre*), jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, & vouloir luy-mesme passer pour Dieu.

5 Ne vous souvenez-vous pas que je vous disois ces choses lors que j'estois encore parmi vous?

6 Et maintenant vous sçavez ce qui l'empesche de paroistre jusques en son temps. (*jusques au temps où il doit venir.*)

7 Car dès à present le mystere (*le secret*) d'iniquité commencé son œuvre, (*le diable commence à exercer*

monem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quâ in infet dies Domini.

3 Ne quis vos seducat ullo modo: quoniam nisi venerit discessio primum, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4 Qui adversarur & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sic Deus.

5 Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6 Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7 Nam mysterium jam operatur iniquitatis, tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

en secret, par les faux Docteurs, contre la sainte doctrine de l'Evangile, ce qu'un jour il exercera publiquement par l'Antechrist); & il reste que celuy qui retarde sa venue, soit osté. (*que l'Empire Romain soit entièrement aboli, comme il le doit estre avant la venue de l'Antechrist.*)

8 Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Iesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui cum,

8 Et alors ce méchant paroitra, que le Seigneur IESUS mettra à mort par le soufflé de sa bouche, & qu'il détruira par la gloire de son (*dernier*) avènement, (*qui sera en la vertu de Dieu, comme*)

9 Cujus est adventus secundum operationem satanae, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus,

9 L'avènement de cet homme de péché sera accompagné de toute la puissance de Satan, faisant toutes sortes de miracles, de signes, & de prodiges menteurs (*que le diable operera en sa faveur.*)

10 Et in omni seductione iniquitatis illi qui pereunt, eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

10 Et avec toutes sortes de seductions (*d'illusions*) qui peuvent porter à l'iniquité, pour seduire ceux qui perissent pour n'avoir pas reçu & aimé la verité (*la verité de l'Evangile*) afin d'estre sauvez. C'est pourquoy Dieu leur enverra une operation efficace d'erreur (*l'Antechrist qui par ses illusions les portera dans l'erreur, en telle sorte*) qu'ils croiront au mensonge,

11. Ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

11 Afin que tous ceux qui n'ont point creu la verité, mais qui ont consenty à l'iniquité, soient jugez, (*soient condamnéz.*)

12 Mais pour nous , mes freres bien-aymez de Dieu , nous devons luy rendre de continuelles actions de graces de ce qu'il vous a choisis comme des premices , pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit (*du saint Esprit*) , & par la foy de la verité,

13 A laquelle il vous a appellez par nostre Evangile (*par l'Evangile que nous vous avons presché*) , pour vous faire acquerir la gloire de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

14 C'est pourquoy , mes freres, perseverez , & retenez (*fidelement*) les traditions (*les enseignemens*) que vous avez apprises , soit de nostre bouche , soit par nostre lettre.

15 Et que nostre Seigneur IESUS-CHRIST , & Dieu nostre Pere qui nous a ayez , & qui nous a donné une consolation eternelle par sa grace , & une si bonne esperance.

16 Console vos cœurs , & les affermissent en toute sorte de bonnes œuvres , & dans la bonne doctrine,

12 Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, & in fide veritatis,

13 In qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriae Domini nostri Iesu Christi.

14 Itaque, fratres, stete, & tenere traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15 Ipse autem Dominus noster Iesus Christus, & Deus & Pater noster qui dilexit nos, & dedit consolationem aeternam, & spem bonam in gratia,

16 Exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere & sermone bono.



CHAPITRE III.

† **D**E cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur, sicut & apud vos.

2 Et ut liberemur ab importunis & ananis hominibus. Non enim omnium est fides.

3 Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.

4 Confidimus autem de vobis in Domino, quoniam quae precipimus, & facitis, & facietis.

5 Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, & patientia Christi.

6 Denunciamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Iesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, & non secundum traditionem quam acciperunt à nobis.

1 **A**U reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu ait son cours (*se répande*), & qu'elle soit glorifiée comme elle l'a été parmi vous,

2 Et afin que nous soyons delivrez des hommes insolens & méchans. Car la foy n'est pas donnée à tous (*les hommes.*)

3 Or Dieu est fidele, & il vous affermira (*contre toutes les tribulations*), & vous garentira du malin (*esprit.*)

4 Et nous nous confions au Seigneur pour vous, que vous faites & que vous ferez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5 Que le Seigneur veuille conduire vos cœurs dans la charité de Dieu (*qu'il vous fasse agir en toutes choses par son amour*), & dans la patience de (*Jesus*) Christ. (*qu'il vous fasse attendre avec patience son avènement.*)

6 Mais nous vous enjoignons, mes freres, au nom de nostre Seigneur **I E S U S - C H R I S T**, que vous ayez à vous separer de tous ceux d'entre vos freres qui cheminent (*qui vi-*

412 LA II. EPISTRE DE S. PAUL

vent) defordonnément, & non pas selon la tradition (*les enseignemens*) qu'ils ont reçu de nous.

7 Car vous sçavez ce qu'il faut faire pour nous imiter; puis que nous n'avons point esté déreglez parmi vous,

8 Et que nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne; mais (*celuy que nous avons gagné*) en travaillant, & nous fatiguant nuit & jour, pour n'estre à charge à aucun de vous.

9 Ce n'est pas que nous n'eussions le pouvoir d'en user autrement; mais nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour un exemple que vous pûssiez imiter.

10 Car lors que nous estions parmi vous, nous vous disions que si quelqu'un ne veut point travailler, qu'il ne mange point.

11 Cependant nous avons appris qu'il y en a parmi vous qui vivent defordonnément; & qui ne font rien, mais qui se mêlent de tout par curiosité.

12 Or nous ordonnons à ceux-là qui vivent de la sorte, & nous les conjurons par nostre Seigneur IESUS-CHRIST, de travailler & de manger leur pain en silence (*paisiblement.*)

13 Quant à vous, mes freres, ne vous laissez point de bien faire.

7 Ipsi enim scitis quemadmodum oportet imitari nos: quoniam non inquieti fuimus inter vos,

8 Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, & in facigatione, nocte & die operantes, ne quem vestrum gravaremus.

9 Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmet ipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10 Nam & cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11 Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.

12 Iis autem qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Iesu Christo, ut cura silentio operantes, suum panem manducent.

13 Vos autem, fratres, nolite dencere benefacientes.

AUX THESSALONIENS. CHAP. III. 413

14 Quòd si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo, ut confundatur.

15 Et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16 Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17 Salutatio mea manu Pauli, quod est signum in omni epistola. Ita scribo.

18 Gratia Domini nostri Iesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

14 Que si quelqu'un n'obeit pas à ce que nous ordonnons par nostre lettre, remarquez-le, & ne conversez point avec luy, afin qu'il soit couvert de confusion.

15 Toutefois ne le confidez pas comme un ennemi; mais corrigez-le comme vostre frere.

16 Je prie le Seigneur (*le Dieu*) de la paix de vous donner sa paix eternelle en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous.

17 Je vous saluë, moy Paul, de ma propre main. C'est mon seing dans toutes mes propres lettres. J'écris ainsi.

18 La grace de nostre Seigneur IESUS-CHRIST soit avec vous tous. Ainsi soit-il.

Fin de la seconde Epistre aux Thessaloniens.



ARGUMENT

DE LA

PREMIERE EPISTRE

DÉ S. PAUL

A TIMOTHEE.



*S*AIN T Paul, auparavant que de partir d'Ephese, y laissa Timothée pour gouverner l'Eglise en qualité d'Evesque; comme il est aisé de juger par plusieurs passages de cét Epistre, & comme l'asseure Eusebe, & apres luy S. Hierosme. Nous apprenons de l'histoire des Actes, que ce cher disciple estoit fils d'une veufve Chrestienne, & d'un pere Gentil, & que tous les fideles du lieu de sa demeure & des villes circonvoisines l'avoient en une grande opinion de probité. L'Apostre, sur leur témoignage, le prit pour compagnon, & le circoncit, de peur de scandalizer les Juifs qui demouroient en ces quartiers-là. Ecrivant aux Philippiciens, il dit qu'il n'a point de disciple auquel il soit plus étroitement lié d'affection; & en plusieurs autres endroits il témoigne clairement l'estime qu'il en fait, & l'amitié qu'il luy porte.

Mais cela paroist principalement dans cette Epistre : dans laquelle il l'instruit des devoirs d'un bon Evêque , de la façon dont il se doit gouverner à l'endroit de Dieu , de soy-mesme , des Diacres , des veufves , du reste du peuple , & de ceux qui sement des erreurs.

Dans le premier chapitre , il l'avertit de veiller toujours soigneusement sur son troupeau , & de prendre garde à empescher les faux predicateurs qui corrompoient les veritez evangeliques par de nouvelles doctrines , des inventions fabuleuses , & des genealogies sans fin , genealogijs interminatis , ἀπειροετίας. Et par ces paroles il taxe certains Juifs , lesquels pour montrer qu'ils estoient fort sçavans en la loy , & d'une origine fort illustre , s'amusoient à compter leurs ancestres , & remontoient jusques aux premiers hommes ; ce qui n'apportoit aucune edification aux auditeurs ; mais fournissoit plustost des matieres de dispute. De peur neantmoins qu'on l'accusast de blâmer la loy , il dit qu'elle est bonne & utile pour ceux qui en font un legitime usage , c'est à dire , qui reconnoissant sa foiblesse pour l'observation de ses propres preceptes , ont recours à la grace de IESUS-CHRIST pour les executer , se servent d'elle comme d'un Pedagogue qui leur enseigne IESUS-CHRIST , reconnoissent qu'elle renvoye les hommes à IESUS-CHRIST comme à la fin de toutes ses figures , & à celuy qui seul peut donner la veritable justice. Il adjouste qu'elle n'est point faite pour le juste , mais pour les pecheurs. Il n'entend pas que les justes n'ayent besoin d'aucune loy pour conduire leurs actions. Car David demande à Dieu qu'il luy en prescrive une : Legem pone mihi Domine. Et S. Augustin dit que celle du Decalogue est necessaire aux justes. Il faut donc , pour expliquer ce passage , sçavoir que l'on

peut prendre la loy, ou selon tous les offices qu'elle contient, ou seulement selon ceux qui luy conviennent entant que considerée distincte de la foy & de la grace du mediateur, qui sont, de menacer, de punir, & de rendre coupables les violateurs de ses ordonnances. En ce second sens la loy n'est point faite pour le juste, à cause que la menace & la punition ne touchent que ceux qui en sont dignes. Et telle est encore l'explication des autres lieux de l'Apastre, conformes à celuy-ci. Aux Romains: Non estis sub lege, sed sub gratia. Vous n'estes pas sous la loy, mais sous la grace. Mortificati estis legi per corpus Christi. Vous estes morts à la loy par le corps de Christ. Aux Galates: Christus nos redemit de maledicto legis. Christ nous a rachetez de la malediction de la loy. Ensuite il confesse qu'il a esté persecuteur, infidele, blasphémateur, & rend graces à la bonté divine, qui n'a pas laissé pour cela de l'appeller à l'apostolat. En cét endroit il ne fait pas entendre que son ignorance, son faux Zele, quia ignorans feci in incredulitate, l'ait rendu digne de la misericorde de Dieu, qu'il l'ait provoquée en sa faveur par quelque voye de merite que ce soit, mais seulement qu'en cét estat il estoit un objet convenable à l'exercice de cette misericorde. Que comme le malade qui ne sent pas son mal & se croit en bonne santé, est déplorable, & a plus de besoin du secours des remedes; qu'ainsi luy dans son aveuglement couroit plus de danger, & que Dieu en l'illuminant a fait paroistre une plus grande bonté en son endroit.

Il allegue la raison de cette misericorde, qui est, que Dieu a voulu, en sa personne, apprendre à tous ceux qui devoient recevoir la foy, qu'il ne falloit point perdre l'esperance du pardon, & que les plus grands pecheurs trouvoient non seulement grace devant luy, mais

mais qu'il ne laissoit pas de s'en servir dans le ministère de sa parole.

Dans le chapitre second, il ordonne que l'on fasse les prieres pour les Rois, & pour tous ceux qui sont constituez en dignité. 1. Afin que l'Eglise jouisse de la paix. 2. Parce que cela est agreable à Dieu. 3. Parce qu'il veut que tous soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. 4. Parce qu'il n'y a pour tous qu'un Mediateur. 5. Et qu'il a donné son sang pour racheter tous les hommes.

Ensuite, l'Apostre prescrit aux hommes la façon dont ils doivent prier. 1. En tout lieu, c'est à dire, qu'il ne faut pas croire qu'il ne soit permis de faire oraison que dans les synagogues, ou en certaines places determinées, à cause des empeschemens qui surviennent de la part des infidelles. 2. Avec des mains pures, ce qui signifie la netteté du cœur. 3. Sans colere. 4. Sans disputes.

Après il enseigne aux femmes, de quelle façon elles doivent estre vestuës, leur défend les cheveux frisez, les pierreries, les robes precieuses. Il leur interdit d'enseigner en l'Eglise par plusieurs raisons. 1. La femme est née pour demeurer dans la sujection de l'homme. Or elle'en sort semblant d'enseigner. Donc &c. 2. Enseigner est une action qui suit la primauté. Or l'homme a la primauté sur la femme dans la creation. Donc &c. 3. Celles qui ont l'esprit plus foible ne doivent pas enseigner. Car les femmes sont plus foibles d'esprit que les hommes. Donc &c. Il prouve sa mineure par l'exemple d'Eve, laquelle fut trompée par le serpent, & non pas Adam. Il y a plusieurs explications de ce passage. 1. Adam n'a pas esté seduit le premier, mais sa femme. 2. Adam n'a pas esté seduit par le serpent, mais par le discours de sa femme, qui l'a porté

à la prevarication d'un precepte divin. Tous ces sens, à mon avis, sont fort éloignés du vray, que je pense avoir assez bien expliqué dans la Version, & qui est fondé sur les paroles d'Eve, laquelle dit à Dieu: Serpens decepit me, le serpent m'a deceuë. Et Adam: La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit, & j'en ay mangé. Ce qui montre qu'il avoit violé la défense pour luy complaire, de peur de contrister ses delices, comme dit saint Augustin, & pour estre dans l'indépendance, mais non pas qu'il creust devenir semblable à Dieu.

Genese 8.

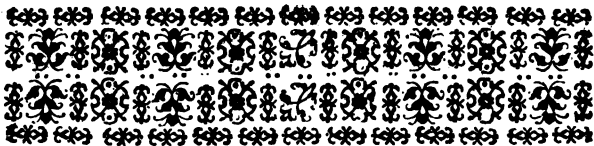
Dans le troisième chapitre il décrit les qualitez que doit avoir celuy que l'on élève à l'episcopat. Apres il passe aux Diacres, sans parler des Prestres, qu'il instruit en la personne des Evescques.

Dans le quatrième chapitre, il continuë ses enseignemens à Timothée, & commence par le soin qu'il doit avoir d'empescher qu'on enseigne une mauvaise doctrine, & que sous ombre d'austerité on oste aux fideles la liberté que leur donne l'Evangile, pour les ranger sous une servitude d'observations legales & d'abstinences, non seulement superstitieuses, mais sacrileges. Apres il le charge de fuir les discours fabuleux, sous lesquels il comprend toutes recherches curieuses & vaines, de s'exercer dans les veuvres de la pieté, qui a sa recompense en ce monde & en l'autre, de servir d'exemple à tous les fideles, afin que personne ne le méprise à cause de sa jeunesse, de vaquer soigneusement à l'estude des Escritures saintes, & de ne laisser pas perdre la grace qu'il a receuë par l'imposition des mains.

Dans le cinquième chapitre, il l'instruit de la façon dont il se doit gouverner vers les viellards, les femmes âgées, les jeunes filles, & vers les Prestres,

quand il est question de les reprendre. Apres il décrit les qualitez des veritables veuves, & qui meritent d'estre entretenues aux dépens de l'Eglise. Le Lecteur curieux de sçavoir quelles estoient ces veuves, pourra lire saint Chrysostome au livre 3. du Sacerdoce. En suite, il luy défend d'imposer legerement les mains à quelqu'un pour l'élever au ministere de l'Eglise. Conseil, mais plustost precepte tres-necessaire en ces derniers temps, & de l'observation duquel dépend la reformation de l'Eglise.

Dans le sixième chapitre, il luy enseigne quels sont les devoirs de chacun en sa condition, afin qu'il en advertisse les fideles. Je me suis un peu arresté en cet Argument à éclaircir quelques principales difficultez, pour la satisfaction des lecteurs, qui n'ont pas le loisir de feüilleter les Commentaires, & afin qu'il ne reste aucun scrupule dans l'esprit, apres avoir veu ma Version, où je suis tres-capable de faillir par ignorance, & nullement par dessein. Car je n'en ay point d'autre que de donner aux Chrestiens la parole divine, digerée & preparée pour leur servir de nourriture.



VERSION EXPLIQUE'E
 DE LA I. EPISTRE
 DE L' APOSTRE
 SAINT PAVL
 A TIMOTHE'E.

CHAPITRE PREMIER.

1



AUL Apôtre de IESUS-CHRIST par l'ordre de de Dieu nôtre Sauveur, & de IESUS-CHRIST

1 P Aulus Aposto-
 lus Iesu Chri-
 sti secundum impe-
 rium Dei Salvatoris
 nostri, & Christi Iesu
 spei nostræ,

(qui est) nostre esperance,

2 A Timothée, mon fils bien-aimé en la foy. La grace, la miséricorde, & la paix soient avec vous de la part de Dieu nostre Pere, & de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

2 Timotheo dile-
 cto filio in fide. Gra-
 tia, misericordia, &
 pax à Deo Patre, &
 Christo Iesu Domi-
 no nostro.

3 Je te fais la mesme priere que que j'ay faite allant en Macedoine de demeurer à Ephese, & de remonter à quelques-uns de n'enseigner pas

3 Sicut rogavi te
 ut remaneres Ephe-
 si cum irem in Ma-
 cedoniam, ut denun-
 tiares quibusdam ne
 aliter docerent,

d'autre doctrine (*que celle que j'ay enseignée,*)

4 Neque intende-
rent tabulis , & ge-
nealogiis intermina-
tis, quæ questiones
præstant magis quàm
ædificationem Dei,
quæ est in fide.

4 Et de ne s'amuser pas à des fa-
bles , & à des genealogies sans fin,
qui servent plustost à former des que-
stions curieuses, qu'à l'édification de
la foy selon Dieu. (*qui servent plû-
tost à contenter la curiosité de l'es-
prit, qu'à fonder l'édifice de la foy.*)

5 Finis autè præ-
cepti est charitas de
corde puro , & con-
scientia bona , & si-
de non ficta:

5 Or la fin du precepte est la cha-
rité, qui vient d'un cœur pur, d'une
bonne conscience , & d'une foy non
feinte :

6 A quibus quidæ
aberrantes, conversi
sunt in vano loquium,

6 Dont quelques-uns s'éloignant,
sont tombez dans un vain babil,

7 Volentes esse le-
gis doctores, non in-
teligentes neq; que
loquuntur, neque de
quibus affirmant.

7 Voulant estre les Docteurs de la
loy, & n'entendant pas ni ce qu'ils di-
sent , ni ce qu'ils affirment.

8 Scimus autem
quia bona est lex , si
quis ea legitimè utar-
tur,

8 Or nous sçavons que la loy est
bonne à celuy qui en use legitime-
ment (*qui en use bien*),

9 Sciens hoc quia
lex iusto non est po-
sita, sed iniustis, &
non subditis, impiis
& peccatoribus, sce-
leratis, & contami-
natis, parricidis, &
marricidis, homici-
dis,

9 En considerant que la loy n'est
point faite pour le juste, (*qui n'a
pas besoin des peines qu'elle établit
contre ceux qui la violent, se por-
tant à l'observer par l'amour de la
justice*), mais pour les injustes, pour
ceux qui n'obeissent point (*à ses pre-
ceptes*), pour les impies, & les pe-
cheurs, pour les scelerats, & ceux qui
sont souillez (*de toutes sortes de cri-
mes*), pour les meurtriers de leur
perè, & de leur mere, & pour les ho-
micides,

10 Fornicariis, maf-
culorum cõsuebito.

10 Pour les fornicateurs, les cor-

rupteurs des masses, les voleurs (*des esclaves d'autrui*), les menteurs, & les parjures, & pour tous ceux qui commettent quelque autre chose que ce soit de contraire à la saine doctrine,

11 Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu souverainement heureux, qui m'a esté commis pour l'annoncer (*aux hommes.*)

12 Je rends graces à IESUS-CHRIST nostre Seigneur, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidele, pour en exercer le ministere,

13 Moy qui estois auparavant un blasphémateur, un persécuteur, & un calomniateur outrageux (*de ses veritez*); mais j'ay obtenu misericorde (*de tant de pechez*), parce que ce que je faisois, je le faisois par ignorance, & dans l'incrédulité. (*Mon ignorance a fait pitié à Dieu, & a attiré sur moy sa misericorde, non pas comme en estant digne, mais comme estant un sujet qui en avoit grand besoin, & sur lequel elle pouvoit se faire extrêmement paroistre.*)

14 Et la grace de nostre Seigneur a surabondé en moy (*me remplissant*) de la foy, & de la dilection, qui est en IESUS-CHRIST.

15 Voicy une parole (*une verité*) certaine, & digne d'estre receuë (*avec respect, & avec reconnoissance de tout le monde*): IESUS-CHRIST

ribus, plagiaris, mendacibus, & perjuris, & si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

11 Quæ est secundum Evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

12 Gratiarum ago ei qui me confortavit, Christo Iesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio,

13 Qui prius blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus: sed misericordiam Dei cõsecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

14 Super abundantem autem gratiam Domini nostri, cum fide, & dilectione, quæ est in Christo Iesu.

15 Fidelis sermo, & omni acceptione dignus, quia Christus Iesus venit in nunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.

est venu en ce monde pour sauver les pecheurs, dont je suis le premier, (*le plus grand.*)

16 Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Iesus omnem patientiam ad informationem eorum qui credituri sunt illi in vitam eternam.

16 Mais j'ay receu misericorde, afin que I E S U S - C H R I S T montrae premierement en moy les merveilles de sa patience pour l'instruction (*la consolation*) de ceux qui devoient croire en luy pour avoir la vie eternelle. (*pour porter les pecheurs à esperer misericorde, comme il me l'a faite.*)

17 Regi autem seculorum immortalis, invisibili, soli Deo, honor & gloria in secula seculorum. Amen.

17 Au Roy des siecles, immortel, invisible, à Dieu seul, soit honneur & gloire; au siecles des siecles. Ainsi soit-il,

18 Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in re prophetias, ut milites in illis bonam militiam.

18 Je te recommande particulièrement, ô mon fils Timothée, que suivant les propheties (*qu'accomplissant les revelations divines*), que l'on a eues de toy (*avant ton ordination*), tu fasses une bonne guerre (*tu t'aquittes de tous les devoirs d'un bon soldat parmy ceux que j'ay laissé sous ta charge.*)

19 Habens fidem, & bonam conscientiam: quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt.

19 Conservant une foy sincere, & une bonne conscience; que quelques-uns violant, ont fait naufrage en (*perdant*) la foy,

20 Ex quibus est Hymeneus, & Alexander: quos tradidi Satanae, ut discant non blasphemare.

20 Entre lesquels est Hymenee & Alexandre; que j'ay livrez au pouvoir de Satan, afin qu'ils apprennent (*par la vexation que leur causera sa possession*) à ne plus blasphemer.

CHAPITRE II.

1 **I**E te conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des prieres (*ferventes pour détourner les maux*), des oraisons (*pour impetrer les biens*), des demandes (*pour la conversion des infideles*), & des actions de graces (*pour remercier Dieu de ses bien-faits*) pour tous les hommes,

2 Pour les Rois, & pour tous ceux qui sont constituez en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille, en toute sorte de pieté & de chasteté.

3 Car cela est bon, & agreable devant Dieu nostre Sauveur,

4 Qui veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils parviennent à la connoissance de la verité.

5 Car il (*n'*)y a (*qu'*)un (*seul*) Dieu, & (*qu'*)un (*seul*) mediateur entre Dieu & les hommes, I E S U S - C H R I S T homme,

6 Qui s'est livré luy-mesme à la mort pour racheter tous les hommes, & dont le témoignage (*la doctrine*) a esté confirmé en tout les temps, (*par la loy & les Prophetes*),

7 Et duquel j'ay esté estably predicateur & Apostre. Je dis la verité, & je ne mens point. (*J'ay esté estably*)

Obesco igitur primum omnium heri obsecrationes, postulationes, gratiarū actiones, pro omnibus hominibus,

1 Pro Regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam & tranquillam vitam agamus in omni pietate & castitate.

3 Hoc enim bonum est, & acceptum corā Salvatore nostro Deo,

4 Qui omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.

5 Unus enim Deus, unus & mediator Dei hominum homo Christus Iesus,

6 Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis.

7 In quo positus sum ego predicator & Apostolus (veritatem dico, non mentior) doctor Gentium in fide, & veritate,

Docteur des Gentils, pour leur annoncer la foy & la verité.

8 Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus sine ira & disceptatione.

8 Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures (*vers le Ciel*) sans colere, & sans contention, (*avec un esprit esloigné de colere & de dispute.*)

9 Similiter & mulieres in habitu ornato, cum verecundia & sobrietate ornantes se, & non in torzis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa,

9 Que les femmes prient de mesme, estant vestuës honnestement; qu'elles se parent avec modestie & avec pudeur, non avec des cheveux frisez, ni avec (*des ornemens*) d'or, des perles, ou des robes (*riches &*) pretieuses,

10 Sed quod decet mulieres promittentes pietatem per opera bona.

10 Mais comme il est bien feant à des femmes qui font profession de montrer leur pieté par leurs bonnes œuvres.

11 Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

11 Que la femme s'instruise en silence, avec toute sujestion. (*avec humilité.*)

12 Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum, sed esse in silentio.

12 Car je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de commander à l'homme; mais je veux qu'elle soit dans le silence. (*Ce qui est conforme à l'ordre de sa creation.*)

13 Adam enim prius formatus est, deinde Eva.

13 Car Adam a esté formé le premier, & Eve apres luy (*a esté formée.*)

14 Et Adam non est seductus, mulier autem seducta in pravaricatione fuit.

14 Et Adam ne fut pas seduit (*par le Diable*), mais Eve fut seduite, & tomba dans la desobeïssance. (*par la suggestion du serpent, auquel elle se laissa decevoir.*)

15 Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanferit in fide & dile-

15 Mais (*que pour cela la femme ne se desespere pas. Car*) elle sera sauvée

426 LA I. ÉPISTRE DE S. PAUL
 par la bonne education des enfans qu'elle a mis au monde ; si elle perfe-
 vere dans la foy, dans la charité, dans la sainteté, & dans la sobriété. (*dans une vie bien réglée.*)

ditione & sanctifica-
 tione & sobrietate.

CHAPITRE III.

C'Est une verité certaine. Si
 Quelqu'un desire l'episcopat,
 il desire une bonne œuvre. (*une fon-
 ction sainte, excellente, & difficile.*)

1 Fidelis sermo.
 Si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

2 Mais il faut que l'Evesque soit
 irreprehensible, mary d'une seule
 femme, (*qu'il n'ait épousé qu'une seule femme*), qu'il soit sobre, prudent, orné de vertu, chaste, aimant l'hospitalité, & capable d'enseigner.

2 Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,

3 Qu'il ne soit pas sujet au vin, ny
 prompt à fraper, mais qu'il soit modeste ; qu'il ne soit point plaideur, ny convoiteux du bien d'autrui.

3 Non violentus, non percussorem, sed modestum, non litigiosum, non cupidum,

4 Qu'il sçache bien gouverner sa
 famille, qu'il tienne ses enfans dans la soumission (*de son auctorité paternelle*), & dans une tres-grande chasteté.

4 Sed suæ domui bene præpositum, filios habentem subditos cum omni castitate.

5 Car si quelqu'un ne sçait pas
 gouverner sa propre maison, comment sera-t'il capable de conduire l'Eglise de Dieu? (*avec la diligence qu'il doit.*)

5 Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

6 Non Neophytus, ne in superbia elatus, in iudicio incidat diaboli.

6 Qu'il ne soit point Neophyte (*nouvellement converty*), de peur que s'enflant d'orgueil, il ne tombe dans la (*mesme*) condamnation du Diable. (*dans le peché d'orgueil, qui a fait condamner le Diable.*)

7 Oportet autem illum & testimoniū habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, & in laqueū Diaboli.

7 Il faut encore qu'il ait un bon témoignage (*de sa probité*) de la part de ceux qui sont hors de l'Eglise (*des Gentils*), afin qu'il ne tombe pas dans le mépris, & dans le piège du Diable. (*qu'il ne donne pas au Diable sujet de luy rendre quelque piège.*)

8 Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes.

8 Que les Diacones de mesme soient chastes, qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ny sujets au vin, ny desireux d'un gain deshoneste, (*qu'ils ne fassent aucun commerce sordide.*)

9 Habentes mysterium fidei in conscientia pura.

9 Qu'ils conservent le mystere (*les veritez*) de la foy avec une conscience pure.

10 Et hi autem probentur primitiū, & sic ministrent, nullum crimen habentes.

10 Que l'on les éprouve avant que de les recevoir; & estant ainsi éprouvez (*examinez avec soin*), n'étant coupables d'aucun crime, qu'ils exercent leur ministère.

11 Mulieres similiter pudicas, non detrahētes, sobrias, fideles in omnibus.

11 De mesme, que leurs femmes soient chastes, & non pas medisantes, (*mais*) qu'elles soient sobres, & fideles en toutes choses.

12 Diaconi sint enīus uxoria viri,

12 Que les Diacones soient maris d'une seule femme, (*qu'ils n'ayent*)

428 LA I. EPISTRE DE S. PAUL

épousé qu'une femme), qu'ils gouvernent bien leurs enfans, & leurs familles.

qui filius suis bene præfint, & suis dormibus.

13 Car ceux qui s'aquittent bien de leur ministère, s'aquerront un honeste degré, (*pour monter à un plus haut ministère*), & une grande liberté dans la foy qui est en IESUS-CHRIST. (*une grande hardiesse pour annoncer la foy de Iesus-Christ.*)

13 Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, & multam fiduciam in fide quam est in Christo Iesu.

14 Je t'écris ces choses, esperant de t'aller voir bien-tost.

14 Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire citò.

15 Et afin que si je tarde à faire ce voyage, tu sçaches (*cependant*) comment il faut que tu te gouvernes dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne, & le fondement de la verité.

15 Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei convertari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.

16 Et sans contredit ce mystere de pieté (*d'amour*) est grand. (*Dieu*) s'est manifesté en la chair (*par la véritable chair qu'a prise le Fils de Dieu*), il a esté justifié par l'Esprit, (*il a justifié ce qu'il estoit par le saint Esprit*), il est apparu aux Anges, il a esté prêché au Gentils, il a esté creu dans le monde, & élevé en gloire. (*Ce mystere a esté terminé par la gloire où le Sauveur a esté élevé.*)

16 Et manifestè magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, prædicatum est Gentibus, prædicatum est in mundo, assumptum est in gloria.



CHAPITRE IV.

1 Spiritus autem manifestè dicit quia in novissimis temporibus discedet quidam à fide, ardententes spiritibus erroris & doctrinis demoniorum

2 In hypocrisis loquentium mendacium, & cauteriarum habentium suam conscientiam,

3 Prohibentium mubere, abstinere à cibis quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus & iis qui cognoverunt veritatem.

4 Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur.

5 Sanctificatur enim per verbum Dei & orationem.

6 Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Iesu, enutritus verbis fidei, & bonæ doctrinæ, quam assecutus es.

7 Ineptas autem & aniles fabulas evita. Exerce autem teipsum ad pietatē.

1 **O**R l'Esprit de Dieu dit expressément, qu'aux derniers temps, quelques-uns abandonneront la foy, & se laisseront seduire à des esprits d'erreur, & à des doctrines des demons

2 Qui enseigneront le mensonge avec hypocrisie, & qui auront la conscience cauterisée, (*dont la conscience sera plaine de crimes*)

3 Qui défendront de se marier, & qui ordonneront de s'abstenir des viandes (*comme si elles estoient mauvaises*) que Dieu a créés pour en user avec action de grâces par les fideles & par ceux qui connoissent la verité.

4 Car toute creature de Dieu est bonne, & il ne faut rien rejeter de ce qui peut estre pris avec action de grâces.

5 Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.

6 Proposant cecy (*enseignant cecy*) aux freres, tu seras un bon ministre de IESUS-CHRIST, (*tu feras voir que tu as esté*) nourry des paroles de la foy, & de la bonne doctrine que tu as apprise.

7 Rejette les fables impertinentes, qui sont des contes de vieilles, (*qu'en-*

seignent les faux Docteurs), & exerce toy en la pieté.

8 Car l'exercice du corps (*l'austerité corporelle*) est utile à peu de choses. Mais la pieté est utile à tout, & c'est à elle à qui (*la recompense de*) la vie présente & (*de*) celle qui est à venir a esté promise.

9 C'est une parole (*une vérité*) certaine, & bien digne d'estre receüe. (*avec respect.*)

10 Car c'est aussi pour cela que nous travaillons & que nous sommes maudits, parce que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur (*le conservateur*) de tous les hommes, & principalement des fideles:

11 Annonce ces choses, & les enseigne (*avec auctorité.*)

12 Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois l'exemple des fideles, en (*tes*) paroles, en (*ta*) conversation, en (*ta*) charité, en (*ta*) foy, en (*ta*) chasteté.

13 En attendant que je vienne, (*vers toy*), applique toy à la lecture, à exhorter, & à instruire.

14 Ne neglige pas la grace qui est est en toy, qui t'a esté donnée (*en ton ordination*) suivant une revelation prophetique par l'imposition des mains du Presbytere. (*des Prestres qui t'ont imposé les mains avec moy.*)

15 Medite ces choses; sois y entièrement appliqué, afin que le pro-

8 Nam corporalis exercitatio ad mollicum utilis est. Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vite que nunc est & futura.

9 Fidelis sermo, & omni acceptione dignus.

10 In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime fideium.

11 Præcipe hæc, & doce.

12 Nemo adolescentiam tuam contemnat; sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.

13 Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.

14 Noli negligere gratiam quæ est in te, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum Presbyterij.

15 Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus.

16 Attende tibi & doctrina, infra in illis. Hoc enim facies & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt.

grés que tu feras, soit connu de tous.
16 Prends garde à toy-mesme, & à la doctrine (*que tu enseignes aux autres*). Demeure ferme dans ces exercices. Car en faisant cela, tu te sauveras, & ceux qui t'écoutent.

C H A P I T R E V .

1 Seniorē ne increpaveris, sed obsecra ut patrem, juvenes ut fratres,

2 Anus ut matres, juvenulas ut sorores, in omni caritate.

3 Viduas honora que verē vidue sunt.

4 Si qua autē vidua filios aut nepotes habet, discat primum domum suā regere, & mutuam vicem reddere parentibus. Hoc enim acceptum est coram Deo.

5 Que autem verē vidua est & desolata, speret in Deum, & instet obsecrationibus & orationibus nocte ac die.

6 Nam que in deliciis est, vivens mortua est.

1 N E reprends point rudement les vieillards, mais avertis les comme tes peres, & les jeunes hommes comme tes freres,

2 Les femmes âgées comme tes meres, & les jeunes comme tes sœurs, en toute chasteté:

3 Honore (*assiste*) les veüves qui sont veritablement veuves. (*destituées de toute assistance d'enfans.*)

4 Mais si quelque veuve a des fils, ou des petits fils, que ceux-cy montrent premierement leur pieté vers leur propre famille, (*qu'ils l'assistent*) & qu'ils rendent la pareille à leurs peres (*avant que de recourir aux charitez de l'Eglise*). Car cela est agreable devant Dieu.

5 Mais que la veuve qui est vraiment veuve & desolée, espere en Dieu, & passe les jours & les nuits en prieres & en oraisons.

6 Car celle qui est (*qui vit*) dans les delices, en vivant (*quoy qu'elle paroisse vivante*) elle est morte (*spirituellement.*)

7 Ordonne leur donc ces choses, afin qu'elles soient irrépréhensibles.

7 Et hoc præcepit, ut irrépréhensibiles sint.

8 Que si quelqu'un n'a pas soin des siens (*de ceux de sa famille*), & principalement de ses domestiques; il a renié la foy, & est pire qu'un infidèle.

8 Si quis autem suorum & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, & est infidelior deterior.

9 Que la veuve qui sera éluë (*pour diaconisse*) n'ait pas moins de soixante ans, & qu'elle n'ait esté femme que d'un seul homme.

9 Vidua eligatur non minùs sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor.

10 Qu'elle ait un témoignage public de ses bonnes œuvres, comme elle a bien élevé ses enfans, comme elle a fait l'hospitalité, comme elle a lavé les pieds aux Saints (*aux fideles*), & assisté ceux qui estoient en tribulation; enfin, comme elle a exercé toute sorte de bonnes œuvres.

10 In operibus bonis testimonium habens, si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationè parientibus ministravit, si omne opus bonum subsecuta est.

11 Mais refuse (*de recevoir pour ce ministère*) les jeunes veuves, qui (*vivant commodement aux dépens de l'Eglise*) deviennent lascives au mépris de (*Iesus*) Christ, (*offencent Iesu-Christ par leur lasciveté*), & veulent se remarier;

11 Adolescentiores autem viduas devita. Cùm enim luxuriatè fuerint in Christo, nubere volunt,

12 Mais à leur condamnation, parce qu'elles violent leur première foy. (*le veu de continence viduale qu'elles ont fait.*)

12 Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.

13 Et de plus, estant oisives, elles courent par les maisons, & non seulement elles sont faineantes, mais encore elles sont babillardes & curieuses,

13 Simul autem & otiosæ discunt circuire domos, non solum otiosæ, sed & verbosæ, & curiosæ, loquentes quæ non oportet.

ses, & disent tout ce qu'il ne faudroit pas dire.

14 Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia.

14 L'ordonne donc que les jeunes veuves se marient, qu'elles ayent des enfans, qu'elles soient meres de famille, afin de ne donner aucune occasion aux adversaires (*de l'Evangelie*) de parler mal d'elles.

15 Tam enim quædam conversæ sunt retro post satanam.

15 Car il y en a déjà quelques-unes qui ont quitté le bon chemin, & sont allées apres satan.

16 Si quis fidelis habet viduas, subministrat illis, & non gravetur Ecclesia, ut iis quæ verè viduæ sunt sufficiat.

16 Que si quelque fidele a des veuves, (*pauvres, qui soient ses parentes*) qu'il les assiste, afin que l'Eglise n'en soit point chargée, & qu'elle puisse suffire à secourir celles qui sont véritablement veuves. (*qui sont indigentes.*)

17 Qui bene præfunt Presbyteri, duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo & doctrina.

17 Que les Prestres qui gouvernent bien, reçoivent un double honneur (*soient assistez plus liberale-ment que les autres*), principalement ceux qui travaillent à (*prescher*) la parole & à (*enseigner*) la doctrine de la foy.

18 Dicit enim Scriptura: Non alligabis os bovi trituranti. Et: Dignus est operarius mercede sua.

18 Car l'Escriture dit: Tu ne lieras point la bouche au bœuf qui foule le grain. Et: L'ouvrier est digne de son travail.

19 Adversus Presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

19 Ne reçois point d'accusation contre un Prestre, sinon sur le rapport de deux ou trois témoins. (*dignes de foy.*)

20 Peccantes coram omnibus argue, ut & ceteri timorem habeant.

20 Reprens les pecheurs (*publics*) devant tous, afin que les

autres ayent de la crainte.

21 Je te conjure devant Dieu, devant I E S U S - C H R I S T, & devant ses Anges élus, d'observer ces choses (*sans preoccupation*), & de ne pancher ny d'un costé ny d'autre, (*par interest, ou par inclination.*)

22 N'impose pas legerement les mains à personne (*pour l'appliquer au ministere de l'Eglise*), & ne participe point aux péchez d'autruy, conserve-toy pur de toute souilleure (*de peché.*)

23 Ne boy plus de l'eau pure, mais use d'un peu de vin, à cause de la debilité de ton estomac, & de tes infirmités frequentes.

24 Il y a quelques-uns (*qui pretendent au ministere ecclesiastique*) dont les pechez sont si notoires, qu'ils precedent le jugement (*que l'on en doit faire, & qu'ils n'ont pas besoin d'estre examinez pour estre condamnez.*) Il y en a d'autres qu'il ne faut rejeter qu'après les avoir jugez. (*les avoir examinez, parce que leurs vices sont plus cachez.*)

25 De mesme il y a des œuvres si notoirement bonnes, qu'elles n'ont pas besoin d'enquestes (*pour faire recevoir au ministere ecclesiastique ceux qui les exercent*); & si quelques-unes ne le sont pas, elles ne se peuvent guere long-temps cacher.

21 Testor coram Deo & Christo Iesu & electis angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alterâ partem declinando.

22 Manus cirò nemini impoſueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teiptum castum custodi.

23 Noli adhuc aquam bibere, sed medico vino utere propter stomachum tuum & frequentes tuas infirmitates.

24 Quorundam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia ad judiciû, quosdam autem & subsequuntur.

25 Similiter & facta bona manifesta sunt, & que aliter se habent, abscondi non possunt.

CHAPITRE VI.

1 Q Vicinꝰ sunt sub iugo ser-
 vi, dominos suos om-
 ni honore dignos ar-
 birrentur, ne nomē
 Domini & doctrina
 blasphemetur.

2 Qui autem fide-
 les habent dominos,
 non contemnant,
 quia fratres sunt, sed
 magis seruiant, quia
~~domini~~ sūt & dilecti,
 quia beneficij par-
 ticipes sunt. Hęc
 doce, & exhortare.

3 Si quis aliter
 docet, & non ac-
 quiescit sanis sermo-
 nibus Domini no-
 stri Iesu Christi &
 ei que secundum
 pietatem est do-
 ctrina,

4 Superbus est,
 nihil sciens, sed lan-
 guens circa questio-
 nes, & pugnas ver-
 borum, ex quibus
 oriuntur invidia, cō-
 menciones, blasphemie,
 suspiciones ma-
 e.

1 Q Ve tous les esclaves qui sont
 sous le joug (de la servitu-
 de), rendent toute sorte d'honneur
 à leurs maistres, de peur qu'on ne
 blaspheme contre le nom & la do-
 ctrine du Seigneur.

1 Que ceux qui ont des maistres
 fideles, ne les méprisent pas sous pre-
 texte qu'ils sont leurs freres (par la
 religion Chrestienne) ; mais qu'au
 contraire, ils les seruent avec plus de
 soin, parce qu'ils sont fideles, &
 bien-aimez de Dieu, qui les a fait
 participans de la (mesme) grace.
 Enseigne ces choses, & exhorte (à
 les observer.)

3 Si quelqu'un enseigne le con-
 traire, & n'acquiesce pas aux saines
 paroles de nostre Seigneur I E S U S-
 C H R I S T & à la doctrine qui est
 conforme à la pieté,

4 Celuy-là est un superbe, & il
 ne sçait rien ; mais son esprit lan-
 guit (est malade), & s'amuse à des
 questions inutiles, où il n'y a qu'un
 combat de paroles, d'où naissent les
 envies, les débats, les blasphemes, &
 les mauvais soupçons,

5 Les disputes des hommes dont l'entendement est corrompu (*par la vanité*), qui sont privez de la verité, & qui s'imaginent que la pieté est un moyen pour gagner (*du bien & faire ses affaires.*)

6 Il est vray que la pieté est un grand gain, avec la suffisance, (*quand l'esprit est content de sa condition, & de l'estat où nous a mis sa providence.*)

7 Car nous n'avons rien apporté venant en ce monde, & il est certain que nous n'en emporterons rien, (*quand nous en sortirons.*)

8 Ayant donc la nourriture & l'habillement, contentons-nous de ces choses (*nécessaires.*)

9 Car ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piège du Diable, & dans plusieurs desirs inutiles & nuisibles, qui jettent les hommes dans la ruine & la perdition.

10 Car la convoitise (*l'amour de l'argent*) est la racine de tous les maux : à laquelle quelques-uns se laissant emporter, se sont égarés de la foy, & se sont embarrassés dans de grandes douleurs. (*dans de grandes inquietudes.*)

11 Mais pour toy, ô homme de Dieu, fuy ces choses, & fuy la justice, la pieté, la foy, la charité, la patience, & la mansuetude.

5 Contestationes hominū mente corruptorum, & qui veritate privati sunt, existimantium quod esse pietatem.

6 Est autem questus magnus, pietas cum sufficientia.

7 Nihil enim intralimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus.

8 Habentes autē alimenta, & quibus regamur, his contenti simus.

9 Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem & in laqueum diaboli, & desideria multa inutilia & nociva, quae mergunt homines in interitum & perditionem.

10 Radix enim omnium malorum est cupiditas: quem quidam appetentes, erraverunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis.

11 Tu autem, ô homo Dei, hæc fuge, sectare verò justitiā, pietatem, fidē, charitatem, patientiam, mansuetudinem.

12 Certa bonum certamen fidei, apprehende vitā eternam, in qua vocatus es & confessus bonā confessionem coram multis testibus.

13 Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, & Christo Iesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionē,

14 Ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile, usque in adventū Domini nostri Iesu Christi,

15 Quem suis temporibus ostendet beatus & solus potens, Rex Regum, & Dominus dominantium,

16 Qui solus habet immortalitatem, lucem inhabitat inaccessibilem, quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest, cui honor, & imperium sempiternum. Amen

17 Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, (qui præstat nobis omnia abunde ad fruendū)

18 Bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare.

12 Combats le bon combat (pour la défense) de la foy. Regarde la vie éternelle, à laquelle tu es appelé par la profession (de la vérité) que tu as faite devant plusieurs témoins.

13 Je t'ordonne par l'auctorité de Dieu, qui donne la vie à toutes choses, & de I E S U S - C H R I S T, qui a rendu un si bon témoignage de la vérité devant Ponce Pilate, (confessant qu'il estoit Roy, & le Christ)

14 De garder le commandement que je te fais d'une façon pure & irreprehensible, jusques au jour de l'avènement de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T,

15 Que Dieu (souverainement) bien-heureux, seul puissant, Roy des Rois, & Seigneur des Seigneurs, manifestera en son temps, (qu'il a ordonné pour son dernier avènement)

16 Qui seul est immortel, qui habite une lumière inaccessible que nul homme n'a veu, ni ne peut voir, auquel soit honneur & l'empire éternel. Ainsi soit-il.

17 Commande aux riches de ce monde de n'estre point hautains, & de ne mettre point leur esperance sur les richesses incertaines, au lieu de l'establir sur le Dieu vivant, qui nous donne toutes choses en abondance, pour nous en servir.

18 (Enseigne leur) à bien faire, à s'enrichir de bonnes œuvres, & à

donner facilement l'aumosne à ceux qui en ont besoin,

19 Et à s'amasser un solide thre-
sor pour l'avenir, afin d'avoir la vraye
vie (*la vie eternelle.*)

20 O Timothée, gardé le dé-
post (*de la bonne doctrine que je
t'ay mis entre les mains*), & evite
ces nouvelles & profanes façons de
parler (*ces crieries vaines*) & (*tou-
tes*) les contradictions d'une doctri-
ne qui porte faussement le nom de
science,

21 Dont quelques-uns faisant pro-
fession, se sont égarés de la foy. La
grace soit avec toy. Ainsi soit-il.

19. Thesaurizare
sibi fundamentum
bonum in futurum,
ut apprehendant ve-
ram vitam.

20 O Timothee,
depositum custodi,
devitans profanas
novitates & oppo-
sitiones falsi nomi-
nis scientie,

21 Quam quidam
promittentes, circa
fidem exciderunt.
Gratia tecum. Amen.

Fin de la I. Epistre de S. Paul à Timothée.





ARGUMENT
 DE LA II. EPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PAUL
 A TIMOTHE'E.



A pluspart des Interpretes estiment que cette seconde Epistre à Timothée a esté écrite la dernière de toutes, & un peu devant le martyre de l'Apostre. Ce qu'ils pensent prouver par ces paroles du quatrième chapitre : Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meæ instat. Toutefois, si on y prend garde de près, il sera aisé de reconnoître quelle est la première ou la seconde en ordre entre celles qui ont esté envoyées de Rome, environ la seconde ou la troisième année de l'Empire de Neron, avant celles des Philippiens, des Colossiens, & de Philemon. Car dans celles-là Timothée est present dans Rome; & en celle-cy, il est exhorté de s'y acheminer.

E e iiii

Ce qui fortifie encore cette opinion est, que sur la fin du quatrième chapitre, il dit que le Seigneur luy est apparu, afin que l'Evangile fut répandu par luy parmy toutes les Nations: Vt per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes. Or comment cela seroit-il véritable, s'il estoit mort incontinent apres? Le Lecteur pourra consulter le Cardinal Baronius sur cette dispute.

Pour le sujet de cette Epistre, l'Apostre enseigne à son disciple, comme il a fait en la première, de quelle façon il se doit gouverner en la fonction de sa charge, & l'avertit des heresies qui doivent tourmenter l'Eglise dès son temps mesme, & dans les siècles futurs.

Dans le premier chapitre, apres les salutations accoustumées, & le souhait de la grace & de la paix de nostre Seigneur, il l'assure qu'il se souvient de luy en toutes ses prieres, & qu'il desire de le voir pour le comble de sa joye. Il le louë de la fermeté de sa foy, & l'exhorte de rallumer en luy la grace qu'il a receuë par l'imposition des mains, c'est à dire, d'estre fidele, diligent, & courageux en l'exercice de son ministere. La raison qu'il en rend est, que l'esprit receu en son ordination n'est pas un esprit de timidité. Car l'Apostre se sert du mot δειλιά, qui signifie lâcheté, foiblesse de cœur, & du mot φόβος, qui signifie peur, crainte. Ensuite, il adjouste qu'il ne doit pas avoir honte ni de l'Evangile qui est méprisé, ny de luy Paul qui écrit, encore qu'il soit prisonnier. Mais parce qu'il pouvoit peut estre se confier en ses forces, il l'avertit que c'est Dieu seul qui le fortifiera, & tous les autres dans les persecutions, secundùm virtutem Dei. Il le prouve ainsi. Dieu donnera à ses élém toutes les choses qui sont neces-

saires pour l'accomplissement de leur élection , qui est la gloire du Ciel. Or la perseverance & la force dans les travaux est nécessaire. Donc &c. Apres il remarque les conditions de cette vocation. 1. Qu'elle nous délivre de la servitude du peché, liberavit. 2. Qu'elle est sainte, vocatione sua sancta. 3. Qu'elle n'est point pour le merite de nos œuvres prevenüs, non secundum opera nostra. (Cela se doit entendre de la vocation selon toute son estendue, & comprenant la grace premiere de la foy. Car il est certain que la gloire se donne comme une couronne de justice, ainsi que l'appelle l'Apostre). 4. Qu'elle a son fondement en son propos ; secundum propositum suum, ἀπὸ κατ' ἰδίαν πρόθεσιν, c'est à dire, dans le decret libre & absolu de la predestination eternelle, qui n'a d'autre raison que sa bonne volonté vers les élus, en qui il luy plaist de faire paroistre sa misericorde, comme il dit en l'Epistre aux Romains, où il traite à fonds de cette élection. 5. Qu'elle est donnée en la veüe des merites de JESUS-CHRIST, quæ data est nobis in Christo Iesu. 6. Qu'elle estoit preparée avant tous les siècles, ante tempora sæcularia. 7. Que JESUS-CHRIST l'a manifestée conversant en terre, & détruisant la mort par la mort. 8. Qu'elle apporte la vie & la lumiere. 9. Que par la predication de l'Evangile les nouvelles en sont publiées par tout le monde. 10. Qu'il en est estably Apostre vers les Gentils. 11. Que pour l'annoncer il est prisonnier. 12. Qu'elle l'empesche de se plaindre, & d'avoir honte de sa prison. 13. Qu'il est assuré de la puissance de celuy auquel il a donné son dépost à garder. Les Interpretes expliquent diversément ce mot, depositum. Les uns de l'ame, du salut, de la conservation de l'Apostre. Les au-

tres, des fideles qu'il avoit convertis. Ceux-cy du ministère de la predication, ceux-là de toutes les bonnes œuvres en general, ou de la recompense que les justes ne recevant pas si-tost, semblent comme déposer entre les mains de Dieu, qui la leur doit rendre. C'est ainsi qu'il parle luy-mesme: *Reposita est mihi corona justitiæ.* L'Ecclesiaste chapitre 9. *Sunt iusti atque sapientes, & opera eorum in manu Dei.* Sur la fin il l'exhorte à conserver dans son esprit l'image de la saine doctrine qu'il y a tracée avec la foy & la charité en IESUS-CHRIST. Et l'avertit que tous ceux de l'Asie l'ont abandonné, & nomme Philetus & Hermogenes particulièrement, comme les principaux adversaires dont il avoit esté plus cruellement persecuté.

Dans le chapitre second, il l'exhorte à la force & au courage dans la predication de la doctrine qu'il luy a enseignée en presence de témoins, & veut qu'il choisisse des disciples capables de l'annoncer aux autres. Il l'appelle soldat de IESUS-CHRIST, & marque les conditions de cette milice. 1. Qu'il doit estre non seulement soldat, mais bon soldat, *sicut bonus miles.* 2. Qu'il ne doit point vacquer aux affaires du monde, qui est un autre maistre bien differend du sien: *Nemo militans Deo &c.* 3. Qu'il ne doit songer qu'à plaire à celuy sous les enseignes duquel il s'est enrolé, cui se probavit, *σπαιλονογίαρτι.* Apres il se sert de deux comparaisons pour prouver ce qu'il avance. 1. Des Athletes, qui non seulement combattent, mais gardent toutes les loix du combat, légitimè. 2. Des Labourours, qui travaillent & puis jouissent les premiers du fruit de leur travail. De là il passe à la resurrection de nostre Seigneur, dont il luy recommande la ferme créan-

de , & pour l'establissement de laquelle il dit qu'il est captif. Mais il adjouste deux raisons par lesquelles il se console. 1. Que l'Evangile n'est point captif, c'est à dire, qu'il ne laisse pas de prescher. 2. Qu'il supporte la prison pour l'amour des élus, afin qu'ils soient sauvez. Ensuite, il montre par quel chemin on arrive au salut, à sçavoir par la communication à la mort de IESUS-CHRIST, qui se fait dans le baptesme, où nous mourons au peché, & par les tribulations. Et afin que Timothée voyant plusieurs personnes se laisser emporter à l'erreur, ne s'imaginast point que tous se pourroient bien subvertir, & ne conceust la moindre défiance contre la certitude de la vocation divine, il dit que bien qu'il y ait des hommes infideles en grand nombre, Dieu ne le peut estre pour ses élus, parce qu'estant la verité essentielle, il ne se peut nier luy-mesme. Or il se nieroit, il se demeriteroit, si ceux qu'il a choisis pour leur faire part de sa gloire perdoient la foy. Donc &c. Il l'exhorte de fuir les disputes de choses inutiles, parce qu'elles ne servent qu'à corrompre les auditeurs, & d'éviter ceux qui publient des erreurs. 1. A cause qu'ils ne sont point capables de correction. 2. Que leur discours est comme un chancre qui s'étend, & mange peu à peu ce qu'il trouve de sain. Il nomme Hymeneus & Philetus, qui soustenoient que la resurreccion estoit déjà faite. Les Interpretes varient en l'explication de ce passage. Les uns disent que ces heretiques n'admettoient autre resurreccion que la propagation des enfans, dans lesquels les peres semblent revivre. Les autres, qu'ils entendoient la resurreccion qui se fait dans l'ame, de l'estat du peché à l'estat de la grace, par le baptesme, ap-

444 ARGUMENT DE LA II. EPISTRE

pellé sacrement de regeneration. Ceux-cy, qu'ils
 l'expliquoient de la resurrection de quelques-uns,
 dont parlent les Evangelistes, racontans la mort de
 IESUS-CHRIST. Ceux-là, qu'ils estoient de l'o-
 pinion de Pythagore pour la transmigracion des
 ames. Il reprend ensuite le discours de la certitude
 du salut des élus, & dit, que le fondement de
 Dieu est ferme. Ce qui signifie ou le livre de vie,
 ou le decret de la predestination, ou les promesses
 couchées dans les Escritures, ou l'Eglise ne compre-
 nant que les predestinez. 2. Que Dieu connoist ceux
 qui sont siens, cognovit Dominus qui sunt ejus,
 paroles tirées des nombres chapitre 16. Car saint
 Hierosme tournant, Notum faciet Dominus qui
 ad se pertineant, les Septante tournent, Cogno-
 vit Deus eos qui sui sunt. 3. Qu'une marque d'estre
 de ce nombre est, quand on se separe de toute iniqui-
 té. En quoy il semble encore faire allusion à ce que
 dit Moysse au mesme lieu: Recedite à tabernaculis
 hominum impiorum: Separez-vous des pavillons des
 impies. Il adjouste que Timothée ne se doit nulle-
 ment estonner que tous ne soient pas élus; parce
 que l'Eglise est comme le palais d'un grand Roy,
 dans lequel il y a des vaisseaux d'or & des vais-
 seaux de terre; les uns destinez à des usages ho-
 norables, les autres à des usages vils & sordides.
 Il parle de la mesme façon dans l'Epistre aux Ro-
 mains. Il acheve par plusieurs avis qu'il luy don-
 ne, pour l'exercice de la justice, de la foy, de l'es-
 perance, de la charité, & la correction douce & sua-
 ve de ceux qui manquent; de la conversion des-
 quels il doit bien esperer.

Dans le troisiéme chapitre, il l'advertit que bien-
 tost doivent paroistre en l'Eglise de Dieu des hom-

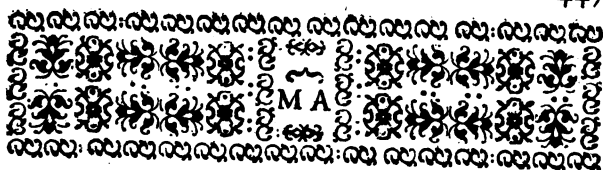
mes impiés, qu'il dépeint de toutes leurs couleurs, & qu'il compare aux Magiciens lesquels résisterent à Moÿse en présence de Pharaon. Après il le fait souvenir des exemples qu'il luy a donnez de ses persécutions dans plusieurs villes, dont nostre Seigneur l'a delivré. Il l'avertit de se préparer à en souffrir de pareilles ; parce que tous ceux qui veulent vivre saintement au service de JESUS-CHRIST, ne doivent attendre que tribulation en ce monde. Il luy recommande l'estude de l'Escriture, pour cinq utilitez qu'il en recevra. 1. Parce qu'elle luy enseignera ce qu'il doit enseigner. 2. A refuter la mauvaise doctrine. 3. A corriger les pecheurs. 4. A instruire les bons des devoirs de leur condition. 5. A exercer luy-mesme toutes sortes de bonnes œuvres, & se rendre véritablement l'homme de Dieu.

Dans le quatrième chapitre, il le conjure au nom de Dieu & de JESUS-CHRIST. 1. De prescher sans discontinuation. 2. De ne craindre point d'estre importun ou fascheux. 3. De reprendre hardiment le vice en quelque lieu qu'il se trouve ; & pour cela, d'avoir de la patience, afin de ne se mettre point en colere, & de la doctrine pour répondre pertinemment à toutes les demandes, & refuter solidement toutes les objections. La raison qu'il rend de cette conjuration pressante, est double. 1. Que le temps approche où les hommes ne pourront endurer qu'on leur annonce une doctrine pure & sainte, & où ils se choisiront des maîtres conformes à leurs inclinations corrompues. C'est pourquoy il s'y doit opposer. 2. Qu'il est vieil, en prison, & proche peut-estre d'estre sacrifié à Dieu par le martyre. Et parce que ces nouvelles le pou-

446 ARG. DE LA II. EPIST. A T. I. M.

voient attrister, il le console, adjoustant que sa course est achevée, qu'il l'a fournie heureusement & fidelement, & qu'il n'attend plus que la couronne de justice que luy doit rendre le juste Juge. Toutes ces paroles sont dignes d'estre pesées pour refuter l'erreur de nos heretiques, qui nient le merite des bonnes œuvres, lesquelles couronnant, dit saint Augustin: Il couronne ses faveurs & ses dons.





VERSION EXPLIQUEE
DE LA II. EPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT PAVL
A TIMOTHE'E.

CHAPITRE PREMIER.

1 PAVLVS A-
postolus Iesu
Christi per volunta-
tem Dei secundum
promissionem vite,
que est in Christo
Iesu,

2 Timotheo cha-
rissimo filio. Gratia,
misericordia, pax à
Deo Patre, & Chri-
sto Iesu Domino no-
stro.

3 Gratias ago
Deo, cui servo
à progenitoribus in
conscientia pura,
quod sine intermis-
sione habes tui me-
moriam in orationibus
meis, nocte ac die.



1 AUL Apostre de Ie-
sus-CHRIST, par la
volonté de Dieu, pour
annoncer la promesse de
vie, qui est en IESUS-CHRIST,

2 À Timothée, son tres-cher fils.
La grace, la miséricorde, & la paix
soit avec vous de la part de Dieu nô-
tre Pere, & de nostre Seigneur IESUS-
CHRIST.

3 Je rends graces à Dieu, que je
fers de pere en fils avec une pure
conscience, de ce que je me souviens
jour & nuit de toy dans mes prieres,

4 Le souvenir de tes larmes (*que tu répandis à mon départ*) me faisant desirer de te voir, afin d'estre remply de joye par ta presence,

5 Et rappelant en ma memoire la foy sincere qui est en toy, & qui auparavant a esté en ta grand' mere Loide, & en ta mere Eunice, & que je suis aussi assuré qui se trouve en toy.

6 C'est pourquoy je t'avertis de rallumer en toy (*par une frequente meditation, & par l'exercice de tes fonctions le feu de*) la grace de Dieu qui t'a esté donnée par l'imposition de mes mains. (*en ton ordination.*)

7 Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte (*de timidité*), mais de force, de charité, & de sobriété. (*de sain jugement.*)

8 N'aye donc point de honte du témoignage de IESUS-CHRIST (*de publier l'Evangile*), ni de moy, qui suis prisonnier pour l'amour de luy; mais travaille & souffre avec moy pour l'Evangile, avec (*l'assistance de*) la puissance de Dieu.

9 Qui nous a rachetés, & nous a appellez par sa vocation sainte, non pas selon (*le merite de*) nos œuvres, mais selon le decret de sa volonté, & selon la grace (*gratuite*) qui nous a esté donnée (*préparée*) en IESUS-CHRIST avant tous les siècles.

4. Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,

5 Recordationem accipiens ejus fidei quæ est in te non ficta, quæ & habitavit primum in avia tua Loide, & matre tua Eunice, certus sum autem quod & in te.

6 Propter quam causam admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7 Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis.

8 Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinculum ejus, sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei,

9 Qui nos liberavit, & vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum & gratiam quæ data est nobis in Christo Iesu ante tempora secularia.

10 Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Iesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam & incorruptionem per Evangelium,

10 Et qui maintenant s'est manifestée à nous par l'illumination (*par la venue*) de JESUS-CHRIST nostre Sauveur, lequel a détruit la mort, & a revelé la vie & l'immortalité (*la vie immortelle*) par l'Evangile (*qu'il a fait prêcher par toute la terre,*)

11 In quo positus sum ego prædicator, & Apostolus, & magister gentium.

11 Duquel j'ay esté établi predicateur, Apostre, & Maître des Gentils.

12 Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cui credidi, & certus sum quia potens est depositum meum servare in illis diebus.

12 Et pour l'amour duquel je souffre tant de persecutions; mais qui ne me couvrent point de confusion. Car je sçay quel est celuy en qui j'ay creu; & je suis asseuré qu'il a pouvoir de garder fidelement mon deposit (*mon salut, que j'ay mis entre ses mains comme en deposit*) jusques à ce jour-là (*où Iesus-Christ viendra juger les vivans & les morts.*)

13 Formam habetis verborum quæ à me audisti in fide & in dilectione in Christo Iesu.

13 Retiens la forme des saines paroles que tu as ouïes de moy (*maniere pure d'enseigner*) avec la foy & la dilection qui est en JESUS-CHRIST nostre Seigneur.

14 Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in vobis.

14 Garde fidelement le bon deposit (*des veritez que je t'ay enseignées*) par (*l'ayde du*) saint Esprit qui habite en nous.

15 Scis enim hoc, quod averis sūt à me omnes qui in Asia sunt, ex quibus est Phigellus, & Hermogene.

15 Tu sçais que tous les Asiatiques se sont separez de moy, entre lesquels sont Phigelle & Hermogene.

16 De misericordiam Dominus Onesiphori domui, quia

16 Que le Seigneur fasse misericorde à la maison d'Onesiphore, qui

m'a souvent assisté, & n'a point eu honte de ma chaisne;

17 Mais qui estant venu à Rome, m'a soigneusement cherché, & enfin il m'a trouvé.

18 Que le Seigneur luy fasse misericorde au jour du jugement. Tu sçais mieux que personne les services qu'il m'a rendus dans Ephese.

sape me refrigeravit, & carenam meam non erubuit;

17 Sed cum Romanam venisset, sollicitus me quaesivit, & invenit.

18 Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die. Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

CHAPITRE II.

I DONC, ô mon fils, fortifie-toy (dans l'exercice de ton ministère, & contre les persecutions) par la grace qui est en **I E S U S-CHRIST**,

2 Et confie ce que tu as entendu de moy devant plusieurs témoins à des hommes fideles qui soient capables de l'enseigner aux autres.

3 Travaille (supporte les persecutions) comme un bon soldat de (*Iesus*) **Christ**.

4 Quiconque fait la guerre pour Dieu, ne s'embarasse point dans les affaires de cette vie (*du monde*), afin d'estre agreable à celuy à la solde duquel il s'est mis. (*qui l'a enrôlé.*)

5 Car celuy (*un athlete*) qui combat dans la lice, n'est point couronné s'il ne combat comme il faut.

T ergo, fili mi, confortare in gratia quae est in Christo Iesu,

2 Et quae audisti à me per multos testes, haec commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt & alios docere.

3 Labora sicut bonus miles Christi Iesu.

4 Nemo militans Deo implicat se negotiis saecularibus, ut ei placeat, cui se probavit.

5 Nam & qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.

6 Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

7 Intellige que dico. Dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

8 Memor esto Domini Iesum Christum resurrexisse à mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum,

9 In quo laboro usque ad vincula quasi malè operans. Sed verbum Dei non est alligatum.

10 Ideo omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur que est in Christo Iesu cum gloria cælesti.

11 Fidelis sermo: Nam si commortui sumus, & convivemus.

12 Si sustinebimus, & conregnabimus. Si negaverimus, & ille negabit nos.

13 Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.

6 Il faut que le laboureur travaille avant que de recueillir les fruits (*de sa culture.*)

7 Entens les choses que je te dis, & le Seigneur te donnera l'intelligence pour toutes choses.

8 Souviens-toy que le Seigneur JESUS-CHRIST né de la semence (*de la race*) de David, est ressuscité des morts, comme je l'ay enseigné par mon Evangile,

9 En la predication duquel je travaille, jusques à estre chargé de chaînes comme un mal-faïcteur. Mais la parole de Dieu n'est point enchainée. (*ne laisse pas de faire un grand progrès.*)

10 C'est ce qui me fait souffrir toutes choses pour l'amour des Eleus, afin qu'ils obtiennent le salut qui est en IESUS-CHRIST, avec la gloire celeste. (*eternelle.*)

11 Voicy une parole certaine (*une verité dont personne ne doit douter*) : Si nous mourons avec luy, nous vivrons pareillement avec luy.

12 Si nous souffrons avec luy, nous regnerons avec luy. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.

13 Si nous ne croyons pas (*ce qu'il nous promet*), il ne laisse pas de demeurer fidele (*en ses promesses*). Car il ne peut se démentir soy-mesme.

14 Represente toutes ces choses, & advertis-en (*ceux à qui tu parles*) au nom du Seigneur. Ne t'engage point en des débats de paroles (*avec les faux Docteurs*). Car cela ne sert qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

14 Hæc commone, testificans coram Domino. Noli contendere verbis. Ad nihil enim utile est; nisi ad subversionem audientium.

15 Sois soigneux de te représenter (*d'exercer ton ministère*) devant Dieu, comme un ouvrier sans reproche, qui ne craint point d'être confondu, & qui administre droitement la parole de vérité.

15 Solicite cura te ipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.

16 Fuy les paroles vaines & profanes (*des herétiques*). Car elles contribuent beaucoup à (*fomentent*) l'impieété.

16 Profana averti & vaniloquia devira. Multum enim proficiunt ad impietatem,

17 Leur discours gagne (*ronge*) comme un chancre. Et entre ceux-là sont Hyménée & Phileté,

17 Et sermo eorum ut cancer serpit, ex quibus est Hymeneus & Philetus,

18 Qui se sont détournés de la vérité, en enseignant que la résurrection est déjà faite, & qui ont corrompu la foy de quelques-uns.

18 Qui à veritatem exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, & subverterunt quorundam fidem.

19 Mais le fondement (*la vérité des promesses*) de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau (*son immuable élection, qui la confirme*). Le Seigneur connoît ceux qui sont siens. Et quiconque invoque le nom du Seigneur, s'éloigne de l'iniquité.

19 Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc: Cognovit Dominus qui sunt ejus. & Discedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.

20 Or dans une grande maison, non seulement il y a des vaisseaux d'or & d'argent, mais il s'en trouve aussi

20 In magna autem domo non solum sunt vasa aurea & argentea, sed & lignea, & fictilia; & quedam quidem sunt

honorem, quedam
aurem in conume-
liam.

21 Si quis ergo
emundaverit se ab
istis, erit vas in ho-
norem sanctificati,
& utile Domino ad
omne opus bonum
paratum.

22 Invenilia aurem
desideria fuge, se-
ctare verò justitiam,
fidem, charitatem,
& pacem cum ijs
qui invocant Domi-
num de corde puro.

23 Surtas aurem
& sine disciplina
questionis devira,
sciens quia generant
lites.

24 Servum aurem
Domini non oportet
ligare, sed mansue-
tum esse ad omnes,
docibilem, pacien-
tem,

25 Cum modestia
corripientem eos
qui resistunt veritati,
ne quando Deus det
illis poenitentiam ad
cognoscendam veri-
tatem,

26 Et respiciant
à diaboli laqueis, à
quo captivi tenentur
ad ipsius voluntatē.

de terre & de bois; les uns pour servir
à des emplois honorables, & les au-
tres à des usages honteux.

21 Si quelqu'un donc se nettoye
de ces ordures (*des mauvaises doctri-
nes, & de peché*), il sera un vaisseau
sanctifié & destiné à un usage d'hon-
neur pour le service du Seigneur, &
préparé à produire toute sorte de bon-
nes œuvres.

22 Mais fuy les desirs (*les passions
violentes*) de la jeunesse, & fuy la ju-
stice (*l'intégrité de vie*), la (*doctrine
de la*) foy, & la charité, & vis en
paix avec tous ceux qui invoquent le
Seigneur d'un cœur pur,

23 Et rejette les questions folles &
inutiles à l'instruction du prochain,
sçachant qu'elles n'engendrent que
des disputes.

24 Or il ne faut pas que le servi-
teur du Seigneur soit contentieux,
mais qu'il soit doux envers tous, pro-
pre pour enseigner, & patient.

25 Il doit corriger avec modestie
ceux qui résistent à la vérité, afin (*de
voir*) si Dieu (*par sa correction*) ne
les veut point amener à penitence, &
à la connoissance de la vérité,

26 Et les retirer des pièges du dia-
ble, qui les y retient captifs pour faire
sa volonté. (*qui leur fait faire tout
le mal qu'il luy plaist.*)

C H A P I T R E III.

1 **O**R sçache que dans les derniers jours (*du monde*) il viendra des temps perilleux.

2 Il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, convoiteux (*d'argent*), presomptueux, superbes, blasphémateurs, desobeissans à leurs peres & meres, ingrats, prophanes, (*sans pieté*)

3 Sans amitié, sans loyauté, calomniateurs, incontiniens, cruels, sans benignité, (*ennemis des gens de bien*)

4 Traistres, temeraires, enflés d'orgueil, & plus amateurs des voluptez que de Dieu,

5 Ayant l'apparence de la pieté, mais en ayant rejetté (*la force &*) la vertu. Separe-toy de cette sorte de gens.

6 Car ils sont de ceux qui se fourrent dans les maisons, & entraînent apres eux (*par leurs faux discours*) des femmelettes chargées de pechez, & emportées de diverses (*mauvaises*) convoitises,

7 Qui apprennent toujours, & qui jamais ne viennent à la connoissance de la verité.

1 **H**OC autem sciro, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa.

2 Erunt homines seipfos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,

3 Sine affectione, sine pace, contumaces, incontinentes, inimici, sine benignitate,

4 Proditores, protervi, tumidi, & voluptatum amarores magis quàm Dei,

5 Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita.

6 Ex his enim sunt qui penetrant domos, & captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, que ducuntur varijs desiderijs,

7 Semper discunt, & nunquam ad scientiam veritatis perveniunt.

8 Quæmadmodum autem Iannes & Mambres resistenterunt Moysi, ita & hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem.

8 Or comme autresfois Iannes & Mambres resisterent à Moïse, ainsi ceux-ci resistent à la verité. Ce sont des hommes dont l'entendement est corrompu, & qui sont reprouvez quant à la foy. (*incapables de la recevoir.*)

9 Sed ultra non proficiet. Insuperbia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.

9 Mais ils ne feront pas grand progrès, & leur folie sera reconuë comme a esté celle de ceux-là (*dont jé viens de parler, qui estoient des magiciens.*)

10 Tu autem affecturus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

10 Pour toy, tu as connu ma doctrine, ma conduite, mes intentions, ma foy, ma constance, ma charité, & ma patience,

11 Persecutiones, passiones, qualia mihi facta sunt Antiochie, Iconij, & Lystris, quales persecutiones sustinui, & ex omnibus eripuit me Dominus.

11 Mes traverses, & les tribulations qui me sont arrivées dans Antioche, dans Iconie, & dans Lystre, quelles persecutions, dis-je, j'ay souffertes, & de toutes lesquelles le Seigneur m'a delivré,

12 Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Iesu, persecutionem patientur.

12 (*Il ne faut pas s'étonner que j'aye esté traité de la sorte. Car*) tous ceux qui veulent vivre pieusement en JESUS-CHRIST, souffriront persecution.

13 Mali autem homines, & seductores, proficiet in pejus, errantes, & in errorem mittentes.

13 Mais les méchans hommes & les seducteurs iront de mal en pis, tomberont en diverses erreurs, & y feront tomber les autres,

14 Tu vero permane in iis que didicisti & credita sunt tibi, sciens a quo didicisti,

14 Mais pour toy, demeure ferme dans la creance des choses que tu as apprises, & qui t'ont esté confiées. Et souviens-toy de qui tu les tiens,

15 Et que dès ton enfance tu aſſeu les Ecritures ſaintes qui peuvent t'inſtruire pour le ſalut , par la foy qui eſt en JESUS-CHRIST.

16 (*Car*) toute Ecriture divinement inſpirée eſt utile pour enſeigner , pour convaincre , pour corriger , & pour inſtruire (*des devoirs*) de la juſtice , (*de la vie ſainte que les Chreſtiens doivent mener.*)

17 Afin que l'homme de Dieu (*l'Eveſque*) ſoit inſtruit parfaitement , & dreſſé à toutes ſortes de bonnes œuvres.

15 Et quia ab infantia ſacras litteras noſti, quæ te poſſunt inſtruire ad ſalutē, per fidem quæ eſt in Chriſto Jeſu.

16 Omnis ſcriptura divinitus inſpirata, utilis eſt ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in juſticia,

17 Ut perfectus ſit homo Dei ad omne opus bonum inſtructus.

CHAPITRE IV.

1 JE te conjure donc par (*le nom de*) Dieu , & par JESUS-CHRIST qui doit juger les vivans & les morts , par ſon advenement & par ſon regne ,

2 De preſcher la parole (*divine*). Preſſe en temps opportun & à contre-temps (*en tout temps & en toutes occaſions*), reprens , conjure , corrige avec toute (*une entiere*) patience , & toute doctrine. (*ſans te laſſer d'inſtruire.*)

3 Car il viendra un temps où les hommes ne voudront plus ſouffrir la ſaine doctrine ; mais où ils ſe choiſiront des maîtres qui ſeront com-

1 T Eſtificor coram Deo & Jeſu Chriſto qui judicaturus eſt vivos & mortuos, per adventum ipſius, & regnum ejus,

2 Prædica verbū, inſta opportune, inopportune; argue, obſecra, increpa in omni patientia & doctrina.

3 Erit enim tempus cum ſanam doctrinam non ſuſtinebunt, ſed ad ſua deſideria coacervabūt ſibi magiſtros præſerentes auribus,

plaisans à leurs mauvais desirs, & qui chatoüilleront leurs oreilles,

4. Et à veritate quidem auditum avertem, ad fabulas autem cövertentur.

4 Qui détourneront leurs oreilles (leurs auditeurs) de la verité, & se tourneront aux fables. (s'addonneront à des doctrines fabuleuses.)

5 Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelicæ, ministerii tuum imple. Sobrius esto.

5 Mais pour toy, veille continuellement (sur toutes tes actions), supporte constamment tous les travaux; fay le devoir d'un (vray) Evangeliste, acquitte-toy parfaitement de ton ministere. (fay voir que tu es un véritable ministre de l'Evangile.) Sois sobre.

6 Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis mee infiac.

6 Car pour moy, je suis prest d'estre immolé, & le temps de mon délogement (de ma mort) approche.

7 Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

7 J'ay combattu le bon combat. J'ay achevé ma course. J'ay gardé la foy (à mon maistre.)

8 In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus iudex, non solum autem mihi, sed & ijs qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.

8 Pour le reste, la couronne de justice m'est gardée, que le Seigneur (qui est un) juste Iuge me rendra en ce jour-là (au jour du Jugement), & non pas seulement à moy, mais encore à tous ceux qui ayment son (dernier) avenement. Haste-toy de me venir trouver au plustost.

9 Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, & abiit Thessalonicam,

9 Car Demas m'a abandonné, ayant le siecle present, & s'en est allé à Thessalonique,

10 Crescens in Galatiam, Tirus in Dalmatiam.

10 Crescent en Galatie, & Tite en Dalmatie.

458 LA II. EPISTRE DE S. PAUL

11 Luc est seul avec moy. Amene Marc en ta compagnie. Car il m'est utile pour le ministere (*de l'Evangile.*)

11 Lucas est mecum solus. Marcum assumme, & adduc tecum. Est enim mihi utilis in ministerium.

12 J'ay envoyé Tychique à Ephese.

12 Tychicum autem misi Ephesum.

13 Quand tu viendras, apporte le manteau que j'ay laissé à Troade, chez Carpus, avec les livres, & principalement les parchemins.

13 Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum & libros, maxime autem membranas.

14 Alexandre le forgeron m'a fait beaucoup de maux. Que le Seigneur luy rende selon ses œuvres.

14 Alexander erarius multa mala mihi offendit. Reddet illi Dominus secundum opera ejus.

15 Evite sa compagnie. Car il a fort résisté à nos paroles.

15 Quem & tu evita. Valde enim resistit verbis nostris.

16 En ma premiere defense (*de vant Neron*) personne ne m'a assisté ; mais tous m'ont delaissé. Que cela pourtant ne leur soit point imputé (*de Dieu, à peché, pour les chastier.*)

16 In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt. Non illis imputetur.

17 Mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié, afin que par moy la predication fust répandue, & que toutes les nations l'entendent. Et j'ay esté delivré de la gueule du lyon. (*de Neron.*)

17 Dominus autem mihi affuit, & confortavit me, ut per me predicatio impleatur, & audiant omnes Gentes, & liberatus sum de ore leonis.

18 Le Seigneur me délivrera de toute mauvaise œuvre (*empeschera par sa grace que je ne fasse aucune mauvaise action qui soit contraire à l'honneur de mon ministere*), & me sauvera en son Royaume celeste. A luy soit gloire au siecle des siecles. Ainsi soit-il.

18 Liberavit me Dominus ab omni opere malo, & salvus faciet in regnum suum celeste, cui gloria in secula seculorum. Amen.

19 Salua Priscam & Aquilam, & Onesiphori domum.

19 Saluë (*de ma part*) Prisca & Aquila, & la maison d'Onesiphore.

20 Erastus remansit Corinthi. Trophimū autem reliqui infirmum Mileti.

20 Eraste est demeuré à Corinthe, & j'ay laissé Trophime malade à Milet.

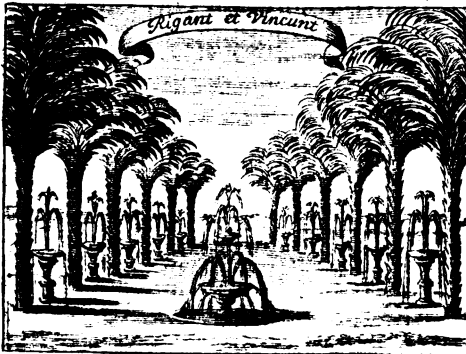
21 Festina ante hyemem ventre. Saluant te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & fratres omnes.

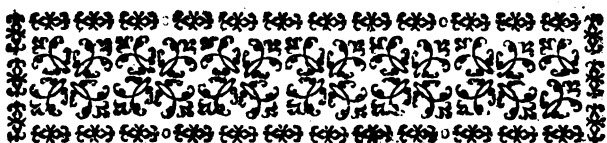
21 Haste-toy de venir avant l'hiver. Eubulus & Pudens, & Linus, & Claudia, & tous les freres te saluent.

22 Dominus Iesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscū. Amen.

22 Le Seigneur I E S U S - C H R I S T soit avec ton esprit. La grace demeure avec vous. Ainsi soit-il.

Fin de la I I. Epistre de S. Paul à Timothée.





A R G U M E N T
DE L'ÉPISTRE
DE
S A I N T P A V L
A T I T E.



*L'*APOSTRE en cette Epistre traicte les mesmes choses que dans les deux precedentes. à Timothée. Car comme il avoit étably celuy-ci Evesque dans l'Asie mineure, il avoit ordonné celuy-là Evesque dans l'Isle de Crete. Les Interpretes sont en peine du temps auquel elle a esté écrite. Le Cardinal Baronius croit que quand il quitta la Macedoine pour venir en Grece, il aborda à Crete auparavant, & qu'ayant annoncé l'Evangile en ce lieu, il laissa le soin de cette Eglise à Tite. Pour le lieu, les exemplaires Grecs portent Nicopolis.

Il commence le premier chapitre par la qualité de serviteur de Dieu, & d'Apostre de IESUS-CHRIST, & adjouste quelles sont les fonctions de son apostolat, à sçavoir d'annoncer l'Evangile

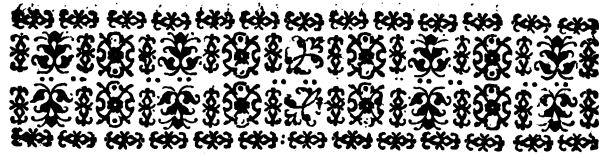
aux Eleus, & de les conduire à la connoissance de la verité, qui a deux conditions. 1. d'enseigner le culte deub au souverain auteur de toutes choses. 2. d'estre fondée sur l'esperance de la vie eternelle. Apres il décrit qu'elles doivent estre les qualitez de ceux qu'il ordonnera Evesques. Il parle des Juifs qui corrompoient des familles entieres par leurs dogmes impies, par des superstitions dangereuses, & des observations nouvelles qu'ils adjoustoient à celles de la loy.

Dans le second, il adwertit les vieillards comment ils doivent vivre. Il veut que les femmes avancées en âge instruisent les jeunes mariées des devoirs de leur condition vers leurs maris & leurs domestiques, & non pas Tite. Ce qui doit apprendre aux Prelats à se mesler avec beaucoup de retenüe de la conduite des jeunes devotes, tant pour le peril que la pureté court en ces directions, que pour le scandale qu'elles causent. Apres il parle aux jeunes gens & aux serviteurs, nous donnant encore un grand exemple d'humilité, & d'un soin paternel pour les personnes les plus viles & les plus simples de l'Eglise. La raison qu'il allegue est, que Dieu a fait luire la lumiere de l'Evangile pour tous les hommes, & que par consequent ses Ministres doivent songer à leur instruction.

Dans le troisieme, il recommande la sujettion aux puissances temporelles; parce qu'en ce temps-là il y avoit des gens qui disoient que la profession du Christianisme donnoit la liberté aux esclaves. Ce qui rendoit l'Evangile odieux aux Gentils. Il défend aux fideles de les mépriser, parce qu'eux-mesmes ont esté dans l'infidelité. De là il passe à la recommandation de la bonté de Dieu vers eux,

462 ARG. DE L'ÉPIST. DE S. PAUL A TITE.
qui les a retirez de la servitude du Diable & du
peché, non pour le merite de leurs œuvres, mais par
le motif de sa misericorde. Apres il luy recommande
de fuir les questions inutiles, & de se separer de
l'heretique qu'il aura adverti deux fois aupara-
vant: 1. parce qu'il est hors d'esperance de se corri-
ger. 2. parce qu'il se separe le premier de la Com-
munion.






VERSION EXPLIQUE'E
DE L'EPISTRE
DE S. PAUL
A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

1 PAVLVS servus Dei, Apostolus autem Iesu Christi secundum fidem electorum Dei & agnitionem veritatis quae secundum pietatem est,

2 In spem vitae aeternae, quam promissit qui non mentitur, Deus, ante tempora saecularia,

3 Manifestavit autem temporibus suis verbum suum in predicatione quae credita est mihi secundum praecipuum Salvatoris nostri Dei,

1  AUL serviteur de Dieu & Apostre de IESUS-CHRIST, pour instruire les Eleus de Dieu en la foy & en la connoissance de la verité qui enseigne la veritable pieté,

2 Et donne l'esperance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne ment point, a promise (*a preparée*) avant tous les temps, (*de toute éternité*)

3 Mais qu'il a manifestée en son temps par la predication dont j'ay esté chargé par le commandement de Dieu nostre Sauveur,

4 A Tite son cher fils, par la foy commune entre nous, la grace & la paix de la part de Dieu le Pere, & de JESUS-CHRIST nostre Sauveur.

5 Le sujet pourquoy je t'ay laissé à Crete, est afin que tu corriges tous les abus que je n'ay pû corriger, & que tu établis des Prestres (*des Evêques*) par les villes, comme je t'ay ordonné.

6 (*Mais avant que d'ordonner aucun pour Evêque, il faut que tu prenne garde*) S'il n'est point coupable de quelque crime. S'il est mari d'une seule femme, & si ses enfans sont fideles. S'ils ne sont point accusez d'impudicité, & s'ils ne sont point desobeissans.

7 Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme estant dispensateur des mysteres de Dieu; qu'il ne soit point superbe, ni colere, ni addonné au vin, ni violent & prompt à frapper, ni convoiteux d'un gain deshonneste.

8 Mais qu'il ayme l'hospitalité, qu'il soit benin, sobre, juste, saint, continent,

9 Et qu'il s'attache fortement à la saine doctrine de la foy, afin qu'il ait la force d'enseigner selon la saine doctrine, & qu'il puisse convaincre ceux qui y contredisent.

4 Tite dilecto filio secundum communem fidem, gratia & pax à Deo Patre, & Christo Iesu Salvatore nostro.

5 Hujus rei gratia reliqui te Crete, ut ea que desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.

6 Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriae, aut non subditos.

7 Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percutiorem, non turpis lucri cupidum.

8 Sed hospitalem, benignum, sobrium, iustum, sanctum, continentem;

9 Amplectentem eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos qui contradicunt arguere.

10 Car

10 Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maxime qui de circūcissione sūt,

10 Car il y en a plusieurs (*aux lieux où tu es*) qui ne veulent point se soumettre, qui sont des discoureurs remplis de vanité, & des seducteurs, principalement ceux qui sont circoncis, (*les Juifs de religion.*)

11 Quos oportet redargui, qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet, turpis lucri gratia.

11 Ausquels il faut fermer la bouche. Car ils renversent (*ils troublent*) les maisons toutes entieres, enseignant ce qui ne se doit pas, pour faire un gain deshoneste.

12 Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta: Cretenſes semper mendaces, male bestiarum, ventres pigri.

12 Quelqu'un d'entr'eux, (*un Poëte de leur nation, dont ils font*) leur propre Prophete, a dit d'eux: Les Cretois sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bestes, & des ventres (*gourmands, &c*) paresseux.

13 Testimoniū hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

13 Ce témoignage n'est que trop veritable. C'est pourquoy reprens les severement, afin qu'ils se conservent sains en la foy,

14 Non intendentes Iudaicis fabulis & mandatis hominum averſantium se à veritate,

14 Et qu'ils ne s'amusent point à des fables Judaïques, & à des commandemens des hommes, qui se detournent de la verité.

15 Omnia munda mundis. Coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum, sed inquinatae sunt eorum & mens & conscientia.

15 Toutes choses sont nettes pour ceux qui sont nets, (*de cœur par la foy,*) & il n'y a rien de pur pour ceux qui sont impurs & infideles; mais leur esprit, & leur conscience, sont impurs.

16 Confitentur se nosse Deū, factis autem negant: cū sint abominati, & increduli, & ad omne opus bonū reprobi.

16 Ils confessent (*de bouche*) qu'ils connoissent Dieu, mais par leurs œuvres ils le renient, estant abomi-

466 EPISTRE DE S. PAUL
 tables, incredules, & reprouvez
 pour toute bonne œuvre. (*dont il
 ne faut attendre aucune bonne œu-
 vre.*)

CHAPITRE II.

1 **M**AIS pour toy, enseigne
 des choses qui soient di-
 gnes de la saine doctrine.

2 (*Apprens*) aux vieillards à estre
 sobres, chastes, prudents, sains (*purs*)
 en la foy, en la charité, & en la pa-
 tience.

3 (*Enseigne*) aux femmes âgées
 d'aller vestuës d'une façon qui res-
 sente la sainteté (*du Christianisme,*)
 à n'estre point medifantes, à ne boire
 pas beaucoup de vin, & à enseigner ce
 qui est bon;

4 Afin qu'elles instruisent les jeu-
 nes femmes à estre modestes, à aymer
 leurs maris & leurs enfans,

5 A estre prudentes, chastes & so-
 bres, à prendre soin de leurs familles,
 à estre douces & soumises à leurs ma-
 ris, afin que la parole de Dieu ne
 soit point blasphemée. (*blasmée.*)

6 Exhorte pareillement les jeunes
 hommes à estre sobres.

7 Montre-toy toy-mesme l'ex-
 emple de toutes les bonnes œu-
 vres dans la (*pureté de ta*) doctrine,

1 **T**V autē lo-
 quere que
 decent sanam do-
 ctrinam.

2 Senes tē sobri
 sint, pudici, pruden-
 tes, sani in fide, in
 dilectione; in pa-
 tientia.

3 Anus similiter in
 habitu sancto, non
 criminatrices, non
 multo vino servien-
 tes, bene docentes;

4 Ut prudentiam
 doceat adolescentu-
 las, ut viros suos a-
 ment, filios suos di-
 ligant,

5 Prudētes, castas,
 sobrias, domus curā
 habentes, benignas,
 subditas viris suis, ut
 non blasphemetur
 verbum Dei.

6 Iuvenes similiter
 hortare ut sobrii
 sint.

7 In omnibus reip-
 sum præbe exemplū
 bonorum operū, in
 doctrina, in integri-
 tate, in gravitate,

dans l'innocence (*de ta vie*), & dans la gravité (*de tes mœurs.*)

8 Verbum sanum, irreprehensibile : ut is qui ex aduerso est, vereatur, nihil habes malum dicere de nobis.

8 Que la parole (*que tu presche- ras*) soit saine & irreprehensible, afin que celui qui y voudra contredire soit confus, & qu'il ne puisse dire aucun mal de nous. (*avec la moindre apparence.*)

9 Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,

9 Que les serviteurs soient soumis à leurs maîtres, qu'ils tâchent à leur plaire en toutes choses, & à ne leur contredire point,

10 Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes, ut doctrinam Saluatoris nostri Dei ornent in omnibus.

10 Qu'ils ne leur fassent tort en rien, mais qu'en tout ils leurs soient fideles; afin qu'ils honorent la doctrine de Dieu nostre Sauveur en toutes choses. (*qu'ils la fassent honorer à tout le monde par leur conduite.*)

11 Apparuit enim gratia Dei Saluatoris nostri omnibus hominibus,

11 Car la grace de Dieu nostre Sauveur est apparue à tous les hommes,

12 Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & secularia desideria, sobriè & iustè & piè vivamus in hoc seculo,

12 Pour nous apprendre à renoncer à toute impieté, & aux convoitises du siecle, & à vivre en ce monde sobriement, justement, & pieusement, (*religieusement*)

13 Expectantes beatam spem, & adventum glorie magni Dei, & Saluatoris nostri Iesu Christi,

13 Attendant (*l'effect de*) la bienheureuse esperance, & l'avenement de la gloire du grand Dieu, & de nostre Sauveur I E S U S - C H R I S T;

14 Qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.

14 Qui s'est donné (*s'est livré à la mort*) pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & nous nettoyer (*de nos pechez*), pour nous rendre un peuple agreable à ses

15 Presche ces choses, exhorte &
reprrens les pecheurs avec toute au-
torité, (*conduis-toy de telle ma-
niere*) que personne ne te méprise.

15 Hæc loquere, &
exhortate, & argue
cum omni imperio.
Nemo te contēnat.

C H A P I T R E I I I.

1 **A**DVERTIS-les d'estre sou-
mis aux Princes & aux puif-
sances, d'obeir à leurs commande-
mens, & d'estre preparez à faire tou-
te sorte de bonnes œuvres,

1 Admone illos
principibus
& potestatibus sub-
ditos esse, dicto obe-
dire, ad omne opus
bonum paratos esse,

2 De n'injurier personne, de
n'estre point plaideurs, mais d'estre
modestes, montrant toute la debon-
nairété (*possible*) vers tous les hom-
mes.

2 Neminem blas-
phemate, non lie-
giosos esse, sed mo-
destos, omnem ostē-
dētes mansuetudinē
ad omnes homines.

3 Car autrefois nous estions com-
me eux insensez, incredules, égarez,
esclaves de nos desirs & de plusieurs
mauvaises convoitises, agissant avec
malice & avec envie, dignes d'estre
hais, & nous haïssans les uns les au-
tres.

3 Eramus enim z-
liquando & nos in-
sipientes, increduli,
errantes, servientes
desiderijs & volup-
tibus varijs, in mali-
tia & invidia agen-
tes, odibiles, odien-
tes invicem.

4 Mais lors que la douceur &
l'humanité de Dieu nostre Sauveur
est apparüe, (*lors que nostre Sau-
veur est venu au monde*)

4 Cū autem be-
nignitas & humani-
tas apparuit Salva-
toris nostri Dei,

5 Il nous a sauvez, non pas à
cause des œuvres de justice que nous
avions faites, mais à cause de sa mi-

5 Non ex operibus
justitiæ, que fecimus
nos, sed secundum
suam misericordiā
salvos nos fecit per

Iavacrum regenera-
tionis & renovatio-
nis Spiritus sancti,

sericorde, par le lavement (*par le baptesme*) de regeneration, & par le renouvellement du Saint Esprit, (*par le baptesme où nos ames ont esté netoyées de leurs pechez, & renouvelées par le Saint Esprit que nous y avons receu*)

6 Quem effudit in nos abundè per Iesum Christum Salvatorem nostrum ;

6 Qu'il a répandu en nous abondamment par I E S U S - C H R I S T nôtre Sauveur ;

7 Ut justificati gratia ipsius, heredes simus secundū spem vite æternæ.

7 Afin qu'estant justifiez par la grace, nous devenions ses heritiers, & que nous esperions la vie eternelle.

8 Fidelis sermo est: & de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præesse qui credūt Deo. Hec sunt bona & utilia hominibus.

8 C'est une verité certaine (*que ce que je viens de t'enseigner*), dans laquelle je veux que tu confirmes ceux qui sont fideles, afin qu'ils ayent soin d'exceller dans les bonnes œuvres. Ce sont-là les enseignemens qui sont bons & utiles aux hommes.

9 Stultas autem questiones, & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devita. sunt enim inutilis, & vanæ.

9 Mais pour toy, fuy les questions foles, & les disputes sur les genealogies, & les contestations de la loy, qui sont toutes vaines & inutiles.

10 Hæreticum hominem post unam & secundam correptionem devita,

10 Fuy l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition,

11 Sciens quia subversus est qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio iudicio condemnatus.

11 Sçachant que celuy qui est tel, a l'entendement perverti, & qu'il peche (*par malice*), estant condamné par son propre jugement. (*par sa conscience.*)

12 Cum misero ad te Arteman, aut Ty-

12 Quand je t'auray envoyé Ar-

G g iij

temas & Tychique, haste-toy de me venir trouver à Nicopolis, où j'ay resolu de passer l'hyver.

chicum, festina ad me venire Nicopolim. ibi enim frastui hiemare.

13 Envoyant Zenas Docteur de la Loy & Apollo, prens garde que rien ne leur manque. (*pour leur voyage.*)

13 Zenam legisperitum & Apollo sollicitè premitte, ut nihil illis desit.

14 Que les nostres aussi apprennent de toy à pratiquer dans les occasions toutes les bonnes œuvres; afin qu'ils ne soient pas sans fruit.

14 Discant autem & nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint instructuosi.

15 Tous ceux qui sont avec moy te saluent. Salué aussi de ma part ceux qui nous ayment en (*l'esprit de*) la foy. La grace de Dieu soit avec vous tous. Ainsi soit-il.

15 Salutant te qui mecum sunt omnes. Saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

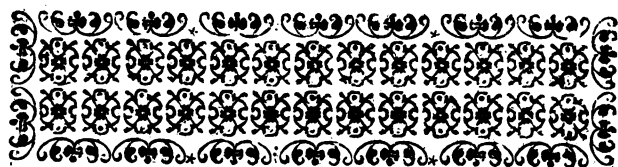
Fin de l'Epistre de S. Paul à Tite.

A R G V M E N T
 DE L'EPISTRE
 DE S. P A V L
 A P H I L E M O N.



ONESIME apres s'estre enfuy de la maison de Philemon, un des plus riches & des plus nobles citoyens de la ville de Cotosses, & l'avoir volé, fut touché de repentir de ce double crime. Il vint à Rome : où trouvant l'Apostre en prison, il receut le Baptesme avec une telle abondance de graces, qu'il merita de succeder à Timothée au gouvernement de l'Eglise d'Ephese, comme nous apprenons de saint Ignace martyr. Saint Paul le renvoya à son maistre avec cette Epistre; par laquelle il luy demande pardon, & de sa fuite, & de son larcin. Il semble d'abord que le sujet en est bas, mais le grand saint Chrysostome en remarque quatre utilitez tres-considerables. La premiere, qu'elle nous apprend à ne rien negliger. Car si le vaiseau d'election, le Docteur des Gentils, un homme ravy jusques au troisieme Ciel, n'a pas desdaigné de prendre soin d'un esclave fugitif & larron; qui est-ce d'entre-nous qui doit avoir honte de se mesler de pareilles affaires? La seconde est, que les esclaves en la conversion d'Onesime, non seulement si prom-

472 ARGUM. DE L'ÉPIST. DE S. PAUL A PHIL.
pte, mais si merueilleuse, reconnoissent qu'ils ne
doivent jamais desespérer de leur amendement, quel-
ques meschancetez qu'ils ayent commises. La troi-
siesme, que chacun verra qu'il n'est jamais permis de
dérober les serviteurs à leurs maistres. Car si saint
Paul, qui pouvoit avec tant de raison s'asseurer que
Philemon auroit agreable tout ce qu'il fairoit, n'a
pas neantmoins voulu retenir Onesime, qui luy estoit
si utile, contre la volonté de son maistre; à plus for-
te raison ne le devons-nous pas faire, nous qui ne
pouvons avoir ni les mesmes aseurances, ni les
mesmes raisons. Si les serviteurs sont bons, il
faut qu'ils demeurent dans la maison, afin de ser-
vir d'exemple aux autres. S'ils sont vicieux, ils
empirent quand ils sortent de subjection. Et le
diable ne cherchant que des pretextes pour faire
abhorrer la verité evangelique, les ennemis du
Christianisme n'eussent jamais manqué à le calom-
nier comme pernicious à l'Estat politique, si ceux
qui en faisoient profession eussent quitté la servi-
tude dans laquelle ils estoient nez. La dernière
utilité de cette Epistre est, que les maistres y trou-
vent une leçon pour ne pas avoir honte de par-
ler ou de se communiquer à leurs esclaves. Ce
qui n'est pas peu necessaire en ce temps, ou bien
que la captivité ancienne ne soit plus en usage, il
y a neantmoins plusieurs personnes qui traitent
leurs domestiques avec une horrible tyrannie. Les
Grecs commentant cette Epistre, en remarquent cu-
rieusement l'artifice, qu'ils ont raison de nommer
admirable. Car on y trouve toute l'adresse & la
force pour la persuasion que peut enseigner la plus
subtile Rhetorique, & qu'ont pu jamais pratiquer
les plus celebres Orateurs.



VERSION EXPLIQUÉE
DE L'ÉPISTRE
DE SAINT PAUL
À PHILEMON.

CHAPITRE PREMIER.

1 **P**AVLVS vin-
ctus Christi
Iesu, & Timotheus
frater, Philemoni
dilecto & adjutori
nostro,

2 Et Appie sorori
charissimæ, & Ar-
chippo commilitoni
nostro, & Ecclesiæ,
quæ in domo tua est.

3 Gratia vobis &
pax à Deo Patre no-
stro, & Domino Iesu
Christo.

1 **P**AUL prisonnier pour
la cause de IESUS-
CHRIST, & le frere
Timothée, à Philemon
nostre bien-aymé & nostre coopera-
teur (*en la predication de l'Évan-
gile*),

2 Et à Appie nostre tres-chere
sœur, & à Archipe le compagnon
de nos combats, (*nostre comministre.*)
& à l'Eglise qui est assemblée en ta
maison.

3 La grace & la paix soient avec
vous de la part de Dieu nostre Pe-
re, & de nostre Seigneur IESUS-
CHRIST.

4 Je rends graces à mon Dieu, & me souviens toujours de toy dans toutes mes prieres.

4 Gracias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5 Apprenant qu'elle est la charité & la foy que tu as pour le Seigneur IESUS, & envers tous les Saints, (*tous les fideles*)

5 Audiens charitatem tuam, & fidem, quam habes in Domino Iesu, & in omnibus sanctis,

6 Et de quelle sorte la communication (*liberale*) de tes biens, que ta foy te fait faire, se fait connoître par tout, & se manifeste par les bonnes œuvres que tu exerces pour l'amour de JESUS-CHRIST.

6 Ut communicatio fidei tue evidens fiat, in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Iesu.

7 Car j'ay esté comblé de joye & de consolation, apprenant, mon frere, que par ta charité les entrailles des Saints ont reçu du repos & du rafraichissement, (*apprenant de quelle façon tu as soulagé la misere des fideles, pauvres & affligés.*)

7 Gaudium enim magnum habui & consolationem in charitate tua, quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8 C'est pourquoy encore que je puisse prendre la liberté en JESUS-CHRIST de te commander ce que je jugeray estre à propos, (*estre de ton devoir*)

8 Propter quod multam fiducia habens in Christo Iesu imperandi tibi quod ad rem pertinet,

9 Toutefois j'ayme mieux t'exhorter (*te prier*) par charité, estant tel (*aussi charitable*) que tu es, & comme Paul (*déjà*) vieillard, & maintenant prisonnier pour IESUS-CHRIST.

9 Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vinculus Iesu Christi.

10 Je te prie donc pour Onesime, mon fils, que j'ay engendré (*que j'ay converti*) dans mes liens, (*estant en prison*)

10 Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo,

11 Qui tibi aliquando inualis tuis, nunc autem & mihi & tibi utilis,

11 Qui t'a esté autrefois inutile; mais qui te fera maintenant utile, aussi bien qu'à moy.

12 Quæ remis tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.

12 Je te le renvoye, reçois-le comme (*sorti de*) mes entrailles. (*comme mon fils que j'ayme de tout mon cœur.*)

13 Quem ego volueram inecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinctulis Evangelij.

13 Je voulois le retenir auprès de moy, afin qu'il me servist à ta place, dans les liens que je porte pour l'Evangile.

14 Sine consilio autem tuo nihil volui facere, nisi ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

14 Mais je n'ay voulu rien faire sans ton consentement, afin que le bien que tu luy feras n'eust aucune contrainte, mais fust entierement volontaire de ta part.

15 Forsitan enim idèo discessit ad horam à te, ut eternum illum reciperes,

15 Car peut-estre il t'a quitté pour un peu de temps, afin que tu le recouvres pour l'eternité,

16 Iam nõ ut servus, sed pro servo charissimū fratrem, maxime mihi; quanto autem magis tibi, & in carne, & in Domino?

16 Non plus maintenant comme un esclave, mais comme un frere tres-chér, principalement à moy, & qui te le doit estre encore plus, & selon la chair, (*pour les interests temporels de ta famille,*) & selon le Seigneur. (*parce qu'il sert le Seigneur.*)

17 Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me.

17 Si donc tu me consideres comme ton compagnon (*en la foy*), reçois le comme un autre moy-mesme.

18 Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.

18 S'il t'a porté quelque dommage, & s'il te doit quelque chose, mets le sur mon compte. (*je te satisferay pour luy.*)

19 Ego Paulus scripsi mea manu. Ego reddam, ut non dicā tibi quod & teipsum mihi debet.

19 C'est moy Paul qui te l'escriis de ma main. Je te rendray tout ce qu'il te peut devoir; & je ne veux

pas dire que tu te doistoy-mesme à moy, (*qui suis cause de ton salut, t'ayant fait Chrestien.*)

20 Oüy, mon frere, (*fais cela pour moy,*) donne moy cette consolation, recrée mon esprit au Seigneur. (*par la grace que tu accorderas à celuy pour qui je te la demande.*)

21 Je t'escriis de la sorte, me confiant en ton obeïssance, & sçachant que tu feras plus encore que je ne desire.

22 Prepare moy aussi un logement. Car j'espere que par vos prieres je pourray vous aller voir.

23 Epaphras, qui est prisonnier avec moy pour IESUS-CHRIST, te saluë.

24 Comme font Marc, Aristarque, Demas, & Luc, mes Coadjuteurs (*en l'œuvre du Seigneur.*)

25 La grace de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, demeure avec ton esprit. Ainsi soit-il,

20 Ita frater. Ego te fruor in Domino. Refice viscera mea in Domino.

21 Confidens in obediencia tua scripsi tibi, sciens quoniam & super id quod dico facies.

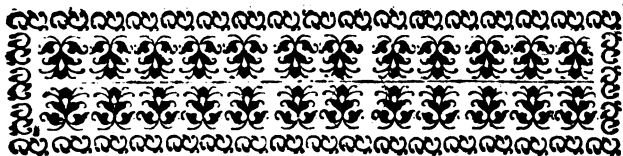
22 Simul autem & para mihi hospitium. Nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23 Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Iesu.

24 Marcus, Aristarchus, Demas, & Lucas, adjucores mei.

25 Gratia Domini nostri Iesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

Fin de l'Epistre de S. Paul à Philemon.



A R G V M E N T
DE L'ÉPISTRE
DE S. PAVL
AVX HEBREUX.



Le dessein de l'Apostre en cette Epistre est premierement d'enseigner à ceux d'entre les Juifs qui faisoient profession de l'Évangile, qu'ils ne devoient point mesler à la loy de IESUS-CHRIST l'observation de la loy Mosäique, ni attendre la sanctification interieure & la parfaite justice des hosties legales, mais du seul sacrifice de nostre Seigneur. Et pour leur faire mieux comprendre la dignité & l'efficace de ce sacrifice, qui abolissoit tous les autres, il traite à fonds de la nouvelle Prestrise du fils de Dieu, & examine ses avantages sur celles de Melchisedech & d'Aaron. Dans la seconde partie, il exhorte les fideles à perseverer dans la foy malgré les persecutions qui les attaquent de tous costez, & il les console des maux qu'ils ont déjà soufferts par les exemples de leurs ancestres, qui ont esté éprouvez par toutes sortes de peines, & par celuy du maistre au-

quel ils croyent, & de ses Disciples, & par le prix des couronnes qui leur sont préparées.

Les Hebreux auxquels il escrit, estoient à mon avis ceux de l'Eglise de Hierusalem, & peut-estre encore tous les autres Juifs qui dans le reste de la Judée avoient embrassé la doctrine Chrestienne.

Pour le lieu duquel il escrit, saint Chrysostome, & plusieurs autres Interpretes apres luy, estime que c'est de Rome, & que lors il estoit en prison.

Pour le temps, le Cardinal Baronius croit que ç'a esté dans la mesme année que celles à Philemon, aux Colossiens, & aux Philippiciens.

L'Épistre commence absolument sans aucune intitulation comme les autres. Ce qui a fait croire long-temps qu'elle n'estoit point de saint Paul. Mais sans m'amuser à traiter cette question, que les lecteurs studieux trouveront solidement examinée dans Estius, auteur tres-fidèle & tres-judicieux; Je responds premierement que l'Apostre ne s'est pas nommé d'abord selon sa coustume, parce qu'estant odieux aux Juifs à cause de l'abrogation de la loy qu'il preschoit; il les eust sans doute rebutez de la lecture de sa lettre, si à la teste ils eussent veu son nom & sa qualité. Secondement on peut dire que saint Paul n'estoit pas l'Apostre des Hebreux, mais des Gentils. Troisièmement, qu'ayant à donner à IESUS-CHRIST le nom d'Apostre du Nouveau Testament, il ne vouloit point prendre le mesme tiltre par respect. Et en dernier lieu, que c'est un livre qu'il leur envoye plutôt qu'une Épistre.

Le premier avantage qu'il remarque du Nouveau Testament sur l'Ancien, est, que dans celuy-cy Dieu parloit aux hommes par les Prophetes, qu'il inspiroit diversément, & qu'en celuy-là il nous a parlé par son fils, auquel il donne ces qualitez:

1. De souverain Seigneur de toutes choses. 2. De Createur du monde. 3. De splendeur de sa gloire. 4. De caractère de sa substance, ou de son image. 5. De Gouverneur de l'univers. 6. D'expiateur des pechez. 7. De Roy regnant à la droite de Dieu.

La loy avoit esté donnée aux Juifs par le ministère des Anges & de Moïse. C'est pourquoy il leur montre d'abord que IESUS-CHRIST est plus excellent que ces bien-heureux Esprits, & apres il parle de leur Legislatteur. Voicy son Argument. Le nom qui convient à IESUS-CHRIST, non par une attribution fortuite, ou par une denomination prise de son office, mais par sa nature, est plus grand que tous les noms des Anges. Donc IESUS-CHRIST est plus grand que les Anges. Il prouve la premiere proposition de cette sorte:

Le nom de fils est d'une plus grande dignité que celui d'Ange, qui veut dire Messager. Or le nom de fils convient à IESUS-CHRIST. Donc &c. Il tire sa mineure d'un passage du second Pseume: Le Pere eternal ne dit à aucun des Anges tu es mon fils, je t'ay engendré aujourd'huy. Or il le dit à IESUS-CHRIST. Donc &c.

Il prouve encore que IESUS-CHRIST est plus grand que les Anges, par plusieurs passages des Pseumes. Au 96. ils reçoivent commandement de l'adorer. Au 103. ils sont appelez Ministres. Au 44. IESUS-CHRIST est representé comme un Roy qui a d'admirables qualitez. 1. Dont le throsne est eternal. 2. Qui a une parfaite justice. 3. Qui a receu une onction de grace plus abondante qu'aucun autre ne peut jamais recevoir. 1. Onction singuliere de la divinité mesme. 2. De la grace habituelle créée. (selon laquelle on peut bien dire sans erreur qu'il est un homme divin. ce que je remarque en passant

480 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
pour répondre à ceux qui m'ont si aigrement & si
peu charitablement repris de l'avoir ainsi appelé
dans le discours sur l'Épître aux Romains.) 3. De la
grace de chef mystique. 4. De la gloire. Il montre en-
suite, qu'il n'est point sujet à la vicissitude ni au
changement comme les Cieux, qui s'useront ainsi
qu'un vestement, qui periront & que Dieu changera,
ou selon le Grec, qu'il roulera, comme en les creant
il les a estendu de mesme qu'une peau, dit Job. Le
Syriaque porte, complicabis eos &c. au 6. de l'A-
pocalypse, le Ciel se retire, Sicut liber involutus.
Il conclud par un autre avantage de JESUS-
CHRIST, à sçavoir, que le Pere eternal a dit à luy
seul, & non point aux Anges : Prends place à ma
droite, jusques à ce que je mette tous tes ennemis
sous tes pieds: ce qui arrivera au dernier jour du
Jugement.

Or pour bien entendre toutes ces auctoritez, &
voir la force des consequences qu'en tire l'Apostre,
il faut supposer que parmy les Hebreux il y avoit
une tradition vivante, laquelle expliquoit en faveur
du Messie les passages qu'il allegue. Autrement il
n'eust peu les employer avec efficace, & il eust esté
tres-aisé de répondre qu'ils ne s'entendoient point
de JESUS-CHRIST, mais de David, de Salo-
mon, ou de quelques autres:

Au commencement du second chapitre, il tire une
tres-importante conclusion des excellences de JESUS-
CHRIST qu'il vient de déduire, à sçavoir, que nous
devons obeir à ses preceptes. Et il prouve encore cet-
te obligation par la peine que nous souffrirons, s'il
nous arrive d'y manquer. Le Pere eternal, dit-il, est
sans doute plus jaloux de l'honneur de son fils que
de celui des Anges. Or il a puny par des supplices
effroyables ceux qui ont transgressé la loy ancienne,
que

que les Anges avoient publiée. A plus forte raison donc chastira-il ceux qui ne tiendront compte d'observer l'Évangile. 1. Presché par son fils. 2. Par ses Apostres, qui l'ont appris de sa bouche. 3. Accompagné de miracles, & de dons divers du Saint Esprit. Il continuë ensuite à montrer la puissance de ce fils par dessus les Anges, & prouve par l'auctorité de David au Pseaume 8: que le monde futur, soit de la loy de grace, soit l'Eglise Militante, soit la Triomphante; que ce nouveau Ciel & cette nouvelle terre, dont il est parlé si souvent dans l'Apocalypse, ne sont point sous la domination des Anges, mais sous l'Empire de IESUS-CHRIST. Et de ce que beaucoup de choses luy sont déjà sujettes, il tire une consequence que tout luy sera entierement soumis, comme il avoit déjà enseigné au 15. chapitre de la premiere aux Corinthiens. On luy pouvoit objecter: Dans le passage que vous alleguez en faveur de IESUS-CHRIST, il est porté que Dieu l'a fait moindre que les Anges. Donc c'est à tort que vous le mettez au dessus d'eux. Il respond qu'à la verité durant les jours de sa chair, durant sa vie mortelle, ou bien au temps de sa Passion, il a paru moindre que les Anges; mais que de cette passion mesme pleine d'ignominie est née sa gloire & sa puissance, & que maintenant il est couronné d'honneur, & assis sur un throsne que le temps ne renversera point. De cette responce il passe à la raison pour laquelle il a voulu goustier la mort. Et ce terme de goustier signifie que c'est par son propre choix qu'il est mort, & qu'il n'est pas demeuré dans le tombeau, mais qu'il a, s'il faut ainsi dire, seulement pris un peu de breuvage de la mort. La raison, dis-je, de son supplice est celle-cy. Il estoit à propos que le Pere eternal tint la mesme conduite sur l'auteur & le

chef du salut de tous les predestinez, pour faire éclater son obeissance, sa fidelité & ses autres merveilles, que celle qu'il avoit tenuë sur les Patriarches & toutes les personnes qui dans la loy naturelle ou la loy escrite estoient parvenuës, soit au salut eternal, soit à la gloire temporelle. Or elles avoient esté esprouvées par toutes sortes d'afflictions. Donc &c.

Il adjouste que IESUS sanctificateur & les hommes qu'il sanctifie ont un mesme Pere, bien qu'en différentes façons, IESUS par nature & les hommes par adoption. Ou bien, par ces mots, Qui sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno omnes, il montre que nostre Seigneur a pris un corps mortel. Ensuite il prouve la mesme verité, parce qu'il est estably Prestre à l'esgard des hommes pour les sanctifier, & pour estre mediateur naturel entre Dieu & eux.

Or un mediateur par nature doit ressembler selon ses conditions naturelles aux parties entre lesquelles il fait son office. Il confirme encore cette verité. 1. Par le nom de frere qu'il donne aux hommes dans le Pseaume 21. Or ils ne peuvent estre tels, s'il n'a une nature commune avec eux. Donc &c. 2. Par un passage tiré, soit du 17. Pseaume, soit du 12. chapitre d'Isaïe, qui porte, Ego eram fidens in eum, selon la version de S. Hierosme. Or IESUS-CHRIST, comme Verbe eternal, n'a point besoin d'avoir confiance, de mettre son esperance en Dieu, parce qu'il est Dieu. Il faut donc qu'il die cela entant que Verbe incarné & inferieur à son Pere par l'humanité qu'il a daigné prendre. 3. Il tire la mesme consequence d'un passage d'Isaïe au chapitre 8. où IESUS-CHRIST se nomme serviteur, & s'offre en cette qualité à Dieu avec les hommes, qu'il nomme compagnons de sa servitude. De là il passe aux utilitez de la mort du fils de Dieu, & en remarque

deux. 1. Le renversement de l'Empire du Diable, qui regnoit dans le monde par la mort. 2. La delivrance des hommes de la tyrannie du péché, & de la crainte de la mort. Il conclud par une nouvelle raison qui l'a porté à souffrir, à sçavoir, pour nous assurer qu'ayant expérimenté nos miseres & nos foiblesses, il y est plus sensible, & les supporte avec plus de douceur, & que par cette épreuve de toutes sortes de tentations, qui estoient si humiliantes & si indignes de sa grandeur, il a mérité grace pour tous ceux qui seront tentez, & a esté constitué leur défenseur, & la source de leur consolation.

Dans le troisiéme chapitre, il compare JESUS-CHRIST avec Moÿse, & montre les avantages qu'il a sur luy. .1. L'Architecte est sans doute plus noble que la maison qu'il bastit. Or JESUS-CHRIST est l'Architecte de la Synagogue, de laquelle Moÿse estoit un membre. Donc &c. 2. Moÿse gouvernoit non pas sa famille, mais la famille de Dieu. Or JESUS-CHRIST gouverne sa propre famille, gouvernant l'Eglise. Donc &c. 3. Moÿse gouvernoit comme serviteur, JESUS-CHRIST gouvernoit comme fils. Donc &c. Ensuite, il dit que nous composons veritablement cette maison & cette famille, c'est à dire, que nous sommes du nombre des Eslus, si nous entendons la voix de Dieu, si nous obéissons à ses preceptes durant la vie presente signifiée par le mot hodie, aujourd'huy, dans le passage du Pseume 94. qu'il allegue. Il conclud par l'exemple des Israélites: lesquels bien que conduits par Moÿse au travers de la mer rouge, n'entrèrent pas toutesfois dans le repos de la terre promise, à cause de leur infidelité.

Dans le quatriéme, il adwertit les Hebreux de faire leur profit de la punition de leurs ancestres.

& de craindre que manquant de foy, elle ne leur arrive aussi bien qu'à eux. Nous avons reçu l'Évangile, pouvoit repliquer quelqu'un. Il répond que ce n'est pas assez, & que comme il ne servit de rien aux Israélites incredules d'entendre le discours des espions qui avoient decouvert la terre de promesse, parce qu'ils ne leur adjousterent point de creance, ainsi les Chrestiens ne seront pas sauvez, pour avoir simplement presté l'oreille à l'Évangile, & qu'ils doivent vivre conformement à ses preceptes, s'ils veulent entrer dans le repos prédit par David au Pseau-me 94. déjà allegué, repos qui ne se peut entendre ni du repos de Dieu apres la creation, ni de celui que le peuple Juif goustâ sous la conduite de Josué dans la possession de la terre de Canaan. Car l'un & l'autre estoit accompli quand le Prophete escrivoit. De sorte qu'il faut necessairement que ce soit celui dans lequel JESUS-CHRIST est entré le premier par son Ascension, apres les travaux de sa vie voyagee, & qu'il communiquera à ses Esclaves. Ensuite, l'Apostre exhorte les fideles à soupirer apres ce repos, & à s'en rendre dignes, & leur assure que l'on ne peut tromper JESUS-CHRIST. Il compare sa parole à un espee tranchante de deux costez, dont la pointe penetre jusques au fonds des moëllles, & ne trouve rien qui luy resiste.

Dans le 5. chapitre, il commence à traiter des avantages du Sacerdoce de JESUS-CHRIST sur le Sacerdoce d'Aaron, & premierement il propose la description du Prestre de cette sorte. Le Prestre est un ministre choisi parmi les hommes, pour estre mediateur entre Dieu & eux, & luy offrir des dons & des Sacrifices, afin d'obtenir la remission de leurs pechez. La raison qu'il rend de la premiere condition, à sçavoir, qu'il doit estre choisi parmi les hom-

mes, est, que par ses propres infirmités il doit apprendre à supporter les infirmités des autres, & de là il conclut encore, qu'il a besoin d'offrir des Hosties pour ses offenses, aussi bien que pour celles du peuple. Après il passe à la comparaison du Sacerdoce Levitique & de celui de JESUS-CHRIST: & comme personne ne pouvoit s'ingérer d'exercer le premier sans la vocation successive, ainsi, dit-il, JESUS-CHRIST ne s'est pas luy-mesme eslevé au Pontificat, mais il l'a reçu de Dieu son Pere, selon le témoignage de David au Pseaume 109. Tu es Prestre selon l'ordre de Melchisedech. Après il parle des prières accompagnées de cris & de larmes qu'il a faites en la Croix, que Dieu a reçues pour le respect de sa dignité, & de l'amour qu'il luy portoit comme à son fils. Il enseigne ensuite que par cette humiliation, non seulement il a montré la perfection de son obéissance, mais qu'il a esté constitué principe du salut de tous ceux qui luy obéissent, & que ses ignominies sont heureusement recompensées par la qualité de souverain Pontife selon l'ordre de Melchisedech, en laquelle il est establi, & qu'il exercera éternellement. Sur la fin, il confesse qu'il se trouve fort empêché à parler de ce sujet, à cause de la foiblesse de ses auditeurs; lesquels devant estre capables d'enseigner les hautes vérités du Christianisme, ne le sont pas de les concevoir, & ne peuvent digérer que du lait, c'est à dire, ne sont capables que des premiers elemens de la doctrine.

Dans le sixième chapitre, il dit qu'encore que leur intelligence soit foible, toutesfois il ne laissera pas de traiter d'un si haut mystere que celui de la Prestriſe de JESUS-CHRIST, & qu'il ne recommencera point à leur parler des rudimens de la Religion; à sçavoir, du changement de vie, du Ba-

ptesme, de la Confirmation, (qu'il appelle imposition des mains) de la Resurrection, & du Jugement eternal. La raison pour laquelle il ne veut point traiter ces choses de nouveau, est pour oster toute occasion de croire qu'on puisse aussi bien recevoir plusieurs fois la grace Baptismale, comme d'entendre discourir. Ce que quelques personnes entre les Hebreux s'estoient persuadez. Ce fondement posé, il est bien-aisé d'entendre ce passage, que tous les Interpretes trouvent difficile : Il est impossible, que ceux qui ont esté une fois illuminez, (c'est à dire baptisez. Car le Baptesme est nommé le Sacrement d'illumination) & qui ont gousté le don celeste, soient renouvellez à Penitence. Car il y a deux voyes pour recevoir la grace. La premiere est par regeneration comme au Baptesme, par lequel l'ame est entierement renouvellee, & mourant à la vie du vieil Adam, reçoit la vie du Nouveau, obtient un pardon entier de ses pechez, quant à la coulpe & quant à la peine, entre dans un nouvel ordre de creatures, dans la filiation divine, & dans le droit à l'heredité celeste. La seconde est en l'attente du Jugement de Dieu. Je veux dire, qu'encore que par la Penitence l'ame reçoive la grace, toutesfois ce n'est pas une renaissance pareille à celle du Baptesme; qu'il n'y a point de caractere imprimé en elle; que si son peché est remis quant à la coulpe, il ne l'est pas quant à la peine, & qu'elle demeure obligée à craindre & à souffrir les effects du Jugement de Dieu, soit en ce monde, soit dans le Purgatoire. Il insinüe encore cote autre raison, qui empesche que le Baptesme ne se reitere : On ne doit pas crucifier JESUS-CHRIST plusieurs fois. Or si on reiteroit le Baptesme pour pecher plus impunément, on le crucifieroit une seconde fois. Donc &c. Il prouve

la seconde proposition par la propriété du Baptesme, qui est de représenter la mort de JESUS-CHRIST, comme il explique plus au long en l'Épître aux Romains. Et afin de se faire mieux entendre, il adjouste la comparaison d'une terre, qui recevant les rosées du Ciel, & ne produisant rien, n'est bonne qu'à estre laissée en friche, ou brûlée pour engraisser les autres, qui rapportent une abondante moisson, selon l'usage de la Judée & de beaucoup d'autres lieux; comme au contraire celles qui fructifient, méritent qu'on prenne soin de les cultiver, & montrent qu'elles sont benies de Dieu. Or parce que les Hebreux pouvoient s'offencer de cette comparaison, il dit qu'il se promet qu'aucun d'entr'eux ne ressemblera à ces terres ingrates, & prouve cette confiance par la justice de Dieu, qui n'oubliera point les œuvres de charité qu'ils ont exercées, & qu'ils exercent encore à l'endroit des Chrestiens. De là il prend sujet de les exhorter tous à imiter ceux qui pratiquent ces bonnes œuvres, afin d'obtenir l'accomplissement de leur esperance & des promesses faites à Abraham, duquel ils descendent. Il prouve que ces promesses sont tres-solides. 1. Parce que c'est Dieu qui les a faites. 2. Qui les a accompagnées du jurement. 3. Que ce jurement a esté par luy-mesme, comme n'ayant point de plus grand que soy, par lequel il pust jurer. De là il conclut que nous n'en devons point douter, & que cette confiance est comme un ancre qui empesche que ces flots de la persecution ne nous emportent, & qui nous fera arriver au port, c'est à dire, à la beatitude celeste, dans le sein de Dieu, où JESUS-CHRIST precursor de nostre gloire est entré comme Prestre selon l'ordre de Melchisedech.

Dans le 7. chapitre, il veut montrer que le Sa-

Hh iiii

488 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE

cerdoce Levitique est aboly. Et d'abord il remarque les avantages de Melchisedech, selon l'ordre duquel IESUS-CHRIST est Prestre, 1. Que Melchisedech signifie Roy de Justice. 2. Qu'il estoit Roy de Salem, c'est à dire, Roy de paix. 3. Qu'il estoit Prestre du Tres-haut. 4. Qu'il receut d'Abraham les decimes des despoüilles conquises sur les cinq Roys. 5. Que les Levites estant dans les reins de ce Patriarche, il les decima en sa personne. 6. Qu'il luy donne la benediction. Ce qui marque superiorité. 7. Qu'il est introduit dans l'Escriture sans pere & sans mere, & qu'elle ne dit point quand commença & quand finit sa Prestrise. Apres ces remarques, il dit que IESUS-CHRIST est Prestre selon l'ordre de ce grand homme, c'est à dire, que Melchisedech a esté sa figure tres-expresse, & non pas selon l'ordre d'Aaron, à cause qu'il estoit de la Tribu de Iuda, que Dieu n'avoit point appellé à la Sacrificature. Et de là il conclud que la Loy est necessairement changée. Voicy son raisonnement entier. La Loy & le Sacerdoce sont deux choses tellement conjointes, que l'une ne peut estre abolie sans que l'autre le soit pareillement. Et chacun demeure d'accord de cette verité. Or le Sacerdoce Levitique a esté aboly par IESUS-CHRIST. Donc la loy est abolie. Il prouve la seconde proposition de cette sorte. Le Sacerdoce de la loy est selon l'ordre d'Aaron. Or IESUS-CHRIST n'est point Prestre selon cet ordre. Donc &c. Le fondement de sa mineure est sur le passage du 109. Pseume: où le Pere eternal dit à nostre Seigneur, Tu es Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech. Ensuite il pese ce mot, eternellement, & en tire une premiere defference tres-notable entre IESUS-CHRIST & les Prestres Levitiques; la Prestrise de l'un estant eternelle, & celle des autres successive & par voye

de génération. La seconde est, que la loy qui avoit le Sacerdoce Levitique annexé, ne pouvoit perfectionner ses observateurs, c'est à dire, leur donner la parfaite justice, ce que fait la loy publiée par IESUS-CHRIST avec le Sacerdoce nouveau. La troisième est, que celle-là ne promettoit que des biens temporels, & que celle-cy nous fait concevoir de plus hautes espérances pour les biens celestes. La quatrième est, que les Prestres Levitiques n'estoient pas établis avec jurement, solennité qui marque l'importance & la durée de la chose établie, & que Dieu a estably par serment le Sacerdoce de IESUS-CHRIST. Au Pseaume 109. Le Seigneur a juré &c. La 5. est, que les Prestres Levitiques devant mourir comme les autres, il y en avoit plusieurs, & que IESUS-CHRIST estant immortel apres sa resurreccion, est seul Prestre selon son ordre, & exerce sans intermission son Sacerdoce dans le Ciel, s'offrant à Dieu & priant pour nous. Ensuite il décrit ses qualitez, qui sont, 1. La Sainteté, 2. L'Innocence, 3. La Pureté. 4. La separation des pecheurs. 5. La Sublimité de son thronne au dessus des Cieux, Excelsior cœlis factus; c'est à dire, sa residence dans le sein du Pere. 6. Sa vie divine, qui l'exempte de l'obligation d'offrir des victimes pour ses ignorances & ses propres pechez. Ce qui constitue aussi la 6. difference entre luy & les Prestres Levitiques.

Dans le 8. chapitre, il continué à représenter les grandeurs de IESUS-CHRIST, par la comparaison du grand Prestre de la loy, & enseigne que le Tabernacle où entroit ce dernier, estoit seulement la figure du Sanctuaire celeste dans lequel IESUS exerce les fonctions de son adorable Sacerdoce. Il prouve cela parce que Dieu dit à Moïse dans l'Exode 25. luy montrant de quelle façon il devoit bastir le lieu

490 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
 où il vouloit estre adoré: Vide, omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte. *It remarque ensuite que ce second Tabernacle n'est point basti par les hommes, comme legal, mais qu'il n'est autre que le sein de Dieu, où IESUS-CHRIST l'offre, puis que Prestre & Oblation sont deux choses relatives, & que l'une ne peut estre sans l'autre. Or parce que quelques-uns pouvoient demander d'où venoit ce changement d'alliance, il leur respond par des passages du Prophete Hieremie au chapitre 31. dans lesquels Dieu promet un nouveau Testament à cause de l'insuffisance du premier, & en marque les avantages & les conditions; à sçavoir, que ses preceptes ne seront point gravez sur des tables de pierre, mais dans les cœurs, & que chacun les apprendra de Dieu mesme par une occulte & ineffable onction de la grace.*

Dans le 9. chapitre, il décrit la constitution de l'ancien Tabernacle, qu'il divise en deux principales parties. En la premiere appelée Sainte, estoient le chandelier d'or, & la table des pains de proposition. En la seconde, l'autel de l'encens, (Car c'est ainsi que j'explique Thuribulum aureum, que porte nostre version, & θυμιατήριον, que porte le Grec apres Origene en l'Homelie 9. sur l'Exode), l'Arche d'alliance, dans laquelle Moïse avoit mis les Tables de la loy, & aupres d'elle la cruche d'or pleine de manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri. Je dis aupres, bien que l'Apostre semble dire qu'elles estoient dedans, afin d'esclaircir la grande difficulté de ce passage, qui ne s'accorde point d'abord avec ce que nous lisons dans l'Exode, & dans les Nombres, où Dieu ordonne que l'on mette la cruche & la verge devant luy, Coram Domino, & in Tabernaculum testimonij, devant le Seigneur, dans le Tabernacle du tesmoi-

gnage & non pas dans l'Arche. Or dans cette partie appelée le Saint des Saints ou le Sanctuaire le grand Prestre entroit tous les ans une fois avec le sang de bouc qu'il offroit pour ses propres pechez, commis par ignorance, & pour ceux du peuple. Ce qui signifoit que le sein du Pere celeste estoit fermé durant le temps de la loy, & que IESUS-CHRIST devoit y entrer le premier pour l'ouvrir aux hommes, non pas y portant du sang des boucs, qui ne peut effacer les pechez, non plus que celuy des taureaux, mais y portant ses cicatrices sanglantes, comme les glorieuses marques de sa victoire. Apres il prouve par un argument tiré d'une moindre cause en efficace & en dignité à une plus grande, & que le sang du fils de Dieu a nettoyé parfaitement les souilleures de nos consciences. Le sang de IESUS-CHRIST est plus puissant que celuy des veaux & autres victimes legales, & par consequent il doit produire un plus noble effect. Or le sang de celle-là a purifié d'une purification extérieure ceux qui observoient la loy. Donc le sang de IESUS-CHRIST aura bien eue le pouvoir de nettoyer l'ame d'une netteté intérieure & spirituelle. Il insinuë en passant trois circonstances de cette Oblation. 1. Qu'il l'a faite de soy-mesme, & par soy-mesme. 2. Que le Saint Esprit a esté le feu de ce Sacrifice. 3. Qu'il n'y avoit aucune tache en la victime. Apres il touche les fins de son Sacrifice, qui sont, 1. Pour nous delivrer du peché. 2. Pour nous faire servir au Dieu vivant. 3. Pour reparer les prevarications commises durant la loy. 4. Pour nous rendre capables de l'effect des promesses divines. La raison qu'il rend de cette mort est fondée sur la nature du Testament, & peut se reduire ainsi selon nostre methode. IESUS-CHRIST voulant donner aux hommes un Nouveau Testament, leur a dû donner sta-

ble & incapable d'alteration. Or pour le rendre tel, il estoit necessaire que le Testateur mourut, à cause que les Testamens parmy les hommes ne portent leur effect qu'après la mort de ceux qui les ont faits, & tandis qu'ils sont en vie ils peuvent les changer ou casser entierement. Donc &c. 2. Le nouveau Testament devoit répondre au premier. Or le premier n'a point esté donné sans effusion de sang, comme il est porté en l'Exode au chapitre 24. Donc le nouveau Testament devoit estre accompagné d'effusion de sang; & comme il surpassoit l'ancien en dignité, le sang respandu devoit estre aussi d'une dignité plus grande sans comparaison, & le Sanctuaire celeste nettoyé par une hostie plus sainte que le Sanctuaire legat, qui n'en estoit que la figure, L'Apostre adjouste, que c'est dans ce premier que IESUS-CHRIST est entré, & marque qu'il s'y offre à Dieu pour nous, non pas d'une oblation sanglante, & qui ait besoin qu'on la reitere tous les ans, comme faisoit le grand Prestre; autrement, dit-il, il faudroit que dès la naissance du monde il eust commencé à s'offrir, & continué depuis à toute heure, parce qu'on a toujours offensé Dieu. Or on sçait qu'il ne s'est offert qu'une fois dans la plénitude du temps, qu'il n'a esté veu qu'une fois en estat d'hostie sanglante. Il conclud, que comme les hommes, quand ils meurent, n'attendent plus que le jugement de Dieu, ainsi IESUS-CHRIST estant mort pour espuiser tous les pechez des hommes & toute la colere de Dieu, n'a plus rien à faire qu'à juger le monde, & qu'il ne paroistra que pour prononcer le dernier Arrest des Eslus & des reprouvez.

Dans le 10. chapitre, il continué à traiter des avantages du nouveau Testament sur l'ancien, & dit. 1. Que la loy n'estoit que l'ombre & la figure de l'Evangile. 2. Que la loy ne donne à personne la veritable justice.

3. Qu'elle a besoin d'offrir tous les jours les mesmes victimes pour effacer le peché, à cause de leur insuffisance, & que IESUS-CHRIST par l'oblation qu'il a faite de soy-mesme une seule fois en la Croix, a consommé les sanctifiez, c'est à dire, a levé l'empeschement qui estoit dans les hommes pour recevoir la sainteté, l'a meritée pour eux, & l'a leur a conferée. Apres il remarque que cette oblation du fils de Dieu a commencé au premier moment de son incarnation. Car lors connoissant que Dieu meritoit une adoration infinie, & que toutesfois nulle creature ne le pouvoit adorer de cette façon, que le Sacrifice estoit le culte qui luy appartenoit, & que toutes les victimes legales ne pouvoient assez saintement tesmoigner par la destruction de leur estre la suffisance & la sainteté du sien, qui seul merite de demeurer, & pour l'honneur duquel tous les autres doivent s'aneantir, que ses bien-faits & sa justice demandoient des actions de grace & des reparations infinies; connoissant dis-je toutes ces obligations & nostre insuffisance pour nous en acquiter, il daigna bien s'en charger entrant dans le nouvel estat de la servitude où son amour l'abaissoit, comme David l'avoit prophetizé long-temps auparavant au Pseaume 39. Ensuite, il touche une autre difference entre luy & les Prestres Levitiques; à sçavoir, que ceux-cy sont toujours debout pour vacquer à leur ministere, & qu'il est assis à la droite de Dieu. Ce qui montre qu'il n'a plus besoin de renouveler le sacrifice sanglant de son corps, en la façon qu'il a fait sur le Calvaire. Il ajouste un passage de Jeremie au chapitre 31. duquel il forme cét argument. Le Sacrifice ne doit se renouveler pour la remission du peché, que quand le peché n'est pas remis. Or par la mort de IESUS-CHRIST, les pechez sont remis (quant à la suffisance, & non pas quant à l'application actuelle pour chacun). Donc &c. De là il conclud que nous de-

vous avoir une ferme confiance en ce souverain Pontife, qui est entré dans le Sanctuaire celeste par la rupture du voile de la divinité, à sçavoir, par la mort de son corps. & qu'il faut marcher dans ce chemin nouveau.

1. Sans hypocrisie.
2. Avec une foy sincere & coura-geuse.
3. Vne conscience pure, & un entier éloignement de toutes sortes d'impudicitez.

Il donne courage aux Hebreux, par la consideration de la fidelité de celuy qui leur a fait les promesses de l'heritage celeste, & en mesme temps il leur fait peur par plusieurs raisons.

1. IESUS-CHRIST ne s'offrirá pas derechef pour chaque pecheur, comme il a fait une fois pour tous, & au lieu d'estre victime propitiatrice pour les ingrats qui abuseront de ses graces, il sera un juge inexorable, & le feu eternal des Enfers executera ses arrests, par une juste jalousie de son honneur si souvent méprisé.
2. Celuy qui transgressoit la loy de Moÿse, qui n'estoit que serviteur en la maison de Dieu, mourroit sur le tesmoignage de deux ou trois tesmoins. A plus forte raison celuy qui violera les commandemens de IESUS-CHRIST, qui est fils de Dieu, qui foulera aux pieds son sang respandu pour le sauver, & se mocquera des dons du S. Esprit receus au Baptesme, doit-il estre puny d'un supplice qui égale l'enormité de son crime. Il confirme la mesme chose par des passages du Deuteronomie chapitre 32. & ajousté pour les consoler.
1. Qu'ils n'ont qu'à se souvenir des bonnes œuvres qu'ils ont exercées, pour perseverer dans la vertu, & éviter les chastimens dont il leur parle.
2. Que la patience qu'il desire d'eux, n'est que pour fort peu de temps, & auctorise cela par les paroles d'Abacuc au chapitre second.
3. Que le dessein de Dieu dans leur vocation est de les sauver, & qu'ils n'ont qu'à demeurer dans la Communion de l'Eglise, pour en recevoir l'accomplissement, qui est la gloire eternelle.

Dans l'onzième chapitre, il fait un Panegyrique admirable de la foy de tous les Patriarches, depuis la naissance du monde, jusques au temps de l'Evangile. Les difficultez historiques qui s'y peuvent rencontrer doivent estre traittées à plein fonds dans un Commentaire, & non pas dans un Argument.

Dans le douzième chapitre, d'abord il tire cette conclusion des exemples qu'il vient d'alleguer, que les Hebreux & tous les autres Chrestiens doivent supporter les maux qui leur arrivent avec patience; qu'il ne faut point qu'ils se laissent dans la carriere où ils sont entrez par l'Evangile. Et afin de leur oster tout sujet de crainte & de replique, il leur propose l'exemple de IESUS-CHRIST: lequel n'a voulu monter à la droite du throsne de Dieu, qu'après avoir souffert la confusion de la Croix avec joye & une entiere soumission à la volonté de son Pere. 2. Si les persecutions, dit-il, vous doivent faire peur, c'est parce que vous craignez de manquer d'assistance, ou de recompense, après les avoir courageusement endurées. Or cette peur est sans fondement, puis que IESUS-CHRIST est le spectateur, le juge, & la couronne de vostre course tout ensemble. Donc &c. 3. Vous estes obligez d'imiter vostre maistre, de participer au calice de sa Passion & de ses opprobres. Or vous n'avez pas encore répandu vostre sang comme luy, toutes vos peines ont esté legeres. Tant s'en faut donc que vous ayez sujet de vous plaindre de vos maux passez, que vous devez au contraire avoir quelque regret qu'ils n'ayent pas eu assez de violence pour vous faire mourir. 4. Vous devez souhaiter d'estre & de paroistre veritablement enfans de Dieu. Or ceux-là seulement sont & paroissent enfans de Dieu qu'il afflige en ce monde, comme l'Escriture enseigne en plusieurs lieux. Donc &c. 5. Nous avons obey à nos

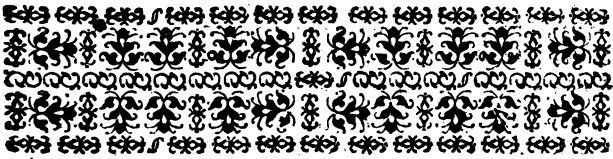
496 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
peres charnels, qui nous corrigeoient rudement. A plus forte raison devons-nous estre soumis à l'ordre de la providence divine quand elle nous chastie, puis que la correction de ceux-là ne regardoit qu'une fin humaine, & que celle de Dieu a pour object nostre sanctification & nostre salut. 6. Vous devez aymer une petite douleur qui produit une eternelle consolation. Or telle est la douleur que vous souffrez maintenant. Donc &c. Ensuite, il les exhorte à la pratique de la justice vers le prochain, & à la pureté vers Dieu, & leur propose l'exemple d'Esau, lequel voulant recevoir la benediction qu'il avoit vendue, & se repentant de son sacrilege, ne pût toutesfois recouvrer l'avantage dont il avoit fait si peu de compte. Il ajouste, pour leur montrer surquoy est fondée l'obligation de l'amour qu'il leur demande, que la loy ancienne estoit uné loy de rigueur, & que l'appareil terrible qui accompagna sa publication sur la montagne de Sinai tesmoignoît bien clairement; Qu'ils n'appartiennent point à cette alliance, mais à une autre plus douce & plus avantageuse à la Cité de Dieu vivant, composée de plusieurs millions d'Ange & des predestinez. D'où il conclud que si les Israélites qui vivoient sous un testament si rude, & qui ne recevoient que des biens temporels, ont esté punis avec nne extrême severité; pour avoir desobey aux ordonnances de l'Ange qui leur parloit sur la montagne au nom de Dieu, les Chrestiens ne peuvent sans un extrême aveuglement se promettre l'impunité dans le mespris qu'ils font des commandemens de IESUS-CHRIST, qui leur parle du haut des Cieux, & qui en doit venir pour juger les hommes. Il prouve ce dernier advenement par une auctorité du Prophete Aggée au chapitre second, & fait force sur les mots, adhuc semel, qui denotent un second ébranlement

lement de la terre. De toutes ces raisons il conclut qu'ils doivent demeurer dans une ferme & immobile profession de l'Evangile, & servir Dieu avec crainte & reverence, parce qu'il est un feu consumant, c'est à dire, qu'il détruit entierement & promptement ses ennemis, comme un feu embrasé fait les choses qu'il rencontre.

Dans lo trezième & dernier chapitre il recommande aux Hebreux l'hospitalité que leurs ancestres ont observée, & par laquelle ils ont meritè quelquefois de recevoir des Anges chez eux. 2. La charité vers les fideles prisonniers pour la cause de l'Evangile. 3. La pureté dans le mariage. 4. Le mépris des biens terrestres, à l'amour desquels l'avarice nous porte. 5. La confiance en la protection de Dieu. 6. La consideration du courage qu'ont témoigné leurs saints Evesques pour la défense du nom de JESUS-CHRIST. 7. L'imitation de leur foy. Et il prouve ainsi cette dernière obligation. Votre foy ne doit non plus changer que JESUS-CHRIST, qu'elle a pour objet. Or JESUS-CHRIST ne change point; & il est tel aujourd'huy, & sera tel encore demain, qu'il estoit hier. Donc &c. En huitième lieu, il les exhorte à quitter les observances legales, qui les empeschent d'avoir part aux fruits de la passion. Et il employe cet argument tiré de la loy mesme. Le souverain Prestre qui offroit tous les ans au dixième jour du septième mois le veau & le bonc, tant pour ses pechez que pour ceux du peuple, ne participoit à ces viétimes, que l'on brûloit hors du camp. Or elles representoient nostre Seigneur, qui pour le parfait rapport de la verité à la figure, a voulu mourir hors de la ville de Ierusalem. Donc ceux qui servent encore au tabernacle, c'est à dire, ceux qui observent les ceremonies legales comme nécessaires

au salut, ne peuvent pas participer à IESUS-CHRIST. De là il prend sujet d'exhorter en neuvième lieu les Hebreux à soutenir courageusement les ignominies pour la défense du nom de leur maistre, & sortir hors du camp, c'est à dire, hors d'eux-mesmes, & à renoncer aux biens du monde, à ne prendre point de part en la terre, qui n'est pas leur demeure permanente. 10. Il leur recommande de louer Dieu par IESUS-CHRIST, & appelle la louange une hostie. 11. D'avoir soin des pauvres. 12. D'obeir à leurs Evesques franchement & amoureuxment, pour trois raisons. 1. Parce qu'ils sont chargez de leurs ames. 2. Afin qu'ils s'acquittent de leurs fonctions avec plaisir. 3. A cause qu'il n'est pas expedient pour leur salut de leur donner aucun sujet de tristesse.

Il finit en les conjurant de prier Dieu pour luy, afin qu'il les puisse revoir, & leur souhaitant la grace d'accomplir fidèlement la volonté de Dieu en toutes choses.



VERSION EXPLIQUE'E
DE L'EPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT PAUL
AVX HEBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

1 **M**ultifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis.

2 Novissimè diebus istis locutus est nobis in filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit & sæcula:

3 Qui cum sit splendor gloriæ & figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, purificationem peccatorum faciens, sedet ad

1 **D**ieu ayant jadis parlé à nos peres, plusieurs fois, & en plusieurs manieres, par les Prophetes,

2 En dernier lieu il nous a parlé en ces jours (*en ce dernier temps*) par son Fils, qu'il a estably heritier de toutes choses, par lequel il a fait les siecles: (*il a crée le monde*)

3 Qui estant la splendeur de sa gloire, & le caractere (*l'image naturelle*) de sa substance, & soustenant toutes choses par sa vertu, & ayant

I i ij

fait par soy-mesme la purgation des pechez (du monde), est assis (maintenant) en haut (dans le Ciel) à la droite de la majesté (de Dieu;)

dexteram majestatis
in excelsis,

4 Et qui est d'autant plus élevé que les Anges, qu'il a hérité (qu'il porte) un nom plus excellent que le leur.

4 Tanto melior Angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.

5 Car à qui entre les Anges a-t'il jamais dit? Tu es mon fils, je t'ay engendré aujourd'huy. Et en un autre lieu: Je seray son pere, & il sera mon fils.

5 Cui enim dixit aliquando Angelorum: Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum: Ego ero illi in patrem, & ipse erit mihi in filium?

6 Et lors que derechef (par une seconde naissance temporelle), il introduit son premier né dans le monde, il dit: Que tous les Anges de Dieu l'adorent,

6 Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terre, dicit: Et adorent eum omnes Angeli Dei.

7 Et pour les Anges il est dit d'eux: Qui fait de ses Anges ses messagers, & se sert d'eux comme des vents & de la flamme du feu, qui sont les ministres de ses vengeances.

7 Et ad Angelos quidem dicit: Qui facit Angelos suos spiritus, & ministros suos flammam ignis.

8 Mais pour son Fils, il parle ainsi: Ton thrône, ô Dieu, est au siecle des siecles (Est eternal), & le sceptre de ton Royaume est un sceptre d'équité & de justice.

8 Ad filium autem: Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi, virga æquitatis, virga regni tui.

9 Tu as aimé la justice & hay l'iniquité. Et pour cela ton Dieu t'a oint d'une huile de joye par dessus tes compagnons. (par dessus tous les fideles qui participent à cette onction du saint Esprit, il a consacré ton humanité par l'onction de la divinité,

9 Dilexisti justitiam, & odisti iniquitatem. Propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis.

AUX HEBREUX. CHAP. I. 501
*d'une maniere qui n'a esté commune
à aucun autre.)*

10 Et: Tu in principio, Domine, terrā fundasti, & opera manū tuarum sunt cœli.

11 Ipsi peribunt, tu autem permanebis, & omnes sicut vestimentū veterācent.

12 Et velut amictū mutabis eos, & mutabuntur, Tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.

13 Ad quem autē Angelorum dixit aliquando: Sede à dextris meis, quoadusque ponam inimicos tuos scabellū pedum tuorum?

14 Nonne omnes sunt administratores spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capient salutis?

10 Et en un autre lieu: Tu as fondé la terre, dès le commencement (*de la creation du monde*), & les Cieux sont les œuvres de tes mains.

11 Ils périront, mais tu demeureras; & ils vieilliront tous (*s'usferont*) comme un vestement.

12 Et tu les rouleras (*tu les plieras*) comme un (*vieux*) manteau, & ils seront changez (*ils seront renouvellez*). Mais pour toy, tu es toujours toy-mesme, & tes ans ne finiront point.

13 Et auquel entre les Anges a-t'il jamais dit: Sieds - toy à ma droite, jusques à ce que je mette tous tes ennemis sous tes pieds, comme un esca-beau.

14 Ne font-ils pas tous des esprits servans, (*qui sont*) envoyez pour le service de ceux qui attendent l'heritage de salut?

CHAPITRE II.

1 Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus.

1 C'Est pourquoy nous devons considerer plus soigneusement les choses que nous avons ouyes, de peur qu'elles ne s'écoulent (*de nostre memoire, comme de l'eau*.)

2. Car si la parole (*la loy ancienne*), qui a esté prononcée par les Anges, a esté (*si*) fermement établie, que la prevarication & la desobeissance à ses preceptes a esté châtiée comme elle meritoit;

3. Comment pourrons nous éviter la punition, si nous negligons la doctrine d'un tel salut (*qui nous apporte un si grand salut*), laquelle ayant commencé a estre publiée par le Seigneur mesme, a esté confirmée parmy nous, par ceux qui l'ont entenduë,

4. Dieu rendant témoignage de sa verité par divers miracles, & divers effets de puissance, & par de differentes distributions (*des dons*) du saint Esprit selon sa volonté? (*selon son bon plaisir.*)

5. Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons. (*le monde de grace & de gloire, dont Iesus-Christ est le Roy.*)

6. Et quelqu'un (*David*) en quelque lieu (*de ses Pseaumes*) a parlé ainsi de l'homme (*de Iesus-Christ au temps de sa passion*): Seigneur, qu'est-ce que l'homme, que tu ayes souvenance de luy, ou (*qu'est-ce*) le fils de l'homme que tu daignes le visiter? (*le regarder.*)

7. Tu l'as fait un peu moindre que les Anges (*inferieur aux Anges*), tu l'as couronné de gloire & d'honneur,

2 Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, & omnis prevaricatio & inobediencia accepit iustam mercedis retributionem,

3 Quomodo nos esugiemus, si tantam neglexerimus salutem, que cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis, qui audierunt, in nos confirmata est,

4 Contestante Deo signis & portentis, & variis virtutibus, & Spiritus sancti distributionibus, secundum suam voluntatem?

5 Non enim Angelis subiecit Deus orbem terre futurum de quo loquimur.

6 Testatus est autem in quodam loco quis, dicens: Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum?

7 Minuisti eum paulo minus ab Angelis, gloria & honore coronasti eum & constituisti eum su-

per opera manuum
tuarum.

8 Omnia subjeci-
sti sub pedibus ejus.
In eo quod omnia ei
subjecit, nihil dimi-
sit non subjectum ei.
Nunc autem necesse
videmus omnia sub-
jecta ei.

9 Eum autem qui
modico quâ Angeli
minoratus est vide-
mus Iesum, propter
passionem mortis
gloria & honore co-
ronatum, ut gratia
Dei pro omnibus
gustaret mortem.

10 Decibat enim
eum, propter quæ om-
nia, & per quæ om-
nia, qui multos filios
in gloriam adduxe-
rat, auctorem salutis
eorum per passionem
consummare.

11 Qui enim san-
ctificat, & qui san-
ctificatur, ex uno
omnes. Propter quâ
causam non confun-
ditur fratres eos vo-
care, dicens:

12 Nuntiabo nomē
tuum fratribus meis,
in medio Ecclesie
laudabo te.

13 Et iterum: Ego
ergo fideus in cum.

& tu l'as estably sur toutes les œuvres
de tes mains.

8 Tu as soumis toutes choses sous
ses pieds. Or en ce qu'il luy a soumis
toutes choses, il ne reste rien qui ne
luy soit assujetty. Et cependant nous
ne voyons pas encore que tout luy
soit assujetty.

9 Mais nous voyons IESUS, qui
pour un peu de temps a esté mis au
deffous des Anges (*durant sa vie
voyager, & sa passion*), estre (*main-
tenant*) couronné de gloire & d'hon-
neur pour recompense de la mort
qu'il a soufferte, & que par la grace
(*la misericorde*) de Dieu il a gou-
tée pour tous.

10 Car il estoit convenable que
celuy pour qui & par qui sont toutes
choses, & qui devoit amener plusieurs
enfants à la gloire, consommast (*per-
fectionnast*) l'auteur de leur salut, par
les souffrances de la mort. (*qu'il luy
fist accomplir son office de Redempteur,
par la mort.*)

11 Car celuy (*Iesus-Christ*) qui
sanctifie, & ceux (*les hommes*) qui
sont sanctifiez viennent tous d'un
(*mesme pere, sçavoir Adam*). C'est
pourquoy il ne rougit point de nous
appeller ses freres, en disant:

12 J'annonceray ton nom à mes
freres, je te loueray au milieu de leur
assemblée.

13 Et en un autre lieu: Je mettray

ma confiance en luy. Et en un autre:
Me voicy, & les enfans que tu m'as
donnez.

Et iterum: Ecce ego,
& pueri mei, quos
dedit mihi Deus.

14 Veu donc que les enfans (*les hommes*) estoient formez de chair & de sang (*qu'ils estoient mortels*), il a voulu aussi en estre formé de mesme (*se faire homme mortel*), afin de détruire par sa mort celuy qui avoit l'empire de la mort, c'est à dire, le Diable,

14 Quia ergo pueri communicāv. runc carni & sanguini, & ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperiū, id est, diabolum,

15 Et pour en delivrer ceux qui par la crainte de la mort estoient durant leur vie dans une continuelle servitude.

15 Et liberaret eos, qui timore mortis per totam vitam obnoxij erant servituti.

16 Car il n'a pas pris les Anges (*pour les delivrer*), mais il a pris la race d'Abraham. (*Il n'a pas voulu racheter les Anges rebelles, mais les hommes.*)

16 Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abrahamæ apprehendit.

17 C'est pourquoy il a deü en toutes choses estre semblable à ses freres, afin d'estre un Pontife misericordieux & fidele vers Dieu, & satisfaire pour les pechez du peuple.

17 Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret & fidelis pontifex ad Deum, ut repropiciaret delicta populi.

18 Car de ce qu'il a souffert, & de ce qu'ila esté tenté (*épruvé par les souffrances qu'il a endurées*), il peut secourir ceux qui sont tentez. (*qui sont dans les souffrances.*)

18 In eo enim, in quo passus est ipse & tentatus, potens est & eis qui tentantur auxiliari.



CHAPITRE III.

VNde, fratres sc̄ti, vocacionis coelestis participes, considerate Apostolum & pontificem confessionis nostre Iesum,

1 Qui fidelis est ei qui fecit illum, sicut & Moyse in omni domo ejus.

3 Amplioris enim glorie iste præ Moyse dignus est habitus, quanto amplius honorem habet domus qui fabricavit illum.

4 Omnis namque domus fabricatur ab aliquo. Qui autem omnia creavit, Deus est.

1 Et Moyse quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant.

6 Christus verò tanquam filius in domo sua, quæ domus sumus nos, si fiduciam & gloriam spei in quæ ad finem firmamur retineamus.

C'Est pourquoy, mes saints freres, qui estes participans de la vocation celeste, considerez IESUS, l'Apostre & le pontife de nostre confession, (*de la foy que par sa grace nous confessons*)

2 Qui est fidele à celuy qui l'a établey dans cette dignité, comme Moïse l'a esté dans toute sa maison.

3 Car la gloire dont celuy-cy a esté trouvé digne est d'autant plus grande que celle de Moïse, que celuy qui a basti la maison est plus digne d'honneur que la maison (*mesme.*)

4 Car toute maison doit estre bâtie par quelqu'un. Or c'est Dieu qui a créé toutes choses,

5 Et quant à Moïse, il a esté fidele en (*l'administration de*) toute sa maison, comme un serviteur, pour rendre témoignage de toutes les choses qui devoient estre dites. (*pour annoncer les Commandemens de Dieu.*)

6 Mais (*Iesus*) Christ (*a converté*) comme fils dans sa propre maison; & nous sommes cette maison (*dans lesquels il habite*), si nous conservons une ferme confiance & l'esperance de la gloire (*qu'il nous a*

promise) jusqu'à la fin.

7 C'est pourquoy, comme dit le saint Esprit, aujourd'huy si vous entendez sa voix,

8 N'endurcissez pas vos cœurs, comme il advint dans le desert au jour de la tentation, au lieu qui fut appellé contradiction, (*où le peuple n'ayant point d'eau, murmura contre Moïse*)

9 Où vos peres m'ont tenté, & m'ont éprouvé, & veu les œuvres, (*merveilleuses*) que j'ay faites (*pour l'amour d'eux*), durant quarante ans.

10 C'est pourquoy je me tiens offensé de cette nation, & j'ay dit: Leur cœur s'égaré toujours, & ils n'ont point connu mes voyes.

11 Si bien que j'ay juré en ma colère, qu'ils n'entreront jamais en mon repos.

12 Prenez garde, mes freres, qu'il n'y ait quelqu'un parmy vous qui ait un mauvais cœur (*remply*) d'incredulité, qui le sèpare du Dieu vivant.

13 Mais exhortez - vous tous les jours les uns les autres, tandis qu'on peut parler d'aujourd'huy (*en ce temps present*), afin que personne de vous ne tombe dans l'endurcissement (*de cœur*) par la seduction du peché.

14 Car nous sommes faits participants (*de tous les biens*) de (*Jesus*) Christ, si nous conservons ferme jus-

7 Quapropter, sicut dicit Spiritus sanctus, hodie si vocem ejus audieritis,

8 Nolite obdurate corda vestra, sicut in exacerbatione, secundum diem tentationis in deserto,

9 Vbi tentaverunt me patres vestri, probaverunt, & viderunt opera mea, quadraginta annis,

10 Propter quod offensus fui generationi huic, & dixi: Semper errant corde, ipsi verò non cognoverunt vias meas.

11 Sicut juravi in ira mea, si introibunt in requiem meam.

12 Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi à Deo vivo.

13 Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec hodie cognominatur ut non obdureatur quis ex vobis fallacia peccati.

14 Participes enim Christi effecti sumus, si tamen inicitum substantiæ ejus usq; ad finem firmum retineamus,

ques à la fin le commencement de sa substance (*de nôtre salut, qui est la foy.*)

15 Dum dicitur: Hodie si vocem ejus audieris, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

15 Tandis que nous sommes en estat d'entendre ces paroles : Aujourd'huy si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme (*les Juifs ont fait*) au lieu appellé contradiction (*au jour où ils mirent Dieu en colere.*)

16 Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Aegypto per Moysen.

16 Car quelques uns l'ayant entenduë provoquerent son indignation, mais non pas tous ceux qui sortirent d'Egypte sous la conduite de Moysè.

17 Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?

17 Or contre qui s'est-il mis en colere durant quarante ans? Ne fut-ce pas contre ceux qui ont peché, & dont les corps tomberent dans le desert (*qui moururent dans le desert*)?

18 Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerant?

18 Et qui sont ceux à qui il jura qu'ils n'entreroient point en son repos, sinon ceux qui furent incredules (*à ses promesses*)?

19 Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

19 Et nous voyons qu'ils n'ont pû y entrer, à cause de leur incredulité.

CHAPITRE IV.

1 **T**imeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

1 **C**Raignons donc que mépriant la promesse d'entrer en son repos, quelqu'un d'entre-vous ne s'en trouve exclus.

2. Car la nouvelle nous en a esté annoncée, aussi bien qu'à eux; mais le discours qu'ils en entendirent ne leur servit de rien, parce qu'ils n'ajoutèrent point de foy aux choses qu'ils oïrent.

3 Car nous qui avons crû, nous entrerons dans ce repos, comme il a dit (*au contraire de ceux qui ont esté incredules*): J'ay juré en ma colère qu'ils n'entreront point dans mon repos; duquel il a parlé aussitost que toutes les creatures furent faites.

4 Car en quelque lieu (*au livre de la Genese*) il a parlé ainsi du septième jour: Dieu se reposa le septième jour de toutes ses œuvres. (*cessa d'operer.*)

5 Et derechef au passage que je viens d'alleguer il est dit: Ils n'entreront point en mon repos, (*parlant des Juifs incredules.*)

6 Donc il s'ensuit que quelques-uns entreront en ce repos, (*qui ne peut pas demeurer vuide*), ceux auxquels il a esté premierement annoncé (*les Juifs*) n'y estant point entrez, à cause de leur incredulité,

7 Il establit encore un jour, apres un si long-temps (*qui s'est passé depuis cette exclusion des Israélites du repos de la terre promise*), qu'il appelle Aujourd'huy, en disant par David: Si aujourd'huy vous entendez

1 Etenim & nobis nunciatum est, quemadmodum & illis; sed non profuit illis sermo auditus, non admittus fidei ex his que audierunt.

3 Ingreдемur enim in requiem, qui credidimus, quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea, si introibunt in requiem meam, & quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

4 Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis.

5 Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam.

6 Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, & ij quibus prioribus annuntiatum est, nō introierunt propter incredulitatem,

7 Iterum terminat diem quandam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est: Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

la voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

8 Nam si eis Iesus requiem praestitisset, nunquam de alia loqueretur, posthac, die.

8 Car si IESUS (*Iosué*) leur eut donné le (*vray*) repos, il (*David*) n'auroit pas parlé d'un autre jour de repos.

9 Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

9 Il reste donc un autre Sabat (*un autre jour de repos*) pour le peuple de Dieu.

10 Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut à suis Deus.

10 Car celui qui est entré dans son repos (*celeste*), se repose aussi de ses œuvres, comme Dieu fait des siennes. (*ne travaille plus, & ne souffre plus rien.*)

11 Festinamus ergo ingredi in illam requiem, ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

11 Hastons-nous donc d'entrer en ce repos, afin que personne n'imité le mauvais exemple de l'incredulité (*des enfans d'Israël, & ne soit puny, comme ils ont esté.*)

12 Vivus est enim sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio accipiti, & pertingens usque ad divisionem animae ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum & intentionum cordis.

12 Car la parole de Dieu est vivante & efficace, & plus perçante qu'un glaive qui tranche de deux costez; elle penetre jusqu'à la division de l'ame & de l'esprit, (*de la partie animale, & de la spirituelle*), des jointures, & des moëlles, & elle juge des pensées, & des intentions du cœur. (*C'est pourquoy il ne faut pas penser la pouvoir tromper, ni éviter la punition dont elle nous menace.*)

13 Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus. Omnia autem nuda & aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

13 Etil n'y a point de creature invisible pour elle, (*il n'y a personne qui se puisse cacher à elle*); mais toutes choses sont nuës & découvertes aux yeux de celui à qui nous

510 EPISTRE DE S. PAUL
avons à rendre compte de toutes nos
actions.

14. Donc puis que nous avons un
souverain Pontife, IESUS, fils de
Dieu, qui a pénétré les Cieux, de-
meurons fermes en la confession de
son nom.

15. Car nous n'avons pas un Pon-
tife qui ne sçache compâtir à nos
foiblesses ; mais il a voulu estre tenté
en toutes choses, (*sentir toutes les
infirmitez humaines*), excepté le pe-
ché, afin de nous servir d'exemple.

16. Approchons-nous donc avec
confiance du thrône de sa grace,
afin de trouver miséricorde, & l'assi-
stance dont nous avons besoin.

14. Habentes ergo
Pontificem magnū,
qui penetravit cœ-
los, lesū filiū Dei,
teneamus confes-
sionem.

15. Non enim ha-
bemus Pontificem
qui non possit com-
pari infirmitatibus
nostris, tentatum
autem per omnia
pro similitudine ab-
sque peccato.

16. Adeamus ergo
cū fiducia ad thro-
num gratiæ, ut mi-
sericordiam conse-
quamur, & gratiam
inveuiamus in auxi-
lio opportuno.

CHAPITRE V.

1. Car tout Pontife, estant pris
d'entre les hommes, est esta-
bly pour faire les fonctions (*du mi-
nistere sacerdotal*) vers Dieu, de la
part des hommes (*pour estre leur
intercesseur*), & pour offrir des dons
& des sacrifices pour les pechez,

2. Et afin qu'il soit en estat de com-
patir à ceux qui sont dans l'ignorance
& dans l'erreur, estant luy-mesme en-
vironné de foiblesse.

3. C'est pourquoy il doit offrir
pour ses propres pechez, aussi bien

1. Omnis namque
Pontifex ex
hominibus assum-
ptus, pro hominibus
constituitur in iis
que sunt ad Deum,
ut offerat dona &
sacrificia pro pecca-
tis,

2. Qui condolere
possit iis qui igno-
rant & errant, quo-
niam & ipse circum-
datus est infirmita-
te.

3. Et propterea
debet, quemadmo-
dum pro populo, ita
etiam & pro semet-

Ipso offerre pro peccatis.

4 Nec quisquam sinit sibi honorem; sed qui vocatur à Deo, tanquam Aaron.

5 Sic & Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret; sed qui locutus est ad eum; Filius meus es tu, ego hodie genui te.

6 Quemadmodum & in alio loco dicit: Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

7 Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere à morte, cum clamore valido & lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentiâ.

8 Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis, quæ passus est obedientiâ.

que pour ceux du peuple.

4 Et personne n'usurpe (ne doit usurper) cet honneur ; mais il faut y estre appellé de Dieu, comme fut Aaron.

5 Ainsi (Iesus) Christ ne s'est point glorifié luy-mesme pour se faire Pontife ; mais il a esté estably tel par celuy qui luy a dit : Tu es mon Fils, jet'ay engendré aujourd'huy.

6 Et comme en un autre lieu des Pseaumes) il luy dit : Tu es Prestre eternel selon l'ordre de Melchisedech. (à l'exemple de Melchisedech, qui a esté sa figure.)

7 Lequel aux jours de sa chair (lors qu'il alloit perdre sa vie mortelle.) offrant des prieres & des supplications, avec larmes & avec grand cry, (quand il s'écria, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu delaisé ?) à celuy qui le pouvoit delivrer de la mort, a esté exaucé pour son respect, (pour la dignité de sa personne, & parce que l'honneur qu'il rendoit à son pere, s'offrant à la mort, pour satisfaire sa justice, & reparer son honneur offensé par le peché, meritoit qu'il l'exaucast en tout ce qu'il demandoit.)

8 Et quoy qu'il fust le Fils de Dieu, (& que comme tel il meritoit d'estre exaucé sans rien souffrir), il voulut par l'experience des souffrances apprendre à obeir. (pra-

riquer l'obéissance, & en montrer l'exemple.)

9 Et estant consommé, (*estant entré dans la gloire par le sacrifice de sa vie*), il a esté (*establi*) auteur du salut éternel pour tous ceux qui luy obéiroient,

10 Estant appelé de Dieu (*establi*) Pontife selon l'ordre de Melchisedech,

11 Duquel nous aurions de grandes choses à dire, & difficiles à expliquer, à cause que vous estes foibles pour les entendre. (*parce que vostre intelligence est foible pour les comprendre.*)

12 Car encore que vous deussiez estre maistres (*estre instruits en tous les mysteres*), depuis le temps que vous avez receu la foy, vous avez (*encore*) besoin que l'on vous enseigne les premiers élemens de la parole (*de la doctrine*) de Dieu, & vous estes devenus comme des personnes à qui il faut du laiët, & non pas de la viande solide.

13 Or celui qui a besoin de laiët, n'est pas capable de concevoir la doctrine de justice, (*la doctrine relevée du sacrifice de Jesus-Christ, qui justifie l'homme*), & il est encore enfant.

14 Mais la viande solide est pour les parfaits, pour ceux qui par un long usage se sont exercez & habitez en la connoissance & au discernement du bien

9 Et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi, causa salutis eterne,

10 Appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech,

11 De quo nobis grandis sermo, & interprecabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.

12 Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursus indigetis ut vos doceamini quae sint elementa exordij sermonum Dei, & facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

13 Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiae. Pavulus enim est.

14 Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

CHAPITRE VI.

1 **Q**uapropter intermit-
tentes inchoationis
Christi sermonem,
ad perfectiora fera-
mur, non rursum
jacentes fundamen-
tum poenitentiae ab
operibus mortuis, &
fidei ad Deum,

2 **B**aptismatum
doctrinae, impositionis
quoque; manuum,
ac resurrectionis
mortuorum, & judi-
cij aeterni.

3 **E**t hoc faciemus,
siquidem permiserit
Deus.

4 **I**mpossibile est
enim eos qui semel
sunt illuminati, gu-
staverunt etiam do-
num caeleste, &
participes facti sunt
Spiritus sancti,

5 **G**ustaverunt ni-
hilominus bonum
Dei verbum, virtu-
tesque; saeculi venturi,

6 **E**t prolapsi sunt,
rursus renovari ad

1 **C**'EST pourquoy laissant le
discours des premiers ensei-
gnemens de la Religion Chrestienne,
portons-nous à des discours plus re-
levez, ne recommençant point de
nouveau à poser le fondement, (c'est
à dire) à parler de la penitence, des
œuvres mortes (des pechez), & de la
foy en Dieu, (par où vostre instruction
a commencé)

2 De la doctrine des baptesmes
(des purifications legales, & du bap-
tesme), & de l'imposition des mains,
de la resurrection des morts, & du ju-
gement eternal.

3 Et c'est ce que nous ferons, si Dieu
le permet.

4 Car il est impossible que ceux
qui ont esté une fois illuminez (bap-
tesez), qui ont gousté le don celeste, &
ont esté faits participans du saint Es-
prit,

5 Qui ont gousté la bonne parole
de Dieu (la douceur de l'Evangile &
de la foy), & la puissance & la gloire
du siecle futur,

6 Et qui apres cela sont tombez

KK

soient derechef renouvellez à penitence, crucifiant de nouveau le fils de Dieu en eux-mêmes, & l'exposant (*entant qu'en eux est*) à la moquerie publique.

penitentiam, rursus crucifigentes sibi meritis filii Dei; & ostentui habentes.

Il veut dire, que ceux qui tombent dans les crimes apres leur baptesme, ne peuvent recevoir de nouveau la grace par voye de naissance spirituelle & de regeneration; (ce qui se fait dans le baptesme sans peine, & se qui est assure) quoy qu'il leur reste toujors la penitence pour obtenir le pardon de leurs pechez par les satisfactions penibles, laborieuses, & proportionnées à la grandeur de leurs pechez.

7 Car la terre qui beuvant souvent la pluye (*dont elle est arrosée*), produit de l'herbe pour (*l'usage de*) ceux qui la cultivent, est benie de Dieu. (*est appelée une terre benie de Dieu.*)

7 Terra enim sepe venientem super se bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis à quibus colitur, accipit benedictionem à Deo.

8 Mais celle qui ne produit que des épines & des chardons, est rejetée & maudite; & elle ne doit attendre que d'estre brûlée.

8 Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, & maledicto proxima, cujus consummatio in combustionem.

9 Or, mes tres-chers, nous avons de meilleures esperances pour vous & pour vostre salut, encore que nous vous parlions de la sorte.

9 Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, & viciniore salutis, tametsi ita loquimur.

10 Car Dieu n'est pas injuste pour oublier les œuvres de charité que vous avez faites en son nom, & que vous faites encore tous les jours pour les Saints. (*pour les pauvres fideles.*)

10 Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, & dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, & ministratis.

11 Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinē ad expletionem spei usque in finem,

12 Vt non segnes efficiamini, verum imitatores eorum qui fide & patientia hereditabunt promissiones.

13 Abraham namque promittens Deus, quoniam neminem habuit per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum,

14 Dicens: Nisi benedicam te, & multiplicam te, multiplicabo te.

15 Et sic longanimiter ferens, adeptus est reprobationem.

16 Homines enim per majorem sui jurant, & omnis controversia eorum finis ad confirmationem est juramentum.

17 In quo abundantius volens Deus ostendere sollicitationis hereditibus immobilitatem consilij sui, interposuit jurandum,

18 Vt per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deū, fortissimū solatium habeamus, qui fugimus ad tenendam propositā spem,

11 Mais nous désirons que chacun de vous montre le même soin jusques à la fin de sa vie, afin de recevoir l'accomplissement de vostre esperance,

12 Et que vous ne deveniez point lâches; mais que vous soyez les imitateurs de ceux qui par la foy & la patience sont devenus les heritiers des promesses (*eternelles.*)

13 Car Dieu faisant ses promesses à Abraham, n'ayant point de plus grand que luy par qui il pût jurer, jura par luy-mesme,

14 En luy disant: Je te beniray abondamment, & je te multiplieray grandement.

15 Et attendant en patience l'accomplissement de ces promesses, il en receut les effets.

16 Car les hommes jurent par un plus grand qu'eux; & toute controverse qui peut estre entre eux, finit par le serment.

17 Et Dieu voulant montrer plus certainement la fermeté immuable de sa promesse à ceux qui en estoient heritiers, a interposé le serment,

18 Afin que par deux choses immuables (*la promesse & le serment*) dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayons une tres-forte consolation (*dans nos afflictions*), nous qui avons l'esperance

516 EPISTRE DE S. PAUL
pour nôtre refuge, (*en nos adver-*
sitez.)

19 Laquelle sert à nôtre ame
comme d'une ancre ferme & assen-
tée (*contre toutes les tempestes du*
monde), & qui penetre jusques au
Sanctuaire, qui est au dedans du voi-
le, (*qui va jusques au Ciel, figuré*
par le Sanctuaire, devant lequel estoit
le voile)

20 OÙ IÉSUS estant établey nô-
tre Pontife eternal selon l'ordre de
Melchisedec, est entré comme nôtre
Precurseur. (*pour nous en faire l'ou-*
verture, & nous y donner entrée.)

19 Quam sicut an-
chorâ habemus ani-
me tutam ac firmâ,
& incedentem usque
ad interiora velami-
nis,

20 Vbi præcursor
pro nobis introivit
Iesus, secundum or-
dinem Melchisedec
Pontifex factus in
æternum.

CHAPITRE VII.

1 **C**AR ce Melchisedec (*estoit*)
Roy de Salem, & Prestre
du Dieti tres-haut, qui vint à la ren-
contre d'Abraham retournant de la
défaite des cinq Roys (*qui emme-*
noient son neveu Loth prisonnier), &
qui le benit,

2 A qui Abraham donna les
décimes de toutes les dépouilles
(*qu'il avoit prises sur les ennemis*).
Premierement, son nom (*Melchi-*
sedec) signifie Roy de Justice. Et
Roy de Salem, veut dire, Roy de
paix,

1 Hic enim Mel-
chisedec Rex
Salem, sacerdos Dei
summi, qui obviam
Abrahæ regresso à
cæde Regum, & be-
nedixit ei,

2 Cui & decimas
omniû divisit Abra-
ham, primû quidem
qui interpretatur
Rex justitiæ, deinde
autem & Rex Salem
quod est Rex pacis,

3 Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum neq; finem vite habens, assimilatus autem filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

3 (*Qui est*) Sans pere, sans mere, & sans genealogie, qui n'a ny commencement de ses jours, ny fin de sa vie (*marquée dans l'Ecriture sainte*), & qui est en cela semblable au fils de Dieu (*figure du fils de Dieu*) qu'il demeure Prestre perpetuellement.

4 Intuemini autem quantum sit hic, cui & decimas dedit de precipuis Abraham Patriarcha.

4 Or considerez combien grand devoit estre celuy à qui Abraham donna les decimes des plus riches dépoüilles qu'il avoit gagnées.

5 Et quidem de filijs Levi sacerdotij accipientes, mandatum habent decimas sumere à populo secundum legem, id est, à fratribus suis, quanquam & ipsi exierunt de lumbis Abraham.

5 Et à la verité les enfans de Levi recevant le Sacerdoce (*par la voye de la naissance charnelle*), ont receu commandement dans la loy de tirer les decimes du peuple, c'est à dire, de leurs freres; bien qu'ils soient sortis comme eux des reins d'Abraham.

6 Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, & hunc qui habebat repromissiones benedixit.

6 Mais celuy qui n'est point compté dans leur genealogie (*de la generation de qui nulle mention n'est faite parmi eux*), prit les decimes d'Abraham, & benit celuy à qui les promesses avoient esté faites.

7 Sine ulla autem contradictione quod minus est, à meliore benedicitur.

7 Or il est hors de doute que le moindre est beni par le plus grand.

8 Et hic quidem decimas morientes homines accipiunt, ibi autem contestatur quia vivit.

8 Et dans la loy, des hommes mortels prennent les decimes; mais pour celuy-là (*pour Melchisedec*), l'Ecriture témoigne qu'il est vivant.

9 Et (ut ita dicti sit) per Abraham & Levi, qui decimas accepit, decimatus est.

9 Et pour le dire ainsi, Levi qui prend les decimes a esté decimé luy-mesme en la personne d'Abraham,

10 Car il estoit encore dans les reins de son pere, quand Melchisedec vint à sa rencontre.

10 Adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedec.

11 Donc, si la perfection estoit donnée par le Sacerdoce Levitique (*si le Sacerdoce Levitique pouvoit rendre les hommes parfaits, & les justifier*), sous lequel le peuple a reçu la loy: qu'estoit-il nécessaire qu'il vint un autre Prestre selon l'ordre de Melchisedec, & non pas selon l'ordre d'Aaron?

11 Si ergo consummatio per sacerdotium Leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit, quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedec alium surgere sacerdotem, & non secundum ordinem Aaron dici?)

12 Or le Sacerdoce estant changé, il faut nécessairement qu'il y ait aussi changement de loy. (*ces deux choses estant inseparables.*)

12 Translato enim sacerdotio, necesse est ut & legis translario fiat.

13 Car celuy dont ces paroles ont esté dites, estoit d'une tribu de laquelle aucun n'estoit tiré pour servir à l'Autel.

13 In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fait.

14 Puis qu'il est certain que nostre Seigneur est sorti de la tribu de Juda, à laquelle Moïse n'a donné aucune part dans le Sacerdoce.

14 Manifestum est enim quod ex Iuda ortus sit Dominus noster, in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyse locutus est.

15 Et cecy est encore plus évident en ce qu'il s'éleve un autre Prestre selon la ressemblance de Melchisedech,

15 Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos,

16 Qui n'est point fait (*n'est point établi*) selon le commandement d'une loy charnelle (*par la voye de la naissance charnelle*), mais selon la puissance d'une vie immortelle. (*par un établissement surnaturel, & une naissance surnaturelle.*)

16 Qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vite insolubilis.

17 Contestatur enim: Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedec.

18 Reprobatio quidem sic præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus, & inutilitatem.

19 Nihil enim ad perfectum adduxit lex: introductio verò mellioris spei, per quam proximamus ad Deum.

20 Et quantum est non, sine jurejurando. Alij quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt,

21 Hic autem cū jurejurando per eū qui dixit ad illum: Juravit Dominus, & non poenitebit eum. Tu es sacerdos in æternum.

22 In tantum memoris testamenti sponsor factus est Iesus.

23 Et alij quidem plures facti sunt sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanente.

17 (*Ce que l'Écriture*) témoigne, en disant : Tu es Prestre éternel selon l'ordre de Melchisedec.

18 Et (*par cette nouvelle institution*) le commandement précédent a esté aboli (*la première loy est rejetée*) à cause de sa foiblesse & de son inutilité.

19 Car la loy ne conduit à aucune perfection ; mais c'est l'introduction d'une meilleure esperance (*qui s'est faite par le Sacerdoce nouveau*), par laquelle nous nous approchons de Dieu.

20 Et d'autant mieux que cette nouvelle Prestrie n'a pas esté établie sans serment, au lieu que celle des autres Prestres s'est faite sans serment.

21 Mais celui-cy (*le Prestre nouveau dont je parle*) a esté établi avec serment par celui qui luy a dit : Le Seigneur a juré, & il ne s'en repentira point (*son serment demeurera immuable*). Tu es Prestre éternelle-

22 En quoy il est pleige & médiateur d'une meilleure (*d'une plus excellente*) alliance (*que la première.*)

23 Et pour les autres Prestres, ils ont esté établis plusieurs (*successivement*), parce que la mort les empêchoit de demeurer (*de vivre*) tous jours.

24 Mais celui-ci vivant éternellement, il a aussi un Sacerdoce éternel.

24 Hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternus habet sacerdotium.

25 C'est ce qui fait qu'il peut sauver perpétuellement ceux qui par luy s'approchent de Dieu, vivant toujours pour interceder pour nous.

25 Unde & salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26 Car il (*nous*) estoit convenable que nostre Pontife fust saint, innocent, impollu, séparé des pecheurs, & plus élevé que les Cieux,

26 Talis enim debebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus & excellentior cœlis factus,

27 Qui n'eust pas besoin, comme les autres Prestres, d'offrir tous les jours (*des victimes*), premierement pour ses propres pechez, & apres pour les pechez du peuple. Ce qu'il a fait une fois, en s'offrant soy-mesme.

27 Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi. Hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

28 Car la loy établit des Prestres qui sont infirmes (*& mortels*). Mais la parole de Dieu jointe avec le serment, qui est venuë apres la loy, établit IESUS-CHRIST son fils Pontife parfait pour l'éternité.

28 Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes. Sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, filium in æternum perfectum.

CHAPITRE VIII.

1 **M**Ais le principal, & comme l'abregé de ce que nous avons dit, (*& que nous avons à dire*) est, que nous avons un Pontife (*si grand*) qu'il est assis à la droite du thrône de la souveraine grandeur (*de*

1 Capitulum autem super ea que dicuntur, Talem habemus Pontificem, qui confedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis,

Dieu) dans les Cieux,

2 Sanctorum minister, & tabernaculi veri quod fixit Dominus, & non homo.

2 (*Estant le*) Ministre du Sanctuaire & du vray Tabernacle que le Seigneur, & non pas l'homme, a dressé.

3 Omnis enim Pontifex ad offerendum munera & hostias constituitur. Vnde necesse est & hunc habere aliquid, quod offerat.

3 Car tout Pontife est établi pour offrir (*à Dieu*) des dons & des hosties. C'est pourquoy il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose à offrir.

4 Si ergo esset super terram, nec esset sacerdos, cum essent qui offerrent secundum legem munera,

4 Et s'il estoit (*maintenant*) sur la terre, il ne seroit pas Prestre, y ayant des Prestres qui offriroient des dons selon la loy, (*de la tribu desquels il ne seroit pas*)

5 Qui exemplari & umbrae deserviunt caelestium; Sicut responsum est Moysi cum consummaret tabernaculi: Vide, inquit, omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.

5 Dont les fonctions servent à la representation des choses celestes (*sont les figures de ce qui se fait dans les Cieux*); comme il fut dit à Moïse, avant qu'il travaillast au Tabernacle: Prends garde à faire toutes choses selon l'exemplaire (*le patron*) qui t'a esté montré sur la montagne.

6 Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto & melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

6 Mais (*quant à Iesus-Christ*) il a maintenant receu un ministere d'autant plus excellent qu'il est mediateur d'une plus excellente alliance, & laquelle a esté établie sur de meilleures promesses.

7 Nam si illud prius culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur.

7 Car si la premiere alliance n'eust point eu de defaut, il n'auroit pas esté besoin d'en établir une seconde.

8 Vituperans enim eos dicit: Ecce dies venient, dicit Dominus, & consummabo super domum Israël & super domum Iu-

8 Or Dieu les reprenant (*blâmant ceux qui estoient sous la premiere alliance, & voulant en faire voir l'im-*

perfection), dit : Voicy que les jours viendront, dit le Seigneur, & j'accompliray une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, & la maison de Juda.

9 Non pas selon l'alliance que je fis avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les retirer de la terre d'Egypte, parce qu'ils n'ont pas perseveré en mon alliance, & (*c'est pourquoy*) je les ay mépriféz, dit le Seigneur.

10 Mais voicy l'alliance que je dispose de faire avec la maison d'Israël. Apres ces jours-là, dit le Seigneur, je mettray mes loix en leur entendement, & je les écriray dans leur cœur, & je feray leur Dieu, & ils seront mon peuple.

11 Et aucun n'enseignera (*plus*) son prochain ny son frere, en disant, Connois le Seigneur, parce que tous me connoistront, depuis le plus petit jusques au plus grand.

12 Car je seray propice à leurs iniquitez (*je leur pardonneray leurs iniquitez*), & je ne me souviendray plus de leurs pechez.

13 Or en disant une nouvelle (*alliance*), il marque que l'ancienne avoit vieilli. Et ce qui est vieux & ancien, s'approche de la mort. (*est prest d'estre aboli.*)

da, testamentū novum.

9 Non secundum testamentum quod feci patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Egypti, quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, & ego neglexi eos, dicit Dominus.

10 Quia hoc est testamentum quod disponam domui Israël post dies illos, dicit Dominus, dando leges meas in mentem eorum, & in corde eorum suscribam eas, & ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in populum.

11 Et non docebit unusquisque proximum suum, & unusquisque fratrem suum, dicens, Cognosce Dominum, quoniam omnes scient me à minore usque ad majorem eorum.

12 Quia propitius ero iniquitatibus eorum, & peccatorum eorum jam non memorabor.

13 Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur & senescit, propè interitum est.

CHAPITRE IX.

1 Habuit quidē & prius iustificatione, cultura; & sanctum seculare.

1 LA premiere alliance a eu des ordonnances, un culte (*religieux*) & un sanctuaire mondain. (*caduque, & qui ne devoit durer qu'un peu de temps.*)

2 Tabernaculum enim factum est primitiui, in quo erant candelabra, & mensa, & propositio panum, quæ dicitur sancta.

2 Car il fut dressé un premier Tabernacle dans lequel (*dans la premiere partie duquel*) estoit le chandelier, la table d'or sur laquelle on mettoit les pains de proposition; ce qui estoit appelé le (*lieu*) saint.

3 Post velamentū autem secundum tabernaculum quod dicitur Sancta Sanctorum,

3 Et derriere le second voile estoit le tabernacle nommé le Saint des Saints (*le Sanctuaire*),

4 Aureum habens thuribulū, & arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron quæ fronderat, & tabulæ testamenti;

4 Où estoit l'autel d'or (*de l'encens*), & l'arche d'alliance couverte d'or de tous costez; en laquelle (*proche de laquelle*) estoit une cruche d'or remplie de manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri, & les tables de l'alliance (*sur lesquelles estoient écrits les commandemens de Dieu.*)

5 Superque eam erant Cherubin: gloriæ obubrantia propitiatorium, de quibus non est modò dicendū per singula.

5 Et sur cette arche estoient les Cherubins (*pleins*) de gloire, qui (*de leurs ailes*) couvroient le propitiatoire. Mais il n'est pas besoin de parler de toutes ces choses par le menu.

6 His verò ira cōpositis, in priori quidē tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes.

6 Or les choses estant ainsi disposées, le Sacrificateur entroit en tout temps dans le premier tabernacle

(dans la partie qui s'appelloit le temple) pour offrir des sacrifices.

7 Mais pour le second tabernacle (le Sanctuaire), le seul grand Pontife y entroit, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang, qu'il offroit pour obtenir pardon pour luy & pour le peuple, des pechez commis par ignorance.

8 Par où le saint Esprit vouloit signifier que le chemin du vray Sanctuaire (qui est le Ciel) n'estoit pas encore découvert, le premier tabernacle subsistant encore.

9 Ce qui estoit une image du temps d'alors (de l'estat present de la loy), durant lequel on offroit des hosties & des dons qui ne pouvoient parfaitement sanctifier la conscience de celuy qui faisoit ces offrandes; tout ce culte ne consistant qu'en l'abstinence de certaines viandes, & en des breuvages,

10 Et en diverses purifications, & en des justices charnelles (en des œuvres exterieures) qui estoient ordonnées jusques au temps qu'elles devoient estre corrigées. (changées en mieux par la loy nouvelle.)

11 Mais (Iesus) Christ le Pontife des biens futurs estant venu (dans le monde pour donner les biens du Ciel), est entré une fois dans le Sanctuaire celeste (dans le Ciel), par un plus excellent & plus parfait taber-

7 In secundum autem semel in anno solus Pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua & populi ignorantia;

8 Hoc significante Spiritu sancto, nondum propalata esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.

9 Que parabola est temporis instantis, juxta quam munera & hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectam facere servientem, solummodo in cibis & in potibus

10 Et variis baptismis & justitiis carnis usque ad tempus correctionis impositis.

11 Christus autem assistens Pontifex futurorum bonorum, per amplius & perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis,

nacle, qui n'a point esté fait de main d'homme, c'est à dire, qui n'est point de structure humaine; (*par un corps qui n'a point esté formé par la voye ordinaire*)

12 Neque per sanguinem hircorū aut virulorum, sed per proprium sanguinē, introivit semel in Sancta, aeterna redemptione inventa.

12 Et il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec (*l'effusion de*) son propre sang, ayant opéré la redemption éternelle. (*nous ayant rachetés pour jamais.*)

13 Si enim sanguis hircorū & tauroꝝ, & cinis vitulae aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis,

13 Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'eau mêlée avec la cendre de la genisse, dont on faisoit asperision sur ceux qui estoient souillez, avoit pouvoir de les sanctifier, nettoyant leur chair, (*de les purifier extérieurement*)

14 Quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctū semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad servendum Deo viventi?

14 Combien plus le sang de (*Iesus*) Christ, qui par le saint Esprit s'est offert luy-mesme à Dieu comme une hostie immaculée, nettoyera-t'il nos consciences des œuvres mortes (*du peché*), pour nous rendre capables de servir au Dieu vivant?

15 Et ideo novi testamenti mediator est, ut morte intercedente in redemptionem earū prevaricationum quae erant sub priori testamento, reprobationem accipiant qui vocati sunt aeternae hereditatis.

15 Et pour cette cause il est le mediateur du nouveau Testament (*de la nouvelle alliance*), afin que sa mort operant la redemption de toutes les prevarications commises sous l'ancien testament, ceux qui sont élus reçoivent les promesses de l'heritage éternel. (*l'heritage éternel qui leur a esté promis.*)

16 Vbi enim testamentum est, mors

16 Car où il y a un testament, il

est nécessaire que la mort du testateur intervienne.

necesse est intercedar testatoris.

17 Parce que le testament n'est ferme (*n'a lieu*) que par la mort. Et il n'a point de force tant que celui qui l'a fait est en vie.

17 Testamentum enim in mortuis confirmatum est. Alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.

18 C'est pourquoy le premier meurtre n'a point esté établi sans effusion de sang.

18 Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.

19 Car Moïse ayant leu tous les commandemens de la loy devant tout le peuple, prit du sang des boucs & des veaux (*qui avoient esté sacrifiez*), & y mêlant de l'eau, il le jetta sur le peuple & sur le livre, avec un aspersoir fait de laine teinte en pourpre, & d'hyssope,

19 Lecto enim omni mandato legis à Moysè univèro populo, accipiens sanguinem vitulorum & hircorum, cum aqua & lana coccinea & hyssopo, ipsū quoque librum & omnem populum aspersit,

20 En disant : C'est le sang de l'alliance que Dieu contracte avec vous.

20 Dicens : Hic sanguis testamenti quod mandavit ad vos Deus.

21 Il arrosa pareillement de sang le tabernacle, & tous les vaisseaux qui servoient à l'Autel.

21 Etiam tabernaculum & omnia vasa ministerij sanguine similiter aspersit.

22 Enfin toutes choses selon la loy sont purifiées par le sang, & nulle remission (*de peché*) ne se fait sans (*l'effusion*) de sang.

22 Et omnia pance in sanguine secundū legem mundantur, & sine sanguinis effusione non fit remissio.

23 Il est donc nécessaire que les images des choses celestes soient purifiées de la sorte (*par l'effusion du sang des bestes*) ; mais par de combien plus excellentes hosties que celles-là, les choses celestes doivent-elles estre sanctifiées ?

23 Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari, ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis.

24 Car I E S U S n'est pas entré dans ce (*premier*) Sanctuaire fait de la

24 Non enim in manufacta Sancta Iesus introivit, exemplaria verorum, sed

in ipsum coelum, ut
appareat nunc vul-
tus Dei pro nobis.

main des hommes, qui n'estoit que
la figure du vray (*Sanctuaire*); mais il
est entré dans le Ciel (*mesme*), pour
se presenter maintenant pour nous
devant la face de Dieu.

25 Neque ut sepe
offerat semetipsum,
quemadmodū Pon-
tifex intrat in San-
cta per singulos an-
nos in sanguine
alieno.

25 Et ce n'est pas pour s'offrir soy-
mesme plusieurs fois, comme (*fai-
soit*) le grand Prestre, qui entroit une
fois l'année dans le Saint des Saints
avec un sang étranger. (*le sang des
victimes immolées.*)

26 Alioquin oport-
tebat eum frequen-
ter pati ab origine
mundi. Nunc autem
semel in consumma-
tione sculorum ad
destructionem pec-
cati, per hostiam
suam apparuit.

26 Autrement il luy eust falu sou-
frir (*la mort*) plusieurs fois depuis le
commencement du monde. Mais
maintenant, sur la fin des siecles, il s'est
offert une fois luy-mesme comme une
hostie (*propitiatoire*) pour détruire le
peché.

27 Et quemadmo-
dum statutum est
hominibus semel
mori, post hoc autē
judicium;

27 Et comme il est ordonné que
tous les hommes meurent une fois,
apres quoy suit le jugement;

28 Sic & Christus
semel oblatus est ad
multorū exhaurien-
da peccata, secundo
sine peccato appa-
rebit expectantibus
se in salutem.

28 Ainsi (*Iesus*) Christ a esté
offert une fois pour épuiser (*pour abo-
lir*) les pechez de plusieurs (*de tous
les hommes*); mais en son second ave-
nement il apparoitra sans porter au-
cune apparence de peché, à ceux qui
attendent leur salut de luy.



C H A P I T R E X.

1 **C**AR la loy n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non pas l'image mesme (*la verité*) des choses (*les choses mesmes qui y estoient représentées*), ne pouvoit jamais par l'oblation des mesmes hosties, qui se faisoit continuellement durant toutes les années, perfectionner (*sanctifier*) ceux qui s'en approchoient.

2 Autrement on eust cessé de les offrir, parce que ceux qui rendoient ce culte à Dieu estant une fois purifiés, n'eussent plus eu la conscience souillée (*travaillée des remords*) de leur péché.

3 Mais au contraire (*en les offrant*) il s'y faisoit tous les ans une commémoration des pechez (*à expier. On offroit durant toute l'année des victimes pour expier les pechez du peuple.*)

4 Car il est impossible que les pechez soient effacez par le sang des boucs & des taureaux.

5 C'est pourquoy (*Iesus-Christ*) entrant dans le monde (*en naissant*) il a dit (*à son Pere*): Tu n'as point voulu d'hostie & d'oblation pour le péché, mais tu m'as approprié (*formé*) un corps.

1 **V** Mbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum, per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indefinenter, nunquam potest accedentes perfectos tacere.

2 Alioquin cessarent offerri, ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati.

3 Sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.

4 Impossibile enim est sanguine taurorum & hircorum auferri peccata.

5 Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam & oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi.

6 Les

6 Holocaustata
& pro peccato non
tibi placuerunt.

6 Les holocaustes & les sacrifices pour le peché ne t'ont point pleu.

7 Tunc dixi: Ecce
venio. in capite libri
scriptum est de me:
Vt faciam, Deus, vo
luntatem tuam.

7 Alors j'ay dit : Voicy que je viens. Il est escrit de moy à la teste du livre (*de ta predestination eterne*) que je feray ta volonté. (*qui est, que je tienné la place de toutes les victimes qui s'offroient pour le peché.*)

8 Superius dicēs:
Quia hostias, & obla
tiones, & holocau
tomata pro peccato
noluisti, nec placita
sunt tibi que secun
dū legem offeruntur.

8 Vous voyez bien qu')Ayant dit auparavant, tu n'as point voulu d'hosties, d'oblations, & de sacrifices pour le peché, & tu n'as point pris de plaisir aux choses qui te sont offertes selon (*l'ordonnance de*) la loy,

9 Tunc dixi: Ecce
venio, ut faciam,
Deus, voluntatem
tuam. Aufere primū,
ut sequens statuat.

9 Alors j'ay dit: Voicy que je viens, (*mon*) Dieu, pour faire ta volonté. (*Vous voyez bien, dis-je, par ces paroles, que le Psalmiste a dites en la personne de Iesus-Christ,*) qu'il oste le premier (*sacrifice*) pour établir le second.

10 In qua voluntate
sāctificati sumus per
oblationem corporis
Iesus Christi semel.

10 Et par cette volonté, nous sommes sanctifiez par l'oblation du corps de (*Iesus*) Christ, qui a esté faite une fois.

11 Et omnis quidē
sacerdos praesto est
quotidie ministrans,
& eandem saepe offe
rens hostias, quae
nunquam possunt
auferre peccata.

11 Au lieu que (*dans la loy*) tout Prestre se presente chaque jour pour servir, (*pour faire les fonctions de son ministère,*) & il offre souvent de mesmes hosties, qui ne peuvent jamais oster les pechez.

12 Hic autem una
pro peccatis offerē

12 Mais celuy-cy (*Iesus-Christ*)
LI

ayant offert une seule hostie pour les pechez, (*les effaçant parfaitement*) s'est assis pour jamais à la droite de Dieu,

hostiâ, in sempiternû
sedet in dextera Dei,

13 Attendant pour le surplus, que ses ennemis soient mis comme un escabeau sous ses pieds.

13 De cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellû pedum ejus.

14 Car il a consommé (*il a perfectionné*) les sanctifiez (*ceux qu'il a sanctifiez*) par une seule oblation. (*de soy-mesme.*)

14 Una enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos.

15 Or le Saint Esprit nous rend témoignage de cette verité (*dans les Escritures saintes*). Car apres qu'il a dit (*par un Prophete*),

15 Contestatur autem nos & Spiritus sanctus. Postquam enim dixit,

16 C'est icy l'alliance que je feray avec eux ; apres ces jours-là, dit le Seigneur, je mettray (*j'imprimeray*) mes loix dans leurs cœurs, & je les escriray dans leur entendement,

16 Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus ; Dabo leges meas in cordibus eorum, & in mentibus eorum superficribam eas ;

17 (*Il ajoute*) : Et je ne me souviendray plus de leurs pechez, & de leurs iniquitez.

17 Et peccatorum & iniquitatum eorû jam non recordabor amplius.

18 Or où il y a remission de ces choses, (*quand les pechez sont remis*) il n'est plus besoin d'oblation pour (*expier*) le peché.

18 Vbi autem horû remissio, jâ non est oblatio pro peccatô.

19 Puis donc, mes freres, que nous avons cette confiance d'entrer dans le Sanctuaire celeste par le sang de IESUS-CHRIST,

19 Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorû in sanguine Christi,

20 Dont il nous a frayé le chemin vivant & nouveau par la rupture du voile, c'est à dire, par la destruction

20 Quam inivit nobis viam novâ & viventem per velamen, id est, carnem suam,

de la chair, (*qui comme un voile cache sa divinité*)

21 Et sacerdotem magnum super domum Dei,

21 Et que nous avons un grand Prestre établi sur la maison de Dieu,

22 Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda à conscientia mala, & abluti corpus aqua munda,

22 Approchons nous de luy avec un vray cœur (*sincere*), & avec une foy pleine (*entiere & ferme*), ayant les cœurs arrosez & purifiez des souilleures de la mauvaise conscience, (*netoyez de tout peché*) & nos corps lavez de l'eau pure, (*du Baptesme.*)

23 Teneamus spei nostre confessionem indeclinabilem, (fidelis enim est qui tepromissit)

23 Demeurons fermes & inébranlables dans la profession de nostre esperance. Car celuy qui nous a promis est fidele. (*il observe fidelement ses promesses.*)

24 Et consideremus invicem in provocationem charitatis & bonorum operum,

24 Et prenons garde les uns aux autres, pour nous provoquer mutuellement à (*exercer*) la charité, & aux bonnes œuvres,

25 Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, & tanto magis, quanto videritis appropinquantem diem.

25 Ne delaisant point la commune assemblée (*de l'Eglise, où se presche la parole de Dieu, & où s'unissent les fideles*), comme quelques uns ont accoustumé de faire (*par l'esprit d'orgueil ou de division*); mais exhortons nous les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour (*du jugement*) s'approche.

26 Voluntariè enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

26 Car pour nous, si apres avoir receu la connoissance de la verité nous pechons (*nous l'abandonnons par l'apostasie*) volontairement, il ne reste plus d'hostie (*à offrir*) pour

les pechez, (*Iesus-Christ ne s'offrira plus pour effacer nos pechez, & il ne mourra pas une autrefois.*)

27 Mais seulement (*il reste*) l'attente terrible du jugement (*de Dieu.*) & la violence du feu, (*lequel, comme s'il entroit dans les interets de Dieu offensé, & estoit capable de zele pour sa gloire*) consumera ses adversaires.

28 Celuy qui violoit la loy de Moysé, estoit puny de mort irremissiblement sur la deposition de deux ou de trois témoins.

29 Combien donc pensez-vous que celuy là merite de plus griefs tourmens qui aura foulé aux pieds le fils de Dieu, & qui aura traité comme une chose prophane le sang de la nouvelle alliance, par lequel il a esté sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de grace.

30 Car nous sçavons qui est celuy qui a dit : A moy appartient la vengeance, & je feray la retribution. Et derechef : Le Seigneur jugera son peuple.

31 C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.

32 Ressouvenez-vous de ces jours anciens, où ayant esté illuminés (*de la foy. & baptizés*), vous avez soustenu de grands combats dans les persecutions que l'on vous a faites.

27 Terribilis autem quedam expectatio iudicii, & ignis ardentis, quæ consumptura est adversarios.

28 Irritum quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur.

29 Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia qui filium Dei conculcaverit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo iustificatus est, & spiritui gratiæ contumeliam fecerit?

30 Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterum: Quia iudicabit Dominus populum suum.

31 Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

32 Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinistis passionis.

33 Et in altero qui dem, opprobriis & tribulationibus spectaculum facti: in altero autem, socij taliter converfantium estis.

33 Quand d'un costé vous avez esté exposez en un spectacle public par les tribulations & les opprobres que vous avez soufferts ; & de l'autre, vous avez pris part aux maux de ceux qui estoient mal traitez comme vous. (*les assistant en ce que vous pouviez.*)

34 Nam & vinctis compati estis, & rapinam honorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscetes vos habere meliorem & manentem substantiam.

34 Car vous avez compaty à l'affliction de ceux qui estoient prisonniers, & vous avez enduré avec joye la perte de vos biens, sçachant que vous aviez un heritage meilleur à esperer, & qui doit durer éternellement.

35 Nolite itaque amittere confidentiam vestram, que magnam habet remunerationem.

35 Ne perdez donc point vostre confiance (*vostre premiere assurance en la profession de la foy*), qui a (*qui doit esperer*) une si grande recompense.

36 Patientia enim vobis necessaria est; ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

36 Car la patience vous est necessaire ; afin que faisant la volonté de Dieu, vous receviez l'effect de sa promesse.

37 Adhuc enim modicum aliquantulumque, qui venturus est, veniet, & non tardabit.

37 Car il ne faut patienter encore que tant soit peu, & celuy qui doit venir, viendra, & ne tardera point.

38 Iustus autem meus ex fide vivit. Quod si subtraxerit se, non placebit anime mee.

38 Or le juste (*dit le Seigneur*), vit de la foy. Que s'il vient à s'en soustraire, il ne me plaira point.

39 Nos autem non sumus subractionis filij in perditionem, sed fidei in acquisitionem anime.

39 Mais nous ne sommes point enfans de soustraction (*des personnes à nous soustraire, & nous retirer de Dieu*) pour nous perdre, mais

CHAPITRE XI.

1 **O**R la foy est la substance (*le fondement*) des choses que nous esperons, & la demonstration de celles qui ne nous apparoissent pas. (*la conviction de nos esprits, telle que peut estre une demonstration dans les sciences.*)

2 Par elle les anciens ont reçu un témoignage de leur pieté.

3 Par la foy nous sçavons que les siecles ont esté disposez (*que toutes choses en la creation ont esté rangées en leur ordre*) par le verbe de Dieu, & que les creatures d'invisibles sont devenuës visibles. (*n'ayant pas esté faites d'une matiere precedente, mais du neant.*)

4 Par la foy, Abel offrit à Dieu une hostie plus excellente que (*ne fit*) Caïn; & par elle il receut témoignage d'estre juste, Dieu acceptant ses dons; & à present, tout mort qu'il est, il parle encore par cette mesme foy.

5 Par la foy, Henoch a esté transporté (*de la terre*) pour ne mourir pas; & il ne fut point trou-

1 **E**t autem fides sperandarum substantiarum rerum, argumentum non apparentium.

2 In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3 Fide intelligimus aptata esse sacula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.

4 Fide plurimam hostiam Abel quam Cain obtulit Deo. per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; & per illum defunctus adhuc loquitur.

5 Fide Henoch translatus est ne videret mortem, & non inveniebatur, quia transtulit illum Deus. Antea translationem

enim testimonium habuit placuisse Deo.

vé, parce que Dieu l'avoit enlevé, Et avant cette translation, il a eü témoignage qu'il plaisoit à Dieu.

6 Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, & inquirentibus se remuneratorem sit.

6 Or sans la foy il est impossible de plaire à Dieu. Car il faut que quiconque vient à luy, croye qu'il est, & qu'il recompense ceux qui le cherchent. (*qui le servent.*)

7 Fide Noë, responso accepto de iis quæ adhuc non videbantur, meruens aperavit arcam in latere domus sue, per quam damnavit mundum, & iustitiam, quæ per fidem est, heres est inheritatus.

7 Par la foy, Noë ayant esté (*divinement*) adverti des choses qui ne se voyoient pas encore (*du déluge qui devoit arriver*), il craignit & bastit l'arche pour le salut de sa famille; & par ce bastiment il condamna le monde (*d'incrédulité & d'impenitence*), & fut fait heritier de la justice qui est par la foy. (*de la gloire celeste, à laquelle on parvient par la foy.*)

8 Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire quæ accepturus erat in hereditatem, & exiit, nesciens quo iret.

8 Par la foy, celuy que Dieu appella Abraham, luy obeit, & alla dans la terre qu'il devoit posséder en héritage, & sortit (*de son pais*) sans sçavoir où il alloit.

9 Fide demoratus est in terra reprobationis, tamquam in aliena, in casulis habitando, cum Isaac & Iacob coheredibus reprobationis ejusdem.

9 Par la foy, il a sejourné dans la terre qui luy estoit promise, comme dans une terre étrangere, habitant sous des tentes, avec Isaac, & Iacob, heritiers comme luy de la mesme promesse.

10 Expectabat enim fundamenta habitentem civitatem, cujus artifex & conditor Deus.

10 Car il attendoit cette cité (*le Ciel*) qui est bastie sur un fondement (*inébranlable.*) & dont Dieu est l'architecte, & le fondateur.

11 Fide & ipsa Sara fecit virtutem in

11 Par la foy, Sara, qui estoit ste

rile, reçoit la vertu de concevoir, n'estant plus en âge de cela, parce qu'elle crut que celui qui luy avoit promis (*un fils*) estoit fidele.

12 Ainsi d'un seul homme, dont le corps estoit mort par la vieillesse, il est sorti une posterité innombrable, comme les estoiles du Ciel, & les sablons des bords de la mer.

13 Tous ces personnages sont morts dans la foy, n'ayant pas reçu les effets des promesses, mais s'estant contentez de les voir, & de les saluer de loin, & confessant qu'ils estoient étrangers & voyageurs sur la terre.

14 Car ceux qui parlent ainsi, montrent bien qu'ils cherchent leur patrie.

15 Et certainement s'ils se fussent souvenus de celle qu'ils avoient abandonnée, ils eussent eu du temps pour y retourner.

16 Mais ils en desiroient une meilleure, qui est le Ciel. C'est pourquoy Dieu n'a point de honte de se dire leur Dieu, leur ayant préparé une cité. (*eternelle pour y habiter avec luy.*)

17 Par la foy, Abraham offrit Isaac, lors que Dieu le voulut tenter; (*le voulut éprouver par le commandement qu'il luy fit de l'immoler*). Il offrit, dis-je, ce fils qui estoit unique, en qui il avoit reçu

conceptione seminis accepit, etiam præter tempus ætatis, quoniam fidelem credidit esse eum qui repromiserat.

12 Propter quod & ab uno orti sunt (& hoc emortuo) tanquam sidera cæli in multitudinem, & sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13 Iuxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed à longè eas aspicientes, & salutantes, & confitentes quia peregrini & hospites sunt super terram.

14 Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.

15 Et si quidem ipsius memissent de qua exierunt, haberant utique tempus revertendi.

16 Nunc autem meliorem appetunt, id est, cœlestem. Ideo nõ confunditur Deus vocari Deus eorum. Paravit enim illis civitatem.

17 Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur; & unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones;

les promesses. (*d'une posterité innombrable.*)

18 Ad quem dictū est: Quia in Isaac vocabitur tibi semen.

18 Au regard duquel il luy avoit esté dit: D'Isaac viendra ta posterité.

19 Arbitrans quia & à mortuis suscitare potens est Deus. unde eum & in parabolam accepit.

19 Estimant que Dieu le pouvoit ressusciter des morts. C'est pourquoy il le recouvra en figure, (*de Iesus-Christ, qui devoit estre delivré de la mort, par sa resurreccion.*)

20 Fide & de futuris benedixit Isaac Jacob & Esau.

20 Par la foy, Isaac benissant Jacob & Esau, leur promit des biens futurs.

21 Fide Jacob, moriens, singulos filios Joseph benedixit, & adoravit saltigium virgæ ejus.

21 Par la foy, Jacob en mourant, benit tous les enfans de Joseph, & adora Dieu, estant appuyé sur le bout du baston (*du sceptre*) que son fils portoit en la main. (*comme une marque de sa dignité, reconnoissant en Joseph la souveraineté du Messie, qui devoit naistre de luy.*)

22 Fide Joseph, moriens, de protectione filiorum Israël memoratus est, & de ossibus suis mandavit.

22 Par la foy, Joseph en mourant, se ressouvint de la sortie des enfans d'Israël (*hors de l'Egypte*), & commanda que l'on transportast ses os.

23 Fide Moyse, natus, occultatus est mensibus tribus à parentibus suis, eò quòd vidissent egræm infantem, & nõ timuerunt Regis edictum.

23 Par la foy, Moyse estant né, fut caché durant trois mois par ses parens, parce qu'ils virent que c'estoit un fort bel enfant, & ils ne craignirent point l'Edict du Roy. (*qui commandoit que l'on tuast tous les mâles qui naistroient des Israëlites.*)

24 Fide Moyse grandis factus negavit se esse filium filie Pharaonis,

24 Par la foy, Moyse estant devenu grand, il nia qu'il fut le fils de la fille de Pharaon, (*qui l'avoit adopté*)

25 Choissant plustost d'estre affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir temporel (*passager*) du peché,

25 Magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere iucunditatem,

26 Et jugeant que l'opprobre de (*Iesus*) Christ (*les maux qu'il devoit souffrir en la deliurance de son peuple, comme figure de Iesus-Christ, & pour son amour*) estoit un plus grand thresor que tous les thresors des Egyptiens. Car il regardoit la recompense. (*eternelle qu'il en devoit recevoir.*)

26 Majores divitias aestimans thesauro Egyptiorum, improprium Christi. Aspiciebat enim in remunerationem.

27 Par la foy, il laissa l'Egypte, ne craignant point la colere du Roy, mais regardant Dieu qu'il ne voyoit point. (*avec autant de respect, que s'il l'eust veu de ses yeux.*)

27 Fide reliquit Ægyptum non veritus animositatem regis. Invisibilem enim eam quã videns sustinuit.

28 Par la foy, il celebra la Pasque, & il fit l'effusion de sang (*il marqua de sang les portes des maisons des Israélites*); afin que celui qui tuoit les premiers nez (*l'Ange exterminateur*), ne touchast point les Israélites.

28 Fide celebravit Pascha, & sanguinis effusionem: ne qui vastabat primitiva, tangeret eos,

29 Par la foy, (*les Israélites*) passerent au travers de la mer rouge, comme sur la terre ferme; ce que les Egyptiens ayant voulu faire, ils furent abyomez. (*dans la mer.*)

29 Fide transierunt mare rubrum tanquam per aridã terram: quod experti Ægyptij, devorati sunt.

30 Par la foy, les murs de Iericho tomberent, apres que l'on en eust fait sept fois le tour, (*avec l'Arche.*)

30 Fide muri Iericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31 Par la foy, Rahab, femme débauchée, qui avoit receu en paix les

31 Fide Rahab meretricis nõ perijt cum incredulis, excipiens

exploratores cum

espions (de Josué, qui estoient allez dans Jericho pour decouvrir l'estat de cette ville), ne perit point avec ses citoyens incredules.

31 Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarran- tem de Gedeon, Barac, Samson, Iephte, David, Samuel, & Prophetis,

32 Et que diray-je davantage? (des miracles faits par la foy?) le temps me manqueroit, si je voulois parler de (toutes les merveilles de) Gedeon, de Barac, de Samson, de Iephte, de Samuel, de David, & des Prophetes,

33 Qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt reprobationes, obcuraverunt ora leonum,

33 Qui par la foy ont vaincu (conquis) des royaumes, ont exercé (tous les devoirs de) la justice, ont receu l'effect des promesses divines, & ont fermé la gueule aux lions.

34 Exinxerunt imperium ignis, effugerunt aciem gladij, convulnerunt de infirmis, fortes facti sunt in bello, castra veterunt extorſu.

34 Qui ont esteint l'ardeur des fournaises, & evité la pointe des épées, qui sont relevez de leurs maladies, qui ont fait paroître leur courage à la guerre, & qui ont mis en deroute les armées des étrangers.

35 Acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alij autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.

35 Les femmes ont recouvré leurs enfans morts (que Dieu a ressuscitez). Les uns ont esté estendus à la torture, ne voulant pas en estre delivrez, & attendant une plus grande recompense par la resurrection. (faisant plus d'estime de la vie qu'ils attendoient par la resurrection, que de celle qu'ils perdoient.)

36 Alij verò ludibria & verbera experti, insuper & vincula & carceres.

36 Les autres ont souffert les injures, & les foüets, les liens, & les prisons.

37 Lapidati sunt, secti sunt, tentati

37 Ils ont esté lapidez, ils ont

esté sciez, ils ont esté persecutez, ils sont morts par le tranchant de l'épée, ils ont esté vagabonds, revestus de peaux de brebis, & de chevres, & souffrant la pauvreté, les angoisses, & les afflictions,

sic, in occisione gladij mortui sunt, circumierunt in melocis, in pellibus caprinis, egenes, angustiati, afflicti,

38 Dont le monde n'estoit pas digne, ils ont erré par les deserts, & par les montagnes, & se sont retirez dans les antres & les cavernes de la terre.

18 Quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes, in montibus, & speluncis, & in cavernis terra.

39 Et tous ceux-là, ayant un témoignage (*si avantageux*) de leur foy, n'ont pas toutefois receu l'effect de la promesse (*n'ont point veu le Messie, qui leur avoit esté promis.*)

39 Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem,

40 Dieu ayant ordonné quelque chose de meilleur pour nous, & ne voulant pas qu'ils fussent consommez sans nous. (*qu'ils obtinssent l'accomplissement de leur adoption, par la venue de Jesus-Christ.*)

40 Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.

CHAPITRE XII.

1 **D**ONC apres une si grande nuée (*une si grande foule*) de témoins (*des merveilles que la foy a operées*), secoüons tout fardeau qui nous accable, & tout péché qui nous environne, (*où nous sommes toujours exposez*). Courons avec patience dans la carrière qui

1 I Deoque & novam tantam habentes impostam nubem testium, deponentes omne pondus, & circumstantes nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen,

nous est ouverte, & combattons fi-
delement comme il nous est pro-
posé.

2 Aspiciētes in au-
ctorem fidei & con-
summatorem Iesum,
qui proposito sibi
gaudio sustinuit cru-
cem confusione cō-
tēpta, atque in dex-
tera sedis Dei sedet.

2 Jettant les yeux sur IESUS,
l'auteur & le consommateur de la
foy, qui (*pouvant choisir sur la terre
la joye & une vie heureuse & exem-
pte de douleur*), a voulu souffrir la
mort de la Croix, & en a mesprisé la
confusion; apres quoy il est mainte-
nant assis à la droite de Dieu.

3 Recogitate enim
eum qui talem su-
stinuit à peccatori-
bus adversū semet-
ipsum contradictio-
nem, ut ne fatigavi-
ni, animis vestris de-
ficiētes.

3 Partant, pensez attentivement
à celui qui a souffert une telle con-
tradiction (*persecution*) de la part des
pecheurs, afin que vous ne vous las-
siez point de souffrir, & que le cou-
rage ne vous manque point.

4 Nondum enim
usque ad sanguinem
resististis, adversus
peccatū repugnātes.

4 Car vous n'avez pas encore re-
sisté jusques à répandre vostre sang,
combattant contre le peché.

5 Et oblii estis cō-
solationis que vobis
tāquam filiis loqui-
tur, dicens: Fili mi,
nōli negligere disci-
plinam Domini, ne-
que fatigeris dum
ab eo argueris.

5 Et avez-vous oublié la conso-
lation (*de l'Esriture*), laquelle par-
le à vous comme à ses enfans, quand
elle vous dit: Mon enfant ne negliges
pas l'instruction du Seigneur, & ne
pers point courage, quand il te cor-
rige.

6 Quē enim dili-
git Dominus, casti-
gat. Flagellat aurem
omnem filium quē
recipit.

6 Car le Seigneur châtie celui
qu'il ayme, & il frappe de verges l'en-
fant qu'il avoüe. (*pour sien*.)

7 In disciplina
perseverare Tan-
quam filijs vobis of-
ferre se Deus. Quis
enim filius, quem nō
corripit pater?

7 Perseverez (*donc*) sous la dis-
cipline. Dieu s'offre à vous, comme
à ses enfans (*vous traite comme ses
enfans*). Car qui est l'enfant que le pe-
re ne châtie point?

8 Que si vous estes exempts de son châtement, (*si vous ne souffrez rien*) dont tous les siens sont participans, vous estes donc bastards, & non pas de vrays enfans legitimes.

9 Et si nous avons respecté nos peres charnels lors qu'ils nous ont châtié, à plus forte raison, devons nous obeir avec respect au pere de (*nos*) esprits (*à Dieu*), afin que nous vivions? (*de la vie spirituelle & eternelle qu'il nous donnera.*)

10 Car pour ceux-là, ils nous instruisoient (*ils nous ont châtié*) durant quelque-temps; comme il leur plaisoit, (*& pour nos interests temporels seulement*); mais pour celui-cy (*Dieu*), il nous châtie pour nostre bien, (*spirituel*), afin de nous donner la sainteté.

11 Or tout châtement, lors qu'on le reçoit, ne semble pas apporter de la joye, mais de la tristesse; toutefois il produit en ceux qui sont patiemment exercez par luy, l'agreable fruit de la justice.

12 C'est pourquoy redressez vos mains qui sont lâches, & (*fortifiez*) vos genoux, qui se laissent aller de foiblesse, (*prenez courage.*)

13 Et marchez d'un pied ferme & droit, afin que personne en clochant dans le bon chemin, ne s'éga-

8 Quod si extra disciplinam estis, cujus participes facti sunt omnes; ergo adulteri, & non filij estis.

9 Deinde patres quidem carnis nostrae, eruditores habuimus, & reuerentiamur eos: non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, & vivemus?

10 Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erudiebant nos. Hic autem ad id quod utile est in recipiendo sanctificationem eius.

11 Omnis autem disciplina in presenti quidem videtur non esse gaudij, sed mœroris, postea autem fructum pacatissimi exercitatis per eam reddet justitiae.

12 Propter quod, remissas manus & soluta genua erigite,

13 Et gressus rectos facite pedibus vestris, ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.

re, mais plustost qu'il (*se redresse*) reçoive la (*parfaite*) santé. (*afin que si quelqu'un est disposé à perdre la foy, qu'il se corrige, & ne s'égare pas tout-à-fait.*)

14. Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videt Deum.

14 Entretenez la paix avec tous, & conservez la sainteté, (*la pureté du corps & du cœur*) sans laquelle personne ne verra Dieu.

15. Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei, ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediatur, & per illam inquietetur multi.

15 Et prenez garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu, (*ne soit privé de la grace,*) que quelque racine d'amertume ne germe & ne pullule entre-vous, & que plusieurs n'en demeurent soüillez. (*qu'il n'y ait personne entre vous, lequel comme une mauvaise racine, croisse, & étouffe la bonne doctrine par ses mauvais discours.*)

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.

16 Qu'il n'y ait aucun fornicateur, ni aucun (*sacrilege*) comme Esau, qui vendit (*à son frere*) son droit d'ainesse (*qui avoit quelque chose de sacré*) pour se rassasier une fois. (*d'un potage de lentilles.*)

17. Scitote enim quoniam & postea cupiens hereditare benedictionem, reprobarus est. Non enim invenit poenitentiae locum, quantum cum lacrymis inquisisset eam.

17 Car sçachez, qu'ayant voulu apres cela recevoir la benediction paternelle (*déne au premier né*), il en fut rejeité : & sa penitence ne trouva plus de place (*ne fut pas receüe*), encore qu'il la recherchast (*qu'il recherchast cette benediction*) avec larmes.

18. Non enim accessit ad tractabilem montem & accessibilem ignem, &

18 Car vous ne vous estes point approchez d'une montagne que l'on

touchoit de la main, ni d'un feu brûlant, ni d'un tourbillon, ni de l'obscurité, ni de la tempeste, (*vous n'appartenez point à la loy, qui fut donnée sur une montagne palpable, qui parut toute en feu, & que l'on vid couverte de tourbillons, & d'une épaisse nuée, & où grondoit la tempeste*)

19 Ni du son de la trompette, ni du bruit d'une voix (*qui estoit si terrible*), que ceux qui l'ouïrent, prièrent qu'elle ne s'adressast plus à eux. (*que Dieu ne leur parlast plus.*)

20 Car ils ne pouvoient supporter la rigueur de cette menace: **Que** si une beste mesme approchoit de la montagne, elle seroit lapidée.

21 Et ce qui paroïssoit estoit si terrible, que Moÿse mesme dit: **Je suis épouvanté, & je tremble de frayeur.**

22 Mais pour vous, vous vous estes approchez de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, & de la Ierusalem celeste, remplie d'une multitude innombrable d'AnGES.

23 De l'Eglise (*de l'assemblée*) des premiers nez, dont les noms sont écrits dans les Cieux (*qui sont élus pour regner dans les Cieux*) & de Dieu qui est le Iuge de tous, des esprits, des justes parfaits, (*qui sont morts dans la parfaite justice*)

curbinem, & caliginem, & procellam,

19 Et tubæ sonitum, & vocem verborum, quam qui audierunt excuserunt se, ne eis fieret verbum.

20 Non enim portabant quod dicebatur: Et si bestia retigerit montem, lapidabitur.

21 Et ita terribile erat quod videbatur, Moyses dixit: Exterritus sum, & tremebundus.

22 Sed accessistis ad Sion montem & civitatem Dei viventis, Ierusalem cœlestem, & multorum millium Angelorum frequentiam,

23 Et Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, & iudicem omnium Deum, & spiritus justorum perfectorum,

24 Et

24 Et testamenti novi mediatorum Iesum, & sanguinis asperionem melius loquentem quam Abel.

24 Et de IESUS, qui est le mediateur de la nouvelle alliance, & de l'asperion de son sang, qui crie plus avantagement (pour nous) que celui d'Abel. (demandant misericorde, au lieu que celui-là croit vengeance.)

25 Videte ne recusatis loquentem. Si enim illi non esugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos, qui de caelis loquentem nobis auerimus.

25 Prenez donc garde à ne rejeter pas celui qui vous parle. Car si ceux qui méprisèrent celui (Moïse) qui leur parloit sur la terre, ne pûrent éviter la vengeance (divine); nous pourrons bien moins éviter la colère de celui qui nous parle des Cieux, si nous nous détournons de luy.

26 Cujus vox movit terram tunc, nunc autem reprobavit, dicens: Adhuc semel, & ego movebo non solum terram, sed & caelum.

26 Alors sa voix fit trembler la terre, & maintenant il se declare, & dit: J'agiray encore une fois, & j'ébranleray non seulement la terre, mais le Ciel. (par la predication de l'Evangile.)

27 Quod autem adhuc semel dicit, declarat mobilitatem translationem tantquam factorum, ut maneat ea quae sunt immobilia.

27 Or en disant encore une fois, il declare le changement qui doit arriver aux choses muables (à l'alliance ancienne, qui n'avoit pas esté faite pour durer toujours), pour établir les choses immuables. (l'Eglise, qui est le Royaume du fils de Dieu, qui ne sera jamais détruit.)

28 Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam per quam serviamus placentes Deo cum metu & reverentia.

28 C'est pourquoy recevant (entrant dans) un Royaume qui ne peut estre ébranlé (& le possédant déjà par l'esperance), conservons la grace par laquelle nous servions Dieu d'une façon qui luy soit agreable, avec crainte & reverence. (avec

M m

§46 EPISTRE DE S. PAUL
un respect accompagné d'une sainte
frayeur.)

29 Car nostre Dieu est un feu con-
fumant. (qui nous détruira , si nous
sommes méconnoissans de ses graces.)

29 Et enim Deus
noster ignis consu-
mens est.

CHAPITRE XIII.

1 **Q**ue la charité fraternelle de-
meure (toujours) parmi
vous.

1 Caritas frā-
ternitatis ma-
neat in vobis.

2 Ne manquez pas à faire l'hospi-
talité (aux passans); par laquelle
quelques-uns (Abraham) reçurent
dans leur maison des Anges (dégui-
sez en pelerins.)

2 Et hospitalitatē
nolite oblivisci. Per
hanc enim placuerūt
quidam, Angelis
hospitio receptis.

3 Souvenez-vous des (de secou-
rir ceux qui sont en prison) prison-
niers, comme si vous estiez prison-
niers vous-mêmes, & de ceux qui
souffrent comme étant dans un corps.
(sujet à mesmes souffrances.)

3 Memento re vi-
ctorum, tanquam
simul vincti, & la-
borantium, tanquam
& ipsi in corpore
morantes.

4 Le mariage est honorable en
toutes choses, & le lit des mariez doit
estre chaste & honneste. Car Dieu
punira les fornicateurs & les adul-
teres.

4 Honorabile cō-
nubium in omni-
bus, & thorus im-
maculatus. Fornica-
tores enim & adul-
teros judicabit
Deus.

5 Que vos mœurs soient sans
avarice, vous contentant de ce que
vous avez presentement, puis que
Dieu a dit : Je ne te delaisseray point,
& je ne t'abandonneray point.

5 Sint mores sine
avaritia, contenti
presentibus. Ipse e-
nim dixit : Non te
deseram, neque de-
relinquam.

6 De sorte que nous pouvons dire

6 Ita ut confide-
ter dicamus : Domi-

nus mihi adju tor,
non timebo quid fa-
ciat mihi homo.

confidement: Le Seigneur est mon protecteur, je ne craindray rien de ce que l'homme me peut faire.

7 Memento te pre-
positorum vestrorū,
qui vobis locuti sunt
verbum Dei: quorum
intuentes exitū con-
versationis, imita-
mini fidem.

7 Souvènez-vous de vos condu-
cteurs, qui vous ont annoncé la pa-
role de Dieu; prenant garde de quel-
le façon ils ont finy leur vie, imi-
tez leur foy.

8 Iesus Christus
heri, & hodie, ipse
& in sæcula.

8 IESUS-CHRIST estoit hier, il
est aujourd'huy, & il sera à tous les
siecles. (*il est eternal.*)

9 Doctrinis variis
& peregrinis nolite
abduci. Optimum
est enim gratia sta-
bilire cor, non escis,
quæ non profuerunt
ambulantibus in eis.

9 Ne vous laissez point aller à des
doctrines differentes & estrangeres.
Car il est tres-bon d'affermir son cœur
par la grace, & non pas par la distin-
ction & l'usage de certaines viandes
qui n'ont seruy de rien à ceux qui les
ont pratiquées.

10 Habemus alta-
re, de quo edere nõ
habent potestatem
qui tabernaculo de-
serviunt.

10 Nous avons un autel, (*la vi-
ctime*) duquel ceux qui servent au
tabernacle (*legal*) ne peuvent man-
ger.

11 Quorum enim
animalium, inferunt
sanguis pro peccato
in Sancta per Pon-
tificem, horum cor-
pora cremantur ex-
tra castra.

11 Car on brûloit hors du camp le
corps des animaux dont le grand Pon-
tife portoit le sang une fois l'année
dans le saint des Saints. (*dans le san-
ctuaire.*)

12 Propter quod
& Iesus, ut sanctifi-
caret per suum sin-
guinem populum,
extra portam passus
est.

12 C'est pourquoy (*pour accom-
plir cette figure*) JESUS a voulu
souffrir hors la porte (*de Jerusalem*),
afin de sanctifier le peuple par son
sang.

13 Excamus igitur
ad eum extra castra,
improperium ejus
portantes.

13 Sortons donc hors du camp, &
allons vers luy, en participant à son
opprobre. (*à l'ignominie de sa Croix.*)

14 Car nous n'avons point icy de cité permanente ; mais nous en cherchons une à venir. (*qui est le Ciel.*)

14 Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15 Offrons donc toujours par luy, une hostie de louange à Dieu, c'est à dire, le fruit de nos levres qui benifissent son nom.

15 Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confessionem nomini ejus.

16 Ne négligez point les œuvres de beneficence & de communication. (*Ne négligez pas les œuvres de charité, & de faire part de vos biens aux pauvres.*) Car c'est par de telles hosties qu'on se rend Dieu favorable.

16 Beneficentiae autem & communionis nolite oblivisci. Talibus enim hostiis promeretur Deus.

17 Obeissez à vos conducteurs, & soyez leur soumis, (*Car ils veillent pour (le salut) de vos ames, dont ils ont à rendre compte*) afin qu'ils s'aquittent de ce devoir avec joye, & non pas avec regret, & en gemissant. Car cela n'est pas expedient pour vous.

17 Obedite praepositis vestris, & subjacere eis, (ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri) ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes. Hoc enim non expedit vobis.

18 Priez pour nous. Car selon le témoignage que nous avons en nous-mesmes de nostre conscience, nous n'avons point d'autre desir que de converser honnestement (*de nous conduire saintement*) en toutes choses.

18 Orate pro nobis. Confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conservari.

19 Et je vous conjure de le faire d'autant plus ardamment, afin que je vous sois plustost rendu.

19 Amplius autem deprecor vos hoc facere, quo celerius restituar vobis.

20 Cependant, que le Dieu de paix, qui a ressuscité des morts IESUS-CHRIST nostre Seigneur, le grand Pasteur des brebis, & le mediateur de l'alliance eternelle, par son sang,

20 Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti aeterni, Dominum nostrum Iesum Christum,

21 Apert vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem, faciens in vobis quod placeat coram se per Iesum Christum, cui est gloria in secula seculorum. Amen.

21 Vous foffne à tout bien (à toute bonne œuvre), afin que vous fassiez sa volonté, & qu'elle fasse en vous tout ce qui luy peut estre agreable par JESUS-CHRIST, auquel soit gloire au siècle des siècles. Ainsi soit-il.

22 Rogo autem vos, fratres, ut suffertis verbum solacij. Etenim per paucos scripsi vobis.

22 Je vous prie, mes freres, de prendre en bonne part les paroles d'admonition que je vous ay écrites, & excusez si je vous ay écrit si brièvement (d'un sujet si important.)

23 Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum, cum quo (si scelerius venerit) videbo vos.

23 Sçachez que nostre frere Timothée est délivré (de prison). S'il arrive bien-tost, je vous verray avec luy.

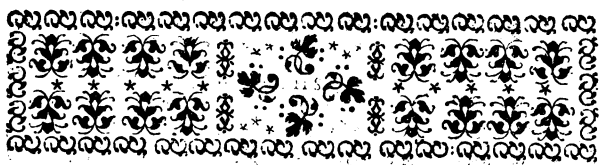
24 Salutate omnes prepositos vestros, & omnes sanctos. Salutate vos de Italia fratres.

24 Salüez de ma part tous ceux qui vous conduisent & tous les Saints (tous les fideles de l'Eglise). Les freres qui sont en Italie vous salüent.

25 Gratia cum omnibus vobis. Amen.

25 La grace soit avec vous tous. Ainsi soit-il.

Fin de l'Epistre de S. Paul aux Hebreux.



A R G V M E N T
 DE L'ÉPISTRE
 CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 S. IACQUES.



LES Epistres de S. Iacques, saint Pierre, saint Jean, & saint Iude, sont appellées tantost Canoniques, & tantost Catholiques. Canoniques, ou à cause qu'elles appartiennent au Canon des Escritures, ou bien parce qu'elles contiennent les Canons, c'est à dire, les maximes de la vie Chrestienne. L'inscription de Catholiques est plus ordinaire dans les exemplaires Grecs & Latins, & principalement dans ceux-là, entre lesquels se trouvent Origene & Denis Alexandrin rapportez par Eusebe au livre de son Histoire chap. 19. & au liv. 7. chap. 20. Et Eusebe luy-mesme chap. 22. livre 2. Saint Cyrille de

M m iij

552 ARGUMENT DE L'ÉPISTRE
Ierusalem en sa 7. Catech. Saint Ierosme au Cata-
logue des Auteurs Ecclesiastiques.

La raison de ce nom est, qu'elles ne s'adressent pas à une seule personne, ou à une seule Eglise, mais à tous les fideles dispersez en diverses regions. Celle de S. Iacques aux douze Tribus. La premiere de saint Pierre à tous les fideles Iuifs & Gentils répandus dans des provinces qui y sont nommées. La deuxième aux mesmes. La premiere de saint Iean porte en son ancienne inscription, aux Parthes, sous lesquels tout l'Orient est compris. Celle de saint Iude est generale. Pour la deuxième & troisième de saint Iean, elles ne sont pas proprement Catholiques; mais on leur a donné ce nom à cause qu'on les a inserées en mesme volume que les cinq autres. Leur dessein en general est de refuter l'erreur de Simon le Magicien & autres heretiques de ce temps-là, qui soustenoient que la foy suffisoit sans les œuvres, abusant de quelques passages tirez des Epistres de saint Paul, comme saint Pierre le declare en sa deuxième Epistre. C'est de saint Augustin au livre de la foy & des œuvres chap. 14. que je tire cet Argument.

Iacques Aucteur en cette Epistre n'est pas le frere de saint Iean, & le fils de Zebedée. Car de son vivant saint Paul, des écrits duquel saint Augustin assure que les heretiques avoient tiré l'occasion de leur erreur, n'avoit pas encore presché aux Gentils, tant s'en faut qu'il leur eust adressé aucune lettre. Il reste donc que ce soit Iacques le Mineur, fils d'Alphée, & frere de Iude. Car ceux qui l'attribuent à un troisième, se trompent & corrompent le sens de saint Hierôme qu'ils alleguent; lequel ne doutant pas que cette Epistre ne soit de celuy que

nous croyons, rapporte que quelques-uns disoient qu'elle avoit esté publiée par un autre sous son nom.

L'ancienne Eglise l'a receüe comme faisant partie du nouveau Testament, & peu en ont douté. Nous en avons la preuve dans le Catalogue des Escritures saintes dressé par les anciens Peres, qui l'y inserent tous. Luther avec une impudence dont Calvin a eu honte la rejette, parce qu'elle condamne sa doctrine de la suffisance de la foy sans les œuvres. Mais il ne faut pas s'estonner qu'un criminel tâche de recuser le juge duquel il attend l'arrest de sa mort; & il n'y a impieté dont l'esprit de l'heresie ne soit capable.

L'argument general est celuy que nous avons déjà remarqué, à sçavoir la necessité des bonnes œuvres avec la foy, contre l'erreur de Simon le Magicien, & des Nicolaites. Il mesle à cette These beaucoup d'autres preceptes salutaires; & sur tout il reprend l'ambition & l'intemperance de langue de quelques-uns qui se vouloient mêler d'enseigner dans l'Eglise sans avoir les conditions requises au ministère evangelique.

S. Irénée
L. 1. ad-
vers. he-
res. c. 10.

Dans le premier chapitre, il exhorte les fideles à souffrir les persecutions qui leur arrivent pour la cause de l'Evangile, parce qu'elles sont une épreuve de leur foy, & que cette épreuve produit la patience, laquelle il dit devoir estre perseverante pour estre parfaite & meritoire de la vie eternelle. 2. Il les assure que s'ils la demandent à Dieu, ils l'obtiendront infailliblement, pourveu que leur oraison se fasse avec confiance en sa bonté. Il enseigne qu'il y a une tentation laquelle porte au peché, qui ne vient point de Dieu, mais de la concupiscence interieure. Il represente l'homme comme un mary, & la concupiscence

comme une femme, laquelle conçoit de luy le peché, & ce peché apres engendre la mort. De sorte qu'il distingue plusieurs degrez en cette malheureuse generation. Le 1. est en la tentation de la concupiscence. Le 2. en la conception du peché par un consentement imparfait. Le 3. en l'enfantement du peché par un consentement entier. Le 4. en la consommation du peché par l'œuvre extérieure. Le 5. & le dernier en la generation de la mort fille de ce peché.

Ensuite, l'Apostre exhorte ceux qui avoient l'ambition d'enseigner les autres, à estre lents & tardifs à parler, à cause que les discours des choses de religion sont d'ordinaire accompagnez de chaleur & de disputes. Et pour les fideles qui sont du rang de ceux qui écoutent, il les exhorte à pratiquer ce qu'ils entendent, la perfection evangelique consistant à faire & non pas à sçavoir.

Dans le deuxiême chapitre, il les advertit de ne faire point de distinction des personnes selon les qualitez extérieures des richesses. 1. Parce que cela est injurieux à la foy de nostre Seigneur. 2. C'est faire un jugement contraire à la justice. 3. C'est aller contre la disposition & les sentimens de Dieu, qui a honoré les pauvres jusques au point de les élire pour recevoir les premiers les nouvelles & les graces de l'Evangile, & ausquels l'heritage du Ciel est promis. 4. C'est accroistre l'insolence des riches indignes de cet honneur, comme ceux par qui les fideles sont tourmentez de procès, & qui sont cause que le nom de IESUS-CHRIST est blasphemé par les Gentils. Il adjouste toutefois une exception. Car on pouvoit luy objecter qu'il faut faire distinction des personnes qui sont constituées en dignité d'avec celles qui ne le sont pas. C'est pourquoy il dit, que

s'ils regardent l'honneur qu'ils déferent à de certaines personnes, les obligations civiles, & l'ordre de la charité & de la providence, ils ne pechent point. Mais que s'ils mettent seulement en consideration les richesses, ils sont transgresseurs de la loy, quand ils en usent de la façon. Car qui en viole un commandement, la viole toute entiere.

En suite il passe à la doctrine qui fait le principal sujet de l'Epistre, à sçavoir, l'insuffisance de la foy destituée de bonnes œuvres, laquelle il dit ne profiter de rien; passage qui montre clairement que l'une peut estre sans les autres. Et c'est vainement que les heretiques disent que par la foy il faut entendre la profession d'icelle, ou que l'Apostre ne veut pas disputer du mot, & appelle foy ce qui ne l'est pas. Car comment entendra-on de la profession ce qu'il dit ensuite: Tu credis quoniam unus est Deus, bene facis &c. Et ce passage de saint Jean n'est-il pas clair: Ex principibus multi crediderunt in eum; sed propter Pharisæos non confitebantur, ut à Synagoga non ejicerentur. Certes si saint Jacques eust esté dans ce sentiment, il n'auroit point appelé ses freres ceux qui n'auroient point eu la foy, mais plustost hypocrites & infideles. Il s'explique par la comparaison des bonnes paroles, avec lesquelles on éconduit les pauvres, qui ne servent de rien pour le soulagement de leur nécessité. Et pour plus grande confirmation, il apporte l'exemple d'Abraham, à cause que ceux contre lesquels il dispute, soustenoient qu'il avoit esté justifié sans les œuvres, selon le témoignage de la Genese: Credidit Abraham, & reputatum est illi ad justitiam. Or il montre que ce n'a pas esté seulement par la foy, mais aussi par l'oblation de son fils Isaac, & que cette action heroïque d'obéissance & de reli-

gion a esté la consommation, c'est à dire, la perfection de sa foy: *Ex operibus fides consummata est.* En cela il n'est pas contraire à saint Paul dans l'Épistre aux Romains & aux Galates. Car l'estat de la controverse est différent. Saint Paul vouloit oster aux Juifs l'opinion erronée qu'ils avoient conceüe que les œuvres de la loyiferoient par elles-mêmes une véritable justice, & estoient suffisantes à salut. C'est pourquoy il allegue l'exemple d'Abraham justifié devant l'establissement de la loy, & par consequent sans ses œuvres. Car pour les œuvres faites par la grace Chrestienne, il ne les exclud pas. Au contraire, il dit: *Factores legis justificabuntur.* En quoy il s'accorde avec saint Jacques, qui agissoit contre des personnes qui disoient que la foy suffisoit sans les œuvres provenantes de la foy, par lesquelles neantmoins l'homme est justifié, c'est à dire, constitué juste par une actuelle justice, & par là agreable à Dieu. Justice qui se conserve & s'augmente encore par les mesmes bonnes œuvres, selon le témoignage de l'Apocalypse. *Qui justus est justificatur adhuc,* & par l'exemple d'Abraham, lequel estoit déjà justifié quand il offrit son fils, & quand l'Écriture dit: *Credidit &c.* Il adjouste celuy de Raab, afin que les Juifs & les Gentils eussent une preuve domestique de la nécessité des œuvres. Il conclud par une comparaison fort propre d'un corps mort avec la foy sans les œuvres. Et il faut remarquer qu'il ne dit pas, comme un homme sans vie ou sans ame est mort, mais, comme un corps sans ame est mort. Car de là on tire ce raisonnement. Comme un corps sans ame est un vray corps, bien qu'il soit mort, de mesme la foy sans les œuvres, est une vraye foy, bien qu'elle soit morte. Ainsi

subsiste la distinction catholique de la foy formée & informée.

Dans le chapitre troisième, par une excellente description, il peint tous les maux que fait la langue, & montre la difficulté qu'il y a à la moderer. Il finit par les différences de la sagesse divine & de la sagesse humaine.

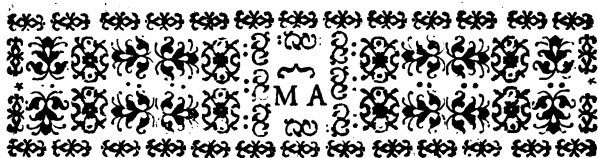
Dans le quatrième chapitre il les exhorte à ne point obéir à leur convoitise déréglée. Il dit qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils luy demandent. 1. Parce qu'ils ne le demandent pas comme il faut, c'est à dire, avec les dispositions nécessaires pour estre exaucez: 2. Ny pour les fins qu'il faut regarder, à cause que c'est seulement pour contenter leur mauvais desir. Il les conjure de se repentir & de faire penitence, & sur tout de ne juger point leur prochain, parce que c'est entreprendre sur l'office de la loy & l'autorité du Legislatteur, qui est Dieu, lequel seul a droit de condamner & d'absoudre, comme celuy qui peut perdre ou sauver. Il adjouste qu'en tous leurs desseins ils doivent estre soumis à la providence.

Dans le cinquième chapitre, il menace les riches, avares, & voluptueux, qui retiennent le salaire des pauvres, & les oppriment, ou qui employent leurs biens en dépenses superflues & voluptez crimineles, d'une effroyable jugement de Dieu. Il exhorte les pauvres à la patience par l'espoir de la recompense qui leur est préparée. 2. Par le proche advenement de IESUS-CHRIST. 3. Par l'exemple de tous les gens de bien, qui ont esté persecutez, & entre autres, par celuy de Iob. 4. Par le commun proverbe dans l'Eglise, Bien-heureux ceux qui souffrent.

558 ARG. DE L'ÉPIST. DE S. JAC.

2. Il parle du Sacrement que l'Eglise nomme *Extreme-Onction*. Il explique. Le sujet, c'est le malade en peril de mort : *Infirmatur quis*. Les ministres sont les *Presêtres* : *Inducat Presbyteros*. La forme : *Orent pro eo*. La matiere : *Vngentes eum oleo*. Les effets sont la remission des pechez : *Et si in peccatis sit, remittentur ei*. Et la gueri-
son : *Alleviabit eum Dominus*.





VERSION EXPLIQUÉE
 DE L'ÉPISTRE
 CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 S. IACQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Iacobus Dei & Domini nostri Iesu Christi servus, duodecim tribubus quæ sunt in dispersione, salutem.

2 Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias inciditis,

3 Sciens quod probatio fidei vestrae patientiam operatur.

4 Patientia autem opus perfectum habet, ut sitis perfecti



IACQUES, serviteur de Dieu, & de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, aux douze Tribus qui sont dispersées (*hors de la Judée*), salut.

2 Mes freres, croyez avoir tout sujet de joye, quand vous tomberez en diverses afflictions,

3 Sçachant que l'épreuve de vostre foy (*par les persecutions*) produit la patience.

4 Or la patience doit produire une œuvre parfaite (*vous perfe-*

Et honner), en telle sorte que par elle vous deveniez parfaits, & tels qu'il ne vous manque rien.

5 Que si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, lequel donne abondamment, & ne reproche point ce qu'il donne, & elle luy sera accordée.

6 Mais qu'il la demande avec foy, & sans hesiter. Car celui qui hesite (*qui se desie d'obtenir de Dieu ce qu'il demande*) est semblable au flot de la mer, qui est agité du vent, & emporté çà & là.

7 Donc qu'un homme qui doute de la sorte, ne pense pas rien obtenir du Seigneur.

8 L'homme qui a l'esprit double, est inconstant en toutes ses voyes. (*en toutes ses actions.*)

9 Que le frere qui est de basse condition, se glorifie en cette bassesse, qui est sa (*veritable*) élève

10 Et que le riche au contraire s'humilie de ce qui semble le relever, parce que son elevation par les richesses passera comme la fleur de l'herbe.

11 Le soleil se leve sur l'herbe avec chaleur, & l'herbe se seche, & la fleur tombe, & toute sa beauté perit. Ainsi le riche se flétrira dans ses voyes. (*il verra tous ses desseins reduits à neant, & toute sa gloire se dissiper en peu de temps.*)

12 Bien-heureux est l'homme qui souffre

& integri, in nullo deficientes.

5 Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter, & non iniquo propter, & dabitur ei.

6 Postuler autem in fide, nihil hæsitas. Qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumferretur.

7 Non ergo estimet homo ille quod accipiat aliquid à Domino.

8 Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.

9 Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua.

10 Dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos toeni transibit.

11 Exortus est enim sol cum ardore, & arefecit scænum, & flos ejus decidit, & decor vultus ejus deperit. Ita & dives in itineribus suis marcescet.

12 Beatus vir qui suffert tentationem,

quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quæ repromittit Deus diligentibus se.

souffre la tentation (*la persecution*); parce qu'ayant esté éprouvé par elle, il recevra la couronne de vie, que le Seigneur a promise à ceux qui l'aiment.

13 Nemo cum tentatur, dicat, quoniã à Deo tentatur. Deus enim intencator malorum est. Ipse autẽ neminem tentat.

13 Or que personne ne dise, quand il est tenté, que c'est Dieu qui le tente, Car Dieu ne tente personne, comme il ne peut estre tenté. (*d'aucun mal.*)

14 Vnusquisque vero tentatur, à concupiscencia sua abstractus, & illectus.

14 Mais chacun est tenté par la concupiscence, qui est en luy, de laquelle il est emporté & alleché.

15 Deinde concupiscencia cum conceperit, parit peccatum. Peccatum verò cum consummatum fuerit, generat mortem.

15 Et quand la concupiscence a conceu, elle enfante le peché; & le peché estant consommé (*estant commis*), il engendre la mort (*de l'ame.*)

16 Nolite iraque errare, fratres mei dilectissimi.

16 Mes tres-chers freres, ne vous trompez donc point.

17 Omne datum optimum, & omne donum perfectum, defursum est, descendens à Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

17 Toute grace excellente & tout don parfait, (*toutes graces*) vient d'enhaut, & descend du pere des lumieres, en qui il n'y a ni alteration, ni ombre mesme (*la moindre apparence*) de changement.

18 Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initiũ aliquod creaturæ ejus.

18 Car il nous a engendrez selon son bon plaisir, par la parole de verité, (*par l'Evangile qui nous a esté annoncé*); afin que nous soyons quelque commencement de sa creature. (*que nous commencions à devenir sa nouvelle creature.*)

19 Scitis, fratres mei dilectissimi. Sic autem omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, & tardus ad iram.

19 Ainsi, mes freres, que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, & lent à se mettre en colere.

20 Ira enim viri

20 Car la colere de l'homme ne

N n

produit point (*des œuvres de*) la justice de Dieu.

justitiam Dei non operatur.

21 C'est pourquoy rejettant toute impudicité & tout excès de malice, recevez avec douceur (*& docilité*) la parole de Dieu qui a esté entée en vous (*comme un bon greffe sur un sauvageon*), & qui peut sauver vos ames.

21 Propter quod abjicientes omnem imunditiam & abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite institutum verbum, quod potest salvare animas vestras.

22 Mais mettez la parole en execution, & ne vous contentez pas de l'écouter, en vous trompant vous mesmes.

22 Estote autem factores verbi, & non auditores tantum, fallentes vosmetipsos.

23 Car celuy qui se contente d'oüir la parole, & ne fait pas ce qu'elle commande, ressemble à un homme qui regarde son visage dans un miroir.

23 Quis si quis auditor est verbi, & non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatæ suæ in speculo.

24 Apres s'y estre regardé, il s'en va aussi-tost, & il oublie soudain quel il estoit.

24 Consideravit enim se, & abiit, & statim oblitus est qualis fuerit.

25 Mais celuy qui aura attentivement considéré la loy parfaite (*l'Evangile*), qui est la loy de la (*véritable*) liberté, & qui l'aura persévèrement gardée, ne l'écoulant pas seulement pour l'oublier aussi-tost, mais qui en est un executeur fidele; celuy-là sera heureux en son œuvre. (*il fera de bonnes œuvres, & dignes de la beatitude.*)

25 Qui autem perspexerit in lege perfectam libertatis, & permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis, hic beatus in facto suo erit.

26 Or si quelqu'un entre-vous pense estre religieux (*estre pieux*), & qu'il ne refrene point sa langue, mais qu'il seduise son propre cœur; qu'il sçache que sa religion est vaine. (*quo sa piété est fausse.*)

26 Si quis autem putat se religiosum esse, non refrænans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

27 Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc saeculo.

27 La religion (*la piété*) pure & immaculée devant Dieu, nostre Pere (*celeste*), est celle-cy, (*consiste à*) visiter les orphelins & les veuves en leur affliction, & conserver son cœur pur (*de l'amour*) du siècle présent. (*de tout attachement aux biens du monde.*)

CHAPITRE II.

1 Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Iesu Christi gloria.

1 Mes freres, n'avez point d'acceptation des personnes (*de consideration des richesses, & de la qualité des personnes*), parce qu'elle n'est pas compatible avec la foy de la gloire de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

2 Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annuum habens in veste candida, introierit autem & pauper in sordido habitu,

2 Car si quelqu'un entre dans votre assemblée, portant un anneau d'or, & une robe magnifique, & qu'en mesme-temps il y entre aussi quelque pauvre homme couvert d'un méchant habit,

3 Et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, & dixeritis ei, Tu sede hic bene, pauperi autem dicatis, Tu fra illic, aut sede sub scabello pedum eorum;

3 Et que vous arrestant à celuy qui est bien habillé vous luy disiez, Prends ta place icy (*à ton aise*), & au pauvre, Tien-toy là debout, ou mets-toy à mes pieds,

4 Nonne iudicatis apud vosmetipsos, & facti estis iudices cogitationum iniquarum?

4 Ne jugez vous pas mal en vous-mesmes, & n'avez-vous pas des pensées toute à fait iniques? (*faisant cette difference, & honorant davan-*

rage les riches que les pauvres.)

5 Escoutez, mes tres-chers freres. Dieu n'a-t'il pas choisi les pauvres en ce monde pour les rendre riches en la foy, & heritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?

6 Et vous au contraire, vous des-honorez le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, & qui vous font venir devant les tribunaux de la justice? (*par les procès qu'ils vous suscitent.*)

7 Ne sont-ils pas cause que l'on blasphème le nom illustre de Chretien que vous portez ?

8 A la verité si vous gardez la loy royale selon (*le precepte de*) l'Escriture, qui dit, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme, vous faites bien. (*si vous honorez les riches, & les puissans, non pas à cause qu'ils sont riches & puissans, mais par une autre consideration, qui regarde l'utilité publique.*)

9 Mais si vous faites une difference injuste des personnes (*considerant seulement leurs richesses & leur noblesse*), vous pechez, & vous estes condamnez par la loy, comme transgresseurs (*de ses preceptes.*)

10 Car quiconque auroit gardé toute la loy, s'il peche contre un seul commandement (*de la dilection du prochain*), il est coupable de l'avoir toute transgressée. (*parce qu'il viole*

5 Audite, fratres mei dilectissimi. Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, & heredes regni quod repromisit Deus diligentibus se?

6 Vos autem ex-honorastis pauperem. Nonne divites potentiam opprimunt vos, & ipsi trahunt vos ad iudicia?

7 Nonne ipsi blasphemant bonum nomen quod invocatum est super vos?

8 Si tamen legem perficitis regalem secundum scripturas, Diliges proximum tuum sicut teipsum, bene facitis.

9 Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redargui a lege quasi transgressores.

10 Quicumque autem totam legem servaverit, offenderit autem in uno, factus est omnium reus.

le precepte qui comprend tous les autres ; & il offence Dieu, qui est également auteur de tous les preceptes de la loy.)

11 Qui enim dixit, Non moechaberis, dixit &, Non occides. Quod si non moechaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

11 Car celui qui a dit, Tu ne commettras point d'adultere, a dit aussi, Tu ne tueras point. Que si tu ne paillardes pas, & tu es meurtrier, tu es transgresseur de la loy.

12 Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.

12 Parlez & agissez comme ceux qui doivent estre jugez par la loy de la (parfaite) liberte. (par la loy de la charite.)

13 Iudicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam. Super exaltat autem misericordia iudicium.

13 Car il sera fait jugement sans misericorde à celui qui n'aura point fait misericorde ; & la misericorde s'eleve au dessus (de la rigueur du) jugement. (arreste les effets de la justice divine, & demeure superieure.)

14 Quid proderit, fratres mei, si fideris, quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?

14 Que profitera-t'il, mes freres, que quelqu'un ait la foy, s'il n'a pas les œuvres? La foy le pourra-t'elle sauver?

15 Si autem frater & soror nudi sunt, & indigeant victu quotidiano,

15 Or si un frere ou une sceur (fidele) sont nuds, & n'ont pas de quoy vivre chaque jour,

16 Dicat autem aliquis ex vobis illis, Ite in pace, calefacimini & saturamini, non dederitis autem eis quo necessaria sunt corpori, quid proderit?

16 Et que quelqu'un d'entre vous leur dise, Allez en paix, Dieu vous conduise, & vous pourvoye de vestement & de nourriture (pour leur besoin present); de quoy ces paroles leur serviront-elles?

17 Sic & fides, si non habeat opera,

17 De mesme, si la foy n'a point

les œuvres, (*n'est point accompagnée des œuvres*), elle est morte en elle-même.

18 Mais quelqu'un dira : Tu as la foy, & moy j'ay les œuvres : Montre-moy ta foy sans tes œuvres, & moy je te montreray ma foy par mes œuvres.

19 Tu crois qu'il n'y a qu'un Dieu. Tu fais bien. Mais les demons le croient aussi, & ils tremblent.

20 Or veux-tu sçavoir, ô homme vuide de bonnes œuvres, que la foy sans les œuvres est inutile.

21 Abraham nostre pere n'a-t'il pas esté justifié par les œuvres, offrant son fils Isaac sur l'autel ?

22 Tu vois que la foy cooperoit (*estoit jointe*) à ses œuvres, & que sa foy a esté consommée (*a esté perfectionnée*) par les œuvres.

23 Et l'Esriture a esté accomplie, en disant : Abraham crût à Dieu, & il luy fut imputé (*alloüé*) à justice, & il fut appelé amy de Dieu.

24 Vous voyez par là, que l'homme est justifié par les œuvres, & non pas seulement par la foy.

25 Pareillement Rahab cette femme débauchée, n'a-t'elle pas esté justifiée par les œuvres, recevant chez elle les espions (*envoyez par Josué*), & les renvoyant par un autre chemin ?

non quia est in semet ipsa.

18 Sed dicit quis: Tu fidem habes, & ego opera habeo. Ostende mihi fidem tuam sine operibus, & ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19 Tu credis quoniam unus est Deus. Bene facis. Et demones credunt, & contremiscunt.

20 Vis autem scire, ô homo, inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?

21 Abraham pater noster nonne ex operibus iustificatus est, offerens Isaac, filium suum super altare?

22 Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius, & ex operibus fides consummata est?

23 Et suppleta est Scriptura, dicens: Creditit Abraham Deo, & reputatum est illi ad iustitiam, & amicus Dei appellatus est.

24 Videtis quoniam ex operibus iustificatur homo, & non ex fide tantum?

25 Similiter & Rahab meretrix nonne ex operibus iustificata est, suscipiens nuntios, & alia via eiciens.

26 Sicur enim corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.

26 Car comme le corps est mort sans l'ame, ainsi la foy est morte sans les œuvres.

CHAPITRE III.

1 Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus iudicium sumitis.

1 Mes freres, que plusieurs ne s'empresstent pas pour devenir le maistre (pour enseigner les autres), sçachant que par là vous vous exposez à un plus rigoureux jugement.

2 In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir. Potest etiam freno circumducere totum corpus.

2 Car nous tombons tous en plusieurs fautes. Et si quelqu'un ne peche point en parlant, c'est un homme parfait, & il peut tenir tout son corps en bride.

3 Si autem equis freno in ora mittimus ad consentiendum nobis, & omne corpus illorum circumferimus.

3 Ne voyez vous pas que nous mettons le mors à la bouche des chevaux, afin qu'ils fassent ce que nous voulons, & que nous les faisons tourner comme il nous plaît.

4 Ecce & naves, cum magnæ sint, & à ventis validis minentur, circumferuntur à modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.

4 Et les navires, quelques grands qu'ils soient, & de quelque vent qu'ils soient agitez, sont neantmoins conduits par un petit gouvernail, comme il plaît à celui qui le mene.

5 Ira & lingua modicum quidem membrum est, & magna exaltat. Ecce quantum ignis quæ magnam silvam incendit.

5 Ainsi la langue est un petit membre à la verité; mais il entreprend de faire de grandes choses. Il ne faut qu'une petite estincelle de feu pour consumer une forest toute entiere.

6 Et la langue est un feu, & un monde d'iniquité (*une source universelle d'iniquité*) Elle est placée entre nos membres de telle sorte qu'elle souille tout nostre corps; & elle enflamme la rouë de nostre naissance (*tout le cours de nostre vie par les querelles qu'elle suscite à toute heure*), & elle est elle-mesme enflammée du feu de la gesne. (*d'Enfer.*)

7 Car toutes sortes d'animaux, d'oiseaux & de serpens, & d'autres bestes se domptent (*s'apriivoisent*), & en effect ont esté domptez par les hommes.

8 Mais pour la langue, nul homme ne la peut dompter. C'est un mal inquiet (*incorrigible.*), & remply d'un venin mortel.

9 Par elle nous benissons Dieu, & le Pere celeste; & par elle nous maudissons les hommes, qui sont faits à l'image de Dieu.

10 De la mesme bouche sortent la benediction & la malediction. Mes freres, il ne faut pas faire ainsi.

11 Une fontaine jette-t'elle par le mesme tuyau de l'eau douce, & de l'eau amere?

12 Le figuier peut-il produire des raisins, ou la vigne peut-elle produire des figues? Ainsi, nulle fontaine d'eau salée ne peut jeter de l'eau douce,

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, que maculatur totum corpus, & inflammatur totam naturam nostram inflammata à gehenna.

7 Omnis enim natura bestiarum, & vorarum, & serpentium, & ceterorum domantur, & domita sunt à natura humana.

8 Linguam autem nullus hominum domare potest, inquietum malum, plena veneno mortifero.

9 In ipsa benedictus Deus & Pater, & in ipsa maledictus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10 Ex ipso ore procedit benedictio & maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

11 Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem & amaram aquam?

12 Numquid potest, fratres mei, ficus uvam facere, aut vitis ficum? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

12 Quis sapiens, & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientie.

14 Quod si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari, & mendaces esse adversus veritatem.

15 Non est enim ista sapientia desursum descendens, sed terrena, animalis, diabolica.

16 Vbi enim zelus & contentio, ibi inconstantia & omne opus pravum.

17 Quæ autem desubsum est sapientia primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suavis, bonis consentiens, plena misericordia & fructibus bonis, non iudicans, sine simulatione.

18 Fructus autem justitie, in pace seminatur, & accenditur pacem.

13 Si quelqu'un parmy vous est sage, & bien discipliné, qu'il montre par sa façon de converser (*de vivre*) la douceur de la sagesse.

14 Que si vous avez un zele amer (*une amertume de jalousie*) & un esprit de contention dans le cœur, ne vous glorifiez point (*d'estre sages*), & ne soyez pas menteurs contre la verité.

15 Car cette sagesse là ne descend pas d'enhaut; mais elle est terrestre, animale, diabolique.

16 Car où il y a de la jalousie, & de la contention, là il y a de la legereté & toute sorte de mauvaises œuvres.

17 Mais la sagesse qui vient d'enhaut, premierement est chaste, puis pacifique, modeste, traitable, consentant facilement au bien, pleine de misericorde & de bons fruits (*de bonnes œuvres*); elle ne juge point, & elle est sans duplicité, & sans feintise.

18 Or le fruit de la justice se seme en paix par ceux qui font des œuvres de paix. (*Maintenant il faut faire les œuvres de justice en paix, n'ayant dispute avec personne en ce monde, pour parvenir à la recompense promise à ceux qui aiment véritablement la paix.*)

CHAPITRE IV.

1 **D**'Où viennent les guerres, & les procès qui regnent parmi vous ? N'est-ce pas des (*mauvaises*) convoitises qui combattent dans vos membres ? (*de la concupiscence qui vous fait agir ?*)

2 Vous convoitez, & vous n'avez pas les choses qui sont l'objet de vos convoitises. Vous estes en-vieux & jaloux, & vous ne pouvez obtenir rien de ce que vous desirez. Vous plaidez, & vous vous faites la guerre, & vous n'avez pas ce que vous desirez d'avoir, parce que vous ne demandez point les choses à Dieu. (*mais vous les voulez avoir par de mauvaises voyes.*)

3 Vous demandez, & vous n'obtenez pas, parce que vous demandez mal, & que c'est pour satisfaire vos mauvaises convoitises.

4 Adulteres, (*hommes qui manquez de fidelité à Dieu*), ne sçavez-vous pas que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu. Donc quiconque veut estre amy de ce siecle, se rend ennemy de Dieu.

5 Pensez - vous que ce soit en vain que l'Escriture dise : L'esprit

1 **V**nde bella & lites in vobis? Nonne ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?

2 Concupiscitis, & non habetis. Occiditis, & zelatis, & non potestis adipisci. Litigatis, & belligeratis, & non habetis, propter quod non postulatis.

3 Petitis, & non accipitis, eo quod malè petatis, ut in concupiscentiis vestris infumatis.

4 Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituatur.

5 An putatis quia inaniter scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus,

qui habitat in vobis.

qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie. (est comme touché d'envie & de jalousie contre le monde, qui veut luy débaucher les ames, qui sont ses épouses.)

6 Majorem autē dat gratiam. Propter quod dicit : Deus superbis resistit, humilibus autē dat gratiam.

6 Il donne aussi une plus grande grace, (il leur donne plus que toute ce que le monde leur pourroit donner). C'est pourquoy il est dit: Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

7 Subditi ergo estote Deo, resistite autem diabolo, & fugiet à vobis.

7 Soyez donc soumis à Dieu, & résistez au Diable, & il s'enfuira de vous.

8 Appropinquato Deo, & appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores, & purificate corda, duplices animo.

8 Approchez - vous de Dieu, & il s'approchera de vous. Nettoyez vos mains, pecheurs, & purifiez vos cœurs, vous qui estes doubles de cœur.

9 Miseri estote, & lugete, & plorate: risus vester in luctu convertatur, & gaudium in moerore.

9 Affligez - vous, lamentez, & pleurez, & que vostre ris se change en deuil, & vostre joye en tristesse.

10 Humiliamini in conspectu Domini, & exaltabit vos.

10 Humiliez-vous en la presence du Seigneur, & il vous exaltera.

11 Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detraxit fratri aut qui judicat fratrem suum, detraxit legem, & judicat legem. Si autem iudicas legem, non es factor legis, sed iudex.

11 Mes freres, ne detraitez point les uns des autres. Car celuy qui detraite de son frere, ou qui le juge, detraite de la loy, & juge la loy, (qui défend ceste detraction & ce jugement temeraire). Or si tu juges (tu condamnes) la loy, tu n'en es pas observateur: mais tu t'en rends le juge.

12 Unus est legislator, & iudex, qui po-

12 Il n'y a qu'un Legislatteur, &

qu'un juge, qui peut perdre, & qui peut délivrer.

Et. perdere & liberare.

13 Et toy qu'es-tu, qui juges ton prochain ? Or ç'a maintenant écoutez-nous, vous qui dites : Aujourd'hui ou demain nous irons en une telle ville, nous y demeurerons un an, nous y trafiquerons, & nous y ferons un grand gain.

13 Tu autē quis es qui iudicas proximiū ? Ecce nunc quib dicitis : Hodie aut crastino ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidē annum, & mercabimur, & lucrū faciemus.

14 Vous qui ignorez ce qui doit arriver demain.

14 (Qui ignoratis quid erit in crastino.

15 Car qu'est-ce que vostre vie ? sinon une vapeur qui paroist durant un peu de temps, & qui apres se dissipe. Au lieu qu'il faudroit dire : Si le Seigneur le veut, ou si nous vivons, nous ferons cecy ou cela.

15 Que est enim vita vestra ? vapor est ad modicum parēs, & deinceps exerminabitur, pro eo ut dicaris : Si Dominus voluerit, & Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.

16 Mais maintenant, vous vous élevez dans vos pensées presomptueuses. Vne telle presumption ne vaut rien.

16 Nunc aurem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis, maligna est.

17 Celuy donc qui connoist le bien qu'il doit faire, & qui ne le fait pas, est coupable de peché, (parce qu'il agit contre sa conscience.)

17 Sciens igitur bonum facere, & nō facienti, peccatum est illi.



CHAPITRE V.

1 **A** Gite nunc, divites, plorate bilantes in miseris vestris, quæ adveniēt vobis.

2 Divitie vestre putrefactæ sunt, & vestimenta vestra à cinis comesta sunt.

3 Aurum & argentum vestrum aruginavit, & ærugo eorū in testimonium vobis erit, & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesauristis vobis iram in novissimis diebus.

4 Ecce merces operariorum qui mesuerunt regiones vestras, quæ fraudata est à vobis, clamat, & clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit.

5 Epulari estis super terram, & in luxuriis enutritis corda vestra, in die occasionis.

1 **M**aintenant je parle à vous, ô riches, pleurez, & heurlez, pour les malheurs qui vous arriveront.

2 Vos richesses (*que vous gardez sans en vouloir faire part aux pauvres*) se sont pourries ; vos vêtements sont mangés de teignes.

3 Vostre or & vostre argent se sont rouillés, & cette rouille portera témoignage contre vous (*au jour du jugement, où elle vous reprochera vostre avarice*), & rongera vostre chair comme un feu. Vous avez amassé un thésor de colere pour les derniers jours. (*de vostre vie.*)

4 Voicy que le loyer de ceux qui ont moissonné vos champs, duquel vous les avez frustrés (*que vous avez retenu*), crie contre vous, & leur clameur monte jusques aux oreilles du Seigneur des armées.

5 Vous avez passé vostre vie sur la terre dans les festins & dans les delices, & vous avez nourri vos cœurs (*& vos corps*) dans les lascivitez, (*vous vous estes engraissez comme on engraisse les victimes*) pour un jour de sacrifice.

6 Vous avez condamné & mis à mort le juste, & il ne vous a point résisté.

6 Adduxistis & occidistis justum, & non resistit vobis.

7 (Pour vous), mes freres, (qui estes ainsi mal-traitez par les riches), soyez patiens jusqu'à l'avenement du Seigneur. Le laboureur attend patiemment que la terre luy produise un fruit précieux (une grande moisson), & que le Ciel verse sur son champ la pluye necessaire en sa saison.

7 Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terre, patienter ferens donec accipiat temporalem, & serotinum.

8 Soyez donc vous autres patiens (à son exemple), & fortifiez vos cœurs, parce que l'avenement du Seigneur est proche.

8 Patientes igitur estote & vos, & confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.

9 Mes freres, ne vous donnez point les uns les autres sujet de plainte, afin que vous ne soyez pas condamnés. Voila que le juge est à la porte.

9 Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.

10 Prenez, mes freres, pour exemple de patience dans vos afflictions, les Prophetes qui ont parlé au nom du Seigneur.

10 Exemplum accipite, fratres, eorum mali, laboris, & patientie, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11 Nous nommons tous les jours bien-heureux ceux qui ont souffert. Vous avez ouy parler des souffrances de Job, & de la fin que le Seigneur luy donna. Car il est bon, & misericordieux. (en luy rendant au double tout ce qu'il avoit perdu.)

11 Ecce beatificamus eos qui sustulerunt. Sufferentiam Job audistis, & finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, & miserator.

12 Or sur toutes choses, mes freres, ne jurez point ni par le ciel ni par la terre, ni par quelque chose que ce

12 Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcum-

que juramentum.
Sic autem sermo ve-
ster, Est, est, Non,
non, ut non sub ju-
dicio decidatis.

13 Tristatur ali-
quis vestrum? Oret:
Æquo animo est?
Psallat.

14 Infirmatur quis in
vobis? inuocat Pres-
byteros Ecclesie, &
brent super eum, un-
gentes eum oleo in
nomine Domini.

15 Et oratio fidel
salvabit infirmum, &
alleviabit eum Do-
minus, & si in pec-
catis sit, remittentur
ei.

16 Confitemini er-
go alterutrum pec-
cata vestra, & orate
pro invicem ut sal-
vemini. Multum e-
nim valet deprecatio
justi assidua.

17 Elias homo e-
rat similis nobis pas-
sibilis, & oratione
oravit ut nō plueret
super terram, & nō
pluit annos tres &
menses sex.

18 Et rursus ora-
vit, & coelum dedit
pluviam, & terra
dedit fructum suum.

19 Fratres mei, si
quis ex vobis erra-

soit. Que tout vôtre discours soit, Cela
est, ou cela n'est pas, afin que vous ne
soyez pas condamnez.

15 Quelqu'un de vous est-il affli-
gé? Qu'il prie. Est-il joyeux, qu'il psal-
modie. (*qu'il chante de saints Can-
tiques.*)

14 Quelqu'un est-il malade (*en dan-
ger de mort*), qu'il fasse venir les Pre-
stres de l'Eglise; qu'ils prient sur luy,
l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

15 Et la priere de la foy sauvera
le malade (*luy rendra la santé de l'a-
me & du corps*), & le Seigneur le
soulagera (*recréera son esprit & le
fortifiera*), & s'il a commis quelque
pechez, ils luy seront remis.

16 Confessez-vous l'un à l'autre
(*confessez vos fautes ordinaires les
uns aux autres, pour vous en humi-
lier, & apprendre les moyens de vous
en corriger*), & priez les uns pour les
autres, afin que vous soyez sauvez.
Car l'oraïson frequente du juste a
beaucoup de force.

17 Elie estoit un homme mortel,
comme nous, & il pria avec ferveur
que la pluye ne tombast point sur la
terre, & il demeura trois ans & six
mois sans pleuvoir.

18 Et ayant fait une autre priere, le
Ciel donna de la pluye, & la terre
produisit son fruit.

19 Mes freres, si quelqu'un de

vous se détourne de la vérité, & qu'un autre le redresse,

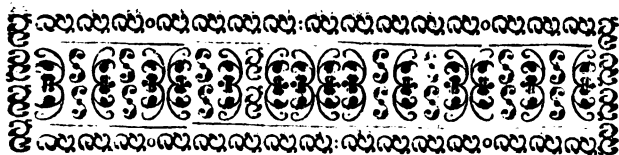
verit à veritate, & convertit quis eum,

20 Il doit sçavoir que celuy qui aura fait revenir quelqu'un de son erreur, sauvera son ame de la mort, & que cette action couvrira la multitude de ses pechez. (*en obtiendra le pardon.*)

20 Scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viae suae, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum.

Fin de l'Epistre Catholique de S. Jacques.

ARGUMENT



ARGUMENT

DE LA

PREMIERE EPISTRE

DE L' APOSTRE

SAINT PIERRE.

CETTE Epistre, selon quelques-uns, est adressée aux Gentils. Ce qu'ils pensent prouver par plusieurs passages. Car au chapitre 2. il dit, que ceux qui n'estoient point le peuple de Dieu sont maintenant son peuple &c. Passage pris d'Ozée, & interprété par saint Paul ch. 9. de l'Epistre aux Romains, de la vocation des Gentils à la foy. Et en un autre endroit il dit: Sufficit præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam &c. Saint Augustin est de cette opinion. Les autres Peres en grand nombre estiment au contraire, qu'elle s'adresse aux Juifs seulement, comme porte l'inscription, advenis dispersionis, & comme prouvent ces paroles, conversationem vestram inter gentes habentes bonam, au chapitre 2. Celles-cy au chapitre 3. cujus (Saræ) estis filij. Mais on peut aisément accorder ces deux avis, si on dit

○ ○

578 ARGUMENT DE LA I. EPISTRE
que saint Pierre adresse son Epistre principalement
aux Juifs, lesquels demeurant avec plusieurs des
Gentils convertis à la foy, & faisant une mesme
Eglise, par occasion il parle à ceux-cy, & les in-
struit de ce qu'ils doivent faire.

Le dessein de l'Apostre en general est, de confir-
mer les Juifs disperses en la foy de nostre Seigneur,
de les exhorter à vivre d'une façon conforme à la
sainteté de l'Evangile, de s'acquitter des devoirs de
leur condition, & de donner de bons exemples aux
Gentils, afin de les amener doucement au respect &
à la creance du Christianisme. On croit qu'elle a
esté écrite de Rome, qu'il nomme Babylone à cause
de la confusion de l'idolatrie.

Dans le premier chapitre, il remercie Dieu de
leur vocation à l'Evangile, & décrit cette grace par
la cause efficiente, qui est Dieu. 2. Par la cause im-
pulsive, qui est sa misericorde. 3. Par ses effects, à
sçavoir l'esperance vive de l'heritage, la joye inte-
rieure, la possession de l'heredité esperée, dont la
certitude est fondée 1. sur la puissance de Dieu, qui
conserve ses élus. 2. sur la foy perseverante. 3. sur
les decrets eternels. Ensuite il passe à l'exhortation
de la patience dans les afflictions. 1. Par leur courte
durée. 2. Par leur utilité, qui est toujours grande,
quoy qu'elle soit inconnüe. 3. Par leur fin, qui est
l'épreuve de la foy. 4. Par leur effect, qui est la
gloire de IESUS-CHRIST. Apres il apporte le
témoignage des Prophetes qui ont diligemment & fi-
delement parlé de la grace, de la vocation, de ses
circonstances, & du temps auquel elle devoit estre
revelée & annoncée par les Apostres, lesquels pour
cét effect ont receu le saint Esprit. Et il adjoste,
que les Anges mesmes desirent penetrer de plus en
plus dans la connoissance intime de ce mystere. Car

au lieu que selon la version latine le texte porte, in quem, selon le grec il faut lire, in quæ, id est, mysteria. Sur la fin il exhorte les fideles de vivre conformément à leur creance par la nature de leur regeneration, qui les fait enfans de Dieu, & les retire de leurs premieres abominations. 2. Par la consideration de la sainteté de celuy qui les appelle. 3. Par la severité du jugement divin. 4. Par la qualité du prix de leur rachapt, à sçavoir le sang du fils de Dieu.

Dans le second chapitre, il exhorte les fideles à s'approcher & s'unir à JESUS-CHRIST l'object de leur foy. Et premierement à fuir ce qui est contraire à cette union, à sçavoir la malice, la fraude, la fantaisie, l'envie, la médifance. 1. Parce qu'ils sont par la grace de la regeneration comme de petits enfans. Or l'enfance est un âge innocent, qui ne connoist point de vices. 2. Parce qu'ils ont gousté les faveurs de JESUS-CHRIST, & qu'apres cela l'ingratitude & l'infidelité sont bien plus punissables. Ensuite il leur enseigne que leur devoir est de s'approcher de luy, & de bastir sur luy toutes leurs esperances comme sur la pierre vive qui soustient l'edifice de l'Eglise, & de leur salut par consequent, & qui fait que non seulement ils sont un palais spirituel, riche, & illustre, mais un temple, mais Prestres, entant que par cette union ils ont pouvoir de sacrifier leur cœur, leurs pensées, leurs paroles, & leurs actions à Dieu. Car c'est ridiculement que de ce passage les heretiques pretendent tirer une preuve contre le Sacerdoce de l'Eglise, qui donne un pouvoir particulier à certaines personnes consacrées par le sacrement de l'Ordre, tant sur le corps reel de JESUS-CHRIST, que sur son corps mystique. Ensuite il parle des excellences de cette pierre angulaire,

& rapporte le passage d'Isaïe, qui en avoit fait mention long-temps auparavant. Il montre qu'aux uns elle a esté une pierre d'achopement & de confusion, & à ceux qui ont creu, une pierre de salut & d'honneur, qui leur a donné quatre avantages notables, à sçavoir d'estre 1. la nation choisie. 2. un royal sacerdoce. 3. une gent. sainte. 4. un peuple d'acquisition, & cela pour la gloire de celuy qui les appelle par sa seule misericorde, & qui n'a point eu leurs merites pour motif de leur vocation, puis qu'auparavant ils n'estoient pas son peuple, c'est à dire, ils n'avoient rien qui pût plaire à ses yeux; mais au contraire, ils estoient dignes de sa haine, & séparés de luy par l'idolatrie & les autres crimes. Car en cét endroit l'Apostre parle aux Gentils convertis.

De là il passe à les exhorter à une vie conforme à leur vocation, laquelle consiste en deux poincts, à fuir le mal, & à faire le bien. Ses raisons sont, qu'estant étrangers en la terre, ils ne doivent point avoir de part aux biens & aux plaisirs du lieu où ils n'ont qu'à passer, & où ils sont bannis. 2. Ils doivent fuir tout ce qui trouble la paix de l'ame. Or les desirs charnels la troublent. Donc. 3. Ils sont obligés d'edifier les infideles, afin qu'ils soient contraints de reconnoistre la fausseté des calomnies dont on noircit la religion Chrestienne. Et pour cela, il leur recommande entre autres choses l'obeyssance aux puissances temporelles établies de Dieu pour la punition des méchans & la conservation des bons. Il passe jusq'au respect que doivent les serviteurs à leurs maistres, quoy que fascheux & rudes. Il veut qu'ils endurent leur mauvais traitement, à l'exemple de IESUS-CHRIST, qui a souffert sans avoir failly.

Dans le troisieme chapitre, il instruit les femmes mariées de leurs devoirs. Il veut qu'elles soient su-

jettes à leurs maris. Et les proprietéz de cette sujettion sont, 1. la crainte mêlée d'amour, 2. la pureté. 3. la douceur. 4. la modestie dans les habillemens. La fin & le fruit de cette maniere de vivre est la conversion des maris, Il leur propose l'exemple de Sara, le nom de laquelle estoit venerable aux Juifs. Apres il parle aux maris, & les avertit de traiter leurs femmes avec douceur, respect, condescendance, & honnesteté en l'usage du commerce conjugal. Ensuite il s'adresse à tous en general, les exhortant à la pieté, 1. par l'obligation de la grace Chrestienne, & la nature de leur vocation, 2. par l'espoir de la recompense, & la crainte de la punition. 3. par la paix interieure, compagne inseparable des bonnes actions. 4. par l'avantage qu'ont les bons sur les méchans, & l'impuissance de ceux-cy, qui ont pour quelque temps seulement la permission de les affliger. 5. par l'effect que produisent les afflictions, à sçavoir la felicité de ceux qui les souffrent. 6. par la refutation tacite que fera leur patience des mensonges des Gentils contre la pureté de l'Evangile, & la bonté de ceux qui en font profession. 7. par l'avantage de souffrir sans sujet. 8. par l'exemple de JESUS-CHRIST, lequel estant mort innocent, est ressuscité le troisième jour, & établi principe de vie pour ceux qui endurent à son imitation. Et pour montrer la vertu de sa mort & la communication de cette vie, il adjouste qu'ayant presché aux hommes durant qu'il conversoit en la terre, apres sa mort son ame descendit dans les lieux souterrains, que les Catholiques appellent lymbes, où il annonça les nouvelles de la redemption par luy operée aux ames lesquelles y estoient detenues. Or parce que le deluge avoit esté une generale extermination du genre humain, il en fait mention, & dit que ceux auxquels

il a presché avoient esté incredulés aux advertissemens de Noé, qui durant le bastiment de son arche ne cessoit de menacer les pecheurs de la colere de Dieu; mais que voyant arriver le deluge ils s'estoient convertis, & par ce repentir ayant échapé la damnation eternelle, estoient descendus dans cette prison. Car le mot grec *φυλακή* signifie cela en cét endroit, & non pas *speculam*, comme pretend Calvin pour détruire le lymbe. Car on ne trouvera point dans l'Escriture qu'il soit employé pour signifier attente, comme il signifie selon son sens, qui est, que IESUS-CHRIST prescha à ceux qui attendoient le salut, qui veilloient en l'attendant comme dans une échauquette. Mais voulons-nous un meilleur interprete de S. Pierre que luy-mesme, lequel dit au chapitre suivant que les morts ont esté evangelizéz.

Sur la fin, l'Apostre ensuite de la mention qu'il a faite des huit personnes sauvées des eaux du deluge, dit que l'Arche & le deluge ont esté la figure de l'Eglise & du baptesme. 1. La famille de Noé signifie la multitude des fideles. 2. Ceux qui estoient hors de l'Arche perirent, Il n'y a point de salut pour ceux qui sont hors de l'Eglise. 3. Comme de tant d'hommes qui vivoient sur la terre, il n'y en eut que huit qui échaperent; de tant de personnes qui font profession du Christianisme, il y en aura peu d'éleués, pauci electi, Il finit par l'explication du baptesme & de son effect, qui n'est pas une simple purification extérieure des souillures du corps, comme estoient les baptesmes des Juifs, mais la netteté spirituelle, l'ablution de l'ame par la remission de tous ses pechez, & l'interrogation de la bonne conscience vers Dieu, c'est à dire, la sincere stipulation entre Dieu & le baptizé, par laquelle celui-ci promettant de renoncer au demon & à ses pompes, y re-

nonce de cœur aussi bien que de bouche.

Dans le quatrième chapitre, d'abord il fait cet argument. Les Chrestiens doivent imiter IESUS-CHRIST leur Sauveur & leur chef. Or IESUS-CHRIST estant mort une fois, n'est plus mort, ayant deposé la chair qui avoit l'apparence du peché, il ne l'a plus reprise. Donc les Chrestiens qui sont morts spirituellement par le baptesme au peché, ne doivent plus le commettre, & il leur doit suffire que Dieu les ait supporté durant le temps qu'ils ont passé dans tous les desordres de ceux qui n'ont point la connoissance du vray Dieu, sans l'obliger par la continuation à se montrer aussi juste qu'il a paru indulgent. Et il leur imprime davantage cette crainte, adjoustant que la fin du siecle s'approche. Ensuite il les exhorte à divers offices de pieté, 1. à la priere conjointe à la temperance, 2. à la charité reciproque, laquelle dissimule & supporte les defauts du prochain. 3. à l'hospitalité, 4. à la communication franche des dons de Dieu. 5. à leur fidele usage pour la gloire de celuy dont on les a recus, & le salut des autres, 6. à la patience dans les persecutions, qu'ils ne doivent point considerer comme quelque chose d'extraordinaire, puisque c'est le partage des Chrestiens, & qu'ils doivent supporter avec joye, 1. à cause que par elles ils participent aux souffrances de IESUS-CHRIST. 2. par l'esper de la recompense promise. 3. par l'assistance du S. Esprit qui les defend. 4. par l'avantage de souffrir pour un sujet si glorieux. 5. par l'ordonnance de la volonté de Dieu, qui est que son Eglise soit éprouvée par les persecutions.

Dans le cinquième chapitre, il parle aux Prestres & les exhorte 1. par la commune qualité du Sacer-

584 ARG. DE LA I. EP. DE S. PIERRE.

doce. 2. par la certitude du témoignage qu'il peut rendre des peines souffertes du souverain Pasteur pour ses brebis. 3. par la grandeur de la récompense promise aux Ministres fideles à paistre le troupeau qui leur est commis. 1. de bon cœur sans contrainte. 2. avec esprit de peres, & non de mercenaires. 3. sans pretention d'aucun gain. 4. sans tyrannie. Apres il s'adresse aux inferieurs, & leur recommande l'obeyssance & le respect à leurs superieurs & à tous le soin de se défendre des attaques du demon par la sobriété & la priere.





VERSION EXPLIQUE'E
 DE LA PREMIERE
 EPISTRE CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

PETRVS Apo-
 stolus I B S V
 CHRISTI, electis
 advenis dispersionis
 Ponti, Galaria, Cap-
 padocia, Asia, & Bi-
 thynia ;

PIERRE Apostre de
 IESUS-CHRIST, aux
 eleus (*aux Juifs fideles*)
 qui sont étrangers &
 dispersez dans (*les pro-
 vines du*) Pont, de la Galatie, de la
 Cappadoce, & de la Bithynie,

² Secundum pra-
 scientiam Dei Patris
 in sanctificationem
 Spiritus, in obedi-
 entiam & asperionem
 sanguinis Iesu Chri-
 sti. Gratia vobis, &
 pax multiplicetur.

² (*Qui sont eleus*) selon la pré-
 science de Dieu le Pere, que le saint
 Esprit a sanctifiez, & que le sang de
 JESUS-CHRIST a lavez de leurs
 pechez pour luy rendre obeissance.
 Que Dieu vous donne sa grace & sa
 paix en abondance.

³ Benedictus Deus
 & Pater Domini

³ Beny soit Dieu & le Pere de

nostre Seigneur IESUS-CHRIST, qui par sa grande misericorde nous a regenez (au baptesme) par la resurrection de IESUS-CHRIST d'entre les morts, pour nous donner une esperance vive (de ressusciter comme luy.)

4 Et (nous faire arriver à) l'heritage incorruptible, immaculé, qui ne se peut flétrir, & qui vous est reservé dans les Cieux,

5 (A vous, dis-je,) qui par la puissance de Dieu estes conservez dans la foy, pour jouir du salut qui se découvrira au dernier temps. (au jour du Jugement)

6 Ce qui vous doit transporter de joye; mesme si maintenant vous estes un peu affligez par les diverses tribulations qui vous arrivent,

7 Afin que vostre foy estant ainsi éprouvée (par les afflictions), se trouve plus precieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, & vous rende dignes de loüange, de gloire, & d'honneur au jour de la revelation de IESUS-CHRIST, (au jour de son Jugement)

8 Que vous ayez, quoy que vous ne l'avez jamais veu, & en qui vous croyez maintenant, encore que vous ne le voyez pas, & vous tressaillez d'une joye ineffable & glorieuse,

9 Par l'assurance qu'elle vous donne du salut (& de la beatitude) de

nostri Iesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam per resurrectionem Iesu Christi ex mortuis,

4 In hereditatem incorruptibilem & incontaminatam, immarcescibilem, conservatam in caelis in vobis,

5 Qui in virtute Dei custodimini per fidem in salutem paratam revelari in tempore novissimo,

6 In quo exultabitis modicum nunc si oportet contritari in variis tentationibus,

7 Ut probatio vestrae fidei multo pretiosior auro (quod per ignem probatur) inveniat in laude & gloriam & honorem, in revelatione Iesu Christi,

8 Quem cum non videritis, diligitis, in quem nunc quoque non videntes creditis, credentes autem exultabitis leticia inenarrabili, & glorificata,

9 Reportantes finem fidei vestrae, salutem animarum,

vos ames, qui est le prix de vostre foy.

10 De qua salute exquisierunt arque scrutati sunt Prophe- ta; , qui de futura in vobis gratia propheta- verunt,

10 Ce salut, dont les Prophetes qui ont predit la grace que vous deviez recevoir, se sont diligemment enquis, & qu'ils ont soigneusement recherché,

11 Scrutantes in quod vel quale tem- pus significaret in eis Spiritus Christi, pronuncians eas que in Christo sunt pas- siones, & posterio- res glorias.

11 S'informant (*avec soin*) en quel temps devoient arriver les souffrances de (*Iesus*) Christ, & la gloire qui les devoit suivre, que l'Esprit de (*Iesus*) Christ, qui estoit en eux, leur predi- soit.

12 Quibus revela- tum est, quia non sibimetipsis, nobis autem ministrabant ea que nunc nun- tiata sunt vobis per eos qui evangeliza- verunt vobis, Spi- ritu sancto misso de coelo, in quem desi- derant Angeli prof- picere.

12 Aufquels il a esté revelé que ce n'estoit pas pour l'amour d'eux-mes- mes, mais pour nous, qu'ils estoient ministres des choses qui depuis vous ont esté manifestées par ceux qui vous ont presché l'Evangile, par la condui- te du saint Esprit envoyé du Ciel pour faire connoistre ces veritez que les Anges mesmes desirerent toujourns de considerer. (*de penetrer*)

13 Propter quod succincti lumbos mentis vestrae, sobrii, perfecti, sperare in eam, que offertur vobis, gratiam, in revelationem Iesu Christi.

13 C'est pourquoy ceignez les reins de vostre entendement (*ne luy per- mettez pas de discourir & de raison- ner sur les mysteres*), & dans cette sobriété (*dans cette soumission à la foy*) ayez une esperance parfaite en l'affi- stance de la grace qui vous est offerte jusqu'au jour de la revelation de I E- S U S- C H R I S T. (*de son Jugement*)

14 Quasi filij obe- dientia, non confi- gurati prioribus ig- norantia vestrae desi- deris.

14 Attendez-là comme des enfans d'obeissance, ne retenant plus rien des anciens desirs qui dominoient en vous

au temps de vostre ignorance. (*avant que vous eussiez receu mon Evangelile.*)

15 Mais soyez saints en vostre façon de converser (*de vivre parmi les hommes*), comme celuy qui vous a appellez est saint.

16 Car il est écrit : Vous serez Saints, parce que je suis Saint.

17 Et si (*Et puisque*) vous invoquez pour Pere celuy qui juge chacun selon ses œuvres, sans acception de personne, vivez en sa crainte durant le temps de vostre pelerinage (*sur la terre,*)

18 Considerant que vous n'avez pas esté rachetez par des choses corruptibles, ni par or, ni par argent, de la vaine observation (*des ceremonies legales*) que vous avez apprise de vos peres,

19 Mais par le precieux sang de l'agneau immaculé & sans tache, qui est (*Iesus*) Christ,

20 Quia esté predestiné (*de Dieu*) pour cela avant la creation du monde, & qui a esté manifesté dans les derniers temps pour l'amour de vous,

21 Qui par luy avez creu en Dieu, lequel l'a ressusité des morts, & l'a glorifié, afin que vous missiez vostre foy & vostre esperance en Dieu.

22 Purifiez vos ames, obeissant à la verité de l'Evangelile par l'esprit de Dieu. Aymez-vous les uns les autres

15 Sed secundum eum qui vocavit vos Sanctum, & ipsi in omni conversatione sancti sitis.

16 Quoniam scriptum est: Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.

17 Et si Patrem invocatis eum qui sine acceptione personarum judicat secundum uniuscujusque opus, in timore incolarum vestri temporis conversamini,

18 Scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paterna traditionis,

19 Sed pretioso sanguine quasi aeni immaculati Christi, & incontaminati,

20 Praecogniti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem novissimis temporibus propter vos,

21 Qui per ipsum fideles estis in Deo, qui suscitavit eum à mortuis, & de se ei gloriam, ut fides vestra & spes esset in Deo.

22 Animas vestras castificantes in obedientia charitatis, in fraternitatis amore simplici, ex corde in-

vicem diligite atten-
tius;

d'un amour véritablement fraternel, c'est à dire, d'un cœur pur & simple (*sans interest & sans fiction*), & soyez attentifs à vous en donner des preuves les uns aux autres,

23 Renati non ex
femine corruptibili,
sed incorruptibili
per verbum Dei vivi,
& permanentis in
æternum.

23 Comme ceux qui sont nez de nouveau, non pas d'une semence corruptible, mais incorruptible par la parole du Dieu vivant qui demeure éternellement.

24 Quia omnis ca-
ro ut fœnum, & om-
nis gloria ejus tan-
quam flos fœni. Exa-
ruit fœnum, & flos
ejus decidit.

24 Car toute chair (*toute creature*) passe comme l'herbe, & toute la gloire de l'homme est comme la fleur de l'herbe (*des prez*) qui se seche, & tombe incontinent.

25 Verbum autem
Domini manet in
æternum. Hoc est
autem verbum quod
evangelizatum est in
vos.

25 Mais la parole de Dieu demeure éternellement, Et c'est cette parole qui vous a esté annoncée.

CHAPITRE II.

1 D Eponentes
igitur om-
nem malitiam, &
omnem dolum, &
simulationes, & in-
vidias, & omnes de-
tractiones.

1 **Q** Vittez donc toute malice; toute fraude, toutes feintises, toutes envies, & toutes detractions.

2 Sicut modò ge-
niti infantes, ratio-
nabiles, sine dolo, lac
concupiscite, ut in
eo crescatis in salu-
tem,

2 Comme des enfans nouveaux nez, desirez le lait pur & sincere (*de la parole divine*), afin que par cét aliment vous croissiez pour vostre salut. (*vous avanciez de jour en jour l'ouvrage de vostre salut*)

3 Si tamen gusta-
tis quoniam dulcis
est Dominus.

3 Car vous avez déjà gousté combien le Seigneur est doux.

4 Ad quem acce-
dentes lapidem vi-

4 Vous estes venus à luy, qui est la

Pierre vive, rejetée à la vérité par les hommes, mais que Dieu a élue & glorifiée.

5 Et vous avez esté vous-mêmes bastis dessus comme estant des pierres vives, pour estre (*pour former*) une maison spirituelle, & pour devenir un Sacerdoce saint (*des Prestres saints*), pour offrir à Dieu des hosties spirituelles (*c'est à dire, vous-mêmes*) qui luy soient agreables par JESUS-CHRIST.

6 C'est pour cela que l'Écriture dit: Voila que je mets en Sion (*pour le bastiment de Sion*) la pierre angulaire, choisie & precieuse (*c'est à dire Iesus-Christ*); & quiconque croira en luy, ne sera point confondu.

7 C'est donc une pierre precieuse pour vous qui croyez, & la pierre (*fondamentale*) du coin. Mais pour ceux qui ne croient pas, la pierre que les Architectes ont rejetée, & qui toutefois est devenuë la teste de l'angle.

8 C'est une pierre d'achopement & de scandale, contre laquelle ils se heurtent (*ils se brisent*), ne croyant pas à la parole qui leur a esté annoncée par une incredulité à laquelle ils ont esté abandonnez (*par un juste jugement de Dieu.*)

9 Mais pour vous, vous estes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple conquis (*par la mort de Iesus-Christ*), afin que vous

vos & hominibus
quidem reprobatis
à Deo aut in electis
& honorificatum.

5 Et ipsi tanquam
lapides vivi super-
edificamini, domus
spiritualis, sacer-
dotium sanctum, offer-
te spirituales hostias
acceptabiles Deo
per Iesum Christum.

6 Proptet quod
continet Scripturas:
Ecce pono in Sion
lapidem fundamentum
angularem, electum,
pretiosum; & qui
crediderit in eum,
non confundetur.

7 Vobis igitur ho-
nor creditibus. Non
crederentibus autem,
lapis quem reprobaverunt
edificantes,
hic factus est in ca-
put anguli.

8 Et lapis offer-
tionis, & perra scan-
dali, his qui offen-
dunt verbo, nec cre-
dunt in quo & positi
sunt.

9 Vos autem gens
electam, regale sa-
cerdotium, gens san-
cta, populus acquisi-
tionis, ut virtutes
annunciatis eius qui
de tenebris vos vo-

eravit in admirabile
lumen suum,

annoncez (*vous fassiez connoître*) la puissance de celuy qui de l'estat des tenebres (*de l'infidelité*), vous a appellez à son admirable lumiere (*de la foy.*)

10 Qui aliquando non populus, nunc aurem populus Dei, qui non consecuti misericordiam, nunc autem misericordiam consecuti.

10 Vous qui autrefois n'estiez pas son peuple, mais qui maintenant estes le peuple de Dieu, qui n'aviez pas obtenu misericorde, mais qui maintenant avez obtenu misericorde.

11 Charissimi, obsecro vos tanquam advenas & peregrinos abstinere vos à carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam.

11 Mes tres chers, je vous conjure comme estant des gens qui (*par l'esprit de l'Evangile*) sont étrangers & voyageurs sur la terre, de ne vous laisser point aller aux desirs de la chair qui combattent contre l'ame.

12 Conversationem vestram inter gentes habentis bonam, ut in eo quod detrectat de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis.

12 Conversez parmi les Gentils d'une maniere honneste & sainte, afin que ceux qui parlent de vous comme si vous estiez des mal-faïcteurs, voyant vos bonnes œuvres, glorifient Dieu au jour qu'il les visitera. (*qu'il les convertira par vos bons exemples.*)

13 Subiecti igitur estote omni humane creature propter Deum, sive Regi, quasi præcellenti,

13 Soyez donc soumis à tout homme (*qui a du pouvoir sur vous*) pour l'amour de Dieu, soit au Roy, commé à celuy qui a puissance sur les autres,

14 Sive ducibus, tanquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum :

14 Soit aux Gouverneurs qui sont envoyez de sa part pour la punition des méchans, & pour la loüange (*la protection*) des gens de bien ;

15 Quia sic est voluntas Dei, ut benefacientes obmutescere faciat imprudentium hominum ignorantiam,

15 Parce que la volonté de Dieu est, qu'en vivant bien, vous rendiez muette l'ignorance des hommes imprudens (*qui parlent mal de vous.*)

16 (*Mais il faut rendre cette sujettion*) comme des personnes libres (*qui agissent par amour, & non pas par crainte*), & qui ne se servent pas de la liberté (*de l'Evangile*) comme d'un voile pour couvrir leur malice, mais qui sont (*vrais*) serviteurs de Dieu.

17 Honorez tout le monde. Ayez vos freres. Craignez Dieu. Honorez le Roy.

18 Serviteurs, obeïſſez à vós maîtres avec toute sorte de respect, non seulement quand ils sont bons (*quand ils sont doux*), mais quand ils sont fâcheux.

19 Car le moyen de plaire à Dieu est, quand dans la veüe de luy estre agreable, nous souffrons les mauvais traitemens que l'on nous fait souffrir avec injustice.

20 Aussi quelle gloire (*quelle loüange*) y a-t'il si vous endurez les soufflets pour les fautes que vous commettez ? Mais si en faisant bien, vous souffrez patiemment d'estre maltraitez, c'est ce qui est agreable à Dieu.

21 Car c'est à quoy vous estes appellez, & IESUS-CHRIST a souffert le premier pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses vestiges,

22 Luy qui n'a jamais fait de peché, & dans la bouche duquel nulle fraude (*nulle parole trompense*) ne s'est trouvée.

23 Qui

16 Quasi liberi; & non quasi velamen habentes malitiæ liberatæ, sed sicut servi Dei.

17 Omnes honorate, fraternitatem diligite, Deum time, Regem honorificate.

18 Servi, subditi estote in omni timore dominis; non tantum bonis & modestis, sed etiam dycolis.

19 Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias patiens injuriæ.

20 Quæ enim est gloria, si peccantes, & colaphizati sufferitis? Sed si bene facientes patienter suffereritis, hæc est gratia apud Deum.

21 In hoc enim vocati estis, quia & Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus,

22 Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.

23 Qui cum malediceretur, non maledicebat: cum pateretur, non comminabatur: traiebat autem iudicanti se injuste.

23 Qui ne maudissoit point ceux qui le maudissoient ; qui ne menaçoit point lors qu'on le faisoit souffrir ; mais qui se livroit luy-mesme à la mercy de celuy qui le jugeoit injustement.

Il y a dans le Grec, à celuy qui jugeoit justement ; c'est à dire, au Pere eternal, qui le voyant chargé de tous les pechez des hommes, le condamnoit justement pour eux à la mort.

24 Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum: ut peccatis mortui, iustitiam vivamus: cuius livore sanati estis.

24 Qui a porté en son corps tous nos pechez sur le bois (de la croix) ; afin qu'en mourant aux pechez, (ne les commettant plus) nous vivions à la justice, (nous faisons des œuvres de justice, & que nous soyons fideles à celuy) par les playes duquel nous avons esté gueris.

25 Eratis enim sicut oves errantes, sed conversi estis nunc ad pastorem & Episcopum animarum vestrarum.

25 Car vous estiez comme debrebis errantes ; mais maintenant vous avez esté rassemblez par le Pasteur & l'Evesque de vos ames. (qui est nostre Seigneur Iesus-Christ.)

CHAPITRE III.

1 Similiter & mulieres sicut subditi sine viris suis: ut & si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifaciant,

1 QUE les femmes soient pareillement soumises à leurs maris; afin que ceux qui ne croient pas à la parole, (à l'Evangile) soient gagnez sans (le ministere de) la parole,

Pp

par la conversation (*par les bonnes mœurs*) de leurs femmes,

2 Quand ils viendront à confidèter l'innocence de vostre façon de vivre, & la crainte respectueuse (*que vous aurez pour eux.*)

3 (*Qu'elles ne cherchent pas à leur plaire*) par un ornement extérieur, par la friseure de leurs cheveux, ou par l'or (*de leurs carquans.*) ou par la beauté de leurs habits;

4 Mais par la beauté de l'homme intérieur, (*par les vertus de l'ame*) par la douceur de l'esprit, & par la modestie, qui sont des choses de grand prix devant Dieu.

5 Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui esperoient en Dieu, avoient accoutumé de se parler, demeurant soumises à leurs maris.

6 Ainsi Sara obéissoit à Abraham, qu'elle appelloit son Seigneur: de qui vous estes filles (*selon l'esprit*), si vous faites de bonnes œuvres, (*comme elle*), & si vous ne vous laissez abattre par aucune crainte. (*n'obéissant pas à vos maris par crainte, mais par amour.*)

7 Maris, vivez de mesme sagement avec vos femmes, supportant leurs foiblesses, en prenant soin, & les choyant comme des vaisseaux fragiles, & les honorant comme vos coheritieres de la grace qui donne la vie

2 Considerantes in timore castam conversationem vestram.

3 Quatum non sit extrinsecus capillatura, aut circūdatio auri, aut indumentū vestimentorū cultus;

4 Sed qui absconditus est cordis homo, in incorruptibilitate quieti & modesti spiritus, qui est in conspectu Dei locuples.

5 Sic enim aliquādo & sanctæ mulieres, sperantes in Deo, ornabāt se, subjectæ proprijs viris.

6 Sicut Sara obediebat Abraham, dominum eum vocans: cujus estis filia: beneficientes, & non pertinentes ullam perturbationem.

7 Viri similiter cohabitantes secundū scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri imparientes honorem, tāquam & coheredibus gratiæ vitæ, ut nō impediantur orationes vestre.

(*eternelle*) ; afin que (*vivant en paix avec elles*) vous ne soyez point interrompus dans vos prières. (*par aucune broüillerie domestique.*)

8 In fine autē, omnes unanimes, cōpatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles.

8 Enfin, ne soyez tous qu'un même cœur, compatissez aux foibleffes les uns des autres, aymez-vous comme freres, soyez misericordieux, (*soyez*) modestes, & humbles.

9 Non reddentes malū pro malo, nec maledictū pro maledictō, sed e contrario, benedicētes: quia in hoc vocari estis, ut benedictionē hereditate possideatis.

9 Ne rendez point mal pour mal, ni malediction pour malediction; mais au contraire benissez (*ceux qui vous maudissent*) ; parce que vous estes appelez à cela, (*vous estes obligez d'en user ainsi par vostre vocation à l'Evangile*), afin que vous receviez la benediction de l'heritage celeste.

10 Qui enim vult vitam diligere, & dies videre bonos, coercet linguam suam à malo, & labia ejus ne loquantur doli.

10 Que celuy donc qui ayme la vie, & qui veut que ses jours soient heureux, (*de l'eternité*), qu'il empesche sa langue de médire, & que ses levres ne prononcent aucune (*parole de*) tromperie.

11 Declinet à malo, & faciat bonum: inquirat pacem, & sequatur eam.

11 Qu'il se detourne du mal, & qu'il fasse le bien; qu'il recherche la paix, & qu'il travaille (*de toutes ses forces*) pour l'acquérir.

12 Quia oculi Domini super justos, & aures ejus in preces eorum. Vultus autē Domini super facientes mala.

12 Parce que les yeux du Seigneur sont sur les justes, & il a les oreilles attentives à leurs prières. Mais le visage du Seigneur est sur ceux qui font mal. (*il regarde les méchans d'un œil de colere.*)

13 Et quis est qui vobis noceat, si boni amulatores fueritis?

13 Et qui est-ce qui vous peut nuire, si vous estes soigneux de bien-faire?

14 Que si toutesfois vous souffrez quelque chose pour la justice, estimez-vous bien heureux, & ne prenez pas les frayeurs qu'ils vous veulent donner, (*n'apprehendez pas les maux dont ils vous veulent donner de la crainte*), & ne vous en troublez pas.

15 Mais sanctifiez nostre Seigneur (*Iesus*) Christ dans vos cœurs, (*benissez son saint nom en vous mesmes, quoy qu'il vous arrive*), & soyez toujours prêts à rendre raison de vostre foy & de vostre esperance (*de la vie eternelle*) à quiconque vous la demandera.

16 (*Faisant cela*) avec modestie, avec douceur, & avec une bonne conscience; afin que ceux qui calomnient vostre bonne façon de vivre selon (*les loix de Iesus*) Christ, soient confondus. (*rougissant des médisances qu'ils publient contre vous.*)

17 Car il vaut mieux souffrir (si telle est la volonté de Dieu) en faisant bien, qu'en faisant mal.

18 Puisque (*Iesus*) Christ est mort une fois pour nos pechez, l'innocent pour les coupables, afin de nous offrir à Dieu: il est mort, dis-je, une fois selon la chair; mais il est ressuscité (*maintenant*) par l'esprit. (*il a receu une vie immortelle, dont il est maintenant viv nt, & il est un principe de vie pour tous les fideles.*)

14. Sed & si quid patimini propter justitiam, beati. Timorem autem eorum ne timeatis, & nō conturbemini.

15. Dominum autē Christū sanctificate in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationē de ea, quæ in vobis est, s̄pe.

16. Sed cum modestia, & timore, conscientiam habentes bonā, ut in eō quōd detrahunt vobis, confundantur, qui calumniantur vestrā bonam in Christi conversationem.

17. Melius est enim benefacientes si voluntas Dei v. sitipatis, quā malefacientes.

18. Quia & Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Leo, mortificatus quidem carne; vivificatus autem spiritu.

19 In quo & his, qui in carcere erant, spiritibus veniens predicavit.

19 Par cet esprit (*par son ame, tandis que son corps estoit dans le tombeau*) il prescha aux esprits qui estoient retenus en prison, (*qui estoient dans les lymbes, la redemption qu'il avoit faite.*)

20 Qui increduli fuerant aliquando, quando expectabat Dei patientiam in diebus Noe, cum fabricaretur arca: in qua pauci, id est, octo animae salve factae sunt per aquam.

20 Qui autrefois avoient esté incredulés aux menaces de Dieu, lors que sa patience les attendoit, (*à penitence*) au temps de Noë, durant qu'il bâtissoit l'arche; (*qui estoit comme une prédication muete de sa colere, presté d'estater contre la terre: mais qui voyant arriver le deluge, se convertirent, & demanderent pardon à Dieu*) en laquelle peu de personnes, sçavoir huit seulement, se sauverent du deluge.

21 Quod & vos nunc similis formae salvas facit baptisma, non carnis depositio fordidum, sed conscientiae bonae interrogatio in Deum per resurrectionem Iesu Christi,

21 A quoy respond maintenant le Baptisme qui vous donne le salut, où les souillures du corps ne sont pas laissées, (*ne sont pas lavées*) mais que la conscience est purifiée, par la promesse que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure, (*par la promesse de renoncer au monde & au diable, qui se fait par les baptizez.*) & par la communication de la vie ressuscitée de I E S U S - C H R I S T,

22 Qui est in dextera Dei, deglucens mortem, ut vita aeterna heredes efficiemur, profectus in caelum, subjectis sibi angelis & potestatibus & virtutibus,

22 Qui ayant englouti (*ayant devoré*) la mort, pour nous faire heritiers de la vie éternelle, est monté au Ciel, & est (*maintenant*) assis à la droite de Dieu, où les Anges, les Puissances, & les Vertus luy sont assujeties.

C H A P I T R E I V.

1 **D** O N C (*Iesus*) Christ étant mort une fois selon la chair, (*& ne mourant plus apres cela*), vous devez vous armer de cette pensée, que celuy qui est mort, cesse de pecher, (*qu'estant morts au peché par le Baptesme, vous ne devez plus retomber dans cette mort, c'est à dire, plus pecher*)

2 Et que durant le reste de sa vie, il ne doit plus vivre selon les convoitises humaines, mais selon la volonté de Dieu.

3 Car il suffit que par le passé vous ayez vescu comme les Gentils, marchant (*vivant*) comme eux dans les impudicitez, dans les mauvaises convoitises, dans les yvrogneries, dans les excés de table & du vin, & dans le culte illicite des idoles.

4 Ils sont estonnez maintenant voyant que vous ne retombez plus dans les mesmes dissolutions de luxure, (*à cause dequoy*) ils vous chargent d'injures.

5 Mais ils en rendront compte à celuy qui est prest de juger les vivans & les morts.

6 C'est pour cela que l'Evangile a esté presché aux morts (*par Iesus-*

1 **C** Hristo igitur passio in carne, & vos eadem cogitatione armamini, quia qui passus est in carne, desit à peccatis,

2 Vt jam non desiderijs hominum, sed voluntati Dei, quod reliquum est in carne vivat temporis.

3 Sufficit enim præteritum tempus ad volutatem Gentium consummandam, his qui ambulaverunt in luxurijs, desiderijs, vinolentijs, comestationibus, potationibus, & illicitis idolorum cultibus.

4 In quo admiratur non concurrentibus vobis in eandem luxurie confusionem, blasphemantes.

5 Qui reddent rationem ei qui paratus est judicare vivos & mortuos.

6 Propter hoc enim & mortuis evangelizatum est, ut judicaretur

quidem secundum
homines in carne,
vivat autem secundum
Deum in spiritu,

Christ, comme je vous ay déjà dit) ;
afin que ceux qui avoient esté jugez
(*punis*) devant les hommes, selon
la chair, (*qui avoient peri comme les
autres dans les eaux du deluge,*) ves-
quissent devant Dieu selon l'esprit,
(*que ceux qui n'estoient pas condam-
nez à la mort eternelle, ayant fait pe-
nitence, receussent les nouvelles de leur
salut, operé par l'effusion de son sang.*)

7 Omnium autem
finis appropinqua-
vit. Estote itaque
prudētes, & vigilate
in orationibus.

7 Au reste, la fin de toutes choses
s'approche. Soyez donc prudens, &
veillez dans les prieres.

8 Ante omnia au-
tem, mutua in vo-
bismetipsis charitatē
continū habentes:
quia charitas operit
multitudinem pec-
catorum.

8 Et sur toutes choses, conservez en-
tre-vous une charité perpetuelle. Car
la charité couvre beaucoup de pechez,
(*elle excuse tous les defauts du pro-
chain, & défend de le mépriser.*)

9 Hospitales invicē
sine murmuracione.

9 Exercez l'hospitalité les uns vers
les autres, sans murmures. (*pour la dé-
pense qu'elle vous peut coûter.*)

10 Vnusquisque si-
cut accepit gratiam,
in alterutrum illam
administrans, sicut
boni dispensatores
multiformis gratie
Dei.

10 Que chacun de vous communi-
que aux autres la grace selon qu'il l'a
receuë, comme de fideles dispensa-
teurs des divers dons de Dieu, (*qui ne
les donne pas afin que chacun les re-
tienne en propriété, mais afin qu'il en
fasse part aux autres.*)

11 Si quis loquitur,
quasi sermones Dei:
si quis ministrat, tā-
quam ex virtute, quā
administrat Deus: ut
in omnibus honorifi-
cetur Deus per Ie-
sum Christum, cui
est gloria & imperiū
in sæcula sæculorum.
Amen.

11 Si quelqu'un parle, que ce soit
comme proferant des paroles de Dieu ;
si quelqu'un fait quelque autre mini-
stere (*ecclesiastique*), que ce soit com-
me faisant un fidele usage de la puis-
sance que Dieu luy donne ; afin que
Dieu soit glorifié en toutes choses par

IESUS-CHRIST, auquel appartient la gloire & l'empire aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

12 Mes tres-chers, ne trouvez pas estrange, si le feu de la persecution vous fait pour vous éprouver, (*si vous estes éprouvez par quelque persecution*), comme s'il vous arrivoit quelque chose de nouveau. (*& d'extraordinaire.*)

13 Mais rejouïſſez-vous d'avoir part aux souffrances de (*Iesus*) Christ, afin que vous foyez aussi comblez de joye, lors que sa gloire sera revelée en vous. (*lors qu'il vous fera part de sa gloire.*)

14 Vous serez bien-heureux, si vous estes chargez d'opprobres pour le nom de (*Iesus*) Christ; parce que l'esprit de Dieu, son honneur, sa gloire, & sa force (*qui se trouvent dans la souffrance*) reposent sur vous.

15 Mais que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larçon, ou comme médifant, ou comme convoiteux du bien d'autrui.

16 Mais si c'est comme Chrétien qu'il souffre, qu'il n'en ait point de honte, mais au contraire qu'il glorifie Dieu de porter ce nom.

17 Car il est temps que le jugement commence (*l'exercice de sa justice*) par la maison de Dieu. (*par l'Eglise, laquelle il veut éprouver la premiere, par la tribulation.*) Or s'il commence

12 Charissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat.

13 Sed communicantes Christi passionibus gaudere, ut & in revelatione glorie ejus gaudeatis exultantes.

14 Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris, glorie, & virtutis Dei, & qui est ejus spiritus, super vos requiescet.

15 Nemo autem vestrum pariat ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorū appetitor.

16 Si autem ut Christianus, non erubescat, glorificet autem Deum in isto nomine:

17 Quoniam tempus est ut incipiat judicium à domo Dei. Si autem primum à nobis, quis finis eorum qui non credunt Dei Evangelio?

par nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à l'Évangile de Dieu ?

18 Et si justus vix salvabitur, impius & peccator ubi paribunt ?

18 Et si à peine le juste se sauve, que deviendront l'impie & le pecheur ?

19 Ita que & hi qui pariuntur secundum voluntatem Dei, fidei creatori commendat animas suas in beneficiis.

19 Il faut donc que ceux qui souffrent (*pour la cause de Dieu*) par l'ordre de sa volonté, remettent (*en dépôt*) leur vie & leurs bonnes œuvres entre ses mains, comme de leur createur (*qui leur sera*) fidele. (*qui ne les trompera point, mais qui les payera avec usure.*)

CHAPITRE V.

1 Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, confessorior & testis Christi passioni, qui & ejus, que in futuro revelanda est, glorie communicator.

1 **D**ONC je conjure les Prestres qui sont parmi vous, moy qui suis Prestre comme eux, & témoin des souffrances de (*Iesus*) Christ, & qui espere d'avoir part à la gloire qui doit estre un jour decouverte. (*que nous doit estre communiquée.*)

2 Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coactè, sed spontaneè secundum Deum, neque turpis lucri gratia, sed voluntariè.

2 Paissez (*conduisez*) le troupeau de Dieu qui vous est commis, non pas par contrainte (*mal volontiers, ou par quelque interest*), mais de bon-cœur, & pour l'amour de Dieu; non pas par le motif d'un gain deshoneste; (*pour vous enrichir*), mais par charité.

3 Neque ut dominantes in clericis, sed forma facti gregis ex animo.

3 Ni comme voulant usurper une domination sur l'heritage du Seigneur, (*sur l'Eglise*); mais plustost comme (*vous rendant*) un modele de dou-

602 LA I. EPISTRE CATHOLIQUE
ceur (& de toute vertu) pour le trou-
peau.

4 Et lors que le Prince des Pasteurs apparoitra (*viendra pour juger les hommes*), vous recevrez la couronne incorruptible de gloire.

4 Et cū apparuerit princeps pistorum, percipietis immarcescibile glorie coronam.

5 Et vous aussi, jeunes hommes, obéissez aux Prestres, & tous tant que vous estes, soyez revestus d'humilité, (*comme d'une robe qui vous serre. Ou Inspirez-vous l'humilité les uns aux autres*). Car Dieu resiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

5 Similiter adolescentes, subditi estote senioribus. Omnes autem invicem humilitatem insinuare, quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

6 Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous eleve au temps de sa visite. (*au jour de son jugement.*)

6 Humiliamini igitur sub potēti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis.

7 Mettez toute vostre confiance en luy, vous assurant qu'il a soin de vous.

7 Omnem sollicitudinem vestram precipientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.

8 Soyez sobres, & veillez ; parce que le diable vostre adversaire rode (*sans cesse*) au tour de vous, comme un lyon rugissant, cherchant qui il pourra devorer. (*celuy qu'il ne trouvera pas sur ses gardes.*)

8 Sobrius estote, & vigilate: quia adversarius vester diabolus rāquam leo rugiens circuit, quærans quem devoret.

9 Resistez-luy courageusement par la foy, & sçachez que les mesmes persecutions qui vous sont faites, arrivent dans les autres quartiers du monde à vos freres.

9 Cui resistite fortes in fide, scientes eandem passionem ei qua in mundo est, vestre fraternitati fieri.

10 Mais le Dieu (*auteur*) de toute la grace, qui vous a appellez à la gloire eternelle par la foy en JESUS-CHRIST, apres quelques legeres souffrances

10 Deus autē omnis gratie, qui vocavit nos in æternam suā gloriā in Christo Iesu, modicum passus ipse periclit, confirmabit, solidabit que.

pour l'amour de luy, perfectionnera vostre patience, l'affermira, & la rendra solide. (*vous donnera la recompense eternelle des peines que vous aurez souffertes.*)

11 *Ipsi gloria & Imperium in secula seculorum. Amen.*

11 A luy soit la gloire & l'empire aux siecles des siecles.

12 *Per Sylvanum fidelem fratrem vobis, ut arbiteror, breviter scripsi, obsecrans & contestans hanc esse veram gratiam Dei, in qua statis.*

12 Voila ce que je vous ay escrit en peu de mots, comme il me semble, par Sylvain nostre fidele frere, vous exhortant & vous assurant que la vraye grace de Dieu (*la vraye foy*) est celle en laquelle vous persevererez.

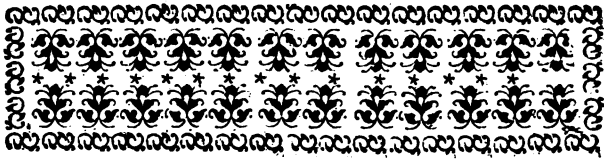
13 *Salutat vos Ecclesia qua: est in Babylone coelesta, & Marcus filius meus.*

13 L'Eglise qui est en Babylone, qui est esleüe comme vous, & Marc mon fils, vous salüent.

14 *Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus qui estis in Christo Iesu. Amen.*

14 Salüez-vous les uns les autres par un saint baiser. La grace demeure avec vous tous qui estes en JESUS-CHRIST. Ainsi soit-il,

Fin de la I, Epistre de S. Pierre.



A R G V M E N T
DE LA
SECONDE EPISTRE
DE L'APOSTRE
SAINT PIERRE.

L A difference du stile de cette Epistre de celuy de la premiere a fait douter à Origene, Eusebe & autres, qu'elle fust du mesme Apostre. Et saint Hierosme respond qu'il y a apparence que saint Pierre s'est seruy de differentes personnes pour l'écrire sous luy. Mais on ne reconnoist guere cette diversité, & au dire mesme de Calvin, cette deuxieme Epistre n'a rien d'indigne de la gravité & doctrine de celuy dont elle porte le nom. Les Conciles de Laodicée & de Carthage, 1. Saint Augustin. 2. Innocent, & Gelase en un Synode de LXX. Evesques, Saint Hierosme, & plusieurs autres Peres tant Grecs que Latins, & 3. Origene mesme la reçoivent pour Canonique. Et ce qui doit fermer la bouche à tous ceux qui sont Catholiques, le Concile de Trente la met au Cata-

ARG. DE LA II. EPIST. DE S. PIERRE. 605
logue des Livres sacrez. Elle ne se trouve pas dans
la version Syriaque, non plus que la deuxième &
troisième de saint Jean, & l'Apocalypse. Mais saint
Ephrem & saint Damascene, Docteurs Syriens, l'al-
leguent souvent comme Esriture sainte : Et celuy-cy
particulierement.

Le dessein general de saint Pierre est, d'exhor-
ter les Juifs dispersés en diverses contrées du mon-
de à demeurer fideles en la creance de la sainte
doctrine, sans se laisser emporter aux opinions erro-
nées des faux Docteurs qui s'estoient glissés parmy
eux, à sçavoir, les Disciples de Simon le Magi-
cien, & non pas les Gnostiques, lesquels ne s'éleve-
rent qu'après la mort de tous les Apostres. En se-
cond lieu, il leur donne de differentes leçons pour les
bonnes œuvres.

Dans le premier chapitre, après l'inscription or-
dinaire, il souhaite aux fideles la multiplication de
la grace & de la paix, & les assure de l'avenir
par le passé, & de ce qu'ils ont déjà reçu de Dieu,
il infere ce qu'ils en recevront, & ce qu'ils en doi-
vent attendre assurément. En suite, il explique
ces dons reçus, lesquels il nomme tres-grands &
precieux ; & il marque que leur effet & leur fin
tout ensemble est de les rendre participans de la
nature divine, & de les delivrer de la corruption
du peché & de l'amour des choses du siecle. De là
il passe à l'obligation qu'ils ont de vivre d'une fa-
çon conforme à l'excellence de ces bien-faits, & de
leur estat, & réduit leurs devoirs à quatre chefs.
1. A la Justice designée par le mot de vertu. 2. A
la Prudence. 3. A la Temperance. 4. A la Force.
Qui sont les quatre vertus que l'on nomme Cardina-
les. Il descend après aux especes & offices de ces
vertus ; qui sont deux ; à sçavoir, la pieté vers Dieu,

& la charité vers le prochain, & veut que l'on y vacque de tout son soin, Curam omnem subinferentes. Il ajouste l'utilité qui revient de leur accomplissement, à sçavoir la fuite du peché, & la gloire éternelle; & le mal qui suit leur négligence, comme est l'aveuglement spirituel, l'oisiveté, & l'oubly du pardon de ses pechez, d'où naist l'ingratitude & la rechute. De là il conclud qu'ils doivent aßeurer leur vocation par les bonnes œuvres, qui sont les signes certains de l'élection divine en leur manière, c'est à dire, au genre des signes probables & non pas certains absolument, puis qu'on ne sçait pas si en verité; & devant Dieu, les œuvres sont bonnes, comme elles paroissent, & que la perseverance est nécessaire, dont aucun n'est aßeuré.

En suite, il rend raison pourquoy il leur donne cét advis, & dit que ce n'est pas qu'il les croye inconstans en la foy, mais qu'il y est meu par la consideration du fruit qu'ils en peuvent tirer. 2. Par son affection. 3. Par son office. 4. Par le peu de temps qu'il a encore à vivre. 5. Par la certitude de son tesmoignage, ayant esté tesmoin oculaire de la Majesté de IESUS-CHRIST en sa Transfiguration. Et parce qu'il s'alleguoit luy-mesme, & deux autres Disciples, il ajouste que si les Juifs ne le veulent pas croire, ils ont les Prophetes, dont l'auctorité leur est plus venerable & plus certaine, lesquels ils peuvent consulter, comme ceux qui esclaireront leur entendement, & leur feront connoistre IESUS-CHRIST. Mais il remarque une chose bien digne d'estre observée contre les Heretiques de nostre temps, à sçavoir, qu'il n'est pas permis à chacun d'interpreter à sa fantaisie l'Escriture sainte. D'où il s'ensuit qu'il faut recourir à l'auctorité de l'Eglise.

Dans le deuxième chapitre, il les avertit de se donner de garde des faux Docteurs qui viendront & tascheront de les tromper, comme autrefois il y a eu de faux Prophetes parmy leurs ancestres. Il les décrit admirablement, afin de les faire connoître, & les menace d'une punition assurée, laquelle arrivera au temps que la justice divine jugera le plus propre. 2. Qui n'est retardée que par la misericorde & le secret Conseil de Dieu. 3. Qui s'achemine & qui a ses exemples. 1. En la punition des Anges. 2. Au deluge, & en l'embrasement de Sodome. Et pour le premier exemple, il en tire un argument du plus grand criminel au moindre.

Dans le troisième chapitre, il refuse encore les blasphemés de ces imposteurs dont il a parlé au deuxième, & montre que fausement ils veulent ôster aux hommes l'apprehension des jugemens de Dieu, & sur tout de la fin du monde. Ils disoient que le monde n'avoit point receu d'alteration depuis son commencement, & qu'il subsisteroit toujours d'une mesme façon. L'Apostre les convainc de fausseté par l'histoire du deluge, & de ce qu'il a esté une fois changé & purifié par les eaux il infere qu'il sera un jour changé & purifié par le feu. Et il allegue pour la raison du retardement de ce dernier jour, la bonté de Dieu, qui attend les hommes à penitence. De la destruction de toutes les choses qui sont sur la terre, il conclud que les Chrestiens n'y doivent point attacher leur affection, mais se preparer à l'advenement de leur juge par la sainteté de vie, & attendre ces nouveaux Cieux & cette nouvelle terre qu'il leur promet, avec une ferme esperance & fidele perseve-

rance en la foy ; ne se laissant point seduire aux impasteurs qui abusoient des Escritures saintes, & principalement de quelques passages obscurs des Epistres de saint Paul, qui sembloient vouloir dire que la foy suffisoit sans les œuvres. De cette obscurité, les Heretiques remarqueront si les Escritures sont intelligibles comme ils disent, & si c'est injustement que l'Eglise Romaine n'en permet pas la lecture indifferemment à toutes personnes. Car il est faux que la défense soit absolüe, & les Pasteurs prudens la doivent permettre aux personnes qu'ils en jugent tant soit peu capables, puis que c'est le Livre de vie & le Testament de nostre Pere.

VERSION




VERSION EXPLIQUE'E
 DE LA
 SECONDE EPISTRE
 CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

1 Simon Petrus, servus & Ap-
 tocolus Iesu Christi, ijs
 qui coequallem no-
 biscum sortiti sunt
 fidem in iusticia Dei
 nostri, & Salvatoris
 Iesu Christi.

2 Gratia vobis &
 pax adimpleatur in
 cognitione Dei, &
 Christi Iesu Domini
 nostri:

3 Quomodo omnia
 nobis divina virtutis
 sue, quae ad vitam &

1  IMON Pierre, serviteur
 & Apostre de IESUS-
 CHRIST, à ceux auf-
 quels est escheüe une
 mesme foy, (*également précieuse*)
 qu'à nous, par la justice (*la miseri-
 corde*) de nostre Dieu, & nostre Sau-
 veur JESUS-CHRIST.

2 Que la grace & la paix soient ac-
 complies (*croissent*) en vous par la
 connoissance de Dieu, & de IESUS-
 CHRIST nostre Seigneur:

3 Comme c'est par la divine puissan-
 ce (*du Pere eternal*) que toutes les

Qq

graces qui regardent la vie (*spirituelle*) & la pieté (*Chrestienne*) nous ont esté données, par la connoissance de celuy qui nous a appelez (*à la foy*) par sa glorieuse & puissante bonté:

4 Par qui il nous a donné toutes les grandes & precieuses graces qu'il nous avoit promises (*par les Prophetes*); afin de nous rendre (*par la communication de ces mesmes graces*) participans de la nature divine, & de nous faire éviter la corruption de la convoitise du siecle.

5 Vous devez aussi de vostre part apporter tout vostre soin, & joindre la vertu (*les bonnes œuvres*) à la foy, à la vertu, la science,

6 A la science, l'abstinence (*la temperance*), à l'abstinence, la patience, à la patience, la pieté,

7 A la pieté, l'amour fraternelle, à l'amour fraternelle, la charité. (*pour le prochain, qu'il ne faut pas aymer d'un amour impur.*)

8 Car si ces choses (*ces graces*) sont en vous, & si elles y abondent, elles feront que la connoissance que vous avez de JESUS-CHRIST nôtre Seigneur ne sera point vaine & sans fruiçt. (*que vous ferez de bonnes œuvres, qui ne seront pas inutiles.*)

9 Car celuy en qui elles ne sont point, est (*un*) aveugle, qui tastonne de la main, (*ne voyant pas à se conduire*) ayant mis en oubly qu'il a esté puri-

pietate donata sunt per cognitionem ejus qui vocavit nos propria gloria & virtute:

4 Per quem maxima & pretiosa nobis promissa donavit: ut per hæc efficiamini divinæ confortes nature, fugientes ejus, quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem.

5 Vos autem curâ omnem subinfereutes, ministræ in fide vestra virtutem, in virtute autem scientiâ,

6 In scientia autem abstinenciam, in abstinencia autem patientiâ, in patientia autem pietatem,

7 In pietate autem amoræ fraternitatis, in amore autem fraternitatis charitatē.

8 Hæc enim si vobiscum adsint, & superent, non vacuos nec sine fructu vos constituunt in Domini nostri Iesu Christi cognitione.

9 Cui enim non præsto sunt hæc, cæcus est, & manu tentans, oblivionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum.

fié des pechez de la vie passée. (*dans le Baptesme.*)

10 Quapropter, fratres, magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis. Hac enim facientes, non peccabitis aliquando.

10 C'est pourquoy, mes freres, ayez un grand soin d'affermir vostre vocation & vostre election par les bonnes œuvres (*de faire voir par vos bonnes œuvres la certitude & la verité de vostre vocation & de vostre election à la foy & à la gloire.*) Car faisant cela, vous ne pecherez jamais. (*vous ne vous égarerez point de la fin de vostre election, qui est la gloire.*)

11 Sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini nostri & Salvatoris Iesu Christi.

11 Et par ce moyen l'entrée au Royaume de nostre Seigneur & nostre Sauveur IESUS-CHRIST vous sera donnée avec une grande abondance de graces.

12 Propter quod incipiam vos semper comonere de his, & quidem scientes & confirmatos vos in presenti veritate.

12 C'est pourquoy j'auray soin de vous faire ressouvenir de ces choses, encore que vous soyez déjà assez instruits & confirmez dans la creance de cette verité.

13 Iustum autem arbitror, quãdiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in comonitione,

13 L'estime toutefois qu'il est juste, que tandis que je demeureray dans ce corps mortel (*comme dans une tente*), je vous reveille par mes avertissemens,

14 Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod & Dominus noster Iesus Christus significavit mihi.

14 Estant certain que dans peu de temps je sortiray de cette tente, (*de mon corps, que je mourray bien-tost*) selon que le Seigneur IESUS me l'a fait connoistre.

15 Dabo autem operam & frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis.

15 Mais j'auray soin qu'apres mon depart (*apres ma mort*) vous puissiez vous ressouvenir de ces choses. (*vous*

Qq ij

laissant mes Epistres, que vous pouvez lire, & qui vous en rafraichiront la memoire, & priant pour vous dans le Ciel.)

16 Car nous ne vous avons point debité des fables ingenieusement inventées, vous parlant de la puissance & de la majesté de nostre Seigneur (Jesus) Christ (*en son avènement dernier*), mais c'est apres avoir esté nous mesmes les spectateurs (*qui avons veu un échantillon*) de sa majesté. (*en sa Transfiguration, sur la montaigne de Thabor.*)

17 Car recevant de Dieu son Pere l'honneur & la gloire, lors que de cette nuée où la gloire de Dieu paroissoit avec tant d'éclat, on entendit cette voix (*qui nous dit*): C'est mon fils bien-aymé, en qui je prens ma complaisance (*en qui je me plais infiniment*), Escoutez-le.

18 Et nous (*moy & deux autres Apostres*) entendîmes cette voix venant du Ciel, lors que nous estions avec luy sur la sainte montaigne. (*de Thabor.*)

19 Mais nous avons le temoignage des Prophetes, qui est plus fort (*pour la divinité de Jesus-Christ, auquel il vaut mieux que vous ajoutiez creature, qu'à nostre vision*); auquel vous faites bien de vous arrester, comme à une lampe qui esclaire dans un lieu obscur, jusques à ce que le jour luise,

16 Nō enim doctas fabulas secuti, notā fecimus vobis Domini nostri Iesu Christi virtutem & presentiam: sed speculatores facti illius magnitudinis.

17 Accipiens enim à Deo patre honorē & gloriam, voce de lapsa ad eum hujuscemodi à magnifica gloria: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum audite.

18 Et hanc vocem nos audivimus de caelo allatam, cum effecimus cum ipso in monte sancto.

19 Et habemus firmiorem prophetica sermonem: cui beneficiis attendentes, quasi lucernæ lucēt in caliginoso loco, donec dies eluceat, & lucifer oriatur in cordibus vestris.

& que l'étoile du matin se leve dans vos cœurs. (*jusqu'à ce que vous connoissiez les veritez de la foy par une lumiere plus grande que n'est celle que vous avez presentement.*)

20 Hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non sit.

20 Mais il faut premierement sçavoir, que nulle prophetie de l'Escriture sainte (*nulle Escriture sainte*) ne s'explique par une interpretation particuliere, (*par les sens particulier de qui que ce soit.*)

21 Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia: sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

21 Car ce n'est pas par la volonté (*par l'invention*) des hommes, que la prophetie de l'Escriture, (*que l'Escriture*) nous a esté apportée : mais les saints hommes de Dieu (*les Escrivains sacrez*) ont parlé par l'inspiration du Saint Esprit.

CHAPITRE III.

1 FVerunt verò & pseudoprophete in populo, sicut & in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis, & eum, qui emit eos, Dominum negant, superducentes sibi celere perditionem.

1 **O**R comme autrefois il y a eu des faux Prophetes parmi le peuple (*Iuif*), ainsi il s'elevera parmi vous des Docteurs de mensonge, qui introduiront des sectes pernicieuses, & qui renieront le Seigneur qui les a rachetez, attirant sur eux une soudaine ruine. (*la punition de leur mauvaise doctrine.*)

2 Et muli sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur.

2 Et plusieurs suivront leurs impuretez, & feront cause que l'on blasphemera la doctrine de verité.

3 Leur avarice employant des paroles trompeuses, fera comme un trafic de vous (*de vos ames*). Mais le jugement de Dieu, qui leur est préparé depuis long-temps, ne tardera guere à venir, & leur ruine ne s'endort point. (*leur punition est proche d'arriver.*)

4 Car si Dieu n'a pas pardonné aux Anges prevaricateurs, mais les a précipitez dans l'abyfme, (*dans le profond de l'Enfer*) pour y estre tourmentez, & les aliez de chaines fortes, dans ce lieu de tenebres, pour y estre tenus comme en reserve jusques au (*jour du*) jugement (*universel*.)

5 Et s'il n'a point épargné le monde ancien, mais si quand il envoya le deluge sur la terre, il ne conserva que Noé, qui faisoit le huitième de ceux qui se sauverent dans l'Arche, & qui fut (*en la bâtissant durant cent ans*) un heraut (*un predicateur*) de sa justice (*preste à esclater sur le monde*.)

6 Et s'il a puni les villes de Sodome & de Gomorre, les ruinant entierement, & les reduisant en cendres, & donnant par là un exemple à ceux qui vivoient dans l'impieté,

7 Et s'il delivra Loth, qui estoit homme de bien, des injures qu'il recevoit de ces abominables, & de leur conversation impudique,

8 (Car il estoit juste, (*il avoit conservé l'innocence*) de ses yeux & de ses oreilles, demeurant parmi eux; &

3 Et in avaritia fictis verbis de vobis negotiabitur: quibus judicium jam olim non cessat, & perditio eorum non dormitat.

4 Si enim Deus angelis peccantibus non peperit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari,

5 Et originali mundo non peperit, sed octavum Noë justitiae praecone custodivit, diluvium mundo impiorum inducens,

6 Et civitates Sodomorum & Gomorrhorum in cinerem redigens, everfione dānavit, exemplum eorum qui impiè, acturi sunt ponens,

7 Et justum Loth oppressum à nefandorum injuria ac luxuriosa conversatione eripuit.

8 (Aspectu enim & auditu justus erat, habitans apud eos, qui de die in diem animam justissimi operibus cruciabat.)

voyant leurs œuvres abominables, il sentoit tous les jours une cruelle angoisse dans son ame juste.)

9 Novit Dominus pios de tentatione eripere, iniquos verò in diem iudicij reservare cruciandos,

9 (Il paroist par ces exemples que) le Seigneur sçait delivrer les gens de bien de la tentation (de l'oppression des meschans), & reserver les meschans pour estre punis au jour du jugement.

10 Magis autem eos qui post carnem in cõcupiscentia immunditiæ ambulãt, dominationẽque cõtinent, audaces, sibi placentes, sectas nõ metuunt introducere blasphemantes.

10 Et principalement ceux qui suivant les mouvemens de la chair, se souillent de toutes sortes d'impudicitez, qui méprisent la domination (des Souverains), qui sont audacieux, & amoureux d'eux-mesmes, & qui ne craignent point d'introduire de nouvelles sectes, remplies de blasphemes. (qui parlent avec mépris de tout ce qui est eslevé en gloire dans le Ciel & sur la terre, des Anges & des Roys.)

11 Vbi angeli fortitudine & virtute cũ sint majores, nõ portat adversum se execrabile iudicium.

11 Au lieu que les Anges, quoy qu'ils les surpassent en force & en puissance, ne se condamnent point les uns les autres, avec des paroles d'exécration & de malediction. (quand ils disputent les uns contre les autres.)

12 Hi verò velut irrationabilia pecora, naturaliter in captivem & in perniciem in his que ignorant blasphemãtes in corruptione sua peribunt,

12 Mais ceux-cy, qui comme des bestes brutes nées pour estre prises, ou tuées, blasphement les choses (les veritez) qu'ils n'entendent pas, périront dans leur corruption (dans les vilainies où ils se plongent, & seront punis comme merite leur impieté,)

13 Percipiẽtes mercedem iniustitiæ, vo-uptatem exstiman-

13 Recevant la recompense deüë à leur injustice (aux dereglemens de

leur impudicité), qui mettent leur félicité, à goûter les délices chaque jour, qui sont (*non seulement tachez & soüillez, mais*) la tache & la soüilleure mesme, dans les festins publics où ils se trouvent avec vous, & où ils commettent toutes sortes de vilénies,

14 Qui ont les yeux pleins d'adultère, (*dans les yeux de qui on voit paroître l'ardeur de l'adultère*), qui ne cessent jamais de pecher, qui (*par les voluptez de la chair*) tendent des pièges aux âmes mal affermiées (*en la foy*), & qui sont exercez par l'avarice, (*en l'art de tirer le bien des simples qu'ils seduisent.*) Ce sont des enfans de malédiction, (*des hommes execrables*)

15 Qui abandonnant le droit chemin (*de la verité*), se sont égarés, ensuivant la voye de Balaam, fils de Bosor, qui ayma la recompense d'iniquité. (*le gain inique qu'on luy avoit promis pour maudire le peuple de Dieu.*)

16 Mais il fut repris de son injustice par l'asnesse qu'il montoit : laquelle parlant d'une voix humaine, reprit la folie de ce Prophete.

17 Ce sont des fontaines sans eau, & des nuées agitées par les tourbillons (*du vent*), à qui est réservé l'obscurité des tenebres. (*éternelles de l'Enfer.*)

18 Car se servant en parlant de termes superbes, ils prennent comme

tes dici delictas, coinquationis & macule delictis affluentes, in convivij suis luxuriantes vobiscum,

14 Oculos habentes plenos adulterij & incessabilis delicti Pellicientes animas instabiles, cor exercitatum avaritia habentes, maledictionis filij.

15 Derelinquentes rectam viam erraverunt, secuti via Balaam ex Bosor, qui mercedem iniquitatis amavit.

16 Correctionem verò habuit sine vesanie. Subjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit prophetæ insipientiam.

17 Hi sunt fontes sine aqua, & nebule turbidibus exagitatae, quibus caligo tenebrarum reservatur.

18 Superba enim vanitatis loquentes, pellicunt in desid-

*rijs carnis luxurie
eos qui paululum
effugiunt, qui in er-
rore conversantur.*

à l'hameçon ceux qui depuis n'ague-
res sont sortis de l'erreur (*où ils
avoient esté nourris*), leur permet-
tant de contenter les desirs impudi-
ques de leur luxure.

19 *Libertate illis
promittentes, cum
ipsi servi sint corru-
ptionis. A quo enim
quis superatus est,
hujus & servus est.*

19 Leur promettant la liberté,
quoy qu'eux-mesmes soient esclaves
de la corruption (*des voluptez où
ils s'adonnent*) Car tout homme est
esclave de celui qui l'a vaincu.

20 *Si enim refu-
gientes coinquina-
tiones mundi in co-
gnitione Domini no-
stri & Salvaroris Iesu
Christi, his rursus
implicati superatur,
facta sunt eis poste-
riora deteriora prio-
ribus.*

20 Car si apres avoir renoncé
aux plaisirs du monde & de la chair,
par la foy de nostre Seigneur & de
nostre Sauveur IESUS-CHRIST,
ils s'y engagent derechef, & en sont
surmontez, leur dernier estat est pire
que le premier.

21 *Melius enim erat
illis non cognoscere
viam justitie, quam
post agnitionem re-
trorsum converti ab
eo, quod illis traditum
est, sancto mandato.*

21 Car il leur eust mieux valu
ne point connoistre le chemin de
la justice, qu'apres l'avoir connu,
reculer en arriere, & se detour-
ner du precepte saint qui leur a esté
donné.

22 *Contigit enim
eis illud veri prover-
bij: Canis reversus ad
suum vomitum. &:
Sus lora in voluta-
bro luti.*

22 C'est pour eux que se justifie
le proverbe : Le chien retourne à
son vomissement. & : Le pourceau
(*lavé*) retourne se veautrer dans la
boue.



CHAPITRE III.

1 **V**OILA, mes tres-chers (*freres*), que je vous escriis cette seconde lettre, pour exciter dans vos esprits par mes advertissemens les sentimens sinceres que vous devez avoir,

2 Afin que vous vous souveniez des choses que les Prophetes ont dites, & des preceptes de nostre Seigneur, & de nostre Sauveur, que nous, qui sommes vos Apostres, vous avons enseignez.

3 Sçachez avant toutes choses, qu'aux derniers temps il viendra des imposteurs, qui marcheront (*qui enseigneront*) selon (*le mouvement de*) leurs propres convoitises,

4 Et qui diront: Surquoy est fondée la promesse de son avènement? (*de ce jour où on dit qu'il doit venir juger le monde, & vous donner ces recompenses eternelles, que l'on vous fait esperer?*) Car depuis le temps que nos peres dorment, (*du sommeil de la mort*), toutes choses sont comme elles estoient depuis le commencement du monde. (*& comme la face du monde n'a point changé, elle ne changera point à l'avenir.*)

5 Mais ils ignorent volontaire-

1 **H**anc ecce-
bis, charissi-
mi, secundam scribo
epistolam, in quibus
vestram excito in
comminatione sin-
ceram mentem,

2 **Vt** memores sitis
eorum quæ prædixi
verborum à sanctis
Prophetis & Aposto-
lorum vestrorum, præ-
ceptorum Domini &
Salvatoris.

3 **Hoc** primiti scien-
tes, quod venient in
novissimis diebus in
deceptione illutores,
juxta proprias concu-
piscencias ambulantes,

4 **Dicentes:** Vbi est
promissio aut advē-
tus ejus? Ex quo enim
patres dormierunt,
omnia sic perseverant
ab initio creaturæ.

5 **Latet enim eos**
hoc volentes quod

coeli erant prius, & terra, de aqua & per aqua, consistens Dei verbo.

ment que les Cieux furent créés au commencement par la parole de Dieu, aussi bien que la terre qui parut hors de l'eau, (*qui la couvroit auparavant*) & qui par le moyen de l'eau, laquelle y est meslée, à la consistance.

6 Per que ille tunc mundus aqua inundatus perijt.

6 Toutefois ce monde (*ancien*) ne laissa pas de perir par l'inondation du deluge. (*donc comme le monde changea alors de face, il en peut changer un jour.*)

7 Coeli autem qui nunc sunt, & terra, eodē verbo repositi sunt, igni reservati in diē iudicij & perditionis impiorum hominum.

7 Mais les cieux & la terre qui subsistent maintenant, sont reservez par la mesme parole pour estre brûlez au jour du jugement & de la ruine des hommes impies.

8 Vnum verò hoc non lateat vos, charissimi, quia unus dies apud Dominum sicut mille anni, & mille anni sicut dies unus.

8 Mais (*quoy que ce jour n'arrive pas si-tost, ne prenez pas sujet de croire qu'il n'arrivera point.*) Vous ne devez pas ignorer, que devant le Seigneur mille ans sont comme un jour, & un jour comme mille ans.

9 Non tardat Dominus promissionem suam, sicut quidam existimant: sed patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad poenitentia reverti.

9 Le Seigneur, qui nous a fait cette promesse, n'en retarde pas l'accomplissement (*pour nous frustrer de son effect*), comme quelques-uns se l'imaginent; mais il se gouverne avec patience envers nous, ne voulant pas qu'aucun perisse, mais que tous viennent à penitence.

10 Adveniet autem dies Domini ut sur: in quo coeli magno impetu transient, elementa vero calore solvantur, terra autē & que in ipsa sunt opera, exurentur.

10 Or le jour du Seigneur viendra comme un larron (*nous surprendra*); & alors les cieux passeront (*seront destruits*) avec un grand bruit, &

les elemens se dissoudront par la chaleur (*du feu.*) & la terre avec tous les ouvrages qu'elle contient, sera brûlée.

11 Donc puis que toutes ces choses se doivent dissoudre; avec quelle innocence & avec quelle pieté ne devez vous pas vivre (*dans ce monde qui doit perir.*),

12 Attendant & desirant le jour du Seigneur, auquel les cieux embrasés se fondront, & les elemens se dissoudront par l'ardeur du feu?

13 Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux, & une terre nouvelle, dans lesquels la justice habite. (*le Ciel, où la sainteté sera parfaite.*)

14 C'est pourquoy, mes treschers, vivant dans l'attente de ces choses, mettez soin à vivre de telle sorte que vous soyez trouvez irreprehensibles & sans tache. (*quand il viendra, & vivans dans la paix.*)

15 Et croyez que le delay de son avènement est pour vostre salut; comme nostre tres-cher frere Paul vous a escrit, selon la sagesse qui luy a esté donnée,

16 Et comme il a fait aussi dans routes ses lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il se trouve des endroits difficiles à entendre, que les ignorans, & ceux qui ne sont pas fer-

11 Cùm igitur hæc omnia dissolvenda sũt, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus & pietatibus,

12 Expectantes & properantes in adventum diei Domini, per quem cœli ardentes solventur, & elementa ignis ardore tabescent?

13 Novos verò cœlos & novã terrã secundũ promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitabit.

14 Propter quod, charissimi, hæc expectantes, stragite immaculati & involati ei inveniri in pace.

15 Et Domini nostri longanimitatem, salutẽ arbitremini; sicut & charissimus frater noster Paulus secundũ datam sibi sapientiã scripsit vobis,

16 Sicut & in omnibus epistolis, loquens in eis de his in quibus sunt quedam difficultia intellectu, quæ indocti & instabiles depravant, sicut & ceteras Scripturas, ad suam ipsorũ perditionem.

mes en la foy, depravent (*detournent en de mauvais sens*), ainfi qu'ils font les autres escritures (*saintes*), à la ruine de leurs ames.

17 Vos igitur, fratres, presciantes custodite : ne insipientium errore traducti, excidatis à propria firmitate.

17 Donc, mes freres, ayant ces advertissemens, prenez garde à ne vous laisser pas emporter à l'erreur de ces hommes insensez, & à ne pas tomber de l'estat ferme de vostre foy. (*où vous estes maintenant établis.*)

18 Crescite yerò in gratia, & in cognitione Domini nostri & Salvatoris Iesu Christi. Ipsi gloria & nunc & in diem æternitatis. Amen.

18 Croissez au contraire en la grace & en la connoissance de nostre Seigneur & de nostre Sauveur IESUS-CHRIST. A luy soit la gloire maintenant & au jour del'eternité.

Fin de la II. Epistre de S. Pierre.



ARGUMENT

DE LA

PREMIERE EPISTRE

DE L'APOSTRE

SAINT IEAN.



O N n'a jamais douté dans l'Eglise, que cette Epistre ne fust de saint Jean. Et certes le stile & les matieres qui y sont traitées, montrent bien clairement, ce me semble, que l'auteur n'en peut estre autre que le Disciple bien aymé; lequel ayant puisé les secrets de la divinité de IESUS dans le sein mesme de IESUS, les explique aux hommes dans cét escrit, aussi bien que dans son Evangile, avec des termes dignes d'une si haute communication.

Les exemplaires que nous avons maintenant entre les mains ne portent point d'inscription. La tradition neantmoins de l'ancienne Eglise nous apprend qu'elle a esté adressée aux Parthes, nation

qui habitoit entre les fleuves Tygris & l'Inde, proche les Medes, & parmy laquelle plusieurs Juifs estoient respandus. Car aux Actes chapitre 2. entre les Juifs que saint Luc remarque estre venus en Hierusalem de diverses provinces, il nomme les Parthes les premiers.

On ne sçait de quel lieu elle a esté escrite. Et cela importe fort peu. Il y a aussi diversité d'opinions pour le temps.

Le principal sujet qui a poussé l'Apostre à l'escire, a esté pour refuter l'erreur d'Ebion & de Cerinthe, qui dépoüilloient le fils de Dieu de sa divinité, & celle de Basilides, qui nioit son humanité, & par consequent sa Passion; comme nous apprenons de saint Epiphane en l'heresie 24. De sorte qu'il insiste particulièrement sur ces deux poincts, ausquels il ajouste la recommandation de la charité du prochain, comme la marque asseurée de la veritable profession du Christianisme, & de la dilection de Dieu.

Dans le premier chapitre, il entre d'abord en matiere, & raisonne ainsi. Vous ne pouvez justement rejeter le tesmoignage de ceux qui ont veu & touché les choses dont ils portent tesmoignage. Or nous avons veu & touché l'humanité de JESUS-CHRIST. Donc vous devez nous croire, quand nous vous disons qu'il est vray homme. 2. Il mêle à la doctrine de l'humanité celle de la divinité, pour confondre en mesme temps les deux heresies, disant que ce Verbe qu'ils ont veu & touché, estoit auparavant en Dieu son Pere. 3. Il marque la fin pour laquelle il leur enseigne ces veritez; à sçavoir. 1. Pour les faire entrer en la société du Pere eternal & de son Fils. 2. Pour les remplir de consolation & de joye. De là il passe au moyen

624 ARGUMENT DE LA I. EPISTRE

de parvenir à cette société, & dit que c'est la ressemblance, qu'il faut que celui lequel y aspire marche en lumière, c'est à dire, vive saintement, comme Dieu, auquel il desire estre uny, est lumière & sainteté. Et pour rabattre l'orgueil de ceux qui penseroient estre Saints, il pose pour maxime generale, que nous pechons tous, ou avons tous peché, & que si nous disons autrement, nous sommes menteurs. Cette confession semble rude à la nature superbe. C'est pourquoy afin d'y porter chacun, il ajouste que celui qui se reconnoist pecheur, obtiendra pardon de JESUS-CHRIST, & qu'au contraire celui qui s'estime pur, le fait menteur; parce qu'ayant ordonné à tous une priere, en laquelle est contenüe particulièrement la demande du pardon, il croit n'en avoir pas besoin.

Dans le deuxieme chapitre, il assure les hommes de la remission de leurs pechez par JESUS-CHRIST; lequel non seulement est le Mediateur & l'Advocat d'intercession, mais de redemption & de propitiation pour les pechez de tous les hommes. Apres il passe au sujet general de toutes les Epistres Canoniques; à sçavoir à la necessité de prouver sa foy par les œuvres, & dit que l'observation des commandemens est la marque assurée de l'amour que l'on porte à l'auteur des commandemens. Et entre autres preceptes il choisit celui de l'amour du prochain: Precepte qu'il appelle vieux & nouveau; Vieux, comme ayant esté donné de tous temps à tous, quoy que non pas si doucement que dans l'Evangile; Nouveau, à cause de la nouvelle maniere & du nouvel esprit dans lequel les Chrestiens doivent s'entr'aimer les uns les autres. Et parce que c'est seulement par la grace de JESUS-CHRIST, qu'il peut s'accomplir parfaitement, il fonde l'obligation

gation de ce precepte sur l'estat du Christianisme, qui est, comme il a dit auparavant, un estat de lumiere. Or il n'y a point de tenebres plus profondes que celles où est envelopée la haine du prochain. Donc celuy qui est dans la haine de son frere, n'est pas dans la lumiere de l'Evangile. En suite, il adresse sa parole à tous les âges.

Après il rend raison en particulier pourquoy il leur parle, & à tous il leur donne un mesme avis; qui est, de n'aimer point le monde, pour deux raisons. 1. Parce que celuy qui aime le monde perit, & avec luy ceux qui l'aiment. Il explique ce que c'est que le monde & la concupiscence, & la range sous trois genres. 1. Des voluptez. 2. Des richesses. 3. Des honneurs. Qui sont les objets de la luxure, de l'avarice, & de l'ambition.

De la morale il passe à la doctrine, & les advertit de se donner de garde des faux Docteurs, qu'il nomme Antechrists, c'est à dire, precurseurs de cet impie qui portera privativement à tous autres le nom d'Antechrist. Il marque après qu'ils sont sortis de l'Eglise, dans laquelle ils ont esté quelque-temps. Mais il adjouste qu'ils n'estoient qu'exterieurement en la communion de l'Eglise, & non pas en verité, ny du nombre des élus.

La raison qu'il en rend est leur sortie, & contient cet argument. Tous les predestinez demeurent dans le sein de l'Eglise jusques à la mort. Ces Docteurs sont sortis de ce sein. Donc ils ne sont pas predestinez. Il adjouste la raison de cette sortie, à sçavoir, la providence de Dieu sur les fideles, qui par ce moyen les peuvent aisément éviter. Ce qu'ils n'eussent sceu faire, s'ils fussent demeurez cachez. Il leur dit en suite, comme en s'excusant, qu'ils ont l'operation interieure du saint Esprit, lequel leur ensei-

gne toutes choses sans le bruit des paroles, & que pour luy, ce qu'il leur écrit est seulement pour leur rafraichir la memoire de ce qu'ils sçavent; & non pas pour les accuser d'ignorance.

Il les avoit advertis qu'il y avoit déjà des Antechrists parmy eux. Il les fait connoistre maintenant, & dit que celuy qui nie que IESUS-CHRIST soit le vray Messie promis en la loy & le vray Fils de Dieu, est Antechrist. Il adjouste que la foy au Pere & au Fils est connexe, & qu'on ne peut rejeter l'un sans rejeter l'autre, suivant la parole de nôtre Seigneur rapportée par luy-mesme: Neque me scitis, neque Patrem meum. Si me sciretis, utique & Patrem meum sciretis. Il les exhorte à perseverer en cette doctrine. 1. Parce qu'elle leur a esté annoncée. 2. Par la recompense; qui est la société de ce Pere & de ce Fils, société qui est consommée par la gloire. 3. Par la confiance au jour du jugement en celuy qu'ils auront connu & confessé pour tel qu'il est, à sçavoir pour un vray Fils de Dieu. Il est vray qu'en cet endroit l'Apostre se mesle avec eux; Vt fiduciam habeamus. Cette transition est un peu rude, & elle se rapporte à celle qui est dans l'Epistre à Eleſta: Videte vosmetipſos, ne perdamus quæ operati sumus, sed ut mercedem plenam recipiamus. Je pense avoir suivy le vray sens dans ma version.

Dans le troisieme chapitre, qui devoit commencer au dernier verset du precedent, il traite de la filiation divine par adoption, à laquelle sont élevez les Chrestiens, & dit qu'en la vie presente elle n'est pas accomplie, & que sa consommation & sa perfection est réservée pour l'autre vie, en laquelle nous serons semblables à IESUS-CHRIST, parce que nous le verrons parfaitement, & qu'il

sera en nous & nous en luy. De là il passe aux marques de cette filiation, à sçavoir, l'innocence de vie, & l'observation des Commandemens de Dieu, la filiation divine ne pouvant subsister avec le peché son contraire.

Après il avance une autre proposition generale, qui continuë toujours son antithese entre les enfans de Dieu & les enfans du Diable, à sçavoir, que quiconque fait les œuvres de justice, est juste. D'où il inferé tacitement que la foy seule ne justifie pas. Il explique cette justice, & dit que c'est la mesme par laquelle IESUS-CHRIST est juste. D'où on conclud contre les heretiques, que la justification ne consiste pas en la seule remission des pechez, de laquelle IESUS-CHRIST n'a point eu de besoin. Voyons l'argument. Le Chrestien est juste comme IESUS-CHRIST est juste. Or IESUS-CHRIST n'est pas juste par la remission des pechez. Donc le Chrestien ne l'est pas par la seule remission. De là il passe à une autre raison pour laquelle les fideles doivent éviter le peché, qui est telle. Il ne faut pas que vous establisiez les choses que IESUS-CHRIST est venu détruire. Or il est venu détruire les œuvres du Diable, qui sont les pechez. Donc &c. Il marque ensuite qu'une des œuvres du Diable est la haine du prochain; comme au contraire sa dilection est une preuve de la filiation divine. Ce qu'il repete souvent. Pour faire fuir la haine, il allegue l'exemple de Cain, qui tua Abel seulement par envie, & le propose comme l'ainé des enfans du Demon, auquel appartiennent tous ceux qui n'aiment pas leurs freres, & qui comme luy sont homicides. Pour faire embrasser la charité fraternelle, il dit. 1. Que c'est un commandement que l'on a receu en recevant l'Evangile. 2. Que

c'est une marque de nostre passage de la mort à la vie nouvelle. 3. Que IESUS-CHRIST est mort pour nous, & que nous sommes obligez de mourir les uns pour les autres, c'est à dire, d'estre en cette disposition, si leur salut le demande de nous. Or sur la fin il montre que cette charité ne doit pas estre seulement en paroles, mais en effects, parce que nostre filiation est en effect & en verité. 2. Si nous n'aimons que de la langue & en apparence, nostre conscience nous convaincra d'estre des trompeurs. Or si nous ne pouvons tromper ce témoin domestique, ni luy imposer silence, comment pourrions-nous empêcher que Dieu ne connoisse nostre feintise, & ne nous chastie, luy qui est plus grand que nostre cœur qu'il a fait, luy qui sonde cet abisme jusques au fonds? 3. Si nous aimons en verité, nous serons remplis de confiance pour luy demander tous nos besoins, & nous les obtiendrons. 4. Dieu habitera en nous, & nous habiterons en luy, par une reciproque residence & une société admirable que fait la grace Chrestienne.

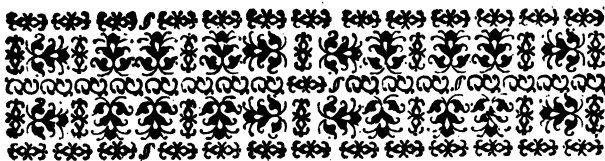
Dans le quatrième chapitre, il enseigne à distinguer ceux qui ont l'esprit de Dieu, & qui ne l'ont pas, & en donne deux marques. La première est la droite creance de la divinité, & humanité de IESUS-CHRIST, unies en luy & soustenuës par la personne divine. La deuxième est la communication avec les Apostres, & en leur doctrine. Il nomme Antechrists ceux qui déchirent IESUS-CHRIST, le dépouillant de la qualité de vray Dieu & de vray homme. Il louë les fideles, qu'il dit appartenir à Dieu, estre nez de luy, & avoir vaincu le Diable, au nom duquel parlent les faux Docteurs qu'il refute. Ensuite, il rend raison pour laquelle le monde les écoute, & c'est à dire, les

méchans, à sçavoir la société des disciples avec les maistres, & leur ressemblance. Apres il revient au precepte de la dilection fraternelle, dont il recommande l'accomplissement. 1. Parce que c'est une marque de la connoissance de Dieu. 2. Parce que nous sommes obligez de reconnoistre la charité de Dieu, qui nous a donné son Fils, De ce qu'il nous l'a donné sans que nous l'ayons obligé à un si inestimable don par un amour precedent le sien, il infere que non seulement nous devons aimer nos freres quand ils nous aiment, mais quand ils ne nous aiment pas, la charité de Dieu devant estre la regle de la nostre. 3. Il fait ce raisonnement. L'homme qui a de si étroites obligations à Dieu, doit travailler de toutes ses forces pour le reconnoistre & l'aimer parfaitement. Or en cette vie il ne peut s'acquiter de cette dette vers Dieu en luy-mesme, parce qu'il ne le peut voir de la façon nécessaire pour produire cet amour parfait. Il ne luy reste que le prochain qu'il voit, & avec qui il converse, en la personne de qui il puisse luy rendre ce qu'il luy doit. Donc il est obligé d'aimer le prochain; & s'il ne l'aime, il ment quand il dit qu'il aime Dieu, lequel est charité. Et de là il prouve l'inhabitation mutuelle de luy en nous, & de nous en luy, quand nous nous entre-aimons. Or Dieu est charité essentiellement, comme il est bonté, sagesse, &c. Il est l'objet de la charité, & il nous la donne. En ce passage l'Apostre l'attribuë au Pere en la mission du Fils, quoy qu'elle soit commune au Fils & au saint Esprit, & que plus ordinairement on l'attribuë à la troisième personne. La charité, dit saint Paul, est répandue en vos cœurs par le saint Esprit qui nous est donné.

Sur la fin il parle de l'effect de cette charité, qui est la confiance en la miséricorde de IESUS-CHRIST au jour de son jugement. Il la prouve par l'éloignement de son contraire, à sçavoir la crainte, laquelle ne se rencontre point avec la charité parfaite. Or par cette crainte il ne faut pas entendre la filiale, propre à l'estat du nouveau Testament, mais la servile, propre à l'estat du Iudaïsme, par laquelle l'homme dans la seule veüe des peines préparées aux pecheurs s'abstient du peché. Je dis seule, en portant exclusion d'aucun autre bon motif, & de cette sorte elle est une volonté tacite de pecher. Celle qu'on peut nommer initiale, & qui est le fruit d'une charité commençante, est sainte. Toutefois il ne faut pas s'y arrêter, parce que nous sommes obligez d'aller plus loin & de tendre à la perfection. Je ne dis pas aux mesmes moyens. Car ce seroit renverser le principe de la grace Chrestienne, qui laisse chacun en sa condition, comme nous apprenons de saint Paul. Mais je dis à la fin, qui est l'amour parfaite de Dieu. Car ne nous est-il pas dit, Aime le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur & de toutes tes forces ?


Sur la fin il repete ce qu'il a dit plusieurs fois, à sçavoir, que le Chrestien est fils de Dieu, & qu'en cette qualité il ne peche point, à cause que la grace Chrestienne qui est en luy, le preserve de tous les efforts du Diable, qu'il nomme malin. Voilà le premier effect de l'advenement de IESUS-CHRIST. Le second est, la connoissance du vray Dieu : Et dedit nobis seipsum. Le troisième, l'union avec IESUS-CHRIST mesme, comme ses membres : Et sumus in vero filio ejus. Et selon le

Grec: Et sumus in illo vero in filio ejus. Le dernier avis qu'il leur écrit est, de se donner de garde de faire aucune chose qui sente l'idolatrie. Ce qu'il dit pour plusieurs d'entre les Parthes, lesquels ou n'estoient pas si bien confirmez en la foy de JESUS-CHRIST, ou retenoient encore quelques superstitions du Paganisme, comme les Corinthiens, dont parle saint Paul en la premiere Epistre,



VERSION EXPLIQUE'E
 DE LA
 PREMIERE . EPISTRE
 CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 SAINT IEAN.

CHAPITRE PREMIER.

1  E qui estoit dès le commencement (*de toute éternité*) ce que nous avons veu de nos yeux, ce que nous avons contemplé (*à loisir*), ce que nos mains ont touché du verbe de vie,

2 Et cette vie s'est manifestée (*le Verbe se faisant homme s'est fait connoître*), & nous l'avons veüe, nous vous en rendons témoignage, & nous

1 Q Vod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perpeximus, & manus nostræ: contraçaverunt de verbo vite,

2 Et vita manifestata est, & vidimus, & testamur, & annuntiamus vobis vitam æternam, quæ erat apud Patrem, & apparuit nobis.

vous annonçons cette vie éternelle, qui résidoit dans le Pere, & qui nous est apparüe (*par son incarnation.*)

3 Quod vidimus & audivimus annūtiāmus vobis, ut & vos societatem habeatis nobiscum, & societas nostra sit cum Patre, & cum Filio ejus Iesu Christi.

3 Nous vous annonçons, dis - je, (*ce Verbe de vie*), ce que nous avons veu, & ce que nous avons entendu, afin que vous entriez en société avec nous, & que vostre société soit avec le Pere, & avec son Fils IESUS-CHRIST.

4 Et hæc scribimus vobis ut gaudeatis, & gaudium vestrum sit plenum.

4 Et nous vous écrivons cecy, afin que vous vous réjouissiez (*de ces heureuses nouvelles*), & que vôtre joye soit accomplie.

5 Et hæc est annūtiatio quam audivimus ab eo, & annūtiāmus vobis: Quoniam Deus lux est, & tenebræ in eo non sunt ullæ.

5 Et la doctrine que nous avons entenduë de luy, & que nous vous annonçons est, que Dieu est lumiere, & qu'il n'y a point de tenebres en luy.

6 Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, & in tenebris ambulamus, mentimur, & veritatem non facimus.

6 Si nous disons que nous avons société avec luy, & que nous marchions dans les tenebres, (*nous faisons des œuvres de tenebres*), nous mentons, & nous ne pratiquons pas (*nous n'agissons pas selon*) la verité.

7 Si autem in luce ambulamus, sicut & ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, & sanguis Iesu Christi Filij ejus emundat nos ab omni peccato.

7 Mais si nous marchons dans la lumiere, nous avons ensemble une société (*de grace, vous avec nous, & nous avec vous*), & le sang de IESUS-CHRIST son Fils nous nettoye de tout peché,

8 Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, & veritas in nobis non est.

8 Que si nous disons (*nous nous vantons*) que nous n'avons point de peché, nous nous trompons nous-mêmes, & la verité n'est pas en nous.

9 Mais si nous confessons nos pechez, il est fidele & juste, pour nous remettre nos pechez, & nous nettoyer de toute iniquité.

9 Si confiteamur peccata nostra, fidelis est, & justus, ut remittat nobis peccata nostra, & emundet nos ab omni iniquitate.

10 Et si nous disons que nous n'avons point peché, nous le faisons paroître menteur, (*luy qui nous a donné à tous une forme de priere dans laquelle nous demandons pardon à Dieu de nos fautes*). & la parole n'est point en nous.

10 Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, & verbum ejus non est in nobis.

CHAPITRE II.

1 **M**Es petits enfans, je vous écris ces choses, afin que vous ne pechiez point. Mais s'il arrive que quelqu'un peche, (*qu'il ne se desesperer pas, puis que*) nous avons pour advocat auprès du Pere (*celeste*) IESUS-CHRIST, qui est juste, (*qui n'estant coupable d'aucun peché, non seulement est en estat d'interceder pour nous, mais*)

1 Filioli mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis. Sed & si quis peccaverit, advocatum habemus ad Patrem, Jesum Christum justum.

2 Qui est la propitiation pour nos pechez, & non seulement pour nos pechez, mais pour les pechez de tout le monde.

2 Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

3 Et nous pouvons nous asseurer que nous le connoissons, si nous observons ses commandemens.

3 Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus.

4 Celuy qui dit qu'il le connoist, & qui n'observe pas ses commande-

4 Qui dicit se nosse eum, & mandata ejus non custodit, mendax est, & in

hoc veritas non est.

5 Qui autem servat verbum eius, verè in hoc charitas Dei perfecta est, & in hoc scimus quoniam in ipso sumus.

6 Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, & ipse ambulare.

7 Charissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus, quod habuistis ab initio. Mandatum vetus, est verbū quod audistis.

8 Iterum mandatum novum scribo vobis, quod verum est & in ipso & in vobis, quia tenebræ transierunt, & verū lumen jam lucet.

9 Qui dicit se in luce esse, & fratrem suum odit, in tenebris est usq; adhuc.

10 Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, & scandalum in eo non est.

mens, est un menteur, & la verité n'est pas en luy.

5 Mais celuy qui garde sa parole, la charité de Dieu est vrayement parfaite en luy, & en cela nous sçavons (*nous pouvons nous assurer*) que nous sommes en luy.

6 Celuy qui dit qu'il demeure en luy, doit marcher comme il a marché (*doit l'imiter.*)

7 Mes tres-chers, je ne vous écris pas un commandement nouveau, mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement (*de la predication de l'Evangile*). Et ce commandement ancien est la parole que vous avez entenduë.

8 Et toutefois je vous dis que ce commandement est nouveau, ce qui est véritable, & en luy, (*en Jesus-Christ, qui l'écrit dans les cœurs*), & en vous qui l'observez (*d'une nouvelle maniere*), parce que les tenebres (*de l'ignorance qui couvroit les esprits des hommes*) sont passées, & que (*maintenant*) la véritable lumière nous luit.

9 Celuy qui dit qu'il est dans la lumière, & qui hait son frere (*son prochain*), il est encore dans les tenebres.

10 Celuy qui aime son frere, demeure dans la lumière, & il n'y a point de scandale en luy. (*il ne*

chope point , & il ne se scandalise point des fautes de son prochain.)

11 Mais celui qui hait son frere est dans les tenebres, & marche dans les tenebres, & ne sçait où il va , parce que les tenebres ont aveuglé ses yeux.

12 Je vous écris, mes petits enfans, parce que vos pechez vous sont remis par son nom.

13 Peres (*vieillards*), je vous écris, parce que vous avez connu (*depuis long-temps*) celui qui est de toute éternité. Je vous écris, jeunes hommes, parce que vous avez vaincu le malin. (*le Diable.*)

14 Je vous écris, enfans, parce que vous avez connu le Pere (*celeste*). Je vous écris, jeunes gens, parce que vous estes forts (*vous estes en âge de combattre*), & que la parole de Dieu demeure en vous, & que vous avez vaincu le malin (*esprit.*)

15 N'aimez point le monde , ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité (*l'amour*) du Pere n'est point en luy.

16 Car tout ce qui est au monde, (*tous les pechez qui se commettent au monde, viennent*) ou de la concupiscence de la chair (*ou des voluptez du corps*), ou de la concupiscence des yeux (*ou de la curiosité*

11 Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, & in tenebris ambulat, & nescit quò ear, quia tenebræ obcœcaverunt oculos ejus.

12 Scribo vobis, filii, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.

13 Scribo vobis patres, quoniam cognovistis eum qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14 Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis Patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, & verbum Dei manet in vobis, & vicistis malignum.

15 Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.

16 Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum, & superbia vitæ, quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.

de l'esprit en toutes choses), ou de la superbe (du faste & de la vanité) de la vie ; ce qui ne vient point du Pere (celeste), mais du monde.

17 Et mundus transiit, & concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatē Dei, manet in eternum.

17 Et le monde passe, & sa concupiscentie avec luy. Mais celuy qui fait la volonté de Dieu, demeure eternellement.

18 Filiioli, novissima hora est, & sicut audistis quia Antichristus venit, & nūc Antichristi multi facti sunt. Vnde scimus, quia novissima hora est.

18 Mes petits enfans, nous sommes au dernier temps, & comme vous l'avez entendu, l'Antechrist vient, & des à present plusieurs Antechrists paroissent, (qui font en particulier ce que fera celuy qui portera singulierement le nom d'Antechrist.) Ce qui nous montre que la dernière heure est venuë.

19 Ex nobis prodierunt, sed non erūt ex nobis. Nam si fuissent ex nobis, permansissent usque nobiscū, sed ut manifesti sint quoniam non sunt omnes, ex nobis.

19 Ils sont sortis d'entre nous (ces faux Docteurs qui vous abusent), mais ils n'estoient pas des nostres. Car s'ils eussent esté (véritablement) des nostres, ils seroient demeurez avec nous ; mais ils sont sortis pour faire connoistre que tous (ceux qui sont exterieurement dans l'Eglise) ne sont pas des nostres. (du nombre des élus.)

20 Sed vos unctio-nem habetis à sancto, & nostis omnia.

20 Mais pour vous, vous avez (receu) l'onction du saint (Esprit), & vous connoissez toutes choses.

21 Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eā, & quoniam omne mendacium ex veritate non est.

21 Je ne vous écris pas comme à des personnes qui ignorent la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent, & qui sçavent que nul mensonge ne procedé de la verité.

22 Et qui est menteur (*inſigne*), ſi ce n'eſt celui qui nie que I E S U S eſt le Chriſt? Celui-là eſt Antechriſt qui nie le Pere & le Fils.

23 Quiconque nie le Fils, ne confeſſe (*ne reconnoiſt*) point le Pere. Et qui confeſſe le Fils, confeſſe le Pere.

24 Que la doctrine que vous avez entendue dès le commencement demeure en vous. Que ſi ce que vous avez ouy dès le commencement demeure en vous, vous demeurerez dans la ſociété du Pere & du Fils.

25 Et la vie éternelle eſt la promeſſe qu'il nous a faite. (*& qui nous eſt infaillible, ſi nous perſeuerons.*)

26 Voila ce que je vous ay écrit touchant ceux qui vous ſeduifent.

27 Mais pour vous, que l'onction que vous avez receüe de luy (*de Jeſus-Chriſt*) demeure en vous (*elle fait que*), vous n'avez pas beſoin qu'aucun vous inſtruiſe, mais ſon onction vous inſtruit de toutes choſes, & elle eſt véritable, & il n'y a point en elle de menſonge. Demeurez ſeulement en luy comme il vous a enſeigné.

28 Maintenant donc, mes petits enfans, demeurez en luy, afin que quand il apparoiſtra, nous ayons de l'aſſurance, & ne ſoyons point couverts de confuſion au jour de ſon avènement.

29 Si vous ſçavez qu'il eſt juſte,

21 Quis eſt meritorius, niſi is qui negat quoniam Jeſus non eſt Chriſtus? Hic eſt Antichriſtus, qui negat Patrem & Filium.

23 Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet. Qui confiteur Filium, & Patrem habet.

24 Vos quod audistis ab initio, in vobis permaneat. Si in vobis permanerit quod audistis ab initio, & vos in Filio & Patre manebitis.

25 Et hæc eſt reſpromiſſio quam ipſe pollicitus eſt nobis, vitam æternam.

26 Hæc ſcripſi vobis de his qui ſeducunt vos.

27 Et vos unctio-nem quam accepistis ab eo, maneat in vobis. Et non neceſſe habetis ut aliquis doceat vos, ſed ſicut unctio ejus docet vos de omnibus, & verum eſt, & non eſt mendacium. Et ſicut docuit vos, manete in eo.

28 Et nunc, filii, manete in eo, ut eum apparuerit, habeamus ſi luciam, & non confundamur ab eo in adventu ejus.

29 Si ſcitis quoniam juſtus eſt, ſci-

roce quoniam & omnis qui facit iustitiam, ex ipso natus est.

sçachez aussi que quiconque fait (*qui vit selon*) la justice, est né de luy.

CHAPITRE III.

1 **V**idete qualem charitatē dedit nobis Pater, ut filij Dei nominemur & simus. Propter hoc mundus non novit nos, quia non novit eum

1 Charissimi, nūc filij Dei sumus, & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cū n apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.

3 Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut & ille sanctus est.

4 Omnis qui facit peccatum, & iniquitatem facit, & peccatum est iniquitas.

5 Et scitis quia ille apparuit ut peccata

1 **V**Oyez quelle charité le Pere (*celeste*) a eüe pour nous, de nous donner le nom d'enfans de Dieu, & de faire qu'en effect nous le soyons. Le monde ne nous connoist point (*pour tels*), parce qu'il ne le connoist pas.

2 Mes tres-chers, nous sommes dès à present enfans de Dieu, mais tout ce que nous ferons ne paroist pas encore, (*nous avons le commencement de la filiation divine par la grace, mais non pas encore la consommation par la gloire*). Car nous sçavons que quand il apparoitra (*qu'au jour de son jugement*) nous luy serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est (*non pas au travers du voile de la foy, mais face à face dans la gloire.*)

3 Et quiconque a cette esperance en luy, se sanctifie (*se conserve pur*), comme luy mesme est saint.

4 Qui commet un peché, commet une iniquité; & tout peché est une iniquité. (*est une transgression de la loy divine.*)

5 Et vous sçavez qu'il est apparu

(*il est venu*) au monde afin d'abolir les pechez des hommes (*dont il s'est chargé*), & que le peché n'est point en luy.

6 Quiconque demeure en luy (*par la grace*), ne peche point , & quiconque peche, ne l'a point veu , ni connu. (*comme il faut.*)

7 Mes petits enfans, que personne ne vous seduise. Celuy qui fait (*des œuvres de*) la justice, est juste, comme (*Iesus-Christ*) est juste.

8 Qui commet le peché est (*enfant*) du Diable, parce que le Diable a peché dès le commencement (*de sa creation*). Et le Fils de Dieu est apparu (*est venu*) au monde, afin de détruire les œuvres du Diable.

9 Quiconque est né de Dieu, ne commet point le peché, parce que la semence de Dieu demeure en luy, & il ne peut pecher, parce qu'il est né de Dieu. (*tandis que la grace de sa regeneration demeure en luy, il ne peche point.*)

10 C'est en cela que l'on connoît les enfans de Dieu, & les enfans du Diable. Quiconque n'est pas juste, n'est pas (*né*) de Dieu, non plus que celuy qui n'aime pas son frere (*son prochain.*)

11 Car la doctrine que vous avez ouy dès le commencement, est que vous vous aimiez les uns les autres.

nostra teneret, & peccatum in eo non est.

6 Omnis qui in eo manet, non peccat; & omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

7 Filii, nemo vos seducat. Qui facit iustitiam, iustus est, sicut & ille iustus est.

8 Qui facit peccatum, ex diabolo est, quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolveret opera diaboli.

9 Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet, & non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.

10 In hoc manifesti sunt filii Dei, & filii Diaboli. Omnis qui non est iustus, non est ex Deo, & qui non diligit fratrem suum.

11 Quoniam hæc est annunciatio, quæ audistis ab initio, ut diligatis alterutrum.

12 Et

12 Non sicut Cain, qui ex maligno erat, & occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum? Quoniam opera ejus maligna erant, fratris autem ejus justa.

12 Et que vous n'imitiez pas Cain, qui appartenoit au malin (*esprit*), & qui tua son frere. Et pourquoy le tua-t'il? Parce que ses œuvres estoient malignes, & que celles de son frere estoient justes. (*parce que l'oblation de son frere fut agreable à Dieu, & la sienne rejettée.*)

13 Nolite mirari, fratres, si odit vos mundus.

13 Ne vous étonnez pas, mes freres, si le monde vous hait.

14 Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte.

14 Nous sçavons que nous sommes transportez de la mort (*de l'estat de l'infidelité & du peché*) à la vie (*à l'Evangile*), parce que nous ayons nos freres. Quiconque n'ayme point (*son frere*), demeure dans la mort.

15 Omnis qui odit fratrem suum, homicida est. Et scitis quoniam omnis homicida non habet vitam aeternam in semetipso manentem.

15 Quiconque hait son frere, est homicide (*ayant la haine dans le cœur, qui est une disposition permanente à l'homicide*). Et vous sçavez que nul homicide n'a la vie éternelle permanente en foy. (*n'a nul droit sur la vie éternelle.*)

16 In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit; & nos debemus pro fratribus animas ponere.

16 Nous reconnoissons la charité de Dieu (*envers nous*), en ce qu'il a donné sa vie pour nous; & nous devons aussi donner nostre vie pour nos freres.

17 Qui habuerit substantiam huius mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, & clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo?

17 Celuy qui possède la substance (*les richesses*) de ce monde & qui voit son frere (*son prochain*) dans la necessité, s'il ferme ses entrailles pour luy (*s'il ne le secourt point*), comment la charité (*l'amour*) de Dieu est-elle en luy?

Si

18 Mes petits enfans , n'aymons point (*nostre prochain*) de la langue, ni de parole, mais par œuvre, & en verité.

18 Filii mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere & veritate.

19 Par là (*par cette dilection veritable*) nous reconnoissons que nous sommes (*enfans*) de la verité, & nos cœurs en seront persuadez (*asseurez*) en sa presence. (*nous aurons la satisfaction d'une bonne conscience, & nous ne craindrons point la punition preparée à ceux qui n'auront pas aymé le prochain comme il faut. Mais nous esperons la recompense promise à ceux qui se seront acquittez de ce precepte.*)

19 In hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus, & in conspectu ejus suadebimus corda nostra.

20 Mais si nostre cœur (*nostre conscience*) nous reprend (*nous reproche une fausse dilection de nostre prochain; à plus forte raison*) Dieu, qui est plus grand que nostre cœur, & qui connoit toutes choses, nous condamnera.

20 Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum, maior est Deus corde nostro, & novit omnia.

21 Mes tres-chers, si nostre cœur ne nous reprend point (*sur la dilection du prochain*), nous avons confiance en Dieu (*qu'il ne nous condamnera pas.*)

21 Charissimi, si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum.

22 Et nous obtiendrons de luy tout ce que nous luy demanderons; parce que nous gardons ses commandemens, & que nous faisons ce qui luy est agreable.

22 Et quicquid petierimus, accipiemus ab eo: quoniam mandata ejus custodimus, & ea que sunt placita coram eo facimus.

23 Et son commandement est, que nous croyons au nom de son fils JESUS-CHRIST, & que nous nous

23 Et hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine filij ejus Iesu Christi, & diligamus alterutrum, sicut

DE
dedit mandatum
nobis.

S. I E A N. CHAP. IV. 643
aymions les uns les autres, comme il nous l'a ordonné.

24. Et qui servat mandata ejus, in illo manet, & ipse in eo; & in hoc scimus, quoniam manet in nobis, de Spiritu quem dedit nobis.

24. Et ceux qui observent ses commandemens, demeurent en luy, & luy demeure en eux; & nous sçavons qu'il demeure en nous par l'esprit (*de charité*) qu'il nous a donné.

CHAPITRE IV.

1 C Harissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint, quoniam multi pseudoprophete exierunt in mundum.

1 M Es tres-chers, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu, parce que plusieurs faux Prophetes sont venus dans le monde.

2 In hoc cognoscitur spiritus Dei. Omnis spiritus qui confitetur Iesum Christum in carne venisse, ex Deo est.

2 Vous connoistrez en cecy (*par cette doctrine*) qu'un esprit est de Dieu. Tout esprit (*tout Docteur*) qui confesse que I E S U S - C H R I S T est venu en une chair (*a pris un véritable corps*), est de Dieu.

3 Et omnis spiritus qui solvit Iesum, ex Deo non est, & hic est Antichristus, de quo audistis quoniam venit, & nunc iam in mundo est.

3 Et tout esprit qui divise I E S U S, n'est point de Dieu. Et celuy-là est (*au contraire*) un Antechrist, duquel vous avez ouy dire qu'il vient, & il est (*déjà*) dans le monde.

4 Vos ex Deo estis, filii, & vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quàm qui in mundo.

4 Mes petits enfans, vous estes de Dieu, & vous l'avez vaincu (*vous avez vaincu l'Antechrist en ses predecesseurs, qui sont les heretiques*); parce que celuy qui habite en vous (*pour vous instruire*) est plus grand (*est plus fort*) que celuy qui est dans

S f ij

le monde (*pour vous porter à erreur.*)

5 Ils font du monde, & ils parlent le (*faux*) langage du monde. C'est pourquoy le monde les écoute.

6 Mais pour nous, nous sommes de Dieu. Celuy qui a connu Dieu, nous écoute. Celuy qui n'a point connu Dieu, ne nous écoute point. Et en cela nous connoissons (*nous distinguons*) l'esprit de verité d'avec l'esprit d'erreur.

7 Mes tres-chers, aymons-nous les uns les autres; parce que la charité est de Dieu, & que celuy qui aime (*son prochain*) est né de Dieu, & connoist Dieu.

8 Celuy qui n'ayme pas (*son prochain*) ne connoist point Dieu, parce que Dieu est charité.

9 Et c'est en cela que la charité de Dieu envers nous s'est montrée, en ce qu'il a envoyé son fils unique dans le monde, afin que nous vivions par luy (*d'une vie nouvelle.*)

10 C'est en cela que consiste sa charité, que ce n'est pas nous qui avons aymé Dieu, mais que c'est luy qui nous a aymez le premier, & qu'il a envoyé son fils (*au monde*) pour estre la (*victime de*) propitiation pour nos pechez.

11 Mes tres chers, si Dieu nous a aymez de la sorte, nous nous devons (*aussi*) aymer les uns les autres.

12 Personne n'a jamais veu Dieu,

5 Ipsi de mundo sunt, ideo de mundo loquuntur, & mundus eos audit.

6 Nos ex Deo sumus. Qui novit Deum, audit nos. Qui non est ex Deo, non audit nos. In hoc cognoscimus Spiritum veritatis, & spiritum erroris.

7 Charissimi, diligamus nos invicem, quia charitas ex Deo est. Et omnis qui diligit, ex Deo natus est, & cognoscit Deum.

8 Qui non diligit, non novit Deum, quoniam Deus charitas est.

9 In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum.

10 In hoc est charitas, non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, & misit filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

11 Charissimi, sic Deus dilexit nos, & nos debemus alterutrum diligere.

12 Deum nemo vidit unquam. Si

diligamus invicem, Deus in nobis manet, & charitas ejus in nobis perfecta est.

13 In hoc cognoscimus quoniam in eo manemus, & ipse in nobis, quoniam de Spiritu suo dedit nobis.

14 Et nos vidimus, & testificamur, quoniam Pater misit filium suum Salvatorem mundi.

15 Quisquis confessus fuerit quoniam Iesus est filius Dei, Deus in eo manet, & ipse in Deo.

16 Et nos cognovimus, & credidimus charitati, quam habet Deus in nobis. Deus charitas est, & qui manet in charitate, in Deo manet, & Deus in

17 In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum, ut fiduciam habeamus in die iudicii: quia sicut ille est, & nos sumus in hoc mundo.

18 Timor non est in charitate, sed perfecta charitas foras mittit timorem, quoniam timor poenam habet. Qui autem timet, non est perfectus in charitate.

Si nous nous aymons les uns les autres, Dieu demeure en nous, & sa charité est parfaite en nous.

13 Nous connoissons qu'il demeure en nous, & nous en luy, en ce qu'il nous a fait participans de son esprit.

14 Et nous (*Apostres*) l'avons veu (*tandis qu'il estoit en la terre*), & nous rendons témoignage que le Pere a envoyé son fils (*pour estre le*) Sauveur du monde.

15 Quiconque confesse que IESUS-CHRIST est fils de Dieu, Dieu demeure en luy, & il demeure en Dieu.

16 Et nous avons connu & creu la charité qu'il a eüe pour nous, (*nous donnant son fils*). Dieu est charité, & quiconque demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu (*demeure*) en luy.

17 C'est en cela que consiste la perfection de la charité que nous avons pour Dieu, si nous sommes tels en ce monde que (*Iesus-Christ*) y a esté, & elle nous remplira de confiance au jour du Jugement. (*Si nous nous aymons les uns les autres comme il nous a aimez, nous ne craindrons point d'estre condamnez par le Juge à qui nous aurons esté semblables.*)

18 La crainte (*servile*) n'est point avec la charité; mais la parfaite charité chasse la crainte, parce que la crainte regarde (*seulement*) la peine.

Or celuy qui craint (*de la sorte*) n'est point parfait dans la charité (*n'a point la charité parfaite.*)

19 Aymons donc Dieu, puis que Dieu nous a aimez le premier.

20 Celuy qui dit, l'ayme Dieu, & qui hait son frere, est un menteur. Car comment celuy qui n'ayme pas son frere qu'il voit, peut-il aymer Dieu qu'il ne voit pas?

21 Et nous avons receu ce commandement de Dieu, que celuy qui ayme Dieu, doit aussi aymer son frere.

19 Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos

20 Si quis dixerit quoniam diligo Deum, & fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt, quomodo potest diligere?

21 Et hoc mandatum habemus à Deo, ut qui diligit Deum, diligat & fratrem suum.

C H A P I T R E V.

1 **Q**UICONQUE croit que IESUS est le CHRIST est né de Dieu, & quiconque ayme celuy qui a engendré (*le Pere celeste*), ayme celuy qui est né de luy. (*son prochain, qui est fils de Dieu par adoption.*)

2 Et nous connoissons que nous aymons (*comme il faut*) les enfans de Dieu, quand nous aymons Dieu (*véritablement*), & que nous gardons ses commandemens.

3 Car la charité (*l'amour*) de Dieu consiste en ce que nous observons ses commandemens, & ses commandemens ne sont point penibles.

1 OMNIS qui credit quoniam Iesus Christus ex Deo natus est, & omnis qui diligit eum qui genuit, diligit & eum qui natus est ex eo.

2 In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cum Deum diligamus, & mandata ejus faciamus.

3 Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus, & mandata ejus gravia non sunt.

4 Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum; & hæc est victoria que vincit mundum, fides nostra.

5 Quis est qui vincit mundum, nisi qui credit quonia Iesus est filius Dei ?

6 Hic est qui venit per aquam & sanguinem, Iesus Christus, non in aqua solum, sed in aqua & sanguine. Et Spiritus est qui testificatur quoniam Christus est veritas.

7 Quoniam tres sunt qui testimonium dant in celo, Pater, Verbum, & Spiritus sanctus. & hi tres unum sunt.

8 Et tres sunt qui testimonium dant in terra, Spiritus, & aqua, & sanguis. & hi tres unum sunt.

9 Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est: quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testificatus est de filio suo.

4 Parce que tout ce qui est né de Dieu (*le fidele*) est victorieux du monde, & la victoire par laquelle nous avons vaincu le monde est (*l'effect de*) nostre foy.

5 Qui est celuy qui surmonte le monde, sinon celuy qui croit que IESUS-CHRIST est fils de Dieu?

6 C'est ce mesme IESUS-CHRIST qui est venu par l'eau (*qui a institué le baptesme d'eau*) & par le sang (*qu'il a versé sur la croix*), & non seulement avec l'eau, mais avec l'eau & le sang. Et c'est l'Esprit qui témoigne que (*Iesus*) Christ est la verité. (*vray homme & vray fils de Dieu.*)

7 Car il y a trois témoins qui rendent témoignage de (*cette verité*) dans le Ciel: le Pere, le Verbe, & le saint Esprit. Et ces trois ne sont qu'un.

8 Et il y a (*aussi*) trois témoins qui rendent témoignage de (*sa véritable humanité*) sur la terre, l'esprit (*son ame qu'il remit entre les mains de son Pere, mourant sur la croix*), l'eau, & le sang (*qui sortirent de son costé*). Et ces trois ne sont qu'un (*par rapport à prouver la mesme chose, sçavoir qu'il estoit vraiment homme.*)

9 Si nous recevons le témoignage des hommes (*pour decider nos differens*), le témoignage de Dieu est plus grand (*est plus fort*). Et ce témoignage plus grand est celuy que Dieu a rendu de son fils.

S f iiii

10 Celuy qui croit au fils de Dieu, a le témoignage de Dieu en foy (*en son cœur*). Celuy qui ne croit point au fils, le fait (*le declare*) menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son fils.

11 Et ce témoignage est, que Dieu nous a donné la vie éternelle. Et cette vie est en son fils.

12 Celuy qui a le fils (*qui croit en luy*), a la vie (*a part en cette vie*). Celuy qui n'a point le fils (*qui ne croit en luy*), n'a pas la vie. (*est exclus de la vie éternelle*)

13 Je vous écris ces choses, afin que vous sçachiez que vous avez (*droict à*) la vie éternelle, vous qui troyez au nom du fils de Dieu.

14 Et la confiance que nous avons en luy, est, que si nous luy faisons des demandes selon sa volonté, il nous exauce.

15 Et nous sçavons qu'il nous exauce quoy que nous luy demandions, parce qu'il nous a déjà exaucez en ce que nous luy avons demandé.

16 Celuy qui sçait que son frere a commis un peché qui n'est pas à la mort (*plustost par infirmité que par malice, & qu'avec resolution d'y perseverer*), qu'il demande la vie (*le pardon*) pour luy, & elle luy sera accordée, s'il n'a point fait un peché qui soit à la mort. Mais il y a un peché qui va à la mort (*quand on attaque la*

10 Qui credit in filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit filio, mendacem facit eum, quia non credit in testimonio quod testificatus est Deus de filio suo.

11 Et hoc est testimonium, quoniam vitam eternam dedit nobis Deus. Et hæc vita in filio ejus est.

12 Qui habet filium, habet vitam. Qui nõ habet filium, vitam non habet.

13 Hæc scribo vobis, ut sciatis quoniam vitam habetis eternam, qui creditis in nomine filij Dei.

14 Et hæc est fiducia quam habemus ad eum: Quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.

15 Et scimus quia audit nos quicquid petierimus, scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.

16 Qui scit fratrem suum peccare peccatum nõ ad mortem, peccat, & dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem. Non pro illo dico ut roget quis.

verité avec résolution de continuer toujours).. Et je ne dis pas (je n'exhorte pas) que l'on prie (publique-ment) pour ceux qui le commettent. (comme pour les pechez ordinaires de fragilité.)

17 Omnis iniquitas peccatum est, & est peccatum ad mortem.

17 Toute iniquité est péché (parce que toute action mauvaise viole la justice); mais il y a quelque péché (plus grave) qui va à la mort. (qui est mortel.)

18 Scimus quia omnis qui natus est ex Deo, non peccat; sed generatio Dei conservat eum, & malignus non tangit eum.

18 Nous sçavons que celuy qui est né de Dieu, ne peche point; mais la generation (là naissance qu'il a receüe) de Dieu le conserve, & le malin (esprit) ne le touche point.

19 Scimus quoniam ex Deo sumus, & mundus totus in maligno positus est.

19 Nous sçavons que nous sommes de Dieu, & que tout le monde (tous les hommes qui suivent les loix du monde) est sous la puissance du malin. (du diable, & du péché.)

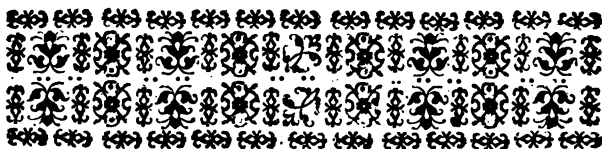
20 Et scimus quoniam filius Dei venit, & dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, & sumus in vero filio ejus. Hic est verus Deus, & vita eterna.

20 Et nous sçavons (aussi) que le fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné le sens (l'intelligence) pour connoître le vray Dieu, & pour nous faire estre en (société avec) son vray fils. C'est luy qui est le vray Dieu, & la vie eternelle.

21 Filiioli, custodite vos à simulacris. Amen.

21 Mes petits enfans, gardez-vous de tout culte des idoles. Ainsi soit-il.

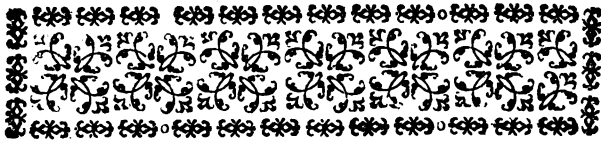
Fin de la I. Epistre de S. Jean.



A R G V M E N T
 SUR LA
 SECONDE EPISTRE
 DE L' A P O S T R E
 S A I N T I E A N .

L' A P O S T R E dans cette Epistre, qu'il adresse à *Electa* femme illustre par sa condition, & plus encore par sa pieté, a dessein de refuter l'opinion de l'Heretiarque *Basilides*, comme dans sa premiere; & louant celle à qui il écrit de sa fermeté en la foy, il l'exhorte à y perseverer, à faire de bonnes œuvres, & à fuir la conversation des Heretiques.





VERSION EXPLIQUE'E
DE LA SECONDE
EPISTRE CATHOLIQUE
DE L'APOSTRE
SAINT IEAN.

1 SENIOR Electe dominæ, & natis ejus, quos ego diligo in veritate, & non ego solus, sed & omnes qui cognoverunt veritatem,

2 Propter veritatem que permanet in nobis, & nobiscum erit in eternum.

3 Sit vobiscum gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & à Christo Iesu filio Patris, in veritate & charitate.

4 Gavissus sum valde, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus à Patre.



1 E Prestre à la Dame Electe, & à ses enfans, que j'ayme en verité, & non seulement moy, mais tous ceux qui ont connu la verité,

2 À cause de la verité (*de l'Evangile dont nous faisons une commune profession*) qui demeure en nous, & qui sera en nous éternellement.

3 La grace, la miséricorde, & la paix soient avec vous de la part de Dieu le Pere, & de IESUS-CHRIST son fils, en verité & en charité.

4 Je me suis fort réjoui d'avoir trouvé de tes enfans qui marchent dans la verité (*qui font profession de la verité*), comme nous en avons reçu le commandement du Pere (*celeste.*)

5 Et maintenant, Madame, je te prie, non pas comme t'écrivant un precepte nouveau, mais comme celui que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous ayons les uns les autres.

6 Or la charité (*l'amour que nous portons à Dieu*) consiste à marcher selon ses commandemens. Et son commandement est que vous marchiez de même façon que vous avez entendu dès le commencement (*de votre conversion.*)

7 Car plusieurs seducteurs sont venus dans le monde qui ne confessent point que IESUS-CHRIST est venu en (*une véritable*) chair. Celui qui dit cela est un seducteur, & un antechrist.

8 Considérez-vous vous-mêmes, afin que vous ne perdiez pas le fruit des bonnes œuvres que vous avez faites, mais que vous en receviez une pleine récompense.

9 Quiconque se retire (*de la foy*) & ne demeure pas dans la doctrine de (*Iesus*) Christ, n'a point Dieu avec luy. Celui qui persevere en la doctrine (*de l'Evangile*), a le Pere & le Fils avec foy (*a la grace du Pere & du fils en foy.*)

10 Si quelqu'un vient vers vous, & n'enseigne pas cette doctrine, ne le recevez pas en votre maison, & ne luy dittes pas seulement bon-jour.

5 Et nunc rogo te, domina, non tanquam mandatū novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio, ut diligamus alterutrum.

6 Et hæc est caritas, ut ambulemus secundum mandata ejus. Hoc est enim mandatū, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis,

7 Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Iesum Christum venisse in carnem. Hic est seductor & antichristus.

8 Videte vosmetipsos, ne perdatis quæ operati estis, sed ut mercedem plenam accipiatis.

9 Omnis qui recedit, & non permanet in doctrina Christi, Deū non habet. Qui permanet in doctrina, hic & Patrem & Filium habet.

10 Si quis venit ad vos, & hanc doctrinam non afferit, nolite recipere eum in domum, nec aye eū dixeritis.

11 Qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis.

12 Plura habens vobis scribere, nolui per chartam & atramentum. Spero enim me futurum apud vos, & os ad os loqui, ut gaudium vestrum plenum sit.

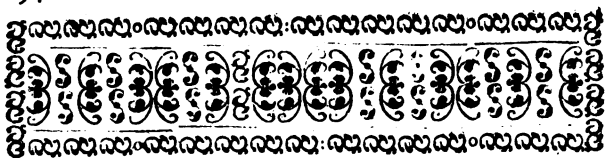
13 Salutate filij sororis tue Electæ.

11 Car celuy qui luy dit bon-jour, communique (*à part*) à ses œuvres malignes.

12 J'avois plusieurs choses à vous écrire. Mais je ne l'ay pas voulu faire sur le papier, & avec de l'encre. Car j'espere estre bien-tost auprès de vous, & vous parler bouche à bouche, afin que vostre joye soit accomplie.

13 Les enfans de ta sœur Electe te salient.

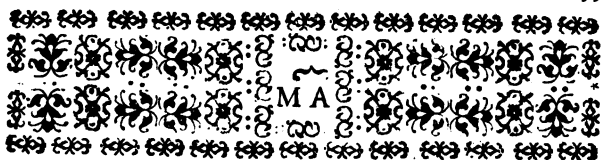
Fin de la II. Epistre de S. Jean.



ARGUMENT
 SUR LA
 TROISIEME EPISTRE
 DE L'APOSTRE
 SAINT IEAN.

L'APOSTRE écrit à Caius, & le loue de l'hospitalité qu'il exerce vers les fideles. Il blasme au contraire la cruauté & l'arrogance d'un certain Diotrephes, qui se gouvernoit tres-insolamment dans l'Eglise, & promet de les visiter bien-tost.





VERSION EXPLIQUE'E
DE LA
TROISIEME EPISTRE
CATHOLIQUE
DE L'APOSTRE
SAINT IEAN.

1 SENIOR caio
charissimo,
quem ego diligo in
veritate.

2 Charissime, de
omnibus orationem
facio prosperè te in-
gredi & valere, sicut
prosperè agit anima
tua.

3 Gavisus sum val-
de venientibus fra-
tribus, & testimoniū
perhibentibus veri-
tati tuae, sicut tu in
veritate ambulas.

4 Majorem horum
non habeo gratiam,



E Prestre au tres-cher
Cajus, que j'ayme en
verité.

2 Mon tres-cher, je
prie Dieu que tu prospere
en toutes choses, & que tu te por-
tes aussi bien du corps que tu fais de
l'ame.

3 Je me suis fort réjoui d'appren-
dre des freres qui sont venus de tes
quartiers, que tu marches toujours
constamment en la profession de la
verité (de l'Evangile, & dans les
exercices de la charité.)

4 Car je n'ay pas de plus grand

plaisir que d'apprendre que mes enfans marchent (*perseverent*) dans la verité.

quàm ut audiam filios meos in veritate ambulare.

5 Mon tres-cher, tu fais une chose digne d'un vray fidele, assistant comme tu fais les freres (*les fideles*) & les pelerins.

5 Charissime, fideliter facis quicquid operaris in fratres, & hoc in peregrinos,

6 Ils ont rendu un témoignage public en la face de toute l'Eglise de la charité que tu as exercée vers eux. Tu feras bien de les assister pour leur voyage d'une maniere digne de Dieu. (*comme des serviteurs de Dieu.*)

6 Qui testimonium reddiderunt charitati tue/in, conspectu Ecclesie; quos, beneficiens, deduces dignè Deo.

7 Car ils sont partis (*de leur país*) pour annoncer son nom, sans avoir rien receu des Gentils (*nouvellement convertis pour leur voyage.*)

7 Pro nomine enim eius profecti sunt, nihil accipientes à Gentilibus.

8 Nous devons donc recevoir (*charitablement*) de telles personnes, afin que nous soyons des cooperateurs de (*la predication de*) la verité.

8 Nos ergo debemus suscipere hujusmodi, ut cooperatores simus veritatis.

9 L'eussé peut-estre écrit à l'Eglise. Mais Diotrephe qui ayme à commander parmi eux, ne nous reçoit pas.

9 Scripsissem forsitan Ecclesie. Sed is qui amat prius aum gerere in eis, Diotrophes, non recipit nos.

10 A cause de cela, si je viens (*vous voir*), je feray connoistre ses mauvaises actions & ses médisances contre nous. Et comme si cela ne luy suffisoit pas, il ne reçoit pas. les freres (*les fideles*), & empesche les autres de les recevoir; & il chasse de l'Eglise ceux qui les reçoivent.

10 Propter hoc si venero, commonebo ejus opera, que facit, verbis malignis garricus in nos. Et quasi non illa sufficiat, neque ipse suscipit fratres, & eos qui suscipiunt prohibet, & de Ecclesia ejicit.

11 Mon tres-cher, n'imité pas le mal, mais ce qui est bien. Celuy qui fait

11 Charissime, noli imitari malum, sed id quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo

est. Qui malefacit,
non vidit Deum.

fait bien est de Dieu. Celuy qui fait mal, n'a point veu Dieu.

12 Demetrio testimonium redditur ab omnibus, & ab ipsa veritate, sed & nos testimonium perhibemus. Et nostri quoniam testimonium nostrum verum est.

12 Tout le monde & la verité mesme rend un témoignage public à Demetrius (*de sa charité*), & nous témoignons aussi la mesme chose. Et vous sçavez que nostre témoignage est veritable.

13 Multa habui tibi scribere, sed nolui per atramentum & calamum scribere tibi.

13 J'avois beaucoup de choses à t'écrire; mais je ne l'ay pas voulu faire avec l'encre & la plume.

14 Spero autem proinus te videre, & os ad os loquemur. Pax tibi. Salutant te amici. Saluta amicos nominatim.

14 Mais j'espere de te voir bientôt, & de te parler bouche à bouche. La paix soit avec toy. Tes amis te saluent. Saluë nos amis chacun en particulier.

Fin de la III. Epistre de S. Jean.



ARGUMENT

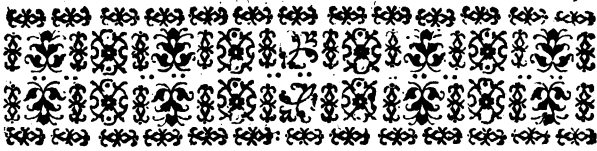
SUR L'ÉPISTRE

DE L'APOSTRE

SAINT IVDE.



IUDA frere de Jacques appellé le Mineur & aucteur de l'Épistre qui porte son nom, a écrit celle-cy. Les heretiques la rejettent. Mais les Conciles de Laodicéc & de Carthage, de Florence, & de Trente, la reçoivent pour Canonique. S. Hierosme la met au rang des Ecritures saintes, quoy qu'il y soit fait mention du livre apocryphe d'Enoc. Le dessein de l'Apostre est de refuter les heresies nées de son temps, de Simon le Magicien & des Nicolaites, & principalement celle du premier, qui enseignoit que la foy suffisoit sans les œuvres. Il fait une admirable peinture des heresiarques, & exhorte puissamment les fideles à ne leur adjouster point de foy, par la grandeur du supplice qu'il dit leur estre preparé, & dont il prend les exemples & les figures dans la punition des Angés & des habitans de Sodome & des Israélites. Il y a beaucoup de choses qui sont semblables à celles qu'on lit dans la deuxiême Epistre de S. Pierre.



VERSION EXPLIQUE'E
 DE L'EPISTRE
 CATHOLIQUE
 DE L'APOSTRE
 SAINT IVDE.

1 IVDAS Iesu
 Christi servus,
 frater autem Iacobi,
 his qui sunt in Deo
 Patre dilectis, &
 Christi Iesu conser-
 vatis & vocatis.

2 Misericordia vo-
 bis, & pax, & cha-
 ritas adimpleatur.

3 Charissimi, om-
 nem sollicitudinem
 faciens scribendi vo-
 bis de comuni ve-
 stra salute, necesse
 habui scribere vobis,
 deprecans supercer-
 tari semel traditis
 sanctis fidei.



IUDE serviteur de IESUS-CHRIST, & frere de Iacques (*le mineur*), à ceux qui sont appelez (*à la foy*), que Dieu le Pere a aymez, & que IESUS-CHRIST a conservez.

2 Que la misericorde, la paix, & la charité (*de Dieu*) s'augmentent en vous.

3 Mes tres-chers, ayant toujours souhaité de vous écrire touchant les choses necessaires à vostre salut, je me trouve presentement obligé par nécessité de le faire, pour vous exhorter de combattre toujours pour la foy

T t ij

qui a esté une fois laissée aux Saints.

(aux fideles.)

4 Car certains hommes impies (dont depuis long-temps les Ecritures saintes ont predit la condamnation) se sont gliffez parmi vous, qui changent la grace de nostre Dieu (*la chaste liberté de l'Evangile*) en (*une liberté infame de s'abandonner à la*) luxure, & qui nient le seul dominateur du monde (*introduisant plusieurs esprits qui le gouvernent*) & nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

5 Or je vous veux faire souvenir, vous qui le sçavez déjà, que IESUS sauvant le peuple, & le retirant de l'Egypte, apres cette delivrance, perdit ceux qui ne creurent pas en luy. (*qui murmurerent contre Moÿse, le quel les conduisoit à sa place.*)

6 Mais avant cela il avoit lié de chaines eternelles dans les cachots obscurs de l'Enfer, & réservé pour comparoistre au jugement de ce grand jour (*qui sera le dernier du monde*), ces Anges rebelles qui n'ont pas gardé leur principauté, & qui ont laissé leur demeure. (*la grace, le rang, & le Ciel où ils avoient esté créés.*)

7 Comme il avoit fait un exemple (*de sa justice*) des villes de Sodome & Gomorre, & des citez voisines qui estoient tombées dans une fornication (*contre nature*) pareille à la leur, &

4 Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc iudicium) impij ; Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam , & solum Dominatorem & Dominum nostrum Iesum Christum negantes.

5 Commonere autem vos volo, scientes semel omnia quoniam Iesus populum de terra Egypti salvans, secundo eos qui non crediderunt perdidit.

6 Angelos verò qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in iudicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit.

7 Sicut Sodoma & Gomorha, & finitima civitates simili modo exornicate, & abeuntes post carnem alterâ, factæ sunt exemplû, ignis æterni poenam sustinentes ;

qui avoient abusé d'une chair étrangère, lesquelles furent brûlées (*par le feu du Ciel, image du feu éternel, qui devora leurs habitans, & qui devorera tous les pecheurs.*)

8 Similiter & hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

8 Ainsi ceux dont je parle souillent leurs corps (*par des impudicitez execrables*), méprisent la domination (*de Dieu*), & blasphement (*contre*) la majesté (*des souverains de la terre, & contre la dignité des Anges, dont ils enseignent beaucoup de choses fausses.*)

9 Cum Michaël Archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moyse corpore, non est ausus judicium inferre blasphemie, sed dixit: Imperet tibi Dominus.

9 Mais quand l'Archange Michel disputoit avec le diable pour le corps de Moïse (*qu'il vouloit cacher, afin que le peuple d'Israël ne fust pas tenté de l'adorer, ce que le diable pretendoit qu'ils feroient s'il estoit exposé en veüe*), il n'osa (*il ne voulut pas*) prononcer contre luy une sentence de malediction (*luy parler avec des termes de malediction, d'execration*). Mais il dit seulement: Que le Seigneur te reprime.

10 Hi autem quæcunque quidem ignorant, blasphemant; quæcunque autem naturaliter, tanquàm muta, animalia, norunt, in his corrumpuntur.

10 Mais ceux-cy blasphement contre tout ce qu'ils ignorent, & se corrompent dans l'usage des choses qu'ils connoissent par les sens, comme s'ils estoient des bestes brutes.

11 Ve illis, quia in via Cain abierunt, & errore Balaam, mercede effusi sunt, & in contradictione Core perierunt.

11 Mal-heur sur eux, parce qu'ils marchent dans la voye de Caïn, & qu'ils se laissent seduire par le desir d'un mauvais gain, à l'exemple de

Balaam, & qu'imitant la rebellion de Coré, ils periront comme luy.

12 Ceux-là sont les taches (*la honte*) de vos festins (*de charité, où se mêlant, ils s'abandonnent à toute sorte d'excès*), mangeant sans aucune crainte (*de Dieu*), & ne songeant qu'à se paistre (*à se contenter*) eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, qui sont portées çà & là par les vents. Ce sont des arbres (*qui fleurissent sur la fin*) de l'Automne, qui ne produisent point de fruit, & qui sont doublement morts, & separez de leurs racines.

13 Ce sont des vagues impetueuses de la mer, qui jettent (*comme une vilaine écume*) la saleté de leurs impudicitez. Ce sont des étoiles errantes, auxquelles est réservée (*pour punition des fausses lumieres qu'ils répandent*) l'obscurité des tenebres (*de l'enfer.*)

14 Enoch, qui fut le septième homme depuis Adam, a prédit la punition de ces méchans hommes, en disant : Voila le Seigneur qui vient, accompagné d'un million de ses Saints,

15 Pour juger & pour convaincre tous les impies sur toutes les œuvres d'impieté qu'ils ont faites, & sur tous les blasphemes que les pecheurs impies ont proferez contre Dieu.

16 Ce sont des murmureurs, des querelleurs, qui marchent selon les

12 Hi sunt in epulis suis macule, convivantes sine timore, semetipsos pascetes, nubes sine aqua, quæ à ventis circumferuntur, arbores autumnales, infructuosæ, his mortuæ, eradicatæ.

13 Plusius feri maris, despumaces suas, confusiones, sidera errantia, quibus procella tenebrarum ter-vata est in æternum.

14 Prophetavit autem & de his septimus ab A. S. Enoch, dicens : Ecce venit Dominus in sanctis milibus suis,

15 Facere iudicium contra omnes, & arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus in peccata egerunt, & de omnibus duris que locuti sunt contra Deum peccatores impii.

16 Hi sunt murmuratores, querulosi, secundum desideria sua ambulantes.

tes, & os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstus causa.

desirs de leurs (*mauvaises*) convoitises, & qui tiennent un langage superbe, & qui admirent (*qui flatent*) ceux de qui ils pensent tirer quelque profit.

17 Vos autem, charissimi, memores estote verborum quæ prædicta sunt ab Apostolis Domini nostri Iesu Christi,

17 Mais pour vous, mes très-chers, souvenez-vous des choses qui vous ont esté prédites par les Apostres de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T,

18 Qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, secundum desideria sua ambulantes in impietatibus.

18 Qui vous disoient qu'aux derniers temps il viendroît des seducteurs qui marcheroient dans les voyes de l'impiereté, selon le mouvement de leurs (*mauvais*) desirs.

19 Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, spirituum non habentes.

19 Ce sont des personnes qui se separant d'eux-mesmes (*de l'Eglise*), des gens sensuels, & qui n'ont point d'esprit. (*de Dieu.*)

20 Vos autem, charissimi, superadificantes vosmetipsos sanctissima vestra fidei, in Spiritu sancto orantes,

20 Mais vous, mes très-chers, bâtissant l'edifice spirituel de vos ames sur le fondement de vostre très sainte foy, & priant par le saint Esprit, (*par l'inspiration du S. Esprit*)

21 Vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Iesu Christi in vitam æternam.

21 Conservez-vous en la dilection de Dieu, attendant la misericorde de nostre Seigneur I E S U S - C H R I S T, (*c'est à dire*) la vie éternelle.

22 Et hos quidem arguite iudicatos.

22 Et convainquez ceux-cy, qui paroissent déjà estre jugez.

23 Illos verò salvate, de igne rapientes. Alijs autem miseremini in timore, odientes & eam, quæ carnalis est, macularum tunicam.

23 Et sauvez ceux-là du feu éternel par la crainte que vous leur en donnerez. Usez de compassion vers les autres, Mais fuyez ces vilains comme

un vestement souillé. (*comme un vestement pestiféré.*)

24 A celuy qui vous peut conserver sans peché , pour vous faire comparoistre purs & sans tache devant sa presence glorieuse , & dans un ravissement de joye au jour de l'avenement de nostre Seigneur IESUS-CHRIST,

25 A Dieu seul nostre Sauveur, soit gloire, magnificence, empire, & puissance, avant tous les siècles, maintenant, & à jamais, par IESUS-CHRIST nostre Seigneur. Ainsi soit-il.

24. Et autem qui potens est vos conservare sine peccato, & constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Iesu Christi,

25. Soli Deo Salvatori nostro, per Iesum Christum Dominum nostrum, gloria & magnificentia, imperium & potestas, ante omne sæculum, & nunc, & in omnia sæcula sæculorum. Amen.

Fin de l'Epistre de l'Apostre S. Jude.



ARGUMENT
DE
L'APOCALYPSE
DE L'APOSTRE
SAINT IEAN.



*S*AINTE Jean l'Evangeliste estant relegué dans la petite Isle de Pathmos par l'Empereur Domitien, composa ce livre. Il s'appelle Apocalypse, c'est à dire, revelation; parce qu'il contient les choses qui devoient arriver à l'Eglise depuis sa fondation jusques à sa consommation, c'est à dire, jusques au dernier Jugement. Or comme il n'est pas aisé de discerner ce qui est déjà arrivé durant les persecutions de l'Eglise, de ce qui arrivera sous l'Antechrist, & que les visions sont fort extraordinaires, & capables de divers sens, cela est cause de son obscurité & de sa difficulté. S. Jerosme dit que ce livre tot habet secreta quot verba, parum dixi pro laude voluminis, laus omnis inferior est, in verbis singulis multiples latent intelligentiæ. Saint Denys dit, qu'il expose

*Ej. 103
ad Paulin.*

*Livre de
la Hier.*

Ecclesiastique c. 3

S. Epiph. livre 2. heresie 51

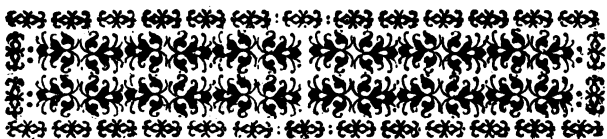
Epist. ad Dardanium.

Livre 7. c. 20.

la vision cachée & mystique du Disciple bien-aimé, & la divine & tres-haute Theologie du Seigneur JESUS à ceux qui meritent d'estre divinisez, & qu'il les éleve & les confirme par des sacréz mysteres. Les anciens heretiques l'ont rejezté, comme les Marcionites, & ceux qui s'appellerent Alogiens. Il y a eu mesme des Ecrivains Catholiques qui ont douté si ce livre estoit canonique. S. Jerosme dit, que les Eglises Grecques ne le recevoient pas: Il entend quelques-unes. Ce qui fait dire à Amphilochius, que quelques-uns inserent l'Apocalypse au canon des Ecritures saintes; mais qu'il y en a beaucoup davantage qui le rejettent comme supposé. Eusebè rapporte de Caius ancien aucteur, qu'on l'attribuoit à l'heresiarque Cerinthe. Mais il est certain que ce livre est canonique, comme il se prouve par les Conciles d'Ancyre; de Carthage III. de Toledé IV. & de Trente, & par l'auctorité des anciens Peres, qui le citent comme Ecriture sainte. C'est ce que font S. Denys, Justin, S. Irenée, Hyppolite, Clement Alexandrin, S. Athanase, S. Epiphane, S. Chrysostome, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, & le Pape Innocent premier. Plusieurs d'entre eux l'ont mesme expliqué, & chaque siecle en a donné des commentaires à l'Eglise. Les Interpretes modernes varient fort en l'explication des visions qu'il rapporte. Les uns les expliquent generalement de la guerre qui est dans l'Eglise entre les bons & les méchans, les autres de la division entre l'ame & le corps dans chaque fidele. Ceux-cy veulent qu'elles signifient les persecutions arrivées dans les premiers siecles de l'Eglise sous les Empereurs Payens. Ceux-là les interpretent des dernieres qui doivent arriver du temps de l'Antechrist. Mais il faut confesser que ce livre est veritablement scellé, & qu'il n'y a que l'Agneau

celeste qui en puisse ouvrir les sceaux. Ne nous mé-
lons donc pas de vouloir témérairement expliquer ce
que le S. Esprit nous a caché. Apprenons seulement
de ce livre la majesté & la puissance de JÉSUS-
CHRIST, qui a fait jusqu'à cette heure triompher
son Eglise de toutes les persécutions que le demon a
suscitées contre elle par les Empereurs Payens & par
les heretiques, & qui la rendra encore victorieuse de
la derniere, qui sera celle de l'Antechrist, la plus
terrible de toutes. Apprenons à craindre la rigueur
de son dernier Jugement, les punitions qu'il exercera
contre les reprovez, la felicité dont il recompensera
les predestinez, & la grandeur de son Royaume dans
la Hierusalem celeste. Apprenons à le desirer con-
tinuellement, puisque c'est par le souhait de la venue
de JÉSUS-CHRIST que l'Ecriture sainte finit, &
que ses dernieres paroles sont : Seigneur JÉSUS,
vien.





VERSION EXPLIQUE'E
 D E
 L'APOCALYPSE
 DE L'APOSTRE
 SAINT IEAN;

CHAPITRE PREMIER.

I



'APOCALYPSE (*la revelation*) de JESUS-CHRIST, que Dieu (*son Pere*) luy a revelée pour faire sçavoir ses serviteurs les choses qui doivent bien-tost arriver, & qu'il a declarées à son serviteur Jean, par un Ange qu'il luy a envoyé,

2 Qui a publié la parole de Dieu, & a rendu témoignage de toutes les choses qu'il a veuës de JESUS-CHRIST.

3 Bien-heureux celuy qui lit &

¹ APOCALYPSIS Iesu Christi, quam dedit illi Deus palam facere servis suis, quæ oportet fieri citò, & significavit, mittens per Angelum suum servo suo Ioanni,

² Qui testimonium perhibuit verbo Dei, & testimonium locuti Christi, quæcunque vidit.

³ Beatus qui legit & audit verba pro-

phetie hujus, & ser-
var ea quæ in ea scri-
pta sunt. Tempus
enim propè est.

qui entend les paroles de cette pro-
phetie, & qui garde les choses
qui y sont écrites. Car le temps
(où elles se doivent accomplir) est
proche.

4 Ioannes septem
Ecclesiis quæ sunt in
Asia. Gratia vobis &
pax ab eo qui est, &
qui erat, & qui ven-
turus est, & à septem
spiritibus qui in con-
spectu throni ejus
sunt,

4 Iean, aux sept Eglises qui sont
dans l'Asie. Que la grâce & la paix
vous soit donnée par celuy qui est,
qui estoit, & qui doit venir, & par les
sept Esprits (*les sept Anges*) qui se
tiennent en sa présence,

5 Et à Iesu Chri-
sto, qui est testis fi-
delis, primogenitus
mortuorum, & prin-
ceps regum terræ,
qui dilexit nos, & la-
vit nos à peccatis
nostris in sanguine
suo,

5 Et de par IESUS-CHRIST, qui
est le témoin fidele (*des veritez de
Dieu*), & le premier né des morts, &
le Prince (*le souverain*) des Roys de
la terre, qui nous a ayez, & nous a
lavez de nos pechez dans son sang,

6 Et fecit nos re-
gnum & sacerdotes
Deo & Patri suo, ipsi
gloria, & imperium
in sæcula sæculorum.
Amen.

6 Et qui nous a fait Roys & Pre-
stres de Dieu son Pere (*dans son Royau-
me celeste*), à luy soit la gloire &
l'empire au siecle des siecles. Ainsi
soit-il.

7 Ecce venit cum
nubibus, & videbit
eum omnis oculus,
& qui eum pupuge-
runt. Et plangent se
super eum omnes
tribus terræ. Etiam.
Amen.

7 Voila qu'il vient sur les nuées,
& tout œil le verra, & ceux qui l'ont
transpercé (*de leurs langues, & de
leur lance sur la croix*) le verront.
Et tous les peuples de la terre frappe-
ront leur poitrine en le voyant. Cela
est vray. Amen.

8 Ego sum Alpha
& Omega, principium
& finis, dicit Domi-
nus Deus, qui est, &
qui erat, & qui ven-
turus est, omnipo-
tens.

8 Je suis l'Alpha & l'Omega, le
commencement & la fin, dit le Sei-
gneur, le Dieu qui est, qui estoit (*de
toute eternité*), le Tout-puissant, qui
doit venir.

9 Ego Ioannes fra-
ter vester, & parti-

9 Moy Iean vostre frere, qui suis

participant à vostre tribulation & à vostre Royaume (*que vous esperez*), & à vostre patience en I E S U S-CHRIST, j'ay esté (*relegué*) dans l'Isle qui s'appelle Pathmos, pour la cause de la parole de Dieu, & pour avoir rendu témoignage de I E S U S,

10 I'y ay esté (*ravi*) en esprit un jour de Dimanche, & j'ay entendu derriere moy une voix forte comme d'une (*grande*) trompette, qui disoit :

11 Ecris dans un livre ce que tu vois, & envoie-le aux sept Eglises qui sont en Asie, à Ephese, à Smyrne, à Pergame, & à Thyatire, à Sardes, & à Philadelphie, & à Laodicée.

12 Et m'estant retourné pour voir (*d'où venoit*) la voix qui me parloit, je veis, regardant derriere moy, sept chandeliers d'or,

13 Et au milieu des sept chandeliers d'or, (*j'apperceus*) un homme qui ressembloit au fils de l'homme (*à Iesus-Christ*), vestu d'une longue robe, & qui estoit ceint au dessous des mamelles d'une ceinture d'or.

14 Sa teste & ses cheveux estoient blancs comme de la laine blanche, & comme la neige, & ses yeux (*étincelloient*) comme la flamme du feu.

15 Et ses pieds ressembloient à de l'airain luisant qui est dans la fournaise, & sa voix (*retentissoit*) comme le bruit de plusieurs eaux.

16 Et il avoit en sa main droite

ceps in tribulatione, & regno, & patientia in Christo. Iesus, fui in insula quæ appellatur Pathmos, propter verbum Dei & testimonium Iesu.

10 Fui in spiritu in dominica die, & audiivi post me vocem magnam tanquam tubæ,

11 Dicentis: Quod vides, scribe in libro, & mitte septem Ecclesiis quæ sunt in Asia, Epheso, & Smyrna, & Pergamo, & Thyatira, & Sardis, & Philadelphia, & Laodicia.

12 Et conversus sum, ut viderem vocem quæ loquebatur mecum. Et conversus, vidi septem candelabra aurea;

13 Et in medio septem candelabrorum aureorum similem filio hominis, vestitum podere, & præcinctum ad mammillas zona aurea.

14 Caput autem ejus & capilli erant candidi tanquam lana alba, & tanquam nix, & oculi ejus tanquam flamma ignis.

15 Et pedes ejus similes aurichalco, sicut in camino ardenti, & vox illius tanquam vox aquarum multarum.

16 Et habebam in dextera sua stellas

septem, & de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat, & facies ejus sicut sol lucet in virtute sua.

17 Et cum vidissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus. Et posuit dexteram suam super me, dicens: Noli timere, ego sum primus & novissimus,

18 Et vivus, & fui mortuus; & ecce sum vivens in secula faculorum, & habeo claves mortis & inferni.

19 Scribe ergo quæ vidisti, & quæ sunt, & quæ oportet fieri post hæc.

20 Sacramentum septem stellarum, quas vidisti in dextera mea, & septem candelabra aurea, septem stellæ, Angeli sunt septem Ecclesiarum, & candelabra septem, septem Ecclesiæ sunt.

sept étoiles, & de sa bouche sortoit une épée trenchante de deux costez, & son visage reluisoit comme le Soleil, lors qu'il est en la plus grande force (de sa lumiere.)

17 Et l'ayant veu, je tombay à ses pieds comme mort, & il mit la main sur moy en disant : Ne crains point, je suis le premier & le dernier,

18 Je suis vivant, & j'ay esté mort, & voila que je suis maintenant vivant aux siecles des siecles, & je tiens (entre les mains) les clefs de la mort & de l'enfer.

19 Ecris donc les choses que tu as veuës, les choses qui sont, & qu'il faut qui se fassent ensuite.

20 Le mystere (la signification) des sept étoiles que tu as veuës dans ma main droite, & les sept chandeliers d'or : Les sept étoiles sont les sept Anges des sept Eglises, & les sept chandeliers d'or sont les sept Eglises.

C H A P I T R E II.

1 Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe: Hæc dicit qui tenet septem stellas in dextera sua, qui ambulat in medio septem candelabrorum aureorum.

2 Scio opera tua, & laborem, & patientiam tuam, & quia non potes susti-

1 E Cris à l'Ange (à l'Evêque) de l'Eglise d'Ephèse : Voici ce que dit celuy qui tient sept étoiles en sa main droite, & qui marche au milieu des sept chandeliers d'or.

2 Je connois tes œuvres, ton travail, & ta patience, & que tu ne peux

supporter les méchans , & que tu as éprouvé ceux qui se disent Apostres, mais qui ne le sont pas , & que tu as trouvé qu'ils estoient des menteurs.

3 Et tu as de la patience , & tu as souffert pour (*défendre*) mon nom , & tu n'as point défailli (*de courage.*)

4 Mais j'ay à te reprocher que tu as perdu ta premiere charité.

5 Ressouviens-toy donc d'où tu es tombé , fais penitence , & exerce tes premieres œuvres. Autrement, voila que je viens , & j'osteray ton chandelier de sa place (*je te feray mourir*) , si tu ne fais penitence.

6 Mais tu as cecy (*de bon*) , c'est que tu haïs les actions des Nicolaïtes, qu'aussi je hays pareillement.

7 Que celuy qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises : Je donneray à celuy qui sera vainqueur , à manger du fruit (*de l'arbre*) de vie qui est dans le Paradis de mon Dieu.

8 Et écris à l'Ange (*à l'Evesque*) de l'Eglise de Smyrne : Voici ce que dit celuy qui est le premier & le dernier , qui a esté mort , & qui (*maintenant*) est vivant.

9 Je sçay quelle est la persecution que tu souffres , & ta pauvreté. Mais tu es riche (*en grace*) , & tu es noircy d'injures par ceux qui se disent estre Juifs , & qui ne le sont pas , mais qui sont la synagoga de satan.

10 Ne

neres malos, & tentasti eos qui se dicunt Apostolos esse, & non sunt, & inveniisti eos mendaces,

3 Et patientiam habes, & sustinisti propter nomē meū, & non defecisti.

4 Sed habeo ad verſum te, quod charitatem tuam primā reliquisti.

5 Memor esto itaque unde excideris, & age poenitentiam, & prima opera fac. Sin autem, venio tibi, & movebo candelabrum tuū de loco suo, nisi poenitentia egeris.

6 Sed hoc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, quæ & ego odi.

7 Qui habet aurē, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis: Vincti dabo edere de ligno vitæ quod est in Paradiso Dei mei.

8 Et Angelo Smyrne Ecclesie scribe: Hæc dicit primus & novissimus, qui fuit mortuus, & vivit.

9 Scio tribulationem tuam, & paupertatem tuam. Sed dives es, & blasphemaris ab his qui se dicunt Iudeos esse, & non sunt, sed sunt synagoga satanæ.

10 Nihil horum timeas que passurus es. Ecce missurus est diabolus aliquos ex vobis in carcerem, ut occidamini, & habebitis tribulationem diebus decem. Esto fidelis usque ad mortem, & dabo tibi coronam vite.

11 Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis: Qui vicerit, non laedetur à morte secunda.

12 Et Angelo Pergami Ecclesie scribe: Hec dicit qui habet rhomphaam ex utraque parte acutam.

13 Scio ubi habitas, ubi sedes est satanae, & tenes nomen meum, & non negasti adem meam. Et in diebus illis Antipas testis meus fidelis, qui occisus est apud vos, ubi satanas habitat.

14 Sed habeo adversus te pauca, quia habes illic tenentes doctrinam Balaam, qui docebat Balac mittere scandalum coram filiis Israel, edere, & fornicari.

15 Ira habes & tu tenentes doctrinam Nicolaitarum.

16 Similiter poenitentiam age. Si

10 Ne crains rien de tout ce que tu dois endurer. Voicy que le diable fera mettre quelques-uns de vous en prison pour vous tenter, & vostre tribulation durera dix jours. Sois fidele jusques à la mort, & je te donneray la couronne de vie.

11 Que celuy qui a des oreilles entende ce que l'esprit dit aux Eglises: Celuy qui aura vaincu ne sera point offensé par la mort seconde.

12 Et écris à l'Ange (à l'Evesque) de l'Eglise de Pergame: Voicy ce que dit celuy qui tient en sa main une épée affilée (trenchante) des deux costez.

13 Je sçay que tu habites où est le thrône de satan, que tu conserves (le respect de) mon nom, & que tu n'as pas renié ma foy, lors qu'Antipas mon fidele témoin a esté mis à mort parmi vous, entre lesquels satan habite.

14 Mais j'ay quelque peu de chose à te reprocher. C'est que tu as (dans ton Eglise) des hommes qui suivent la doctrine de Balaam, lequel enseignoit à Balac à offrir aux enfans d'Israel des occasions de scandale (de cheute & de peché), à banqueter (à manger des viandes offerres aux idoles), & à commettre fornication (avec les Moabites.)

15 Tu as aussi des personnes qui suivent la doctrine des Nicolaites.

16 Fais donc penitence. Sinon je

viendray dans peu de temps, & je combattray contre eux avec l'épée de ma bouche.

17 Que celui qui a des oreilles entende ce que dit l'esprit aux Eglises : Je donneray à celui qui sera victorieux une manne cachée, & un caillou blanc sur lequel mon nom sera écrit, que nul ne sçait que celui qui le reçoit.

18 Et écris à l'Ange (à l'Evêque) de l'Eglise de Thyatire : Voicy ce que dit le fils de Dieu, qui a les yeux (*étincelans*) comme la flamme du feu, & les pieds semblables à l'airain bien poli & luisant.

19 Je connois tes œuvres, ta foy, & ta charité, (*de quelle façon tu t'acquittes de*) ton ministère, ta patience, & tes actions (*de charité vers les pauvres*), & que les dernières surpassent les premières.

20 Mais j'ay quelques petites choses à te reprocher. C'est que tu souffres qu'une femme appelée Iezabel, qui se dit Prophetesse, enseigne & seduise mes serviteurs, & leur apprend à paillarder, & à manger des viandes offertes aux Idoles.

21 Le luy ay donné du temps pour faire penitence, & elle n'a pas voulu se repentir de sa fornication.

22 Voila que je la vas mettre au lit (*la frappant de maladie*), & ceux qui paillardent avec elle seront dans

quo minus, veniam tibi cito, & pugnabo cum illis in gladio oris mei.

17 Qui habet aurem, audiat quid spiritus dicat Ecclesiis: Vincens dabo manna absconditum, & dabo illi calculum candidum, & in calculo nomen novum scriptum; quod nemo scit, nisi qui accipit.

18 Et Angelo Thyatiræ Ecclesiæ scribe: Hæc dicit filius Dei, qui habet oculos tanquam flammam ignis, & pedes ejus sicut aurichalco.

19 Novi opera tua, & fidem, & charitatem tuam, & ministerium & patientiam tuam, & opera tua novissima prioribus.

20 Sed habeo adversus te pauca, quia permittis mulierem Iezabel, quæ se dicit propheten, docere, & seducere servos meos, fornicari, & manducare de idolothytis.

21 Et dedi illi tempus ut poenitentiam ageret, & non vult poenitere à fornicatione sua.

22 Ecce mittam eam in lectum, & qui incechantur cum ea, in tribulatione maxima erunt, nisi

penitentia ab operibus suis egerint.

une grande tribulation, s'ils ne font penitence de leurs (*méchantes*) œuvres.

23 Et filios eius interficiam in morte, & scient omnes Ecclesie quia ego sum scrutans renes & corda, & dabo unicuique vestrum secundum opera sua. Vobis autem dico

23 Et je mettray ses enfans à mort, & toutes les Eglises sçauront que je suis celuy qui sonde les reins & les cœurs, & je rendray à chacun selon ses œuvres. Mais je vous dis à vous

24 Et ceteris qui Thyatire estis, quicumque non habent doctrinam hanc, & qui non cognoverit altitudines satane, quemadmodum dicunt, non mittam super vos aliud pondus.

24 Et aux autres qui demeurez à Thyatire, qui ne suivez pas cette doctrine, & qui ne connoissez point ce qu'ils appellent les profondeurs de Satan, je ne mettray point de nouvelle charge sur vous.

25 Tamen id quod habebis tenere donec veniam.

25 Mais seulement retenez ce que vous avez jusqu'à ce que je vienne.

26 Et qui vicerit, & custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super Gentes.

26 Et à celuy qui sera victorieux, & qui perserverera dans mes œuvres (*à faire ma volonté*) jusques à la fin, je luy donneray auctorité sur les nations.

27 Et reget eas in virga ferrea, & tanquam vas figuli confringentur.

27 Et il les gouvernera avec un sceptre de fer, & les brisera comme des vaisseaux de terre,

28 Sicut & ego accepi à Patre meo, & dabo illi stellam matutinam.

28 Comme j'ay receu moy-mesme ce pouvoir de mon Pere, & je luy donneray l'étoile du matin.

29 Qui habet aurem audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

29 Que celuy qui a des oreilles entende ce que l'esprit dit aux Eglises.



C H A P I T R E I I I.

1 **E**T écris à l'Ange (à l'Evêque) de l'Eglise de Sardes : Voicy ce que dit celuy qui a les sept Esprits de Dieu & les sept étoiles : Je connois tes œuvres , tu parois vivant (*aux yeux des hommes*) , & tu es mort.

2 Sois vigilant , & confirme le reste (*conserve en vie le reste de ton peuple*) qui s'en va mourir. Car je ne trouve pas tes œuvres pleines (*parfaites*) devant mon Dieu.

3 Retien donc dans l'esprit la doctrine comme tu l'as reçeuë , & comme tu l'as entenduë , & observe-la , & fay penitence. Car si tu ne veilles pas , je viendray à toy comme un larron (*pour te punir*) , & tu ne sçauras pas l'heure en laquelle je dois venir.

4 Mais tu as dans Sardes quelque petit nombre de personnes qui n'ont point souïlle leurs vestemens. Et ils marcheront en ma compagnie en habits blancs , parce qu'ils en sont dignes.

5 Celuy qui remportera la victoire sera ainsi habillé de vestemens blancs , & je n'effaceray point son nom du Livre de vie , & je confesseray son nom (*je le reconnoistray pour mon serviteur*) devant mon Pere , & devant ses Anges.

1 **E**T Angelo Ecclesie Sardis scribe: Hæc dicit qui habet septem Spiritus Dei, & septem stellas: Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, & mortuus es.

2 Esto vigilans, & confirma cetera quæ mortura erant. Non enim invenio opera tua plena coram Deo meo.

3 In mente ergo habe qualiter acceperis, & audieris, & serva, & poenitentiam age. Si ergo non vigilaveris, veniam ad te tanquam fur, & nescies qua hora veniam ad te.

4 Sed habes pauca nomina in Sardis qui non inquinaverunt vestimenta sua, & ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.

5 Qui vicerit, hæc vestietur vestimentis albis, & non delebo nomen ejus de libro vite, & confitebor nomen ejus coram Patre meo, & coram Angelis ejus.

6 Qui habet aurē,
audiat quid Spiritus
dicat Ecclesiis.

7 Et Angelo Philadelphiæ Ecclesiæ
scribe : Hæc dicit
Sanctus & Verus, qui
habet clavem David, qui
aperit, & nemo claudit,
& claudit, & nemo aperit.

8 Scio opera tua.
Ecce de-ii coram te
ostium apertū, quod
nemo potest claudere,
quia modicam habes
virtutem, & servasti
verbum meū, & non
negasti nomen meum.

9 Ecce dabo de
synagoga satanæ, qui
dicunt se Iudæos esse,
& non sunt, sed
mentiuntur. Ecce
faciam illos ut veniant,
& adorent ante pedes
tuos, & scient quia ego
dilexi te;

10 Quoniam servasti
verbum patientiæ
meæ, & ego servabo
te ab hora tentationis
quæ ventura est in orbem
universum tentare
habitantes in terra.

11 Ecce venio cito.
Tene quod habes, ut
nemo accipiat coronam
tuam.

12 Qui vicerit, faciam
illum columnam in templo
Dei mei, & foras non
egredietur amplius, &

6 Que celui qui a des oreilles entend ce que l'Esprit dit aux Eglises.

7 Et écris à l'Ange (à l'Evêque) de l'Eglise de Philadelphie : Voici ce que dit celui qui est le saint & le véritable, qui a la clef de David, qui ouvre, & personne ne ferme ; qui ferme, & personne n'ouvre.

8 Je sçay quelles sont tes œuvres. Voila que je tiens une porte ouverte devant toy que personne ne peut fermer, parce qu'encore que tu ayes peu de vertu, toutefois tu as gardé ma parole, & tu n'as pas renié mon nom.

9 Voila que je te donneray bientôt quelques-uns de la Synagogue de satan, qui se disent Juifs, & qui ne le sont pas, mais qui mentent. Voila que je les feray venir se prosterner à tes pieds, & ils sçauront que je t'ayme;

10 Parce que tu as gardé la patience (selon le precepte) de ma parole, & moy je te préserveray de l'heure de la tentation (de la tribulation) qui doit venir dans tout le monde pour éprouver les habitans de la terre.

11 Voila que je vas venir bientôt. Retiens ce que tu as (la foy que tu as) afin que personne ne prenne ta couronne.

12 De celui qui sera victorieux, j'en feray une colonne dans le temple de mon Dieu, il n'en sortira plus de-

hors , & j'écriray sur luy le nom de mon Dieu , & le nom de la cité de mon Dieu , de la nouvelle Ierusalem , qui descend du Ciel , & qui vient de mon Dieu , & (*j'écriray encore sur luy*) mon nom nouveau.

13 Que celuy qui a des oreilles entende ce que l'esprit dit aux Eglises.

14 Ecris à l'Ange (*à l'Evesque*) de l'Eglise de Laodicée : Voici ce que dit celuy qui est Amen , (*la verité mesme*) le témoin fidele & veritable , & qui est le principe de la creature de Dieu.

15 Je sçay quelles sont tes œuvres , que tu n'es ny froid ny chaud. Plûst à Dieu que tu fusses ou froid , ou chaud.

16 Mais parce que tu es tiède , & ny froid , ny chaud , je suis prest de te vomir de ma bouche.

17 Et tu dis : Je suis riche & rempli de tout bien , & je n'ay besoin de rien. Et tu ne sçais pas que tu es mal-heureux , miserable , pauvre , aveugle , & nud.

18 Je te conseille d'acheter de moy (*de me demander*) de l'or purifié par le feu (*de charité*) , afin que tu deviennes riche , & des vestemens blancs , afin que la confusion de ta nudité ne paroisse point , & frotte tes yeux d'un collyre , afin que tu voyes clair.

19 Je reprends & je chastie ceux que j'aime. Sois donc rempli de zele , & fay penitence.

20 Voila que je suis à la porte , &

scribam super eum nomen Dei mei , & nomen civitatis Dei mei novæ Ierusalem , que descendit de celo à Deo meo , & nomen meum novum.

13 Qui habet aurē , au-diat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

14 Et Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe: Hec dicit Amen , testis fidelis & verus , qui est principium creature Dei.

15 Scio opera tua , quia neque frigidus es , neque calidus. Vtinam frigidus es , aut calidus.

16 Sed quia tepidus es , & nec frigidus , nec calidus , incipiam te evomere ex ore meo.

17 Quia dicit quod dives sum , & locupletatus , & nullus ergo ; & nescis quia tu es miser , & miserabilis , & pauper , & cæcus , & nudus.

18 Suadeo tibi emere à me aurum igneum probatum , ut locuples fias , & vestimentis albis induaris , & non appareat confusio nuditatis tue , & collyrio unguere oculos tuos , ut videas.

19 Ego quos amo , arguo , & castigo. Annuit ergo , & penitentiam age.

20 Ecce sto ad ostium , & pulso. Si

quis audierit vocem meam, & aperuerit mihi januam, intra- bo ad illum, & cre- nabo cum illo, & ipse mecum.

21 Qui vicerit, da- bo ei sedere mecum in throno meo, sicut & ego vici, & sedi cum Patre meo in throno ejus.

22 Qui habet aurē, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

que je frappe. Si quelqu'un entend ma voix, & m'ouvre la porte, j'en- treray chez luy, je souperay avec luy, & luy avec moy.

21 Le feray asseoir celuy qui sera victorieux avec moy sur mon thrône, Comme ayant moy-mesme vaincu, je suis assis avec mon Pere sur son thrône.

22 Que celuy qui a des oreilles en- tende ce que l'esprit dit aux Eglises.

CHAPITRE IV.

1 Post hæc vidi, & ecce ostiū apertum in caelo, & vox prima quam audiui, tanquam tu- be loquentis mecum, dicens: Ascende huc, & ostendam tibi quæ oportet fieri post hæc.

2 Et statim fui in spiritu. Et ecce sedes posita erat in caelo, & supra sedem se- dens.

3 Et qui sedebat, similis erat aspectui lapidis jaspidis & sardinis, & lris erat in circuitu sedis, si- milis visioni smarag- dinae.

4 Et in circuitu se- dis sedilia vigin- quatuor, & super thronos viginqua- tuor seniores seden- tes, circumamicti

1 A PRES cela je vis une porte s'ouvrir dans le Ciel, & la premiere voix que j'avois ouïe, & dont le son estoit comme celuy d'une trompette, me dit : Monte icy haut, & je te montreray les choses quidoi- vent arriver apres celle-cy.

2 Et aussi-tost je fus (*ravi*) en esprit, & je vis au mesme instant un thrône placé dans le Ciel, & quel- qu'un qui y estoit assis.

3 Et celuy qui estoit assis paroif- soit semblable à une pierre de jaspe & de sardoine; & il y avoit autour de ce thrône un arc-en-ciel qui paroif- soit semblable à une émeraude.

4 Et autour de ce thrône il y en avoit vingt-quatre autres, sur lesquels estoient assis vingt-quatre vieillards

V u iiii

vestus de robes blanches, qui portoient sur la teste des couronnes d'or.

5 Et il sortoit du thrône des éclairs, des tonnerres, & des voix, & il y avoit sept lampes ardentes devant le thrône (*de Dieu*), qui sont les sept esprits de Dieu.

6 Et devant le thrône il y avoit une mer transparente comme du verre, & comme le crystal, & devant le thrône & à l'entour il y avoit quatre animaux pleins d'yeux devant & derriere.

7 Et le premier animal estoit semblable à un lyon, & le second estoit semblable à un veau, & le troisième avoit le visage d'homme, & le quatrième ressembloit à une aigle volante.

8 Et chacun de ces quatre animaux avoit six ailes, & ils estoient pleins d'yeux au dehors & au dedans, & ils n'avoient point de repos jour & nuit en disant (*continuellement*) : Sainct, Sainct, Sainct, le Seigneur Dieu tout-puissant, qui estoit, qui est, & qui doit venir (*qui sera toujours.*)

9 Et lors que ces animaux rendoient gloire, honneur, & actions de graces à celuy qui estoit assis sur le thrône, qui vit aux siecles des siecles,

10 Les vingt-quatre vieillards se prosternoient devant celuy qui estoit assis sur le throsne, & ils adoroient celuy qui vit dans les siecles des sie-

vestimentis albis, & in capitibus eorum corona aurea.

5 Et de throno procedebant fulgura, & voces, & tonitrua, & septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei.

6 Et in conspectu sedis tanquam mare vitreum simile crystallo, & in medio sedis, & in circuitu sedis quatuor animalia plena oculis ante & retro.

7 Et animal primum simile leoni, & secundum animal simile vitulo, & tertium animal habens faciem quasi hominis, & quartum animal simile aquilæ volanti.

8 Et quatuor animalia, singula eorum habebant alas sex, & in circuitu & intus plena sunt oculis, & requiem non habebant die ac nocte, dicentia : Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui erat, & qui est, & qui venturus est.

9 Et cum darent illa animalia gloriam, & honorem, & benedictionem sedenti super thronum, viventi in secula seculorum,

10 Procedebant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno, & adorabant viventem in secula seculorum, & mittebant coronas suas

ante thronum, dicentes :

11 Dignus es Domine Deus noster accipere gloriam, & honorem, & virtutē, quia tu creasti omnia, & propter voluntatem tuam erāt, & creata sunt.

cles, & ils jettoient leurs couronnes devant le throsne, en disant :

11 Tu es digne, Seigneur nostre Dieu, de recevoir gloire & honneur & puissance, parce que tu as créé toutes choses, & que c'est par ta volonté qu'elles subsistent, & qu'elles ont esté créées.

C H A P I T R E V.

1 ET vidi in dextera sedentis supra thronū librum scriptum intus & foris, signatum sigillis septem.

1 ET je vis en la main droite de celuy qui estoit assis sur le throsne un livre écrit dedans & dehors, scellé de sept sceaux.

2 Et vidi Angelum fortem, predicantē voce magna : Quis est dignus aperire librum, & solvere signacula ejus?

2 Et je vis un Ange puissant qui crioit d'une voix forte : Qui est digne d'ouvrir le livre, & de rompre ses sceaux ?

3 Et nemo poterat, neque in caelo, neq; in terra, neque subter terram, aperire librum, neque respicere illum.

3 Et personne ni au Ciel, ni sur la terre, ni deffous la terre, ne pouvoit ouvrir le livre, ni mesme le regarder.

4 Et ego habebam multum, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum.

4 Et moy je pleurois fort de ce que personne ne se trouvoit digne d'ouvrir le livre, ni de le voir.

5 Et unus de senioribus dixit mihi : Ne fleveris. Ecce vicit leo de tribu Iuda, radix David, aperire librum, & solvere septem signacula ejus.

5 Et un des vieillards me dit : Ne pleure point. Voici que le lyon de la tribu de Iuda, (*le rejetton de*) la racine de David, a vaincu pour ouvrir le livre, & pour rompre ses sceaux.

6 Et vidi, & ecce in medio throni & quattuor animalium, & in medio seniorum,

6 Et je vis au milieu du throsne & des quatre animaux, & au milieu des

vieillards un agneau debout qui estoit comme une victime égorgée, & qui avoit sept cornes & sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu envoyez par toute la terre.

7 Et il vint, & il receut le livre de la main de celui qui estoit assis sur le throsne.

8 Et quand il eut ouvert le livre, les quatre animaux & les vingt-quatre vieillards se prosternerent devant l'agneau; chacun avoit des harpes & des coupes d'or remplies de parfums, qui sont les prieres des Saints.

9 Et ils chantoient un Cantique nouveau, disant: Seigneur, tu es digne de recevoir le livre & d'ouvrir ses sceaux, parce que tu as esté tué, & que tu nous as racheté pour Dieu par ton sang, de toutes les tribus, de toutes les langues, de tous les peuples, & de toutes les nations (*du monde.*)

10 Tu nous as fait des Rois & des Prestres pour nostre Dieu, & nous regnerons sur la terre.

11 Et je vis, & j'entendis la voix de plusieurs Anges autour du throsne, & des animaux, & des vieillards, & leur nombre estoit des millions de millions,

12 Qui disoient d'une voix forte: L'Agneau qui a esté mis à mort est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, & la benediction.

agnum stantem tanquam occisum, habentem cornua septem, & oculos septem, qui sunt septem spiritus Dei, missi in omnem terram.

7 Et venit, & accepit de dextera sedentis in throno librum.

8 Et cum aperuisset librum, quatuor animalia & viginti-quatuor seniores ceciderunt coram agno, habentes singuli citharas, & phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum.

9 Et cantabant canticum novum, dicentes: Dignus es Domine accipere librum, & aperire signacula ejus, quonia occisus es, & redemisti nos Deo in sanguine tuo ex omni tribu, & lingua, & populo, & natione.

10 Et fecisti nos Deo nostro regnum & sacerdotes, & regnabimus super terram.

11 Et vidi, & audivi vocem Angelorum multorum in circuitu throni, & animalium, & seniorum, & erat numerus eorum millia millium,

12 Dicentium voce magna: Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem, & divinitatem, & sapientiam, & fortitudinem, & honorem, & gloriam, & benedictionem.

13 Et omnem creaturam que in coelo est, & super terram, & sub terra, & que sunt in mari, & que in eo, omnes audivi dicentes: Sedenti in throno, & agno, benedictio, & honor, & gloria, & potestas in secula seculorum.

14 Et quatuor animalia dicebāt: Amē. Et viginti quatuor seniores ceciderunt in facies suas, & adoraverunt viventem in secula seculorū.

13 Et j'entendis toutes les creatures qui sont dans le Ciel, sur la terre, & sous la terre, & dans la mer, & tout ce qui est dans ces lieux, qui disoient: A celuy qui est assis sur le thrōne, & à l'agneau, benediction & honneur, & gloire, & puissance dans les siecles des siecles.

14 Et les quatre animaux disoient: Amen. Et les vingt-quatre vieillards se prosternerent sur leurs faces, & adorèrent celuy qui vit aux siecles des siecles.

CHAPITRE VI.

1 ET vidi quod aperuisset agnus unum de septem sigillis, & audivi unū de quatuor animalibus, dicens tanquā vocem tonitruī: Veni, & vide.

2 Et vidi, & ecce equus albus, & qui sedebat super illum habebat arcum, & data est ei corona, & exivit vincens ut vinceret.

3 Et cum aperuisset sigillum secundū, audivi secundū animal, dicens: Veni, & vide.

4 Et exivit alius equus rufus, & qui sedebat super illum, statum est ei ut sumeret pacem de terra, & ut invicem se

1 ET je vis que l'agneau avoit ouvert un des sept sceaux, & j'entendis un des quatre animaux disant d'une voix (*bruyante*) comme le tonnerre: Vieni, & voy.

2 Et je vis paroistre un cheval blanc, & celuy qui estoit monté dessus avoit un arc, & il luy fut donné une couronne, & il partit victorieux pour (*continuer à*) vaincre.

3 Lors qu'il eut ouvert le second sceau, j'entendis le second animal qui disoit: Vieni, & voy.

4 En mesme temps il sortit un autre cheval qui estoit roux, & le pouvoir fut donné à celuy qui estoit monté

dessus d'oster la paix de dessus la terre, & de faire que les hommes s'entre-tuaissent, & on luy donna une grande épée.

5 Et ayant ouvert le troisiéme sceau, j'entendis le troisiéme animal qui disoit: Vien, & voy. Et il parut un cheval noir, & celuy qui estoit monté dessus tenoit une balance en sa main.

6 Et j'entendis une voix qui sortoit du milieu des quatre animaux qui disoit: Une mesure de froment vaudra un denier, & trois mesures d'orge un denier, & ne nuis point ny au vin, ny à l'huile.

7 Et quand il eut ouvert le quatriéme sceau, j'entendis la voix du quatriéme animal qui disoit: Vien, & voy.

8 Et je vis paroistre un cheval pâle, & celuy qui estoit monté dessus s'appelloit la mort, & l'enfer le suivoit, & il luy fut donné puissance sur les quatre parties de la terre pour faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité, & par les bestes sauvages.

9 Et lors qu'il eust ouvert le cinquiéme sceau, je vis sous l'autel les ames de ceux qui avoient esté tuez pour la parole de Dieu, & pour le témoignage qu'ils en avoient (*rendu.*)

interficiant, & datus est ei gladius magnus.

5 Et cum aperuisset sigillum tertium, audiui tertium animal, dicens: Veni, & vide. Et ecce equus niger, & qui sedebat super illum, habebat stateram in manu sua,

6 Et audiui tanquam vocem in medio quattuor animalium dicentium: Bilibris tritici denario, & tres bilibres hordei denario, & vinum & oleum ne læseris.

7 Et cum aperuisset sigillum quartum, audiui vocem quartum animalis dicentis: Veni, & vide.

8 Et ecce equus pallidus, & qui sedebat super eum, nomen illi mors, & infernus sequebatur eum, & data est illi potestas super quattuor partes terræ, interficere gladio, fame, & morte, & bestiis terræ.

9 Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtritus altaris animas interfectorum propter verbum Dei, & propter testimonium quod habebant.

10 Et clamabant voce magna, dicentes: Usquequo Domine (sanctus & verus) non iudicas, & non vindicas sanguinem nostrum de ijs qui habitant in terra?

10 Et ils crioient d'une voix forte, disant: Jusques à quand, Seigneur (qui es le saint & le véritable), diffères-tu à nous faire justice, & à vanger nostre sang (*répandu*) sur les habitans de la terre?

11 Et datae sunt illis singulae stolae albae, & dictū est illis ut requiescerent ad huc tempus modicū, donec compleantur conservi eorum, & fratres eorum qui interficiendi sunt sicut & illi.

11 Et alors on donna à chacun des robes blanches, & il leur fut dit de patienter encore un peu, jusques à tant que le nombre des serviteurs de Dieu & de leurs freres, qui devoient estre mis à mort comme eux, fust accompli.

12 Et vidi cum aperuisset sigillum sextū, & ecce terramotus magnus factus est, & sol factus est niger tanquam laccus cilicinus, & luna tota facta est sicut sanguis.

12 Et lors qu'il eut ouvert le sixième sceau, je vis qu'il se fit un grand tremblement de terre, & que le Soleil devint noir comme un sac fait de poil, & la Lune parut toute comme du sang.

13 Et stellae de caelo ceciderunt super terram, sicut ficus emittit grossos suos cum à vento magno movetur,

13 Et les étoiles tomberent du Ciel sur la terre, comme on voit tomber les figes-fleurs du figuier lors qu'elles sont secouées par un grand vent.

14 Et caelum recessit sicut liber involutus, & omnis mons, & insulae de locis suis motae sunt.

14 Et le Ciel se retira comme un livre que l'on roule, & toutes les montagnes & les isles furent ébranlées de leurs places.

15 Et Reges terrae, & Principes, & Tribuni, & divites, & fortes, & omnis servus, & liber, absconderunt se in speluncis, & in petris montium.

15 Et les Rois de la terre, les Princes, les Capitaines, les riches, & les hommes forts, les personnes libres, & les esclaves se cachèrent dans les cavernes & les roches des montagnes.

16 Et dicunt montibus & petris: Ca-

16 Et ils dirent aux montagnes &

aux rochers : Tombez sur nous , & cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le throsne , & de la colere de l'agneau.

dire super nos , & abscondite nos à facie sedentis super thronum , & ab ira agni.

17 Parce que le grand jour de leur colere est venu. Et qui est-ce qui pourra subsister (*en leur presence?*)

17 Quoniam venit dies magnus iræ ipsorum , & quis poterit stare ?

C H A P I T R E V I I .

1 **A** P R E S cela je vis quatre Anges debout aux quatre coins de la terre , qui retenoient les quatre vents du monde , & empeschoient qu'ils ne soufflassent ni sur la terre , ni sur la mer , ni sur aucun arbre.

1 **P** O S T hęc vidi quattuor Angelos stantes super quattuor angulos terrę , tenentes quattuor ventos terrę , ne flarent super terrā , neque super mare , neque in ullam arborem.

2 Et je vis un autre Ange qui montoit du costé du Soleil levant , ayant le sceau du Dieu vivant , & il cria d'une voix forte aux quatre Anges qui avoient receu le pouvoir de faire du mal à la terre & à la mer :

2 Et vidi alterum Angelum ascendentem ab ortu solis , habentem signū Dei vivi , & clamavit voce magna quattuor Angelis , quibus datum est nocere terrę & mari ,

3 Leur disant , ne faites mal ni à la terre ni à la mer , ni aux arbres , jusques à tant que nous ayons marqué au front les serviteurs de nostre Dieu.

3 Dicens : Nolite nocere terrę & mari , neque arboribus , quoadusq; signemus servos Dei nostri in frontibus eorum.

4 Et j'entendis le nombre de ceux qui furent marquez , qui montoit à cent quarante-quatre mille de toutes les tribus des Enfans d'Israël.

4 Et audivi numerum signatorū , centū quadraginta quattuor millia signati , ex omni tribu filiorū Israël.

7 Ex tribu Iuda duodecim millia signati. Ex tribu Ruben duodecim millia signati. Ex tribu Gad duodecim millia signati.

8 Ex tribu Aser duodecim millia signati. Ex tribu Nephtali duodecim millia signati. Ex tribu Manassé duodecim millia signati.

9 Ex tribu Simeon duodecim millia signati. Ex tribu Levi duodecim millia signati. Ex tribu Issachar duodecim millia signati.

10 Ex tribu Zabulon duodecim millia signati. Ex tribu Ioseph duodecim millia signati. Ex tribu Benjamin duodecim millia signati.

11 Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, & tribubus, & populis, & linguis, stantes ante thronum, & in conspectu agni, amicti stolis albis, & palmæ in manibus eorum.

12 Et clamabant voce magna, dicentes: Salus Deo nostro, qui sedet super thronum, & agno.

13 Et omnes Angeli stabant in circuitu throni & seniorum & quattuor

5 De la tribu de Iuda il y en avoit douze mille de marquez. De la tribu de Ruben douze mille de marquez. De la tribu de Gad douze mille de marquez.

6 De la tribu d'Azer douze mille de marquez. De la tribu de Nephtali douze mille de marquez. De la tribu de Manassés douze mille de marquez.

7 De la tribu de Simeon douze mille de marquez. De la tribu de Levi douze mille de marquez. De la tribu d'Issachar douze mille de marquez.

8 De la tribu de Zabulon douze mille de marquez. De la tribu de Ioseph douze mille de marquez. De la tribu de Benjamin douze mille de marquez.

9 Apres cela je vis une grande troupe que personne ne pouvoit compter, de toutes les nations, de toutes tribus, de tout peuple, & de toute langue (*de la terre*), qui estoient debout devant le throsne & en la presence de l'agneau, vestus de robes blanches, & qui avoient des palmes dans les mains.

10 Et ils crioient d'une voix forte, en disant : Salut à nostre Dieu, qui est assis sur le throsne, & à l'agneau.

11 Et tous les Anges estoient debout à l'entour du throsne & des

vieillards & des animaux, & ils se prosternerent sur leur face devant le throsne, & adorèrent Dieu,

12 Disant : Amen. Benediction, & clarté, & sagesse, & action de graces, honneur, & puissance, & force à nostre Dieu aux siecles des siecles. Amen.

13 Et un des vieillards me dit : Qui sont ceux-cy qui sont vestus de robes blanches, & d'où sont-ils venus ?

14 Et je luy dis : Seigneur, tu le sçais. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus apres avoir souffert une grande tribulation, & qui ont lavé & blanchi leurs robes dans le sang de l'agneau.

15 C'est pourquoy ils sont devant le throsne de Dieu, & ils le servent jour & nuit dans son temple, & celui qui est assis sur le throsne habitera en eux.

16 Ils n'auront plus ni faim ni soif, & le Soleil ni aucune chaleur ne les brûlera plus ;

17 Parce que l'agneau qui est au milieu du throsne les regira & les conduira aux fontaines des eaux vivantes, & Dieu essuyera toutes les larmes de leurs yeux.

animalium ; & ceciderunt in conspectu throni in facies suas ; & adoraverunt Deum,

12 Dicentes : Amē. Benedictio, & claritas, & sapientia, & gratiarum actio, honor, & virtus, & fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum. Amen.

13 Et respondit unus de senioribus, & dixit mihi : Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt, & unde venerunt ?

14 Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, & laverunt stolas suas, & decalaverunt eas in sanguine agni.

15 Ideo sunt ante thronum Dei, & serviunt ei die ac nocte in templo ejus, & qui sedet in throno, habitabit super illos.

16 Non esuriunt neque sitient amplius, nec cadet super illos sol, neque ullus ventus :

17 Quoniam agnus qui in medio throni est, reget illos, & deducet eos ad vitæ fontes aquarum, & absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.

CHAP. VIII.

CHAPITRE VIII.

1 ET cum aperuisset sigillum septimum, factum est silentium in caelo, quasi media hora.

2 Et vidi septem Angelos stantes in conspectu Dei, & datae sunt illis septem tubae.

3 Et alius Angelus venit, & stetit ante altare, habens thuribulum aureum; & datae sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei.

4 Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angelorum coram Deo.

5 Et accepit Angelus thuribulum, & implevit illud de igne altaris, & misit in terram; & facta sunt tonitrua, & voces, & fulgura, & terramotus magnus.

6 Et septem Angeli, qui habebant septem tubas, praeparaverunt se ut tuba canerent.

7 Et primus Angelus tuba cecinit, & facta est grandis, & ignis, missa in sanguine, & missum est in terram, & tertia pars terrae combusta est, & tertia pars arborum concremata est, & omne foenum viride combustum est.

1 ET quand il eut ouvert le septieme sceau, il se fit silence dans le Ciel, comme durant une demie heure.

2 Et je vis sept Anges debout en la presence de Dieu, & il leur fut donne sept trompetes.

3 Et il vint un autre Ange, qui se tint debout devant le throsne de Dieu, ayant un encensoir d'or; & on luy donna beaucoup de parfums, afin qu'il offrit les oraisons de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le throne de Dieu.

4 Et la fumee des parfums des oraisons des saints monta de la main de l'Ange devant Dieu.

5 Et l'ange prit l'encensoir, & le remplit du feu de l'autel, & le repandit en terre; & il se fit des tonnerres, des bruits & des eclairs, & un grand tremblement de terre.

6 Et les sept Anges qui avoient des trompetes se preparerent pour en sonner.

7 Et le premier Ange sonna de la trompette, & il se fit une gresle, & un feu de sang, qui tomberent sur la terre, & la troisieme partie de la terre & des arbres, & toute l'herbe verte fut brulee.

8 Et le second Ange sonna de la trompette, & il tomba dans la mer comme une grande montagne de feu, & la troisième partie de la mer fut changée en sang.

9 Et la troisième partie des animaux qui vivoient dans la mer mourut, & la troisième partie des navires perit.

10 Et le troisième Ange sonna de la trompette, & il tomba du Ciel une grande estoile embrasée comme un flambeau, & elle cheut sur la troisième partie des fleuves & des fontaines.

11 Cette estoile porte le nom d'absynthe, & la troisième partie des eaux devint (*amere comme*) de l'absynthe; plusieurs hommes moururent pour avoir (*beu*) des eaux qui estoient devenues ameres.

12 Et le quatrième Ange sonna de la trompette, & la troisième partie du soleil, de la lune, & des estoiles fut frappée, en telle sorte que la troisième partie de leur lumiere fut obscurcie, & que la troisième partie du jour ne lui-soit plus, non plus que la troisième partie de la (*lumiere de la*) nuit.

13 Et je vis & j'entendis la voix d'une aigle qui voloit par le milieu du Ciel, & qui disoit à haute voix: Malheur, malheur, malheur aux habitans de la terre, pour les voix des trompettes, dont les trois Anges devoient sonner.

8 Et secundus Angelus tuba cecinit, & tanquam mons magnus igne ardens missus est in mare, & facta est tertia pars maris sanguis.

9 Et mortua est tertia pars creaturæ eorum quæ habebat animas in mari, & tertia pars navium interiit.

10 Et tertius Angelus tuba cecinit, & cecidit de coelo stella magna ardens tanquam facula, & cecidit in tertiâ partem fluminum, & in fontes aquarum.

11 Et nomen stelle dicitur absinthium, & facta est tertia pars aquarum in absinthium, & multæ hominû morru sunt de aquis, quia amara facta sunt.

12 Et quartus Angelus tuba cecinit, & percussa est tertia pars solis, & tertia pars lune, & tertia pars stellarum, ita ut obscuraretur tertia pars eorum, & dies non luceret pars tertia, & noctis similiter.

13 Et vidi, & audivi vocem unius aquilæ volantis per medium cœli, dicentis voce magna: Væ, væ habitantibus in terra, de ceteris vocibus trium Angelorum, qui erant tuba canturi.

C H A P I T R E . I X .

1 **E**T quatuor Angeli tuba ceciderunt, & vidi stellam de caelo cecidisse in terram, & data est ei clavis putei abyssi.

2 Et aperuit puteum abyssi, & ascendit fumus putei, sicut fumus fornacis magne, & obscuratus est sol & aer de fumo putei.

3 Et de fumo putei exierunt locustae in terram, & data est illis potestas, sicut habent potestatem scorpiones terre.

4 Et praeceptum est illis ne laederent foenum terrae, neque omne viride, neque omne arborem, nisi tantum homines qui non habent signum Dei in frontibus suis.

5 Et datum est illis ne occiderent eos, sed ut cruciarentur mensibus quinque; & cruciatus eorum, ut cruciatus scorpionum cum percussit hominem.

6 Et in diebus illis quaerent homines mortem, & non inveniunt eam, & desiderabunt mori, & fugiet mors ab eis.

7 Et similitudines locustarum, similes equis paratis in praellium, & super capi-

1 **E**T le cinquième Ange sonna de la trompette, & je vis tomber une estoile du Ciel en terre, à laquelle on donna la clef du puits de l'abyssme.

2 Et elle ouvrit le puits de l'abyssme, & il en sortit une fumée comme d'une grande fournaise, & le soleil & l'air furent obscurcis de la fumée de ce puits.

3 Et de la fumée du puits sortirent des sauterelles sur la terre, auxquelles fut donnée la mesme puissance (de piquer) qu'à des scorpions.

4 Et il leur fut commandé de ne point toucher n'y à l'herbe de la terre, n'y à rien qui fut verd, n'y à aucun arbre, mais seulement aux hommes qui n'avoient point le signe du Dieu vivant sur leur front.

5 Et il leur fut donné pouvoir, non pas de les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois; & le tourment qu'elles font est comme quand un scorpion pique un homme.

6 Et en ces jours-là, les hommes chercheront la mort, & ne la pourront trouver; ils désireront de mourir, & la mort s'enfuira d'eux.

7 Et les sauterelles ressembloient à des chevaux preparez pour aller

aller au combat, & elles portoient comme des couronnes d'or sur leurs testes, & leurs visages estoient comme des visages d'hommes.

8 Et elles avoient des cheveux comme des cheveux de femme, & leurs dents estoient comme de dents de lions.

9 Et elles avoient des cuirasses qui paroissoient de fer, & le bruit de leurs aisles estoit semblable au bruit que font plusieurs chariots & plusieurs chevaux qui courent à la guerre.

10 Et elles avoient des queue's comme des queue's de scorpions, où il y avoit des aiguillons, & elles avoient pouvoir de nuire aux hommes durant cinq mois.

11 Et elles avoient pour Roy l'Ange de l'abyfme, qui s'appelle en Hebreu Abaddon, en Grec Appollyon, & en Latin, Exterminateur.

12 Le premier mal-heur estant passé, voila que deux autres vinrent en suite.

13 Et le sixième Ange sonna de la trompette. Et j'entendis une voix qui sortoit des quatre cornes (*des quatre coins*) de l'autel d'or qui est devant les yeux de Dieu,

14 Qui disoit au sixième Ange qui avoit la trompette : Délie les quatre Anges qui sont liez sur le grand fleuve d'Euphrate.

15 Et les quatre Anges furent dé-

ta earum tanquam coronæ similes auro, & facies earum tanquam facies hominum.

8 Et habebant capillos sicut capillos mulierum, & dentes earum, sicut dentes leonum erant.

9 Et habebant loricas ferreas, & vox alarum earum sicut vox curruum eorum multorum currentium in bellum.

10 Et habebant caudas similes scorpionum, & aculei erant in caudis earum, & potestas earum nocere hominibus mensibus quinque.

11 Et habebat super se Regem Angelum abyssi, cui nomen Hebraicè Abaddon, Grecè autem Appollyon, Latinè habens nomen Exterminas.

12 Vt unum abiit, & ecce veniunt adhuc duo vè post hæc.

13 Et sextus Angelus tuba cecinit. Et audiui vocem unam ex quatuor cornibus altaris aurei quod est ante oculos Dei,

14 Dicentem sexto Angelo, qui habebat tubam : Solve quatuor Angelos qui alligati sunt in flumine magno Euphrate.

15 Et soluti sunt quatuor Angeli, qui

parati erant in horam, & diem, & mensum, & annum, ut occiderent tertiam partem hominum.

16 Et numerus equestris exercitus vicies milia dena milia. Et audiui numerum eorum.

17 Et ita vidi equos in visione; & qui sedebant super eos, habebant loricas igneas, & hyacinthinas, & sulphureas, & capita equorum erant tanquam capita leonum, & de ore eorum procedit ignis, & fumus, & sulphur.

18 Et ab his tribus plagis occisa est tertia pars hominum, de igne, & de fumo, & sulphure, quae procedebant de ore ipsorum.

19 Potestas enim equorum in ore eorum est, & in caudis eorum similes serpentibus, habentes capita, & in his nocent.

20 Et ceteri homines, qui non sunt occisi in his plagis, neque poenitentiam egerunt de operibus manuum suarum, ut non adorarent demonia, & simulacra aurea, & argentea, & area, & lapidea, & lignea, quae neque videre possunt, neque audire, neque ambulare.

21 Et non egerunt poenitentiam ab homicidiis suis, neque à veneficiis suis, neque à fornicatione sua, neque à furtis suis.

liez, lesquels estoient prests pour l'heure, le jour, le mois, & l'année où ils devoient tuer la troisième partie des hommes.

16 Et le nombre de cette armée de cavalerie estoit de deux cens millions. Car j'en ouïs le nombre.

17 Et je vis aussi des chevaux dans la vision; & ceux qui estoient montez dessus, avoient des cuirasses de feu, de soulfre, & de couleur d'hyacinthe, & les testes des chevaux estoient comme des testes de lyons, & il sortoit de leur bouche du feu, de la fumée, & du soulfre.

18 Et par ces trois choses, par le feu, par la fumée, & par le soulfre qui sortoit de leurs bouches, la troisième partie des hommes mourut.

19 Car la puissance (*la force*) de ces chevaux reside en leurs bouches, & en leurs queuees, parce que leurs queuees sont semblables à celles des serpens, ayant des testes, & c'est par elles qu'elles blessent.

20 Et les autres hommes qui ne moururent point de ces playes, ne firent point penitence des œuvres de leurs mains, pour n'adorer plus les demons, & les idoles d'or & d'argēt, d'airain, de pierre, & de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher.

21 Et ils ne firent point penitence de leurs homicides, de leurs empoisonnemens, de leurs fornications, & de leurs larcins.

C H A P I T R E X.

1 **E**T je vis un autre Ange fort descendant du Ciel, couvert d'une nuë, qui portoit l'arc en Ciel sur sa teste, & son visage estoit lumineux comme le soleil, & ses pieds estoient comme des colonnes de feu.

2 Et il avoit en sa main un petit livre ouvert; & il mit son pied droit sur la mer, & son pied gauche sur la terre.

3 Et il cria d'une voix éclatante comme celle d'un lyon qui rugit; & apres qu'il eut crié, sept tonneres firent entendre leurs voix.

4 Et lors que les sept tonnerres eurent fait entendre leurs voix, je les allois écrire, & j'entendis une voix (*qui venoit*) du Ciel, qui me dit: Scelle les paroles des sept tonnerres, & ne les écris point.

5 Et l'Ange que je vis debout sur la terre & sur la mer, leva sa main au Ciel.

6 Et il jura par celuy qui vit aux siecles des siecles, qui a crée le Ciel, & toutes les choses qu'il contient, la terre, & toutes les choses qu'elle enferme, & la mer, & toutes les choses qui sont dans elle, qu'il n'y aura plus de temps,

1 **E**T vidi alium Angelum fortem descendentem de caelo, amictum nube, & iris in capite ejus, & facies ejus erat ut sol, & pedes ejus tanquam columnae ignis.

2 Et habebat in manu sua libellum apertum, & posuit pedem suum dextrum super mare, sinistrum autem super terram.

3 Et clamavit voce magna, quemadmodum cum leo rugit. Et cum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.

4 Et cum locuta fuissent septem tonitrua voces suas, ego scripturus eram, & audivi vocem de caelo dicentem mihi: Signa quae locuta sunt septem tonitrua, & noli ea scribere.

5 Et Angelus, quem vidi stantem super mare, & super terram, levavit manum suam ad caelum.

6 Et juravit per viventem in saecula saeculorum, qui creavit caelum, & ea quae in eo sunt, & terram, & ea quae in ea sunt, & mare, & ea quae in eo sunt, quia tempus non erit amplius,

7 Sed in diebus vocis septimi Angeli, cum coeperit tuba canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos Prophetas.

8 Et audivi vocem de caelo iterum loquentem mecum, & dicentem : Vade, & accipe librum apertum de manu Angeli stantis super mare & super terram.

9 Et abii ad Angelum, dicens ei, ut daret mihi librum. Et dixit mihi: Accipe librum, & devora illud, & faciet amaricari ventrem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquam mel.

10 Et accepi librum de manu Angeli, & devoravi illum; & erat in ore meo tanquam mel dulce; & cum devorarem eum, amaricatus est venter meus.

11 Et dixit mihi: Opportet te iterum prophetare gentibus, & populis, & linguis, & Regibus multis.

7 Mais qu'au temps où le septième Ange commenceroit à sonner de la trompette, le mystere de Dieu sera consommé (*accomply*), comme il l'a predit par les Prophetes ses serviteurs.

8 Et j'entendis une voix qui venoit du Ciel, laquelle parloit derechef à moy, & qui me disoit: Va, prends le livre ouvert de la main de l'Ange qui est debout sur la mer & sur la terre.

9 Et je m'en allay vers l'Ange, & je luy dis qu'il me donnast le livre. Et il me dit: Prends le livre, & devore-le; & il te fera sentir de l'amertume dans le ventre, mais il sera dans ta bouche doux comme le miel.

10 Et je pris le livre de la main de l'Ange, & je le devoray, & il estoit dans ma bouche doux comme le miel. Mais quand je l'eus devoré, il me causa de l'amertume dans le ventre.

11 Et il me dit: Il faut que tu prophetises encore (*les choses qui doivent arriver*) aux nations, aux peuples de diverses langues, & à plusieurs Rois. (*avant la fin du monde.*)

CHAPITRE XI.

1 ET datus est mihi calamus similis virge, & dicitur est mihi: Surge, &

1 ET on me donna une canne semblable à une verge, & il me sur

dit : Leve-toy, & mesure le temple de Dieu & l'autel, & ceux qui y sont pour adorer.

2 Pour le parvis qui est hors du Temple, laisse-le, & ne le mesure point, parce qu'il a esté donné aux Gentils, & ils fouleront aux pieds la sainte cité l'espace de quarante-deux mois.

3 Et je donneray (*mon esprit*) à mes deux témoins, qui prophetiseront (*qui y prescheront*) mille deux cens soixante jours, estant revestus de sacs.

4 Ce sont les deux olives, & les deux chandeliers, qui sont debout devant le Seigneur de la terre.

5 Et si quelqu'un leur veut nuire, il sortira de leur bouche un feu qui devorera leurs ennemis; & si quelqu'un les veut offencer, il faut qu'il soit tué de cette sorte.

6 Ceux-cy ont pouvoir de fermer le Ciel, & d'empêcher de pleuvoir durant tout le temps de leur prophétie, & ils ont pouvoir sur les eaux de les changer en sang, & de frapper la terre de quelle playe ils voudront.

7 Et lors qu'ils auront fini leur témoignage (*leur predication*), la beste qui est montée de l'abyssme, fera la guerre contre eux, & les vaincra, & les mettra à mort.

8 Et leurs corps seront estendus dans la place de la grande cité, qui est spirituellement appelée Sodome, &

metire templi Dei, & altare, & adorantes in eo.

2 Atrium autem, quod est foris templum, ejice foras, & ne metiaris illud, quoniam datum est Gentibus, & civitatem sanctam calcabunt mensibus quadraginta duobus.

3 Et dabo duobus testibus meis, & prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta, amicti sacco.

4 Hi sunt duae olive, & duo candelabra, in conspectu Domini terrae stantes.

5 Et si quis voluerit eis nocere, ignis exiet de ore eorum, & devorabit inimicos eorum. Et si quis voluerit eos ledere, sic oportet eum occidi.

6 Hi habent potestatem claudendi caelum, ne pluat diebus prophetiae ipsorum, & potestatem habent super aquas converterendi eas in sanguinem, & percutere terram omni plaga quotiescunque voluerint.

7 Et cum finierint testimonium suum, bestia quae ascendit de abyssu, faciet adversum eos bellum, & vincet illos, & occidet eos.

8 Et corpora eorum jacebunt in plateis civitatis magna, quae vocatur spiritualiter Sodoma, & Aegyptus, ubi & Dominus eorum

crucifixus est.

Egypte, où leur Seigneur a esté crucifié.

9 Et videbunt de tribubus, & populis, & linguis, & Gentibus, corpora eorum per tres dies & dimidium, & corpora eorum non sument poni in monumentis.

9 Et les hommes de diverses tribus, de divers peuples, de (*diverses*) langues, & de (*diverses*) nations verront leurs corps (*ainfi estendus*) durant trois jours & demy, & on ne permettra pas de les mettre dans le sepulchre.

10 Et inhabitantes terram gaudebunt super illos, & iudicabuntur, & munera mittent invicem, quoniam hi duo Prophetæ cruciaverunt eos qui habitabant super terram.

10 Et les habitans de la terre se réjouiront sur eux (*de les voir en cet estat*), ils feront des festins, ils s'envoyeront des presens les uns aux autres, parce que ces deux Prophetes auront tourmenté ceux qui habitent sur la terre. (*par les playes dont ils les auront frappez.*)

11 Et post dies tres & dimidium spiritus vite à Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, & timor magnus cecidit super eos qui viderunt eos.

11 Et trois jours & demy apres, l'esprit de vie (*envoyé*) de Dieu entra dans leurs corps, & ils se tinrent debout sur leurs pieds; & une grande crainte faisoit ceux qui les virent.

12 Et audierunt vocem magnam de caelo, dicentem eis: Ascendite huc. Et ascenderunt in caelum in nube, & viderunt illos inimici eorum.

12 Et ils entendirent une grande voix qui leur crioit du Ciel, Montez icy. Et ils monterent au Ciel (*portez*) sur une nuée, & leurs ennemis les virent (*monter.*)

13 Et in illa hora factus est terramotus magnus, & decima pars civitatis cecidit, & occisa sunt in terramotu nomina hominum septem millia, & reliqui in timorem sunt missi, & dederunt gloriam Deo caeli.

13 Et à la mesme heure il se fit un grand temblement de terre, & la dixième partie de la cité tomba, & sept mille hommes furent tuez de ce temblement de terre, & les autres furent saisis de frayeur, & donnerent gloire au Dieu du Ciel.

14 Vt secundum abiit, & ecce vultus ter-

14 Le second mal-heur estant passé,

le troisième mal-heur viendra bientôt après.

15 Et le septième Ange sonna de la trompette, & on ouït de grandes voix dans le Ciel, qui disoient : Les royaumes du monde sont maintenant devenus le Royaume de nostre Seigneur, & de son Christ, & il regnera aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

16 Et les vingt-quatre vieillards qui sont assis sur leurs trônes devant Dieu, se prosternerent sur leur face, & adorèrent Dieu, disant :

17 Nous te rendons grâces, Seigneur Dieu tout-puissant, qui es, & qui étois, & qui dois venir (*Et qui seras toujours*), de ce que tu as fait paroître ta grande force, & de ce que tu as regné. (*de ce que tu es entré en possession de ton royaume.*)

18 Et les nations se sont mises en colère. Mais le temps de ton courroux est venu, & le temps de juger les morts, où tu veux rendre la récompense à tes serviteurs les Prophetes, & à tes Saints, & à ceux qui craignent ton nom, aux petits & aux grands, & exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

19 Et le Temple de Dieu s'ouvrit dans le Ciel, & l'arche de son alliance y parut, & il se fit des éclairs, des bruits, & des tremblemens de terre, & une grande gresle.

tium veniet cirò.

15 Et septimus Angelus tuba cecinit, & facte sunt voces magnae in caelo dicentes: Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri & Christi ejus, & regnabit in saecula saeculorum. Amen.

16 Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in sedibus suis, ceciderunt in facies suas, & adoraverunt Deum, dicentes :

17 Gratias agimus tibi Domine Deus omnipotens, qui es, & qui eras, & qui venturus es, quia accepisti virtutem tuam magnam, & regnavisti.

18 Et iratae sunt Gentes, & advenit ira tua, & tempus mortuorum judicari, & reddere mercedem servis tuis Prophetis, & sanctis & cimentibus nomen tuum pusillis & magnis, & exterminandi eos qui corruerunt terram.

19 Et apertum est templum Dei in caelo, & visa est arca testamenti ejus, & facta sunt fulgura, & voces. & terrae motus, & grando magna.

CHAPITRE XII.

1 **E**T signum magnum apparuit in cœlo, mulier amicta sole, & luna sub pedibus ejus, & in capite ejus corona stellarum duodecim.

2 Et in utero habens, clamabat parturiens, & cruciabat ut pariat.

3 Et visum est aliud signum in cœlo, & ecce draco magnus rufus, habens capita septē, & cornua decem, & in lapidibus ejus diademata septem.

4 Et in cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cœli, misit eas in terram, & draco stetit ante mulierem quæ erat paritura, ut cum peperisset, filium ejus devoraret.

5 Et peperit filium masculinum qui redurus erat omnes Gentes in virga ferrea, & raprus est filius ejus ad Deum, & ad thronum ejus.

6 Et mulier fugit in solitudinem, ubi habebat locum paratum à Deo, ubi pascant eam diebus mille ducentis sexaginta.

7 Et factum est prelium magnum in cœlo. Michael & Angeli ejus præliabantur cum dracōne, & draco pugnavit & Angeli ejus.

1 **E**T il parut un grand signe dans le Ciel, une femme revestue du soleil, qui avoit la lune sous ses pieds, & sur sa teste une couronne de douze étoiles.

2 Elle estoit grosse, & elle crioit comme estant en travail & sentant les douleurs de l'enfantement.

3 Et un autre signe fut veu dans le Ciel, & voila qu'il parut un grand dragon roux, qui avoit sept testes, & dix cornes, & sur ses (sept) testes il portoit sept diadèmes.

4 Et sa queue attiroit (faisait choir) la troisième partie des estoiles du Ciel, & il les fit tomber à terre, & le dragon se tint devant la femme qui devoit enfanter, afin de devorer son fils dès qu'elle auroit enfanté.

5 Et elle enfanta un enfant mâle qui devoit gouverner les nations avec un sceptre de fer, & son fils fut enlevé à Dieu, & au thrône de Dieu.

6 Et la femme s'enfuit dans le desert, où elle avoit un lieu que Dieu luy avoit préparé, afin qu'on l'y nourrist durant mille deux cens & soixante jours.

7 Alors il se donna une bataille dans le Ciel. Michel & ses Anges combattoient avec le dragon, & le dragon & ses Anges combattoient (contre luy.)

8 Mais ceux-cy ne prevalurent pas, & (depuis ce temps-là) il n'y eut plus de lieu pour eux dans le Ciel.

9 Et ce grand dragon, ce vieux serpent, qui est nommé Diable & Satan, qui seduit tout l'univers, fut précipité (du Ciel) en terre, & ses Anges avec luy.

10 Et j'entendis une grande voix dans le Ciel, qui disoit : Maintenant est estably le salut, la force, & le royaume de nostre Dieu, & la puissance de son Christ, parce que l'accusateur de nos freres, qui les accusoit jour & nuit devãt nôtre Dieu, a esté précipité.

11 Et ils l'ont vaincu par le sang de l'agneau, & par la parole de laquelle ils ont rendu témoignage, & ils ont méprisé leur vie jusques à vouloir bien souffrir la mort.

12 C'est pourquoy, Cieux, & vous qui y habitez, réjouissez-vous. Mais mal-heur à la terre, & à la mer, parce que le Diable est descendu vers vous, avec une grande fureur, sçachant qu'il n'a que peu de temps pour nuire.

13 Et apres que le dragon eust veu qu'il avoit esté précipité en terre, il poursuivit la femme qui estoit accouchée d'un enfant mâle.

14 Et on donna à la femme deux aisles d'une grande Aigle, afin qu'elle s'enfuit dans le desert en son lieu, où elle est nourrie durant un temps, durant des temps, & durant la moitié

8 Et non valuerit, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo.

9 Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus, & satanas, qui seducit universum orbem, & projectus est in terram, & Angeli ejus cum illo missi sunt.

10 Et audivi vocem magnam in cœlo dicentem: Nunc facta est salus, & virtus, & regnum Dei nostri, & potestas Christi ejus, quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte

11 Et ipsi vicerunt eum propter sanguinem agni, & propter verbum testimonij sui, & non dilexerunt animas suas usque ad mortem.

12 Propterea letamini cœli, & qui habitatis in eis. Va terra, & mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet.

13 Et postquam vidit draco quod projectus esset in terram, persecutus est mulierem quæ peperit masculum.

14 Et data sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur per tempus & tempora & dimidium temporis, à facie serpentis.

d'un temps (*durant trois ans & demy*), hors de la presence du serpent. (*qui la vouloit devorer.*)

15 Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam tanquam in flumen, ut eam faceret trahi à flumine.

16 Et adjuvit terra mulierem, & aperuit terra os suum, & absorbuir flumen quod misit draco de ore suo.

17. Et iratus est draco in mulierem, & abiecit saeculae praesulium cum reliquis de femine ejus, qui custodiunt mandata Dei, & habent testimonium Iesu Christi:

18 Et stetit supra arenam maris.

15 Et le serpent jetta de sa gueule apres la femme, comme un fleuve d'eau pour l'entraîner (*& l'engloutir.*)

16 Et la terre secourut la femme; elle s'ouvrit, & elle engloutit le fleuve que le dragon avoit jetté de sa gueule.

17 Et le dragon entra en colere contre la femme, & il alla faire la guerre au reste de ses enfans qui gardent les commandemens de Dieu, & qui ont le témoignage de IESUS-CHRIST (*qui demeurent fermes en la confession de son nom.*)

18 Et il s'arresta sur le sable de la mer.

CHAPITRE XIII.

1 ET vidi de mari bestiam ascendentem, habentem capita septem, & cornua decem, & super cornua ejus decem diademata, & super capita ejus nomina blasphemiarum.

2 Et bestia, quam vidi, similis erat pardo, & pedes ejus sicut pedes ursi, & os ejus sicut os leonis. Et dedit illi draco virtutem suam, & potentatem magnam.

3 Et vidi unum de capibus suis quasi occisum in mortem, & plaga mortis ejus curata est. Et admirata est universa

1 ET je vis la beste qui sortoit de la mer, ayant sept testes & dix cornes, & sur ses cornes, dix diadèmes, & sur ses testes, des noms de blasphème.

2 Et cette beste que je vis estoit semblable à un leopard, & ses pieds estoient comme des pieds d'ours, & sa gueule comme la gueule d'un lyon, & le dragon luy donna sa force & sa grande puissance.

3 Et je vis une de ces testes qui estoit comme blessée à mort, mais sa playe mortelle fut guerie. Et toute la

terre suivit la beste avec admiration.

4 Et ils adorèrent le dragon qui avoit donné une telle puissance à la beste, & ils adorent la beste, disant: Qui est semblable à la beste, & qui est-ce qui pourra combattre contre elle?

5 Et il luy fut donné une bouche qui proféroit des paroles superbes & de blasphème, & elle receut pouvoir de faire la guerre durant quarante-deux mois.

6 Et elle ouvrit sa bouche pour vomir des blasphèmes contre Dieu, pour blasphemer son nom, & son tabernacle, & ceux qui habitent dans le Ciel.

7 Et il luy fut donné (*pouvoir*) de faire la guerre aux Saints, & de les vaincre, & puissance luy fut donnée sur (*les hommes de*) toute tribu, de tout peuple, de toute langue, & de toute nation.

8 Et elle fut adorée de tous les habitans de la terre, dont les noms ne sont pas écrits au livre de vie de l'agneau qui a esté mis à mort dès le commencement du monde.

9 Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende.

10 Celuy qui aura mené les autres en captivité, fera aussi réduit en captivité. Celuy qui aura tué de l'épée, sera aussi tué par l'épée. C'est icy que paroist la patience & la foy des Saints.

11 Et je vis une autre beste qui montoit de la terre, & qui avoit deux cornes semblables à celles de l'agneau, & qui parloit comme le dragon.

terra post bestiam.

4 Et adoraverunt draconem qui dedit ei potestatem bestie, & adoraverunt bestiam, dicentes: Quis similis bestie? & quis poterit pugnare cum ea?

5 Et datum est ei os loquens magna & blasphemias, & data est ei potestas facere mentes quadraginta duos.

6 Et aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, & tabernaculum ejus, & eos qui habitant in celo.

7 Et est datum illi bellum facere cum sanctis, & vincere eos. Et data est illi potestas in omnem tribum, & populum, & linguam, & gentem.

8 Et adoraverunt eam omnes qui inhabitant terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vite agni, qui occisus est ab origine mundi.

9 Si quis habet aurem, audiat.

10 Qui in captivitatem duxerit, in captivitatem vadet. Qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi. Hic est patientia & fides Sanctorum.

11 Et vidi aliam bestiam ascendente de terra, & habebat cornua duo similia agni, & loquebatur sicut draco.

12 Et potestatem prioris bestie omnem faciebat in conspectu ejus, & fecit terram & habitantes in ea adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.

13 Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de celo descendere in terram in conspectu hominum.

14 Et seduxit habitantes in terra, propter signa quae data sunt illi facere in conspectu bestiae, dicens habitantibus in terra ut faciant imaginem bestiae, quae habet plagam gladij, & vixit.

15 Et datum est illi ut daret spiritum imagini bestiae, & ut loquatur imago bestiae, & faciat ut quicumque non adorerint imaginem bestiae, occidantur.

16 Et faciet omnes pusillos, & magnos, & divites, & pauperes, & liberos, & servos habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis,

17 Et ne quis possit emere, aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestiae, aut numerum nominis ejus.

18 Hic sapientia est. Qui habet intellectum, compuret numerum bestiae. Numerus enim hominis est, & numerus ejus sexcenti sexaginta sex.

12 Et elle exerça toute la puissance de la premiere beste en sa presence, & elle fit que la terre & ceux qui l'habitent adorerent la premiere beste, dont la playe mortelle avoit esté guerie.

13 Et elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du Ciel sur la terre en la presence des hommes.

14 Et elle seduisit les habitans de la terre par les prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire, en la presence de la beste, disant aux habitans de la terre, qu'ils fissent l'image de la beste qui ayant esté blessée par l'épée, vivoit encore.

15 Et le pouvoir luy fut donné d'animer l'image de la beste, & afin que cette image parlât, & de faire tuer tous ceux qui n'adoreroient pas l'image de la beste.

16 Et elle fit que les petits, & les grands, les riches & les pauvres, les personnes libres, & les esclaves receurent le caractere (de la beste) en leur main droite ou sur leur front,

17 Et que personne ne pût ni acheter ni vendre, s'il n'avoit le caractere ou le nom de la beste, ou le nombre de son nom.

18 C'est icy où (il est besoin de) la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence compte le nombre de la beste. Car son nombre est un nombre d'homme (d'un particulier qui sera un vray homme), & son nombre est six cents soixante & six.

C H A P I T R E X I V .

1 **E**T je vis l'agneau qui estoit sur la montagne de Sion, & avec luy cent quarente-quatre mille personnes qui avoient son nom, & le nom de son pere écrit sur leur front.

2 Et j'ouys une voix qui venoit du Ciel, qui estoit comme un bruit de grandes eaux, & comme le bruit d'un grand tonnerre, & cette voix estoit comme le son de plusieurs joüeurs de harpes qui joüent de leurs harpes.

3 Et ils chantoient comme un cantique nouveau devant le thrône, & devant les quatre animaux, & les vieillards, & personne ne pouvoit dire ce cantique que ces cent quarante-quatre mille qui ont esté rachetez de la terre.

4 Cefont ceux-là qui ne se sont point souillez avec les femmes. Car ils sont vierges; Ceux-là suivent l'agneau par tout où il va. Ils ont esté achetez d'entre les hommes (*pour estre offerts*) comme des premices à Dieu & à l'agneau.

5 Et le mensonge ne s'est point trouvé en leur bouche. Car ils sont sans tache devant le thrône de Dieu.

6 Et je vis un autre Ange qui voloit par le milieu du Ciel, ayant (*en sa main*) l'Evangile eternal, pour l'annoncer à ceux qui sont sur la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue, & à tout peuple.

1 **E**T vidi, & ecce Agnus stabat supra montem Sion, & cum eo centum quadraginta quatuor millia, habentes nomen ejus, & nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis.

2 Et audivi vocem de caelo, tanquam vocem aquarum multarum, & tanquam vocem tonitruum magni, & vocem, quam audivi, sicut citharodorum citharizantium in citharis suis.

3 Et cantabam quasi canticum novum, ante sedem, & ante quatuor animalia, & seniores, & nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta-quatuor millia, qui empti sunt de terra.

4 Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coquinati. Virgines enim sunt. Hi sequuntur agnum quocunque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo & agno.

5 Et in ore eorum non est inventum mendacium. Sine macula enim sunt ante thronum Dei.

6 Et vidi alterum Angelum volantem per medium caeli, habentem Evangelium æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, & saper omnem gentem, & tribum, & linguam, & populum.

7 Di-

7 Dicens magna voce: Timeate Dominū, & date illi honorē, quia venit hora iudicij eius: & adorare eum, qui fecit cœlū & terrā, mare, & fontes aquarum.

8 Et alius Angelus securus est dicens: Cecidit, cecidit Babylon illa magna, quæ à vino iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes.

9 Et tertius Angelus securus est illos, dicens voce magna: Si quis adoraverit bestiam, & imaginem eius, & acceperit charactere in fronte sua, aut in manu sua,

10 Et hic bibet de vino iræ Dei, quod mistum est mero in calice iræ ipsius, & cruciabitur igne & sulphure in cōspectu Angelorū sanctorū, & ante conspectum Agni.

11 Et fumus tormentorum eorū ascendet in sæcula sæculorū: nec habent requiē die ac nocte qui adoraverunt bestiam, & imaginem eius, & si quis acceperit charactere nomini eius.

12 Hic patientia sanctorū est, qui custodiunt mandata Dei, & fidem Iesu.

7 Disant d'une voix forte: Craignez le Seigneur, & rendez luy honneur, parce que l'heure de son jugement est venuë; & adorez celuy qui a fait le Ciel & la terre, la mer, & les sources des eaux.

8 Et un autre Ange suivit, qui disoit: Elle est tombée, elle est tombée cette grande Babylone, qui a fait boire du vin de sa fornication à toutes les nations de la terre.

9 Et le troisieme Ange le suivit, disant d'une voix haute: Si quelqu'un adore la beste, & son image, & reçoit son caractere sur son front, ou en sa main,

10 Celuy-là boira du vin de la colere de Dieu (*de ce vin*) meslé d'un (*autre*) tout pur, qui sera versé dans le calice de son ire; & il sera tourmenté par le feu & le souphre, en la presence des saints Anges, & devant l'Agneau.

11 Et la fumée (*du feu qui les brûlera*) de leurs tourmens, montera (*durera*) dans les siecles des siecles, & ceux qui auront adoré la beste, & son image, ou qui auront receu le caractere de son nom, n'ont point de repos ni jour, ni nuit.

12 C'est icy que se montre la patience des Saints, qui gardent les commendemens de Dieu, & la foy de IESUS.

13 Et j'entendis une voix du Ciel, qui me disoit : Escriis : Bien-heureux les morts qui meurent au Seigneur (*en la foy du Seigneur*). Dés maintenant l'esprit dit, qu'ils se reposent de leurs travaux. Car leurs (*bonnes*) œuvres les suivent.

13 Et audivi vocem de celo, dicentem mihi : Scribe : Beati mortui, qui in Domino moriuntur. Ammodo jam dicit Spiritus, ut requiescat à laboribus suis. Opera enim illorum sequuntur illos.

14 Et je veis une nuée blanche, & celuy qui estoit assis sur cette nuée blanche, estoit semblable au fils de l'homme, portant sur sa teste une couronne d'or, & en sa main, une faux aiguillée.

14 Et vidi, & ecce nubem candidam, & super nubem sedentem similem Filio hominis, habentem in capite suo coronam auream, & in manu sua falcem acutam.

15 Et un autre Ange sortit du temple, & cria d'une voix haute à celuy qui estoit assis sur la nuée: *Lette ta faux & moissonne*, parce que l'heure de moissonner est venue, & que la moisson est meure.

15 Et alius Angelus exivit de templo, clamans voce magna ad sedentem super nubem: Mitte falcem tuam, & metes, quia venit hora ut metatur, quoniam arvensis metus tertie.

16 Et celuy qui estoit assis sur la nuée, jetta sa faux en terre, & la terre fut moissonnée.

16 Et misit qui sedebat super nubem, falcem suam in terram, & demissa est terra.

17 Et un autre Ange sortit du temple qui est dans le Ciel, ayant aussi une faux aiguillée.

17 Et alius Angelus exivit de templo quod est in celo, habens & ipse falcem acutam.

18 Et un autre Ange sortit de l'Autel, qui avoit puissance sur le feu, & il cria à haute voix à celuy qui avoit la faux aiguillée, disant: *Lette ta faux aiguillée, & vendange tous les raisins des vignes de la terre, parce que ses raisins sont meurs.*

18 Et alius Angelus exivit de altari, qui habebat potestatem supra ignem, & clamavit voce magna ad eum qui habebat falcem acutam, dicens: Mitte falcem tuam acutam, & vindemia botros vinee terre, quoniam maturæ sunt uvæ ejus.

19 Et l'Ange jetta sa faux aiguillée en terre, & vendangea la vigne de la terre, & la jetta dans le grand

19 Et misit Angelus falcem suam acutam in terram, & vindemiam vineam terre, & misit in lacum iræ Dei magnam.

pressoir de la colere de Dieu.

20. Et calcareus est
lacus extra civitatē,
& exivit sanguis de
lacu usque ad frænos
eqqorum per stadia
mille sexcenta.

20 Et le pressoir fut foulé hors de la ville, & il sortit du sang du pressoir en si grande abondance, que les chevaux en avoient jusques aux frains par l'espace de mille six cens stades:

CHAPITRE XV.

1 ET vidi aliud
signū in coelo
magnum & mirabile,
Angelos septem, ha-
bentes plagas septē
novissimas: quoniā
in illis consummata
est ira Dei.

1 ET je veis un autre grand & merveilleux signe dans le Ciel, sept Anges qui avoient les sept dernieres playes, parce qu'en elles la colere de Dieu est accomplie. *(qu'elles sont l'accomplissement de la colere de Dieu.)*

2 Et vidi tanquam
mare vitreum mistū
igne, & eos qui vice-
runt bestiam & ima-
ginē ejus, & numerū
hominis ejus, stātes
super mare vitreum,
habentes citharas
Dei,

2 Et je veis comme une mer de verre, meflée de feu, & ceux qui ont vaincu la beste, & son image, & le nombre de son nom, se tenant debout sur la mer de verre, ayant *(dans les mains)* des harpes,

3 Et cantantes can-
ticū Moysi servi Dei,
& canticum Agni,
dicentes: Magna &
mirabilia sunt opera
tua, Domine Deus
omnipotens: iusta &
veræ sunt viæ tuæ,
Rex sæculorum.

3 Qui chantoient le cantique de Moysé, le serviteur de Dieu, & le cantique de l'Agneau, disant: Grandes & admirables sont tes œuvres, Seigneur Dieu tout-puissant; justes & veritables sont tes voyes, Roy des siecles.

4 Quis nō timebit
te, Domine, & ma-
gnificabit nomē tuū?
quia solus pius es,
quoniam omnes gē-

4 Qui ne te craindra point Seigneur? & qui est-ce qui ne glorifiera point ton nom? parce que toy

Y y ij

seul es Saint, & aussi toutes les nations viendront-elles pour t'adorer, à cause que tu as manifesté tes jugemens.

5 Et apres cela je regarday, & je vis le temple du tabernacle de l'alliance s'ouvrir dans le Ciel.

6 Et sept Anges sortirent du temple, portant les sept playes (dont ils devoient frapper le monde). Ils estoient vestus de lin fin, & blanc, & ceints sur la poitrine de ceintures d'or.

7 Et un des quatre animaux donna aux sept Anges sept phioles d'or, remplies de la colere du Dieu qui vit aux siecles des siecles.

8 Et le temple fut rempli de la fumée, par la presence de la majesté de Dieu, & de sa force; & personne ne pouvoit entrer dans le temple, jusques à ce que les sept playes des sept Anges fussent accomplies.

tes venient, & adorabunt in conspectu tuo, quoniam judicia tua manifesta sunt.

5 Et post hæc vidi, & ecce apertum est templum tabernaculi testimonij in coelo.

6 Et exierunt septem Angeli habentes septem plagas deremplo, vestiti lino mundo & candido, & præcincti circa pectora zonis aureis.

7 Et unum de quatuor animalibus dedit septem Angelis septem phialas aureas, plenas iracundiae Dei viventis in secula sæculorum.

8 Et impletum est templum fumo à majestate Dei, & de virtute ejus: & nemo poterat introire in templum, donec consummaretur septem plagæ septem Angelorum.

C H A P I T R E X V I .

1 **E**T j'entendis une grande voix sortant du temple, qui disoit aux sept Anges: Allez, & versez sur la terre les sept phioles de la colere de Dieu.

2 Et le premier partit, & il respandit sa phiole sur la terre, & ceux

1 **E**T audivi vocem magnam de templo, dicentem septem Angelis: ite, & effundite septem phialas iræ Dei in terram.

2 Et abiit primus, & effudit phialam suam in terram: & factum est vulnus sævum

& pessimū in homines qui habebant charactē bestiarū, & in eos qui adoraverūt imaginem ejus.

3 Et secundus Angelus effudit phialā suam in mare, & factus est sanguis tāquā mortui: & omnis anima vivens mortua est in mari.

4 Et tertius effudit phialam suam super flumina, & super fontes aquarū, & factus est sanguis.

5 Et audivi Angelū aquarū dicentē: Iustus es, Domine, qui es, & qui eras Sāctus, qui hæc judicasti.

6 Quia sanguinem Sanctorū & Prophetarū effuderūt, & sanguinē eis dedisti bibere. Digni enim sūt.

7 Et audivi alterum dicentem: Etiam Domine Deus omnipotens, vera & justa judicia tua.

8 Et quartus Angelus effudit phialā suā in solem; & datus est illi estu affigere homines, & igni.

9 Et estuaverunt homines estu magno, & blasphema-

qui avoient le caractere de la beste, ou qui avoient adoré son image, furent frappez d'une playe maligne & cruelle.

3 Et le second Ange répandit sa phiole sur la mer, & elle devint comme du sang d'un homme mort; & tout ce qui estoit vivant dans la mer, mourut.

4 Et le troisiéme répandit sa phiole sur les fleuves, & sur les sources des eaux, & elles se changerent en sang.

5 Et j'entendis l'Ange des eaux, qui disoit: Tu es juste, ô Seigneur, toy qui es, & qui as toujourns esté, tu es Saint dans ces jugemens que tu exerces,

6 Sur ceux qui ont répandu le sang des Saints, & des Prophetes. Tu leur as donné du sang à boire (à leur tour). Car ils en sont dignes.

7 Et j'entendis un autre (Ange) qui disoit: Oüy, Seigneur tout puissant, (tu es juste), & tes jugemens sont veritables & equitables.

8 Et le quatriéme Ange répandit sa phiole sur le Soleil; & il luy fut donné pouvoir de tourmenter les hommes par le chaud, & par le feu.

9 Et les hommes sentirent une excessive chaleur, & blasphemerent

le nom du Dieu ayant pouvoir d'ar-
rester ou de continuer ces playes, &
ils ne firent point penitence, ni ne le
glorifierent point.

10 Et le cinquième Ange répandit
sa phiole sur le throsne de la be-
ste ; & son royaume devint tene-
breux, & ils se mordirent leurs langues
de douleur.

11 Et ils blasphemerent le Dieu
du Ciel, à cause de (*la vehemence*)
de leurs douleurs & de leurs playes, &
ils ne firent point penitence de leurs
(*mauvaises*) œuvres.

12 Et le sixième Ange répandit
sa phiole sur le grand fleuve Euphrate ;
& il mit ses eaux à sec, pour prepa-
rer le chemin aux Rois qui venoient
d'Orient.

13 Et je veis sortir de la gueule
du dragon, & de la gueule de la beste,
& de la bouche du faux Prophete,
trois esprits immondes comme des
grenouilles.

14 Car ce sont des esprits de de-
mons qui font des prodiges, & qui
vont vers les Roys de la terre pour les
assembler au combat du grand jour de
Dieu tout-puissant.

15 Voila que je viens comme un
larron. Heureux celuy qui veille &
qui garde ses vestemens, afin qu'il ne
marche pas nu, & que les hommes ne
voient pas sa honte.

16 Et il les assemblera en un lieu

verunt nomē Dei ha-
bētis potestatem su-
per has plagas, neq;
egerunt pœnitentiā
ut darent illi gloriā.

10 Et quintus An-
gelus effudit phialā
suam super sedem
bestiæ: & factum est
regnū ejus tenebro-
sum, & commandu-
caverūt linguas suas
præ dolore.

11 Et blasphema-
verunt Deum cœli,
præ doloribus & vul-
neribus suis, & non
egerunt pœnitentiā
ex operibus suis.

12 Et sextus Ange-
lus effudit phialam
suam in flumē illud
magnum Euphratem: &
secavit aquā ejus, ut
præpararetur via Re-
gibus ab ortu solis.

13 Et vidi de ore dra-
conis, & de ore be-
stiæ, & de ore pseu-
doprophete exire spi-
ritus tres immundos
in modum renarum,

14 Sunt enim spi-
ritus demoniorum fa-
cientes signa, & præ-
cedunt ad Reges totius
terre congregare il-
los in prælium ad
diem magnum om-
nipotentis Dei.

15 Ecce venio sicut
fur. Beatus qui vigi-
lat, & custodit vesti-
menta sua, ne nudus
ambulet, & videant
turpitudinem ejus.

16 Et congregabit
illos in locum qui

vocatur Hebraicè Ar-
magejon.

qui est nommé en Hebreu Arma-
gedon.

17 Et septimus An-
gelus effudit phialã
suã in aërem, & exi-
vit vox magna de
templo à throno, di-
cens: Factum est.

17 Et le septième Ange répandit
sa phiole dans l'air, & il sortit une
grande voix du temple qui venoit
du throsne, & qui disoit : C'en est
fait.

18 Et facta sunt ful-
gura, & voces, & to-
nitrua, & terramotus
factus est magnus,
qualis nūquam fuit
ex quo homines fue-
runt super terrã, talis
terramotus, sic ma-
gnus.

18 Et il se fit des esclairs, de
grands bruits, & des tonnerres, & un
grand tremblement de terre, tel qu'il
n'y en avoit jamais eu un tel, de-
puis que les hommes habitent sur la
terre.

19 Et facta est ci-
vitas magna in tres
partes: & civitates
Gentium ceciderūt,
& Babylon magna
venit in memoriam
ante Deum, dare illi
calicem vini indi-
gnationis iræ ejus.

19 La grande ville fut divisée en
trois parties, & les villes des gentils
tomberent, & Dieu se ressouvint de
la grande Babylone, pour la faire boi-
re dans le calice du vin de la fureur de
sa colere.

20 Et omnis insula
fugit, & montes non
sunt inventi.

20 Toutes les isles s'enfuyrent,
& les montagnes ne parurent plus,

21 Et grãdo magna
sicut talentum descēdit
de cœlo in ho-
mines: & blasphema
verunt Deū homines
propter plagam grã-
dinis, quoniã magna
facta est vehemeter.

21 Et une gresse, large comme
un talent, tomba du Ciel sur les hom-
mes, & les hommes blasphemerent
Dieu, à cause de la playe de la gresse,
parce que cette playe estoit tres-
grande.



C H A P I T R E X V I I .

1 **E**T il vint un des sept Anges qui avoient les sept phioles, & il parla avec moy, & me dit: Viens, je te montreray la condamnation de la grande paillardé, qui est assise sur plusieurs eaux, (*qui regne sur plusieurs peuples*)

2 Avec laquelle les Roys de la terre ont paillardé, & tous ceux qui habitent la terre se sont enyvrés du vin de sa prostitution.

3 Et il me transporta en esprit dans le desert. Et je vis une femme assise sur une beste de couleur d'escarlate, pleine de noms de blasphème, qui avoit sept testes & dix cornes.

4 Et cette femme estoit vestuë de pourpre, & d'escarlate. Elle estoit parée d'or, de pierres pretieuses, & de perles, & elle tenoit en sa main un vase d'or rempli d'abomination, & des saletez de sa fornication.

5 Et elle portoit ce nom escrit sur le front: *Mystere: Babylone la grande, la mere des fornications & des abominations de la terre.*

6 Et je veis cette femme enyvrée du sang des Saints, & du sang des martyrs de **I E S U S**; & je fus saisi, en la voyant, d'un grand estonnement.

1 **E**T venit unus de septē Angelis qui habebant septem phialas, & locutus est mecum, dicens: Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnę, quę sedet super aquas multas,

2 Cum qua fornicati sunt Reges terrę, & inebriati sunt qui inhabitant terrā de vino prostitutionis ejus.

3 Et abstulit me in spiritu in desertum. Et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemiarum, habentem capita septem, & cornua decem.

4 Et mulier erat circumdata purpura & coccino, & inaurata auro, & lapide pretioso, & margaritis. habens poculum aureum in manu sua, plenum abominatione, & immunditia fornicationis ejus.

5 Et in fronte ejus nomen scriptum: *Mysterium: Babylon magna, mater fornicationum & abominationum terrę.*

6 Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum, & de sanguine martyrum Iesu. Et miratus sum, cum vidi eam illam, admiratione magna.

7 Et dixit mihi Angelus: Quare miraris? Ego dicam tibi sacramentum mulieris, & bestie quæ portat eam, quæ habet capita septem, & cornua decem.

8 Bestia quam vidisti, fuit, & non est, & ascensura est de abyfso, & in interitum ibit: & mirabuntur inhabitantes terram (quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ à constitutione mundi) videntes bestiam, quæ erat, & non est.

9 Et hic est sensus, qui habet sapientiã. Septem capita, septem montes sunt, super quos mulier sedet, & Reges septem sunt.

10 Quinque ceciderunt, unus est, & alius nondum venit: & cû venerit, oportet illum breve tempus manere.

11 Et bestia, quæ erat, & non est, & ipsa octava est, & de septem est, & in interitum vadit.

12 Et decem cornua quæ vidisti, decem Reges sunt, qui regnum nõdum acceperunt, sed potestatem tanquam Reges una hora accipiant post bestiam.

7 Et l'Ange me dit : Pourquoi t'estonnes-tu ? Je te diray le mystere de la femme, & de la beste qui la porte, qui a sept testes, & dix cornes.

8 La beste que tu as veuë a esté, mais elle n'est plus. Elle doit monter de l'abyfme, & ensuite elle sera mise à mort, & ceux qui habitent la terre (dont les noms ne sont pas escrits dans le livre de vie dès le commencement du monde) s'estonneront voyant la beste qui a esté, & qui n'est plus.

9 Et en voicy le sens plein de sagesse (*en voicy la signification qui est remplie de sagesse*). Les sept testes sont les sept mons sur lesquels la femme est assise ; ce sont aussi sept Roys.

10 Dont cinq sont morts, & il en reste un, & l'autre n'est pas encore venu ; & quand il sera venu, il ne demeurera (*il ne regnera*) que fort peu de temps.

11 Et la beste qui estoit, & qui n'est plus, c'est le huitième Roy, (*l'Antechrist*), & il est du nombre des sept, & il s'en va perir. (*il ne regnera que fort peu de temps.*)

12 Et les dix cornes que tu as veües sont dix Roys, qui ne regnent pas encore, mais ils recevront la puissance royale pour regner une heure (*peu de temps*) avec la beste. (*à laquelle ils se soumettront.*)

13 Ceux-cy ont un mesme dessein, & ils donneront leur force & leur puissance à la beste.

13 Hi unum consilium habent, & virtutem & potestatem suam bestie tradent.

14 Ils combattront avec l'Agneau, & l'Agneau les vaincra; parce qu'il est le Seigneur des Seigneurs, & le Roy des Roys, & ceux qui sont avec luy, sont les appelez, les esleus, & les fideles.

14 Hi cum Agno pugnabunt, & Agnus vincet illos: quonia Dominus dominorum est, & Rex Regum, & qui cum illo sunt, vocati, electi, & fideles.

15 Et il me dit: Les eaux que tu as veuës, sur lesquelles la femme prostituée est assise, sont les peuples, les nations, & les langues.

15 Et dixit mihi: Aquæ quas vidiſti, ubi meretrix sedet, populi sunt, & Gentes, & lingue.

16 Et les dix cornes que tu as veuës à la beste, sont ceux qui haïront la paillarda, qui la desoleront, & la mettront à nud, qui mangeront sa chair, & qui la brûleront au feu.

16 Et decem cornua que vidiſti in bestia, hi odient fornicariã, & desolant facient illã, & nudã, & carnes ejus manducabunt, & ipsam igni concremabunt.

17 Car Dieu leur a mis dans le cœur le dessein de faire ce qui luy est agreable (*ce qu'il veut qu'ils fassent*), & de donner leur regne à la beste (*de se soumettre à l'Antechrist*) jusques à ce que les paroles de Dieu soient accomplies. (*jusques à ce que ce qu'il a resolu soit executé.*)

17 Deus enim dedit in corda eorum ut faciant quod placitum est illi, ut dent regnum suum bestie donec consummentur verba Dei.

18 Et la femme que tu as veuë, est la grande ville qui regne sur les Roys de la terre.

18 Et mulier quam vidiſti, est civitas magna, que habet regnum super Reges terræ.



C H A P I T R E X V I I I.

1 **E**T post hæc vidi aliū Angelum descendente de cœlo, habentem potestatem magnā, & terra illuminata est à gloria ejus.

2 Et exclamavit in fortitudine dicens: Cecidit, cecidit Babylon magna, & facta est habitatio demoniorum, & custodia vniuersi spiritus immūdi, & custodia omnis volucris immundæ & odibilis.

3 Quia de vino iræ fornicationis ejus biberunt omnes gentes, & Reges terræ: cū illa fornicati sunt, & mercatores terræ de virtute deliciarū ejus divites facti sunt.

4 Et audiui aliam vocem de cœlo, dicentem: Exite de illa, populus meus, ut ne participes sitis delictorū ejus, & de plagis ejus non accipiatis.

5 Quoniam pervernerunt peccata ejus usque ad cœlum, & recordatus est Dominus iniquitatū ejus.

6 Reddite illi sicut & ipsa reddidit vobis, & duplicare duplicia secundū opera ejus: in poculo, quo miscuit, miscete illi duplum.

1 **E**T apres cela, je vis un Ange qui descendoit du Ciel, ayant une grande puissance, & la terre fut éclairée de sa gloire.

2 Et il s'écria avec force: Elle est tombée, elle est tombée la grande Babylone, & elle est devenue l'habitation des demons, & la prison de tous les esprits immondes, & la prison de tous les oyseaux impurs & hais des hommes.

3 Parce que toutes les nations ont beu de son vin, & tous les Roys de la terre ont paillardé avec elle, & les marchands de la terre se sont enrichis de sa pompe & de ses delices.

4 Et j'entendis une autre voix qui venoit du Ciel, & qui disoit: Sors de Babylone, mon peuple, afin que tu ne participes point à ses pechez, & que tu ne sentes pas ses playes.

5 Parce que ses pechez sont parvenus jusques au Ciel, & le Seigneur s'est ressouvenu de ses iniquitez.

6 Traitez-la comme elle vous a traité, rendez-luy au double ses œuvres (*le mal qu'elle vous a fait*), & faites-la boire deux fois autant

du mesme calice qu'elle vous a fait boire. (*qu'elle soit tourmentée au double de ce qu'elle vous a tourmentez.*)

7 Donnez-luy autant de tourmens & de tristesse qu'elle s'est glorifiée, & qu'elle a pris de delices; parce qu'elle dit en son cœur: Je suis assise sur le throsne comme une Reyne, & je ne suis point veufue, & je ne sentiray point de deüil.

8 C'est pourquoy ses playes, sa mort, son deüil, & sa faim, arriveront en un mesme jour, & elle sera brûlée dans le feu, parce que le Seigneur qui la jugera est puissant.

9 Et les Roys de la terre qui ont paillardé avec elle, & qui ont vescu dans les delices, pleureront sur elle, & se pleindront eux-mesmes, lors qu'ils verront la fumée de son embrasement.

10 Ils s'en tiendront loin dans la crainte de ses tourmens, & ils diront: Helas! helas! grande ville, Babylone, qui estois puissante, ta condamnation est venue en un moment.

11 Les marchans de la terre pleureront aussi, & seront dans le deüil, parce que personne n'achetara plus de leurs marchandises.

12 Marchandises d'or, d'argent,

7 *Quantū glorificavit se, & in delicijs fuit, tantum dare illi tormentū & luctum: quia in corde suo dicit: Sedeo regina, & vidua non sum, & luctum non videbo.*

8 *Ideo in una die venient plagæ ejus, mors, & luctus, & fames, & igne comburetur: quia fortis est Deus, qui judicabit illam.*

9 *Et stebunt & plangent se super istam Reges terræ qui cū illa fornicati sūt, & in delicijs vixerūt, cū viderint fumam incendij ejus.*

10 *Longè stantes propter timorē tormentorum ejus, dicentes: Va, va civitas illa magna Babylon, civitas illa fortis, quoniam una hora venit judicium tuum.*

11 *Et negotiatores terræ stebūt, & lugent super illā, quoniam mercēs eorū nemo emet amplius.*

12 *Mercēs auri, & argenti, & lapidis*

pretiosi; & margaritæ, & byssi, & purpura, & ferici, & cocci, & omne lignū thycinum, & omnia vasa eboris, & omnia vasa de lapide pretioso, & eramento, & ferro, & marmore,

13 Et cinnamomum, & amonum, & odoramentorum, & unguenti, & thuris, & vini, & olei, & similia, & tritici, & jumctorum, & ovium, & equorum, & rhabdarū, & mancipiorū, & animarū hominū.

14 Et poma desiderij anime tue discesserunt à te, & omnia pinguis & præclara perierunt à te, & amplius illa jam non inveniunt.

15 Mercatores horum, qui divites facti sunt, ab ea longè stabunt propter timorē tormentorum ejus, stantes ac lugentes,

16 Et dicentes: Væ, væ civitas illa magna, quæ amicta erat bysso, & purpura, & cocco, & deaurata erat auro, & lapide pretioso, & margaritis,

17 Quoniam una hora destituta sunt eantē divitiæ. Et omnis gubernator, & omnis qui in lacum navigat, & nauta, & qui in mari operantur, longe steterunt,

18 Et clamaverunt videntes locum incendij ejus, dicentes: Quæ similis civitati huic magna?

de pierreries, de perles, de fin lin, de pourpre, de soye, d'écarlare, de toute sorte de bois odoriferants, de vases d'yvoire, de pierres pretieuses, d'airain, de fer, & de marbre,

13 De cinamome, de parfums, d'huiles de senteur, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de bled, de bestes, de brebis, de chevaux, de chariots, de personnes libres, & d'esclaves.

14 Et les fruits dont tu faisois tes delices, se sont éloignez de toy, & les viandes delicates, & toutes les belles choses que tu possédois t'ont quittée, & ils ne les trouveront plus.

15 Les marchands qui vendoient ces choses se tiendront loin de toy, pleurant, & gemissant, de crainte (*d'avoir part en*) de tes tourmens,

16 Et ils diront: Helas! helas! ô grande ville, qui estois vestuë de fin lin, de pourpre, & d'écarlare, & couverte d'or, de pierreries, & de perles,

17 En une heure toutes ces richesses se sont evanouïes. Et tous les pilotes, & tous ceux qui navigent, & qui trafiquent sur la mer, se sont tenus loin de toy,

18 Et ils ont jetté des cris, voyant le lieu de son embrasement, disant: Quelle ville estoit semblable à cette grande ville?

19 Et ils ont mis de la poussière sur leurs testes, ils ont crié, pleuré, & soupiré, & ont dit: Helas! hélas! cette grande ville (*qui estoit si riche, &c.*) avec laquelle tous ceux qui entretenoient des vaisseaux en mer se sont enrichis, a esté desolée en une heure.

20 Ciel, rejouis-toy, saints Apôtres, Prophetes, rejouissez-vous de sa ruine; parce que Dieu vous a vengé d'elle, par sa juste condamnation.

21 Alors un Ange fort prit une pierre grosse comme une meule de moulin, & la jeta dans la mer, disant: Avec la mesme impetuosité cette grande ville sera précipitée, & on ne la trouvera plus.

22 Et on n'entendra plus en toy ni le son des harpes, ni les voix des musiciens, & de ceux qui jouent de la flûte & de la trompette, & nul artisan ne s'y trouvera plus, & le bruit de la meule (*pour moudre le bled*) ne s'y entendra plus.

23 La lumiere des lampes ne luira plus en toy; la voix (*de jouissance*) de l'Époux & de l'Épouse ne s'y entendra plus. Car tes marchands estoient des Princes de la terre, & toutes les nations ont esté portées à erreur par tes enchantemens.

24 Et on a trouvé dans cette ville le sang des Prophetes & des Saints,

19 Et miserunt pulverem super capita sua, & clamaverunt flentes & lugentes, dicentes: *Vae, vae civitas illa magna, in qua divites facti sunt omnes, qui habebant naves in mari, de precijs ejus, quoniam una hora desolata est.*

20 Exulta super ea caelum, & sancti Apostoli, & Prophetae, quoniam judicavit Deus judicium vestrum de illa.

21 Et sustulit unus Angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, & misit in mare, dicens: *Hoc impetu mittetur Babylon civitas illa magna, & ultra jam non in venietur.*

22 Et vox citharodorum, & musicorum, & tibia canentium, & tuba non audietur in te amplius, & omnis artifex omnis artis non invenientur in te amplius, & vox molarum non audietur in te amplius.

23 Et lux lucernae non lucebit in te amplius, & vox sponsae & sponsi non audietur adhuc in te: quia mercatores tui erant principes terrae, quia in veneficijs tuis erraverunt omnes gentes.

24 Et in ea sanguis prophetarum & sanctorum inventus

est, & omnium qui in-
terfecti sunt in terra.

& de tous ceux qui ont esté tuez sur
la terre.

CHAPITRE XIX.

¶ Post hec audi-
vi quasi vocē
turbarum multarum
in caelo dicentium :
Alleluia : Salus, &
gloria, & virtus Deo
nostro est.

¶ Quia vera & ju-
sta judicia sunt ejus,
qui judicavit de me-
retice magna, quæ
corruptam terram in
prostitutione sua, &
vindictam sanguinis
servorum suorum de
manibus ejus.

¶ Et iterum dixerunt:
Alleluia. Et fumus
ejus ascendit in se-
cula seculorum.

¶ Et ceciderunt se-
niores vigintiqua-
tuor & quatuor a-
nimalia, & adorave-
runt Deum sedentem
super thronum, dicen-
tes : Amen. Alleluia.

¶ Et vox de throno
exiit, dicens : Laudē
dicite Deo nostro
omnes servi ejus, &
qui timeatis eum, pu-
illi & magni.

¶ Et audiivi quasi
vocē turbæ magnæ,
& sicut vocem aqua-
rum multarum, & si-
cut vocem tonitruorū

1 **A** P R E S cela, j'ouïs un bruis
comme les voix d'une
grande troupe (*de peuple*) qui estoit
dans le Ciel, & qui disoit : Alleluia,
(*louez Dieu*). Salut, & gloire, &
puissance, à nostre Dieu.

2 Parce que les jugemens de ce-
luy qui a condamné la grande pail-
larde, laquelle a corrompu la terre
par sa prostitution, & qui a vengé
le sang de ses serviteurs que ses
mains ont repandu, sont justes & ve-
ritables.

3 Et ils dirent derechef, Alle-
luia. Et la fumée de son embrase-
ment monta aux siecles des siecles.

4 Et les vingt-quatre vieillards
& les quatre animaux se prosterne-
rent, & adorèrent Dieu qui estoit
assis sur le throsne, disant, Amen,
Alleluia.

5 Et il sortit une voix du throsne
qui disoit : Louez nostre Dieu, vous
tous qui estes ses serviteurs, & qui
le craignez, petits & grands.

6 Et j'ouys comme le bruit d'u-
ne grande troupe, & comme le bruit
de plusieurs eaux, & comme le bruis

de grands tonnerres, qui disoient : Al-leluya ; parce que le Seigneur nostre Dieu tout-puissant est entré dans son regne.

7 Rejoüïssons-nous, & tressail-lons de joye, & rendons luy gloire; parce que le temps des nopces de l'Agneau est venu, & que son Epouse s'est parée.

8 Et il luy fut donné du fin lin, blanc & éclatant pour se revestir. Car le fin lin sont les justices (*les bon-nes œuvres*) des Saints.

9 Et il me dit : Escriis : Bien-heureux ceux qui ont esté appellez au souper des nopces de l'Agneau. Et il me dit: Ces paroles de Dieu sont veritables.

10 Et je me prosternay à ses pieds pour l'adorer. Et il me dit: Garde toy bien de faire cela. Car je suis serviteur de Dieu comme toy, & comme tes freres, qui conservent le témoignage (*la foy*) de I E S U S-CHRIST. Adore Dieu. Car l'esprit de Prophetie (*qui est en toy,*) est le témoignage de I E S U S. (*est un té-moignage que tu es ministre de Iesus comme moy.*)

11 Et je veis le Ciel ouvert, & il sortit un cheval blanc. Et celui qui estoit monté dessus s'appelloit le fidele, & le veritable, qui juge, & qui combat avec justice.

12 Ses yeux estoient (*étincelans*) comme la flamme du feu ; & il portoit sur

rum magnorum, di-centium : Alleluia: quoniam regnavit Dominus Deus nos-ter omnipotens.

7 Gaudeamus, & exultemus, & demus gloriam ei : quia vene-runt nuptiæ Agni, & uxor ejus prapa-ravit se.

8 Et datum est illi ut cooperiatur se bys-sino splendenti & candido. Byssinum enim, justificationes sunt Sanctorum.

9 Et dixit mihi : Scribe: Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. Et dixit mihi : Hæc ver-ba Dei vera sunt.

10 Et cecidi ante pedes ejus, ut ado-rarem eum. Et dicit mihi: Vide ne fece-ris. Conservus tuus sum, & fratrum tuo-rum habërium testi-monium Iesu. Deum adora Testimonium enim Iesu, est spiri-tus prophetiæ.

11 Et vidi cœlum apertum. Et ecce e-quus albus. Et qui se-debat super eum, vocabatur Fidelis, & Verax, & cum justi-tia judicatur, & pu-gnat.

12 Oculi autem ejus sicut flâma ignis, & in capite ejus diade-

mata multa, habens nomen scriptū, quod nemo novit nisi ipse.

sur la teste plusieurs diademes, & il avoit un nom escrit que personne ne connoist que luy seul.

13 Et vestitus erat veste aspersa sanguine: & vocatur nomen ejus, Verbum Dei.

13 Et il estoit vestu d'une robe teinte de sang; & son nom est; le Verbe de Dieu.

14 Et exercitus qui sunt in caelo; sequentur eum in equis albis; vestiti byssino albo & mundo.

14 Et les armées qui sont dans le Ciel, le suivoient sur des chevaux blancs, & ils estoient vestus de fin linn blanc & net.

15 Et de ore ejus procedit gladius ex utraq; parte acutus, ut in ipso percussat Gentes. Et ipse reget eas in virga ferrea, & ipse calcet torcular vini furoris irae Dei omnipotentis.

15 Et de sa bouche sortoit une espée tranchante des deux costez, pour en frapper les nations; & il les gouvernera avec un sceptre de fer, & c'est luy qui foule le pressoir du vin de la fureur de la colere de Dieu tout-puissant.

16 Et habet in vestimento & in femore suo scriptum: Rex Regum, & Dominus dominantium.

16 Et il porte escrit sur son vestement, & sur sa cuisse: Le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs.

17 Et vidi unum Angelum stantē in sole, & clamavit voce magna, dicens omnibus aëribus quæ volabant per medium caeli: Venite, & congregamini ad coenam magnam Dei.

17 Et je veis un Ange qui estoit dans le Soleil, qui cria d'une voix haute à tous les oyseaux qui volent par le milieu du Ciel: Venez, & assemblez-vous, pour le grand festin de Dieu,

18 Ut manducetis carnes Regum, & carnes tribunorum, & carnes fortium, & carnes equorum, & fedentium in ipsis, & carnes omnium liberorum, & servorum, & pusillorum, & magnorum.

18 Pour manger la chair des Roys, la chair des Capitaines, la chair des (hommes) forts, la chair des chevaux, & de ceux qui les montent, & la chair des personnes libres, & des esclaves, des petits & des grands.

19 Et vidi bestiam, & Reges terre & exercitus eorum con-

19 Et je veis la beste, & les Roys de la terre & leurs armées

assemblées pour faire la guerre à celui qui estoit sur le cheval (*blanc*), & à son armée.

20 Et la beste fut prise, & avec elle le faux Prophete qui avoit fait des prodiges devant elle, par lesquels il avoit seduit ceux qui avoient receu le caractère de la beste, & adoré son image. Ces deux furent jettez tous vivans dans l'estang brûlant de feu & de souphre.

21 Le reste fut tué par l'espée qui sortoit de la bouche de celui qui estoit monté sur le cheval (*blanc*), & tous les oyseaux se soulerent de leur chair.

gregatos ad faciendum prelium cum illo qui sedebat in equo, & cum exercitu ejus.

20 Et apprehensa est bestia, & cum eius pseudopropheta qui fecit signa coram ipsa, quibus seduxit eos qui acceperunt characterem bestia, & qui adoraverunt imaginem ejus. Vivi missi sunt hi duo in stagnum ignis ardentis sulphure.

21 Et ceteri occisi sunt in gladio sedentis super equum, qui procedit de ore ipsius, & omnes aves saturate sunt carnibus eorum.

C H A P I T R E XX.

1 **E**T je veis un Ange descendant du Ciel, qui avoit la clef de l'abyssme, & (*qui tenoit*) une grande chaisne en sa main.

2 Et il saisit le dragon, le vieux serpent, qui est le diable, & Satan, & il le lia durant l'espace de mille ans.

3 Et il le jetta dans l'abyssme, & il le ferma, & le scela sur luy, afin qu'il ne puisse plus seduire les peuples, jusques à ce que les mille ans soient écoulés, & apres lesquels il faut qu'il soit délié pour un peu de temps.

1 **E**T vidi Angelum descendentem de caelo, habentem clavem abyssi, & catenam magnam in manu sua.

2 Et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus & satanas, & ligavit eum per annos mille.

3 Et misit eum in abyssum, & clausit, & signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummentur mille anni: & post hoc oportet illum solvi modico tempore.

4 Et vidi sedes, & sederunt super eas, & iudicium datum est illis, & animas decollatorum propter testimonium Iesu & propter verbum Dei, & qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem eius, nec acceperunt characteristicam eius in frontibus aut in manibus suis, & vixerunt, & regnaverunt cum Christo mille annis.

7 Ceteri mortuorum non vixerunt, donec consummarentur mille anni. Hæc est resurrectio prima.

6 Beatus, & sanctus qui habet partem in resurrectione prima. In his secunda mors non habet potestatem; sed erunt sacerdotes Dei & Christi, & regnabunt cum illo mille annis.

7 Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur sarcinas de carcere suo, & exiit, & seducet Gentes, quæ sunt super quatuor angulos terre, Gog, & Magog, & congregabit eos in prelium, quorum numerus est sicut arena maris.

8 Et ascendent super latitudinem terre, & circumierunt castra sanctorum, & civitatem dilectam.

4 Et je veis des throsnes, & des personnes qui s'asseient dessus, & il leur fut donné la puissance de juger, & je veis les ames de ceux qui avoient esté decapitez à cause du témoignage (qu'ils avoient rendu) de Iesus, & pour la parole de Dieu, & qui n'ont point adoré la beste, ni son image, ni reçu son caractere sur leur front, ou sur leurs mains; & ils vivront & regneront avec (Iesus) Christ durant mille ans. (eternellement.)

5 Les autres morts ne rentreront point en la vie, jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis. C'est la premiere resurrection.

6 Heureux & Saint est celuy qui aura part en la premiere resurrection. La seconde mort n'aura point de pouvoir sur eux; mais ils seront les Prestres de Dieu & de (Iesus) Christ; & ils regneront avec luy pendant mille ans.

7 Et quand les mille ans seront écoulezz, Satan sera délié de sa prison, & il sortira, & seducra les peuples qui sont répandus aux quatre parties de la terre, Gog, & Magog; & il les assemblera pour donner bataille, & leur nombre est (innombrable) comme le sablon de la mer.

8 Et ils se repandirent sur la largeur de la terre, & environnerent le camp des Saints, & la ville bien-aymée.

9 Et le feu que Dieu envoyoit, descendit du Ciel, & il les devora; & le diable, qui les seduisoit, fut precipité dans l'estang de feu & de sulphre,

10 Oti la beste, & le faux Prophete feront tourmentez jour & nuit aux siecles des siecles.

11 Et je veis un grand throsne blanc; & (*la majesté de*) celuy qui estoit assis dessus devant la face duquel la terre & le Ciel s'enfuyrent, & ne parurent plus.

12 Et je veis ceux qui estoient morts, grands, & petits, se tenir debout devant le throsne, & les livres furent ouverts, & un autre livre, qui est (*le livre*) de vie, & les morts furent jugez sur les choses qui y estoient escrites, selon leurs œuvres.

13 Et la mer rendit les morts qu'elle contenoit, & la mort, & l'Enfer rendirent aussi les morts qu'ils avoient, & on jugea de chacun selon ses œuvres.

14 Et l'Enfer & la mort furent jettez dans l'estang de feu. C'est la seconde mort.

15 Et quiconque ne s'est point trouvé escrit au livre de vie, fut jetté dans l'estang de feu.

9 Et descendit ignis à Deo de caelo, & devoravit eos: & diabolus, qui seducebat eos eos, missus est in stagnum ignis & sulphuris,

10 Vbi & bestia, & pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum.

11 Et vidi thronum magnum, candidum, & sedentem super eum, à cuius conspectu fugit terra & caelum, & locus non est inventus eis.

12 Et vidi mortuos, magnos & pusillos, stantes in conspectu throni, & libri aperti sunt: & alius liber apertus est, qui est vitae: & iudicati sunt mortui ex his quae scripta erant in libris, secundum opera ipsorum.

13 Et dedit mare mortuos, qui in eo erant: & mors & infernus dederunt mortuos suos, qui in ipsis erant: & iudicatum est de singulis secundum opera ipsorum.

14 Et infernus & mors missi sunt in stagnum ignis. Haec est mors secunda.

15 Et qui non inventus est in libro vitae scriptus, missus est in stagnum ignis.



C H A P I T R E XXI.

1 ET vidi cœlū novum, & terram novā. Primum enim cœlum & prima terra abiit, & mare jam non est.

2 Et ego Ioannes vidi sanctam civitatem Ierusalem novā descendētē de cœlo à Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo.

3 Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cū hominibus, & habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt, & ipse Deus cum eis erit eorum Deus.

4 Et absterget Deus omnem lacrymā ab oculis eorū : & mors ultra non erit, neq; luctus, neq; clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5 Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia. Et dixit mihi : Scribe, quia hæc verba fidelissima sunt, & vera.

6 Et dixit mihi : Factum est. Ego sum

1 ET je vis un Ciel nouveau, & une terre nouvelle. Car le premier Ciel & la première terre estoient passées, & la mer n'estoit plus.

2 Et moy Jean je vis la sainte Cité, la Ierusalem nouvelle, descendant du Ciel, parée (*de la main*) de Dieu, comme une Epouse pour (*plaire aux yeux de*) son epoux.

3 Et j'entendis une grande voix qui venoit du thrône, & qui disoit : Voicy le tabernacle (*la demeure*) de Dieu avec les hommes, & il habitera avec eux, & ils feront son peuple ; & Dieu (*demeurant*) avec eux, fera leur Dieu.

4 Et Dieu essuyera toutes les larmes de leurs yeux, & la mort ne sera plus ; il n'y aura plus ni de deuil, ni de plainte, ni de douleur, parce que les premières choses sont passées. (*parce que le premier estat des choses est changé.*)

5 Et celuy qui estoit sur le thrône, dit : Voila que je fais toutes choses nouvelles. Et il me dit : Escriis, parce que ces paroles sont tres-fideles, & veritables.

6 Et il me dit : Tout est fait, Je

Zz iij

fuis l'Alpha & l'Omega, le commencement & la fin. Je donneray gratuitement (à boire) de l'eau de la fontaine de vie à celuy qui aura soif.

7 Celuy qui fera victorieux possedera ces choses, & je seray son Dieu, & il sera mon fils.

8 Mais pour les timides, les incredules, les execrables, les homicides, les fornicateurs, les empoisonneurs, les idolatres, & tous les menteurs, leur partage sera dans l'estang brullant de feu & de souphre, qui est la seconde mort.

9 Et il vint un des sept Anges qui avoient les sept phioles remplies des sept dernieres playes, & il me parla disant: Vien, & je te montreray l'Epouse, la femme de l'Agneau.

10 Et il me transporta en esprit sur une grande & haute montagne, & il me montra la Cité sainte Ierusalem descendant du Ciel, (venant) de Dieu.

11 Elle avoit la clarté de Dieu, & sa lumiere estoit semblable à une pierre precieuse, comme une pierre de jaspe (transparente) comme du crystal.

12 Elle avoit aussi une grande & haute muraille, où il y avoit douze portes, & à ses portes douze Anges, & des noms escrits, qui sont les douze noms

Alpha & Omega, initium, & finis. ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

7 Qui vicerit, possidebit hæc, & ero illi Deus, & ille erit mihi filius.

8 Timidis autem, & incredulis, & execratis, & homicidis, & fornicatoribus, & veneficis, & idololâtris, & omnibus mendacibus, pars illorum erit in stagno ardenti igne & sulphure, quod est mors secunda.

9 Et venit unus de septem Angelis habentibus phialas plenas septem plagis novissimis, & locutus est mecum dicens: Veni, & ostendam tibi sponsam, uxorem Agni.

10 Et sustulit me in spiritu in montem magnum & altum, & ostendit mihi civitatem sanctam Ierusalem descendentem de caelo à Deo,

11 Habentem claritatem Dei: & lumen eius simile lapidi precioso râquam lapidi jaspidis, sicut crystallum.

12 Et habebat murum magnum & altum, habentem portas duodecim, & in portis Angelos duodecim, & nomina inscripta, quæ sunt nomina duodecim tri-

buum filioru Israël.

des tribus des enfans d'Israël.

13 Ab Oriente portæ tres, & ab Aquilone portæ tres, & ab Austro portæ tres, & ab Occafu portæ tres.

13 Il y avoit à l'orient trois portes, à l'aquilon (*au feptentrion*) trois portes, au midy trois portes, & au couchant trois portes.

14 Et murus civitatis habes fundamenta duodecim, & in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni.

14 Et la muraille de la Cité avoit douze fondemens, & sur ces douze fondemens estoient escrits les noms des douze Apostres de l'Agneau.

15 Et qui loquebatur mecum, habebat mensuram arundinæ aureæ, ut metiretur civitatem, & portas ejus, & murum.

15 Et celuy qui parloit à moy, avoit en la main une canne d'or, pour mesurer la Cité, ses portes, & sa muraille.

16 Et civitas in quadro posita est, longitudo ejus tanta est quæta & latitudo: & mensus est civitatem de arundine aurea per stadia duodecim millia, & longitudo, & altitudo, & latitudo ejus, & qualia sunt.

16 Et la Cité est bastie sur un quarré, & elle est aussi longue que large, & il mesura la Cité avec sa canne d'or, & il la trouva de douze mille stades; & sa longueur, sa hauteur, & sa largeur sont égales.

17 Et mensus est murum ejus centum quadraginta quatuor cubitorum, mensura hominis, quæ est angeli.

17 Et il mesura sa muraille, qu'il trouva de cent quarante-quatre coudées de mesure d'homme, tel que paroissoit cet Ange.

18 Et erat structura muri ejus ex lapide jaspe, ipsa verò civitas, aurum mundu simile vitro mundo.

18 Et cette muraille estoit bastie de pierre de jaspe; & la Cité d'or pur, semblable à un verre bien net.

19 Et fundamenta muri civitatis, omni lapide pretioso ornata. Fundamentum primum, jaspis: secundum, sapphirus: tertium, chalcidionis: quartum, smaragdus.

19 Et les fondemens de la muraille de la Cité estoient ornez de toutes sortes de pierres pretieuses. Le premier fondement estoit de jaspe: Le second de saphir: Le troisième de calcedoine: Le quatrième d'emerlude.

20 Quintum, sardonix: sextum, sardonix: septimum, chrysolitum, chrysolitum.

20 Le cinquième de sardonix: Le sixième de sardonix: Le septième

de chrysolite : Le huitième de beril :
 Le neuvième de topase : Le dixième
 de chrysope : L'onzième d'Hyacinthe : Le douzième d'amethyste.

21 Et ses douze portes sont douze perles, & chaque porte estoit une perle, & la place de la cité estoit d'un or pur, transparent comme un verre luisant.

22 Et je n'y vis point de temple. Car le Seigneur Dieu tout-puissant, & l'Agneau luy servent de temple.

23 Et la cité n'a besoin ni de Soleil, ni de Lune pour estre éclairée. Car la clarté (*la gloire*) de Dieu l'illumine, & l'Agneau est la lampe qui l'éclaire.

24 Les nations marcheront en sa lumière, & les Roys de la terre y apporteront leur gloire & leur honneur.

25 Et ses portes ne se fermeront point à la fin du jour, parce qu'il n'y aura point de nuit.

26 Et on y apportera la gloire & l'honneur des nations.

27 Il n'y entrera rien qui soit souillé, nul qui commette abomination ou mensonge, mais seulement ceux qui sont écrits au livre de vie de l'Agneau.

thus : octavum, beryllus : nonum, topazius : decimum, chrysopeus : undecimus, hyacinthus : duodecimum, amethystus.

21 Et duodecim portæ, duodecim margaritæ sunt, per singulas : & singulæ portæ erant ex singulis margaritis : & platea civitatis aurum mundum, tãquam vitrum perlucidum.

22 Et templum non vidi in ea. Dominus enim Deus omnipotens templum illius est, & Agnus.

23 Et civitas non eget sole, neque luna, ut luceant in ea, nam claritas Dei illuminavit eam, & lucerna ejus est Agnus.

24 Et ambulabunt gentes in lumine ejus : & Reges terræ afferent gloriam suam & honorem in illam.

25 Et portæ ejus non claudentur per diem. nox enim non erit illic.

26 Et afferent gloriam & honorẽ gentium in illam.

27 Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens & mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.



C H A P I T R E XXII.

1 **E**T ostendit mihi fluvium aque vite, splendidum tamquam crystallum, procedentem de sede Dei & Agni.

2 In medio plateae ejus, & ex utraque parte fluminis, lignum vite, afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, & folia ligni ad sanitatem Gentium.

3 Et omne maledictum non erit amplius : sed sedes Dei & Agni in illa erunt, & servi ejus servient illi.

4 Et videbunt faciem ejus, & nomen ejus in frontibus eorum.

5 Et nox ultra non erit : & non egebunt lumine lucernarum, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos, & regnabunt in saecula saeculorum.

6 Et dixit mihi: Haec verba fidelissima sunt, & vera. Et Dominus Deus spirituum Prophetarum misit Angelum suum ostendere servis suis quae oportet fieri cito.

1 **E**T il me montra un fleuve d'eau vivante, luisant comme du crystal, qui sortoit du throsne de Dieu & del' Agneau.

2 Au milieu de la place, (*de la cité*) & sur chaque bord du fleuve, estoit l'arbre de vie, qui portoit douze fruits, qui fructifie chaque mois; & les feuilles de cet arbre sont pour le salut des nations.

3 Et il n'y aura plus rien qui soit maudit; mais le throsne de Dieu & de l'Agneau y seront (*établis*,) & ses serviteurs le serviront.

4 Et ils verront son visage, & son nom (*sera escrit*) sur leurs fronts.

5 Il n'y aura plus de nuit; & ils n'auront point besoin de lampe, ni de la lumiere du Soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera, & ils regneront aux siecles des siecles.

6 Et il me dit : Ces paroles sont tres-fideles & veritables, & le Seigneur Dieu des esprits des Prophetes a envoyé son Ange, pour montrer à ses serviteurs les choses qui se doivent faire bien-tost.

7 Et voila que je viens bien-toft. Heureux celuy qui garde les paroles de la Prophetie qui est dans ce livre.

7 Et ecce venio velociter. Beatus qui custodit verba prophetie libri hujus.

8 Et c'est moy Iean qui ay entendu, & veu ces choses. Et apres que je les eus entendues, & veües, je me prosternay aux pieds del'Ange qui me les monroit, pour l'adorer.

8 Et ego Ioannes, qui audiui & vidi hæc. Et postquã audissem, & vidiissem, cecidi ut adorarem ante pedes Angeli, qui mihi hæc ostendebat.

9 Et il me dit: Garde toy bien de faire cela. Je suis serviteur de Dieu comme toy, comme tes freres les Prophetes, & comme tous ceux qui gardent les paroles de la Prophetie. Adore Dieu.

9 Et dixit mihi: Vnde ne feceris. Cõsër-vus enim tuus sum, & fratrum tuorũ Prophetarum, & eorum qui servãt verba prophetie libri hujus. Deum adora.

10 Et il me dit: Ne cachez pas les paroles de la Prophetie de ce livre. Car le temps est proche,

10 Et dicit mihi: Ne signaveris verba prophetie libri hujus. Tempus enim prope est.

11 Que celuy qui nuit (au prochain,) luy nuise davantage; & que celuy qui est sale, se salisse davantage; & que celuy qui est juste, se justifie davantage; & que celuy qui est saint, se sanctifie davantage.

11 Qui nocet, noceat adhuc: & qui in sordibus est, sordescat adhuc: & qui justus est, justificetur adhuc: & sanctus, sanctificetur adhuc.

12 Voila que je va venir bien-toft, & j'ay la recompense (que je veux donner à mes esleus) avec moy, (qui sera) de rendre à chacun selon ses œuvres.

12 Ecce venio citò, & merces mea mecum est, reddere unicuique secundũ opera sua.

13 Je suis l'Alpha & l'Omega, le premier & le dernier, le commencement & la fin.

13 Ego sum Alpha & Omega, primus & novissimus, principium & finis.

14 Heureux ceux qui lavent leurs

14 Beati qui lavãt stolas suas in sãgui-

ne Agni, ut sic potestas eorum in ligno vires, & per portas intrent in civitatem.

robes dans le sang de l'Agneau, afin qu'ils ayent droit de manger de l'arbre de vie, & qu'ils entrent par les portes dans la cité.

15 Foris canes, & venefici, & impudici, & homicida, & idolis servientes, & omnis qui amat & facit mendacium.

15 Dehors les chiens, & les empoisonneurs, & les impudiques, & les homicides, & ceux qui servent les idoles, & quiconque aime & dit le mensonge.

16 Ego Iesus misi Angelum meum testificari vobis hæc in Ecclesijs. Ego sum radix & genus David, stella splendida & matutina.

16 C'est moy IESUS, qui ayenvoyé mon Ange vous annoncer ces choses dans les Eglises. Je suis la racine & la posterité de David, l'estoile resplendissante, (& l'estoile) du matin.

17 Et spiritus & sponsa dicunt: Veni. Et qui audit, dicat: Veni. Et qui sitit, veniat: & qui vult, accipiat aquam vitæ, gratis.

17 Et l'Esprit & l'Epouse disent: Vien. Et que celui qui entend, dise: Vien; & que celui qui a soif vienne, & quiconque veut, reçoive gratuitement l'eau de vie.

18 Confessor enim omni audienti verba prophetie libri hujus: Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illi plagas scriptas in libro isto.

18 I'atteste à quiconque entendra les paroles de la Prophetie qui est dans ce livre, que si quelqu'un y adjoûte quelque chose, Dieu fera tomber sur luy les playes qui sont escrites en ce livre.

19 Et si quis diminuerit de verbis libri prophetie hujus, auferet Deus partem ejus de libro vite, & de civitate sancta, & de his que scripta sunt in libro isto.

19 Et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette Prophetie, Dieu le retranchera du livre de vie, & de la cité sainte, & (il n'aura) point de part à tout ce qui est escrit dans ce livre.

20 Dicit qui testimonium perhibet isto: Etiam venio cito:

20 Celui qui rend témoignage de cecy, dit: Certainement je viens

bien-tost , Amen : venez Seigneur Amen. Veni Domine
IESUS. Iesu.

21 La grace de nostre Seigneur 21 Gratia Domini
IESUS-CHRIST soit avec vous nostri Iesu Christi cū
tous. Ainsi soit-il. omnibus vobis. Amen.

Fin de l'Apocalypse de S. Iean.

TABLE DES EPISTRES ET EVANGILES
 qui se lisent dans l'Eglise pendant toute l'année.

Le premier chiffre dans cette Table marque le chapitre, & les deux autres le premier & le dernier verset de chaque Evangelie ou Epistre.

L'on n'a point marqué les Epistres aux jours où celles qu'on lit sont prises de l'ancien Testament.

L' A D V E N T.

Le premier Dimanche.

Epist. Sçachons que. Rom. 13. 11. 14.
 Evangile. Il y aura des signes dans le Soleil. Luc. 21. v. 25. 33.

Le second Dimanche.

Epist. Car tout ce. Rom. 15. 4. 13.
 Evan. Cependant Jean. Matt. 11. 2. 10

Le troisième Dimanche.

Epist. Rejoüissez-vous. Philip. 4. 4. 7
 Evang. Et voicy. Jean 1. 19. 28.

Le Mercredi des Quatre-Temps.

Evang. Or comme. Luc. 1. 26. 38.

Le Vendredi des Quatre-Temps.

Ev. Or Marie partant. Luc. 1. 39. 47.

Le Samedi des Quatre-Temps.

6. Epist. Or nous. 2. Thess. 2. 1. 8.

Evan. Or en la quinziesme. Luc. 3. 6.

Le quatrième Dimanche.

Epist. Que chacun. 1. Corint. 4. 1. 5.

Ev. Or en la quinziesme. Luc. 3. 1. 6.

La veille de Noël le 24. Decembre.

Epist. Paul serviteur. Rom. 1. 1. 6.

Ev. Pour la generation. Matt. 1. 18. 21

Le jour de Noël à la 1. Messe.

25. Decembre.

Ep. Car la grace. Tite 2. 11. 15.

Evang. Il arriva. Luc. 2. 1. 14.

A la seconde Messe.

Epist. Mais lors que. Tite 3. 4. 7.

Evang. Et comme. Luc. 2. 15. 20.

A la troisième Messe.

Ep. Dieu ayant jadis. Hebr. 1. 1. 12.

Ev. Au commencement. Jean. 1. 1. 14.

S. Estienne, premier Martyr.

26. Decembre.

Epist. Or Estienne estant plein. Act.

6. 8. 10. & 7. 54. 59.

Ev. Aussi voila que. Matt. 23. 34. 39.

S. Jean l'Evangeliste. 27. Decemb.

Ev. Or il parla ainsi. Jean 21. 19. 24.

Les Saints Innocents. 28. Decemb.

Ep. Et je vis l'Agneau. Apoc. 14. 1. 5.

Evang. Comme ils. Math. 2. 13. 18.

S. Thomas de Cantorbery. 29. Dec.

Epist. Car tout Pontife. Heb. 5. 1. 6.

Evang. Je suis le bon. Jean. 10. 21. 16.

Le Dim. dans l'Octave de Noël.

Epist. Je dis donc. Galat. 4. 1. 7.

Evang. Et son Pere. Luc. 2. 33. 40.

La Circoncision, 1. Janvier.

Epist. Car la grace. Tite 2. 11. 15.

Evang. Et huit jours. Luc. 2. 21.

La veille des Roys. 5. Janvier.

Epist. Je dis donc. Galat. 4. 1. 7.

Ev. Or quand Herode. Matt. 2. 19. 23.

Le jour des Roys. 6. Janvier.

Ev. I E S U S estant né. Matt. 2. 1. 12.

Le Dimanche dans l'Oct. des Roys.

Epist. Je vous conjure. Rom. 12. 1. 5.

Ev. Et comme IESUS. Luc. 2. 42. 52.

L'Octave des Roys.

Evang. Le lendemain. Jean 1. 29. 34.

I. Dimanche apres les Roys.

Ep. Or si nous avons. Rom. 12. 6. 16.

Ev. Et le troisieme jour. Jean. 2. 1. 11.

III. Dimanche apres les Roys.

Ep. Ayez des memes. Rom. 12. 16. 21

Evang. I E S U S estant. Matt. 8. 1. 13.

IV. Dimanche apres les Roys.

Epist. Ne foyez. Rom. 13. 8. 10.

Ev. I E S U S montant. Matt. 8. 23. 27.

V. Dimanche apres les Roys.

Epist. Revestez-vous. Coloss. 3. 12. 17

Evang. I E S U S leur. Matt. 13. 24. 30

VI. Dimanche apres les Roys.

Epist. Nous rendons. Thess. 1. 2. 10.

Evang. Il leur proposa. Matt. 13. 31. 35.

Le Dimanche de la Septuagesime.

Epist. Ne sçavez-vous pas. 1. Cor. 9.

24. 5. 10.

Evang. Il en est. Math. 20. 1. 16.

T A B L E

- Le Dimanche de la Sexagesime.*
 Epist. Car vous. 2. Cor. 11. 19. 9. 12.
 Ev. Or une grande foule. Luc. 8. 4. 15.
- Le Dimanche de la Quinquagesme.*
 Ep. Quand je parlerois. 1. Cor. 13. 1. 13
 Ev. Or IESUS ayant. Luc 18. 31. 43.
- Le Mercredi des Cendres.*
 Ev. Quand vous. Matth. 6. 16. 21.
I. Ieudy de Carefme.
 Evang. Estant entré. Matth. 8. 5. 13.
I. Vendredy de Carefme.
 Evang. Vous avez. Matth. 5. 43. 46.
I. Samedy de Carefme.
 Evang. Et le soir. Marc. 6. 47. 56.
I. Dimanche de Carefme.
 Ep. Travaillant donc. 2. Cor. 6. 1. 10.
 Evang. Alors IESUS. Matt. 4. 1. 11.
I. Lundy de Carefme.
 Ev. Or quand le fils. Matt. 25. 31. 46.
I. Mardy de Carefme.
 Evang. Et IESUS. Matth. 21. 10. 17.
II. Mercredi de Carefme.
 Ev. Alors quelques. Matt. 12. 38. 50.
II. Ieudy de Carefme.
 Ev. IESUS estant. Matt 15. 21. 28.
II. Vendredy de Carefme.
 Evang. Apres que. Iean 5. 1. 15.
II. Samedy de Carefme.
 Epist. Et pour vous. 1. Theff. 5. 14. 23.
 Evang. Six jours apres. Matt. 17. 1. 9.
II. Dimanche de Carefme.
 Epist. Au reste. 1. Theff. 4. 1. 7.
 Evang. *Le mefme qu'au Samedy precedent.*
II. Lundy de Carefme.
 Ev. IESUS leur dit. Iean. 8. 21. 29.
II. Mardy de Carefme.
 Evang. Alors IESUS. Matt. 23. 1. 12.
III. Mercredi de Carefme.
 Ev. IESUS montant. Matt. 20. 17. 28.
III. Ieudy de Carefme.
 Evang. Il y avoit. Luc 16. 19. 31.
III. Vendredy de Carefme.
 Evang. Ecoutez une autre parabole.
 Matth. 21. 33. 46.
III. Samedy de Carefme.
 Evang. Il leur dit. Luc 15. 11. 32.
III. Dimanche de Carefme.
 Epist. Soyez donc. Ephes. 5. 1. 9.
 Evang. Et il chaffoit. Luc. 11. 14. 26.
III. Lundy de Carefme.
 Evang. Et il leur dit. Luc 4. 23. 30.
III. Mardy de Carefme.
 Ev. Que si ton frere. Matt. 18. 15. 22.
- IV. Mercredi de Carefme.*
 Evang. Alors il vint. Matt. 15. 1. 20.
IV. Ieudy de Carefme.
 Ev. Or IESUS sortant. Luc 4. 38. 44.
IV. Vendredy de Carefme.
 Evang. Il vint donc. Iean 4. 5. 42.
IV. Samedy de Carefme.
 Ev. Or IESUS s'en alla. Iean. 8. 1. 11.
IV. Dimanche de Carefme.
 Ep. Car il estoit écrit. Galat. 4. 2. 23.
 Evang. Apres ces choses. Iean 6. 1. 15.
IV. Lundy de Carefme.
 Evang. Et la Pasque. Iean 2. 13. 25.
IV. Mardy de Carefme.
 Evang. Or comme. Iean 7. 14. 31.
V. Mercredi de Carefme.
 Evang. IESUS passant. Iean 9. 1. 38.
V. Ieudy de Carefme.
 Ev. Et le soir suivant. Luc 7. 11. 16.
V. Vendredy de Carefme.
 Evang. Il y avoit. Iean 11. 1. 45.
V. Samedy de Carefme.
 Evang. IESUS donc. Iean 8. 12. 20.
Le Dimanche de la Passion.
 Epist. Mais Christ. Hebr. 9. 11. 15.
 Evang. Qui est. ce. Iean 8. 46. 59.
Lundy de la Passion.
 Evang. Les Pharisiens. Iean 7. 32. 39.
Mardy de la Passion.
 Ev. Apres ces choses. Iean 7. 1. 13.
 * *Mercredi de la Passion.*
 Ev. Or en ce temps là. Iean 10. 22. 38.
Ieudy de la Passion.
 Evang. Or un certain. Luc 7. 36. 50.
Vendredy de la Passion.
 Evang. Les Pontifes. Iean 11. 47. 54.
Samedy de la Passion.
 Evang. Or les Princes. Iean 11. 10. 36.
Le Dimanche des Rameaux.
 Pour la benediction des palmes.
 Evang. Comme ils. Matth. 21. 1. 9.
A la Messe.
 Ep. Car vous devez. Philip. 2. 5. 11.
 La Passion de N. S. I. C. selon S.
 Matth. Les chap. 26. & 27.
Lundy Saint.
 Evang. IESUS donc vint en Bethan-
 nic. Iean 12. 1. 9.
Mardy Saint.
 La Passion de N. S. I. C. selon S.
 Marc. Les chap. 14. & 15.
Mercredi Saint.
 La Passion de N. S. I. C. selon S. Luc.
 Le chap. 22. & v. 55. du chap. 23.

DES EPIST. ET EVANG.

Ieudy saint.

Epist. Quand donc. 1. Cor. 11. 20. 23.

Evang. Avant la feste. Iean 13. 1. 15.

Vendredi saint.

La Passion de N.S. I.C. selon S. Iean.

Les chap. 18. & 19.

Samedy saint.

Epist. Si donc vous. Coloss. 3. 1. 4.

Evang. Sur le soir. Matth. 28. 1. 7.

Le jour de Pasque.

Epist. Purifiez-vous. 1. Cor. 5. 7. 8.

Evang. Et le jour. Marc 16. 1. 7.

Lundy.

Ep. Vous avez appris. Act. 10. 37. 43.

Evang. Et voicy. Luc 24. 13. 35.

Mardy.

Epist. Mes freres enfans d'Abraham. Act. 13. 26. 33.

Evang. Or comme. Luc 24. 36. 47.

Mercredy.

Ep. Le Dieu d'Abraham. Act. 3. 13. 19

Ev. Apres cela Iesus. Iean 21. 1. 14.

Ieudy.

Epist. Or l'Ange. Act. 8. 26. 40.

Evang. Or Marie. Iean 20. 11. 18.

Vendredy.

Epist. Puis que Christ est mort une

fois. 1. Pierre. 3. 18. 22.

Ev. Mais les onze. Matt. 28. 16. 20.

Samedy.

Epist. Quittez donc toute malice.

1. Pier. 2. 1. 10.

Evang. Le premier jour de la semaine. Iean. 20. 1. 9.

Le Dimanche de Quasimodo.

Epist. Parce que tout ce qui est né de Dieu. 1. Iean. 5. 4. 10.

Evang. Donc sur le soir de ce jour là mesme. Iean. 20. 19. 31.

II. Dimanche apres Pasque.

Epist. Car c'est à quoy vous estes appelez. 1. Pier. 2. 21. 25.

Evang. Je suis le bon Pasteur. Iean. 10. 11. 16.

III. Dimanche apres Pasque.

Epist. Mes tres-chers, je vous conjure. 1. Pier. 2. 11. 18.

Evang. Dans peu de temps vous ne me verrez plus. Iean 16. 16. 22.

IV. Dimanche apres Pasque.

Epist. Mais mettez la parole en execution. Iac. 1. 22. 27.

Ev. Et en ce temps-là, vous ne m'interrogerez plus. Iean. 16. 23. 30.

Aux Rogations.

Epist. Confessez-vous l'un à l'autre.

Iac. 5. 16. 20.

Ev. Et il leur dit : Qui est-ce d'entre-vous. Luc 11. 5. 13.

La veille de l'Ascension.

Epist. Or la grace est donnée à chacun de nous. Ephes. 4. 7. 13.

Evang. Iesus ayant parlé ainsi. Iean. 17. 1. 11.

Le jour de l'Ascension.

Ep. Nous avons dans nostre premier livre. Act. 1. 1. 11.

Evang. Enfin il s'apparut aux onze. Marc 16. 14. 20.

Le Dim. dans l'OÛ. de l'Ascension.

Epist. Au reste, la fin de toutes choses s'approche. 1. Pierre 4. 7. 11.

Evang. Mais quand le consolateur. Iean. 15. 26. 4. c. 16.

La veille de la Pentecoste.

Epist. Or tandis qu'Apollon estoit à Corinthe. Act. 19. 1. 8.

Ev. Si vous m'aymez. Iean 14. 15. 21.

Le Dimanche de la Pentecoste.

Epist. Et lors que les jours de la Pentecoste. Act. 2. 1. 11.

Evang. Iesus luy répondit, & luy dit. Iean. 14. 23. 31.

Lundy.

Epist. Et il nous a commandé. Act. 10. 42. 48.

Ev. Car Dieu a tant aimé le monde. Iean 3. 16. 21.

Mardy.

Ep. Or comme Paul commençoit à parler. Act. 18. 14. 17.

Ev. En verité, en verité je vous dis. Iean. 10. 1. 10.

Mercredy des Quatre-Temps.

1. Epist. Alors Pierre se presentant. Act. 2. 14. 21.

2. Epist. Il se faisoit plus de miracles. Act. 5. 12. 16.

Ev. Personne ne peut venir à moy. Iean. 6. 44. 52.

Ieudy.

Epist. Or Philippe estant descendu. Act. 8. 5. 9.

Ev. Iesus ayant assemblé les douze Apostres. Luc 9. 1. 6.

Vendredy des Quatre-Temps.

Ev. Et il arriva qu'un jour s'estant assis. Luc 11. 17. 26.

T A B L E

- Samedy des Quatre-Temps.*
 6. Epist. Éstant donc justifiez par la
 toy. Rom. 5. 1. 5.
 Evang. Or IESUS sortant de la Syna-
 gogue. Luc 4. 38. 44.
- I. Dimanche de la Sainte Trinité.*
 Epist. Car Dieu a enclos tous les
 hommes. Rom. 11. 32. 36.
 Evang. Et IESUS s'approchant d'eux.
 Matth. 28. 18. 20.
I. Dimanche apres la Pentecoste.
 Epist. Celuy qui n'aime pas. 1. Jean.
 4. 8. 21.
 Evang. Soyez donc misericordieux.
 Luc 6. 36. 42.
Le jour du S. Sacrement.
 Epist. Car j'ay appris du Seigneur.
 1. Cor. 11. 23. 29.
 Evang. Qui mange ma chair, &
 boit. Jean. 6. 55. 59.
- II. Dimanche apres la Pentecoste,
 dans l'Oétave du S. Sacrement.*
 Epist. Ne vous estonnez pas. 1. Jean.
 3. 13. 18.
 Evang. Alors Iesus luy dit. Luc 14.
 16. 24.
*Pour l'Oétave du Saint Sacrement,
 comme au jour de la feste.*
- III. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Humiliez-vous donc. 1. Pierre
 5. 6. 11.
 Evang. Or tous les Publicains. Luc
 15. 1. 10.
- IV. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Et je suis assieuré. Rom. 8.
 18. 23.
 Evang. Or il arriva comme. Luc
 5. 1. 11.
V. Dimanche apres la Pentecoste.
 Epist. Enfin ne soyez tousqu'un mes-
 meceur. 1. Pier. 3. 8. 15.
 Evang. Car je vous dis. Matth. 5.
 20. 24.
- VI. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Ignorez-vous, mes freres.
 Rom. 6. 3. 11.
 Evang. En ces jours-là une grande.
 Marc. 8. 1. 9.
- VII. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. Il parle humainement Rom.
 6. 19. 23.
 Evang. Prenez garde aux faux Pro-
 phetes. Matth. 7. 15. 21.
- VIII. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. Donques, mes freres. Rom.
 8. 12. 17.
 Evang. Il disoit encore à ses Disci-
 ples. Luc 16. 1. 9.
- IX. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Or ces choses ont esté des fi-
 gures. 1. Cor. 10. 6. 13.
 Evang. Alors IESUS prenant la
 parole. Luc 9. 41. 47.
- X. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Vous sçavez que durant que
 vous estiez Gentils. 1. Cor. 12. 2. 11.
 Evang. Or adressant sa parole. Luc
 18. 9. 14.
- XI. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Or mes freres, je veux vous
 declarer. 1. Cor. 15. 1. 10.
 Evang. Et IESUS sortant des confins
 de Tyr. Marc 7. 31. 37.
- XII. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. l'en parle avec cette confiance.
 2. Cor. 3. 4. 9.
 Evang. Et se tournant vers les Dis-
 ciples. Luc 10. 23. 37.
- XIII. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. Les promesses ont esté faites.
 Gal. 3. 16. 22.
 Evang. Et il arriva que comme il al-
 loit en Ierusalem. Luc 17. 11. 19.
- XIV. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. Or je vous dis, conduisez-
 vous selon l'esprit. Gal. 5. 16. 24.
 Evang. Nul ne peut servir. Matth.
 6. 24. 33.
- XV. Dimanche apres la Pentecoste.*
 Epist. Si nous vivons de l'esprit,
 Gal. 5. 25. 10. c. 6.
 Evang. Er le jour suivant, il alloit.
 Luc 7. 11. 16.
- XVI. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. C'est pourquoy je vous de-
 mande. Eph. 3. 13. 21.
 Ev. Et il arriva que comme IESUS.
 Luc. 14. 1. 11.
- XVII. Dimanche apres la Pentec.*
 Epist. Je vous conjure donc. Ephes.
 4. 1. 6.
 Evang. Maistre, luy demanda-t'il.
 Matth. 22. 35. 45.
- Le Mercredy des Quatre-Temps
 de Septembre.*
 Evang. Et un de la troupe répondit.
 Marc 9. 16. 28.

DES EPIST. ET EVANG.

Le Vendredi des Quatre-Temps de Septembre.

Evang. Or un certain Pharisien.
Luc 7. 36. 50.

Le Samedi des Quatre-Temps de Septembre.

6. Epist. Car il fut dressé un premier Tabernacle. Hebr. 9. 2. 12.

Evang. Il leur disoit encore cette similitude. Luc 13. 6. 17.

XVIIII. Dimanche apres la Pent.
Epist. Je rends des continuelles actions de graces. 1. Cor. 1. 4.

Evang. IESUS monta dans la nacelle. Matth. 9. 1. 8.

XX. Dimanche d'apres la Pent.
Epist. Renouveillez-vous donc. Eph. 4. 23. 28.

Evang. IESUS ouvrant la bouche.
Matth. 22. 1. 14.

XXI. Dimanche apres la Pentecoste.
Epist. Prenez donc garde, mes freres.
Ephes. 5. 15. 21.

Ev. Il vint donc derechef en Cana de Galilée. Iean. 4. 46. 53.

XXII. Dimanche apres la Pentec.
Epist. Au reste, mes freres. Ephes. 6. 10. 17.

Evang. C'est pourquoy il en est de mesme. Matth. 18. 23. 35.

XXIII. Dimanche apres la Pentec.
Epist. Car j'ay une ferme confiance.
Phillip. 1. 6. 11.

Evang. Les Pharisiens alors tinrent conseil. Matth. 22. 15. 21.

XXIII. Dimanche apres la Pent.
Epist. Mes freres, foyez mes imitateurs. Phillip. 3. 17. 3. c. 4.

Evang. Comme il tenoit ce discours.
Matth. 9. 18. 26.

XXIV. Dimanche apres la Pent.
Epist. C'est pourquoy. Colos. 1. 9. 14.

Evang. Donc quand vous verrez.
Matth. 24. 15. 35.

PROPRE DES SAINTS.

Novembre.

29. *Veille de S. André Apostre.*
Evang. Vn autre jour Iean s'arresta.
Iean 1. 35. 51.

30. *S. André Apostre.*
Epist. Car on croit de cœurs. Rom.

10. 10. 18.

Ev. IESUS marchant le long de la mer de Galilée. Matth. 4. 18. 21.
Decembre.

8. *La Conception de la Vierge.*
Evang. Le livre de la Genealogie de IESUS-CHRIST. Matth. 1. 1. 16.

21. *S. Thomas Apostre.*
Epist. Vous n'estes donc plus ni étrangers. Ephes. 2. 19. 22.
Evang. Thomas, surnommé Dydimé. Iean 10. 24. 29.

Janvier.

18. *Chaire de saint Pierre, à Rome.*
Epist. Pierre Apostre de I. C. 1. Pier. 1. 1. 7.

Evang. Apres cela IESUS vint au quartier de la ville de Cesarée.
Matth. 16. 13. 19.

25. *Conversion de S. Paul Apostre.*
Epist. Saul ne respirant que menaces.
Act. 9. 1. 22.

Evang. Alors Pierre prenant la parole, Matth. 19. 27. 29.
Février.

2. *De la Purification de la Vierge.*
Evang. Et le temps de la Purification.
Luc. 1. 22. 32.

5. *S. Agathe, Vierge & Martyre.*
Epist. Considérez vostre vocation.
1. Cor. 1. 26. 31.

Evang. Alors les Pharisiens s'approcherent. Matth. 19. 3. 12.
24. ou 25. *S. Marthias Apostre.*

Epist. En ces jours-là, Pierre se levant. Act. 1. 15. 26.

Evang. En ce temps-là IESUS commençant à parler. Matt. 11. 25. 30.
Mars.

19. *Saint Ioseph.*
Ev. Pour la Generation de Christ.
Matth. 1. 18. 21.

25. *L'Annonciation de la Vierge.*
Evang. Or comme elle estoit dans son sixième mois. Luc. 1. 26. 38.

25. *S. Marc Evangeliste.*
Ev. Apres cela, le Seigneur choisit.
Luc. 10. 1. 9.

May.

1. *Saint Jacques & S. Philippe Apostres.*
Evang. Que vostre cœur ne se trouve point. Iean 14. 1. 13.

T A B L E

2. *S. Athanase Eveſque.*
 Epift. Car nous ne nous preſchons pas nous-mêmes. 2. Cor. 4. 5. 14.
 Evang. Or quand ils vous perfecuteront. Matth. 10. 23. 28.
3. *L'Invention de la ſainte Croix.*
 Epift. Car vous devez avoir les mêmes ſentimens. Philip. 2. 5. 11
 Evang. Or il y avoit un homme. Jean 3. 1. 15.
- Juin.*
11. *S. Barnabé Apoftre.*
 Epift. Et la main du Seigneur eſtoit avec eux. Act. 11. 21. 27. & 12. 1. 3.
 Evang. Voicy je vous envoie comme des brebis. Matth. 10. 16. 22.
22. *S. Paulin Eveſque.*
 Epift. Car vous ſçavez la grace que noſtre Seigneur. 2. Cor. 8. 9. 15.
 Evang. Ne crains point, petit troupeau. Luc. 12. 32. 34.
23. *Veille de S. Jean Baptiſte.*
 Evang. Du temps d'Herode Roy de Judée. Luc. 1. 5. 17.
24. *S. Jean Baptiſte.*
 Evang. Le temps d'accoucher. Luc. 1. 57. 68.
28. *Veille de S. Pierre & S. Paul.*
 Epift. Or Pierre & Jean montoient au Temple. Act. 3. 1. 10.
 Evang. Quand ils eurent diſné. Jean 21. 15. 19.
29. *S. Pierre & S. Paul Apoftres.*
 Epift. En ce même temps le Roy Herode. Act. 12. 1. 11.
 Evang. Apres cela I E S U S vint. Matth. 16. 13. 19.
30. *Commemoration de S. Paul Apoftre.*
 Epift. Car je vous declare, mes freres. Gal. 1. 11. 20.
 Evang. Voicy je vous envoie comme des brebis. Matth. 10. 16. 22.
- Juillet.*
2. *La Viſitation de la Vierge.*
 Evang. Or Marie partant de ſa maiſon. Luc. 1. 39. 47.
17. *S. Alexis Conſeſſeur.*
 Epift. Il eſt vray que la pieté eſt un grand gain. 1. Tim. 6. 6. 12.
 Evang. Alors Pierre prenant la parole. Matth. 19. 27. 29.
22. *Sainte Magdelene.*
 Evang. Or un certain Pharifiſien. Luc. 7. 36. 50.
25. *S. Jacques Apoftre.*
 Epift. Car je penſe que Dieu. 1. Cor. 4. 9. 15.
 Evang. Alors la mere des enfans de Zebedée. Matth. 20. 20. 23.
26. *Sainte Anne mere de la Vierge. A Paris le 28.*
 Evang. Le Royaume des Cieux. Matth. 13. 44. 52.
29. *Sainte Marthe Vierge.*
 Evang. Or le Pharifiſien penſoit en luy-même. Luc. 11. 38. 42.
- Aouſt.*
6. *La Transfiguration.*
 Epift. Car nous ne vous avons point debité des fables. 2. Pier. 1. 16. 19.
 Evang. Six jours apres, I E S U S prit Pierre. Matth. 17. 1. 9.
10. *S. Laurent Martyr.*
 Epift. Or je vous avertis que celui. 2. Cor. 9. 6. 10.
 Evang. En verité, en verité je vous dis. Jean 11. 24. 26.
15. *L'Affomption de la Vierge.*
 Evang. Doncques ſi tout ton corps eſt lumineux. Luc. 11. 38. 42.
24. *S. Barthelemy Apoftre.*
 Epift. Or vous eſtes le Corps de Chriſt. 1. Cor. 12. 27. 31.
 Evang. Or en ce temps-là il alla ſur la montagne. Luc. 6. 12. 19.
25. *S. Louys Roy de France.*
 Evang. Il leur dit donc. Luc. 19. 12. 26.
29. *La Decollation de S. Jean Baptiſte.*
 Evang. Car Herode avoit fait mettre Jean en priſon. Marc. 6. 17. 29.
- Septembre.*
8. *La Nativité de la Vierge.*
 Evang. Le Livre de la Genealogie de I E S U S - C H R I S T. Matth. 1. 1. 16.
14. *L'Exaltation de la ſainte Croix.*
 Epift. Car vous devez avoir les mêmes ſentimens. Phil. 2. 5. 11.
 Evang. Maintenant ſe va faire. Jean 12. 31. 36.
20. *Veille de S. Matthieu Apoft.*
 Evang. Apres cela il partit. Luc. 5. 27. 32.

DES EPIST. ET EVANG.

21. *S. Matthieu Apostre.*
 Evang. I E S U S estant party de là.
 Matth. 9. 9. 13.

29. *La Dedicace de S. Michel*
Archange.

Ep. L'Apocalypse de Iesus-Christ.
 Apoc. 1. 1. 5.

Evang. En ce mesme temps les
 Disciples. Matth. 18. 1. 10.
Offobre.

4. *S. Francois Confesseur.*

Epist. Mais pour moy, à Dieu ne
 plaise, Galat. 6. 14. 18.

Evang. En ce temps-là I E S U S
 commençant à parler, Matth. 11.
 25. 30.

9. *S. Denys & ses Compagnons*
Martyrs.

Epist. Paul estant donc debout.
 Act. 17. 22. 34.

Evang. Les troupes du peuple. Luc.
 12. 1. 8.

A Paris l'Evang. Et descendant.
 Luc. 6. 17. 23.

18. *S. Luc Evangeliste.*

Epist. Graces soient rendues à Dieu.
 2. Cor. 8. 16. 24.

Evang. Apres cela le Seigneur
 choisit. Luc. 10. 1. 9.

27. *Veille des Saints Simon &*
Iuda Apostres.

Epist. De mesme le Seigneur a or-
 donné. 1. Cor. 9. 14.

Evang. Je suis la vraye vigne. Iean
 15. 1. 7.

28. *S. Simon & S. Jude Apostres.*

Epist. Or la grace est donnée à cha-
 cun de nous. Ephes. 4. 7. 13.

Evang. Ce que je vous commande
 est. Iean 15. 17. 25.

31. *Veille de tous les Saints.*

Epist. Et je vis au milieu du Thrô-
 ne. Apocal. 5. 6. 12.

Evang. Et descendant avec eux la
 montagne. Luc. 6. 17. 23.

Novembre.

1. *Tous les Saints.*

Epist. Et je vis un autre Ange.
 Apoc. 7. 2. 12.

Evang. I E S U S voyant les troupes.
 Matth. 5. 1. 12.

2. *Commemoration des Morts.*

Epist. Voicy un mystere que je vous
 dis. 1. Cor. 15. 51. 57.

Evang. En verité, en verité, je
 vous dis. Iean 5. 25. 29.

11. *S. Martin Evesque.*

Evang. Personne n'allume une lam-
 pe. Luc. 11. 33. 36.

21. *La Presentation de la Vierge.*
 Evang. Or il arriva que comme il
 disoit ces choses. Luc. 11. 27. 28.

25. *Sainte Catherine Vierge &*
Martyre.

Evang. Alors il en sera de mesme
 du Royaume des Cieux. Matth.
 25. 1. 13.

COMMUN DES SAINTS.

Veille d'un Apostre.

Evang. Le commandement que je
 vous donne. Iean. 15. 12. 16.

Vn Saint Martyr Pontife.

Epist. Et maintenant nous ne vous
 écrivons que ce que vous avez
 déjà leu. 2. Cor. 1. 3. 7.

Autre Epistre. Bien-heureux est
 l'homme qui souffre. Iac. 1. 12. 18

Evang. Si quelqu'un veut venir.
 Luc. 14. 26. 33.

Autre Evang. Alors I E S U S dit à
 ses Disciples. Matth. 16. 24. 27.

Vn Saint Martyr non Pontife.

Epist. Souviens-toy que le Seigneur.
 2. Tim. 2. 8. 10. 3. c. 10. 12.

Autre Epist. Mais réjouissez-vous.
 1. Pier. 4. 13. 19.

Evang. Ne les craignez donc pas.
 Matth. 10. 26. 32.

Autre Evang. Ne pensez pas que je
 sois venu. Matth. 10. 34. 41.

Autre Evang. En verité, en verité
 je vous dis. Iean 12. 24. 26.

Vn saint Martyr au temps de
Pasques.

Evang. Je suis la vraye Vigne. Iean
 15. 1. 7.

Plusieurs autres Saints Martyrs
au temps de Pasques.

Epist. Beny soit Dieu & le Pere de
 nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

1. Pier. 1. 3. 7.

Autre Epist. Apres cela j'ouïs un
 bruit. Apoc. 19. 1. 9.

Evang. Je suis la vigne & vous estes
 les sarmens, Iean 15. 5. 11.

TABLE DES EPIST. ET EVANG.

- Autre Evang.** En verité, en verité je vous dis. Iean 16. 20. 22.
- Plusieurs Saints Martyrs hors du Temps de Pasques.*
- Epist.** Mais il n'en est pas de mesme du don. Rom. 5. 15.
- Autre.** Et je suis assuré. Rom. 8. 18. 23.
- Autre.** Mais nous taschons de nous gouverner. 2. Cor. 6. 4. 10.
- Autre.** Ressouvenez vous de ces jours anciens. Hebr. 10. 32. 38.
- Autre.** Qui par la foy ont vaincu. Hebr. 11. 33. 39.
- Autre.** Et un des vieillards me dit. Apoc. 7. 13. 17.
- Evang.** Et comme il estoit assis. Matth. 24. 3. 13.
- Autre.** I E S U S voyant les troupes. Matth. 5. 1. 12.
- Autre.** En ce temps-là I E S U S commençant à parler. Matth. 11. 25. 30.
- Autre.** Qui vous écoute, m'écoute. Luc. 10. 16. 30.
- Autre.** Malheur à vous qui batissez des monumens. Luc. 11. 47. 51.
- Autre.** Les troupes du peuple. Luc. 12. 1. 8.
- Vn Saint Confesseur Pontife.*
- Epist.** Car tout Pontife. Hebr. 5. 1. 4.
- Autre.** C'est pourquoy comme dit le saint Esprit. Hebr. 3. 7. 17.
- Evang.** Veillez donc. Matth. 24. 42. 47.
- Autre.** Il en fera de mesme du Royaume des Cieux. Matth. 25. 14. 23.
- Autre.** Prenez garde à vous. Marc. 13. 33. 37.
- Autre.** Personne n'allume une lampe. Luc. 11. 33. 36.
- Vn Saint Docteur.*
- Epist.** Je te conjure donc. 2. Tim. 4. 1. 8.
- Evang.** Vous estes le sel de la terre. Matth. 5. 13. 19.
- Vn Saint Confesseur non Pontife.*
- Epist.** Car je pense que Dieu nous a mis en montre. 1. Cor. 4. 9. 14.
- Autre.** Mais tout ce qui auparavant me paroïssoit. Phil. 3. 7. 12.
- Evang.** Ne crains point, petit troupeau. Luc. 12. 32. 34.
- Autre.** Ayez les reins ceints. Luc. 12. 35. 40.
- Autre.** Il leur dit donc. Luc. 19. 12. 26.
- Vn Saint Abbé.*
- Evang.** Alors Pierre prenant la parole. Matth. 19. 27. 29.
- Vne Sainte Vierge & Martyre.*
- Evang.** Le Royaume des Cieux. Matth. 13. 44. 52.
- Autre.** Alors il en fera de mesme. Matth. 25. 1. 13.
- Vne Sainte Vierge non Martyre.*
- Epist.** Pour ce qui regarde les Vierges. 1. Cor. 7. 25. 34.
- Autre.** Doncque celui qui se glorifie. 2. Cor. 10. 17. 11. &c 2.
- Evang. comme pour une Sainte Vierge & Martyre.**
- Vne Sainte ny Vierge, ny Martyre.*
- Epist.** Honore les Veuves. 1. Tim. 5. 3. 10.
- Evang.** Le Royaume des Cieux est semblable. Matth. 13. 44. 52. comme cy-dessus.
- La Dedicace d'une Eglise.*
- Epist.** Et moy je vis la sainte Cité. Apoc. 21. 2. 5.
- Evang.** I E S U S estant entré en la ville de Iericho. Luc. 19. 11. 30.
- Pour un Mort.*
- Epist.** Car si nous croyons que I. C. est mort. 1. Thess. 4. 13. 18.
- Autre.** Et j'entendis une voix du Ciel. Apoc. 14. 13.
- Evang.** Tous ceux que mon Pere me donne. Iean 6. 37. 40.
- Autre.** Je suis le pain vivant. Iean 6. 51. 55.
- Autre.** Marthe donc dit à I E S U S Iean 11. 21. 27.

Fin de la Table des Epistres & Evangiles.



